R. LE FORESTIER

LA FRANC-MAÇONNERIE OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE & L'ORDRE DES ÉLUS COENS

Avec 4 schémas reconstitués du Tableau du Monde primitif et des Tracés d'Invocations



DORBON-AINÉ
19, Boulevard Haussmann, 19
PARIS

(sur place)
FLM. 4° 0006
BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1704209

LA FRANC-MAÇONNERIE
OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE
&
L'ORDRE DES ELUS COENS

prêté par M. Charles Grollenu

LA FRANC-MAÇONNERIE
OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE
&
L'ORDRE DES ÉLUS COENS

LA FRANC-MAÇONNERIE
OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE
&
L'ORDRE DES ÉLUS COENS

12842 83

R. LE FORESTIER

LA FRANC-MAÇONNERIE OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE & L'ORDRE DES ÉLUS COENS

Avec 4 schémas reconstitués du Tableau du Monde primitif et des Tracés d'Invocations



FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

DORBON-AINÉ
19, Boulevard Haussmann, 19
PARIS

R. LE FORESTIER

LA FRANC-MAÇONNERIE
OCCULTISTE AU XVIIIe SIÈCLE
& L'ORDRE DES ÉLUS COENS

Avec 4 schémas reconstitués du Tableau du Monde primitif et des Tracés d'Invocations

DORBON-AINÉ
19, Boulevard Haussmann, 19
PARIS

AVERTISSEMENT

« Il y a », dit Maeterlinck dans son *Trésor des Humbles*, « des siècles parfaits où l'intelligence et la beauté règnent très purement, mais où l'âme ne se montre point. Elle est très loin du XVIIIe siècle, du moins à la surface, car ses profondeurs avec Claude de Saint-Martin, Cagliostro, qui est plus grave qu'on ne croit, Pasqualis et tant d'autres, nous cachent encore bien des mystères ». Toutes réserves faites sur la « gravité » du Grand Cophte qui reste fort sujette à caution, même après le plaidoyer récent du Dr Marc Haven, on ne peut qu'approuver la citation qui met hors de pair le philosophe d'Amboise et le Maître des Elus Coens ; son seul tort serait peut-être de donner au premier le pas sur le second. Saint-Martin et Pasqually sont bien les représentants les plus typiques des tendances mystiques de leur temps, les chefs les plus ardents de la résistance opposée par le spiritualisme au progrès du matérialisme rationaliste, mais, à considérer l'influence exercée par chacun des deux hommes, il semble que c'est faire tort à Pasqually que de le mettre au second rang. Les ouvrages du Philosophe Inconnu ont été, il est vrai, lus dans toute l'Europe, mais, obscurs par la forme autant que par le fond, ils n'étaient intelligibles que pour de rares privilégiés et l'auteur du traité *Des Erreurs et de la Vérité* fut toujours moins un chef d'école qu'un mystique mondain et un extatique solitaire. Pasqually, qui fut le premier et pendant un assez long temps le seul guide de Saint-Martin sur les voies de l'occultisme, a été au contraire un meneur d'hommes qui sut donner un corps à ses doctrines, trouver le moyen de les appliquer pratiquement et enrôler des disciples fidèles dans une société secrète fortement organisée. L'importance historique de Pasqually est donc très supérieure à celle de Saint-Martin et faire l'histoire de l'Ordre des Elus Coens c'est, pour reprendre les termes employés par Maeterlinck, élucider un des mystères que cachent les profondeurs du XVIIIe siècle.

Cette étude est d'autant plus justifiée que la société fondée vers 1760 par Pasqually est, tant par ses doctrines que par son objet, le plus intéressant des groupements occultistes qui, à cette époque, se sont abrités sous l'acacia maçonnique.

Dédaignant les avantages matériels et immédiats que nombre d'adeptes recherchaient par l'étude des sciences secrètes, « en s'arrêtant », comme le dit M. Dermenghem en une heureuse formule, « au plan astral ambigu, au lieu de s'élever au plan divin », les disciples de Pasqually n'ont pas demandé à l'alchimie des trésors ou la panacée, à l'astrologie la prescience de l'avenir, à la Kabbale des phylactères contre les dangers ou les maladies qui menacent la vie humaine. Ils ont pratiqué la théurgie, non pour mettre les Esprits à leur service et, par leur intermédiaire, commander à la nature ou acquérir des connaissances transcendantes, mais parce qu'ils étaient tourmentés du besoin de savoir s'ils appartenaient à la classe des mortels privilégiés auxquels la divinité accorde la faveur de manifestations surnaturelles, présage de leur future béatitude. Les rites qu'ils ont empruntés à la magie cérémonielle sont moins des moyens de contrainte que des modes d'adoration et de supplication plus efficaces. Les Elus Coens furent, comme l'indique le second terme de leur double nom, les « prêtres » d'une religion ésotérique dont les aspirations mystiques s'enlevaient d'un grand coup d'aile loin du monde matériel. Le parfait désintéressement de ces « hommes de désir » à l'égard des biens terrrestres, leur mépris profond pour les résultats positifs et pratiques que tant d'occultistes attendaient de leur commerce avec l'au-delà, la ferveur et la ténacité de leurs efforts pour obtenir une réponse à la question qui troublait leur âme inquiète imposent le respect, quelque opinion qu'on puisse avoir d'ailleurs sur le fond même de leur credo et sur le culte qui en était l'expression.

D'autre part Martinès de Pasqually a édifié un système métaphysique et mystique extrêmement curieux. Composé de matériaux empruntés à la tradition secrète, il présente un écho, affaibli mais encore très net, des diverses doctrines ésotériques qui ont pris corps en Orient aux premiers siècles de notre ère, après avoir recueilli l'héritage du plus lointain passé, et qui ont pénétré ensuite en Occident par l'intermédiaire de la Kabbale juive.

Ainsi l'Ordre des Elus Coens constitue, sous le couvert de la Franc-Maçonnerie, un des derniers anneaux de la longue chaîne des associations mystérieuses et jalousement fermées dont les membres prétendaient, par des procédés magiques, communier

avec le divin pour participer au privilège d'une immortalité bienheureuse. Les disciples de Martinès sont, au XVIIIe siècle, les successeurs des mystes d'Asie, d'Egypte, de Grèce et d'Italie, des Valentiniens, des Orphiques et des fidèles de Mithra ; ils professent, à l'époque des « Lumières », les doctrines mystiques des Néoplatoniciens, des Gnostiques et des Kabbalistes et cultivent, au temps de l'Encyclopédie, la « sagesse secrète des Anciens ».

* * *

Le plan adopté pour cette étude était imposé par le double aspect sous lequel se présente l'association dont elle s'occupe. L'Ordre des Elus Coens est, par la forme, un rite maçonnique pratiquant les trois grades symboliques et désignant ses grades supérieurs par des dénominations familières à tous les Frères ; mais il est, pour le fond, un groupement occultiste qui poursuit, par des moyens qui lui sont propres, un but mystique tenu soigneusement caché, et ceci l'emporte sur cela. L'Elu Coen est beaucoup moins intéressant comme Maçon qu'il ne l'est comme théurge. Il fallait donc d'abord, et c'est à quoi s'attachent les deux premiers livres, mettre en lumière les doctrines ésotériques de l'association, faire connaître la nature et le but des procédés magiques par lesquels elle tentait d'entrer en relations avec le monde surnaturel et chercher dans les systèmes mystiques antérieurs l'origine de ses théories et de ses pratiques. Les traits originaux et caractéristiques de ce portrait une fois tracés, il ne restait plus qu'à résumer dans le troisième livre l'histoire de la société, c'est-à-dire exposer son organisation et montrer quel rôle elle a joué dans le monde maçonnique et dans les milieux mystiques.

* * *

Les sources mises à contribution sont de deux sortes : 1° ouvrages généraux et monographies ; 2° documents récemment publiés ou incomplètement utilisés par les études précédentes.

Dans la première catégorie figurent, suivant l'ordre chronologique :

(Guillemin de Saint-Victor) : Recueil précieux de la Maçonnerie adonhiramite, 1785.

Pernéty : Dictionnaire mytho-hermétique, 1787.

Barruel : Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme, 1796.
J.-J. Mounier : De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-maçons et aux Illuminés sur la Révolution de France, 1801.
Thory : Annales originis Magni Galliarum Orientis, 1812.
A. Lenoir : La Franche Maçonnerie rendue à sa véritable origine, 1814.
Thory : Acta Latomorum, 1815.
J. de Maistre : Soirées de Saint-Pétersbourg, 1821.
Molitor : Philosophie der Geschichte, 1824.
Franck : Kabbale, 1843.
Gérard de Nerval : Notice sur Cazotte (placée en tête d'une réimpression du Diable Amoureux), 1845.
Kloss : Geschichte der Freimaurerei in Frankreich, 1852.
Caro : Essai sur les doctrines et sur la vie de Saint-Martin, 1852.
Ragon : Orthodoxie maçonnique, suivie de la Maçonnerie Occulte, 1853.
Matter : Saint-Martin, le Philosophe Inconnu, sa vie, ses écrits, son maître Martinez et leur groupe, 1862.
Saint-Martin : Correspondance inédite avec Kirchberger, 1862.
Allgemeines Handbuch der Freimaurerei, 1863-1867.
Franck : Saint-Martin et son maître Martinez de Pasqualis, 1866.
F. Fabre : Documents maçonniques, 1866.
de Gleichen : Souvenirs, 1868.
Chaignet : Pythagore et la philosophie pythagoricienne, 1874.
Daruty : Recherches sur le Rite Ecossais, 1879.
Nettelbladt : Geschichte freimaurerischer Systeme in England, Frankreich und Deutschland, 1879.
A. Prost : Corneille Agrippa, 1881-1882.
Gould : History of Freemasonry, 1884.
Cornelius Agrippa : De la Philosophie Occulte (traduction de Jules Bois : Haute Science, 1893-1894).
Allgemeines Handbuch der Freimaurerei, 1900-1901 (1).
Bischoff : Thalmud-Katechismus, 1904.
Bischoff : Im Reiche der Gnosis, 1906.
Begemann : Vorgeschichte und Anfaenge der Freimaurerei in England, 1909.

(1) Cette nouvelle édition, conçue dans un esprit plus scientifique que sa devancière, ne saurait pourtant la remplacer, car elle a, par souci de concision et d'objectivité, fâcheusement sacrifié l'abondante documentation qui faisait de l'édition de 1863-1867 un recueil, un peu chaotique, mais précieux, de textes et de citations particulièrement instructifs.

Wolfstieg : Bibliographie der freimaurerischen Literatur, 1911.
de Faye : Gnostiques et gnosticisme, 1913.
Bischoff : Kabbalah, 1917.
Alfaric : Ecritures manichéennes, 1918.
Saintyves : Essais de Folklore biblique, 1923.
Vulliaud : La Kabbale juive, 1923.
Frazer : Le Rameau d'Or, 1924.
Frazer : Le Folklore dans l'Ancien Testament, 1924.
Zielinski : La Sibylle, 1924.
A. Lantoine : La Franc-Maconnerie chez elle, 1925.
Wittemans : Histoire des Rose-Croix, 1925.
Kreglinger : Religion d'Israël, 1926.

La deuxième catégorie comprend des textes empruntés soit à des traités dogmatiques, soit à la correspondance confidentielle des adeptes, et dont il a été fait le plus large usage. Ils se trouvent dans les publications suivantes :

Martinès de Pasqually : *Traité de la Réintégration des êtres.*
Cet ouvrage capital, œuvre du fondateur et chef de la Société, a été imprimé pour la première fois en 1899 ; une copie manuscrite, trouvée dans les papiers de Saint-Martin, avait été communiquée par son possesseur, l'historien M. Matter, à Franck qui en a reproduit les 26 premiers feuillets dans son *Saint-Martin*. Les deux textes ne présentent que des différences insignifiantes.

Papus : *Martinez de Pasqually*, 1895.
Papus : *Louis-Claude de Saint-Martin*, 1902.
Les documents reproduits par ces deux ouvrages proviennent de la Loge des Elus Coens de Lyon. Ces débris d'archives se composaient, d'après leur éditeur, de 28 lettres de Pasqually à Willermoz (1767-1774), 48 lettres de Saint-Martin au même (1771-1790), 10 lettres d'autres membres de l'Ordre (1778-1787), de catéchismes, communications et rapports. Dans son premier livre Papus extrait de la correspondance de Pasqually avec Willermoz diverses indications et dates ; il analyse en outre 20 lettres du même au même, une lettre du second au premier, et imprime les catéchismes de plusieurs grades. Dans le second livre il a publié intégralement 45 lettres de Saint-Martin à Villermoz. Les ouvrages de Papus n'ont d'intérêt que par les textes originaux qu'ils font connaître, car les commentaires dont l'éditeur les accompagne sont extrêmement tendancieux. Le Dr Encausse, qui, sous le nom de Papus, tenta de ressusciter l'ancienne société

en l'appelant : Ordre Martiniste, ne semble pas avoir très bien compris ce qu'étaient et ce que recherchaient ceux dont il se prétendait le successeur ; il n'a pas non plus jugé nécessaire d'étudier, même superficiellement, l'histoire de la Franc-Maçonnerie et celle de l'occultisme, sur lesquelles il débite avec une imperturbable assurance les bourdes les plus monumentales.

G. Bord : *La Franc-Maçonnerie en France des origines à* 1815, 1908.

L'auteur a tiré d'un dépôt, dont il n'indique pas le lieu, quelques documents de premier ordre : lettres d'adeptes et notes biographiques sur certains d'entre eux.

Nouvelle Notice Historique sur le Martinésisme et le Martinisme (Introduction à une réimpression des *Enseignemeents Secrets de Martinez de Pasqually,* par Franz von Baader), 1900.

Cette notice pseudonyme qui s'attache surtout à réfuter les fantaisies de Papus, fait de nombreuses citations de lettres d'adeptes conservées dans des archives privées.

J. B. Willermoz : *Les Sommeils,* 1926.

Contient une importante correspondance entre Willermoz et le baron de Turkhein.

* * *

Les ouvrages les plus souvent cités figurent dans la liste ci-dessous, où ils sont précédés des chiffres romains les représentant dans les références données au bas des pages :

I. Traité de la Réintégration.
II. Papus : M. de Pasqually.
III. Papus : Saint-Martin.
IV. Nouvelle Notice Historique.
V. Bord : Franc-Maçonnerie.
VI. Willermoz : Sommeils.
VII. Gleichen : Souvenirs.
VIII. Matter : Saint-Martin.
IX. Franck : Saint-Martin.
X. Thory : Acta Latomorum.
XI. Thory : Annales originis.

LIVRE I

Doctrines et Pratiques des Élus Coens

CHAPITRE PREMIER

La "Réintégration" : Cosmologie et Anthropologie

Le « Traité de la réintégration des êtres dans leurs premières propriétés, vertus et puissances spirituelles et divines », ouvrage dogmatique et compendium de la doctrine secrète enseignée par Pasqually, a la forme d'un cours professé ex-cathedra. L'auteur s'adresse au lecteur sur le ton du maître qui cause avec ses disciples ; il prévoit leurs objections et les réfute à l'avance, prévient les questions qu'ils pourraient lui poser, s'efforce de dissiper leurs doutes éventuels en attestant sa bonne foi et l'exactitude de ses informations. Ce traité, écrit pour les seuls membres de l'Ordre, fut l'Evangile des Elus Coens. Copie en était délivrée à tous les cotisants de la société, au même titre que les cahiers de grade et les instructions (1). Commencé en février 1771, l'ouvrage, auquel Pasqually se consacrait tout entier au début de 1772 (2), est resté inachevé (3).

---

(1) III, 84.
(2) III, 85 et 111.
(3) J. B. Willermoz, qui a été un des principaux disciples de Pasqually, affirmait, dans une lettre adressée en 1821 au baron de Türkheim (VI, 144), que le traité « ne va que jusqu'à Saül ». C'est également au premier roi des Hébreux que s'arrête l'édition de la Bibliothèque Rosicrucienne, à laquelle sont empruntées les citations qu'on trouvera dans ce chapitre et dans les chapitres suivants. Türkheim a eu entre les mains un autre manuscrit, apporté en Alsace par un Strasbourgeois qui avait vécu à Bordeaux, à l'époque où y enseignait Pasqually ; les phrases initiale et finale, qu'il cite intégralement (VI, 142), correspondent, sauf une variante insignifiante, à celles de l'édition rosicrucienne, mais il signale une division en 732 paragraphes que semble avoir ignorée le manuscrit de M. Matter. Ce dernier, qui a eu sous les yeux deux copies du traité, note que dans chacune d'elles l'ouvrage reste inachevé (VIII, 13).

Mais, si incomplet qu'il soit, le traité présente dans ses 388 pages d'impression in-octavo, un développement assez important pour donner une idée suffisante du système mystique de la société.

Ce qui, au surplus, console le lecteur de se trouver à la dernière page en présence d'un texte brusquement interrompu, c'est que les doctrines qui constituent la matière du traité n'en peuvent être extraites qu'au prix d'un travail assez pénible. L'ouvrage trahit à la fois la précipitation avec laquelle il a été rédigé, l'inexpérience de l'auteur et le manque de culture française de l'écrivain. Pasqually ignore complètement les règles les plus élémentaires de la composition. Incapable de suivre, où même de concevoir, un plan logique et clair, il se perd dans des digressions ou des redites et s'efforce en vain de renouer de temps en temps le fil interrompu de son discours.

La fatigue du lecteur errant sans guide dans ce labyrinthe est encore accrue par la barbarie du style et l'obscurité des termes. Le traité à été pensé dans une langue étrangère, ainsi que le révèlent des tournures et des expressions telles que : « pour un temps immémorial », « faire force de loi sur », et des fautes de langue et de syntaxe dont on trouvera dans les citations de trop nombreux exemples et qui rendent certains passages presque inintelligibles. Embarrassé, obscur et incorrect dans le cours de tout l'ouvrage, le style devient franchement insupportable quand l'auteur prétend hausser le ton. Deux invocations, choisies au hasard, peuvent donner une idée de ce que Pasqually est capable d'écrire quand il vise au sublime. Moïse, en offrant un sacrifice au Seigneur entre le désert de Madian et le mont Horeb, lui adresse la prière suivante : « O Éternel, créateur de toutes puissances ! Exauce le sacrifice que je te fais en toute sainteté et dans la pureté de la puissance divine qu'il t'a plu de me donner dans ta miséricorde et pour ta plus grande gloire ! Je me soumets tout entier à ta grandeur infinie ! Dispose de moi selon ta volonté ; reçois le sacrifice que je te fais de

mon âme, de mon cœur et de mon corps et de tout ce qui m'appartient spirituellement et temporellement ; reçois-le pour l'expiation du péché du père des hommes et celui de toute sa postérité. Ainsi que tout vient de toi, tout retourne à toi » (1). Adam, faisant acte de contrition après sa première faute, s'exprime en ces termes : « Père de charité, de miséricorde ; Père vivifiant et de vie éternelle ; Père Dieu des Dieux des cieux et de la terre ; Dieu fort et très fort ; Dieu de justice, de peine, de récompense ; Dieu de paix et de clémence, de compassion charitable... Dieu de paix et de satisfaction... Dieu magnifique de toute contemplation des êtres créés et des récompenses inaltérables ; Dieu père de miséricorde sans borne en faveur de sa faible créature ; exauce celui qui gémit devant toi de l'abomination de son crime » (2).

* * *

Le traité de la Réintégration se présente comme une sorte de résumé et de version secrète des premiers livres du Pentateuque, particulièrement de la Genèse et de l'Exode. Il expose à sa manière la création d'Adam et d'Eve, traite du péché originel, conte l'histoire de la postérité du premier couple et des descendants de Caïn et de Seth, décrit le déluge, puis passe à Noé, à Abraham et à sa descendance, à la postérité d'Isaac, narre la sortie d'Egypte, s'étend avec complaisance sur le rôle joué par Moïse, dit quelques mots des Juges et s'interrompt brusquement après l'entrevue de Saül et de la Pythonisse.

Le récit perd manifestement tout intérêt pour Pasqually sitôt que Moïse quitte la scène. Le législateur des Hébreux est pour notre auteur le personnage central. Sous prétexte d'exposer l'enseignement que Moïse, truchement de Jého-

(1) I, 247.
(2) I, 30-31.

vah, donna au peuple d'Israël, Pasqually attribue au prophète, « qui parle avec vérité d'après l'Éternel » (1), et présente donc comme révélées par Dieu lui-même, les théories métaphysiques qu'il fait connaître à ses disciples. Cette tendance, si nettement accusée dans la seconde moitié du traité, perce déjà dans la première, car la prétendue histoire des Patriarches, depuis Adam jusqu'à Jacob, ne sert qu'à illustrer allégoriquement les doctrines mystiques exposées par la Réintégration.

Ces doctrines constituent une cosmogonie et une anthropologie ésotériques, prétendent donner la clef de la destinée passée, présente et future de l'homme et sont justifiées par une exégèse biblique qui emprunte ses méthodes au symbolisme, à l'arithmosophie et à la géométrie mystique.

* * *

La cosmologie de la Réintégration est essentiellement une pneumatologie.

« Avant le temps Dieu émana des êtres spirituels » (2). « Ces Esprits émanés, provenant de la quadruple essence divine, étaient distingués entre eux par leurs vertus, leurs puissances et leurs noms ; ils formaient quatre classes, beaucoup plus puissantes que celles des Chérubins, des Séraphins, des Archanges et des Anges que Dieu créa par la suite, car ils avaient en eux une partie de la puissance divine » (3). Seuls, ces « êtres spirituels divins », émanés directement de Dieu et qui étaient innés dans la divinité comme « le séminal de la reproduction des formes » est inné dans les différents organismes qui composent l'univers matériel, sont « réels et impérissables », c'est-à-dire ont

(1) I, 312. Suivant l'excellente formule de Mr. Matter, Pasqually n'est que le « greffier de Moïse » (VIII, 17).
(2) I, 17.
(3) I, 8.

une existence personnelle, absolue et éternelle ; ils existeront toujours « dans le cercle de la divinité » (1).

Or il arriva que certains de « ces chefs spirituels divins prévariquèrent » en abusant de la liberté que Dieu leur avait accordée. Dieu avait en effet laissé les êtres émanés libres d'agir « conformément à leurs pensées et à leurs volontés particulières, car il n'est point en lui de lire dans les causes secondes ni d'en empêcher l'action, sans déroger à sa propre existence d'Etre Nécessaire et à sa puissance divine » (2). « Dieu ne peut lire dans la pensée que lorsqu'elle est conçue et ne peut détruire la volonté des êtres spirituels » (3).

Les Esprits révoltés voulurent jouer un rôle supérieur à celui qui leur avait été attribué. « Agents secondaires », ils ne devaient agir que comme instruments de la divinité. Poussés par l'orgueil, ils voulurent émaner à leur tour des êtres spirituels qui ne dépendraient que d'eux. Ils empiétèrent ainsi sur la toute-puissance divine en prétendant donner naissance par leur propre puissance « aux causes troisièmes et quatrièmes » (4).

La faute des premiers Esprits, cette « simple volonté criminelle », qui est le « principe du mal spirituel », eut trois conséquences importantes.

D'abord, Dieu créa le monde matériel « pour être le lieu fixe où ces Esprits pervers auraient à agir, à exercer en privation (c'est-à-dire privés de toute communication avec Dieu) leur malice » et pour être « la borne de leurs opérations mauvaises » (5). Dans cette prison les Esprits déchus, n'étant plus partie de la divinité, qui avait rompu tous rapports avec eux, furent « émancipés », c'est-à-dire libres non plus seulement de vouloir, mais aussi d'agir en

(1) I, 176-177.
(2) I, 21-22.
(3) I, 49.
(4) I, 11.
(5) I, 12.

toute indépendance dans le domaine qui leur était assigné (1).

En second lieu la divinité, pour donner à cette prison une sorte de gardien, procéda à une seconde émanation, celle du « Mineur Spirituel », que l'on appelle communément Adam ou « Premier Père Temporel », mais que les initiés nomment « Réau » ou « Roux », termes signifiant « Homme-Dieu très fort en sagesse, vertu et puissance ». Cet être spirituel, pourvu des trois dons « qui sont en lui la pensée, l'image et la ressemblance du Créateur » (2), était destiné à être sans cesse opposé « au mauvais démon pour le contenir et le combattre ». Pour être à la hauteur de sa tâche, il reçut la même puissance dont avaient été doués tous les premiers Esprits au moment de leur émanation et, quoiqu'émané après eux, il devint leur supérieur et leur aîné par son état de gloire et la force du commandement qu'il reçut du Créateur » (3). Tous les Esprits lui furent assujettis : les Esprits pervers, parce qu'ils avaient perdu leur puissance première en punition de leur prévarication, les bons Esprits, parce que le Mineur avait reçu, lors de de son émanation, la puissance primitivement départie aux premiers Esprits émanés (4). « Comme la prévarication des Esprits arriva avant que les Mineurs fussent émanés, ils ne purent en recevoir aucune souillure ni aucune communication (contagion) ; aussi n'arriva-t-il pour lors aucun changement dans leur classe et c'est par cette raison

(1) I, 12. Le sens du mot « émancipé » n'est pas toujours indiqué d'une façon aussi nette. Pasqually semble avoir distingué en principe : 1° l'*émanation*, état des Esprits existant dans le cercle de la divinité et destinés à agir conformément à ses vues ; 2° l'*émancipation*, qui est l'état des Esprits envoyés par le Créateur dans les autres cercles, où ils jouissent, à leurs risques et périls, d'une complète liberté d'agir. C'est ainsi qu'il définit (p. 293), l'homme actuel : « un être émancipé du cercle de la divinité ». Mais il lui arrive souvent aussi d'employer le mot « émancipé » dans le sens de « émané », comme par exemple p. 299 où « émancipation divine » signifie exactement « émanation ». La terminologie incertaine du traité contribue pour beaucoup à son obscurité.

(2) I, 32, 223.

(3) I, 13.

(4) I, 19.

qu'ils furent les dépositaires de la grande puissance de la divinité. La redoutable puissance quaternaire (autorité sur les Esprits) leur fut confiée, ces Mineurs étant des « Esprits purs et sans tache, émanés du sein de la justice et de la sainteté mêmes pour manifester la force et la gloire du Créateur » (1). Le Premier Adam, type éponyme et représentant dans l'histoire biblique de la classe des Mineurs Spirituels, venait donc dans la hiérarchie céleste immédiatement après le Créateur. Il n'avait dans son être aucune parcelle de matière. Il était, il est vrai, revêtu d'une forme, mais d'une « forme glorieuse » (2), « pour agir de toutes ses volontés sur les formes actives et passives » (3). Ce « Dieu émané », auquel les anges étaient soumis (4), était le véritable « Emule » (disciple) du Créateur. Sa puissance s'étendait sur tout l'univers, ou « création universelle », et sur toutes ses parties, c'est-à-dire sur la terre, où « création générale », « partie générale de laquelle émanent tous les éléments nécessaires à substancier le particulier », et sur la « création particulière », ou ensemble des êtres existant « tant dans le corps céleste que dans le corps terrestre », le « particulier » comprenant « tout être actif et passif habitant depuis la surface terrestre et son centre jusqu'au centre céleste

(1) I, 313.

(2) L'adjectif « glorieux » est, dans le vocabulaire de Pasqually, l'équivalent de « lumineux ». Il lui a donné ce sens vraisemblablement par analogie avec la Schéchina, la nuée embrasée par laquelle Jéhovah révélait sa présence au sein du Buisson Ardent et sur le Propitiatoire dans le Saint des Saints. La manifestation lumineuse par laquelle la divinité devenait sensible aux sens grossiers des humains n'avait, d'après la conception juive, rien de matériel. Cette idée a inspiré la scène de la Transfiguration du Christ. Nous verrons plus tard que les Elus Coens considéraient cette lueur, même faible et fugitive, comme un des modes de manifestation des Esprits et pensaient avoir obtenu un résultat satisfaisant de leurs cérémonies théurgiques quand ils croyaient l'avoir aperçue, ne fût-ce qu'un instant. Quant à l'étymologie, il faut peut-être la chercher dans la « gloire », nom sous lequel on désignait alors le triangle portant le Tétragramme et entouré de rayons, qui figure sur les autels de style jésuite et qui était représenté dans les Loges sous forme d'un transparent placé au-dessus du fauteuil du Vénérable.

(3) I, 12. — Les « formes actives et passives » signifient les organismes vivants et les corps inanimés.

(4) I, 25.

appelé mystérieusement (c'est-à-dire par les initiés) ciel de Saturne » (1). En un mot, au Premier Adam étaient soumis l'univers, la terre et tous les habitants des cercles célestes (2).

Enfin, par suite de la rébellion des premiers êtres spirituels, « tous les Esprits, même ceux demeurés fidèles, sont assujettis au Mineur et les habitants du monde divin se ressentent de la première prévarication et s'en ressentiront jusqu'à la fin des temps. Ils expient le crime des premiers Esprits, comme les Mineurs actuels expient le crime du premier homme » (3). « A peine les Esprits pervers furent-ils bannis de la présence du Créateur, que les Esprits inférieurs et mineurs ternaires reçurent la puissance d'opérer la loi innée en eux de production d'essences spirituelles pour la formation du monde temporel afin de contenir les prévaricateurs dans les bornes ténébreuses de la privation divine. En recevant cette puissance ils furent sur-le-champ émancipés ; leur action, qui était pure, spirituelle, divine, fut changée aussitôt que l'Esprit eut prévariqué ; ils ne furent plus que des êtres spirituels temporels destinés à opérer les différentes lois que le Créateur leur prescrivait pour l'entier accomplissement de ses volontés. C'est alors que les Mineurs spirituels quaternaires furent émanés du sein de la divinité et qu'ils occupèrent dans l'immensité divine la place dont les Esprits mineurs ternaires venaient d'être émancipés pour opérer temporellement » (4). « Sans la prévarication des premiers Esprits, les Esprits divins n'auraient pas été du tout assujettis au temporel. Sans cette prévarication aucun changement ne serait survenu à la création spirituelle ; il n'y aurait eu aucune création

---

(1) Pasqually reste d'ordinaire fidèle à ces définitions ; il ne varie que dans un passage où il dit expressément : « Ici le mot « général » est attaché aux animaux irraisonnables et le mot « particulier » à ceux qui sont animés d'un être spirituel divin, tant céleste que surcéleste » (I, 287).
(2) I, 13, 14, 50, 320.
(3) I, 347.
(4) I, 312-313.

de borne divine, soit surcéleste, soit céleste, soit terrestre, ni d'Esprits envoyés pour actionner dans les différentes parties de la création, puisque les Esprits mineurs ternaires n'auraient jamais quitté la place qu'ils occupaient dans l'immensité divine pour opérer la formation d'un univers matériel » (1).

L'univers se composant dorénavant de quatre mondes : le divin, le surcéleste, le céleste et le terrestre (2), Dieu forma quatre classes d'Esprits : supérieure, majeure, inférieure et mineure (3). Les Esprits supérieurs et majeurs, agissant dans un milieu où tout est esprit et rien n'est matière, n'ont jamais possédé le pouvoir de produire des « essences spiritueuses » (4). Les Esprits inférieurs et mineurs ont eu la faculté de produire les « essences spirituelles temporelles » (5), mais ils n'en ont usé qu'au moment où ils furent émanés, pour former « le monde temporel qui devait servir à molester les Esprits prévaricateurs » (6).

Le rôle assigné aux Esprits du surcéleste fut « d'assurer la correspondance de l'homme avec le Créateur et de servir de double borne aux créatures qui gouvernent les mondes céleste et matériel dans lesquels les Esprits prévaricateurs sont enfermés » (7). Auxiliaires d'Adam, ils veillaient à l'inviolabilité des frontières séparant du monde surcéleste les prisons des mauvais Esprits. Agents des lois de l'uni-

---

(1) I, 319-320.
(2) I, 331.
(3) I, 309.
(4) C'est-à-dire des éléments purs, constitutifs des corps matériels. L'adjectif « spiritueux » est dérivé par Pasqually du mot « esprit », suivant le sens que lui donnait l'usage au XVIIIe siècle dans les expressions : esprit de vin, esprit de sel, etc.
(5) Substances composées d'esprit et de matière et qui, en se combinant, ont donné naissance aux organismes vivants (parmi lesquels figurent les astres). « Temporel », signifie toujours « matériel » dans la terminologie spéciale de Pasqually.
(6) En d'autres termes : les Esprits inférieurs ont créé les corps célestes ou astres, les Esprits mineurs le corps terrestre, c'est-à-dire, au total, les deux mondes matériels.
(7) I, 332-334.

vers, ils étaient préposés particulièrement à la conservation du temps, c'est-à-dire à l'entretien de l'énergie vitale dans l'univers matériel (1). Les Esprits inférieurs, habitants du monde céleste, étaient spécialement chargés d'assurer l'existence de la matière (2). L'Homme-Dieu, qui résidait dans le même domaine, y agissait comme « pur Esprit divin » (3).

C'est qu'en effet l'ordre établi par le Créateur ne visait pas seulement à assurer la solidité de la prison enfermant les Esprits rebelles. Il avait surtout pour but de mettre l'Homme-Dieu en état de remplir dans les meilleures conditions possibles la tâche qui lui était dévolue. Placé dans le monde céleste, qui est tout semblable aux mondes surcéleste et divin et est également le séjour de la divinité (4), Adam était assuré de l'aide directe de celle-ci avec laquelle il était, d'autre part, en rapport par l'intermédiaire des Esprits du surcéleste, agents de la Providence. On peut donc dire que « c'était uniquement pour l'homme que toutes ces choses avaient été ainsi disposées » et que, « comme elles devaient servir de bornes aux Esprits pervers, elles étaient assujetties au Mineur pour qu'il pût exercer sur elles sa puissance et son commandement selon sa volonté et selon les lois de l'ordre » (5).

* * *

Tel était l'état sublime de L'Homme-Dieu, ou Adam, ou Roux, ou Réau ; mais, pour son malheur, il jouissait, comme les premiers Esprits émanés, de son libre arbitre et, comme eux, il abusa de ce dangereux privilège. Son orgueil lui fit considérer la puissance que Dieu lui avait accordée

(1) I, 321.
(2) I, 321.
(3) I, 331.
(4) I, 331.
(5) I, 330.

sur la création universelle comme presque aussi grande que celle appartenant au Créateur. Ce péché d'orgueil fut aussitôt connu des « mauvais démons », c'est-à-dire des Esprits déchus. Un des principaux de ces Esprits se présenta devant Adam « sous la forme apparente d'un corps de gloire » et lui persuada « d'opérer la science démoniaque préférablement à la science divine que le Créateur lui avait donnée pour assujettir tout être inférieur » (1). Le tentateur dit à Adam : « Adam, tu as inné en toi le verbe de création en tous genres... opère (crée) des créatures puisque tu es créateur. Opère devant ceux qui sont hors de toi ; ils rendront tous justice (hommage) à la gloire qui t'est due » (2).

L'assertion du « mauvais démon » était en partie fondée, mais elle passait volontairement sous silence un détail important. Adam avait bien en lui « un acte (pouvoir) de création de postérité de forme spirituelle, c'est-à-dire de forme glorieuse », il possédait « un verbe de reproduction spirituelle et glorieuse » (3), mais il ne pouvait s'en servir qu'avec la coopération du Créateur. « La volonté du Premier Homme ayant été (si la volonté avait été) celle du Créateur, à peine la pensée de l'homme aurait-elle opéré que la pensée spirituelle divine aurait également agi en remplissant immédiatement le fruit de l'opération du Mineur par un être aussi parfait que lui. Adam aurait été réellement le créateur d'une postérité de Dieu » (4). « De sa forme impassive (non sujette à la souffrance) devaient émaner des formes glorieuses comme la sienne pour servir de demeure aux Mineurs Spirituels que le Créateur y aurait envoyés » (5) ; de « l'Homme-Dieu de la terre

(1) I, 15-16.
(2) I, 27.
(3) I, 316.
(4) I, 26.
(5) I, 28.

universelle » serait ainsi sortie une postérité divine et non une postérité charnelle (1).

Cédant aux suggestions perfides du tentateur, Adam entreprit de créer des « êtres spirituels » sans la coopération divine (2), en présence de « ceux qui étaient hors de lui » et pour mériter leur admiration. Cette faute était plus grave que celle à laquelle l'univers doit son origine. Il est vrai que le crime d'Adam « quoique provenant de sa volonté, ne vint pas immédiatement de sa pensée », puisque l'idée lui en avait été inspirée par les Esprits pervers. Mais la prévarication d'Adam a été plus considérable que celle des premiers Esprits en ce que Adam a mis en usage toute sa vertu et puissance divine contre le Créateur, en opérant au gré (sur le désir) des démons et de sa propre volonté un acte de création, ce que les Esprits pervers n'avaient pas eu le temps de faire, le Créateur ayant empêché leur volonté mauvaise de se manifester » (3).

La punition ne se fit pas attendre et fut doublement sévère : d'abord par le résultat de l'acte criminel, ensuite par le changement d'état du coupable. Dieu « enferma dans la forme de matière créée par Adam un être mineur que le malheureux Adam a assujetti dans une affreuse prison de ténèbres » (4). Au lieu d'une forme glorieuse, semblable à la sienne, Adam ne produisit en effet qu'une « forme ténébreuse » (matérielle) (5) qu'il appela, lorsqu'il vit le résultat de son entreprise téméraire, « Houwa » ou « Hommesse », c'est-à-dire, mystiquement, « chair de ma chair, os de mes os, ouvrage de mon opération conçue et exercée par l'œuvre de mes mains souillées » (6). « Le Créateur laissa subsister l'ouvrage impur du Mineur pour qu'il fût molesté de génération en génération pour un temps

(1) I, 13.
(2) I, 17.
(3) I, 21.
(4) I, 36.
(5) I, 27.
(6) I, 53.

immémorial, ayant toujours devant les yeux l'image de son crime... afin que sa postérité ne pût prétendre cause d'ignorance (ignorer) sa prévarication et qu'elle apprît par là que les peines et misères qu'elle endure et endurera jusqu'à la fin des siècles ne viennent point du Créateur, mais de notre premier père, créateur de matière impure et passive » (sujette à la souffrance) (1).

En outre, Adam fut banni du monde céleste et précipité « dans les abîmes de la terre d'où il avait sorti le fruit de sa prévarication » (2). Le Créateur transforma en même temps la forme glorieuse d'Adam en une forme « matérielle, passive et sujette à la corruption » (3). « Ce corps second de matière terrestre avait la même figure apparente que le corps de gloire dans lequel Adam avait été émané » (4) ; cette forme corporelle, semblable à celle qu'Adam avait involontairement donnée à Houwa, est une copie grossière, une pesante reproduction de la forme glorieuse, pure et inaltérable dont avait été primitivement revêtu l'Homme-Dieu (5).

Prisonnier de cette forme matérielle, Adam dut habiter cette même terre « sur laquelle avant son crime il régnait comme Homme-Dieu et sans être confondu avec elle ni avec ses habitants » (6). Il y fut « assujetti à opérer (agir) comme un être purement spirituel temporel (composé d'une âme et d'un corps), sujet au temps et à la peine du temps » (la mort), à laquelle il n'était pas soumis auparavant (7). La forme de matière qu'il avait créée dans son orgueil criminel, Houwa, lui servit à perpétuer la race des Mineurs déchus, car, « condamné à se reproduire matériellement, il ne put faire usage que des essences spiri-

(1) I, 29.
(2) I, 30.
(3) I, 28.
(4) I, 54.
(5) I, 28, 35.
(6) I, 315.
(7) I, 315.

universelle » serait ainsi sortie une postérité divine et non une postérité charnelle (1).

Cédant aux suggestions perfides du tentateur, Adam entreprit de créer des « êtres spirituels » sans la coopération divine (2), en présence de « ceux qui étaient hors de lui » et pour mériter leur admiration. Cette faute était plus grave que celle à laquelle l'univers doit son origine. Il est vrai que le crime d'Adam « quoique provenant de sa volonté, ne vint pas immédiatement de sa pensée », puisque l'idée lui en avait été inspirée par les Esprits pervers. Mais la prévarication d'Adam a été plus considérable que celle des premiers Esprits en ce que Adam a mis en usage toute sa vertu et puissance divine contre le Créateur, en opérant au gré (sur le désir) des démons et de sa propre volonté un acte de création, ce que les Esprits pervers n'avaient pas eu le temps de faire, le Créateur ayant empêché leur volonté mauvaise de se manifester » (3).

La punition ne se fit pas attendre et fut doublement sévère : d'abord par le résultat de l'acte criminel, ensuite par le changement d'état du coupable. Dieu « enferma dans la forme de matière créée par Adam un être mineur que le malheureux Adam a assujetti dans une affreuse prison de ténèbres » (4). Au lieu d'une forme glorieuse, semblable à la sienne, Adam ne produisit en effet qu'une « forme ténébreuse » (matérielle) (5) qu'il appela, lorsqu'il vit le résultat de son entreprise téméraire, « Houwa » ou « Hommesse », c'est-à-dire, mystiquement, « chair de ma chair, os de mes os, ouvrage de mon opération conçue et exercée par l'œuvre de mes mains souillées » (6). « Le Créateur laissa subsister l'ouvrage impur du Mineur pour qu'il fût molesté de génération en génération pour un temps

(1) I, 13.
(2) I, 17.
(3) I, 21.
(4) I, 36.
(5) I, 27.
(6) I, 53.

immémorial, ayant toujours devant les yeux l'image de son crime... afin que sa postérité ne pût prétendre cause d'ignorance (ignorer) sa prévarication et qu'elle apprît par là que les peines et misères qu'elle endure et endurera jusqu'à la fin des siècles ne viennent point du Créateur, mais de notre premier père, créateur de matière impure et passive » (sujette à la souffrance) (1).

En outre, Adam fut banni du monde céleste et précipité « dans les abîmes de la terre d'où il avait sorti le fruit de sa prévarication » (2). Le Créateur transforma en même temps la forme glorieuse d'Adam en une forme « matérielle, passive et sujette à la corruption » (3). « Ce corps second de matière terrestre avait la même figure apparente que le corps de gloire dans lequel Adam avait été émané » (4) ; cette forme corporelle, semblable à celle qu'Adam avait involontairement donnée à Houwa, est une copie grossière, une pesante reproduction de la forme glorieuse, pure et inaltérable dont avait été primitivement revêtu l'Homme-Dieu (5).

Prisonnier de cette forme matérielle, Adam dut habiter cette même terre « sur laquelle avant son crime il régnait comme Homme-Dieu et sans être confondu avec elle ni avec ses habitants » (6). Il y fut « assujetti à opérer (agir) comme un être purement spirituel temporel (composé d'une âme et d'un corps), sujet au temps et à la peine du temps » (la mort), à laquelle il n'était pas soumis auparavant (7). La forme de matière qu'il avait créée dans son orgueil criminel, Houwa, lui servit à perpétuer la race des Mineurs déchus, car, « condamné à se reproduire matériellement, il ne put faire usage que des essences spiri-

(1) I, 29.
(2) I, 30.
(3) I, 28.
(4) I, 54.
(5) I, 28, 35.
(6) I, 315.
(7) I, 315.

tueuses matérielles pour sa reproduction » ; il usa d'un « Verbe qui actionnait, émanait et émancipait hors de lui des essences spiritueuses suivant la loi de nature spirituelle temporelle » et il ne put ainsi provenir de lui que des « formes corporelles matérielles » (1).

Enfin, et ce fut la conséquence la plus terrible de sa faute, Adam se trouva dorénavant séparé de Dieu et exposé aux embûches des Esprits pervers. Lorsqu'il était dans son « état de gloire », il connaissait directement la pensée du Créateur et celle des démons ; il lisait dans l'une et l'autre à livre ouvert parce que « le privilège de l'Esprit pur et simple (non emprisonné dans la matière) est de pouvoir lire dans l'Esprit par sa correspondance naturelle spirituelle » (2). Par suite de cette communication immédiate avec la pensée divine il était « pensant ». Mais, si « rien ne peut échapper à la connaissance de l'Esprit, c'est tout le contraire parmi les Mineurs incorporés dans une forme de matière apparente » (3), car « le corps n'est qu'un chaos (prison)pour l'âme, c'est-à-dire pour l'Esprit mineur qui s'y trouve enfermé » (4). De même que « la forme est devenue passive, d'impassive qu'elle aurait été si Adam avait uni sa volonté à celle du Créateur », de même « l'âme est devenue sujette au pâtiment de la privation » (5) ; de sorte qu'après sa chute, Adam, de « pensant » qu'il était précédemment, alors que, « comme pur Esprit il lisait à découvert les pensées et les opérations divines », est devenu « pensif » (6), c'est-à-dire qu'il n'eut plus désormais qu'une connaissance passagère et fragmentaire de la pensée divine par des sortes d'effluves que les

(1) I, 315-316.
(2) I, 139.
(3) I, 139.
(4) I, 162.
(5) I, 53.
(6) Pasqually semble avoir donné ce sens particulier, et inusité, à l'adjectif « pensif » par analogie avec « passif », qui, pour lui, ainsi que nous l'avons vu, signifie : sujet à la souffrance.

initiés appellent « intellect bon ». En outre il fut, pour son malheur, beaucoup plus accessible aux suggestions du démon, parce que la pensée démoniaque se communiquait directement et constamment à lui par l'« intellect mauvais », tandis que la pensée divine ne pouvait pénétrer dans son esprit qu'après s'être frayé la voie par l'intellect bon « qui prépare et dispose l'âme particulière mineure à recevoir impression de l'Esprit majeur bon », de sorte que « le Mineur n'est que par temps (par moments) pensant par jonction avec l'Esprit bon » (1). En d'autres termes, le Mineur, d'abord en communication constante avec la pensée divine, quand il résidait sous une forme lumineuse dans le monde céleste, s'est trouvé, après avoir été exilé dans le monde terrestre et revêtu d'un corps de matière, sous la domination des Esprits pervers, dont il habite la prison, et il ne peut résister à leurs séductions que par l'effet de la grâce que Dieu lui accorde parfois afin de l'aider à triompher « des notions intellectuelles qu'il reçoit de la part des mauvais Esprits » (2).

Pourtant le rôle que Dieu avait, en l'émanant, assigné à Adam, lui avait imprimé un caractère indélébile. La puissance conférée à l'Homme-Dieu était « si considérable que, malgré sa prévarication même, il était encore supérieur à tout autre Esprit spirituel, soit émané, soit émancipé » (3). Aussi « le Mineur ne perdit pas, comme les Esprits prévaricateurs, la communication directe avec le Créateur et ses intelligences. Il conserva la faculté et la puissance première qu'il avait reçues dès son émanation dans le corps universel » (4). Au reste, la sévère punition dont il fut frappé l'amena à résipiscence. Adam se repentit de son crime et Dieu eut pitié de lui. Il ne laissa pas Adam au rang de « Mineur des Mineurs démoniaques dont il était

(1) I, 34-36 ; 75-76.
(2) I, 36.
(3) I, 314.
(4) I, 313.

devenu le sujet ». Il se réconcilia spirituellement avec lui et le rétablit « dans les mêmes vertus et puissances qu'il avait auparavant contre les infidèles de la loi divine. C'est par cette réconciliation qu'il (Adam) a obtenu une seconde fois des pouvoirs pour et contre tout être créé » (1). Mais l'Adam terrestre, avili et plongé dans la matière, ne pouvait plus prétendre à la possession intégrale des privilèges dont avait joui l'Homme-Dieu dans son état d'innocence ; aussi « le Créateur ne lui rendit qu'une puissance inférieure à celle qu'il possédait avant son crime » (2).

La chute d'Adam eut, comme celle des premiers Esprits, des conséquences universelles. Les Esprits émanés, qui avaient déjà souffert des suites de la révolte de leurs frères, furent doublement affectés par la prévarication d'Adam et par le pardon qui lui fut accordé. « La prévarication d'Adam était infiniment plus grande que celle des démons, les Esprits habitants de l'immensité (divine) ressentirent alors une attraction encore plus forte que la première fois et cette maudite opération de l'homme opéra sur eux un nouveau changement dans leurs lois d'action et d'opération, c'est-à-dire qu'à l'instant du crime d'Adam le Créateur fit force de loi sur les êtres spirituels de son immensité et leurs lois d'action et d'opération ne furent plus les mêmes qu'elles étaient, non seulement avant la prévarication des premiers Esprits, mais lors de l'émanation du Premier Homme » (3). « De même que les habitants du monde divin paient tribut à la justice du Créateur pour l'expiation du crime des premiers Esprits, de même les habitants spirituels du monde général terrestre paient tribut à l'Éternel pour la prévarication du premier Mineur commise au centre de l'univers temporel » (4). Le gardien préposé à la prison enfermant les Esprits pervers ayant

(1) I, 24.
(2) I, 50.
(3) I, 317.
(4) I, 348.

dû quitter son poste pour indignité, les Esprits bons durent assurer seuls la surveillance exercée sur les deux mondes inférieurs pour empêcher les Esprits pervers de sortir de leur lieu d'exil (1) ; ils furent, en outre, assujettis à servir d'intermédiaires entre Dieu et le Mineur. « Sans la prévarication de l'homme, les Esprits divins n'auraient été assujettis que d'une seule manière au temporel (pour contribuer à l'entretien et à la durée fixe de l'univers) ; par la prévarication de l'homme, les habitants des différentes classes de l'immensité furent assujettis à contribuer à la réconciliation et à la purification des Mineurs » (2).

* * *

Adam, déchu mais pardonné, se montra indigne de la miséricorde divine, car il commit une nouvelle faute. Lorsque Adam et Houwa « furent sortis de leur première place opérante » (3), ils reçurent l'ordre de reproduire des formes semblables aux leurs, mais ils obéirent « avec une si furieuse passion des sens de leur matière » que la divinité refusa de coopérer à leur œuvre. Aussi leur premier-né Caïn, c'est-à-dire « fils de ma douleur » tomba sous le pouvoir des puissances démoniaques, au grand désespoir d'Adam (4).

Cette nouvelle punition n'amena chez le coupable qu'un repentir passager et il retomba bientôt dans la même erreur. Il s'abandonna encore avec Houwa au délire des sens pour procréer deux filles : Caïnan et Aba I, puis, après un intervalle de six ans, quatre autres enfants, deux mâles et deux femelles (5). Pourtant le premier-né de cette deuxième série fut engendré et conçu conformément aux intentions du Créateur. « Adam et Houwa coopérèrent à

(1) I, 334.
(2) I, 319.
(3) C'est-à-dire : eurent été forcés de quitter le monde céleste, où ne pouvaient rester les êtres en partie matériels qu'ils étaient devenus.
(4) I, 61-62.
(5) I, 63-64.

la forme de leur fils Abel par une opération très succincte de matière, c'est-à-dire sans excès de leurs sens matériels ». Aussi « le Créateur ne put refuser de correspondre à leur opération en constituant à la forme qu'ils avaient opérée un être mineur doué de toute vertu et sagesse spirituelle divine » (1). Adam appela cet enfant Aba IV, c'est-à-dire « enfant de paix », ou Aba X, c'est-à-dire « être élevé au-dessus de tout sens spirituel » (2), et il fut « comme l'Homme-Dieu juste sur la terre » (3). Caïn, furieux d'avoir dû céder son droit d'aînesse à Abel et encouragé dans sa révolte par ses deux sœurs, Caïnan et Aba I, « conçut d'opérer un culte aux faux dieux et au prince des démons, pour qu'ils lui donnassent une puissance supérieure à celle que le Créateur avait donnée à son frère Abel » (4), et, emporté par sa haine, il tua Abel en feignant de l'embrasser (5). Le sang expiatoire du Juste que le Seigneur avait doué de sa propre sagesse scella la deuxième réconciliation d'Adam avec Dieu et, en annonçant à Houwa la fin tragique de son fils bien-aimé, Adam put lui affirmer « que ses crimes venaient d'être expiés par la victime Abel, son fils » (6). Mais le meurtre d'Abel privait les hommes d'une lumière éclairant leur sombre route. Dieu rendit les dons de ce Juste réversibles sur un autre Mineur. « Adam conçut donc au gré (avec l'agrément) du Créateur une troisième postérité qu'il nomma Seth, qui veut dire : admis à la postérité de Dieu » (7) et « le Créateur instruisit lui-même par la voie de son envoyé spirituel Héli le bien-heureux homme Seth des secrets ressorts spirituels divins, qui contenaient et dirigeaient toute la nature, tant spirituelle que matérielle » (8).

(1) I, 101.
(2) I, 67.
(3) I, 65.
(4) I, 71.
(5) I, 73.
(6) I, 74.
(7) I, 118.
(8) I, 119.

* * *

A partir de la troisième postérité d'Adam le sort de l'humanité est fixé à jamais ; le schéma et les personnages du drame qui se jouera jusqu'à nos jours sur la terre sont dessinés pour la « durée des temps ». Le genre humain est composé de deux classes : descendants de Caïn et postérité de Seth. Les premiers sont les réprouvés ; les prisonniers de la matière. Habiles aux arts grossièrement utiles, ils découvrent le moyen de bâtir des villes, de fondre les métaux, d'exploiter les mines, de prendre à la chasse les animaux sauvages (1), mais le Seigneur les laisse errer dans les ténèbres spirituelles. Quand le Déluge aura anéanti la première humanité pervertie, la race maudite renaîtra avec les descendants de Cham. Les seconds ont appris de Seth à pratiquer le culte agréable à Dieu (2), mais ces favoris du Seigneur sont aussi faibles que le fut le Premier Homme. La postérité de Seth, s'unit, malgré la défense divine, avec les « enfants des hommes, c'est-à-dire les filles concubines de la postérité de Caïn » et elle « déchut de toutes les connaissances divines spirituelles que Seth lui avait communiquées » (3). L'histoire du peuple juif ne sera que le récit détaillé de ces rechutes suivies d'un repentir et d'une réconciliation éphémères. Les Hébreux, quoique éclairés à différentes reprises par un envoyé divin, oublient bientôt les sublimes vérités qui leur furent révélées ; ils perdent alors toute communication avec Dieu et des générations entières retombent dans les ténèbres, jusqu'à ce que paraisse un nouveau prophète dont l'enseignement n'aura pas un succès plus durable.

La Bible, convenablement interprétée, nous instruit donc de la destinée du Mineur qui fait partie de la postérité de Seth. Esprit tombé des cieux, sa déchéance n'est

(1) I, 90-91.
(2) I, 129.
(3) I, 130.

jamais définitive. « Toute forme corporelle est toujours un chaos pour l'âme spirituelle divine, parce que cette forme de matière ne peut recevoir la communication de l'intellect spirituel divin n'étant elle-même qu'un être apparent ; le Mineur au contraire par son émancipation est susceptible de recevoir à chaque instant cette communication, parce que c'est un être éternel » (1). Il peut être « réintégré », même en ce monde, dans l'état où Dieu avait remis Adam après sa deuxième réconciliation avec lui et jouir des privilèges qui avaient alors été accordés au père d'Abel sacrifié. Cette réconciliation doit être le but suprême de tous les efforts du Mineur et il doit s'engager de lui-même dans la voie du salut. Il est essentiellement une volonté libre. Les pensées, bonnes ou mauvaises, lui viennent, il est vrai, d'êtres distincts de lui : la pensée « sainte » lui est suggérée par un Esprit divin, la pensée criminelle par un « mauvais démon » (2), mais il conserve son libre arbitre, car ces suggestions ne sont pas des « volontés opérantes et le Mineur est le maître de les accueillir ou de les rejeter» (3). D'autre part, la prescience divine ne saurait lier la volonté humaine, puisque Dieu ne peut prévoir les décisions que prendra le Mineur et les actes qui en seront la conséquence ; s'il a établi sur des lois immuables tout ce qui existe dans l'univers, il a laissé à sa créature une entière liberté, attendu « qu'il n'a pas en lui-même sa prescience (sic) et ne prend aucune part aux causes secondes de cet univers » (4). Enfin, si l'homme, plongé dans l'atmosphère démoniaque de ce monde matériel où il respire à chaque instant, l' « intellect mauvais », semble en mauvaise posture pour lui résister, le Créateur a rétabli l'équilibre en détachant « de son cercle spirituel divin un Esprit majeur pour être le guide, l'appui, le conseil

(1) I, 162.
(2) I, 32.
(3) I, 34.
(4) I, 386.

et le compagnon du Mineur qui émane et descend de l'immensité pour être incorporé au centre de matière élémentaire (monde matériel) et pour aller opérer selon son libre arbitre dans le cercle terrestre » (1). Ainsi le Mineur peut, dans sa lutte contre les Esprits pervers, opposer à deux faibles influences mauvaises : Esprit démoniaque et intellect mauvais, trois puissances spirituelles très fortes, qui sont : son âme, douée de la connaissance innée du bien, les suggestions de l'Esprit majeur détaché auprès de lui, l'intellect bon (2).

Mais, si cette lutte victorieuse contre les tentations démoniaques et les liens de la matière est une condition préalable et nécessaire de la réconciliation, elle ne suffit pas à l'assurer. Il faut que le Mineur, pour arriver au but, reçoive le secours d'un Mineur Élu. L'aide que lui apporte ce « réconciliateur » est double : il lui transmet les instructions reçues directement du Créateur sur le culte qui doit être rendu à la divinité par une « opération spirituelle » (3) et il communique aux « hommes de désir » auprès desquels il est envoyé les dons qu'il a reçus (4) en les marquant du « caractère » ou « sceau » mystique, sans lequel aucun Mineur ne peut être réconcilié, puisque, faute d'avoir reçu cette ordination mystérieuse, il reste, quels que soient d'ailleurs ses mérites personnels, un Mineur « en privation » (sans communication avec Dieu) (5).

Ces êtres surnaturels, les Mineurs Élus, « préposés par ordre du Créateur pour marquer les êtres mineurs spirituels qui doivent accompagner le triomphe de la manifestation de la justice divine (6), reçoivent la naissance et la vie temporelle par la seule volonté et l'inspiration divines et quoique leur forme soit émanée de la postérité d'Adam,

(1) I, 290.
(2) I, 20.
(3) I, 129 ; 40 ; 43.
(4) I, 43.
(5) I, 40 ; 42 ; 45 ; 48 ; 49.
(6) I, 37.

le Mineur qui habite cette forme est véritablement pensant sans jamais être pensif, parce que l'Éternel lui manifeste sa propre volonté par la vision d'un de ses députés qui lui annonce sans aucun mystère ce qu'il doit faire pour opérer exactement la volonté divine » (1).

Les Mineurs Élus vivent en marge de la société humaine pour ne pas se souiller à son contact. « L'Éternel les retire d'entre les profanes (les fait vivre à l'écart des profanes) et les impurs permanents de la terre et les met à l'abri de toute communication intellectuelle avec les Mineurs ordinaires » (2). Ils apparaissent comme des météores lumineux au cours des âges ; l'Éternel les rappelle à lui par des voies inconnues et les générations suivantes ne savent pas qu'ils ont existé, car le « Créateur permet que les mortels ordinaires oublient par la succession des temps la mémoire de ces heureux êtres et que, ignorant leur demeure fixe et la route qu'ils ont prise pour s'y rendre, ils ignorent aussi leurs œuvres, leurs actions et leurs opérations spirituelles temporelles (opérations par lesquelles l'Esprit divin se manifeste dans le monde matériel) » (3). Aussi les hommes dont l'Éternel voulait faire des « enfants de Dieu » perdent bientôt la mémoire des formules et des cérémonies du culte divin, que leur avaient enseigné le dernier Mineur Élu paru parmi eux ; ils transgressent la défense qui leur fut faite de contracter des unions avec les « enfants des hommes », c'est-à-dire les Mineurs « en privation », de sorte que leur postérité « déchoit de toutes les connaissances spirituelles divines » et que l'envoi d'un autre émissaire devient nécessaire (4).

---

(1) I, 37-38.
(2) I, 372.
(3) I, 372.
(4) I, 129-130.

CHAPITRE II

La " Réintégration "

Typologie, Arithmosophie, Géométrie mystique

Les doctrines cosmologiques, pneumatologiques et anthropologiques exposées dans le chapitre précédent forment la substance du traité de la Réintégration et nous pourrions nous en tenir à cette brève analyse si nous voulions simplement rendre compte des idées qu'il contient. Mais dans cet ouvrage chatoyant et confus la forme offre autant d'intérêt que le fond. Semblable aux tapis d'Orient où quelques motifs très simples se répètent à l'infini avec des couleurs différentes et suivant les dispositions les plus variées, le traité a recours, pour reprendre les mêmes thèmes, à des modes de démonstration curieux par leur étrangeté et qui, parfois, approfondissent les principes déjà connus.

Tout d'abord l'exégèse ésotérique de la Bible, qui est, ainsi que nous l'avons déjà constaté, la base même sur laquelle repose l'exposé dogmatique de Pasqually, est appliquée systématiquement, si bien que les récits bibliques se présentent comme une vaste fresque allégorique. Pour l'initié qui sait comprendre le sens secret des Écritures tout y est symbolique jusque dans les moindres détails : événements, localités, bâtiments et meubles ne sont que des figures, la plupart des personnages sont autant de reproduction des types fondamentaux : Mineur en priva-

tion, Mineur réconcilié, Mineur régénéré, Mineur Élu, Esprits des différents rangs, et jusqu'au Créateur. Dieu se manifestant par ses émanations, les mondes des Esprits, le monde de la matière, la destinée de l'homme se reflètent intégralement et presque à chaque page dans les textes sacrés. L'abondance des apocalypses scripturaires est telle qu'il faut se borner à en donner quelques exemples.

Le Paradis Terrestre est l'image de « la première couche glorieuse (lumineuse) où se trouvait d'abord Adam » (1). L'Arche de Noé « représente l'enveloppe chaotique qui contenait tout principe de création de formes corporelles » (2) et les Mineurs qui s'y trouvaient renfermés dans une obscurité profonde, pendant qu'elle flottait sur les eaux, figurent « la retraite des Mineurs réconciliés et des Justes sous les ombres de la grande lumière (plongés dans les Limbes) où ils reposeront effectivement un espace de temps dans l'attente » (3).

La colombe qui sortit de l'arche, voltigea pour la première fois autour et vint se poser dessus est « la vraie figure de l'esprit angélique qui dirigeait l'arche et faisait part à Noé de la volonté du Créateur » (4).

Le « grand signe de feu de différentes couleurs et formé en demi-cercle, dont une extrémité donnait sur le sommet du mont Ararat et l'autre extrémité donnait sur l'arche » était une apparition des « sept principaux esprits universels » (5).

Le Sinaï, gravi par Moïse pendant que le peuple reste au pied de la montagne, « symbolise la distance qui sépare l'Etre Créateur de la créature générale ou la terre » (6). La lutte de Moïse contre les Mages d'Egypte prouve que « tout s'opère dans l'univers par action et par contraction

(1) I, 25.
(2) I, 164.
(3) I, 171.
(4) I, 174.
(5) I, 174-175.
(6) I, 281.

(réaction), sans cela rien n'aurait ni mouvement ni vie, et sans la vie il n'y aurait point de formes corporelles. De même, sans la réaction démoniaque, rien n'aurait vie spirituelle hors de la circonférence divine » (1). La transformation en serpent de la verge de Moïse et de celle du Mage, son adversaire, est « l'explication réelle du changement des formes glorieuses des Esprits supérieurs démoniaques et des Mineurs Spirituels divins en forme de vile matière terrestre qui les tient en privation ». Le retour des verges à leur premier état fait voir « que toute espèce de formes qui agissent dans cet univers n'existent point réellement en nature, ni d'elles-mêmes, mais seulement par l'être qui les anime, et que tout ce qui paraît exister se dissipera aussi promptement que se sont dissipés les deux serpents ». Il annonce donc « la destruction de la terre et de ses habitants » (2).

Le passage de la Mer Rouge est un vaste symbole : la première division qui a traversé la mer représente les hommes quittant la terre lorsque le Créateur les délivrera des ténèbres. Les guerriers israélites qui marchaient à la suite de la première division et étaient également éclairés par la lumière de la colonne de feu, « figurent par leur élection celle que le Créateur a faite d'un nombre d'Esprits majeurs pour être les guides et les défenseurs, pendant qu'Israël fait la guerre spirituelle contre les ennemis, et ces Élus ne sont autre chose que l'ombre et les instruments des Esprits majeurs que le Créateur a joints à Israël » (3). « Les différentes marches, que Pharaon fit en poursuivant les Israélites, nous figurent les ruses et les détours qu'emploie l'Esprit démoniaque pour attacher son intellect d'abomination et détruire par là, la puissance de l'homme... Mais, comme l'Esprit divin, protecteur et défenseur de

(1) I, 259.
(2) I, 255-256.
(3) I, 272.

l'homme, use des mêmes moyens pour molester l'Esprit démoniaque, il se servit d'Israël même pour opérer la destruction de l'Égypte » (1).

Le mont Morija est appelé « mystérieusement (mystiquement) par les amis de la sagesse (les initiés) Terre élevée au-dessus de tout sens », parce que la construction du Temple, auquel il servit de base, « figurait réellement l'émanation du premier homme ». La justification de cette interprétation se trouve dans le fait que le Temple de Salomon fut construit sans le secours d'outils composés de métaux, pour montrer que le Créateur avait formé le premier homme « sans le secours d'aucune opération physique matérielle » (2).

Le Tabernacle est un symbole : 1° du monde surcéleste, 2° du monde céleste, 3° du corps de l'homme, 4° du monde ou cercle universel (3). En effet, c'est dans le Tabernacle que Moïse « opérait une partie de l'action des habitants spirituels du surcéleste, sans le mélange d'action avec aucun autre Esprit ». Il y entrait chaque fois qu'il avait à demander quelque chose en faveur d'Israël et il y « prenait communication directement avec l'Éternel et avec les Esprits purs du surcéleste ». D'autre part le Tabernacle représente la partie céleste par ses quatre portes orientées (4), « qui sont les véritables figures des quatre puissances spirituelles que le Créateur a données à son Mineur et par lesquelles il peut faire usage de celles des quatre chefs régionnaires (Esprits commandant aux régions du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Midi) et de tout ce qui est à leur dépendance » (5). En troisième lieu, le Tabernacle, dans lequel Moïse a renfermé la Loi divine, est l'image du « monde particulier ou petit monde, qui n'est autre chose

(1) I, 263.
(2) I, 25.
(3) I, 350.
(4) La Bible ne donne au Tabernacle qu'une seule porte, tournée vers l'Orient.
(5) I, 351.

que le corps de l'homme » ou de la « forme corporelle de matière apparente (sensible) dans laquelle est renfermé le Mineur ou l'âme spirituelle divine » (1). « De même que les habitants du surcéleste et du cercle universel opèrent chacun en leur particulier dans le redoutable Tabernacle, de même aussi tous ces différents êtres spirituels travaillent et opèrent dans le corps de l'homme avec le Mineur qui y est renfermé » (2). La porte orientale du Tabernacle représente le cœur de l'homme (3), c'est par lui que pénètrent dans l'homme « les plus sublimes Esprits tant bons que mauvais » (4). La porte occidentale représente l'œil de l'homme, la porte méridionale représente son oreille (5). Enfin « le Tabernacle fait véritablement allusion au cercle universel en ce que tout être spirituel, inférieur, majeur et mineur, fait dans ce Tabernacle les mêmes actions d'opérations que dans l'immensité universelle » (6).

* * *

La signification des « types » est beaucoup plus instructive que celle des symboles, car « un type dit plus que le symbole, un type est une figure réelle d'un fait passé, de même que d'un fait qui doit arriver sous peu de temps » (7) ; « un type annonce un événement infaillible et qui est sous le décret immuable du Créateur » (8). Il prouve que « toutes les époques et les élections premières se répètent parmi les hommes et nous fait connaître qu'elles se répéteront jusqu'à la fin des siècles » (9).

---

(1) I, 353.
(2) I, 353.
(3) I, 356.
(4) I, 358.
(5) I, 356.
(6) I, 353.
(7) I, 153.
(8) I, 158.
(9) I, 215.

Les types sont, dans le monde sensible, les reflets simultanés ou répétés des entités transcendantes : Créateur, Esprits supérieurs et majeurs. Ils manifestent, aux différentes périodes de l'histoire de l'humanité, l'éminente dignité de l'homme, son passé et son avenir. Ils reparaissent en séries et souvent par triades. Les principaux personnages bibliques peuvent en figurer plusieurs suivant les actes que leur attribue l'Écriture.

Le type du Créateur est reproduit par Adam engendrant une postérité temporelle (1), par Moïse donnant, d'après les instructions divines, le plan de l'Arche d'Alliance (2). Le type de l'Esprit du Créateur « qui flotte sur le fluide radical pour le débrouillement du chaos » (3), est « fait véritablement » par Moïse flottant dans son berceau sur le Nil, par Noé porté par l'Arche pendant le Déluge (4).

Le type de l'Esprit Majeur et celui de l'Esprit Inférieur, « qui a en son pouvoir la construction des formes », se retrouvent dans Moïse et Bethzaléel. De même que « Moïse a communiqué à Bethzaléel les ordres du Créateur pour la construction du Tabernacle, de même le Créateur communiqua directement aux Esprits Inférieurs la loi de création des essences spiritueuses. De même que Moïse donna à Bethzaléel le plan de son ouvrage, de même les Esprits Inférieurs reçurent par un député supérieur l'image de la forme apparente de l'univers. De même que Bethzaléel trouva sans peine tous les matériaux nécessaires, de même les Esprits inférieurs produisirent d'eux-mêmes les trois essences fondamentales de tous les corps avec lesquels ils ornèrent le temple universel » (5). Le type des Esprits émanés se retrouve dans la postérité d'Adam (6). Celui des sept principaux Esprits Supérieurs Divins et celui des

(1) I, 80.
(2) I, 354.
(3) Allusion à la Genèse I, 2 : « Et l'esprit de Dieu reposait sur les eaux. »
(4) I, 240.
(5) I, 354.
(6) I, 80.

sept principaux Etres Spirituels Majeurs « qui opèrent pour la conservation et le soutien de cet univers » est répété par la deuxième postérité de Noé (1).

« Caïn, fils aîné d'Adam, est le type des premiers Esprits émanés par le Créateur et son crime est le type de celui que ces premiers Esprits ont commis contre l'Éternel. Abel, second né d'Adam, fait par son innocence et sa sainteté le type d'Adam émané après ces premiers Esprits dans son premier état de justice et de gloire divines. La destruction du corps d'Abel opérée par Caïn, son frère aîné, est le type de l'opération que les premiers Esprits firent pour détruire la forme de gloire dont le premier homme était revêtu et le rendre par ce moyen susceptible d'être comme eux en privation divine » (2). Le type du premier prince des démons est répété par Pharaon « qui endurcit le cœur de son peuple contre Israël » (3).

Abraham et Ismaël font revivre les types d'Adam et de Caïn « dans leurs opérations matérielles » (4). En effet, « Ismaël fait le type de l'opération physique d'Adam pour la reproduction de sa postérité charnelle, opération qu'Abraham répète de concert avec sa concubine. Leur fils Ismaël provenu de la cupidité de leurs sens matériels, fut exclu de la maison paternelle, parce qu'il avait été conçu sans la participation de la volonté divine, mais seulement par la concupiscence des sens de la matière. Le pain et l'eau qu'Ismaël et Agar reçurent d'Abraham et avec lesquels ils allèrent là où leur sort devait les conduire (dans le désert), représentaient la dernière nourriture spirituelle et temporelle qu'ils recevaient de ce Patriarche ; ce type répétait encore la dernière nourriture spirituelle que Caïn reçut depuis qu'il eut conçu (projeté) de commettre le meurtre de son frère Abel » (5).

(1) I, 81.
(2) I, 81-82.
(3) I, 275.
(4) I, 214.
(5) I, 213-214.

« Agar fait le type de la sœur de Caïn, sa complice et la plus coupable ; le défaut de nourriture matérielle où fut Agar avec son fils et qui les engagea d'implorer le Créateur, représente la douleur et la consternation où furent Caïn et sa sœur lorsque le meurtre de leur frère Abel fut connu et qu'ils se virent par là exclus de toute participation des sciences et des nourritures spirituelles divines. L'ange qui parut à Agar et à Ismaël, qui rassasia leur faim et leur soif et leur indiqua l'endroit où l'Éternel avait fixé leur demeure, nous rappelle la grâce que l'Éternel accorda à Caïn et à sa sœur en les faisant marquer sur le front par son ange du sceau invincible de la divinité, ce qui annonçait à l'un et à l'autre, qu'ils avaient obtenu miséricorde du Créateur et qu'ils jouiraient encore une fois de la nourriture spirituelle divine qui leur avait été retirée par rapport à leur crime » (1).

D'autre part Abraham répète le type d'Adam père d'Abel, car, « après avoir été réconcilié en partie avec le Créateur, il eut, par autorité divine, un fils de sa femme Sara, quoique son âge avancé l'eût mise hors d'état de concevoir. Cet enfant, conçu sans la passion des sens matériels fut appelé Isaac, ce qui répète bien parfaitement la naissance de la seconde postérité d'Adam dans son fils Abel... Isaac... étant parfaitement instruit des sciences spirituelles divines, témoigna à son père le désir qu'il avait d'opérer le grand culte divin pour la gloire du Créateur. Il lui dit, selon l'instruction intérieure qu'il en avait reçue de l'intellect spirituel divin, qu'il était temps qu'il fît usage de toutes les sciences divines dont il était instruit et qu'il offrît un sacrifice à l'Eternel » (2).

Jacob et Esaü sont des répliques de l'Esprit Prévaricateur et du Mineur d'abord innocent, puis déchu. En effet, Jacob était « l'aîné de conception et Esaü était le second »,

---

(1) I, 214.
(2) I, 215-216.

de même que les Esprits ont été émanés avant Adam. Mais Esaü, étant venu au monde le premier, était en possession du droit d'aînesse, de même que le Mineur avait d'abord le droit et le pouvoir de commander aux Esprits Prévaricateurs. Il a été dépouillé de son privilège par les menées de Jacob, « auquel l'Écriture a donné le nom de supplanteur », comme Adam en fut privé pour s'être laissé tenter par le démon, et il méritait ce châtiment, car, comme Adam, « il préféra le culte terrestre à celui du Créateur ; il s'occupait entièrement à la chasse au lieu de s'attacher à combattre l'intellect démoniaque qui s'était emparé de son frère Jacob » (1).

Les Patriarches figurent d'ailleurs tous les personnages du drame éternel. Ils sont celui de l'Esprit Majeur Divin « qui sert d'Esprit particulier à tout être Mineur et doit le conduire devant le Créateur ». Ils avaient reçu « la double puissance divine et de plus la puissance de rendre ce caractère réversible sur les Mineurs en privation et cela par leur propre opération (action) spirituelle sur ces Mineurs » (2). C'est pourquoi Abraham, Isaac et Jacob sont « les types de l'action divine opérée par l'Esprit divin chez les Mineurs passés, présents et à venir » (3). Ces trois Patriarches ont, par suite, répété le type du Premier Homme, Réau ou Roux ; « la double puissance spirituelle divine, qui avait été accordée à l'homme pour triompher des Esprits Prévaricateurs et qu'Adam avait perdue à la suite de son crime, étant ainsi réduit à sa puissance de simple Mineur, s'est manifestée aux Juifs sous le nom d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » (4).

C'est également par triades qu'est reproduit le type du Mineur qui voit la gloire du Créateur : d'abord viennent

---

(1) I, 223-224.
(2) I, 43.
(3) I, 235.
(4) I, 324.

Adam, Abel et Seth, puis Noé, Sem et Japhet, enfin Abraham, Isaac et Jacob (1).

Un des types les plus fréquemment représentés est celui du Mineur Élu (2), déjà manifesté par les Patriarches. Ses représentants ont été successivement : Abel, Enoch, Noé, Melchissédec, Joseph, Moïse, David, Salomon, Zorobabel (3). Abel, qui représente en outre le type d'Adam émané après la prévarication des premiers Esprits (4), est le « type des Mineurs doués de la grâce divine, que le Créateur devait faire naître chez les hommes » (5) et il a réconcilié Adam avec le Créateur (6). Enoch « réconcilia la deuxième postérité des enfants de Seth, tant vivants que décédés, sur lesquels il fit passer le caractère ou sceau authentique de son opération » (7). Noé réconcilia la terre avec Dieu ; Melchissédec « confirma ces trois premières réconciliations en bénissant les œuvres d'Abraham et de ses trois cents serviteurs » (8).

Tous les événements rapportés par la Bible sont des types, simples ou multiples. L'exégèse typologique fournit une telle masse de rapprochements significatifs que Pasqually lui-même renonce à épuiser cette veine. Il suffira de citer trois exemples empruntés à l'Exode. Le type de la faute d'Adam a été reproduit par le peuple d'Israël lorsqu'il fondit le Veau d'Or, car « il comptait produire par ce moyen une figure semblable à celle de l'homme pour

(1) I, 253.
(2) Il y a confusion fréquente dans la *Réintégration* entre le Mineur Elu et l'envoyé divin qui lui transmet l'inspiration divine. Par exemple, elle déclare (I, 44) que le sceau mis par le Créateur sur les Patriarches Abraham, Isaac et Jacob était « un être spirituel majeur, plus puissant que les Mineurs glorieux, et qu'ils ne pouvaient distinguer que par les différents opérations spirituelles que cet être opérait lui-même ». Cet être spirituel majeur est appelé une fois Héli, quand il sert d'intermédiaire entre l'Eternel et Seth (I, 119). Par ailleurs Noé, Abraham et Moïse communiquent directement avec l'Eternel.
(3) I, 110.
(4) I, 82.
(5) I, 102.
(6) I, 74.
(7) I, 48.
(8) I, 38.

l'ériger ensuite en dieu ; son orgueil a été humilié lorsqu'il n'a reçu qu'une forme inanimée de brute et sans aucune substance d'action » (1). Moïse, en faisant monter avec lui sur le Sinaï et en ramenant ensuite au pied de la montagne Josué, désigné pour lui succéder, « figurait l'Esprit Majeur que le Créateur détache de son cercle spirituel divin pour être le guide, l'appui, le conducteur et le compagnon du Mineur qui émane et descend de l'immensité pour être incorporé au cercle élémentaire ». Josué, en descendant avec Moïse de la montagne, « faisait parfaitement le type du Mineur Spirituel que l'Éternel émancipe de son immensité pour aller opérer, selon son libre arbitre, dans le cercle terrestre » (2).

L'organisation du culte divin par Moïse présente un faisceau de types les plus divers. Le Créateur avait ordonné à Moïse de prendre son frère Aaron pour interprète et de se faire assister par Ur, pour exécuter ses opérations spirituelles ; le nom d'Aaron signifie : « homme élevé en grâce divine ou prophète divin », et le nom d'Ur : « feu du Seigneur ou Esprit de la divinité » (3). « Moïse était alors le type du Créateur, Aaron celui du libérateur, Ur celui du conducteur, Josué celui du défenseur. Ces quatre hommes font chacun un des types de la quadruple essence divine » (4).

* * *

Les lumières que nous apporte l'intelligence des symboles et des types sont complétées par les données de la science secrète des nombres. Cette science n'a rien à voir

(1) I, 291-292.
(2) I, 290.
(3) Le rôle de porte-parole de Moïse, attribué par le Seigneur à Aaron, est conforme aux indications données par l'Exode (IV, 14-16 ; 27-30). Ur figure aussi dans le même livre (XVII, 10, 12) où il aide Aaron, pendant le combat contre les Amalécites, à tenir élevés vers le ciel les bras de Moïse.
(4) I, 270.

avec l'arithmétique ordinaire. Expression de rapports extérieurs et superficiels pour le profane, le nombre est, pour l'initié, à la fois un symbole et un type ; il a une valeur absolue et transcendante, une réalité substantielle ; il est l'essence et la raison d'être des choses. « Toute loi de création temporelle et toute action divine est fondée sur différents nombres..., tout nombre est coéternel avec le Créateur et c'est par ces différents nombres que le Créateur forme toute figure, toutes ses conventions de création et toutes ses conventions avec sa créature ».

Les nombres sont « les secrets ressorts spirituels divins qui contiennent et dirigent toute la nature » ; ils représentent « les lois immuables de l'Éternel » (1). « C'est cette vertu des nombres qui a fait dire aux sages de tous les temps que nul homme ne peut être savant, soit dans le spirituel divin, soit dans le céleste, terrestre, et particulier (ciel des astres, terre et êtres vivants) sans la connaissance des nombres. Autre chose est la connaissance des lois de la nature spirituelle, autre chose est la connaissance des lois d'ordre et de convention des hommes matériels. Les lois des hommes varient comme l'ombre ; celles de la nature spirituelle sont immuables, tout étant inné en elles dès leur première émanation » (2).

L'arithmosophie n'a été connue des hommes que par révélation divine : « le Créateur instruisit lui-même par la voie de son envoyé spirituel Héli le bienheureux homme Seth » de la science des nombres (3), et Pasqually, après avoir exposé longuement la valeur mystique des nombres 10, 7, 6, 4, assure qu'il a exactement reproduit « les sublimes instructions spirituelles que Seth reçut du Créateur par la voie de son député Héli » (4).

---

(1) I, 119.
(2) I, 78.
(3) I, 119.
(4) A ce propos Pasqually fait allusion, pour la démentir, à une tradition d'origine médiévale et d'après laquelle Seth avait inscrit sur deux colonnes, l'une de briques, l'autre de pierre, les éléments des « sciences divines » que lui

C'est donc dans l'arithmosophie que Pasqually trouve la justification et le développement de sa cosmologie et de son anthropologie mystiques.

« L'*Unité* est le premier principe de tout être, tant spirituel que temporel » et appartient au Créateur (1).

Deux est « le nombre de confusion », celui qui « dirige l'association de la volonté de l'homme avec la suggestion démoniaque » (2). C'est cette jonction qui fut la première faute d'Adam et qui eut pour effet « l'opération de confusion » d'où sortit Houwa. Aussi « le nombre de confusion appartient à la femme » (3).

Trois ou le *Ternaire* est le type de la matière. Il représente trois substances fondamentales : soufre, sel et mercure, « émanées de l'imagination et de l'intention du Créateur » et dont les combinaisons diverses ont produit les éléments constitutifs des corps terrestres et célestes et des organismes vivants. Quelle que soit la multitude infinie des « principes spiritueux » et de leurs manifestations, elles se ramènent toujours en dernière analyse aux trois substances premières. Aussi « le nombre ternaire apprendra à connaître l'unité ternaire des essences spirituelles dont le Créateur s'est servi pour la création des différentes formes matérielles apparentes (visibles) » (4). C'est ainsi que Bethzaléel et ses deux aides dans la construction de l'Arche « font une allusion véritable au nombre ternaire, qui constitue la faculté puissante des Esprits inférieurs, producteurs des trois essences spirituelles, d'où sont provenues toutes les formes corporelles » (5). La

avait transmis Adam et qu'il avait ainsi sauvés du Déluge. Pasqually soutient que les « sciences spirituelles naturelles » (en l'espèce l'arithmosophie) ne purent, « comme on l'a dit », être communiquées à Seth par son père, « puisque Adam, par sa prévarication, fut dépouillé de toute puissance spirituelle et qu'il n'obtint même, après sa réconciliation, qu'une seule puissance mineure, qu'il ne pouvait encore transmettre de son chef, mais seulement par l'autorité suprême de la divinité » (I, 127).

(1) I, 78.
(2) I, 75.
(3) I, 78.
(4) I, 77.
(5) I, 355.

composition tripartite se retrouve dans le corps de l'homme et dans ce qui constitue l'existence du Mineur. En effet « la carcasse entière d'une forme humaine » se divise en trois parties : la tête, le tronc et « les os des Isles » (os iliaques). Chacune de ces parties a des propriétés et des facultés propres et « ces différentes facultés font une parfaite allusion aux trois règnes que nous connaissons dans la nature : l'animal, le végétal, le minéral » (1). De même le corps de l'homme a trois sortes de vies : la vie de la matière, instinct ou vie passive, qui anime aussi bien l'animal privé de raison que l'animal raisonnable, la vie « spirituelle démoniaque », qui peut s'incorporer dans la vie passive, la vie « spirituelle divine », qui préside aux deux premières (2). Le rôle du Ternaire n'est pas seulement de nous faire connaître la composition de la matière. Non seulement il « indique encore par l'origine des trois essences spiritueuses qui constituent toutes les formes, l'action directe des Esprits inférieurs, puisqu'ils ont émané d'eux mercure, soufre et sel pour la structure de l'univers » (3) et il est ainsi le signe spécifique de la classe de ces Esprits qu'on appelle « ternaires » (4), mais il est aussi le Verbe, puisqu'il est la raison de « la création de toute forme quelconque par la jonction de l'intention, de la volonté et de la parole, qui enfante l'action divine » (5).

Quatre ou *Quaternaire* est « le nombre spirituel divin dont le Créateur s'est servi pour l'émanation spirituelle de tout être vivant » (6). « Quatriple puissance divine », il est le chiffre des classes des Esprits supérieurs, majeurs, inférieurs et mineurs, qui sont les modes de manifestation de la Divinité (7). Nombre de l'énergie créatrice, c'est de lui

(1) I, 160.
(2) I, 99-100.
(3) I, 323.
(4) I, 309.
(5) I, 58.
(6) I, 78.
(7) I, 309.

que l'Éternel s'est servi pour émaner et émanciper le Mineur Spirituel (1).

« L'homme trouve en lui la répétition de ce nombre quaternaire qui le fait correspondre avec son Créateur : corps 1, (qui est) l'organe de l'âme 2, l'âme organe de l'Esprit majeur (Esprit du céleste) 3, et l'Esprit majeur organe de la divinité 4 » (2).

« Tous les êtres émanés et émancipés (contenus dans les 4 classes d'Esprits : supérieurs, majeurs, inférieurs et mineurs) ainsi que leurs lois et leurs puissances proviennent de ce même nombre quaternaire ou de la quatriple essence de la Divinité qui renferme tout » (3).

« L'Éternel avait revêtu l'homme de toute la puissance spirituelle divine, comme étant l'acte (la manifestation, le produit) de la quatriple essence de la divinité » (4). « Le Mineur étant émané de la quatriple essence portait nécessairement le nombre de son émanation qui le distinguait de toutes les émanations faites avant lui et le mettait au-dessus (« au-dessous » est une faute manifeste de texte) de tout être spirituel émané » (5).

« Du quaternaire toutes choses temporelles et toute action spirituelle sont provenues » (6).

Il est le nombre de « l'axe feu central » qui a condensé, modelé et combiné « les principes spiritueux, produits dans un état d'indifférence » (inertes par nature) pour donner naissance à « toutes les formes corporelles, de même que par son action il les entretient pendant le cours de leur durée temporelle fixée par la volonté du Créateur ». Car « il ne peut exister aucun corps sans qu'il ait en lui un véhicule de feu central, sur lequel véhicule les habitants de cet axe actionnent continuellement comme étant pro-

---

1) I, 124.
(2) I, 306.
(3) I, 310.
(4) I, 320.
(5) I, 322.
(6) I, 325.

venus d'eux-mêmes » (1). « Le feu central dirige continuellement son action sur toutes les formes corporelles quelconques de matière apparente, consolidées par cette même opération, pour leur communiquer le mouvement, la faculté d'agir et de réagir. »

« Cet axe central est l'agent général, particulier et universel (c'est-à-dire qui agit sur la terre, sur les êtres vivants et sur tout l'univers) adhérant aux cercles surcélestes et organe des Esprits inférieurs qui l'habitent et qui opèrent en lui sur le principe de la matière corporelle apparente ». Le corps de l'homme renferme « un véhicule de ce feu, qui est le principe de la vie matérielle ». Il « porte le nombre quaternaire savoir : 1° l'axe central ; 2° l'organe des Esprits inférieurs ; 3° l'organe des Esprits majeurs (c'est-à-dire que les Esprits inférieurs sont l'organe des Esprits majeurs) ; 4° les Esprits majeurs organes de la Divinité » (2).

Le nombre Quatre étant le nombre de l'axe feu central « contribue à la perfection des formes prises par la matière indifférente, parce qu'il donne le mouvement et l'action à la forme et parce qu'il préside à tout être créé, comme étant le principal nombre d'où tout est provenu » (3). Le Quaternaire est en outre le signe de la correspondance spirituelle de l'âme humaine avec la quatriple essence divine par l'intermédiaire de l'Esprit majeur bon. Cette relation comprend en effet quatre termes : âme mineure, intellect divin, Esprit majeur bon, Divinité (4). De plus le corps de l'homme est l'organe de l'âme, celle-ci est l'organe de l'intellect bon, qui est l'organe de l'Esprit majeur, ce dernier étant l'organe du Créateur divin : grada-

(1) Cette phrase, que le jargon de Pasqually rend presque inintelligible, signifie vraisemblablement que la vie ne peut exister dans aucun organisme s'il ne s'y trouve une parcelle du feu central (chaleur animale), par laquelle les Esprits inférieurs, qui président à l'axe, animent les corps.
(2) I, 84-86-87, 100, 122, 283, 306.
(3) I, 124.
(4) I, 76.

tion qui donne aussi le nombre Quatre (1). Enfin, le Quaternaire est le nombre qui indique au Mineur d'où il vient et quelle était primitivement sa puissance. Adam possédait originairement le Quaternaire ; sa chute l'en a dépouillé. Il pourra le retrouver en additionnant les quatre caractères qui le composent et qui désignent les différentes facultés qu'il avait reçues du Créateur ; il sera capable alors de connaître « tous les nombres de puissance spirituelle qui sont innés en lui » (2).

Cinq ou *Quinaire* est le nombre de l'Esprit démoniaque (3). Le Quinaire a été formé par les démons quand ils ont voulu ajouter au Quaternaire, nombre de leur émanation, une unité arbitraire, c'est-à-dire quand la volonté de créer sans l'aveu et la coopération de la Divinité a prétendu se joindre à l'énergie créatrice divine. Cette prévarication des Esprits pervers « dénatura leur puissance spirituelle et la transforma en une puissance bornée et purement matérielle sous la conduite d'un chef pris par eux » (4).

Six ou *Sénaire,* que les initiés appellent « nombre des opérations journalières » (5), est le nombre de la création, car « c'est par le Sénaire que le Créateur fit sortir de sa pensée toutes les espèces d'images de formes corporelles apparentes qui subsistent dans le cercle universel ». C'est là l'explication des six jours que dura la création suivant la Genèse ; l'image symbolique employée par la Bible signifie que le Créateur, « pur Esprit, supérieur au temps et à la durée successive » a « opéré six pensées divines pour la création universelle » (6). « Chacun de ces jours ou de ces mille ans ne doit se considérer (être considéré) que

---

(1) I, 77.
(2) I, 124-125.
(3) I, 78.
(4) I, 323-324.
(5) I, 78.
(6) I, 123-124.

comme la durée de l'opération des six pensées divines » (1). Ces six jours annoncent la durée et les bornes de l'existence de la matière « qui durera six mille ans dans toute sa perfection » (2).

Sept ou *Septénaire* est le nombre « plus que parfait que le Créateur employa pour l'émanation de tout Esprit hors de son immensité divine » (3). Sa valeur évidente est manifestée par l'impossibilité où nous sommes de le diviser en deux parties égales « sans le détruire ou le dénaturer ». Son indivisibilité par deux, nombre de confusion, est la marque de sa perfection (4). Il est le signe des Esprits supérieurs « qui devaient servir de premiers agents et de cause certaine pour contribuer à opérer toute espèce de mouvement dans les formes créées dans le cercle universel ». Car « la particule du feu incréé excentral (5) ne produirait jamais rien dans les formes corporelles si elle n'était réactionnée par une cause principale et supérieure, qui n'est autre chose que les agents septénaires divins, qui président comme chefs aux différentes actions et aux différents mouvements de tous les corps, auxquels ils font opérer leurs pensées et leur volonté selon qu'ils l'ont conçue ». De même que l'âme du Mineur a pour organe le corps, la forme corporelle humaine, de même les Esprits septénaires ont pour organe des êtres corporels » (6). L'Éternel, après avoir « opéré six pensées divines pour la création universelle », donna le septième jour « sept dons spirituels » et « il attacha sept principaux Esprits à toute sa création pour la soutenir dans toutes ses opérations

(1) I, 303.
(2) I, 303.
(3) I, 122.
(4) I, 123.
(5) Cette expression désigne probablement l'énergie vitale émanée du centre divin. Le « feu axe central », mentionné plus haut, en est-il une manifestation matérielle, comme le mercure ordinaire était, pour les alchimistes la forme grossière du « mercure des philosophes » ? La supposition semble logique ; mais, en fait, Pasqually emploie indifféremment les deux expressions sans paraître établir de différences entre elles.
(6) I, 122-123.

temporelles selon la durée septénaire qu'il lui a fixée . « La coopération des sept principaux Esprits est indiquée dans le monde physique par l'action des sept planètes qui influent sur la température, les saisons et maintiennent l'univers » (1).

« Le nombre septénaire se calcule philosophiquement (mystiquement) par sept mille ans quant au temporel et à la durée ; mais lorsque l'Écriture dit que le septième jour Dieu se dédia son propre ouvrage en bénissant la création universelle, il faut concevoir par cette bénédiction, la jonction des sept principaux Esprits que le Créateur réunit à toute créature comprise ou contenue dans toute sa création universelle » (2). La « correspondance » des sept Esprits majeurs que le Créateur a « attachés dans son univers pour instruire la créature inférieure et mineure de sa volonté, et au nombre desquels est l'Esprit Saint, nous est enseignée par l'Écriture, qui mentionne les sept Anges, les sept Archanges, les sept Séraphins, les sept Chérubins, les sept Dominations, les sept Puissances, les sept Juges d'Israël, les sept principaux chefs qui étaient sous Moïse et Aaron, les soixante-dix années de la Captivité, les sept semaines de Daniel, les sept jours de la semaine, le chandelier à sept branches qui fut mis dans le Temple de Salomon et qui est encore représenté dans l'église Saint-Pierre de Rome (3).

Mais le Septénaire, « qui a donné la perfection à tout être créé est le même qui détruira et abolira toute chose ». Lorsque le Sénaire aura épuisé sa puissance, c'est-à-dire lorsque l'effet de chacune des six pensées divines sera accompli, « arrivera la septième période, le septième millénaire,

(1) I, 203. En d'autres termes l'énergie vitale, qui a organisé et qui anime la matière, n'agit sur les organismes que sous l'influence des planètes qui règlent le rythme de la vie universelle et à chacune des sept planètes préside un Esprit Majeur, qui sert d'intermédiaire entre la Cause Première et la création matérielle.
(2) I, 78.
(3) I, 203.

pendant lequel la matière tombera dans un terrible dépérissement où elle subsistera jusqu'à son entière dissolution » (1). « L'axe feu central dissipera les formes apparentes aussi promptement qu'il les a formées » (2). Car « de même que le feu élémentaire a la propriété de réduire en cendres tout ce qu'il embrasse, de même l'axe central a la faculté de dévorer et de dissiper entièrement tout ce qui se réintègre dans lui sans qu'il en demeure aucune apparence ni aucune substance convenable et propre à être habitée par un Esprit » (3). A ce moment « le Créateur retirera la matière vers lui avec autant de promptitude et de facilité qu'il l'a conçue pour la création de son ouvrage. Ainsi, de même que tout aura subsisté dans une succession de degrés en degrés par l'ordre divin, de même tout se rapprochera de sa fin par gradation et retournera à son premier principe » (4). « L'univers ayant été conçu dans son entière perfection par le nombre septénaire, il sera également réintégré par ce même nombre dans l'imagination de celui qui l'a conçu » (5). « Il ne restera de la création aucun vestige quand elle sera réintégrée dans son principe d'émanation » (6).

Huit est le nombre de la « double puissance divine qui avait été confiée au premier Mineur (Adam) pour triompher des Esprits prévaricateurs ». Le Créateur l'a attribué aux Élus Spirituels ou Mineurs Élus « qu'il veut favoriser et préposer à la manifestation de sa gloire ». L'Octonaire appartient aussi aux Esprits du surcéleste qui « actionnent non seulement sur le monde céleste et le monde matériel, mais encore sur le cercle de l'axe universel ». Ils remplissent donc un double office ; de plus « par leur rang et leur mission ils ont l'acte de la double puissance », puisque

(1) I, 303.
(2) I, 82.
(3) I, 254.
(4) I, 303.
(5) I, 204.
6) I, 291.

« ils servent de double rempart à l'atrocité des opérations démoniaques » (1).

Neuf est démoniaque, car il est le nombre de la matière multiplié par lui-même (2). L'Écriture (ésotérique) fournit plusieurs preuves de ce caractère diabolique du Neuf, en voici une à titre d'exemple : « Caïn et ses deux sœurs, pénétrés par l'intelligence démoniaque, n'eurent plus qu'une seule pensée, une seule intention et une seule action. Leurs trois principes spiritueux et essences premières, leurs trois vertus (facultés) et leurs trois puissances s'additionnèrent pour former Neuf » (3). La preuve que le nombre Neuf est radicalement mauvais, c'est que la somme des chiffres figurant un multiple quelconque de 9 donne toujours le nombre 9. Ainsi, lorsque Caïn s'adjoignit ses deux sœurs pour se livrer à une opération démoniaque les opérants maudits formaient le nombre 27 par l'addition de leurs trois nombres démoniaques 9 ; le même total s'obtient en ajoutant successivement huit fois le nombre 3 à lui-même ; or $27 = 2+7$ c'est-à-dire 9 ; de même $27 \times 9 = 243$, mais ce dernier nombre $= 2+4+3$ ou 9 (4).

Dix ou *Dénaire* est le « nombre divin » (5). Les initiés le représentent par le chiffre 1 inscrit dans un cercle. Le Dénaire est « l'origine de tout être spirituel majeur, inférieur et mineur et de toute loi d'action, soit spirituelle, soit spiritueuse », puisqu'il « contient les neuf premiers nombres qui les signifient » (6). « Nul être mineur ne peut être savant sans connaissance parfaite de ce grand nombre dénaire de l'Éternel et de tout son contenu d'émancipation et de création » (7). Les Esprits de la première classe sont dits supérieurs ou dénaires (8). Il y a eu dix Patriarches

(1) I, 324-225-335.
(2) I, 78.
(3) I, 88.
(4) I, 78-89.
(5) I, 78.
(6) I, 323.
(7) I, 326.
(8) I, 309.

et dix Mineurs Élus (1). Ces groupes d'êtres privilégiés « forment le nombre complet dénaire spirituel divin » (2).

Onze « est apposé (3) à toute espèce de forme corporelle complète analogue au corps terrestre et à tout ce qui en provient » (4).

Douze « a été le principe de la division du temps » (5).

L'arithmosophie n'enseigne pas seulement la valeur mystique des douze premiers nombres, elle nous indique en outre la façon dont ils s'engendrent les uns les autres et attribue aux chiffres par lesquels ils s'expriment une valeur et une réalité absolues. En décomposant les nombres, en faisant leur somme ou leur produit, en additionnant leurs signes pour obtenir de nouveaux nombres, on trouve la confirmation des principes que nous venons d'exposer.

La preuve que la manifestation de la puissance divine est identique à cette puissance même ressort du fait que le Quaternaire contient le Dénaire divin (6), puisque l'addition des quatre nombres qui sont en puissance dans le Quaternaire (1+2+3+4) donne 10. « Additionne ces nombres depuis 1 jusqu'à 4 et tu verras clairement que tout est provenu et que tout existe par le fameux nombre divin, qui est le nombre dénaire » (7). De plus les quatre premiers chiffres sont les éléments dont se composent les quatre nombres de puissance divine, c'est-à-dire : 10 « grande et première puissance divine » ; 7 (= 3 + 4) « deuxieme puissance du Créateur » ; 6 (= 1 + 2 + 3) troisième puissance du Créateur » ; 4, « nombre quaternaire qui termine et conclut les quatre puissances divines

(1) I, 364.
(2) I, 110.
(3) Le texte porte « opposé », coquille qui rend la phrase inintelligible.
(4) I, 174.
(5) I, 307.
(6) I, 323.
(7) I, 120 ; 306.

du Créateur contenues dans son nombre coéternel dénaire » (1).

On peut encore grouper ainsi qu'il suit les quatre premiers nombres :

1+2 = 3, nombre de la matière.

1+2+3 = 6, nombre de la création.

1+2+3+4 = 10, nombre de la puissance divine (2).

Le Quaternaire est, d'autre part, formé de 1 (nombre de l'Unité divine) et de 3 (nombre de la matière) (3). C'est donc le nombre du Mineur, qui a pour origine une émanation de l'Unité divine enfermée dans la matière en punition de la première faute d'Adam. La propriété du Quaternaire, démontrée plus haut, à savoir qu'il constitue le Dénaire par l'addition des nombres qu'il contient, prouve que le Mineur est supérieur aux deux mondes majeur et inférieur, puisque, pour former le nombre parfait dénaire du Créateur, ils sont obligés de s'additionner 7+3 (4).

Le Quinaire, « nombre dont se servent les démons pour opérer la contraction (réaction) contre l'action spirituelle divine », se compose de 2 (nombre de confusion ou de génération charnelle) +3 (nombre de la matière) (5).

Le Sénaire, « nombre des pensées divines qui ont opéré la création universelle temporelle », peut être décomposé de trois façons différentes : par 1+2+3, par 2+4, par 3+3 (nombre de la matière additionné avec lui-même) (6). C'est dire que la création de l'univers a pour formule : Unité divine+génération matérielle+matière ; ou bien : génération matérielle+émanation ; ou encore : matière se combinant avec la matière.

Le Septénaire est la somme de 4 et de 3, de sorte que 7

---

(1) I, 121.
(2) I, 326.
(3) I, 120.
(4) I, 322.
(5) I, 325.
(6) I, 120, 325.

est « le nombre qui constitue la puissance d'action de l'Esprit majeur, laquelle est double, c'est-à-dire que par le nombre 3 elle agit sur les formes et par le nombre 4 sur l'esprit du Mineur » (1).

L'âme passive (végétative) est en possession du Ternaire et l'âme impassive (spirituelle) est en possession du Quaternaire (2). Mais ces deux vies, inférieure et mineure, passive et impassive, proviennent d'un pur Esprit et sont intimement liées, ce que prouve l'addition du Ternaire et du Quaternaire, dont la somme est le Septénaire, nombre de l'Esprit majeur dont elles émanent (3).

L'Octonaire, « nombre de la double puissance divine » est formée de 1 + 3 + 4 et l'« Unité ne se joint au Ternaire que pour former avec le Quaternaire le nombre de la double puissance » (4).

Le Nonaire, formé par la « jonction du Quinaire, nombre imparfait et corruptible, et du Quaternaire, nombre parfait et incorruptible, est le nombre de la subdivision des essences spirituelles de la matière et de celle des essences spirituelles divines ». « En faisant cette jonction l'homme dégrade sa puissance spirituelle divine en la rendant spirituelle démoniaque » (5).

Enfin, si l'on considère isolément les chiffres exprimant certains nombres, si, les prenant pour leur valeur propre, on les multiplie ou les additionne, on obtient ainsi d'autres nombres représentés par des chiffres qui sont une autre révélation.

Par exemple, en multipliant le Ternaire par le Quaternaire, « qui se trouve exactement dans les mondes terrestre, céleste et surcéleste », on a pour produit 12, dont les chiffres

---

(1) I, 120, 325.
(2) I, 363.
(3) I 364.
(4) I, 325-326.
(5) I 325.

additionnés (1 +2) donnent 3, « ce qui prouve que la forme corporelle de tous les êtres existants dans ces mondes provient des trois principes : soufre, sel et mercure » (1).

Si l'on multiplie le nombre des sept étoiles composant chacune des constellations innombrables répandues entre les sept cercles planétaires par le nombre des sept vertus inhérentes à chacune de ces petites étoiles ou « signes ordinaires planétaires », le produit est 49, dont les chiffres additionnés (4 + 9) donnent 13 ; or ce nombre est exprimé par un 1 et un 3, dont la somme est 4 ou le Quaternaire (2).

L'addition des chiffres représentant les diverses proportions de l'Arche de Noé, soit 300 coudées de longueur, 50 de largeur, 30 de hauteur, produit 380, c'est-à-dire 3 + 8 = 11, « nombre de tout espèce de forme corporelle, complète, analogue au corps terrestre », d'où il ressort avec évidence que l'Arche était l'image de la terre (3).

En joignant le Quaternaire au nombre 12, produit du « quaternaire de 3 », on trouve le nombre 16, c'est-à-dire 1 + 6 = 7, « produit spirituel qui te prouve que rien n'existe et ne peut exister que par l'Esprit et qui te prouve en même temps que ton émanation est spirituelle » (4).

Enfin, en ajoutant au Dénaire la série des nombres qu'il comprend, c'est-à-dire 10 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9 + 1, on obtient le nombre 55, que l'on peut lire 5 et 5, « qui annonce la division du Dénaire en deux nombres quinaires et démoniaques. En effet, la prévarication des premiers Esprits est d'avoir voulu diviser et subdiviser la quatriple essence divine et cela par leur propre faculté spirituelle... ils ne trouvèrent ni l'Unité Quaternaire ni l'Unité Dénaire pure et simple, mais seulement deux nombres quinaires au lieu et place du Dénaire

(1) I, 307.
(2) I, 136.
(3) I, 174.
(4) I, 310.

divin qu'ils voulaient mettre en leur possession et en leur pouvoir » (1).

* * *

Les nombres ne sont pas les seules hypostases des réalités transcendantes que nous révèle le traité de la Réintégration. Ces réalités se font connaître aussi à l'initié sous la forme de figures géométriques, qu'il ne faut pas considérer comme de simples schémas destinés à représenter graphiquement des vérités purement intelligibles, mais comme un des aspects sous lesquels se manifestent l'intelligence et la volonté divines.

L'état de l'univers avant la chute du Premier Homme est indiqué par « la figure universelle dans laquelle toute la nature spirituelle, majeure, mineure et inférieure opère » (2). Elle se compose de quatre circonférences opposées deux à deux et dont les centres sont réunis par des droites ; au milieu de la fiugre est un triangle équilatéral dont le sommet est dirigé vers le bas et dont la base se confond avec la droite horizontale réunissant les centres des deux circonférences de droite et de gauche.

Le cercle supérieur, qui porte le Dénaire, est le « cercle spirituel divin dont le centre est le type de la Divinité ». Ce cercle « marque le chef supérieur surcéleste et l'immensité des Esprits supérieurs dénaires ». Son centre est le sommet d'un grand triangle isocèle, dont les deux autres angles coïncident avec les centres des deux cercles de droite et de gauche. Le cercle de droite, où est inscrit le Septénaire, « marque l'immensité des Esprits majeurs septénaires qui sont au-dessous des Esprits dénaires ». Le cercle de gauche, qui porte le Ternaire, « marque l'immensité des Esprits inférieurs qui sont au-dessous des Esprits dénaires

(1) I, 326-327.
(2) I, 321.

et septénaires ». Au grand triangle isocèle s'oppose par la base un autre triangle dont le sommet est inscrit dans le cercle inférieur, qui porte le Quaternaire. Ce dernier

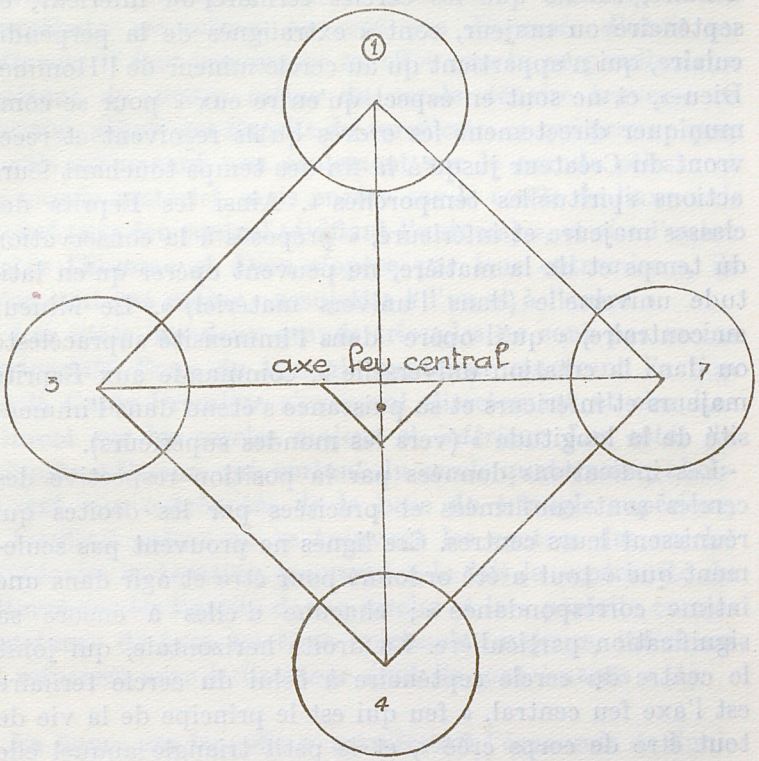

La reconstitution ci-dessus est hypothétique, les indications données par le traité présentant des contradictions.

cercle « marque l'immensité des Mineurs spirituels divins ».

« Les quatre cercles sont le type de la quadruple essence divine ». Le cercle du Dénaire représente « l'unité absolue de la Divinité ». Le cercle du Septénaire est « la première émanation spirituelle que le Créateur a émancipée du cercle de la Divinité ». Le cercle du Quaternaire est « la

troisième émanation émancipée du cercle de la Divinité »(1).

La supériorité du Mineur spirituel divin (animé par l'esprit de Dieu) est marquée par la position de son domaine. En effet le cercle quaternaire est « en aspect » du cercle dénaire, tandis que les cercles ternaire, ou inférieur, et septénaire ou majeur, sont « extralignés de la perpendiculaire, qui n'appartient qu'au cercle mineur de l'Homme-Dieu », et ne sont en aspect qu'entre eux « pour se communiquer directement les ordres qu'ils reçoivent et recevront du Créateur jusqu'à la fin des temps touchant leurs actions spirituelles temporelles ». Ainsi les Esprits des classes majeure et inférieure, « préposés à la conservation du temps et de la matière, ne peuvent opérer qu'en latitude universelle (dans l'univers matériel) ». Le Mineur au contraire, « qu'il opère dans l'immensité supracéleste ou dans la création universelle », commande aux Esprits majeurs et inférieurs et sa puissance s'étend dans l'immensité de la longitude » (vers les mondes supérieurs).

Les indications données par la position respective des cercles sont confirmées et précisées par les droites qui réunissent leurs centres. Ces lignes ne prouvent pas seulement que « tout a été ordonné pour être et agir dans une intime correspondance » ; chacune d'elles a encore sa signification particulière. La droite horizontale, qui joint le centre du cercle septénaire à celui du cercle ternaire est l'axe feu central, « feu qui est le principe de la vie de tout être de corps créé », et le petit triangle auquel elle sert de base est le « corps général terrestre » (la terre) (2). La droite verticale, qui, partant du centre du cercle dénaire traverse le corps général terrestre, coupe en son milieu

(1) Il semble donc, sans que Pasqually le dise explicitement, que le cercle du Ternaire a été la deuxième émanation, qui a eu lieu après la révolte des Esprits pervers et qui a précédé celle du Mineur ou Homme-Dieu.

(2) En d'autres termes la terre, créée pour être la prison des Esprits pervers, reçoit l'énergie vitale émise par les cercles majeur et inférieur conservateurs du temps et de la matière, entre lesquels elle se trouve placée, et qui agissent sur elle « en latitude ».

l'axe feu central et aboutit au centre du cercle quaternaire, établit la supériorité du Mineur sur tous les Esprits, puisqu'elle montre que « aucun être spirituel n'a conservé aussi distinctement que l'Esprit mineur la correspondance directe et principale avec le Créateur ». Les Esprits du surcéleste eux-mêmes ne sont pas dispensés d'obéir au Mineur. Il faut remarquer en effet que la perpendiculaire partant du centre même du cercle dénaire traverse ce dernier, séjour des Esprits du surcéleste, ce qui prouve que, « s'ils actionnent non seulement sur le monde céleste et le monde matériel, mais encore sur le cercle de l'axe universel (axe feu central vivifiant l'univers) », et si « l'union entre l'homme et Dieu s'opère par leur entremise », ils n'en sont pas moins « assujettis à l'un et à l'autre ».

Les côtés des deux grands triangles ne sont pas moins instructifs. Ceux du triangle supérieur montrent l'action de la Cause Première s'exerçant directement et simultanément sur les cercles majeur et inférieur. Les côtés du triangle inférieur, qui, sortant du cercle quaternaire, aboutissent aux extrémités de la base du triangle supérieur, à l'endroit même où se trouvent les centres des cercles septénaire et ternaire, prouvent à la fois la supériorité du Mineur sur les Esprits de ces cercles et la « parfaite correspondance de tous les êtres spirituels (majeurs, inférieurs et mineurs) avec le Créateur dont ils sont émanés » (1).

La figure par laquelle se manifestait l'économie de l'univers où habitait l'Homme-Dieu a été détruite par la faute d'Adam. Depuis la chute « l'homme n'est plus en aspect de la Divinité, comme l'indiquait d'abord la position du

(1) I, 296-297, 300, 314, 321, 329-330. La situation du Premier Homme avant la chute, « la couche spirituelle dans laquelle le Créateur plaça son premier Mineur », est aussi figurée par sept circonférences concentriques. « Par les 6 cercles le Créateur représentait au Premier Homme les 6 immenses pensées qu'il avait employées pour la création de son temple universel (univers) et particulier (êtres). Le 7e, joint aux 6 autres, annonçait à l'homme la jonction que l'Esprit du Créateur faisait avec lui pour être sa force et son appui.» (I, 26).

cercle quaternaire ». Les deux triangles sont maintenant désunis « pour exprimer la privation du Mineur assujetti aux peines du corps et de l'esprit » (1). Mais cette figure n'a pas pour l'homme actuel qu'un intérêt rétrospectif ; elle ne révèle pas uniquement le passé, elle annonce aussi l'avenir. La « réintégration » consistera pour « la postérité mineure spirituelle d'Adam » à rentrer dans ce cercle quaternaire, « premier chef-lieu que le Mineur a habité dès son émancipation divine », et d'où la faute d'Adam n'a exclu ses descendants que « pour toute la durée du temps » (2).

Le domaine dans lequel le Mineur spirituel est condamné à vivre « pour toute la durée du temps » est figuré par trois cercles, que le profane connaît, mais dont il ignore la vraie nature et la véritable destination. Les humains ont, à toutes les époques et jusqu'à nos jours, étudié soigneusement le « cercle sensible » (la terre), le « cercle visuel » (le ciel des planètes) et le « cercle rationnel » (le ciel des fixes) ; mais ils n'ont jamais cherché par cette étude qu'à « étendre leur connaissance de l'espace et des bornes de la création universelle, générale et particulière », qu'à « se procurer avec plus de certitude les différents moyens de parcourir toute la surface de la terre ». Leurs esprits plongés dans les ténèbres ne considèrent ces cercles que matériellement et que comme « étant propres à satisfaire leur passion cupide de matière » (3). L'initié conçoit ces cercles « spirituellement ». Il sait qu'ils doivent être son séjour jusqu'à la fin des temps parce qu'ils sont « les trois différents cercles où les Esprits mineurs accomplissent leurs opérations spirituelles pures et simples, selon l'ordre immuable qu'ils ont reçu du Créateur pour parvenir à leur réconciliation et à leur réintégration dans le surcéleste » (4).

(1) I, 332.
(2) I, 299.
(3) I, 46-47.
(4) I, 286.

Il identifie le cercle sensible avec le « cercle mineur » (séjour de l'homme déchu), le cercle visuel avec le « cercle intellect » (séjour des Esprits qui font pénétrer dans l'esprit du Mineur l'intellect bon ou mauvais) et le cercle rationnel avec le « cercle majeur » (séjour des Esprits septénaires). L'initié sait encore qu'en réalité les différents corps planétaires et élémentaires résident dans les intervalles de ces trois cercles « qui ne sont autre chose qu'une étendue distincte dans laquelle les Mineurs équitables (les Justes) finiront d'opérer leur action temporelle (le progrès dans la voie de la réconciliation) invisible aux hommes corporels (cachée aux profanes esclaves de la matière). Cette opération (la réconciliation) commence au cercle sensible ; les Mineurs passent de là dans le cercle visuel, où s'accomplit la force de leur opération spirituelle que nous nommons réaction d'opération (opération plus forte et plus prolongée) (1), puis ils vont jouir du repos à l'ombre de leur réconciliation dans le cercle rationnel, lieu où les Justes reposent en attendant que le Premier Homme et sa postérité soient réintégrés dans le cercle divin » (2).

L'univers se compose donc depuis la chute d'Adam de quatre cercles : « le cercle sensible, dont le corps de l'homme est le type parce qu'il lui est immédiatement adhérent, est adhérent au cercle visuel, celui-ci l'est au cercle rationnel et le rationnel l'est au surcéleste » (3).

---

(1) Ce passage très obscur semble signifier que le Mineur sort du cercle sensible par la mort corporelle et passe ensuite dans le cercle visuel un espace de temps supérieur à celui de sa vie terrestre ; Pasqually avance en effet (I, 47) que « l'étendue de ce second cercle est infiniment plus considérable que celle du premier, dans lequel les Mineurs ont fini le cours de l'opération naturelle à leur être. »

(2) I, 47, 171.

(3) I, 286. En un autre endroit (I, 294), Pasqually parle de 4 cercles surcélestes : « Ces 4 cercles surcélestes sont aussi appelés spirituels divins, parce qu'ils sont adhérents au cercle de la Divinité et qu'ils ne contiennent que des êtres spirituels, dépourvus de corps de matière. Ces Esprits ne sont pas tous dénaires, mais chaque être spirituel habitant de ces cercles a reçu, à l'instant de son émancipation, les lois divines particulières par lesquelles il doit opérer sa puissance. Ainsi aucun être habitant de l'un de ces cercles n'opère les mêmes actions ni les mêmes puissances, que les habitants des autres cercles ».

Le triangle équilatéral complète la série des figures mystiques. Le triangle n'est en dernière analyse qu'une transcription graphique du Ternaire, car il ne « représente autre chose que les trois essences spirituelles qui ont coopéré à la forme générale terrestre » ; un des angles représente le soufre, un autre le sel et le troisième le mercure (1). Par suite, le nombre 3 étant « le principe de toute vie corporelle » (2), « l'exacte figure du temple général terrestre est un triangle équilatéral » (3). Cette figure triangulaire indique donc, non pas la forme apparente, mais la nature et la composition des corps de matière. Pourtant la réalité transcendante se reflète toujours dans le monde matériel et si, pour nos yeux de chair, la terre est ronde, elle n'en est pas moins, au sens mystique, de forme triangulaire. Ainsi lorsqu'Adam partagea, sur l'ordre de l'Éternel, la terre entre ses fils et lui, il ne put faire plus de trois parts, « la terre n'en ayant pas davantage et étant parfaitement triangulaire ». Adam eut l'Ouest, Caïn le Sud et Seth le Nord (4). « De même qu'il n'y a que trois cercles sphériques : le sensible, le visuel et le rationnel, de même il n'y a que trois angles terrestres, de même aussi la création universelle est divisée en trois parties ». Pour la même raison il ne peut exister sur la terre que trois nations principales, représentées d'abord par les postérités de Caïn

(1) I, 126.
(2) I, 304.
(3) I, 82.
(4) Les libertés que prenait Pasqually avec les termes cosmographiques les plus en possession d'état se manifeste, en un autre endroit, par le sens particulier qu'il donne aux mots « latitude », « longitude » et « horizon ». « L'espace, dit-il, qui se trouve entre l'extrémité du monde matériel et l'extrémité du monde céleste forme la longitude des bornes fixées aux Esprits prévaricateurs. L'étendue de ces mêmes bornes en latitude est toute la surface horizontale du monde matériel et le monde céleste est l'enveloppe du monde matériel. Tu dois concevoir que la longitude qui va de l'un de ces deux mondes à l'autre est plus grande et plus considérable que sur la face horizontale du monde matériel, attendu que ce monde de matière n'a que trois horizons remarquables (sensibles ?) : Nord, Sud et Ouest, et que le monde céleste a quatre régions sans horizons, parce qu'en effet, les horizons n'appartiennent qu'au monde matériel, dont les habitants sont sujets à être alimentés et substantiés par les éléments matériels et sont exposés au changement des saisons » (I, 333).

et de Seth et la postérité femelle d'Adam, puis par trois enfants de Noé : Cham, qui eut le Midi, Sem, qui reçut l'Ouest, et Japhet, auquel fut attribué le Nord (1).

Le triangle est aussi la figure de l'homme déchu, qui, « par les trois principes spiritueux qui composent sa forme de matière apparente (visible) et par les proportions qui y règnent, est l'exacte figure du temple général terrestre » (2).

Mais, de même que les trois cercles sphériques du monde matériel sont dominés par le cercle surcéleste, de même le triangle, ou figure ternaire, contient le Quaternaire ; c'est ce que prouve le triangle portant un point en son centre, figure connue des seuls initiés (3). « Cette figure désigne clairement le nombre quaternaire par les trois bases mises en jonction et par le point qui est au centre » (4). Elle indique que « ce n'est que la jonction du principe spirituel, ou du nombre quaternaire, à ces trois essences (soufre, sel et mercure) qui leur a donné une liaison intime et leur a fait prendre une seule figure et une seule forme, qui représente véritablement le corps général terrestre divisé en trois parties : Ouest, Nord et Est » (5). Le point inscrit dans le triangle est la figure du Sinaï, où Dieu parla à Moïse face à face et lui dicta ses lois. « Cette montagne spirituelle, portant le nombre dénaire, occupe le centre du réceptacle général (univers) et, puisque la terre est triangulaire, cette montagne doit être à la terre ce que le point, ou le centre, est à un triangle ». Ce qui fait connaître que « cette terre enferme en elle-même un être vivant, émané du Créateur et semblable à celui qui est enfermé dans la forme apparente de tous les Mineurs » (6).

---

(1) I, 132-133.
(2) I, 82.
(3) I, 126. La *Réintégration* en donne le dessin.
(4) I, 323.
(5) I, 126. Pasqually oublie en ce moment qu'il attribue en général le rôle de catalyseur à « l'axe feu central », mais il n'en est pas à une inconséquence près.
(6) I, 287.

Le triangle ponctué fut figuré au sommet du Mont Morija, sur lequel Jacob marqua « par trois pierres placées triangulairement » le lieu où il eut sa vision. « Cet emplacement figurait la forme corporelle de la terre. Jacob resta au centre pour montrer que le Créateur avait placé l'Homme-Dieu au centre de l'univers pour commander et gouverner tous les êtres émanés et créés » (1).

* * *

La symbolique, la typologie, l'arithmosophie et la géométrie mystique ne sont, comme on a pu s'en convaincre en lisant le présent chapitre, que des variations exécutées sur les principaux thèmes exposés au chapitre précédent. Mais ces thèmes eux-mêmes reproduisent un motif fondamental qui est la préoccupation d'établir la sublime origine de l'homme, l'éminente dignité du Mineur, la grandeur de son rôle passé et futur. C'est vers ce point central que convergent les doctrines cosmologiques et pneumatologiques et tout l'appareil de preuves empruntées aux modes de démonstration les plus inusités.

Le Premier Homme, Adam ou Roux, ou Réau, Mineur Spirituel « émané et émancipé » par la vertu du Quaternaire (2), était « l'Homme-Dieu de la terre universelle » (3), un « Dieu émané » et « le véritable émule (disciple) du Créateur » (4). Supérieur en puissance aux premiers Esprits émanés, c'est-à-dire à ceux qui touchent de plus près la Divinité, il commandait à tous les Esprits « qui opèrent dans les mondes spirituels et dans les mondes matériels » (5).

Par sa chute il a perdu cette situation privilégiée ; pourtant certains de ses descendants pourront la retrouver :

---

(1) I, 232.
(2) I, 67, 81, 124, 223.
(3) I, 13.
(4) I, 13, 25.
(5) I, 13.

« L'homme ne rampera pas toujours sur la terre, mais un jour il sera revêtu de sa puissance première et alors il marchera debout contre ceux qui l'ont fait déchoir » (1). Par la « réintégration », c'est-à-dire par le retour à l'ancien état de choses, « la postérité mineure spirituelle d'Adam rentrera dans le cercle quaternaire, premier chef-lieu que le Mineur a habité dès son émancipation divine », et dont la faute d'Adam n'a exclu ses descendants que « pour la durée du temps » (durée du monde matériel) (2).

Mais la thèse du traité de la Réintégration sur la destinée humaine présente des lacunes ou du moins des endroits obscurs. S'il marque fortement le point de départ et assez nettement le point d'arrivée, il ne donne qu'une idée très vague de la période intermédiaire, c'est-à-dire des devoirs et pouvoirs du « Mineur spirituel temporel » pendant sa vie terrestre et des moyens qui lui sont offerts pour travailler dans ce monde à sa future réintégration. En quoi consistent exactement la « réconciliation » et la « régénération », quels sont les modes et les effets de l'aide apportée au Mineur spirituel par le Mineur Élu ou Réconciliateur, quelle est la nature du culte exigé par la Divinité : sur tous ces points importants le traité ne donne que des indications confuses ou procède par allusions dont il ne fournit pas la clef.

Ce silence paraîtra d'ailleurs naturel si l'on considère que le traité est un ouvrage dogmatique et non pas un rituel. Il explique et justifie ce dernier, il ne le remplace pas. C'est donc au rituel des Élus Coens qu'il faut s'adresser pour éclairer les points que le traité laisse dans l'ombre. Nous n'aurons une pleine intelligence des doctrines enseignées par Pasqually qu'après avoir vu à quelles pratiques se livraient ses disciples et quels résultats ils croyaient pouvoir s'en promettre.

(1) I, 255.
(2) I, 299.

CHAPITRE III

Les "Opérations"

Aucun des documents connus ne donne une idée nette et complète du caractère et du cérémonial des Opérations des Élus Coens. Les plans, tableaux, croquis de figures, auxquels Saint-Martin, alors secrétaire de Pasqually, se réfère en transmettant aux adeptes de Lyon les instructions du maître, et qui étaient, en effet, aussi indispensables que le serait une carte pour le voyageur s'aventurant dans une région inconnue, ne nous sont pas parvenus.

Il est, du reste, fort douteux que les Élus Coens aient jamais été en possession d'instructions complètes et définitives. La correspondance des adeptes prouve que les cahiers des Opérations étaient à peine ébauchés au moment où Pasqually commença à faire « travailler » ses disciples (1) et que, en s'efforçant de mettre au point cette première esquisse, il allait, talonné par l'impatience de ses élèves, un peu au hasard et sans plan arrêté, promettant beaucoup, tenant peu, oubliant parfois ce qu'il avait prescrit quelques mois auparavant et tombant dans des contradictions qu'il était obligé de reconnaître (2). En avril 1770,

(1) Les lettres adressées par Pasqually et Saint-Martin à Willermoz « pour compléter son instruction », montrent que le rituel des Invocations a souvent varié de 1768 à 1771.

(2) Willermoz, frappé des différences qu'il relevait entre ce qui lui était prescrit en 1771 et ce que Pasqually lui avait communiqué verbalement à Paris en 1767, demandait, en mai 1771, des éclaircissements sur plusieurs contradictions flagrantes ; Saint-Martin lui répondit que Pasqually reconnaissait avoir oublié ce qu'il avait enseigné précédemment à l'adepte lyonnais et cet aveu était accompagné d'une nouvelle instruction qui tenait compte des objections de Willermoz (III, 98-99.)

c'est-à-dire trois ans après l'organisation de l'Ordre, Pasqually annonce qu'il va travailler aux Invocations affectées aux sept jours d'opération de la semaine et dont chacune devra s'adresser à l'un des bons génies des planètes, ainsi qu'à leur chef suprême. Il promettait de rédiger ensuite les Invocations pour toutes les Opérations de chaque mois, de chaque équinoxe, à l'exception des deux solstices (1). Il semble que ce bréviaire resta à l'état de projet, car nous n'en trouvons plus mention dans la suite ; en tous cas le rituel de la principale Opération, celle d'Équinoxe, n'avait pas encore l'année suivante reçu sa forme définitive. Le Travail d'Équinoxe auquel Willermoz devait se livrer pour la première fois en septembre 1771 lui était présenté en juillet comme un plan provisoire qui serait développé l'année suivante. Pasqually lui faisait dire, il est vrai, que le rituel complet lui serait envoyé lorsqu'il serait plus avancé dans l'initiation et qu'il devait réserver l'instruction déjà reçue « pour un temps où il aurait fait plus de progrès ». Mais il ressort de la lettre, quand on se donne la peine de lire entre les lignes, que la préparation insuffisante de l'adepte n'était qu'une défaite commode pour masquer l'embarras du maître incapable de fournir pour la date fixée un rituel achevé. Pasqually avait, quatre ans auparavant, promis à Willermoz une « grande invocation de minuit » pour son Travail d'Équinoxe ; la grande invocation n'étant pas prête, Pasqually découvrait tout à coup que « cet objet n'était pas pressant » et il ordonnait à Willermoz de se contenter pour cette fois des « petites invocations particulières » qu'on lui enverrait (2). Six mois plus tard Willermoz avait bien reçu, pour le travail de l'équinoxe de printemps, une « petite invocation » nouvelle, mais il lui manquait encore un plan complet des trois cercles, qui lui était nécessaire pour mettre fin à son

(1) II, 106.
(2) III, 102, 103, 108.

« incertitude sur l'espèce de tracé qu'il lui faudrait employer » (1).

La lenteur avec laquelle Pasqually construisait son édifice ne le gardait pas des méprises. Il était obligé de ramener à des proportions plus modestes le plan primitif, qui, au cours de l'exécution, s'avérait trop ambitieux. Après avoir, en avril 1770, promis à Willermoz qu'il le ferait travailler dans les « quatre cercles » (2), et avoir annoncé, à la fin de 1771, l'envoi de ce plan, il lui faisait parvenir, en janvier 1772, sous prétexte de ne pas « trop le surcharger » un plan ne portant que trois cercles (3). En fait, le rituel des Opérations n'était pas définitivement arrêté quand Pasqually quitta la France en mai de la même année. C'est seulement en octobre 1773, c'est-à-dire au moment où l'Ordre se dissolvait, qu'il expédia de Port-au-Prince « les différents tableaux d'opération et les différentes invocations qui doivent suivre les tableaux » (4). Rien ne prouve d'ailleurs que ces cahiers, dans lesquels les adeptes découvrirent peu de nouveaux détails (5), aient été le couronnement de l'édifice.

L'exposé qui va suivre est la reconstitution hypothétique d'un rituel resté à l'état d'ébauche, mais il donne une idée suffisante de la nature, de l'économie générale et du but essentiel des cérémonies théurgiques auxquelles se consacraient les disciples de Pasqually.

* * *

La plus simple des cérémonies était « l'Invocation Journalière » qui fut appelée en dernier lieu « Travail Journalier de Réau-Croix ». Pasqually avait d'abord pres-

(1) III, 110.
(2) II, 105.
(3) III, 112.
(4) II, 195.
(5) III, 149, 153.

crit deux Invocations par jour, puis les avait réduites à une seule. Celle-ci avait même cessé d'être obligatoirement journalière, mais pouvait être faite tous les jours, sans avoir égard ni aux mois, ni aux jours de la lune, ni même aux heures de la nuit.

L'adepte traçait un cercle, au centre duquel il plaçait une bougie et inscrivait « le W ». Il lui était permis d'y tracer aussi une « convention » (hiéroglyphe) quelconque. Il se plaçait dans le cercle en tenant à la main une lumière dont il s'éclairait pour lire son Invocation, qui commençait par ces mots : « O Kadoz (Saint), O Kadoz, O Kadoz, qui m'accordera d'être comme j'ai été dans mon premier principe de création divine ? Qui m'accordera encore d'être remis en vertu et puissance spirituelle éternelle » ? (1).

Une cérémonie plus importante était « l'Invocation des Trois Jours » (2). Ces trois jours consécutifs devaient tomber dans la période comprise entre le « renouveau de la lune » (nouvelle lune) et la fin de son premier quartier. Sous cette réserve l'Élu Coen pouvait, à son gré, procéder à sa série d'invocations du premier au quatorzième jour de la nouvelle lune.

L'opérant traçait sur le parquet de sa chambre un cercle de trois pieds de diamètre au centre duquel il inscrivait le W. Il pouvait également dessiner dans le cercle des « signes arbitraires de convention, pourvu que tous ses desseins ne tendissent qu'au bien ». Il parfumait son cercle en promenant autour un petit plat à poignée, en terre et tout neuf, contenant des charbons incandescents, sur lesquels il avait jeté quelques pincées du mélange balsamique suivant : « quatre sols de safran, d'encens mâle, de fleur de soufre, de grains de pavot blanc et noir, de clous

(1) III, 95, 99, 103.
(2) Cette Invocation, qui fut probablement un développement de celle dont il vient d'être parlé, a parfois gardé dans la correspondance des adeptes le nom d'Invocation Journalière, non-sens qui ne peut s'expliquer que par son origine.

de girofle, de cannelle blanche en bâtons, de mastic en larmes, de sandaraque, de noix muscade et de graine de parasol ». Son plat à la main, il faisait le tour du cercle en partant de l'Ouest pour se diriger vers le Nord. Ayant ensuite posé une « étoile » (bougie) sur le W et s'étant placé debout dans le cercle, une seconde bougie dans la main gauche pour éclairer son papier, il lisait une « prière en invocation » et des « conjurations ». Cette cérémonie, renouvelée chacun des trois jours, pouvait être, à chaque séance, répétée trois fois de suite (1).

Papus distingue deux catégories d'Opérations proprement dites et y voit deux degrés d'initiation, les Opérations décrites en 1770 correspondant, d'après lui, à un grade initiatique plus élevé que celles élaborées en 1768. On sera, semble-t-il, beaucoup plus près de la vérité en donnant à cette classification une valeur purement chronologique. Comme Pasqually a, au cours de ces deux années, souvent modifié ses instructions sur des points essentiels, il est permis d'admettre que le rituel rédigé en 1770 n'est qu'un développement du rituel communiqué en 1768 et que celui-là était destiné, non pas à se superposer à celui-ci, mais bien à le remplacer. Papus, au surplus, n'a pas remarqué que la correspondance fait allusion, non pas à deux, mais à trois rituels successifs, puisque les instructions données en 1772 prescrivent un tracé et des cérémonies différents de celui et de celles indiquées en 1770. D'autre part, si le deuxième et le troisième rituels peuvent prétendre à quelque

(1) II, 86 et III, 92 et 94-95. La lettre du 24 mai était accompagnée de 3 feuillets de 6 pages contenant le texte français de l'instruction sur l'invocation dite journalière. Cette instruction, qui indiquait « les mots et toutes les autres parties tant de l'opération que du cérémonial » n'a pas été publiée par Papus. Une lettre de Pasqually à Willermoz, du 16 février 1770, (III, 92.) fait aussi allusion à « un autre ouvrage, qui pourra être fait, après le Travail des 3 jours, toutes les semaines, tous les mois, ou deux ou trois fois par an », suivant que Willermoz se trouvera disposé à l'entreprendre. Cette opération pouvait se faire « par tous les lieux », sans tracé de cercle et « sans autre forme de procédé ». Comme la lettre du 16 février a été écrite à l'époque où Willermoz réclamait à cor et à cris des instructions, il est possible que Pasqually ait voulu calmer son impatience par de vagues promesses.

supériorité sur le premier au point de vue liturgique, la disposition générale, le caractère et le but des trois sortes d'Opérations sont identiques.

L'opérant revêtait un costume spécial. Il était habillé complètement de noir : veste, culotte et bas. Lorsqu'il

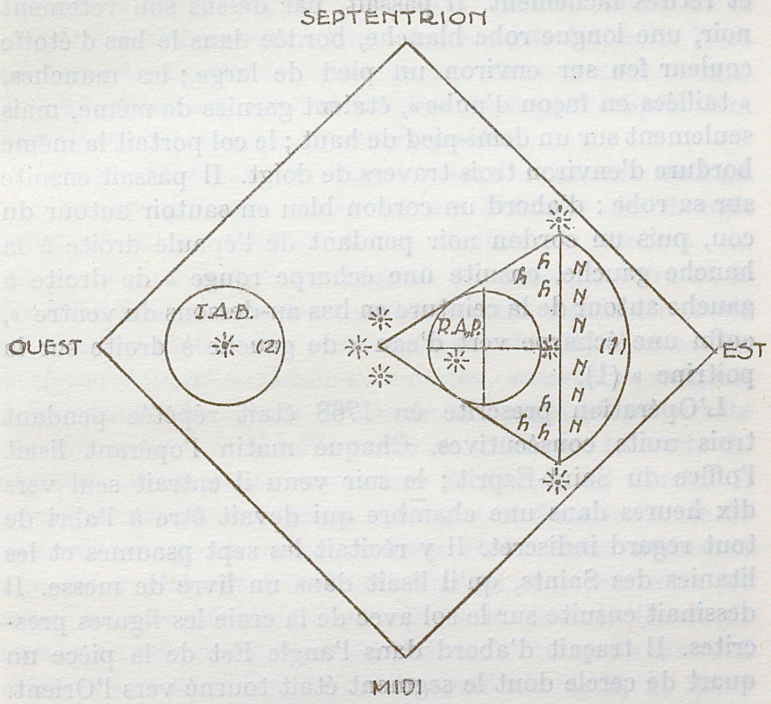

Légende : (1) : *Quart de Cercle.*
(2) : *Cercle de Retraite,*
N : *noms de prophètes et d'apôtres.*
h : *hiéroglyphes de prophètes, d'apôtres et d'anges.*
Les points entourés de rayons indiquent la place des « Etoiles » (bougies).

Le dessin ci-dessus a été reconstitué en l'absence de tout document graphique, en rapprochant différents passages des lettres de Pasqually à Willermoz ; celle du 11 septembre 1768, notamment, fournit sur le sujet de nombreux renseignements (II, 80-82). Le *L.-C. de Saint-Martin*, publié en 1902 par Papus devait donner, en appendice, au moins quatre figures reproduisant les tracés de la Chambre d'Opération, mais, bien qu'une note de la page 95 renvoie à la 4e figure à propos de la « simple ordination de Grand Architecte », aucun exemplaire ne contient les figures promises.

voulait être parfaitement en règle avec les instructions, il se faisait confectionner un chapeau et des souliers doublés d'une feuille de liège, « afin de n'avoir rien dans le lieu et sur lui d'immonde et d'impur ». Les souliers devaient, en tout cas, être de la sorte appelée « mule du pape », c'est-à-dire sans quartier, de façon à être portés « en pantoufle » et retirés facilement. Il passait, par dessus son vêtement noir, une longue robe blanche, bordée dans le bas d'étoffe couleur feu sur environ un pied de large ; les manches, « taillées en façon d'aube », étaient garnies de même, mais seulement sur un demi-pied de haut ; le col portait la même bordure d'environ trois travers de doigt. Il passait ensuite sur sa robe : d'abord un cordon bleu en sautoir autour du cou, puis un cordon noir pendant de l'épaule droite à la hanche gauche, ensuite une écharpe rouge « de droite à gauche autour de la ceinture en bas au-dessous du ventre », enfin une écharpe vert d'eau « de gauche à droite sur la poitrine » (1).

L'Opération prescrite en 1768 était répétée pendant trois nuits consécutives. Chaque matin l'opérant lisait l'office du Saint-Esprit ; le soir venu il entrait seul vers dix heures dans une chambre qui devait être à l'abri de tout regard indiscret. Il y récitait les sept psaumes et les litanies des Saints, qu'il lisait dans un livre de messe. Il dessinait ensuite sur le sol avec de la craie les figures prescrites. Il traçait d'abord dans l'angle Est de la pièce un quart de cercle dont le segment était tourné vers l'Orient. Ayant tiré la corde du segment, il inscrivait dans le triangle isocèle ainsi formé un petit cercle coupé par une croix. Il dessinait alors dans l'angle Ouest de la chambre un cercle entier appelé « Cercle de Retraite ». Les deux figures étaient séparées par un espace de deux pieds. Dans le Cercle de Retraite et dans le Quart de Cercle étaient enfin dessinés des lettres et des hiéroglyphes : notamment les

(1) II, 83-84.

majuscules R A P, sur la branche Ouest de la croix inscrite dans le petit cercle, et les lettres I A B, dans le Cercle de Retraite.

Déposant alors sa craie, l'opérant disposait les huit bougies qu'il avait apportées ; il en plaçait trois à l'angle du Quart de Cercle, une à côté des lettres R A P, deux à chaque extrémité de l'arc de cercle, une au milieu de la corde et la dernière au centre du Cercle de Retraite. Tout ce travail préparatoire pour lequel deux heures étaient prévues, étant achevé, l'adepte était prêt pour l'Opération, qui devait commencer à minuit précis.

Quand sonnaient les douze coups l'opérant retirait ses mules, enlevait du Cercle de Retraite la bougie allumée et la plaçait à sa droite, en dehors du cercle, dans lequel il s'allongeait le ventre à terre et le front appuyé sur ses deux poings fermés. Après être resté six minutes dans cette position, il se relevait, allumait les bougies du Quart de Cercle avec du feu « nouveau », rangeait à l'extrémité du Quart de Cercle la bougie placée à côté des lettres R A P et celle posée au milieu de la corde du segment et se prosternait dans le Quart de Cercle. Il remettait ensuite ses mules et se plaçait dans le Cercle de Retraite, le genou droit en terre et les deux mains en équerre à plat sur le sol. Ainsi posté, il « relevait » les noms inscrits dans les deux cercles et dans le Quart de Cercle, c'est-à-dire qu'il les répétait trois fois en les insérant dans la formule suivante : « In quali die X, X, X, invocavero te, velociter exaudi me ». Il demandait à Dieu de lui accorder, en vertu de la puissance qu'il a donnée à ses serviteurs, la grâce qu'il désirait « d'un cœur sincère, véritablement contrit et soumis ». Il le suppliait de lui faire « répéter » (1), comme signe de sa miséricorde, l'un des hiéroglyphes qu'il avait tracés avec de la craie au

(1) L'explication de ce terme, ainsi que celle des « passes », que l'on trouvera plus loin, sera donnée au chapitre suivant.

milieu de la chambre, entre le Quart de Cercle et le Cercle de Retraite. Prenant alors le poëlon de terre, à poignée et neuf, contenant des charbons allumés avec du « feu nouveau », il y jetait une bonne pincée du mélange aromatique dont la composition a été indiquée plus haut, et il le promenait autour du Quart de Cercle. Après y avoir jeté trois autres pincées, il encensait quatre fois l'angle Ouest. Les encensements terminés, l'opérant éteignait les bougies, sauf celle qui brûlait au milieu du Quart de Cercle. Il la transportait dans le Cercle de Retraite, où il se plaçait lui-même, et, après avoir récité les Invocations, il se mettait en devoir d'observer les « Passes ».

L'opérant ne devait, la première nuit, sortir du Cercle de Retraite qu'entre une heure et demie et deux heures du matin. A ce moment, il effaçait toutes les figures tracées sur le sol en répétant les invocations pour les signes représentant les bons Esprits et l'« exconjuration» pour ceux des mauvais (1). Toute trace de son travail étant disparue, il se retirait de la Chambre d'Opération pour aller se mettre au lit.

Toutes les cérémonies ci-dessus décrites étaient répétées les deux nuits suivantes, avec cette seule différence que l'opérant orientait chaque fois autrement, en le retournant d'une pointe à l'autre, le petit talisman triangulaire qui lui servait de « bouclier » contre les mauvais Esprits (2).

* * *

Les Opérations dont la correspondance fait presque exclusivement mention à partir de 1770, sont appelées par les adeptes « Travail d'Équinoxe ». Leur gestation fut assez longue, car elles ne furent mises en pratique qu'au bout de deux ans (3).

(1) III, 109.
(2) II, 84-89.
(3) Le premier Travail d'Equinoxe exécuté dans les formes fut celui de mars 1772. (III, 115).

Le Travail d'Équinoxe durait trois jours. L'Opération du premier jour commençait par « l'exconjuration du Midi » (c'est-à-dire des puissances infernales) (1). Comme c'est une des rares prières que nous fassent connaître les documents authentiques, en voici le texte :

« Je te conjure Satan, Belzébuth, Baran, Léviatham (2) ; à vous tous, êtres formidables, êtres d'iniquité, de confusion et d'abomination, à vous tous alerte, terreur, et frémissement, prompts à ma voix et commandement, à vous tous Grands et Puissants Démons des Quatre Régions universelles et à vous tous, légions démoniaques, Esprits subtils de confusion, d'horreur (erreur ?) et de persécution, écoutez ma voix, frémissez lorsqu'elle se fera entendre chez vous tous en général, sans destination, et en particulier dans chacune de vos opérations maudites ; je vous commande par celui qui a prononcé peine de mort éternelle contre vous tous, chefs des Démons régionnaires, ainsi que contre vos adhérents séducteurs des Mineurs Spirituels Divins. A toi directement, Satan, je t'excommunie, te lie et te borne dans ta région formidable par le nom du Très-Haut, Dieu Éternel Vengeur et Rémunérateur, Vaur, dixième nom que le Créateur a mis réversible à la puissance de son être mineur, pour avoir puissance et autorité sur toi et sur tous ceux qui sont à ta Domination Diabolique, que par ce même nom trois fois saint (je) t'arrête et t'anéantis dans tes abîmes de ténèbres et de privation spirituelle, supérieure 10, majeure 7, inférieure 3, et mineure spirituelle divine 4 (3), que ma pensée

(1) C'est probablement la « grande invocation de minuit précis » dont parle Saint-Martin dans une lettre à Willermoz du 8 juin 1771 (III, 100).

(2) Belzébuth et Léviatham avaient été fort redoutés pendant tout le Moyen-Age ; ils avaient encore joué un rôle de premier plan dans l'affaire des possessions de Loudun, sous le règne de Louis XIII ; le nom d'un autre démon, Balam, qui s'était également distingué à cette occasion, rappelle celui du démon exorcisé en troisième ligne par l'opérant.

(3) Sur la signification de ces chiffres voir ce qui a été dit au chapitre précédent de l'arithmosophie de Pasqually. De même, les noms de Satan Belzébuth et Baran sont, au début de l'exconjuration, souscrits du chiffre 5 et celui de Leviatham du chiffre 11.

s'opère (agisse) sur toi, Satan, par ma toute-puissance et par celle de ceux qui m'environnent, que le Créateur a assujettis spirituellement pour être mon appui, mon guide et mon bouclier invincible (1), par toi et par aucun de tes adhérents contre lesquels je proteste pour une éternité et que j'abjure et maudis pour un temps immémorial. Je te commande, Satan, par les quatre Puissances Divines, Vabaham 10, Vakiel 10, Diamel 10, Araï 10, et par celle des quatre Chefs Spirituels Divins Régionnaires, Diaphas 8, Diamaïm 7, Memaiaï 3, Héli 4, que tu sois par l'Eternel contenu dans les bornes que je te fixe, que tu sois dépourvu à jamais de toute puissance et correspondance avec moi, que toute action d'opération de ta part ne puisse parvenir chez moi que pour y être confondue et anéantie par moi selon mon pouvoir sur toi et sur tous les tiens, tes semblables et égaux comme toi en vertu et puissance démoniaque, que je borne et lie dans la région méridionale pour ta plus grande honte et pour celle de toute ta cour impie ; qu'il soit fait ainsi que je l'ai conçu et que la puissance de l'Homme-Dieu de la terre l'a prononcé. Amen ».

La même exconjuration était répétée pour Belzébuth, pour Baran et pour Léviatham, dont les noms remplaçaient successivement celui de Satan, et chaque fois l'exorciste présentait dans l'angle du Midi le talisman qu'il tenait à la main (2). Il avait ainsi son « bouclier », avec lequel il pouvait « être en sûreté si, dans le premier jour ou dans le deuxième, il se présentait quelque chose (un mauvais Esprit) » (3).

L'opérant prononçait ensuite une Invocation Spéciale, puis celle du premier jour du Travail des Trois Jours. Le deuxième jour il répétait l'Exconjuration du Midi, l'Invocation Spéciale, puis il prononçait la deuxième Invocation

(1) Il semble qu'il y a ici une lacune dans le texte.
(2) III, 96-98.
(3) III, 100.

du « Grand Travail » (1). Au troisième jour le programme comportait, après l'Exconjuration et l'Invocation Spéciale, la « Grande Exconjuration du Serpent », à l'exclusion des deux Invocations du Grand Travail.

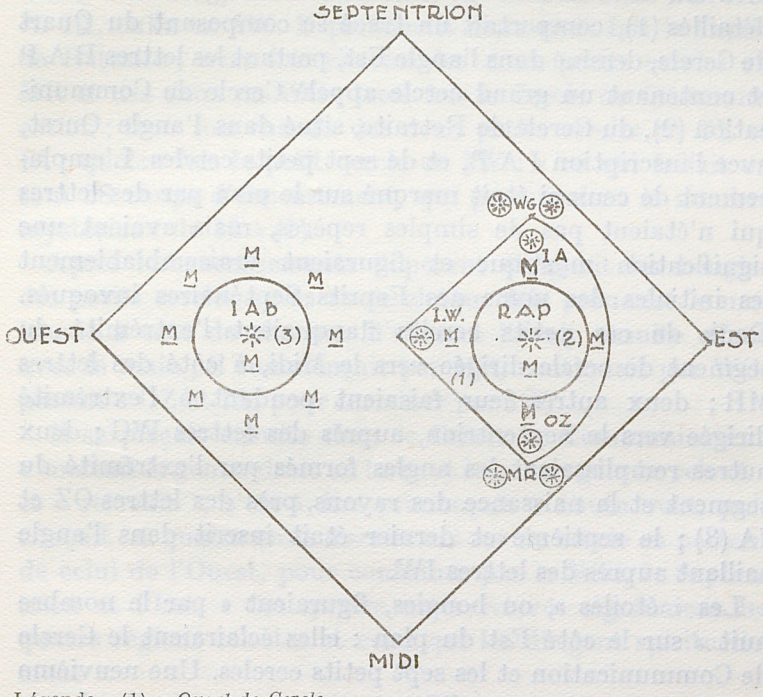

Légende : (1) : *Quart de Cercle.*
(2) : *Cercle de Communication.*
(3) : *Cercle de Retraite.*
M : « *Mots* » *c'est-à-dire. noms secrets ou hiéroglyphes représentant les Esprits tutélaires.*
Les autres initiales non soulignées représentent les noms des Esprits Septenaires.
Les points entourés de rayons figurent les « Etoiles » (bougies) placées au milieu des cercles.

Ces diverses cérémonies défensives ou propitiatoires

(1) C'est-à-dire, probablement, du Travail des Trois Jours ; il est dit, en tout cas, expressément dans une lettre de Saint-Martin à Willermoz que l'Invocation des Trois Jours fut transportée au Travail d'Equinoxe (III, 102).

formaient le prélude de l'Opération proprement dite pour laquelle la correspondance indique deux rituels assez différents datant, l'un de 1770, l'autre de 1772.

Le premier, sur lequel une lettre de Pasqually à Willermoz du 13 mars 1770 donne des renseignements assez détaillés (1), comportait un tracé se composant du Quart de Cercle, dessiné dans l'angle Est, portant les lettres R A P et contenant un grand cercle appelé Cercle de Communication (2), du Cercle de Retraite, situé dans l'angle Ouest, avec l'inscription I A B, et de sept petits cercles. L'emplacement de ceux-ci était marqué sur le plan par des lettres qui n'étaient pas de simples repères, mais avaient une signification mystique et figuraient vraisemblablement les initiales des noms des Esprits Septénaires invoqués. Deux de ces petits cercles flanquaient l'extrémité du segment de cercle dirigée vers le Midi, à côté des lettres MR ; deux autres leur faisaient pendant à l'extrémité dirigée vers le Septentrion, auprès des lettres WG ; deux autres remplissaient les angles formés par l'extrémité du segment et la naissance des rayons, près des lettres OZ et IA (3) ; le septième et dernier était inscrit dans l'angle saillant auprès des lettres IW.

Les « étoiles », ou bougies, figuraient « par le nombre huit » sur le côté Est du plan : elles éclairaient le Cercle de Communication et les sept petits cercles. Une neuvième bougie était placée à l'Ouest, au centre du Cercle de Retraite.

Dans chacun des deux grands cercles était inscrit un « mot », c'est-à-dire le nom secret d'un Esprit. D'autres mots étaient tracés extérieurement ; il y en avait quatre, en regard des points cardinaux, autour du Cercle de Com-

(1) II, 94-98.
(2) II, 90.
(3) Les deux indications données par la lettre de Pasqually sur la position de ces deux cercles sont particulièrement obscures ; l'interprétation adoptée ici a paru la plus vraisemblable.

munication, et un nombre indéterminé autour du Cercle de Retraite.

L'opérant, après avoir allumé les bougies, récitait les « sept psaumes de David », puis se prosternait sept fois : d'abord en IAB, ensuite en MR, en WG, en RAP, en OZ, en IA, enfin en IW. Il parfumait alors trois fois le Cercle de Retraite ; trois fois chacun des deux petits cercles en MR et des deux en WG ; trois fois le Cercle de Communication ; trois fois chacun des deux petits cercles en OZ et IA ; quatre fois le petit cercle en IW : « ce qui faisait en tout 28 coups d'encensement, qui produisaient le nombre mystérieux de 10 » (1).

Après les encensements l'opérant éteignait les bougies des petits cercles après avoir chaque fois prononcé le mot inscrit à côté de chacune d'elles et l'avoir ensuite effacé avec la main ; il commençait par MR, continuait par WG, passait à OZ et IA, pour terminer par IW.

Il se plaçait ensuite dans le Cercle de Communication, « mettait le genou droit en terre et le genou gauche relevé » et « relevait », c'est-à-dire prononçait à haute voix, puis effaçait les quatre mots inscrits autour du cercle en partant de celui de l'Ouest, pour continuer par le Midi, le Septentrion et l'Est. « Ces quatre mots relevés signifiaient les quatre régions célestes et ceux qui les dirigent spirituellement ».

Prenant alors à la main pour s'éclairer la bougie brûlant au centre du Cercle de Communication, il lisait les Invocations en se tenant à cheval sur le « mot marqué à la lettre RAP ». Sa lecture achevée, il effaçait ce mot, allait se placer debout dans le Cercle de Retraite, la face tournée vers l'Est, ayant entre les jambes le mot marqué à la lettre IAB, après avoir « caché » la bougie de ce cercle, la seule restée allumée ; c'est ainsi qu'il « faisait ses observations ».

---

1) Par addition mystique 28 = 2 + 8 = 10.

Au moment de se retirer de la Chambre d'Opération, il remettait la bougie dans le Cercle de Retraite, « relevait » les mots écrits au centre et autour du cercle « avec les mêmes usages et cérémonies » que précédemment et allumait une lumière à la bougie du Cercle de Retraite qui, « y ayant consacré un mot (parce qu'un mot lui avait été consacré), devait être éteinte comme les autres, pour faire le renvoi de l'Esprit qui est attaché à elle ».

* * *

Les indications données par la correspondance sur le rituel datant de 1772 sont plus claires, ayant été rédigées par la plume de Saint-Martin, qui ne trébuchait pas a chaque phrase comme celle de Pasqually (1).

Le tracé est complètement modifié. Il se compose essentiellement de trois cercles concentriques, portant le W à leur centre commun et appelés respectivement : Cercle du Centre, Cercle du Milieu et Cercle Extérieur. Deux rayons, marqués par des lignes ponctuées, dirigés vers le Midi et aboutissant à la circonférence du Cercle Extérieur, délimitent la « partie du Sud » et il était recommandé à l'opérant « de tracer fidèlement cette partie du Sud, sans rien ajouter ou diminuer dans la partie qui se trouve entre ces deux lignes ». Les côtés de la circonférence extérieure regardant l'Est, le Septentrion et l'Ouest sont bordés de quatre petits cercles dits Cercles de Correspondance.

Les trois quartiers orientaux, septentrionaux et occidentaux de chacun des grands cercles portent quatre noms d'Esprits, accompagnés respectivement du Dénaire, de l'Octonaire, du Septénaire et du Ternaire et surmontés

(1) St-M. à Will., 27 janvier 1772 ; lettre accompagnant un plan de trois cercles, que nous connaissons seulement par les commentaires de St-M. (III, 111-114). St-M. à Will., 14 février 1772 ; réponse à quatre questions posées par Will. au sujet du rituel (III, 115).

d'hiéroglyphes, ou caractères, de Patriarches, Prophètes et Apôtres, « joints au travail pour en augmenter la force (théurgique) et contenir d'autant plus le Mauvais ». Au-dessus de ces signes le plan présente des lignes de points indiquant la place où l'opérant devait inscrire dans son

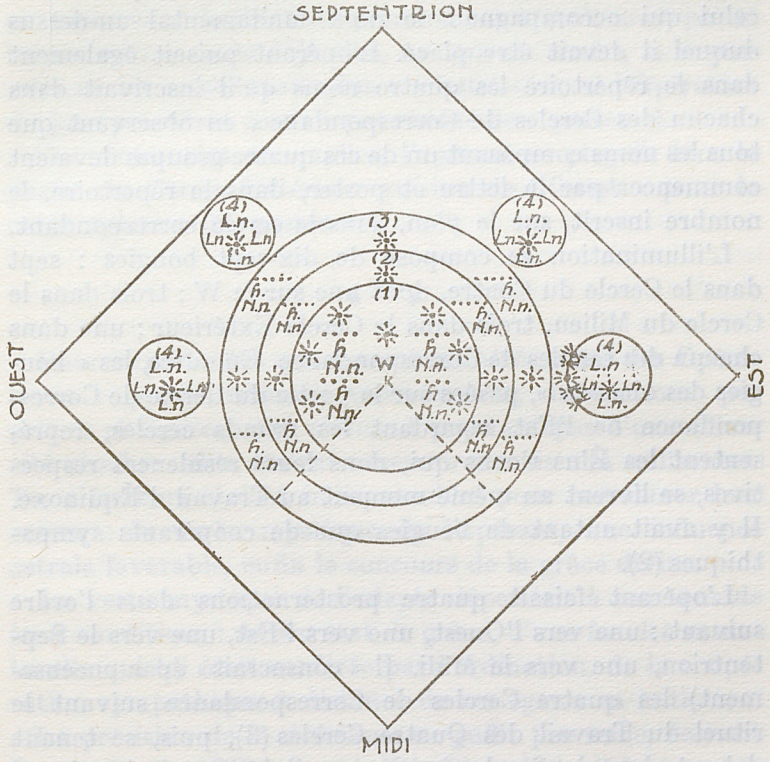

Légende. (1) : *Cercle du Centre.*
(2) : *Cercle du Milieu.*
(3) : *Cercle Extérieur.*
(4) : *Cercle de Correspondance.*
Nn : *noms des Esprits accompagnés d'un Dénaire, Octonaire, Septénaire ou Ternaire.*
h : *hiéroglyphes ou « caractères » des Patriarches, Prophètes et Apôtres.*
Ln : *lettre accompagnée d'un nombre par laquelle devaient commencer les quatre noms choisis dans le répertoire.*
Les points entourés de rayons figurent les bougies éclairant les cercles.
Les bougies placées sur le Cercle de Correspondance de l'Est sont « les bougies des absents ».

tracé douze noms d'Esprits, choisis librement par lui soit dans la liste des noms de l'Invocation Spéciale, soit dans le répertoire alphabétique des 2.400 noms mystiques qui lui avait été communiqué (1), mais sous la réserve que chacun de ces noms devait être marqué dans le répertoire d'un des nombres sacrés (10, 8, 7 ou 3) correspondant à celui qui accompagnait le nom fondamental au-dessus duquel il devait être placé. L'opérant puisait également dans le répertoire les quatre noms qu'il inscrivait dans chacun des Cercles de Correspondance, en observant que tous les noms composant un de ces quatre groupes devaient commencer par la lettre et porter, dans le répertoire, le nombre inscrit, sur le plan, dans le cercle correspondant.

L'illumination se compose de dix-sept bougies : sept dans le Cercle du Centre, dont une sur le W ; trois dans le Cercle du Milieu, trois dans le Cercle Extérieur ; une dans chacun des Cercles de Correspondance. En outre, les « bougies des absents », posées sur la partie du Cercle de Correspondance de l'Est regardant les grands cercles, représentent les Élus Coens qui, dans leurs résidences respectives, se livrent au même moment au Travail d'Équinoxe. Il y avait autant de bougies que de coopérants sympathiques (2).

L'opérant faisait quatre prosternations dans l'ordre suivant : une vers l'Ouest, une vers l'Est, une vers le Septentrion, une vers le Midi. Il « consacrait » (par encensement) les quatre Cercles de Correspondance suivant le rituel du Travail des Quatre Cercles (3), puis, se tenant debout dans le Cercle du Centre, il invoquait les douze

---

(1) St-Martin avait envoyé, le 7 juillet 1771, à Willermoz un recueil alphabétique des noms mystiques et des hiéroglyphes de Prophètes et d'apôtres, « pour qu'il sût où les trouver quand on lui dirait de s'en servir » (III, 102).

(2) Il en est figuré 5 sur notre plan, parce que le Travail d'Equinoxe de mars 1772 fut pratiqué par six adeptes (III, 115).

(3) Les prescriptions pour l'encensement sont vraisemblablement tout ce qui fut rédigé de ce rituel du Travail des Quatre Cercles qui ne semble pas avoir été jamais achevé ou mis en pratique en entier.

noms fondamentaux, en faisant suivre chacun d'eux du nom qu'il lui avait adjoint sur le tracé. Il prononçait ensuite une Invocation Particulière, contenant sept noms qu'il puisait à son gré dans l'Invocation Spéciale et parmi « ceux du Travail » ; entre ces noms il choisissait « pour chef » celui qu'il pensait devoir être le plus puissant, tout en conservant le droit de prendre, mais seulement parmi les six autres noms déjà élus, un autre « chef », si le premier ne lui « convenait plus » (c'est-à-dire, si l'Opération du jour précédent n'avait pas amené de « passes »).

Ces cérémonies accomplies, l'opérant se plaçait dans la partie du Cercle Extérieur voisine de l'Ouest « pour la contemplation des passes ».

* * *

Pour importantes que fussent les cérémonies des Opérations : prosternations, encensements, invocations par prières et figures, elles n'étaient pourtant pas d'une efficacité absolue ; elles étaient nécessaires mais non suffisantes. Trois facteurs étaient indispensables pour corroborer leur action : la vertu mystique de l'opérant, une influence astrale favorable, enfin le concours de la grâce divine.

La vertu mystique de l'adepte dépendait à son tour de trois conditions : de son état de grâce, d'une faculté surnaturelle qui lui était conférée par l'ordination, de la coopération sympathique à distance de ses égaux en initiation. « La précision de la cérémonie ne suffit pas seule, écrivait Pasqually dès 1768 à Bacon de la Chevalerie, il faut encore une exactitude et une sainteté de vivre au chef qui mène les cercles d'adoption intellecte (à l'adepte qui veut entrer en relations avec les Esprits) il lui faut une préparation spirituelle faite par la prière, la retraite et la moration » (attente) (1). L'Élu Coen devait observer une « règle de

(1) V, 229.

vie » de caractère ascétique très accusé. Il lui était interdit, « pendant sa vie entière », de consommer le sang, la graisse ou les rognons de quelque animal que ce fût et de manger la chair des pigeons domestiques (1). Il ne pouvait se livrer qu'avec une extrême modération aux plaisirs des sens, car, pour parvenir au grade suprême, il devait se tenir éloigné de toute matière impure et surtout de celle de « fornication (relations sexuelles) qui amène dissension à l'âme » (2). Il observait une longue période de jeûne à chaque équinoxe ; il lui était imposé de s'abstenir de nourriture pendant onze heures avant toute Opération, c'est-à-dire qu'après avoir dîné à midi précis et s'être levé de table à une heure exactement, il ne pouvait plus prendre d'aliments qu'après la fin de l'Opération, qui commençait à minuit. Il lui était pourtant permis de boire, s'il en éprouvait le besoin, mais seulement de l'eau, le café et les liqueurs étant sévèrement interdits (3).

Il lui était prescrit de se livrer à certains actes de dévotion spéciaux. Le jeudi il avait à dire l'office du Saint-Esprit, à une heure quelconque de la journée. S'il voulait se concilier l'aide particulière des Apôtres, il pouvait en outre réciter ce jour-là le Miserere Mei et le De Profundis, le soir avant de se mettre au lit. Il récitait le Miserere debout au milieu de sa chambre, « la face tournée vers l'angle qui regarde le soleil levant », puis, pour dire le De Profondis, il mettait « les deux genoux en terre et la face prosternée par terre ». S'il avait coutume de réciter une autre prière d'usage courant, il lui était loisible de le faire, mais les dévotions prescrites pour le jeudi étaient « de l'ordre indispensable, de même que le régime de vivre » (4). Il se préparait aux Opérations par une retraite, ou « quarantaine », qui lui imposait un genre de vie

(1) II, 76-77.
(2) II, 105.
(3) II, 77-88.
(4) II, 77-79.

difficilement conciliable avec les obligations professionnelles ou mondaines d'un homme s'occupant d'affaires ou répandu dans la société (1).

L'état de grâce était la meilleure défense contre les attaques des démons. Pour parer au danger, que ne présentaient pas les simples Invocations (2), d'être « molesté par les mauvais Esprits », l'opérant disposait, il est vrai, d'armes puissantes : les exconjurations et le talisman triangulaire qu'il appelait son bouclier. Mais ces armes étaient sans vertu si l'Élu Coen s'avisait d'opérer sans être « parfaitement pur ». Un des principaux disciples de Pasqually, Bacon de la Chevalerie, nous a laissé un témoignage des périls auxquels exposait une aussi grave imprudence. Il s'était senti soudain accablé par un adversaire d'une force supérieure à la sienne ; « étouffé par un froid glacial qui montait de ses pieds à son cœur, il se voyait près de l'anéantissement, quand, s'étant par bonheur élancé dans le Cercle de Retraite, il lui sembla se plonger en y entrant dans un bain tiède et délicieux qui remit ses esprits et répara ses forces dans l'instant » (3).

A la préparation à la fois physique et morale devait se joindre obligatoirement la vertu de l'ordination. Il fallait que l'opérant eût été ordonné Réau-Croix par trois « Très Puissants Maîtres », c'est-à-dire par trois Élus Coens déjà pourvus de ce caractère sacré.

L'ordination était conférée par trois cérémonies identiques, célébrées pendant trois nuits consécutives, et dont chacune avait pour officiant un Très Puissant Maître

(1) Le 4 mars 1771 Saint-Martin doute que Pasqually, alors à Paris, puisse se livrer au Travail d'Equinoxe, « les circonstances ne lui permettant pas de faire toutes les préparations nécessaires à ce sujet » (III, 85). Il est possible que le terme de « quarantaine », employé par Saint-Martin pour désigner la retraite observée par un adepte, l'abbé Fournié, (III, 144), n'ait pas indiqué exactement une période de quarante jours ; le mot a pu être usité comme synonyme de temps de recueillement, sans avoir conservé sa signification étymologique. comme le cas s'est produit pour la quarantaine sanitaire.
(2) III, 93.
(3) VII, 152.

différent. L'officiant traçait les cercles et faisait, « tant en prières qu'en parfums », les mêmes actes liturgiques que pour une Opération ordinaire, puis il offrait un « holocauste d'expiation ». La victime était une tête de chevreau, où, à défaut, d'agneau mâle, revêtue de sa peau et de ses poils. Il fallait absolument que la tête fût noire, « sinon l'holocauste serait action de grâce et non d'expiation ». L'officiant accommodait cette tête « ainsi que l'on prépare le chevreuil avant de l'égorger ». Il dressait trois « feux nouveaux » dans des réchauds, « conformément à l'ancien usage où l'on portait des caisses grillées (dont le fond était en forme de grille) pour faire les holocaustes en campagne ». Sur le feu placé au Nord de la Chambre d'Opération il mettait la tête avec les yeux, mais sans langue ni cervelle ; il posait ensuite la cervelle sur le feu du Midi et la langue sur celui de l'Ouest (1).

Lorsque les chairs commençaient à se consumer, le candidat mettait le genou droit en terre, jetait trois grains de sel assez gros dans chaque feu et passait par trois fois les mains par dessus la flamme de chacun d'eux, en signe de purification. Il récitait ensuite une prière, prononçait le « mot ineffable » et « relevait » (prononçait à haute voix avant de les effacer) les caractères, nombres et hiéroglyphes qui avaient été, au commencement de la cérémonie, tracés devant les réchauds (2).

Après l'holocauste, qui précédait toutes les autres cérémonies, le candidat récitait, outre les conjurations et invocations ordinaires, des conjurations et invocations spéciales, puis l'officiant lui faisait boire « le calice en cérémonie »

---

(1) Cette orientation était d'ailleurs fictive, car le réchaud « figurant le Nord », et sur lequel se consumait la majeure partie de l'holocauste, était, pour faciliter la combustion, et, probablement aussi, pour ménager l'odorat des personnes présentes, placé sous la cheminée de la chambre, quelle que fût sa situation par rapport aux points cardinaux.

(2) V. 229. L'instruction recommande d'avoir à portée de l'eau « comme il convient », sans que le contexte indique s'il s'agit d'une eau lustrale, spécialement consacrée, ou d'une provision d'eau ordinaire destinée à éteindre le feu après la combustion des chairs.

et lui donnait à manger « le pain mystique ou cimentaire ». Enfin l'officiant recueillait soigneusement les cendres des trois feux et les joignait à celles provenant des ordinations précédentes et dont une partie lui avait été préalablement remise.

Une fois ordonné, le nouveau Réau-Croix quittait le titre de Respectable Maître pour prendre celui de Très Puissant Maître (1) ; il recevait un scapulaire et un talisman semblables à ceux portés par ses confrères et son nom était inscrit « dans les circonférences secrètes et le répertoire universel du Grand Souverain » (2).

La vertu mystique du Réau-Croix était renforcée par la coopération sympathique de son chef et de ses collègues. Les conjurations et invocations par lesquelles il repoussait les mauvais Esprits et appelait les bons n'avaient toute leur efficacité que si elles étaient corroborées par les conjurations et invocations simultanées des autres Réau-Croix. La collaboration du chef de l'Ordre constituait naturellement l'aide la plus puissante. Il était mystiquement représenté par la bougie qui brûlait au milieu du Quart de Cercle et « cette seule lumière était le symbole de sa présence sympathique aux Opérations » (3). La cérémonie de l'ordination ne pouvait se passer de son concours à distance (4) et il renouvelait cette ordination formelle lors de toute Opération importante en envoyant à chaque Réau-Croix l'influx mystérieux capable de donner aux rites une force irrésistible « contre les mauvais démons et sur les êtres bons ».

Mais, pour si indispensable que fût le concours du Maître

---

(1) Titres indiqués dans les documents par R. M. et T. P. M.
(2) V, 229-230.
(3) Pasqually promettait à Bacon d'abandonner ses affaires domestiques « afin de se disposer à le fortifier dans son opération », au moment où le Substitut Universel procéderait à l'ordination de Willermoz et il avertissait en même temps le récipiendaire d'être à « son angle Est les 27, 28 et 29 septembre 1768 pour y recevoir son ordination sympathique de vertu et puissance relativement à sa dignité et à sa qualité de Réau-Croix » (V. 228 ; II, 82).
(4) II, 117.

des Élus Coens, l'appui donné par les autres Réau-Croix aux Opérations de chacun d'entre eux n'était pas moins nécessaire. Les « bougies de représentation » placées, sur le plan de 1768, entre le segment de cercle et la corde de l'arc, les « bougies des absents » figurant sur le plan de 1772, réalisaient mystiquement la présence des autres Réau-Croix qui « opéraient » au même moment, en communion de désir et d'intention avec l'officiant. Aussi les Réau-Croix étaient-ils régulièrement prévenus quinze jours à l'avance de la date d'une ordination, pour pouvoir y collaborer à travers l'espace (1). De même, la réussite des Opérations dépendant en grande partie de leur synchronisme, Pasqually avait soin de donner, au moins huit jours d'avance, toutes les instructions nécessaires, afin que ses disciples pussent « se mettre en règle » (2). Cet accord préalable ne permettait pas de changer la date indiquée d'abord, quelle que fût la légimité des scrupules qui incitaient un des participants à solliciter une remise. Willermoz ayant demandé à Pasqually, le 5 février 1772, de retarder de quatre jours le Travail d'Équinoxe prescrit pour le 5 mars suivant, afin que la retraite préparatoire qu'il devait observer n'attirât pas l'attention des profanes en l'obligeant à se tenir à l'écart des réjouissances du Carnaval, le Maître lui faisait dire par son secrétaire que cet ajournement était impossible : « tous les arrangements et tous les ordres étant donnés pour le 5 », le changement causerait un embarras considérable et « exposerait peut-être les Réau-Croix éloignés à manquer l'époque fixée pour les travaux qui doivent se faire de concert » (3).

* * *

Au surplus la date des Opérations ne pouvait être chan-

(1) V, 230.
(2) II, 79.
(3) III, 114.

gée pour un autre motif, et bien plus impérieux, c'est à savoir qu'elle était déterminée par des circonstances astronomiques. Le moment où a lieu l'Opération est de la première importance parce que, exactement calculé, il apporte à l'officiant le concours d'un influx astral favorable. C'est là un des points de la doctrine sur lequel Pasqually s'exprime avec le plus de netteté : « Toutes ces choses (Invocations, Conjurations, Opérations), dit-il, sont données avec précision d'heure, de jours, de semaine, de lune, de mois et d'années » ; de sorte « qu'une Opération de principe (qu'en principe une Opération) hors de son temps est sans fruit », aussi « c'est seulement en suivant scrupuleusement ce qui nous est prescrit par Dieu même que l'on peut espérer le succès de ses travaux » (1).

A l'influence astrale s'ajoute, pour déterminer irrévocablement la date des Opérations, celle des nombres. Pasqually fait remarquer que, s'il a choisi les 11, 12 et 13 mai pour l'ordination de Willermoz, c'est non seulement pour « se rencontrer aux (concorder avec les) jours relatifs au manquement de saison », mais surtout parce que l'addition mystique de 11, c'est-à-dire 1 + 1, donne 2, « nombre de confusion » (influences mauvaises que doivent éloigner les exconjurations), celle de 12 donne 3, « nombre terrestre et corporel » (éléments matériels de l'Opération), et celle de 13 donne 4, « nombre de puissance » (sur les Esprits) (2).

* * *

Pourtant, si le succès des Opérations dépend à la fois de l'observation scrupuleuse du rituel, de l'ordination, de

(1) V, 229.
(2) V, 229. Le rôle mystique des nombres était également accusé par celui des opérations et des cérémonies : « Les différents actes cérémoniaux de nos Opérations sont au nombre de 4, auxquelles (par lesquelles) il nous est donné une seule puissance à chaque (Opération), qui font (de sorte que les quatre Opérations forment) 4 puissances, ce qui complète, avec les quatre cérémonies, le nombre infini de 8 » (V, 229).

la pureté physique et morale de l'officiant, trois éléments dont « l'effet s'augmente sans doute (certainement) avec le temps, par les instructions et par les soins que chacun peut y apporter » (1), s'il dépend aussi du concours du Maître et des adeptes, ainsi que de l'influence des astres et des nombres, l'Élu Coen ne doit pas oublier que la divinité reste toujours libre de refuser une faveur dont elle est, en dernière analyse, la suprême dispensatrice. Pasqually a soin de rappeler souvent, soit directement, soit par la plume de son secrétaire, ce principe essentiel aux disciples déçus par le résultat négatif de leurs Opérations. Il leur fait remarquer « qu'il n'est point en son pouvoir de satisfaire entièrement l'homme à ce sujet et qu'à Dieu seul appartient cette sublime opération » (2), que « lors même que nous nous croyons dans les meilleures dispositions, lorsque toutes les cérémonies sont employées avec le plus de régularité, la Chose peut encore garder son voile pour nous tant qu'il lui plaît, elle est si peu à la disposition de l'homme qu'il ne peut jamais, malgré tous ses efforts, être certain de l'obtenir » (3).

* * *

Si étranges qu'aient pu nous paraître jusqu'ici les pratiques des Élus Coens, nous n'en connaissons pas encore le caractère le plus remarquable. Ce qui en effet les classe à part parmi les cérémonies magiques traditionnelles, avec lesquelles on pourrait être tenté de les confondre, ce sont les fins en vue desquelles elles ont été conçues et ordonnées. Rituel, règle de vie, ordination, coopération sympathique, influence astrale sont des moyens convergeant vers un but précis : le « travail » tend à obtenir un résultat dans lequel les adeptes voient la récompense

(1) III, 88.
(2) V, 228.
(3) III, 88.

suprême de leur ascétisme, de leurs dévotions et de leurs veilles. Une Opération est moins un acte de foi, d'adoration ou même de propitiation qu'une expérience au sens scientifique du terme. L'objet de cette expérience est la production d'un phénomène, que nous avons déjà vu signalé sous le nom mystérieux de « Passe » et que le confident le plus intime de Pasqually vient de nous présenter comme la révélation surnaturelle d'une « Chose » cachée d'ordinaire sous un voile que la divinité consent parfois à laisser soulever par les initiés. Connaître le mode et la portée de cette révélation, c'est avoir la clef du système théosophique des Élus Coens.

CHAPITRE IV

Nature et signification des "Passes".

Les adeptes n'ont jamais parlé qu'à mots couverts du but et de la nature de leurs « Opérations », des résultats qu'ils en attendaient ou croyaient obtenir et des puissances surnaturelles auxquelles ils s'adressaient. Par amour du secret, et peut-être aussi retenus par une sorte de crainte religieuse qui n'ose exprimer clairement l'objet de son culte, ils désignent sous le nom conventionnel et vague de « la Chose » aussi bien leurs travaux que les manifestations des êtres mystérieux qu'ils évoquent et ces êtres eux-mêmes. Pourtant, en lisant attentivement la correspondance des initiés, en notant les confidences échappées à quelques-uns d'entre eux, on arrive à soulever en partie le rideau qui cache le sanctuaire.

Une Opération avait pour fin dernière de provoquer une manifestation d'ordre surnaturel. Ce phénomène essentiellement momentané et fugitif, appelé pour cette raison « Passe » dans la langue des adeptes, affectait de différentes façons les sens de l'opérant. Il sentait « la chair de poule par tout son corps » (1), « ce qui annonçait le principe de la traction que la Chose fait avec celui qui travaille » (2), ou il entendait des sons, ou bien encore il voyait des étincelles et des lueurs (3). Saint-Martin insiste particulière-

(1) II, 92.
(2) II, 92.
(3) II, 92.

ment, dans les instructions qu'il donne à l'adepte lyonnais Willermoz de la part du Maître, sur les phénomènes auditifs et visuels. Il lui recommande de ne rien laisser échapper de « ce qui frappe vos sens de la vue et de l'ouïe » (1). L'opérant devait donc avoir soin, pour ne pas être surpris par « la promptitude de la passe » (2), d'épier tout ce qui viendrait à frapper, même de la façon la plus vague et la plus brève, son oreille ou ses yeux et de se répéter, de manière à tendre jusqu'à son extrême limite le ressort de l'attention, que « nous ne sommes souvent sourds et aveugles qu'autant que nous croyons l'être » (3) ; les phénomènes visuels étaient pourtant les plus fréquents et, en général, « la manifestation s'opérait sensiblement par la vision. » (4). Il semble même que l'horripilation et les sons mystérieux n'étaient signalés que comme des fiches de consolation pour les adeptes qui ne voyaient jamais rien (5). L'abbé Fournié, qui fut un des opérants les plus favorisés, nous apprend sur la foi de sa propre expérience que Pasqually avait le don de « confirmer » ses enseignements par des visions « extérieures » d'abord vagues et rapides comme l'éclair, ensuite de plus en plus distinctes et prolongées (6). D'après le Maître lui-même ces lueurs pouvaient être diversement colorées : « blanc, bleu, blanc-rouge clair, de couleur mixte ou toute blanche, couleur de bougie blanche » (7). C'est pour leur permettre d'être aperçues que, à la fin de l'Opération, la bougie placée à l'Ouest, hors du Quart de Cercle, était retirée et même un peu obscurcie. La demi-obscurité laissait « leur liberté aux choses qui doivent paraître libres de toute lumière élémentaire (maté-

(1) III, 90.
(2) II, 109.
(3) III, 90.
(4) II, 87.
(5) III, 90.
(6) IX, 18.
(7) II, 92.

rielle), attendu que les choses portent en elles leur clarté, soit blanche, rouge ou autrement » (1).

Que des adeptes aient perçu, ou du moins aient cru percevoir, de pareilles manifestations lumineuses, c'est ce qu'affirmaient, outre les déclarations de Pasqually lui-même, des «certificats» signés par quelques-uns d'entre eux : le marquis d'Hauterive, le capitaine d'artillerie Defore, le baron de Calvimont, le rentier bordelais Defournier, les « vénérables Frères » Tabory, Schild et Marcadi. Ces « émules » (disciples), particulièrement favorisés par la « Chose », avaient, avant même de parvenir au grade suprême de l'initiation, mais, il est vrai, « ordonnés en règle », de semblables visions « de jour et de nuit, sans lumière ni bougie, ni autre feu quelconque » (2).

Ces lueurs fugitives étaient considérées comme la manifestation d'un Esprit qui répondait à l'appel de l'opérant. La forme qu'elles affectaient était rapprochée de celle des hiéroglyphes tracés sur le plancher de la Chambre d'Opération (3). Si une concordance était établie, ou supposée, l'opérant estimait que « la Chose », cédant à ses supplications et se laissant contraindre par les cérémonies et les formules de l'Opération, avait, ainsi qu'il le demandait dans l'Invocation, « répété » un des signes mystiques représentant les prophètes et les apôtres dont il avait particulièrement sollicité l'intercession, c'est-à-dire que l'un de ces médiateurs lui était apparu, l'espace d'un éclair, sous sa forme « glorieuse ».

L'interprétation des Passes était la partie la plus importante et la plus délicate du travail des Élus Coens (4). Il leur était enseigné en effet que l'évocation pouvait attirer des Esprits malfaisants, toujours prêts à tourmenter ou à

(1) II, 94.
(2) II, 93.
(3) Pasqually envoyait à Willermoz, le 9 mai 1772, un dessin représentant une tige lumineuse surmontée d'une triple aigrette de feu et considérait cette manifestation comme particulièrement significative (II, 109).
(4) II, 110.

duper les Mineurs Spirituels. Le « Chef Démoniaque, dont toute la tâche est de soumettre les Mineurs à ses lois obscures et de les leur faire paraître aussi nettes et aussi claires que celles que le Créateur a mises dans sa création » (1), employait contre eux « son intellect démoniaque général » (s'exerçant sur la nature physique). « Par sa parole de commandement il insinuait ce mauvais esprit chez ses Esprits adhérents (subordonnés), qui ensuite le communiquaient aux Mineurs que le Prince des démons cherche sans cesse à séduire et à soumettre à ses lois » (2). Moïse lui-même n'avait pas été à l'abri de ses embûches : les trois Mages d'Égypte, « qui ne se donnaient qu'aux opérations démoniaques », « combattaient continuellement la puissance spirituelle de Moïse et ils ne cessèrent de s'opposer à ses travaux spirituels jusqu'à la neuvième opération qu'il fit pour la gloire du Créateur. Cette répétition d'opération de la part des Mages (cette obstination à contrarier les efforts de l'Élu Spirituel) ne laissa point d'inquiéter Moïse et même d'ébranler la grande foi qu'il avait au Créateur », et ce ne fut qu'au cours de la dixième opération qu'il parvint à triompher de ses adversaires démoniaques (3).

Le démon tentait sans relâche de gagner à son culte les Mineurs, comme il l'avait fait avec Jacob, avec Nemrod qui « s'était livré à Babylone à d'iniques opérations (4). Ses suppôts s'efforçaient « d'induire l'opérant en grande erreur », en le « surprenant par des choses illusoires ou des propos sophistiques » (5). Usant du stratagème qui avait déjà servi aux Esprits rebelles pour duper Adam en se présentant à lui « sous la forme apparente d'un corps de gloire » (6) et à l'exemple des quatre Sages (magiciens)

(1) I, 33.
(2) I, 292.
(3) I, 257.
(4) I, 209.
(5) III, 99.
(6) I, 15 et 139.

d'Égypte qui, de l'aveu de Moïse, « avaient fait les mêmes choses que lui dans ses quatre premières Opérations » (1), ils pouvaient produire une fausse Passe, un phénomène lumineux que l'opérant, faute d'interpréter convenablement ce qu'il avait vu, prenait pour une manifestation d'un « Esprit bon ».

Même lorsque les Esprits divins étaient les auteurs des manifestations, il importait, pour apprécier à sa juste valeur la récompense accordée aux travaux de l'opérant, de distinguer si les phénomènes lumineux avaient été produits par des Esprits du surcéleste ou du céleste eux-mêmes ou simplement par les Esprits inférieurs à leurs ordres, c'est-à-dire, pour employer le langage des initiés, si la « forme glorieuse » entrevue avait été revêtue par un Esprit des sphères supérieures ou par un habitant de la sphère élémentaire.

L'Élu Coen devait savoir en effet qu'il existait deux sortes de « forme glorieuse ». La première, « forme de figure apparente que l'Esprit concevait et enfantait selon ses besoins et selon les ordres qu'il recevait du Créateur, forme aussi promptement réintégrée (disparue) qu'elle était enfantée par l'Esprit », n'était « sujette à aucune influence élémentaire quelconque, elle n'était susceptible d'aucun aliment et aucune particule du feu central n'actionnait sur elle » (2). « La forme glorieuse ne contient point l'Esprit Mineur ou autre Esprit en privation divine, puisqu'elle est, comme le Mineur et comme tout autre Esprit, députée par l'Éternel pour manifester chez les hommes, et partout où il plaît au Créateur, la gloire de cet être divin » (3). Telle était la nature de la nue qui avait servi de rempart et de guide aux Israélites errant dans le désert : elle « était un corps apparent produit par l'action d'une multitude infinie d'Esprits purs et simples, qui étaient un

(1) I, 271.
(2) I, 57-58.
(3) I, 55.

aspect de l'Esprit divin créateur sorti (envoyé) par l'Éternel (hors) du cercle dénaire. Cet Esprit divin marchait devant Israël en colonne de feu et la colonne de nue suivait sa trace avec précision et exactitude, selon les lois d'ordre, d'action et de réaction, de création et d'attraction, que l'Esprit divin opérait sur tous ces Esprits conformément à la volonté du Créateur en faveur d'Israël et au préjudice des démons. Cette nue étant formée par la puissance des Esprits sans le secours d'aucune matière était un véritable corps de gloire » (1).

Ce feu immatériel, qui ne devait rien aux éléments terrestres puisque les Esprits du surcéleste et du céleste le tiraient de leur propre feu divin (2), avait été avant la chute d'Adam la « forme corporelle glorieuse du Premier Homme qu'il avait la faculté de construire, de dissiper, de changer à son gré selon les actions qu'il avait à opérer conformément aux ordres qu'il recevait du Créateur ». Elle était le vêtement dont se recouvraient les habitants spirituels du surcéleste et du céleste pour se manifester au Mineur parce que « sans cette enveloppe, ils ne pouvaient rien opérer sur les autres êtres temporels sans les consumer par la faculté innée de l'Esprit pur de dissoudre tout ce qu'il approche » (3). La lumière surnaturelle avait une vertu purificatrice : « Quelque juste que soit le Mineur devant le Créateur, il faut toujours qu'il soit purifié par le feu spirituel de la souillure qu'il a contractée par son séjour dans une forme de matière, quand bien même il aurait rejeté toutes les attaques que le mauvais intellect aurait voulu lui porter » (4).

La deuxième « forme glorieuse » était au contraire le vêtement des Esprits de l'axe central qui pouvaient tirer de leur feu les trois essences fondamentales, constitutives

(1) I, 283-284.
(2) I, 307.
(3) I, 357.
(4) I, 181.

de la matière, et produire ainsi une forme lumineuse. Ces apparitions avaient beaucoup moins de valeur que celles de la première catégorie, car les Esprits de l'axe central, « simples sujets » des Esprits supérieurs, se manifestaient sur l'ordre de ceux-ci, quand les Esprits des deux cercles les plus élevés ne daignaient pas apparaître en personne ; mais, d'autre part, elles étaient plus faciles à identifier parce que les Esprits de l'axe central « ne pouvaient jamais opérer qu'une seule forme », tandis que les êtres spirituels habitant les trois mondes supérieurs pouvaient « produire à chaque instant de nouvelles formes et les varier à l'infini » (1).

* * *

Par quels procédés les Élus Coens arrivaient-ils, en principe, à déterminer si l'Esprit dont ils estimaient avoir constaté une manifestation était un démon, un Esprit élémentaire, « un être distinct et spirituel ou un Esprit particulier septénaire que le Créateur a assujetti à la vertu puissante de l'Esprit mineur quaternaire » (2), ou bien encore un des Élus Spirituels, prophètes ou apôtres, dont les hiéroglyphes et les caractères étaient tracés dans le Quart de Cercle et pouvaient être « rendus », c'est-à-dire reproduits par les Passes (3), c'est ce que les documents connus ne nous révèlent pas. Ils sont également muets sur les résultats ordinaires de l'interprétation, mais, en confrontant ce que nous savons du but et du résultat escompté des Opérations avec les doctrines et l'interprétation ésotérique des textes bibliques contenues dans la Réintégration, nous pouvons du moins arriver à donner une solution vraisemblable aux problèmes que pose le traité, à compléter les renseignements fournis par

(1) I, 308.
(2) I, 364.
(3) III, 113.

la correspondance des adeptes sur les Opérations elles-mêmes et à préciser ainsi l'idée qu'il nous est permis de concevoir du système occultiste des Élus Coens.

La « réconciliation » est le stade préparatoire, et obligatoire, de la « régénération ». Celle-ci est, à proprement parler, le retour du Mineur dans le surcéleste (1), où il se verra « réintégré dans les premières propriétés, vertus et puissances spirituelles » accordées à Adam au moment de son émanation (2) ; elle ne sera le partage que de ceux d'entre les Mineurs Spirituels qui auront été préalablement « réconciliés », c'est-à-dire remis en communication avec la divinité et sortis de l'état de « privation » où la chute du Premier Homme a plongé toute sa postérité.

La réconciliation commence « au cercle sensible » ou « cercle mineur », séjour de l'homme déchu (la terre). Elle s'achève, après la mort terrestre du Mineur, dans le « cercle visuel » ou « cercle intellect », demeure des Esprits qui lui communiquaient pendant sa vie ici-bas « l'intellect bon » ou « l'intellect mauvais ». En effet, « il ne suffit pas pour la réintégration des êtres réconciliés du temps qu'ils actionnent et opèrent dans le cercle sensible terrestre. Il faut de toute nécessité qu'ils actionnent spirituellement dans tous les espaces du cercle universel, jusqu'à ce qu'ils aient fini le cours que le Créateur a fixé aux Mineurs en les émanant de lui et en les émancipant

(1) I, 286.

(2) Franck (IX, 15), a cru que par réintégration Pasqually entendait « l'anéantissement des limites qui déterminent notre être, la destruction de notre conscience et de notre volonté individuelles, le retour de notre âme au sein de l'esprit universel ». C'est attribuer au traité un concept gnostique qui lui est étranger. Pasqually n'enseignait pas, comme le croit Franck, « que toute émanation est une déchéance, c'est-à-dire un amoindrissement de la substance infinie. ». Si sa doctrine a eu, ainsi que nous le verrons plus tard, des points de contact avec le gnosticisme, il laissait pourtant l'homme en possession de son existence individuelle à la suite de sa réintégration dans le cercle surcéleste ; le Mineur ne devait la perdre qu'à « la fin des temps », quand toute émanation, toute création, et, par suite, toute existence distincte retourneraient se perdre dans la source première. Il est donc faux de dire, comme le fait Franck (p. 13) que tous les êtres, ceux qui entourent le trône de l'Eternel et peuplent le ciel, comme ceux qui sont exilés sur cette terre, « tous sentent avec douleur le mal qui les tient éloignés de leur source divine et attendent avec impatience le jour de la réintégration ».

de son immensité divine » (1). Enfin le Mineur parvient dans le « cercle rationnel » ou « cercle majeur », où résident les Esprits septénaires ; il y « repose à l'ombre (sous la protection) de sa réconciliation », ayant recouvré l'état d'Adam innocent. C'est ce qu'indique le symbole de l'arche de Noé : « les Mineurs raisonnables (doués de raison, c'est-à-dire les hommes) qui étaient renfermés dans l'arche et le temps qu'ils restèrent en privation de la lumière élémentaire nous figurent la retraite des Mineurs réconciliés et des Justes sous les ombres de la grande lumière où ils reposeront effectivement un espace de temps dans l'attente, n'ayant plus en eux à opérer aucune action temporelle » (2). Ainsi rétabli dans sa dignité originelle, après avoir « payé tribut à la justice divine par ses différents cours d'opération dans les trois cercles sensible, visuel et rationnel », le Mineur attend « la fin des temps », c'est-à-dire l'anéantissement final des mondes retournant à la source dont ils furent émanés, révolution au cours de laquelle « le Premier Homme et sa postérité seront réintégrés dans le cercle divin » (3).

Cette réintégration définitive, qui équivaut à la disparition de toute existence objective et individuelle, présente pour le Mineur beaucoup moins d'intérêt que celle qui l'a ramené d'abord dans le cercle majeur, puisque cette dernière constitue la somme de félicité que peut se promettre le Mineur Spirituel (4). Elle est donc le but logique de son activité ici-bas (5) et, comme elle a pour condition néces-

---

(1) I, 171-172.
(2) I, 171.
(3) I, 47, 171, 220, 286.
(4) Il est important de noter la différence essentielle existant entre deux révolutions que Pasqually a eu le tort de désigner par le même terme ; l'erreur commise par Franck provient en grande partie de la confusion créée par la maladresse de Pasqually.
(5) C'est ce qu'indique en termes exprès le titre primitif du traité, que Pasqually avait d'abord intitulé : « La Réintégration de tout être spirituel créé avec ses premières Vertu, Force et Puissance dans la jouissance personnelle dont tout être jouira distinctement en la présence du Créateur », (II, 191).

saire et pour gage la réconciliation, c'est à celle-ci qu'il doit consacrer toute son attention et tous ses soins.

Le premier stade de la réconciliation, celui qui a pour théâtre le cercle sensible et s'accomplit ainsi pendant la vie terrestre, a pour signe la manifestation d'un être spirituel qui révèle sa présence par des sensations telles que chair de poule, bruits, surtout lueurs diversement colorées et affectant des formes plus ou moins nettes. L'être surnaturel qui annonce ainsi au Mineur Spirituel qu'il est sorti de son « état de privation », s'appelle le « Réconciliateur ». Le rôle de réconciliateur peut être joué par des êtres d'essence différente. Ce fut d'abord un Etre Spirituel Majeur que l'Éternel envoya auprès des Patriarches et « dont ils ne pouvaient deviner la nature que par les différentes opérations spirituelles que cet Esprit opérait lui-même au milieu de ces Mineurs réconciliés et non encore régénérés » (1). Les Patriarches, après leur régénération, sont devenus à leur tour des Réconciliateurs, particulièrement ceux qui, comme Abraham, Isaac et Jacob, avaient été pendant leur vie terrestre en communication avec la divinité par l'intermédiaire d'un envoyé céleste (2) et auxquels l'Éternel avait donné la double puissance accordée primitivement à Adam pour triompher des Esprits prévaricateurs (3). Le Réconciliateur peut être enfin un des prophètes hébreux que Dieu inspirait directement ou l'un des dix Mineurs Élus qui, à différentes époques, ont réconcilié le peuple d'Israël avec Jéhovah. Patriarches, Prophètes et Mineurs Élus remplissent actuellement auprès des Mineurs Spirituels la fonction dont ils s'acquittaient vis-à-vis des Hébreux aux temps bibliques : en inscrivant leurs noms ou leurs hiéroglyphes dans le

(1) I, 44.
(2) Idée inspirée par les apparitions angéliques dont, suivant la Bible, furent favorisés les trois Patriarches.
(3) 1, 324.

quart de cercle de la Chambre d'Opération les Élus Coens font appel à leur intercession.

Il est évident, bien que Pasqually semble ne s'en être jamais avisé, que ces anciens Mineurs n'étaient que des Réconciliateurs délégués, comme l'étaient, ainsi que nous venons de le voir, les Esprits de l'axe central, le vrai Réconciliateur étant un Esprit Majeur ou « Etre de double puissance, qui aura éternellement à opérer ses facultés puissantes dans les différentes classes où seront placés les premiers et les derniers sanctifiés et réconciliés » (1). La tâche assignée à l'Esprit Réconciliateur était si importante qu'au lieu d'être, comme les autres Esprits supérieurs, « rendu à son état de stabilité dans l'immensité divine, comme il était avant la création », lorsque le monde matériel viendrait à disparaître, « cet être sera éternellement occupé à opérer sa double puissance envers les classes d'Esprits qui seront distingués dans toute l'éternité (qui resteront distincts jusqu'à la réintégration finale) savoir : les Esprits justes sanctifiés les premiers et les Esprits qui ne seront sanctifiés et réconciliés que les derniers » (dans le cercle visuel) (2). Mais, si l'Esprit Majeur devait rester seul à opérer la réconciliation dans le cercle visuel après la dissolution du cercle sensible, il semble qu'il ait été autorisé à se faire souvent représenter dans ce dernier cercle par les Esprits élémentaires et les Mineurs régénérés ; en tous cas, bien que la distinction faite entre les deux formes glorieuses établisse des degrés dans la faveur accordée par « la Chose » à l'opérant, la valeur mystique de la réconciliation ne paraît pas avoir dépendu absolument de la nature de l'être qui se manifestait.

Par leur « passe » les Réconciliateurs, quels qu'ils soient, font savoir à l'opérant qu'il est bien un Mineur Spirituel et ils lui transmettent en même temps les dons qu'ils ont reçus de l'Éternel ou, pour employer le terme mystique,

(1) I, 342.
(2) I, 41.

ils lui impriment un « sceau » qui, « invisible à l'homme corporel », est pourtant « l'action temporelle de réconciliation » (1) et faute duquel aucun Mineur ne peut être réconcilié. « Ce sceau leur fut envoyé (aux Justes et Élus Spirituels) visiblement et sans aucun mystère sur l'emploi qu'ils devaient en faire en faveur de ceux qui devaient le recevoir » (2). En apparaissant à Caïn et à sa sœur après le meurtre d'Abel, l'ange « les marqua (symboliquement) au front du sceau invincible de la divinité, ce qui annonçait à l'un et à l'autre qu'ils avaient obtenu la miséricorde du Créateur et qu'ils jouiraient encore une fois de la nourriture spirituelle divine (communication avec le divin) qui leur avait été retirée par rapport à (par suite de) leur crime » (3).

Ce sceau est l'Octonaire, le Huit mystique, nombre de la double puissance divine, nombre que le Créateur « a destiné aux Élus Spirituels qu'il veut favoriser et préposer à la manifestation de sa gloire » (4) et dont les Réconciliateurs eux-mêmes sont marqués, car c'est par ce nombre qu'ont été faites toutes les réconciliations successives (5).

Nous voyons maintenant quelle importance devaient avoir les Passes aux yeux de l'Élu Coen, puisque le phénomène surnaturel obtenu par une Opération est le sceau, marque obligatoire du salut, et que pouvaient seuls recevoir les Mineurs Spirituels, enfermés comme les autres hommes « dans la forme de matière créée par Adam » et comme eux « assujettis dans une affreuse prison de ténèbres », mais condamnés seulement à une « privation limitée » (6) dont le signe de la réconciliation annonçait la fin. Ainsi la porte du salut s'ouvrait devant l'opérant témoin d'une Passe authentique ; la lueur qu'il avait aperçue

(1) I, 171.
(2) I, 40 ; 49.
(3) I, 214.
(4) I, 325.
(5) I, 214.
(6) I, 38.

était l'annonce et la promesse de la forme de gloire qu'il devait revêtir un jour. Il savait dorénavant que, « réconcilié » ici-bas, il pourrait après sa mort terrestre achever dans le « cercle intellect » sa réconciliation « par la force d'une opération spirituelle plus prolongée nommée par les initiés réaction d'opération » (redoublement d'opération) (1) et être enfin réintégré dans l'état glorieux où se trouvait le Premier Homme avant sa déchéance. Les espérances légitimes que faisaient naître en lui le succès d'une Opération ne pouvaient que l'inciter à renouveler une expérience dont les résultats favorables confirmeraient les indications données par la première manifestation (2).

* * *

Il n'est pas douteux que les Opérations n'aient été pour les disciples de Pasqually la grande affaire et la raison d'être de leur association secrète. Le traité de la Réintégration a pour principal objet de leur donner une base théorique ; sa cosmogonie et son anthropologie visent avant tout à les justifier en principe. Quand on le relit à la lumière de ce que nous apprend la correspondance des adeptes sur leurs travaux, bien des passages obscurs s'éclairent et les allusions, jusqu'alors voilées par le style emphatique et la langue barbare de l'hiérophante, se précisent avec toute la netteté désirable.

Le trait le plus saillant du mysticisme des Élus Coens est, si l'on considère les moyens employés par eux pour

(1) I, 47 ; 171.

(2) Il est possible que le but suprême d'une Opération ait été d'obtenir une véritable apparition, c'est-à-dire une vision accompagnée de phénomènes auditifs. C'est, nous l'avons vu plus haut, ce qu'affirmait l'abbé Fournié. Son témoignage paraît confirmé par un passage de la Réintégration (p. 271) où Pasqually, présentant l'épiphanie dont fut favorisé Jacob comme un modèle de « réconciliation parfaite », enseigne que l'Esprit se montra comme « une vision naturelle qui s'offrit à lui sous une forme humaine » et l'instruisit des « moyens d'obtenir du Créateur ce qu'il désirait », de sorte que « par ce moyen Jacob fut remis en puissance spirituelle divine ». Mais les Elus Coëns ne pouvaient, en règle générale, prétendre à une faveur aussi exceptionnelle, réservée en principe aux Elus Spirituels.

obtenir une réponse à la question qu'ils posaient à la divinité, son caractère spécifiquement théurgique. Tout mystique cherche, par définition, à entrer en rapports avec le monde transcendant, mais, de même qu'il y a dans les relations que l'homme entretient avec le divin un culte de latrie et un culte de dulie, il existe un mysticisme extatique, qui s'élance tout droit vers Dieu, et un mysticisme théurgique, qui s'adresse à lui par l'intermédiaire de puissances secondaires, d'Esprits subordonnés à la Cause Première. Le mysticisme extatique, plus ambitieux en apparence en raison du but qu'il se propose, est en fait moins exigeant, parce qu'il n'empiète pas sur les droits imprescriptibles de la toute-puissance divine et attend simplement d'une grâce, humblement sollicitée et qu'il s'efforce de mériter par la ferveur de sa foi et l'ardeur de son amour, la communication directe à laquelle il aspire. Le mysticisme théurgique, au contraire, tout en proclamant bien haut sa soumission sans réserves à la volonté divine, n'en prétend pas moins, par des moyens de contrainte, qui sont des procédés magiques, forcer les Esprits, agents et émissaires de la divinité, à obéir à la créature humaine, ne serait-ce que pour se manifester à elle. C'est ce genre de mysticisme que cultivent les Élus Coens.

Le traité de la Réintégration refuse au Mineur, même au Mineur Spirituel, la faculté de communiquer directement avec Dieu. Il professe que, depuis la chute d'Adam, « l'homme n'est plus en aspect de la Divinité » (1) et il spécifie que le Dénaire, nombre de la toute-puissance divine, « ne peut être opéré que par le Créateur », de sorte que « nul Sage (initié) n'a fait usage de ce nombre, le réservant toujours par respect à la Divinité ». (2). Pasqually met, il est vrai, la connaissance intuitive, ou « voie interne » des mystiques purs, au-dessus de celle

(1) I, 332.
(2) I, 120.

qu'on obtient avec le concours des sens, ou « voie externe », et qui est le résultat escompté des Opérations. Il range parmi « les opérations spirituelles divines » l'extase : « séparation en suspension qui arrive à l'âme lorsqu'elle contemple l'Esprit, parce que le corps de matière ne peut avoir aucune part à ce qui s'opère entre le Mineur et l'Esprit Divin » (1). Quand Moïse s'est prosterné sur le Sinaï, son âme s'est « suspendue de son corps et est devenue véritable être pensant. Dans cet état son être spirituel reçut les ordres que le Créateur lui donna face à face » (2). Pasqually va même jusqu'à ranger dans la catégorie des visions extatiques certaines communications d'ordre supérieur qui, bien que ne mettant en jeu que des Esprits intermédiaires, se ramènent à la voie interne, car elles ne comportent pas de manifestations sensibles, n'exigent pas de cérémonies et ne dépendent en aucune façon de la volonté humaine. En effet, si « les Esprits susceptibles d'opérations divines avec le Mineur sont tous ceux qui habitent depuis le monde surcéleste jusqu'à l'extrémité de tous les mondes temporels » (3), ceux du surcéleste, « opérant et actionnant sur tout ce qui existe spirituellement, ne sont point retenus par les bornes de l'univers et, n'ayant par eux aucune borne de matière, on ne peut les assujettir ni assigner dans aucune région élémentaire » (4). Entrer en rapports avec les « Esprits purs du surcéleste », c'est-à-dire avec ceux qui sont les plus proches de Dieu, c'est « prendre communication directe avec l'Éternel ». Dire que Moïse pénétrait dans le Tabernacle par la porte de l'Orient quand « il opérait une partie de l'action des habi-

(1) I, 248. Il donne d'ailleurs de l'extase une définition très peu mystique : « Lorsque la contemplation est assez forte pour affecter vivement l'âme, le corps tombe dans une espèce d'inaction, il n'est susceptible d'aucune impression par la raison que l'âme se porte tout entière vers l'objet de sa contemplation spirituelle. Il ne faut pas croire pour cela que l'âme se soit détachée du corps. Elle n'en est séparée qu'en action spirituelle et non en nature » (p. 249-250).
(2) I, 285.
(3) I, 358.
(4) I, 352.

tants du surcéleste sans le mélange d'action avec aucun autre Esprit », signifie, puisque la porte d'Orient n'est autre chose que le cœur du Mineur, que les Esprits du surcéleste se communiquent à lui par la voie interne. Or, « c'est par le cœur que le Mineur reçoit les plus grandes satisfactions ainsi que les plus grandes faveurs que le Créateur lui envoie directement par les habitants du surcéleste ». Le cœur, ou porte d'Orient, est supérieur à l'oreille, « organe de la conception » (intelligence des lois divines par tradition orale) et à la porte d'Occident, c'est-à-dire l'œil, « organe de la conviction » (comme témoin des Passes) (1).

Mais Pasqually considère les « extases de la contemplation divine », aussi bien que la communication avec les Esprits du surcéleste, comme le privilège de ceux qui « nous ont confirmé leur réalité », la prérogative des « sages et forts élus du Créateur », c'est-à-dire d'une très rare élite (2). La voie interne a été pratiquée par Abel « qui s'efforçait sans cesse d'adresser au Créateur des cultes spirituels qui surprenaient toute sa famille » et qui étaient « le type réel de celui que le Créateur devait attendre de son Premier Mineur » (3) ; par les quatre aînés de la deuxième postérité de Noé, qui pratiquaient « un culte spirituel » (4) ou « grand culte divin qui leur était réservé » (5), par les sept principaux disciples des professeurs spirituels de la deuxième génération après Noé, « qui furent toujours réservés pour le grand culte » (6) ; par Enoch, par les dix Élus Spirituels, particulièrement par Moïse, « dont la crainte et le travail étaient infiniment plus considérables pour ce genre d'opération », qui pourtant, comme il est indiqué pour l'opération spirituelle

(1) I, 356 ; 358-359.
(2) I, 249.
(3) I, 66.
(4) I, 185.
(5) I, 195.
(6) I, 207.

d'Abel, ne durait « qu'une heure de temps », car elle ne comportait pas tout l'appareil et le cérémonial des opérations spirituelles temporelles (1).

Le Mineur Spirituel, quels que soient son zèle et la vertu de son ordination de Réau-Croix, ne peut prétendre à de pareils privilèges. Tout ce qu'il a le droit d'attendre des Esprits purs du surcéleste, c'est qu'ils daignent entrer dans son tabernacle par la porte d'Orient, pour le « disposer à recevoir et à supporter les effets de toutes les opérations spirituelles divines qui doivent s'y faire conjointement avec le Mineur ». Ainsi fortifié par la grâce divine, il s'adressera aux Esprits du céleste comme le faisait Moïse dans son second genre d'opérations « en laissant ouverte la porte regardant la région céleste du chef auquel il avait besoin de s'adresser », c'est-à-dire en utilisant, pour « assigner » les Esprits et les obliger à se manifester, l'influence astrale représentée dans le symbole du Tabernacle par les quatre portes, qui sont « les véritables figures des quatre puissances spirituelles que le Créateur a données à son Mineur et par lesquelles il peut faire usage de celles des quatre chefs régionnaires (Esprits présidant aux quatre sections de l'horizon) et de tout ce qui est à leur dépendance ». Car « la clef des portes du Tabernacle est l'Esprit qui veille à chacune d'elles et qui est seul à pouvoir l'ouvrir pour ou contre l'avantage du Mineur. Mais, si le Mineur ne peut lui-même ouvrir ces portes, il peut les faire ouvrir et fermer quand il lui plaît » (2).

Le succès d'une opération spirituelle temporelle, caractérisé par un phénomène tombant sous le contrôle des sens, dépend donc de trois facteurs : le consentement du Créateur, l'intervention d'un Esprit majeur, dont le Réconciliateur est l'hypostase, enfin l'action exercée par la volonté de l'opérant sur l'être qu'il invoque. C'est ce que

(1) I, 69 et 351.
(2) I, 359.

prouve la réconciliation du Premier Mineur qui a été opérée par le concours de l'intention du Père, de la volonté de l'Esprit intermédiaire et de la parole d'Adam (1).

La liberté du Père et des habitants du cercle dénaire étant ainsi sauvegardée, le traité de la Réintégration accorde au Mineur une autorité effective sur les Esprits des autres cercles puisque le Créateur, bien que ne rendant à Adam réconcilié qu'une puissance inférieure à celle qu'il possédait avant son crime, lui a pourtant accordé des « pouvoirs pour ou contre tout être créé » (2) et que « il n'y a nulle distinction à faire de la sujétion où le Mineur tient les Esprits bons d'avec celle où il tient les Esprits mauvais » (3). Ce n'était pas seulement pour rendre courage aux disciples qui désespéraient de voir arriver « leur temps et leur bonheur » que Pasqually leur disait, en faisant allusion aux Esprits qu'ils invoquaient sans succès : « Car enfin l'homme est leur maître ! » (4) ; son traité affirme expressément que « l'homme peut sortir quelquefois, ne fût-ce que pour peu de temps, de la privation de la puissance quaternaire (autorité sur les Esprits) dont il a été frustré par la prévarication d'Adam pendant la durée de son cours temporel » (5), ce qui revient à dire que les Opérations des Élus Coens peuvent leur rendre, au moins temporairement, la faculté de commander aux Esprits, ce qui est essentiellement le but de la magie théurgique.

(1) I, 60.
(2) I, 24 ; 50.
(3) I, 19.
(4) II, 110.
(5) I, 219.

CHAPITRE V

Les Opérations et le Culte Divin

Dans son traité de la Réintégration, Pasqually n'enseigne pas seulement une économie de salut à l'usage des « hommes de désir », il prétend aussi faire œuvre d'historien en présentant le culte secret pratiqué par les Élus Coens comme la seule religion positive ayant existé en esprit et en vérité depuis les origines de l'humanité et dont les traces se retrouvent dans les documents les plus anciens et les plus vénérables ; cette *disciplina arcani* intéresse encore à deux autres points de vue l'histoire de la civilisation : elle est la source commune où les premiers peuples ont puisé les lois organisant la vie sociale et elle unit, dans une hardie synthèse, à l'adoration d'un Dieu tout spirituel le respect des traditions astrologiques de l'antique Asie.

Les Opérations auxquelles se livrent les Élus Coens sont la forme authentique, mais connue des seuls initiés, du vrai culte divin, dont le but dernier est de produire « les fruits spirituels provenus des opérations spirituelles temporelles » (1), c'est-à-dire de faire paraître « l'Esprit que le Sage (l'initié) assujettit par la force de son opération » (2). Les dix « cultes » (cérémonies rituelles) dont se compose le service divin concourent à trois buts principaux qui sont essentiellement ceux poursuivis par les Opérations. Les « cultes d'expiation » et « de grâce parti-

(1) I, 127.
(2) I, 200.

culière générale » doivent apaiser le Créateur et attirer sa bienveillance sur les humains, dont l'opérant fait partie, et sur la terre où il réside actuellement. Les « cultes contre les démons », « de préservation » (1) et de « conservation », « contre la guerre », « pour s'opposer aux ennemis de la loi divine » écartent les Esprits pervers. Les cultes « pour faire faire la descente de l'Esprit divin », « de foi et de persévérance dans la vertu spirituelle divine », « pour fixer l'Esprit conciliateur divin avec soi », « annuel ou de dédicace de toutes les opérations au Créateur » ont pour but d'obtenir les manifestations (2). La lutte de Moïse, doué de « la puissance spirituelle », contre les trois Mages d'Égypte, qui, en présence du Pharaon (type du prince des démons), ne cessèrent de s'opposer aux « travaux spirituels » du Réconciliateur des Hébreux « jusqu'à la neuvième opération qu'il fit pour la gloire du Créateur », nous apprend que « le vrai culte du Créateur, ainsi que le cérémonial, est toujours resté parmi les hommes de la terre et qu'il y restera jusqu'à la fin des siècles. Mais la faiblesse et l'iniquité des hommes leur a souvent fait abandonner ces connaissances divines, pour ne se livrer qu'à celle de la matière, et c'est ce que les trois Mages d'Égypte, qui ne se donnaient qu'aux opérations démoniaques, nous représentent » (3).

Le vrai culte est essentiellement la mise en rapports des êtres humains avec les Esprits divins, car « le Créateur a établi l'immensité surcéleste pour fixer l'ordre et les lois cérémoniales que les Esprits émancipés ont à opérer dans toute l'étendue des trois mondes temporels en correspondance avec les Esprits émanés de l'immensité divine » (4). Mais ce culte ne peut être entièrement spirituel, parce que le Mineur déchu est forcé de recourir à la matière pour

(1) Le mot « prévarication » que présente ici le texte de Chacornac est manifestement une erreur de copiste.
(2) I, 220.
(3) I, 257.
(4) I, 328.

communiquer avec les Esprits : « le culte que l'homme aurait eu à remplir dans son état de gloire n'étant établi qu'à une seule fin (étant uniquement une communion intellectuelle avec Dieu) aurait été tout spirituel, au lieu que celui que le Créateur exige aujourd'hui de sa créature temporelle est à deux fins (a deux caractères) : l'une temporelle, l'autre spirituelle » (1). Les Opérations sont donc en partie spirituelles par leur but, qui est la mise en rapports avec un Esprit, et aussi par la ferveur dont est animé l'homme de désir, elles sont, à ce point de vue, le « type réel du culte que le Créateur devait attendre de son premier Mineur » (2) ; mais elles sont en partie temporelles (matérielles), attendu que le Mineur ne peut connaître l'Esprit divin que par l'intermédiaire de manifestations sensibles et à la suite de cérémonies rituelles où les éléments et les corps : feu, eau lustrale, air agité par la voix de l'opérant ou chargé de parfums, craie servant à tracer les figures géométriques et les hiéroglyphes, gestes de défense ou de propitiation, prosternations, holocaustes jouent un rôle obligatoire (3).

La Bible, interprétée et complétée par le Maître des Élus Coens, nous apprend comment le vrai culte divin a été révélé et transmis par tradition secrète. Le cérémonial des Opérations a été enseigné aux Mineurs Spirituels par les Élus, qui avaient reçu l'inspiration divine ou auxquels Dieu a envoyé ses instructions par le canal d'un émissaire céleste et qui ont prouvé la réalité de leur mission par les manifestations surnaturelles qu'ils étaient capables de provoquer. Par exemple, lorsqu'Abel célébrait le culte divin en même temps que ses frères, les « signes » venaient

(1) I, 31.
(2) I, 66.
(3) Un passage du traité (p. 204), qui considère les « opérations spirituelles divines », comme le moyen « d'entretenir dans les disciples l'esprit divin », semble indiquer que le culte spirituel consistait en prières et invocations ; dans ce cas le culte temporel aurait désigné spécialement les opérations, qui usaient des figures, des parfums et des cierges et provoquaient des phénomènes sensibles.

seulement vers lui ; Abel a, en conséquence, instruit son père Adam (1). Seth a transmis à son fils Enos « toute cérémonie d'opération divine spirituelle et terrestre » (2). Enoch, de la septième génération après Seth et qu'il ne faut pas confondre avec Hénoch, fils de Caïn et fondateur de la ville qui porta son nom, fut « le grand type du cérémonial et du culte divin parmi les hommes passés ». Fils de Jared ou Ared, dont le nom signifie : « Homme illuminé par Dieu », il n'était « autre chose qu'un Esprit saint sous une forme de matière apparente. » Il constitua un corps d'initiés qu'il choisit parmi les descendants de Seth et d'Enos et auxquels il interdit toute alliance avec les « enfants des hommes », c'est-à-dire avec les descendants de Caïn. Il prescrivit à ses disciples « un cérémonial et une règle de vie pour pouvoir invoquer l'Éternel en sainteté » (3). Les sept Mineurs Élus de la deuxième postérité de Noé, qui « fut véritablement une postérité de Dieu en ce qu'elle fut conçue, ainsi que l'avait été Abel, sans l'excès des sens de la matière », de sorte que les descendants de Noé qui en firent partie furent appelés par lui « Hommes Dieux de la terre », « n'étaient occupés que des opérations divines qui tendaient à la plus grande gloire du Créateur » (à des manifestations) et reçurent « toutes les lois d'ordre immuables qu'ils auraient à observer par la suite dans leurs différentes opérations » (4). Chargés de rétablir le culte divin sur la terre après le déluge et la nouvelle alliance de Dieu avec les Mineurs Spirituels, ils formaient une élite dans l'humanité renaissante. N'ayant eu « aucune part au partage de la terre », « vrais pensants à la divinité seule » (en communication directe avec Dieu même), ils n'opéraient que des œuvres spirituelles et, quoique « renfermés dans une forme corporelle, ils jouissaient des mêmes

(1) I, 69.
(2) I, 219.
(3) I, 103, 105, 131. Cette « règle de vie » est le type de celle que Pasqually prescrivait à ses disciples.
(4) I, 187.

vertus et des mêmes puissances (pouvoir de commandement sur les Esprits bons ou mauvais) dont Adam jouissait dans son état de gloire ».

Les quatre premiers nés entre les sept frères, dont le nombre complet représentait les Esprits Septénaires, formaient le groupe des Élus privilégiés soumis à une ascèse rigoureuse. Entièrement consacrés au culte du Créateur, ils ne prirent pas de femmes. Le culte divin qu'ils pratiquèrent « fut réglé d'une façon différente et supérieure au culte établi par leurs prédécesseurs, lequel était un culte mixte du spirituel et du matériel terrestre », aussi « leur conduite dans toutes les opérations spirituelles est un mystère pour les hommes temporels terrestres qui ne sont occupés qu'au culte de la terre » (1). Les trois derniers frères furent les docteurs d'un culte adapté à la nature grossière des Mineurs. Ils ne participèrent pas à « l'opération du grand culte divin » (communication intellectuelle avec la divinité ou avec les Esprits du cercle divin) qui était réservée à leurs quatre frères aînés. Ils eurent « deux cultes à opérer : l'un temporel terrestre et l'autre spirituel simple » (2). Après avoir reçu les instructions nécessaires et « s'être assurés de la volonté du Créateur par leurs opérations spirituelles divines » (après avoir obtenu des manifestations), ils allèrent évangéliser les trois régions terrestres : Ouest, Sud et Nord, habitées par les descendants de Sem, Cham et Japhet (3). Ces Mineurs ignorants savaient seulement « qu'il existait un être tout-puissant au-dessus de toute chose créée » et ils l'appelaient « Abavin 8 », ce qui voulait dire en leur langue : « Esprit doublement fort par lequel le Créateur a opéré toute chose » (le Démiurge) (4). Les trois missionnaires « perpétuèrent chez leurs frères le cérémonial du culte divin » (5) et ils

(1) I, 185-186.
(2) I, 194.
(3) I, 196.
(4) I, 185.
(5) I, 196.

« opérèrent de si grands prodiges parmi ces peuples (manifestations obtenues par les Opérations) qu'ils n'eurent pas de peine à les instruire », mais ils commencèrent par leur prêcher « une doctrine purement temporelle » (religions historiques, notamment culte de Jéhovah), afin de se mettre à leur portée et de les élever ensuite du culte temporel au culte spirituel (1). Enfin « ils leur firent observer les méditations, les prières et le cérémonial convenables pour se préparer aux différentes opérations qu'ils devaient faire » (2).

Quand la postérité de Noé et celle des trois missionnaires furent devenues trop nombreuses, chacun de ces derniers donna à l'un de ses fils, « par l'ordre du Créateur », « l'instruction spirituelle divine sur les différents cultes, la dernière (suprême) ordination et la bénédiction spirituelle » (3) et « fit clairement reconnaître (par une Opération réussie) les vertus et les puissances qui lui étaient accordées par l'Éternel ». Les trois nouveaux Sages choisirent les sept sujets les plus zélés et les « employèrent aux opérations du culte divin, comme le devoir et le droit de ces chefs était de faire une élection spirituelle » (4).

Après cette époque se présentèrent d'autres « successeurs, professeurs spirituels », qui furent suscités par Dieu comme les précédents. Leur postérité augmentant de plus en plus dans les trois parties de la terre, les trois nouveaux chefs choisirent chacun vingt et un sujets, au total soixante-trois. « Les sept principaux opérants furent toujours réservés pour le grand culte de part et d'autre (dans chaque région) et les quatorze sujets qui restaient étaient destinés à l'instruction spirituelle du peuple » (5).

La tradition du vrai culte divin faillit être interrompue par la prévarication de Jacob et de ses enfants qui se lais-

(1) I, 197.
(2) I, 198.
(3) I, 206.
(4) I, 207.
(5) I, 207.

sèrent égarer par leur prospérité matérielle. Le Prince des Démons persuada Jacob de lui rendre un culte. Le Patriarche étudia « les sciences naturelles démoniaques » ; il résolut de « les réduire en pratique et de les opérer » (1). Il invoqua le Démon au coucher du soleil sur le mont Morija ou Mahanaïm, dont le premier nom est composé de « Mor », c'est-à-dire : « destruction des formes corporelles apparentes » (sensibles), et de « ija », qui signifie : « vision du Créateur », et dont le second équivaut à : « les deux camps », celui des démons et celui de Dieu. A peine Jacob eût-il fait son invocation que le Seigneur lui fit apparaître un ange sous la forme d'un homme. Irrité par les reproches dont l'ange l'accablait, Jacob se précipita sur le messager divin et entama une lutte qui dura toute la nuit et dont il sortit boiteux. Il se repentit alors de sa prévarication. Pour répondre à ses supplications et « en vue d'une réconciliation parfaite », le Seigneur lui envoya une « vision naturelle (que Jacob perçut avec ses yeux) qui s'offrit à lui sous une forme humaine ». Cet Esprit enseigna à Jacob « les moyens d'obtenir du Créateur ce qu'il demandait, le bénit véritablement et l'ordonna de nouveau » (2). Le Patriarche fut « remis en puissance spirituelle divine pour opérer après son ordination les différents cultes divins ». Toutefois il lui fut imposé une pénitence de quarante ans. A l'expiration de cette période de « privation » il se rendit sur le mont Morija vers la sixième heure et, « ayant tout préparé pour son opération, (tracé les cercles et les figures), il refit sa prière depuis la

(1) I, 207.

(2) I, 228-230. Pasqually emploie souvent les mots « bénir » et « bénédiction » dans le sens de rétablissement des communications avec la divinité. C'est dans ce sens qu'il faut entendre des expressions comme « Dieu bénit Adam », « Dieu bénit la création ». Le rapport existant entre la « bénédiction » entendue comme manifestation surnaturelle et le « culte divin » assimilé aux Opérations, est nettement établi par Pasqually lui-même dans le passage suivant : « Sous le nom de bénédiction Esaü voulait tâcher d'obtenir de son père quelque pouvoir ou quelque don spirituel (faculté de provoquer des manifestations) se voyant hors d'état d'opérer aucun culte divin pour la gloire du Créateur. » (p. 225).

sixième heure jusque vers la moitié de la nuit. Alors il fit les invocations nécessaires pour arrêter définitivement les effets de la justice dont le Créateur l'avait fait menacer par son ange (exconjuration des démons). Il réussit selon son désir et quatre anges vinrent l'instruire de ce qu'il avait encore à opérer pour obtenir du Créateur son entière réconciliation». Le huitième jour après sa dernière opération, Jacob se remit en chemin pour retourner sur le sommet de la montagne et, y étant arrivé à la fin du neuvième jour, au soleil couché, « il se prépara à son ordinaire pour accomplir sa dernière réconciliation ». Il reçut au milieu de la nuit, « la certitude de sa réconciliation parfaite », car il vit sept Esprits qui « montaient et descendaient sur lui ». Parmi eux il reconnut celui qui l'avait blessé et les quatre anges qui étaient venus l'instruire ; il aperçut aussi « la gloire du Créateur » à l'endroit où les anges sortaient et rentraient. A la suite de cette vision Jacob « s'assujettit à opérer exactement le culte divin à l'avenir » (1).

Moïse, qui rétablit le culte divin après la sortie d'Égypte, invoqua le Créateur pour savoir si le sacrifice qu'il venait de faire lui avait été agréable ; le Créateur lui envoya un ange qui apprit au chef des Hébreux ce à quoi il était destiné. Lorsque Moïse fit une seconde Opération entre le désert et le mont Horeb, l'Esprit divin l'appela par son nom et l'instruisit de la manière dont il entrerait dans « le centre de la splendeur du feu divin » qui entourait le mont Horeb, « montagne appelée mystérieusement Buisson Ardent » (que les initiés considèrent comme le lieu où s'est produite une manifestation glorieuse). Il y reçut du Seigneur les quatre puissances divines « nécessaires pour aller opérer contre les quatre régions démoniaques », c'est-à-dire les mêmes pouvoirs dont Adam avait été revêtu

(1) I, 271. La vision de Jacob est ainsi représentée comme le type de l'opération couronnée d'un plein succès et ce succès est la preuve et le sceau de la réconciliation.

dans son état de gloire (1). « Ce qui nous fait voir que tout homme de désir peut très parfaitement obtenir du Créateur cette quatriple puissance quoique revêtu d'un corps matériel » (2). Moïse donna une preuve remarquable de cette quatriple puissance au cours de sa lutte contre les magiciens d'Égypte. Lorsque, au dixième jour qui devait mettre fin aux opérations spirituelles divines de l'Élu sur la terre d'Égypte, un de ces magiciens esclaves des démons osa s'approcher de lui et entrer dans le cercle qu'il avait tracé sur le sol, Moïse alors le repoussa en lui appuyant sur la poitrine deux doigts de la main droite et en prononçant une conjuration. A peine l'avait-il achevée « qu'il se fit sur le corps du Mage un changement qui étonna (frappa d'épouvante) tous les spectateurs » (3).

Après la traversée de la Mer Rouge, « Moïse commença à établir le culte divin chez Israël » et il « régénéra » dans l'espace de 49 jours tous les différents cultes (4). Le culte divin fut aussi pratiqué par Salomon dans le temple de Jérusalem « où les différents bois et les différents parfums consacrés au sacrifice (culte) ont été mis en usage » (5).

* * *

Le traité poursuit jusque dans le détail l'assimilation du culte divin dont il est fait mention dans la Bible avec les Opérations des Élus Coens.

Le cérémonial des actes religieux accomplis par les Patriarches et les Prophètes est représenté comme identique au rituel observé par les Réau-Croix. Le don accordé

(1) I, 246-248, 250.
(2) I, 251.
(3) Cet acte de Moïse est, pour employer le langage de Pasqually, le « type » du pouvoir que possède l'Opérant de forcer les Esprits malins à dépouiller a forme fallacieuse qu'ils auraient prise pour le duper. Le geste indiqué, qui ressemble au signe défensif employé contre la jettatura, figurait probablement dans le rituel au moment des exconjurations.
(4) I, 269. C'est-à-dire qu'il rétablit les 10 cérémonies rituelles indiquées plus haut.
(5) I, 220.

à Adam, Seth, Enoch et Noé de « construire des édifices spirituels (où la matière ne joue qu'un rôle secondaire) pour la gloire du culte du Créateur » (1) fait très clairement allusion aux tracés de la Chambre d'Opération. Abel exécute « la première opération divine en traçant les cercles convenables au centre desquels il offre les premiers parfums » et « il dédie au Créateur sa propre forme corporelle en se prosternant humblement » (2). Seth enseigne à son fils Enos « toute cérémonie d'opération divine. spirituelle et terrestre, céleste, aquatique et fougueuse », c'est-à-dire consulte le cours des astres et fait intervenir dans les actes liturgiques l'eau lustrale, les flammes du luminaire et le feu nouveau. Enoch, « grand type du cérémonial et du culte divin », est le premier qui dressa parmi les descendants de Seth « un autel de pierre blanche différente de ce que nous appelons marbre » (cercle tracé à la craie) ; « c'est sur le centre de cet autel qu'Enoch s'offrait lui-même en sacrifice (prosternations) et recevait le fruit de son culte » (manifestations lumineuses) ; il admit ses disciples à « la connaissance de ses travaux listiques catholiques » (répertoire général des hiéroglyphes représentant les Esprits invoqués par l'opérant) et il leur fit élever « un édifice qui n'avait qu'un seul appartement » (Chambre d'Opération) (3). Le premier né de la deuxième postérité de Noé fixe « l'intervalle des temps nécessaires pour les opérations ». Il met, le premier des sept frères, la main à l'encensoir et fait l'holocauste au Créateur ; il prononce, le premier, à voix basse, « la grande invocation pour la descente de l'Esprit en consommation de l'holocauste d'expiation et de réconciliation » (4). Ses trois frères cadets, « les trois maîtres spirituels », placent leurs disciples dans « leur cercle mystérieux d'opé-

(1) I, 191.
(2) I, 70.
(3) I, 102-105.
(4) I, 187.

ration » et les y tiennent « pendant l'espace de temps nécessaire pour accomplir sans trop de précipitation le travail spirituel qui leur était indiqué » (1).

La magicienne d'Endor devient « un homme de l'Éternel, un Élu Spirituel, quoique femme ». « Conçois, dit-elle à Saül, les paroles que je te dis d'après l'Esprit qui me vivifie et de par celui qui l'anime ». Elle promet à Saül, s'il se dégage des suggestions du démon, le « fruit des opérations et des travaux qu'elle va entreprendre à sa sollicitation ».

Pour bien marquer que la cérémonie d'évocation est devenue une « Opération », Pasqually a soin de noter que la magicienne « se réclame à l'Éternel » avant de « porter ses pas vers l'opération ». L'apparition de Samuel, qui, dans la Bible reste invisible, pour Saül, mais que la Pythonisse aperçoit sous la forme d'un « Elohim vieux et couvert de la tunique sacerdotale (méhil) », devient dans le traité de Pasqually « l'esprit de Samuel revêtu d'un corps de gloire apparent », que la magicienne montre à Saül en lui disant : « Voilà celui qui sait plus que moi » (2).

La raison mystique de certains actes prescrits par le rituel est mise en lumière par le commentaire de la Bible. En se prosternant dans le cercle qu'il vient de tracer, l'opérant offre à l'exemple de Moïse son corps et son âme pour la délivrance de ses frères : avant de gravir l'Horeb, le chef des Hébreux avait, par sa prosternation, « offert cette deuxième fois son sacrifice de lui-même en trois divisions distinctes : son âme, parce que rien de plus parfait ne peut être offert au Créateur que l'Esprit Mineur qui a sa ressemblance avec l'Esprit Divin, son cœur, ou la puissance spirituelle que l'âme reçoit au moment de son émanation, son corps, pour exprimer les trois essences spiritueuses d'où proviennent toutes les formes contenues dans l'uni-

(1) I, 199.
(2) I, 378-387.

vers » (1). Après être entré dans le Buisson Ardent, dénué de tous métaux et de toute matière impure, il y avait fait sa prosternation « face en terre, le corps étendu tout de son long, figurant le repos de la matière abattue par la présence de l'Esprit du Créateur, ou encore la réintégration nécessaire de toutes les formes corporelles particulières dans la forme générale » (2).

L'holocauste précédant l'ordination des Réau-Croix est une réplique de la « grande opération que Moïse fit avant la sortie d'Égypte » et dont le traité donne le sens mystique. « Moïse fit prendre un agneau blanc d'un an, sans tache extérieure ou intérieure. L'agneau représentait la pureté de l'âme et du corps des enfants d'Israël... Moïse avait ordonné aux Israélites d'égorger et de dépouiller l'agneau qu'ils avaient choisi... Ils devaient ensuite le faire cuire, en manger la chair depuis la tête jusqu'à la moitié du corps et faire consommer le reste par le feu. Par la cuisson de l'agneau, Moïse figurait aux Israélites la purification de leur forme corporelle pour se disposer à la communication de l'intellect spirituel divin, et, en ordonnant de brûler ce qui resterait de l'agneau, il voulait leur représenter la réintégration des essences spiritueuses dans l'axe central d'où elles sont parvenues » (3).

La coopération sympathique des Réau-Croix aux travaux de chacun d'entre eux est clairement indiquée dans les récits bibliques apocryphes. Adam s'est associé ses deux fils pour son « culte d'opérations divines » (4). Enoch réunissait ses disciples afin « qu'ils l'assistent dans ses saintes opérations » (5). Lorsque le premier-né de la deuxième postérité de Noé « était seul à l'autel du sacrifice » (dans le cercle), « ses trois frères se trouvaient

(1) I, 246-248.
(2) I, 248.
(3) I, 253.
(4) I, 69.
(5) I, 105.

immédiatement après lui en ligne droite comme principaux assistants à la grande opération du culte divin » (bougies de représentation). « Ce qui a été répété par Moïse assisté dans ses opérations par Aaron, Ur et Betsaléel. Aaron a répété la même chose en prenant ses enfants pour assister (coopérer) à son travail. Le même ordre a été suivi dans le service du temple de Salomon»(1). Lorsque Moïse entreprit sa dixième et dernière opération devant le Pharaon, il se fit soutenir pour cette suprême épreuve par la collaboration d'Aaron, d'Ur et de quatre Sages hébreux (2).

Enfin la Réintégration trouve aussi dans l'Écriture des traces de « la traction opérée par la Chose », dont parle Pasqually dans sa correspondance. Au moment du meurtre d'Abel, Adam et ses deux filles, qui en furent témoins, « tombèrent à la renverse », « ce terrassement provenait de la vision qu'ils eurent en nature effective du Mineur et Majeur spirituel d'Abel et qu'ils ne purent soutenir sans tomber en défaillance » (3).

Après le meurtre d'Abel « une voix spirituelle divine » ayant demandé à Caïn ce qu'il avait fait de son frère, l'assassin répondit insolemment : « Est-ce que tu me l'as donné en garde ? » ; alors « l'Esprit lui fit une attraction si considérable, soit sur sa forme corporelle, soit sur son être mineur, qu'il fut aussitôt terrassé » (4). Lorsque les deux fils de Tubalcaïn, sur le point de percer de leurs flèches Booz, qui vient de tuer par méprise son père Caïn, entendent une voix surnaturelle qui leur interdit de tirer, ils tombent à la renverse et perdent le sens pendant un moment (5). Au moment où Abraham leva le couteau sur Isaac l'Esprit divin, invisible mais présent, « fit une si forte attraction sur Abraham qu'il le terrassa et le mit hors d'état de con-

(1) I, 195.
(2) I, 258.
(3) I, 74.
(4) I, 90.
(5) I, 93.

tinuer son sacrifice » (1). Lorsque Jacob voulut sacrifier au démon, « la présence de l'Esprit divin fit une si forte impression ou électrisation sur les essences corporelles et sur celles animales spirituelles de Jacob qu'il en fut terrassé ». Puis, quand l'aurore vint mettre fin à la lutte que le Patriarche avait soutenue toute la nuit contre l'ange, «l'Esprit fit une si forte attraction sur la personne de Jacob qu'il lui dessécha le tendon d'Achille ». Lorsqu'enfin Jacob procéda à la dernière opération de réconciliation, « il fut si fortement travaillé par le fruit (résultat) de son opération qu'il ne put plus se tenir debout » ; il dut se coucher sur le côté gauche, la tête appuyée sur une pierre, pour « considérer tout ce qui lui provenait de son travail spirituel divin » (2). Sitôt que Saül vit la Pythonisse « dans l'acte de son travail, il se mit à frémir et à trembler comme une feuille d'arbre. Pythonisse, le voyant combattu (éprouvé) par la force de l'opération, lui dit : Tu es en crainte devant l'Esprit du Seigneur » (3).

* * *

Nous avons vu au chapitre traitant des Opérations que leur date était fixée en vertu de calculs dont les éléments et les résultats étaient inconnus de la science profane. A la base de cette chronologie mystique était ce que Pasqually appelait « l'année mystérieuse » et il affirmait d'autre part que l'art de mesurer la durée avait été enseigné aux hommes par les Élus Spirituels et que toutes les divisions du temps, usitées au cours des âges par les différentes nations, étaient des emprunts faits à la chronologie sacrée. Il produisait à l'appui de cette dernière thèse un seul exemple, mais ingénieusement présenté. A l'en croire, les descendants de Sem, Cham et Japhet, « qui vivaient à

(1) I, 218.
(2) I, 228-229 ; 232.
(3) I, 387.

peu près comme les brutes, n'avaient pas réglé parmi eux les heures, les jours, les mois, les années et les saisons et toute leur science temporelle et spirituelle se bornait à distinguer le jour de la nuit ». Les trois Sages qui vinrent les évangéliser « commencèrent à établir chez eux une mesure du temps qu'ils réglèrent sur la division spirituelle, car cette loi était indispensable pour établir le culte divin parmi ces nations » (1). Ils leur firent comprendre notamment « que la nuit n'était pas faite (n'existait pas, n'était pas un obstacle) pour le Mineur Spirituel divin, attendu que cet être ne pouvait rester sans action relativement à sa nature spirituelle (2), qu'il ne tient pas compte de la nuit qui s'impose à la postérité d'Adam (3) et que les jours de travail de l'Esprit, que le Sage assujettit par la force de son opération, ne se calculent pas comme les jours de travail matériel » (4).

Les trois missionnaires enseignèrent à leurs disciples le culte établi par leurs quatre frères aînés qui s'étaient succédé de six en six heures dans le « cercle mystérieux » à partir du lever du soleil, « de sorte que les quatre opérations de ces disciples commencèrent au soleil levé et finirent à l'autre soleil levé ». C'est de cette première donnée que partit le premier calcul des enfants de Noé (5). La notion du jour nycthémère, que Pasqually appelle : « jour temporel ordinaire de la nature universelle », a donc été donnée aux hommes par la somme de ces quatre opérations successives. Celles-ci étaient, « suivant la convention mystérieuse, spirituelle, temporelle » des initiés, autant de « jours spirituels », puisque, « chaque opération s'accomplissant dans un intervalle de six heures (durant six heures) formait effectivement un jour relativement au culte spirituel

(1) I, 197.
(2) I, 198.
(3) I, 186. Ce passage est une justification dogmatique du rituel qui plaçait pendant la nuit les Invocations et les Opérations des Elus Coens.
(4) I, 200.
(5) I, 199

divin » (1), et que le « Premier Sage », l'aîné de la deuxième postérité de Noé, avait fixé l'intervalle (durée) des temps nécessaires pour les opérations au quart des jours ordinaires (2), de sorte que « l'opération faite par les quatre disciples fut le principe de leur calcul journalier » (3), c'est-à-dire leur « jour spirituel ». Mais comme, d'autre part, il fallait « quatre jours consécutifs d'opérations spirituelles » (quatre cérémonies successives dont chacune durait six heures) pour fixer un temps complet à l'Esprit » (à la fin duquel l'Esprit devait se manifester) « en faveur de celui qui l'opère et qui l'invoque » (4), les vingt-quatre heures du « jour temporel ordinaire de la nature universelle » représentaient aussi le temps que les initiés devaient consacrer à leurs opérations pour obtenir des Passes et il y avait ainsi unité de mesure commune aux deux chronologies, « civile » (profane) et sacrée.

On pouvait s'attendre à ce que, partant de cette donnée, Pasqually établisse les différentes divisions et la durée d'une année « spirituelle » dont l'année « civile » aurait été le reflet. Mais les indications que donne son traité sur l'année mystérieuse sont confuses et contradictoires et c'est en vain qu'on cherche à en découvrir les éléments et la nature dans les passages où il vaticine à ce sujet. Bien qu'il affirme que « les temps convenables aux opérations ont été, dès le commencement, réglés et fixés parmi les hommes » et que « toutes ces choses ont été transmises par l'Esprit divin et ne proviennent pas de conventions humaines » (5), il ne nous présente pas l'année spirituelle comme une mesure de temps immuable et indépendante de l'arbitraire humain. Il nous la montre, tout au contraire, s'allongeant et comme se diluant au cours des âges, de

(1) I, 200.
(2) I, 187.
(3) I, 200.
(4) I, 200.
(5) I, 211.

sorte que les cérémonies cultuelles, d'abord massées dans un court laps de temps qu'elles emplissaient tout entier, s'espacent de plus en plus à mesure que nous nous rapprochons de l'époque contemporaine.

D'abord composée, à l'époque de la deuxième postérité de Noé, de 28 « jours temporels » pendant lesquels les sept disciples des trois « professeurs spirituels » se relayaient quatre fois pour opérer à tour de rôle leurs quatre opérations successives (1), l'année spirituelle devient, à partir de la génération suivante et pour 150 ans, égale à sept semaines ordinaires pendant lesquelles les sept disciples chargés du culte ne font plus qu'une opération en vingt-quatre heures (2). Ensuite « trois professeurs spirituels, suscités par Dieu comme les précédents », réduisent le nombre des opérations faites par leurs sept principaux disciples à deux par 28 jours temporels et fixent la durée de l'année spirituelle à environ trois mois ordinaires comprenant sept opérations (3). Ce comput reste en vigueur pendant un siècle et demi. Enfin l'année spirituelle prend une valeur différente chez chacune des trois nations instruites par les Élus. Les peuples issus des trois fils de Noé adoptent, « avant d'être séparés honteusement du culte divin et dispersés chez tous les peuples », trois genres de « calcul spirituel » ou comput mystique. Les descendants de Cham conservent l'année sacrée de 3 mois, ceux de Sem la font de 6 mois, ceux de Japhet lui donnent 12 mois comme à l'année civile (4).

Chez les Hébreux nous ne trouvons plus, au temps des Patriarches, d'autre trace de l'année sacrée que les quatre opérations de six heures ou « jours spirituels », « division du temps du cérémonial de la prière et du culte qui a été

(1) I, 205.
(2) I, 207. C'est du moins ce que permet de supposer un texte particulièrement obscur et qui a manifestement subi des altérations.
(3) I, 205.
(4) I, 209.

pratiquée par Abraham, Isaac et Jacob » (1), mais sans qu'il nous soit dit combien de fois ces opérations avaient lieu au cours d'une année ordinaire. Nous apprenons seulement que « Jacob fit dans un jour ordinaire quatre opérations divines par quatre intervalles de six heures en six heures. Il fit ensuite, pendant six jours consécutifs, une opération de veille spirituelle divine (2), ce qui fait en tout dix opérations en sept jours de temps. Le total de ces opérations contient le nombre dénaire consacré à la divinité et le nombre septénaire consacré à l'Esprit » (3). Le traité n'est pas beaucoup plus explicite en ce qui concerne Moïse ; il dit simplement que, en restaurant le culte divin, le législateur des Hébreux institua de nouveau les quatre veilles « journalières » (par 24 heures), ou quatre prières de six heures, et rétablit les quatre opérations annuelles, dont la dernière représente « la grande opération de Moïse en action de grâce des bienfaits qu'il avait reçus » (4).

Il serait difficile de deviner d'après des indications aussi vagues les principes en vertu desquels Pasqually calculait les dates de son année qu'il avait toutes raisons d'appeler « mystérieuse ». Dans ce brouillard, où l'auteur se perdait vraisemblablement tout comme ses lecteurs, deux repères restent visibles : la valeur mystique du nombre des opérations successives, placées sous l'invocation du Dénaire, du Septénaire et surtout du Quaternaire, et une doctrine astrologique dont on a pu pressentir l'influence en voyant quelle importance Pasqually attachait aux phases de la lune et aux équinoxes pour fixer la date des Opérations auxquelles devaient se livrer les Réau-Croix.

* * *

Cette doctrine est exposée dans le traité de la Réinté-

(1) I, 201.
(2) Ce sont, sous un autre nom, les Invocations des Elus Coens.
(3) I, 233.
(4) I, 269.

gration avec une grande netteté. Les « corps des habitants du monde céleste (les astres) forment une sphère qui est entretenue et substanciée directement par le feu des Esprits de l'axe d'où ces corps sont émanés. Aussi leur durée est comme une éternité en comparaison de la durée du corps des habitants du monde matériel » (1). Les corps célestes sont les « véhicules » du feu de l'axe central qui a « actionné les trois essences spiritueuses : mercure, soufre et sel, pour coopérer à la formation de tous les corps » et « c'est sur ce véhicule que les Esprits de l'axe actionnent continuellement pour l'équilibre et l'entretien de toutes les formes ». C'est ainsi que naquit et est entretenue « la vie passive (végétative) à laquelle est soumis tout être, tant céleste que terrestre » (2).

Les astres sont répartis en cercles planétaires. Chacun de ces cercles est composé de six principales étoiles égales en grandeur, en vertu et en puissance, « lesquelles reçoivent l'ordre d'action, de mouvement et d'opération par l'étoile supérieure qui est au centre des six composant le cercle planétaire » (3). « L'étoile du centre est l'être supérieur planétaire, c'est cette étoile qui gouverne ces corps planétaires majeurs et inférieurs et elle est appelée supérieure, parce que c'est sur elle que l'influence solaire va se répandre immédiatement. Cette étoile supérieure communique ce qu'elle a reçu aux étoiles majeures planétaires qui garnissent son cercle ; les majeures le communiquent à une infinité de petites étoiles, qui sont en jonction avec elles et que nous appelons signes ou corps inférieurs planétaires, et ces signes inférieurs planétaires, après avoir reçu l'action influétique des supérieures et des majeures, la répandent avec exacte précision sur les corps grossiers terrestres » (4). Ainsi les sept cercles planétaires, ou sept cieux, reçoivent

(1) I, 334.
(2) I, 136.
(3) I, 135.
(4) I, 137.

du surcéleste toutes leurs vertus et tous leurs pouvoirs et ensuite les communiquent au corps général terrestre (1), de sorte que les sept planètes « opèrent pour la modification de la température et le soutien de l'action de l'univers » (2), et que les sept cercles planétaires « renferment les sept principaux agents de la nature universelle » (3).

Ces sept cercles planétaires sont répartis en trois groupes correspondant aux trois différents cercles dans lesquels, ainsi que nous l'avons vu plus haut, « les Esprits mineurs accomplissent leurs opérations spirituelles pures et simples pour parvenir à leur réconciliation et à leur réintégration dans le surcéleste » (4). Le Cercle Rationnel est identique au cercle de Saturne, ou « Saturnaire I » qui est le plus élevé de tous les cercles célestes. Ce cercle supérieur sépare des quatre cercles surcélestes tous les autres cercles planétaires du même ordre. Les autres cercles planétaires, ceux du Soleil, de Mercure, Mars, Jupiter, Vénus et la Lune, sont « tous compris dans l'immensité du Cercle Sensible » (5). D'autre part il y a correspondance et liaison intime entre les cercles Saturnaire I, du Soleil, de Mercure et de Mars, qui « répètent la véritable figure du surcéleste » (6), parce que « la division de l'immensité divine en quatre domaines (supérieur, majeur, inférieur et mineur) se trouve répétée dans le céleste (domaine majeur) par ces quatre cercles qui marquent distinctement les quatre horizons célestes » (7). Aussi ces quatre cercles sont-ils appelés « cercles majeurs célestes ». « Ils sont plus forts en action et réaction que les trois cercles planétaires placés au-dessous d'eux, parce qu'ils sont dans le voisinage immédiat du surcéleste ». Leurs quatre

(1) I, 282.
(2) I, 203.
(3) I, 286.
(4) I, 285.
(5) I, 285.
(6) I, 301.
(7) I, 330.

planètes gouvernent les trois planètes inférieures : la Lune, Vénus et Jupiter, « attachées aux trois angles du dernier triangle céleste » appelé aussi « simple triangle sensible » (1). C'est par ces trois dernières planètes que « le corps général terrestre est substancié et qu'il est entretenu dans le mouvement propre à la végétation (vie) qui lui est naturelle. Vénus préside à la conception (fécondation, génération), Jupiter à la putréfaction (dissolution des corps), la Lune, cercle sensible ou enveloppe humide, coopère par son fluide à modifier et mitiger (modérer) l'action et la réaction des deux principaux chefs de la vivification corporelle temporelle (vie organique), qui sont l'axe central et le corps solaire » (2).

Le premier, « feu incréé », donne la vie et le mouvement à toute espèce de corps » ; le deuxième « actionne, réactionne et vivifie la végétation de tous les corps particuliers et du corps général terrestre » (3). Il est supérieur à tous les autres astres parce qu'il est « l'astre le plus convenable à être l'aspect du feu-axe incréé » (4). Il est, après celui-ci, « le principal agent de l'univers » (5). Il marque la moitié de la distance qui sépare le Cercle Dénaire de la planète la plus inférieure, la Lune. Il est immédiatement au-dessous de tous les cercles spirituels surcélestes et du Cercle Saturnaire. Il occupe le sixième rang, soit qu'on descende du surcéleste (Cercles Dénaire, Septénaire, Ternaire, Quaternaire, Saturnaire), soit qu'on remonte depuis le Cercle Lunaire (Lune, Vénus, Jupiter, Mars, Mercure). Cette place « l'assimile aux six pensées qui ont été employées par l'Éternel pour sa création universelle » (6). Aussi dirige-t-il le cours de tous les astres de concert avec Saturne et l'axe feu central (7).

(1) I, 331.
(2) I, 301.
(3) I, 302.
(4) I, 302.
(5) I, 305.
(6) I, 302.
(7) I, 305.

Enfin certains astres « que le vulgaire appelle comètes » et qui se présentent « extralignés des cercles planétaires », de sorte qu'ils descendent parfois plus près de la terre qu'à l'ordinaire, en brillant alors d'une lumière plus vive, ont un rôle particulier : ils annoncent la naissance d'un Mineur Élu. Telle fut l'étoile que les hommes appelèrent dans leur ignorance Latham, c'est-à-dire : « signe de confusion et de peine terrestre », et qui parut au moment de la naissance d'Enoch (1).

L'étroite et réciproque dépendance du matériel et du spirituel dans une cosmologie où les astres sont à la fois les agents des lois physiques et des êtres individuels, doués de pensée et de volonté, impose au Mineur Spirituel une connaissance exacte des révolutions célestes. L'homme, qui depuis la chute d'Adam est devenu « le sujet des corps planétaires jadis inférieurs à lui » (2), doit, lorsqu'il rend à la divinité un culte spirituel, tenir compte de l'influence des astres et non pas seulement parce qu'il reçoit par l'intermédiaire des corps célestes l'énergie vitale, dont la partie matérielle de son être est tributaire, mais encore parce que, dans les deux espaces qu'occupent les habitants des mondes céleste et terrestre, se trouvent aussi des « êtres spirituels simples qui opèrent en faveur des habitants spirituels du monde céleste et des habitants matériels du monde terrestre » (3).

Il ne doit pas oublier non plus que « les cercles planétaires sont encore susceptibles d'être habités par des êtres spirituels malins qui s'opposent aux puissances et combattent les facultés des actions influétiques bonnes que les êtres planétaires spirituels bons sont chargés de répandre

(1) I, 135. Un dessin, reproduit sur cette même page, représente un globe igné portant le Pentagramme, ou Pentalpha, et émettant deux courants d'effluves, dont l'un atteint le soleil et l'autre fait tourner une comète.
(2) I, 275.
(3) I, 334.

dans le monde entier » (1). Il y a donc, à côté de l'influence astrale divine, une influence astrale démoniaque dont l'histoire de l'humanité donne de nombreux exemples. Plus d'une fois les Mineurs, trompés par les Esprits pervers, ont cru que le Créateur était un de ces Esprits prévaricateurs et que les Mineurs avaient été émanés du « Grand Prince du Midi, chef principal de tout être matériel », et ils se sont imaginé qu'ils devaient obéir aveuglément à tout ce que le Prince du Midi leur ferait inspirer par ses agents inférieurs. Ils ont ajouté foi aux propos du « prince régionnaire de la partie Ouest, ou prince majeur des démons terrestres », quand il leur disait que « le soleil était l'œil de ce grand prince universel (de l'univers) et la maison de celui qui dirige tout ce que la vue et l'imagination des hommes peut apercevoir et comprendre », ou aux enseignements du « prince régionnaire septentrional terrestre », qui leur assura que la lune était la maison de tous les Esprits majeurs, inférieurs et mineurs et leur persuada d'avoir recours à elle « pour obtenir du grand prince tous les moyens et toutes les facultés qui vous sont nécessaires pour égaler votre puissance à la nôtre ». Les chefs pervers enseignèrent aux Mineurs qu'ils avaient séduits la façon de communiquer avec les habitants de ces deux maisons « en leur recommandant de ne faire aucun travail ni opérations sur ces maisons que lorsqu'elles seraient en conjonction et en opposition parfaite, ce qui forme les éclipses de soleil et de lune, parce qu'alors ils obtiendraient des principaux chefs habitant ces maisons tout ce dont ils auraient besoin » (2).

Le Mineur Spirituel ne s'adonne pas à l'astrolâtrie, il ne rend de culte ni au soleil ni à la lune, mais il doit tenir compte de l'influence des astres pour fixer le moment où il fera ses opérations spirituelles temporelles, afin d'éviter les périodes où prédominent les Esprits malins qui pour-

(1) I, 138.
(2) I, 145-147.

raient profiter de leur ascendant pour susciter des manifestations décevantes. Il lui faut utiliser « les connaissances de l'astronomie et des facultés de puissance des astres planétaires sur la création générale (univers) et particulière (organismes vivants), que les enfants de Sem, Cham et Japhet ont reçues de leurs instructeurs et qu'ils ont transmises à tous les peuples du monde » (1). Les astres qui entrent avant tous les autres en ligne de compte sont le soleil et la lune dont nous venons de voir le rôle éminent dans l'univers. Le soleil envoie au commencement du printemps, au moment où la végétation renaît sous ses rayons, des effluves vivifiants qui soutiennent l'opérant dans ses travaux. C'est pourquoi un des successeurs des professeurs spirituels de la deuxième postérité de Noé ne fit plus « opérer dans la partie de l'Ouest (Europe ?) le grand culte qu'une fois dans les quatre saisons, savoir à l'équinoxe de mars de chaque année » (2). Les descendants de Japhet l'ont imité en commençant l'année spirituelle à l'équinoxe de mars et en la faisant durer jusqu'à l'équinoxe du mois de mars suivant (3). Les Élus Coens suivent l'exemple donné par ces lointains ancêtres. Mais toutes les dates importantes de la carrière annuelle du soleil peuvent être favorables aux Opérations. Aussi les descendants de Sem ont compté deux années spirituelles dans une année ordinaire, en les faisant commencer à chaque équinoxe ; ceux de Cham ont pris pour limites de leurs

(1) I, 209.
(2) I, 208. Justification de l'importance attachée par Pasqually à l'Opération de l'équinoxe de printemps. La prépondérance de cette équinoxe est soulignée par la Réintégration qui la fait coïncider avec des événements remarquables de l'histoire d'Israël. Moïse est venu au monde le 14 de la lune de Nisan ou de Mars (p. 238). Les Israélites sont sortis d'Egypte à minuit du 14 au 15 du mois de la lune de Nisan ou de Mars (p. 252). « Ce fut dans la nuit du 14 au 15e jour de Nisan ou de Mars, que Moïse arriva avec toute son armée sur le rivage de la Mer Rouge » (p. 265). Quand, parvenus sur l'autre bord, les Israélites finissaient de rendre grâce à l'Eternel, « la pointe du jour quinzième de la lune commençait à paraître. C'est dans ce moment qu'ils virent tomber la manne pour la première fois.» (p. 266).
(3) I, 209.

années sacrées les deux solstices et les deux équinoxes (1).

L'influence de la lune, astre le plus rapproché de la terre, médiateur et modérateur des influx astraux, n'est pas moins décisive pour le succès des Opérations. Aussi le « calcul lunaire est le premier qui fut donné à l'homme par le Créateur » (2) et « il est essentiel à l'homme de désir, soit spirituel, soit terrestre temporel, d'être instruit des quatre différentes façons de calculer les différents jours que la lune opère (pendant lesquels elle exerce son influence) dans tout l'univers élémentaire (matériel) par son renouveau, son premier quartier plein et son dernier quartier » (3). Ce fut par les Sages de la deuxième postérité de Noé que le calcul lunaire, « qui élève l'homme à la plus haute connaissance de la nature universelle et de ses révolutions » a été d'abord connu (4). En effet quand leurs sept disciples eurent fait à tour de rôle leurs quatre opérations successives, « ils les trouvèrent au nombre de 28 intervalles et, réfléchissant que la lune apparaît sur la terre par le même nombre de 28, l'égalité qu'ils aperçurent entre le nombre des opérations lunaires et celui de leurs opérations leur fit adopter le nombre de 28 opérations en 28 jours spirituels pour un mois spirituel » (5), qui était donc le quart d'un mois temporel ordinaire, comme le jour spirituel était lui-même le quart d'un jour temporel. Puis, « ayant réfléchi sérieusement sur les différents cours d'opération que l'astre faisait sur la terre et sur eux et y ayant trouvé un parfait rapport avec leurs opérations spirituelles, ils jugèrent à propos de prendre le nombre de 28 opérations de la lune, ou les 28 jours temporels ordinaires de la lune, pour fixer leurs années spirituelles » (6). Les Élus Spirituels

(1) I, 209 ; 212.
(2) I, 205.
(3) I, 206.
(4) I, 206.
(5) I, 205.
(6) I, 205. Pasqually affirme d'ailleurs que cette année si brève fut alors introduite dans la vie civile, de même que, plus tard, les descendants de Cham comptèrent quatre années profanes, ceux de Sem deux années et ceux de Japhet une seule pour une année solaire.

de la deuxième postérité de Noé faisaient leurs deux opérations mensuelles « au commencement et à la fin du croissant de la lune, c'est-à-dire au renouvellement et un peu avant la fin de la pleine lune » (1) et « le temps des cultes de Moïse et de Salomon était à chaque renouvellement de la lune et depuis que les hommes existent ce culte s'est opéré parmi eux » (2).

Mais, que la date de l'Opération soit déterminée par la hauteur du soleil sur l'horizon à midi ou par les phases de la lune, elle est toujours liée au retour périodique des phénomènes célestes et le culte divin peut être à ce point de vue assimilé « à la simple culture de la terre pour laquelle il faut observer les intervalles de temps des jours, des semaines, des mois de lune » (3). L'on a donc le droit de dire « que le Créateur, qui prescrivit à l'homme cette loi temporelle indispensable lorsqu'il le condamna à la culture de la terre », a « assujetti également le culte spirituel temporel non seulement à un cérémonial exact, mais encore à une fidèle observation des temps et des saisons » (4).

L'importance des « conjonctures », déjà marquée par le fait que les Opérations importantes ont lieu aux équinoxes, s'accuse encore dans le détail des instructions données aux disciples. Si l'Élu Coen doit se livrer spécialement le jeudi à des exercices de dévotion, c'est parce que ce jour est marqué du signe de Jupiter « dont David usait pour sa réconciliation » (5). Mais c'est la lune qui commande en souveraine à tous les calculs auxquels se livre le maître. « Je suis obligé, écrit le 16 novembre 1771 Pasqually à Willermoz, de me régler sur le cours lunaire pour mon travail ici-bas, parce que c'est l'astre qui dirige principalement la partie inférieure » (6). L'invocation des

(1) I, 208.
(2) I, 220.
(3) I, 184.
(4) I, 183.
(5) II, 77.
(6) II, 107.

Trois Jours devait être placée entre le renouveau de la lune et la fin du premier quartier, parce que « alors les agents supérieurs bons qui la gouvernent opèrent en elle pendant deux fois sept jours conformément à leurs lois et ordres ». La période allant de la pleine lune à la nouvelle lune ne pouvait convenir à ce triduum « parce qu'alors, cette planète venant à décliner, sa vertu bonne décline également, de sorte que sa puissance bonne, de même que ses agents bons supérieurs..., la laissent à la direction des Esprits ternaires inférieurs, parmi lesquels il se trouve le plus souvent de mauvais Esprits élémentaires » (1). Pour la même raison, lorsque les Réau-Croix se livraient aux deux Travaux annuels d'Equinoxe, « ils travaillaient depuis le premier quartier jusqu'au moment où la lune était pleine, c'est-à-dire en commençant leurs Opérations quatre ou cinq jours avant son plein » (2). Le secrétaire de Pasqually, en envoyant à Lyon de nouvelles instructions pour le Travail d'Equinoxe de juin 1771, faisait remarquer qu'il se hâtait de transmettre les dernières décisions du Maître, dans la crainte que, « la lune devant bientôt renouveler », Willermoz ne fît mal à propos usage des instructions précédentes (3). Lorsque Pasqually, sur la prière instante de Willermoz, finit par consentir à faire « ordonner » l'adepte lyonnais, il doute que la cérémonie ait son plein effet parce que l'époque n'est pas favorable. Faute de mieux il ordonne à son Substitut Général, Bacon de la Chevalerie, de travailler à l'ordination du 11 au 13 mai pour, du moins, « se rencontrer aux jours relatifs au manquement de saison », mais il lui recommande « d'attaquer (de commencer les encensements par) l'angle de l'Ouest comme son chef d'angle» et il lui interdit expressément « d'attaquer à l'Est directement, ce temps étant passé » (4).

(1) II, 107.
(2) II, 78.
(3) II, 100.
(4) V, 229.

LIVRE II

Les Élus Coens et la tradition occultiste

CHAPITRE PREMIER

L'Ésotérisme juif, des origines au XVIIIe siècle

Pasqually a toujours été d'une extrême discrétion sur ses sources. S'il affirme qu'il a reçu l'ordre d'enseigner à l'homme ce qu'il sait « selon qu'il le tient de ceux qui ont été chargés de le lui montrer » (1), jamais il ne fournit d'indications sur la personnalité de ses maîtres ; tantôt il emploie des formules vagues comme : « voilà ce qui m'a été dit » (2), tantôt il se réfère à « un de ses fidèles amis, chéri de la Vérité et protégé de la Sagesse » (3), dont il ne donne pas le nom, ou à des « amis de la Sagesse » (4) sur lesquels il est tout aussi avare de renseignements.

Mais, si le chef des Élus Coens se tait sur ce point, son traité parle pour lui. Toutes les doctrines exposées dans la Réintégration ou dans la correspondance de Pasqually avec ses disciples portent, par les principes qu'elles supposent et les tendances qu'elles révèlent, des marques de fabrique si indélébiles qu'il est facile de découvrir leur origine. Il y a plus de cent ans que le mystique Molitor a décerné à Pasqually le titre de « grand kabbaliste » (5) et Molitor avait raison. L'auteur de la Réintégration est un des derniers docteurs de l'école secrète qui, après avoir au Moyen-Age codifié la mystique juive, héritière des

(1) I, 120.
(2) I, 48.
(3) I, 35.
(4) I, 25.
(5) *Philosophie der Geschichte*, 1824, chap. VI, parag. 487.

traditions ésotériques et magiques les plus anciennes, avait encore au XVIIIe siècle des zélateurs dans les communautés juives de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et de Pologne. Certains occultistes contemporains avaient été frappés par ce caractère particulier de son enseignement. « On a voulu, dans le temps, me persuader, écrivait en 1821 à l'ancien Élu Coen Willermoz le baron de Turkheim, que Pascualis (*sic*) avait eu son manuscrit d'un Arabe nommé Al Raschid, que l'original avait été composé en chaldéen et traduit ensuite en arabe et en espagnol. Un juif, nommé Hirchfield, mort il y a deux ans... prétendait posséder une partie de ces manuscrits » (1). Que l'assertion de Hirchfield, ou plutôt Hirschfeld, fût fondée ou non, il n'en reste pas moins que la Réintégration appartient à la longue série des ouvrages où furent consignées les idées mystiques que l'ésotérisme juif avait recueillies dans l'Asie Antérieure et importées en Europe en passant surtout par l'Espagne. Le traité de Pasqually est un rameau tardif et rabougri sorti de l'arbre kabbalistique qui avait pris racine au XIIIe siècle dans le riche humus accumulé par les âges et dans lequel les deux Talmud, celui de Jérusalem comme celui de Babylone, et les Midraschim avaient déjà puisé une sève abondante. C'est dans la tradition secrète juive et non ailleurs qu'il faut chercher la carrière d'où Pasqually a tiré les matériaux de son édifice (2).

---

(1) VI, 144.

(2) Il faut particulièrement éliminer Swedenborg, qui, d'après Papus, aurait « initié » Pasqually au cours d'un séjour fait par celui-ci à Londres, de sorte que le Rite des Elus Coens ne serait qu'un « Swédenborgisme adapté ». Ce rapprochement, inspiré par la ressemblance superficielle existant entre les visions du Suédois et la pneumatologie de Pasqually, avait déjà amené Reghellini de Schio (*La Maçonnerie considérée comme résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne*, Bruxelles, 1829, II, p. 434) à établir une filiation entre la doctrine et le rite de Swédenborg et ceux des Elus Coens. Il est possible que, comme le suppose l'auteur pseudonyme de l'*Introduction aux Enseignements Secrets de M. de Pasqually* (IV, 17), Reghellini ait confondu les Illuminés d'Avignon, membres de la Mère-Loge du Rite de Swedenborg, avec les Elus Coens de la même ville. Cette indication erronée, déjà reproduite par Ragon (*Orthodoxie Maçonnique*, 1853, p. 149) a été recueillie par Papus qui l'a enrichie de détails puisés dans son imagination, car Pasqually n'a jamais été à Londres.

* * *

L'ésotérisme juif s'est développé en marge de la Bible et sous l'influence des religions de la Mésopotamie et de l'Eran.

La Bible n'était pas seulement un livre sacré où le fidèle trouvait, avec les éléments et les raisons de sa foi, des prescriptions religieuses et des règles morales ; elle était aussi un code criminel et civil dont on prétendait extraire les maximes et les lois réglant les rapports des membres de la communauté profane. Or, au point de vue religieux comme au point de vue social, les préceptes de l'Écriture ne s'appliquaient qu'à quelques cas particuliers et répondaient seulement aux besoins d'une civilisation rudimentaire. Après que la Loi de l'Ancien Testament eût été fixée à l'époque d'Esra (vers 450 avant Jésus-Christ), le développement de la vie sociale et l'évolution des conceptions religieuses rendirent nécessaires des règles nouvelles ou plus précises, tandis que le courant d'idées qui, depuis l'Exil, poussait le peuple d'Israël à s'isoler farouchement au milieu des peuples voisins et des races parentes et à repousser toute influence étrangère, le rejetait sur l'étude exclusive de la Loi mosaïque. Le même état d'esprit subsistait trois siècles plus tard au temps des Macchabées lorsque le canon biblique fut arrêté définitivement.

Les « docteurs de la Loi », qui cumulaient les fonctions du théologien, du casuiste et du légiste, avaient donc fort à faire et d'autant plus que l'esprit juif, disputeur et subtil, raffinait sans mesure sur les questions de rituel et sur les textes invoqués pour décider des conflits d'intérêts ou juger les délits et les crimes. Mais ils avaient à leur disposition deux auxiliaires précieux pour donner à leurs décisions une autorité à laquelle n'aurait pu prétendre une opinion individuelle, même appuyée sur la logique et l'équité. Ces deux moyens, qui leur étaient fournis par des concepts profondément enracinés dans les cerveaux juifs,

étaient la foi en l'existence d'une tradition orale conservant le commentaire donné par Dieu lui-même au texte écrit et public de la Loi et la croyance à une inspiration d'origine surnaturelle venant éclairer les élus du Seigneur quand l'intelligence humaine avait épuisé ses ressources. Les plus célèbres docteurs hébreux s'accordent pour déclarer que Moïse ne reçut pas uniquement la Loi qui fut consignée dans le Pentateuque, mais que l'interprétation la plus secrète et la plus exacte de cette loi lui fut communiquée sur le Sinaï et qu'il lui fut commandé de faire connaître au peuple juif le texte de la Loi, mais de ne point écrire ni divulguer son interprétation. Aussi Moïse la révéla-t-il seulement à Jésus Navé (d'autres disent à Aaron) et celui-ci aux premiers pontifes qui lui succédèrent, sous promesse de silence (1). D'autre part il était logique qu'un peuple chez lequel les prophètes ont joué un si grand rôle à toutes les époques admît sans difficulté que l'inspiration divine vînt au secours du juriste embarrassé. Les prescriptions nouvelles furent donc présentées comme des emprunts faits à ce commentaire secret de la Loi écrite ou comme inspirées par une illumination qui avait révélé aux docteurs le sens latent du texte sacré.

Ainsi naquit d'abord une interprétation complémentaire de l'Écriture poursuivie jusque dans les moindres détails, suivant pas à pas les mots de la Bible, et dont les résultats furent résumés sous forme de préceptes dans la Mischna, ou enseignement donné par les Tanaïm (Maîtres, Docteurs), qui pendant environ quatre siècles (de 150 avant à 220 après Jésus-Christ) commentèrent avec un zèle infatigable la Torah et particulièrement le Pentateuque. La Mischna fut fragmentairement rédigée à partir du IIIe siècle de notre ère, lorsque la masse des décisions prononcées ou transmises jusque là oralement par les Tanaïm à leurs disciples devint si considérable que la mémoire la plus

(1) Cf. Vulliaud : *La Kabbale juive*, II, p. 192.

vaste ne pouvait plus la contenir. Le rabbin Jéhudah, surnommé Ha-Nasi (le patriarche) ou Ha-Kadosch (le saint), petit-fils de Gamaliel I, compila dans une sorte de manuel les éléments de ces premiers recueils. La Mischna de Jéhudah fut considérée comme un canon auquel on attribua bientôt plus de prix qu'à la Bible elle-même. « La Torah est comme l'eau, disait le traité Sopherim, et la Mischna comme le vin ». Elle fut étudiée et commentée à son tour comme la Bible l'avait été par les Tanaïm. Leurs successeurs, les Amoraïm (Commentateurs), rabbins des synagogues de Jabné, Séphoris et Lydda en Palestine, de Syra, Néhardéa, Pumbéditha et Uscha en Babylonie, la prirent pendant trois siècles pour texte de leurs controverses passionnées dont les conclusions constituèrent la Gémara (Complément). Une compilation plus vaste, réunissant les décisions des Amoraïm et des Tanaïm, donna naissance au Talmud.

Il existe deux recueils talmudiques : celui de Jérusalem, terminé au milieu du Ve siècle de notre ère, et celui de Babylone, achevé au début du VIe siècle. Tous deux reproduisent la même Mischna, mais le premier donne la Gémara palestinienne et le deuxième celle de Babylonie. Celui-ci est de beaucoup l'œuvre la plus considérable ; il remplit douze épais in-folios, tandis que celui de Jérusalem est contenu dans un in-folio assez mince. Le Talmud de Babylone fut, dès l'origine et jusque dans les temps modernes, le vrai représentant de la tradition talmudique.

Les académies talmudiques restèrent florissantes en Babylonie à l'époque où la vie sociale et intellectuelle avait complètement disparu en Palestine ; de leurs travaux sortirent les Midraschim (Interprétations), qui, suivant la voie tracée par les Tanaïm et les Amoraïm, prouvent combien vivace était resté chez les Juifs le goût pour les controverses juridiques et les disputes théologiques. On retrouve ces académies à la fin du Xe siècle en Espagne. Au XIe siècle, Samuel Ibn Nagdila publia à Grenade une Intro-

duction au Talmud ; Gerschom Ben Jehudah fit paraître à Metz et à Mayence des commentaires sur quatorze traités du Talmud et Salomon Jizchaki, dit Raschi, écrivit en araméen des commentaires sur presque tous les traités accompagnés d'une Gémara. Au XIIe siècle Maimonide composa en arabe un commentaire de la Mischna qui est resté célèbre ; à la même époque et au siècle suivant des rabbins français et allemands, écrivant en araméen, enrichirent le commentaire de Raschi. Le Talmud conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle une autorité supérieure à celle de la Bible elle-même et la plupart des Juifs ne connaissaient celle-ci que par les citations qu'en faisait le Talmud.

* * *

Mine inépuisable d'où une race obstinément fidèle à ses traditions nationales n'a cessé pendant douze siècles de tirer tout ce qui était nécessaire à sa vie intellectuelle et morale, le Talmud n'était pas seulement pour les Juifs un code de législation religieuse et civile. Son caractère d'interprète de la Loi mosaïque explique le prestige dont il jouissait à leurs yeux mais ne donne pas toute la mesure de l'influence qu'il exerça sur ses lecteurs : ils y cherchaient des règles de conduite, mais ils y trouvaient par surcroît de quoi satisfaire leur imagination et leur sensibilité. L'esprit oriental ne se soucie pas de classer les idées suivant la rigoureuse méthode logique que pratiquent les peuples ayant passé par l'école de la dialectique grecque et du droit romain ; même lorsqu'il s'est fixé un but, il n'y va qu'en faisant de longs détours et en s'arrêtant à tous les carrefours et à tous les points de vue qu'il rencontre sur sa route.

Les discussions d'esprit scolastique et inspirées par une dévotion étroite et formaliste fournissent la substance des traités du Talmud mais n'en composent pas exclusivement le texte, qui comprend deux éléments distincts mais intimement mêlés : à travers la Halachah (conduite, mœurs)

serpente capricieusement la Haggadah (récit) qui conte des anecdotes ou des légendes, de caractère édifiant en général, mais qui souvent n'ont que de très vagues rapports avec le sujet de la controverse et où le merveilleux est le principal élément d'intérêt. Ces arabesques surchargent parfois à tel point les grandes lignes du schéma fondamental qu'elles font oublier le thème primitif. Dans la Haggadah talmudique se sont conservés des vestiges de cultes magiques, des restes d'antiques folklores, des traditions survivant dans la mémoire populaire ou importées de pays voisins, des débris de théogonies et de mythologies étrangères, enfin des concepts métaphysiques et mystiques venus d'Eran et de Chaldée. Il semble que la pensée juive, constamment ramenée par une religion jalouse à la seule étude de la Loi, cherche toutes les occasions de s'aventurer dans les régions interdites sur lesquelles la Bible, en dépit de son exclusivisme ombrageux, n'avait pu s'empêcher de jeter parfois un regard furtif. Par exemple le pouvoir de faire tomber la pluie, attribué par le Livre des Rois à Élie, est fréquemment accordé par le Talmud à des rabbins particulièrement connus ; un de ses traités, Thaanith, contient de nombreuses légendes sur ce sujet. Trois autres traités disent du célèbre rabbin Siméon Ben Jockai, qui vivait au IIe siècle après Jésus-Christ, qu'il connaissait l'astrologie, comprenait les paroles des anges, des démons et des palmes et avait l'habitude de faire des miracles. Un traité mentionne la faculté qu'avait le rabbin Chanina Ben Dosa de guérir les maladies par la prière.

A ce legs d'un lointain passé s'associèrent des influences plus récentes. De même que les Pères de l'Église, en combattant la philosophie grecque, ont développé et approfondi leur doctrine en même temps qu'ils adoptaient la langue technique et les méthodes de cette philosophie, de même l'esprit religieux juif, qui, pendant l'Exil, eut à lutter contre la fascination qu'exerçaient sur lui le panthéon babylonien et la mythologie perse, altéra, quoiqu'il en eût,

son monothéisme rigide en s'appropriant dans une large mesure le vocabulaire et les images dont l'ancien Orient avait revêtu ses conceptions astrologiques. Les visions d'Isaïe et d'Ézéchiel, que l'on peut lire dans la Bible, témoignent de ces emprunts. La théophanie d'Ezéchiel, conçue dans le voisinage des zigurahs, temples à sept étages décroissants consacrés aux planètes, montre la cour divine s'abaissant du nord du ciel en forme de pyramide ; les quatre animaux monstrueux : le taureau, le lion, l'aigle et l'homme correspondent aux figures symboliques représentant les points cardinaux ; les roues aperçues par le Voyant rappellent les colures, dont l'un passe aux points équinoxiaux et l'autre aux points solsticiaux et que connaissaient les astrologues chaldéens (1). Les démonologies et angélologies babyloniennes et perses transparaissent également dans les interpolations postexiliques. Les pratiques de la magie antidémoniaque chaldéenne sont indiquées dans le Livre de Tobie et le nom du démon Aschmodaï (Asmodée) dont triomphe le jeune héros juif est celui d'un démon perse bien connu : Aeschmo-Déva. La religion juive adopta les génies inférieurs des mythologies orientales : Keroubim semblables aux sphinx d'Égypte et qui servent de monture au Seigneur ou protègent de leurs ailes l'Arche d'Alliance dans le Saint des Saints, Haïoth aux pieds étincelants comme l'airain poli, aux mains s'agitant sous de vastes ailes éployées, à la face rappelant à la fois celle de l'homme et du lion. L'ange Michel des Juifs (Mikaël : Qui est comme Dieu) est le Mardouk babylonien, dieu guerrier, messager divin, intercesseur bienfaisant. Le Livre d'Esther est une adaptation juive du mythe d'Isthâr et de Mardouk. La Bible connaît une hiérarchie angélique : en tête l'ange « qui a en lui le nom de Dieu » (Exode, XXIII, 21), puis les six archanges (Tobie, XII, 15), enfin les « Surveillants », le « Grand

(1) Bischoff : *Kabbalah* p. 61.

Conseil des Saints » (Psaume LXXXIX) qui décident avec Dieu du destin des peuples (Daniel, IV, 14). Sous l'influence de la théologie perse les Zebaôth, les « cohortes célestes », qui semblent avoir été primitivement la personnification de l'armée des étoiles tournant au-dessous du pôle nord, séjour de l'Anou chaldéen et « point fixe de la fuite des phénomènes », devinrent des êtres intermédiaires entre le Dieu suprême et le monde matériel (1).

D'autre part la connaissance que le judaïsme fit à Babylone du dualisme mazdéiste l'amena à augmenter l'importance de Satan ; d'abord simple « Dénonciateur » des fautes des hommes chez Ezéchiel, il frappe, dans le Livre de Job, les justes de malheurs immérités pour les faire douter de la justice de l'Éternel ; enfin sa puissance devient à peine inférieure à celle de Dieu auquel il dispute la direction de l'univers et l'empire sur les hommes.

Si la Bible n'avait pu se barricader complètement contre cette invasion de concepts étrangers, les ouvrages apocryphes et apocalyptiques de l'époque des Asmonéens, remaniés ou complétés dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne (2) et les traités talmudiques se laissèrent envahir sans résistance. Le Livre d'Enoch atteste avec quelle vigilance inquiète certains Juifs observaient la carte du ciel et les mouvements des astres. Dans l'Apocalypse d'Abraham le patriarche parcourt sept cieux superposés, tous peuplés d'anges, avant de se perdre dans le sein de Dieu. Le Testament des Douze Patriarches et les Similitudes d'Enoch représentent le monde comme le théâtre d'une lutte gigantesque entre Dieu et Satan, appelé Bélial, et qui commande à la légion innombrable des anges du mal ; mais le Testament de Lévi, celui de Siméon et celui

(1) Bischoff : *Gnosis*, p. 4.

(2) Les principaux sont : Apocalypse de Baruch, Assomption de Moïse, Testament d'Adam, Apocalypse d'Elie, Apocalypse d'Esdras, Testament des Douze Patriarches, Apocalypse d'Abraham, Testament d'Abraham, Apocalypse de Salathiel, Livre des Jubilés, Livre d'Enoch, Ascension d'Isaïe, Oracles Sibyllins. (Kreglinger : *Religion d'Israël*, p. 349).

de Zabulon annoncent que, lorsque les temps seront accomplis, Satan tombera et que les mauvais Esprits seront précipités dans les ténèbres et dans le feu inextinguible (1). La Haggadah du Talmud reconnaît expressément, ainsi que les Midraschim, que les Juifs ont rapporté de Babylone les noms des mois et la notion des anges. Les six anges principaux que l'on rencontre dans les légendes talmudiques ont une origine perse facilement reconnaissable ; l'ange Mittron (appelé par les Juifs héllénisants Métatron, Assesseur Divin) qui occupe le rang le plus élevé, est une réplique de Mithra ; le nom de l'ange Sandalfon est composé d'une racine perse et d'une racine pelvi dont l'association signifie : le Maître de l'Étendue, l'Élevé (2). Par contre c'est vraisemblablement aux dieux bissexués de la Chaldée que Talmud et Midraschim ont emprunté l'idée courante chez eux que tout ce que Dieu a d'abord créé était mâle et femelle, de sorte que le Premier Adam réunissait en lui les deux sexes (3).

La fermentation intellectuelle fomentée par les apports étrangers donna l'essor à la spéculation. Les éléments d'une gnose juive se trouvent très distincts dans la Haggadah du Talmud. Cette gnose repose sur un commentaire ésotérique de récits bibliques, ce commentaire s'appuyant lui-même sur l'idée signalée plus haut d'une tradition secrète ou d'une illumination particulière qui donnent le sens mystique des textes que le vulgaire comprend littéralement. La gnose juive cherche avant tout à faire disparaître l'antinomie fondamentale d'un Dieu parfait et infini créateur du monde imparfait et fini en établissant entre ces deux termes inconciliables des intermédiaires transcendants : la Sagesse Divine, le Souffle ou Esprit Divin, la Parole du Seigneur, l'Ange de Dieu.

Les deux premiers mots de la Genèse : be-reschît (au

(1) Kreglinger : op. cit., p. 253, 274-275.
(2) Ledrain : *Histoire d'Israël*, p. 117.
(3) Bischoff : *Kabbalah*, p. 38.

commencement) furent interprétés mystiquement. Dans les Proverbes (VIII, 22 sq.) la Sagesse (chochmah) proclame : « Le Seigneur me possédait avant de commencer son œuvre, comme le commencement de sa voie », et elle ajoute : « J'étais auprès de lui (lors de la création) comme le conducteur des travaux ». Elle dit encore dans l'Ecclésiastique : « J'ai seule tracé le cercle du ciel, j'ai parcouru les profondeurs de l'abîme ; j'eus à faire dans les vagues de la mer et sur toute la terre ». Enfin le Livre de Job (XXVIII, 25 sq.) dit d'elle : « Lorsqu'Il partagea les eaux suivant la mesure, lorsqu'Il donna une loi à la pluie et traça sa voie à la foudre, Il la regarda ». Le Targum d'Onkelos (1) donnant à « be » (qui signifie : au, avec, dans) le sens d'avec et identifiant « reschît » avec « chochmah », traduisit ainsi le début de la Genèse : Avec la Sagesse (be-chuchmà, en hébreu be-chochmah) Dieu créa, etc. L'expression n'est pas abstraite ; la Sagesse est considérée comme une sorte de démiurge qui a collaboré à la création. La personnalité que lui attribuaient les commentateurs semblait justifiée par le verset de la Genèse (I, 26) où Dieu dit : « Nous voulons faire un homme à notre image ». Ce pluriel ne pouvait, à leurs yeux, avoir de raison d'être que si la création avait eu plus d'un auteur.

L'Esprit ou Souffle (rouach) de Dieu que la Genèse montrait reposant sur les eaux avant la création du monde (I, 2), fut considérée comme la manifestation et l'instrument de l'intelligence créatrice. Il se confondit avec la chochmah que le Livre de la Sagesse représentait comme « un souffle de la force de Dieu, un pur effluve de la splendeur du Tout-Puissant, un reflet de la lumière éternelle et un miroir sans tache de l'énergie divine »

---

(1) Le Targum (Interprétation), attribué à Onkelos, dit aussi Targum de Jérusalem, est un commentaire du Pentateuque rédigé en araméen. Il fut commencé au IIe siècle de notre ère en Palestine et achevé en Babylonie vers la fin du IIe. Un autre Targum, dit de Jonathan Ben Uzziel, rédigé à peu près à la même époque, commente les Prophètes.

(VII, 25-26) et même comme « la parèdre du trône de Dieu » (IX, 4).

A partir du troisième verset de la Genèse les stades successifs de la création sont précédés des mots : « Wajomer » (et Il dit). Cette parole divine représentée déjà comme une manifestation du Seigneur dans la Genèse (1), est considérée dans les Psaumes comme une force créatrice s'exerçant par la voix (XXIII, 6 et 9 ; CXIX, 8-9). Le Targum de Jérusalem emploie, dans tous les passages où la Bible fait intervenir Dieu en personne, l'expression : la Parole (memrâ), à la place du nom du Seigneur.

L'Ange de Dieu était de même devenu une hypostase divine (2) ; tantôt il remplace Dieu (Genèse XIV, 10 ; XXI, 17 sq. ; XXII, 11 sq. ; XXXI, 13 ; Exode III, 6, dans le Buisson Ardent) ; tantôt il est le truchement du Seigneur et alors il parle à la première personne (Juges II, 1 et 4 ; Malachie III, 1). Dans le Talmud un rôle prépondérant est attribué à l'ange Mittron ou Métatron qui agit souvent à la place du Seigneur.

* * *

La spéculation mystique à laquelle se livrèrent de nombreux docteurs est appelée par le Talmud « Pardès » (Paradis). Le mot, venu du perse, signifiait : « Parc des Animaux » et rappelait vraisemblablement les animaux mystérieux, les Keroubim, qu'Ezéchiel décrit dans sa vision, où ils tirent ou portent le char divin. L'Haggadah du Talmud et du Midrasch contient deux doctrines secrètes

(1) « Et ils entendirent la Parole du Seigneur lorsqu'elle passait dans le jardin » (III, 8) ; « Et la Parole du Seigneur ferma la porte de l'arche » (VII, 17) ; « Et la parole du Seigneur fit pleuvoir sur Sodome » (XIX, 24).

(2) Déjà la syllabe « el », qui signifie : puissance divine, figure dans la plupart des noms des anges cités par la Bible.

appelées « l'Œuvre du Char » (Maaseh Merkabah) (1) et « l'Œuvre de la Création ou du Commencement » (Maaseh Bereschît) ; la première traitait des «choses divines» : essence de la divinité, ciel, enfer, anges, démons ; la deuxième s'occupait de cosmogonie, de cosmologie et d'anthropologie mystiques. Ces doctrines ne sont pas exposées systématiquement mais fragmentairement, à l'occasion de discussion sur l'interprétation correcte de versets bibliques, et comme, d'après le Talmud de Babylone, la doctrine du Char était tenue si secrète que son étude n'était permise qu'à une élite, les résultats de cette spéculation n'apparaissent que par éclairs et traits isolés. Au surplus, si le Talmud rapporte que les rabbins Ben Asi, Ben Soma, Élischa Ben Abuya et Akiba Ben Joseph (IIe siècle après Jésus-Christ) ont « pénétré dans le Paradis » pour dire qu'ils se sont livrés à des études mystiques, il ne donne pas à l'expression le sens laudatif que nous serions tentés de lui supposer. L'esprit général du recueil est hostile à ces excursions périlleuses dans un domaine défendu, il craint qu'elles n'aient pour effet de « détruire les plantations », c'est-à-dire de saper la foi monothéiste, et il ne nous cache pas que Elischa est devenu « acher » (apostat) et s'est laissé séduire par une hérésie, probablement dualiste, pour s'être trop occupé du Métatron (2).

Pour si formelle que fût cette réprobation des tendances mystiques, il semble qu'elle était surtout un hommage obligé à l'orthodoxie traditionnelle, car le Talmud porte involontairement témoignage de l'attrait qu'elles exerçaient sur nombre de docteurs. Une preuve frappante de ce goût est l'ingéniosité qu'avaient déployée les rabbins pour inventer les quatre sortes de « clefs » qui leur permettaient

---

(1) Ce nom était inspiré par : Ecclésiastique XLIX, 10 : « Ezéchiel vit la gloire du Seigneur sur le char des Keroubim », Psaumes XVIII, 11 : « Il était porté par le Keroub », Paralipomènes I XXVIII, 18 : « Il (David) donna de l'or pur... pour les Keroubim qui formaient la ressemblance d'un char ».

(2) Bischoff : *Gnosis*, p. 10, 14, et *Thalmud*, p. 76.

de découvrir le sens secret des termes employés par le livre sacré. La « Gematria » (du grec geometria) remplaçait un mot particulièrement important ou d'interprétation difficile par un autre mot dont les lettres additionnées représentaient une somme égale (1). Le « Notaricon » (de notarikon, abbreviatur) considérait les lettres composant un mot comme les initiales de termes formant une expression ou même une phrase entière. La « Themurah » formait de nouveaux mots par anagramme. Le « Zeruph » employait plusieurs genres de métagrammes ; il remplaçait par exemple la première lettre de l'alphabet par la 22e et dernière, la 2e par la 21e, etc. (2), ou bien la première par la 12e, la 2e par la 13e et ainsi de suite (3). Le Talmud associait aussi la Gematria aux différentes sortes de Zeruph, si bien que les procédés usités pour extraire du texte biblique un sens ésotérique et servant à des fins mystiques se prêtaient à d'infinies combinaisons.

La mystique juive, dont le Talmud révèle l'existence et la vitalité, se développa surtout au sein des communautés de la Diaspora, plus accessibles que les synagogues palestiniennes à l'influence des doctrines religieuses et philosophiques des peuples étrangers. La contribution la plus importante fut celle des Juifs hellénisants d'Alexandrie qui tentèrent de concilier leur monothéisme national avec la philosophie grecque et avec les croyances populaires, animistes et polydémonistes, de la Syrie et de la Babylonie. La traduction en grec de la Bible, dite Version des Septante, qui fut faite en Égypte au IIIe siècle avant Jésus-Christ, s'était déjà préoccupée de supprimer tout anthro-

(1) Ce procédé semble avoir été connu dès le IIe siècle de notre ère. On sait que les lettres hébraïques avaient une valeur numérique.

2) Le Livre de Jérémie aurait déjà usé de ce mode de cryptographie pour désigner secrètement Babylone et les Babyloniens, si l'on en juge par la traduction que le Targum et la Version des Septante ont donné des termes conventionnels employés par le prophète.

(3) Ces deux genres de Zeruph, reposent sur le principe mystique d'origine chaldéenne d'après lequel «les choses qui sont en haut sont semblables à celles qui sont en bas ».

pomorphisme dans le texte saint ; elle avait traduit le Jéhovah Zebaôth de l'hébreu par le Maître des Puissances et établi ainsi des êtres intermédiaires entre l'Un et le monde. Dans les traités du néoplatonicien Philon le Juif se trouve appliquée systématiquement la méthode d'exégèse allégorique qui permettait, sans heurter de front la Loi mosaïque, d'enrichir discrètement la théodicée juive de notions pour lesquelles le judaïsme orthodoxe avait, du moins officiellement, une si vive répugnance. Cette méthode n'a pas été créée par lui (1) ; elle était déjà familière aux rabbins talmudistes qui s'appuyaient sur le Psaume LXXVII : « Je te parlerai en paraboles, je te montrerai en figures les choses cachées depuis le commencement » (2) ; mais il l'a appliquée avec une rigueur et une ingéniosité qui ont fait de ses commentaires des modèles du genre. Préoccupé d'établir une concordance fondamentale entre la Bible et la philosophie grecque, particulièrement la platonicienne, il voyait dans le Pentateuque, et surtout dans la Genèse, un ensemble de mythes exprimant d'une façon figurée les idées exposées par les Grecs. Philon considérait dans « de Mundi Opifico » que, pour être mieux comprise, l'Écriture s'était accommodée à la faiblesse de l'intelligence populaire ; qu'il était donc impossible de la prendre dans son sens littéral et qu'il y fallait chercher, surtout dans les passages qui paraissent le plus révoltants pour la raison ou la morale, un sens plus élevé et plus profond, qui était l'allégorique. Il découvrait des sens tropologiques aux mots les plus simples, aux préceptes les plus clairs et même aux récits. Dans la « Création du monde d'après Moïse » il expliquait allégoriquement les titres des livres saints, les Chérubins, l'épée flamboyante, les person-

(1) On attribue parfois aux Esséniens l'invention de l'interprétation symbolique de l'Ecriture.

(2) On a pu rapporter aux leçons de Gamaliel I, les procédés employés par Saint-Paul dans la Quatrième Epitre aux Galates pour faire un rapprochement entre Agar et le Sinaï, entre Sarah et la Jérusalem Céleste.

nages de Caïn et des Géants et donnait une interprétation mystique du passage : « Noé s'étant réveillé apprit... ». Dans son traité « Sur le septénaire et les fêtes » il traduit Chaldée par fausse connaissance, Adam par pure raison humaine, Eve par perception sensuelle, et il attache un sens secret aux nombres, par exemple à ceux qui expriment les dimensions du Tabernacle. Dans le « Livre des Songes » il donne une interprétation mystique du passage où la Bible, racontant le voyage de Jacob, dit qu'il partit de Beer-Scheba (Puits du Serment) pour se rendre à Harran : le puits symbolise la science qui est une source inépuisable ; Harran est la métropole des sens ; Laban, qui y demeure, représente les hommes incapables de saisir les idées pures et auxquels les sens offrent un refuge ; aussi Jacob, qui représente les hommes avides de vérités transcendantes, ne se rend à Harran qu'en passant, comme un étranger qui ne cesse de songer au retour.

Bien que Philon soit compté parmi les représentants d'une école philosophique, il est moins un philosophe enseignant publiquement ses doctrines, comme l'avaient fait Socrate et Platon, son maître, qu'un docteur d'une « disciplina arcani » et un talmudiste qui n'écrit que pour de rares disciples. Comme les talmudistes il croit à la tradition secrète d'une révélation orale et aux lumières données par une illumination divine. Il professe au livre III de son « de Mose » que le Pentateuque a été révélé de trois façons : 1° révélation directe et personnelle : Dieu prononçant les dix Paroles (Décalogue) et les écrivant ensuite lui-même sur les deux Tables de la Loi ; 2° dialogue entre Moïse et Dieu ; 3° paroles ou écriture inspirées par Dieu ou par ses représentants. D'autre part, il répète que ce qu'il écrit n'est destiné qu'aux initiés et aux hommes d'esprit mûr et de cœur pieux et ne peut être confié pour ainsi dire que dans le Saint des Saints ; il insiste sur ce point que la sainte et mystérieuse révélation sur Dieu et ses Puissances doit rester soigneusement cachée, parce que tous les

hommes ne sont pas capables de conserver le dépôt de la sagesse divine.

Un des thèmes qu'il traitait ainsi pour les initiés et que les mystiques juifs développèrent plus tard avec prédilection est celui d'après lequel l'homme, ou Microcosme, est l'image du monde, ou Macrocosme, de même qu'inversement le cosmos est un homme plus grand et plus parfait, créé sur le modèle de l'homme suprasensible, ou Premier Adam (Adam Kadmon), et ayant deux sortes d'âmes : une âme végétative provenant de la puissance vitale divine qui donne aux êtres l'existence et le mouvement et une âme spirituelle émanée de l'esprit divin (1).

Les conceptions métaphysiques de Philon eurent de nombreux échos dans le Talmud de Babylone et dans celui de Jérusalem, au moins dans leurs parties haggadiques, et plus tard dans les Midraschim.

* * *

Du IVe au VIe siècle de notre ère, la gnose juive tomba en langueur, mais sous la domination arabe, c'est-à-dire à partir du VIIe siècle, se produisit une nouvelle floraison mystique qui persista jusqu'au XIIe siècle avec des alternances de déclin et de renaissance. Les œuvres les plus notables de cette période sont le « Sepher Jeçira » (Livre de la Création), écrit en Syrie ou en Palestine sous l'influence directe de la gnose chrétienne et qui montre Dieu créant le monde par l'intermédiaire des 10 Sephiroth (Nombres ou Sphères célestes), attributs divins hypos-

(1) Le thème du Microcosme et du Macrocosme peut avoir été emprunté par Philon à la doctrine platonicienne, mais, même dans ce cas, il puisait encore aux sources de l'antique Orient, d'où Platon avait vraisemblablement tiré lui-même le fond de son système philosophique. Plusieurs siècles avant Platon la Chaldée avait imaginé que le sensible n'est qu'une imitation de l'intelligible et que le monde où nous sommes répond jusque dans les moindres détails au monde supérieur. Nous avons vu de même que la notion de l'homme primitivement androgyne exprimée par le Talmud vient, non pas du Banquet de Platon, mais des dieux hermaphrodites de Chaldée.

tasiés, associées aux vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu de façon à former les « 32 voies merveilleuses de la Sagesse » d'où sont sortis tous les corps sensibles ; le traité « Hechaloth » (les Tentes) décrivant les demeures d'en haut et les légions célestes ; l' « Alphabet d'Akiba » qui donne une interprétation symbolique des lettres hébraïques, des noms du Seigneur et des anges ; l' « Apocalypse d'Hénoch », celle de Noé, celle de Moïse, les « Pirke (Chapitres) du Rabbi Eliézer » qui contiennent des systèmes d'astronomie mystique, une angélologie et une démonologie très développées et un mythe très en faveur à cette époque, celui de la chute des anges.

De cette longue incubation mystique sortit au XIIIe siècle la Kabbale. Le mot, qui désigna dorénavant la doctrine secrète juive condensée en système théosophique et théurgique, signifie « tradition » mais tradition indirecte, par opposition à la Torah. Le Talmud appelle Kabbalah tous les écrits bibliques, à l'exception du Pentateuque qu'il nomme « Torah écrite ». Selon lui la Loi de Moïse avait seule été révélée directement par Dieu au législateur, les autres livres figurant dans le canon biblique avaient été dictés par le « rouach » divin ou Esprit Saint. De même la doctrine secrète juive appelée Kabbalah ne reposait pas sur un enseignement divin direct, mais elle passait pour avoir été inspirée aux « saintes lumières », c'est-à-dire aux célèbres rabbins du Ier et du IIe siècle après Jésus-Christ, tels que Siméon Ben Jochaï, Akiba, Nechunjah, Ismaël Ben Elija.

L'école kabbaliste n'a à son actif aucune création originale. Il est rare qu'on trouve dans les nombreux ouvrages qu'elle a produits un thème dont on ne puisse découvrir le modèle dans les traités mystiques antérieurs et ce n'est pas sans raison qu'ils se sont mis sous le patronage de talmudistes réputés de la grande époque rabbinique : leurs vrais auteurs avouaient ainsi n'être que les dépositaires de conceptions léguées par leurs prédécesseurs. En fait la

gnose juive, dont les éléments se trouvaient dans la Haggadah des deux Talmud et des Midraschim, dans les ouvrages de Philon et dans les écrits datant du VIIIe et du IXe siècle, est à la base de la Kabbale qui s'est contentée d'en tirer un système homogène et harmonieux.

L'armature principale a été fournie par le Sepher Jecira, avec ses Sephiroth et sa mystique des lettres. Les doctrines de Philon, qui ont été connues des kabbalistes du Moyen Age par l'intermédiaire des philosophes religieux ou mystiques chrétiens, juifs et arabes, ont été fréquemment mises à contribution. Par exemple chez Philon le passage de l'Unité absolue à l'existence individuelle, du Dieu immanent au monde visible se faisait en trois étapes : division du Un en une trinité formée par la Raison, la Sagesse et l'Intelligence ; naissance du monde des idées, qui est le modèle du monde sensible ; formation du monde matériel qui est l'image imparfaite du monde intelligible. La Kabbale, de son côté, plaçait au-dessous du monde Azilah, domaine de l'En-Soph (Un absolu), trois mondes : celui de la création (Beriah), celui de la Formation (Jecira) et celui de l'Accomplissement (Asijah). De même, tandis que les anges, personnification des forces qui entretiennent et renouvellent continuellement la création, sont répartis par Philon en trois classes : celle de la Bonté, celle de la Puissance, et celle de la Médiation, les Sephiroth de la Kabbale forment trois « colonnes » : colonne de la Grâce, colonne du Droit et colonne du Milieu. Enfin les kabbalistes ont brodé sur le thème de l'Adam Kadmon de brillantes et ingénieuses variations.

La Kabbale emploie les procédés familiers aux talmudistes : exégèse allégorique, mystique des lettres et des nombres. « Le sens littéral de l'Écriture, dit-elle, c'est l'enveloppe et malheur à celui qui prend cette enveloppe pour l'Écriture même ! Un tel homme n'aura pas sa part dans le monde futur... L'Écriture a un corps, ce sont les commandements ; elle a un vêtement, ce sont les Hagga-

dah ; et elle a une âme qui a été révélée à ceux qui se trouvaient près du mont Sinaï ». « Chaque parole de l'Écriture cache un mystère ». (1) Les procédés employés pour la spiritualisation de la lettre sont les mêmes dans le Talmud et dans la Kabbale. Voici, à titre d'échantillon, l'interprétation kabbalistique du récit biblique rapportant les circonstances de la mort de Sarah : Sarah mourante représente le corps humain ; elle meurt dans la cité des Quatre Keriath-arba, c'est-à-dire que ce corps est composé des quatre éléments constituant toute existence matérielle ; elle meurt à Hébron, dont le nom vient de la racine « habar », lier, c'est-à-dire par la dissolution de l'union existant jusqu'alors entre les quatre éléments ; Abraham qui vient pleurer Sarah représente l'âme gémissant sur la dissolution du corps et ne retrouvant le calme qu'au moment où elle est jugée digne de retourner vers son auteur ; alors seulement elle ose dire aux fils de Heth, c'est-à-dire aux Justes et Bienheureux : Je suis vis-à-vis de vous à la fois indigène et étranger ; étranger par le corps, indigène par mon âme. Les Justes répondent : Prends place au milieu de nous. Ephron que la Bible appelle le chef des Beni Heth est un ange psychopompe et son vrai nom est Douma (Maître du Silence). Le symbole se poursuit ainsi jusqu'à l'avènement de Rébecca, qui est la fille de Bethuel (fille de Dieu : Bath El), fils lui-même de Milka (roi de l'univers: Melek), et femme de Nahor (compagne de l'intelligence), le frère d'Abraham (vivant fraternellement avec l'âme) (2).

La Kabbale naquit dans la France du Sud et dans l'Espagne septentrionale. On regarde en général le rabbin Isaac l'Aveugle de Nîmes, qui vivait au début du XIIIe siècle, comme ayant donné le premier développement au concept métaphysique des Sephiroth, à la fois attributs divins, manifestation de l'En-Soph et éléments constitutifs de

(1) Vulliaud : *Kabbale Juive*, p. 135 ; 137.
(2) Vulliaud : op. cit., p. 139-140.

l'Adam Kadmon, prototype du monde matériel. Cette idée, qui forma le centre de la doctrine kabbalistique, servit, dans la seconde moitié du même siècle, de texte aux spéculations des rabbins espagnols Abraham Alubafia, Joseph Gikatilla, Todros Abulafia qui fut trésorier du roi Sanche II de Castille et auquel la Kabbale dut la notion des 10 Kelippoth (écorces), formes matérielles du monde des phénomènes correspondant aux 10 Sephiroth, formes idéales du monde intelligible. La mystique des noms divins et l'interprétation ésotérique des lettres de l'alphabet hébreu furent spécialement cultivées par Nachmanides, rabbin et médecin à Gérone en Catalogne, par Abraham Abulafia et par Joseph Gikatilla. Mais le plus éminent kabbaliste de cette époque fut Moses de Léon, né à Avila ; il passe pour l'auteur du « Sepher Zohar » (Livre de la Splendeur), bien qu'il ait prétendu n'en être que l'éditeur.

Le Zohar, livre central de la Kabbale, est, par la forme et le fond, apparenté aux Midraschim des siècles précédents. Les sept traités dont il se compose (1) offrent un commentaire prolixe et confus du Pentateuque avec d'innombrables digressions. Les doctrines kabbalistiques n'ont connu d'exposé systématique qu'à partir de la rédaction du « Pardes Rimmonim » (Parc des Grenadiers), œuvre du rabbin espagnol Moses Cordovero (XVIe siècle).

Si le Zohar ne néglige pas l'étude de la Loi, il met pourtant au premier plan les spéculations mystiques et c'est là certainement la raison de l'attrait qu'il exerça non seulement sur les Juifs mais encore sur des savants de l'époque de la Renaissance comme Pic de la Mirandole et Jean Reuchlin. Au surplus nous n'avons jusqu'à présent considéré qu'un des aspects sous lesquels la Kabbale se présentait aux esprits curieux. Traitant, sous le nom de Kabbale Théorique, de la nature de Dieu et de l'origine du monde,

(1) Ce sont : le Livre de la Splendeur, qui a donné son nom au recueil, le Livre du Secret , la Grande Assemblée, la Petite Assemblée, le Fidèle Berger (nom mystique de Moïse), les Additions au Zohar, le Nouveau Zohar.

elle s'occupait, en qualité de Kabbale Pratique, de magie dynamiste et théurgique et enseignait l'art de commander aux Esprits, de deviner l'avenir, de voir à distance, de fabriquer des amulettes. A la fois hiérophantes et magiciens, les Kabbalistes ont été, du XIIIe au XVIIIe siècle, des collectionneurs diligents et des conservateurs fidèles des sciences secrètes léguées par l'antique Orient.

Le Zohar fut passionnément étudié dans les synagogues, non seulement en Espagne mais aussi en Italie, au commencement du XIVe siècle. Les Juifs expulsés d'Espagne, du Portugal et de Navarre à la fin du siècle suivant portèrent le Zohar dans toute l'Europe. Au XVIe siècle les théories kabbalistiques furent exposées, au point de vue spéculatif, par les ouvrages de Cordovero et de son disciple Samuel Gallico et développées, au point de vue théurgique, par Isaac Louria et son élève Chazzim Vidal. Au XVIIe siècle, tous les Juifs ayant quelque culture s'adonnèrent à l'étude de la Kabbale. Contrariées au XVIIIe siècle par les progrès du rationalisme, ces études comptaient pourtant encore des amateurs parmi les Juifs attachés aux traditions nationales, notamment dans la secte des Sabatiens dont les adhérents étaient nombreux à Amsterdam, Hambourg, Venise et Livourne et dans celle des Frankistes, très répandue en Pologne, tandis que les Juifs espagnols, d'habitat ou de langue, conservaient une prédilection inavouée pour la science secrète qui avait jadis trouvé dans leur pays ses plus grands docteurs.

CHAPITRE II

Les Sources de la Réintégration : Bible et Talmud

La masse des ouvrages, manuscrits ou imprimés, dans lesquels se trouvent exposées les doctrines mystiques juives est si considérable et nous sommes si mal informés sur la carrière de Pasqually avant qu'il se fût produit comme fondateur de l'Ordre des Élus Coens que chercher à identifier exactement ses sources serait tâche vaine. Par contre il est facile d'établir à quel point son inspiration était spécifiquement juive et de signaler des concordances caractéristiques entre les idées fondamentales de la Réintégration et les concepts familiers à la Bible, au Talmud et à la Kabbale.

Tout d'abord le nom de Coens que Pasqually donne aux membres de sa Société est des plus significatifs. Le mot est une adaptation du terme hébreu Cohanim qui désignait la caste sacerdotale la plus élevée, constituée à Jérusalem sous le règne de Salomon pour assurer le service divin dans le Temple. Les Cohanim, qui avaient les Lévites sous leurs ordres, passaient pour descendre en ligne directe d'Aaron et il était naturel de les croire en possession, par tradition familiale, des vérités secrètes révélées verbalement par l'Éternel à Moïse et que celui-ci avait confiées à son frère. La Réintégration, qui faisait entrer les Coens en fonction bien avant le règne de Salomon et même avant l'apostolat de Moïse, voyait en eux les ministres de la vraie religion

dont la connaissance et la pratique étaient réservées aux seuls initiés.

Les Élus Coens se donnaient donc, par le titre même qu'ils prenaient, pour les héritiers et dépositaires de la tradition secrète juive. Juive et non hébraïque, car Pasqually fait entre les deux mots une distinction curieuse et pleine de sous-entendus. Que ce soit par attachement à la race dont ses parents avaient abjuré la foi religieuse, s'il était véritablement d'origine juive comme le veut la tradition, ou pour expliquer le fait que les Juifs étaient en même temps méprisés par la foule comme un peuple de commerçants avides et sans scrupules et révérés par les occultistes comme les détenteurs de connaissances secrètes, il ne veut pas que l'on confonde les vrais Juifs et les Hébreux, l'aristocratie intellectuelle et la plèbe mercantile.

Les Hébreux « ne possèdent plus les lois divines et se contentent du cérémonial d'une loi qui leur a été enlevée ignominieusement » (1) suivant la prophétie de Moïse qui a dit à Israël : « Tu verras le culte du Seigneur passer chez les autres nations à ton préjudice et à ta honte... ce ne sera qu'en vertu de ce même culte que les différentes nations te tiendront en sujétion » (2). Cette déchéance avait été déjà annoncée symboliquement à l'époque des Patriarches. Lorsque Abraham monta sur le mont Morija, où il voulait immoler Isaac, mais sur lequel l'ange du Seigneur devait lui apparaître, les deux serviteurs qu'il laissa au pied de la montagne « figuraient l'éloignement et l'abandon que ces deux nations, celle d'Ismaël et celle d'Israël, feraient à l'avenir du culte divin d'où elles tombèrent dans la privation spirituelle divine » (3). De même Esaü, en perdant son droit d'aînesse, « montra la figure réelle de ce qui arriverait par la suite à Israël qui, d'aîné spirituel

(1) I, 194.
(2) I, 367.
(3) I, 217.

dans le monde et de premier héritier de la loi divine, serait supplanté par ceux qui ne devraient (n'auraient dû) venir qu'après lui » (1). Israël a éprouvé la disgrâce qui frappa les nations issues de Sem, Cham et Japhet quand elles « ont été séparées honteusement du culte divin et dispersées chez tous les peuples » (2). « Le culte qu'ils (les Hébreux) exercent fait connaître qu'ils ne sont conduits que par de faux principes et par le prince des ténèbres. Ils sont esclaves de la figure (forme) du cérémonial de la loi » (3). Ayant perdu tout contact avec la divinité, ne connaissant plus les biens spirituels, ces malheureux « ne sont assujettis que par la cupidité des biens de la matière» (4) et « rien n'est plus rapineux que le cœur de l'Hébreu » (5).

Mais, autant les Hébreux, dont le nom signifie « confusion » (6), sont dignes de mépris, autant les Juifs ou Israélites (7) méritent le respect, car Juif signifie « juste » et

---

(1) I, 225.

(2) I, 209. Pasqually semble perdre ici de vue qu'il a protesté précédemment, contre « la convention de l'homme », qui, « sans la participation divine, a distingué Ismaël, Israël, les Chrétiens et les Idolâtres », qu'il a déclaré que la postérité de Caïn, celle de Seth et la postérité femelle d'Adam avaient formé d'abord « les trois nations habitant sur la surface de la terre » et qu'enfin il avait assuré, d'accord avec la Bible, que la terre « fut après le Déluge, sur l'ordre de l'Eternel, partagée entre les trois enfants de Noé », de sorte que « il ne peut y avoir sur cette terre que trois nations principales, desquelles toute nation composite et conventionnelle de nom est émanée » (p. 132-133). Peut-être veut-il dire que les descendants de Sem, Cham et Japhet ont oublié, à mesure qu'ils se multipliaient et que les générations se succédaient, l'enseignement qui leur avait été donné par les Élus Spirituels de la deuxième postérité de Noé et expliquer ainsi la naissance des religions polythéistes parmi les peuples de l'antiquité.

(3) I, 156.

(4) I, 156.

(5) I, 194.

(6) I, 194.

(7) Pasqually donne à ce dernier mot un sens plus mystique qu'historique. Il remarque, en effet, après avoir appelé les sept Mineurs Spirituels, disciples des trois derniers nés de la deuxième postérité de Noé, de « véritables Israélites » : « Je me sers ici du mot Israélite quoique le nom d'Israël ne fût pas encore connu dans le temps dont je parle (il fut en effet, d'après la Bible, donné à Jacob après sa lutte avec l'ange). Israël signifie : fort contre Dieu, mais Israélites signifie : forts en Dieu ; c'est pourquoi je donne ce nom aux sages Noéchites de la postérité de Noé » (p. 204). Il est vrai que quelques pages plus loin, il déclare, comme nous venons de le voir, que l'un des deux serviteurs d'Abraham restés au pied du Morija, symbolise l'abandon « qu'Israël ferait à l'avenir du culte divin » (p. 217). Il y a donc pour Pasqually des élus et des réprouvés parmi les Israélites comme parmi les Juifs de nationalité.

« rien n'est plus agréable et fort envers le Créateur que la prière et l'invocation des Juifs » (1). Aussi Pasqually n'admet pas que le moindre soupçon, même le plus fondé en apparence, vienne ternir la réputation du peuple élu resté fidèle à sa mission. Il s'élève contre « l'ignorance des prétendus savants » qui ont qualifié « les enfants d'Israël de voleurs et de perfides », parce que, d'après la Bible, ils ont, en sortant d'Égypte, emporté les vases d'or et d'argent, différents ustensiles de (en) métaux précieux et les parfums qu'ils avaient empruntés aux Égyptiens pour célébrer le culte divin ». Pasqually fait remarquer tout d'abord que les Juifs ont agi par ordre de celui qui venait les délivrer de servitude et que « l'enlèvement qui s'en fit par la main d'Israël était une véritable punition que la justice divine exerçait sur les Égyptiens en les privant des objets les plus précieux de l'idolâtrie ». Il faut considérer ensuite que ces objets valaient environ un million, ce qui ne pouvait suffire à enrichir douze cent mille hommes, les entretenir pendant quarante ans dans le désert et subvenir aux frais des guerres qu'ils firent. « Ils n'ont pas fait dans le désert ni en arrivant dans la Terre Promise aucune espèce de négoce ni de commerce de biens matériels avec les richesses qu'ils avaient emportées d'Égypte », car « tous ces ustensiles d'or et d'argent n'ont servi à d'autres usages chez Israël qu'à la décoration du Temple et de l'Arche d'Alliance que Moïse éleva à la gloire du Créateur pour y opérer les différents cultes divins ». Ainsi, en emportant les objets précieux appartenant aux Égyptiens et en consacrant au service divin ce qui provenait du démon, les Juifs ont « exprimé un des types spirituels qui opèrent dans l'univers » ; ils ont montré « le sort inévitable de tous ceux qui se livrent entièrement à la matière ». Les reproches qu'on leur fait à ce sujet « ne peuvent être dictés que par l'ignorance et l'orgueil »

(1) I, 194.

et l'avocat bénévole estime que ce pieux larcin est tout à l'honneur de ses clients (1).

Ces vrais Juifs, dédaigneux des biens de ce monde et uniquement dévoués aux sciences divines, Pasqually ne nous dit pas sous quel nom ils sont connus en Occident, mais il est facile de le deviner. A-t-il lu leurs traités dans le texte original ? Il est permis d'en douter, bien qu'il semble avoir eu quelque notion de l'hébreu. Le nom d'Houwa qu'il donne à Eve est copié sur son nom hébreu : Hava (Vivante) et quand il l'appelle « Hommesse », il transporte dans le vocabulaire français le procédé grammatical hébraïque qui forma le terme ischa désignant la femme en ajoutant une désinence féminine au mot isch, qui signifie homme (2). L'interprétation qu'il donne des deux noms successifs du père des Hébreux est conforme à l'étymologie généralement acceptée, bien qu'il ait fait quelques additions inspirées par ses théories mystiques (3). Le dédain qu'il professe pour les points-voyelles, inconnus au Talmud, aux Midraschim et au Zohar, et qu'il rejette parce que « la langue judaïque est toute simple et sans la ponctuation de convention humaine qui a été introduite dans la langue des Hébreux » (4), prouve, en même temps que la vénération en laquelle il tenait les ouvrages mystiques, une certaine connaissance de la graphie hébraïque. Tirant de la réforme massorétique un argument en faveur de la distinction établie par lui entre les Hébreux et les Juifs, il déclare que la « langue hébraïque », dont se sert

(1) I, 259-262.

(2) Dans le IIe Chapitre de la Genèse, Adam appelle Eve ischschâh, forme féminine artificielle du mot signifiant homme et à laquelle correspond exactement le mot « hommesse » forgé par Pasqually.

(3) Dans la Genèse (XVII) Jéhovah, après avoir promis un fils au Patriarche, lui dit : « On ne t'appellera plus Abram, mais Abraham, car tu seras père d'une foule de nations ». Suivant les hébraïsants Ab-ram signifie : Père Elevé, Premier Ancêtre, et Ab-raham : Père de la Multitude. Pasqually développe : Abram, « père charnel et terrestre, élevé au-dessus des pères ordinaires de postérités matérielles terrestres » ; Abraham, « père élevé en multitude de postérité en Dieu » (p. 212). Pourtant en un autre endroit (p. 114), il se contente d'appeler Abraham «père de multitude », comme le fait la Bible.

(4) I, 193.

la postérité d'Héber et qu'elle affirme être la vraie langue juive, n'est qu'une altération de la langue primitive (1). « Les Hébreux se servent bien des mêmes caractères que les Juifs, mais les différentes ponctuations, les accents et les chevrons qu'ils ajoutent à ces caractères les font prononcer d'une manière opposée à ce qu'ils sont dans leur pure nature de simplicité » (2). Par contre la « langue judaïque », qui seule a conservé la pureté originelle de l'idiome dans lequel fut rédigée la Bible, est « le langage de la sainteté de l'Esprit Divin qui dirige l'opération des hommes justes ou Juifs » (3). « Les véritables Juifs reconnaissent que l'origine alphabétique de leur langue vient de la partie céleste et non de la convention des hommes. Ils trouvent tous les caractères de cette langue clairement écrits dans l'arrangement des étoiles et c'est de là qu'ils sont tirés » (4). « Adam et sa postérité ont parlé les premiers la langue judaïque qui est celle que la nation spirituelle divine avait de tout temps réservée pour sa créature mineure » (5).

Mais, si Pasqually avait quelque teinture de l'hébreu, rien ne prouve qu'il ait été capable de s'attaquer aux textes originaux dont la lecture présentait de telles difficultés qu'elles ne pouvaient être surmontées qu'au prix de longues études (6) ; il est donc vraisemblable qu'il les

---

(1) On n'est pas d'accord sur la date de l'introduction des points-voyelles attribuée aux Massorètes qui les premiers séparèrent le texte, jusqu'alors continu, en versets et chapitres. La réforme, qui avait pour but de rendre la lecture plus facile, remonterait, suivant les différents linguistes, au plus tôt à 570, au plus tard à 800 après J. C. Jusqu'au XVIe siècle, l'antiquité des points-voyelles fut universellement admise par les Juifs hébraïsants et, quand Elias Levita avança qu'ils étaient relativement modernes, son opinion fit scandale. Le problème prit un aspect confessionnel avec Mathias Flacius et souleva au XVIIe siècle une polémique célèbre entre Capelle et les hébraïsants bâlois, les Buxtorf père et fils. Il faut noter que la question avait été remise sur le tapis en France en 1743 par l'abbé Michel Fourmont, interprète pour le syriaque à la Bibliothèque du Roi (Cf. Vulliaud : *Kabbale Juive*, II, p. 156-268.

(2) I, 193.

(3) I, 193.

(4) I, 193.

(5) I, 192.

(6) Le Talmud notamment a deux types principaux d'écriture : un pour le texte, qui est l'hébreu carré, et un pour les commentaires ; les notes placées en marge ou au bas des pages sont parfois imprimées en plusieurs

a connus surtout par les traductions partielles qui en avaient été publiées à partir du XVIe siècle (1) et spécialement par les nombreuses versions et commentaires en espagnol qui semble avoir été sa langue maternelle.

Quoi qu'il en soit, la Réintégration est toute pénétrée de l'esprit qui animait les Juifs talmudistes et kabbalistes ; son auteur a le même respect de la Loi mosaïque, il développe comme eux les thèmes empruntés aux textes bibliques et il se montre attaché comme eux aux croyances populaires juives.

* * *

La conception impersonnelle du divin caractérisée par le nom de « la Chose », que lui donnent les Élus Coens, correspond exactement à une des idées fondamentales de la religion primitive d'Israël. Les anciens Juifs appelaient Elohim des forces anonymes qui présidaient à la vie de la nature, mais qui pouvaient aussi se révéler subjectivement à l'homme par une émotion violente et paralysante, un trouble physique, dont la « traction » mentionnée par Pasqually n'est qu'une forme atténuée (2).

Le régime prescrit aux Élus Coens ressemble à celui que la Torah imposait aux prêtres, auxquels le Lévitique (III, 17) interdisait, comme Pasqually le faisait à ses disciples, de consommer le sang et la graisse des animaux, et Saint-Martin, alors secrétaire et zélé disciple de Pasqually,

---

autres types. Les abréviations, fort nombreuses, sont de formes différentes d'après les éditions, surtout dans les commentaires et les notes. La langue est un mélange de nouvel hébreu et d'araméen avec de nombreuses particularités dialectales. Le texte ne présente ni alinéas ni chapitres. Certains passages ne sont intelligibles que par rapprochement avec d'autres passages dispersés dans des traités différents ; même une connaissance étendue de la littérature mystique laisse encore bien des points obscurs pour le lecteur s'il n'est pas aidé par un talmudiste expérimenté et connaissant la tradition de l'enseignement. (Cf. Bischoff : *Thalmud*, VII-VIII).

(1) Des traductions latines du Talmud avaient paru à Amsterdam à la fin du XVIIe siècle et Knorr von Rosenroth avait traduit en latin de nombreux passages du Zohar dans sa *Kabbala Denudata* (1677 et 1684).

(2) Cf. Kreglinger : *Religion d'Israël*, 69-71.

rappelait à Willermoz qu'il ne devait manger, au temps pascal, que du pain sans levain, en se référant à ce qu'ordonnait « la Loi de Moïse » (1). C'est également à la Passah juive que Pasqually a pris la haute signification du 14 Nisan, date obligatoire de la cène pascale à partir du VIIe siècle.

Certains motifs et certaines expressions favorites du traité sont empruntés directement à la Bible. Le concept de l'Élu Spirituel ou Mineur Elu, de l'homme inspiré par Dieu, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un émissaire divin, et son interprète auprès des Mineurs Spirituels, provient manifestement du prophétisme, phénomène particulièrement fréquent dans l'histoire d'Israël. Les pouvoirs des Juges reposaient sur le prestige des Voyants, porte-paroles de la divinité, et auxquels les particuliers consentaient librement à soumettre leurs litiges. Si les prophètes postérieurs à l'Exil: Abdias, Aggée, Zacharie, le troisième Isaïe, Malachie, Joël, Jonas, sont plutôt des prêtres et des théologiens, ceux d'avant l'Exil : Amos, Osée, le premier Isaïe, Michée, Nahum, Jérémie, Sophonie, Habacuc, Ezéchiel, le deuxième Isaïe, sont des « hommes de Dieu », des voyants et des inspirés (2) ; ils sont les prototypes des Élus Spirituels de Pasqually. Les Mineurs Élus reçoivent de l'Esprit du surcéleste, se manifestant sous la forme sensible d'un Réconciliateur, tel que le « député Héli » qui apparut à Seth, les indications nécessaires sur le culte à rendre à Dieu ou de « sublimes instructions spirituelles », sur la signification du Septénaire, du Dénaire et du Quaternaire (3), de même que le Nabi, confondu avec le Ro'eh ou Hozeh (Voyant) de l'ancienne époque, était pour les Juifs d'avant l'Exil un intermédiaire entre l'Esprit de Dieu et Israël et que les prophètes hébreux, inspirés par le Rouach divin ou, comme Ezéchiel, Isaïe

(1) III, 93.
(2) Kreglinger, op. cit. p. 187, 199, 243.
(3) I, 127 ; 129.

et Daniel, instruits par un ange, venaient périodiquement rappeler le peuple oublieux au culte du vrai Dieu. Le rapprochement est fait par Pasqually lui-même lorsque, établissant une relation entre le rôle historique des prophètes et l'intervention qu'il leur attribue dans les Opérations, où ils sont invoqués en même temps que les Patriarches (1), il déclare que le Créateur « a jugé nécessaire pour l'avantage de l'homme d'élire spirituellement des êtres mineurs et de les douer de l'esprit prophétique, non seulement pour contenir l'homme dans les lois, préceptes et commandements qu'il leur avait donnés, mais encore pour la plus grande molestation des Esprits malins et pour la manifestation de la plus grande gloire divine » (2).

Le terme dont la Réintégration se sert couramment pour désigner le Mineur Spirituel, c'est-à-dire l'homme que son aspiration ardente vers le divin rend apte à comprendre l'enseignement secret dispensé par Pasqually, est employé par le Livre de Daniel où l'ange Gabriel dit au Voyant : « Je suis venu pour te dire que tu es l'homme de désir ; toi donc médite la parole et comprends la vision » (IX, 23). « Daniel, homme de désir, entends les paroles que je te dis » (X, 11). « Ne crains pas, homme de désir, la paix est avec toi » (X, 19).

La « gloire » ou apparition lumineuse par laquelle se manifeste aux mortels l'envoyé divin au cours des Opérations est un motif essentiellement biblique. Lorsque le Seigneur fait alliance avec Abraham « une fournaise de feu et une torche enflammée passent entre les morceaux des victimes » (Genèse, XV, 17). C'est du sein d'un buisson ardent « où le Seigneur apparut dans une flamme de feu » que l'Éternel parle à Moïse (Exode, III, 2) et la « Gloire de Dieu » ou nuée lumineuse qui avait guidé les Juifs dans le désert repose sur le Propitiatoire dans le Tabernacle.

(1) La Bible mettait aussi les patriarches comme Abraham, Isaac, Jacob et Tobie en communication avec le Seigneur par l'entremise des anges.
(2) I, 95.

La Bible, il est vrai, représentait parfois cette gloire comme un feu matériel capable de dévorer les viandes et les oblations quand Dieu agréait le sacrifice. Lorsque Moïse et Aaron immolèrent les premières victimes devant le Tabernacle « le feu sortit de devant l'Éternel et dévora l'holocauste et les graisses » (Lévitique, VI, 13 ; VII, 24). De même « le feu monta du rocher et consuma la viande et les pains » offerts par Gédéon, lui annonçant ainsi sa prochaine victoire (Juges, VI, 21). « Le feu du Seigneur tomba et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même et aussi l'eau qui était dans le canal entourant l'autel » quand Élie l'emporta sur les prophètes de Baal (III Rois, XVIII, 38). Lorsque Salomon eut terminé sa prière dans le Temple, « le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste et les autres sacrifices et la gloire de Jéhovah remplit la maison » (II Paralipomènes, VII, 1-2). Pasqually n'ignore d'ailleurs pas la force dévorante que peut posséder ce feu divin et il fait remarquer que les habitants spirituels du surcéleste ne pourraient entrer directement en rapports avec les autres êtres temporels « sans les consumer par la faculté innée de l'Esprit pur de dissoudre tout ce qu'il approche » (1). Mais la Bible connaît aussi un feu immatériel qui est surtout lumière et splendeur surnaturelles. La lumière que Dieu fait resplendir au début de la Création (Genèse, 1, 3) n'est pas la lumière du soleil, qui n'est créé que le quatrième jour, mais bien « la lumière de l'éternelle lumière de Dieu », lumière « dont le Seigneur s'enveloppe comme d'un manteau » (Psaume CIV, 2), qui l'entoure de son éclat aveuglant quand il apparaît à Ezéchiel : « feu tourbillonnant, entouré d'un nimbe et éclatant comme l'ambre, étincelant comme de l'argent poli... illuminant la terre de sa gloire » (Ezéchiel, I, 4 ; VIII, 2), que Daniel (VII, 9)

(1) I, 357. Il dit aussi (Ibid. p. 46) : « Aucune matière ne peut voir et concevoir l'Esprit sans mourir ou sans que l'Esprit ne dissolve et n'anéantisse toute forme de matière ».

aperçut sous l'aspect d'un torrent de feu jaillissant et s'épandant devant Dieu, et qui formait le char et les chevaux fulgurants qui ravirent Élie à la terre (IV Rois, II, 11). La lueur des Passes est évidemment moins éclatante, mais il y a entre elle et la lumière surnaturelle dont parle la Bible une différence d'intensité et non de nature.

De même que le faible éclair attendu par les Élus Coens n'était que le pâle reflet des éblouissantes théophanies dépeintes par la Bible, de même la sensation d'accablement qu'éprouvent d'après l'Écriture les créatures humaines au voisinage du divin devient dans les Opérations la « traction opérée par la Chose », phénomène moins accusé, mais analogue. Au moment où le Seigneur allait apparaître à Abraham, celui-ci « fut enveloppé de ténèbres et d'une sainte horreur » (Genèse, XV, 12). Avant de paraître à Élie sur l'Horeb comme un feu, l'Éternel annonce son approche d'abord par un vent violent, ensuite par un tremblement du sol, en dernier lieu par un faible souffle (III Rois, XIX, 11-12).

La méthode d'après laquelle Pasqually fait dériver les divisions du temps du comput sacré correspond à une particularité du Code Sacerdotal (1) : dans les passages du Pentateuque provenant de cet ancien document, le mot hébreu de la Genèse (I, 14) que l'on traduit d'ordinaire par « temps » ou « saisons » n'est jamais employé pour désigner les saisons de l'année climatérique mais s'applique aux saisons sacrées de l'année ecclésiastique qui étaient déterminées par la lune (2). La Réintégration emploie elle-même le terme biblique pour désigner la durée du séjour que les Mineurs devront faire dans les trois cercles « où ils seront obligés d'agir pendant un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Le premier est au sensible,

(1) La critique moderne désigne sous ce nom le plus récent des quatre documents fondus dans le Pentateuque et qui aurait été rédigé après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en 586 avant J.-C.
(2) Frazer : *Folklore dans l'A. T.*, note 210.

le plus près de la matière terrestre ; le second temps est au visuel, le plus près de la matière raréfiée et la moitié du temps est au rationnel, qui est le plus près du surcéleste » (1).

Parmi les multiples qualifications qu'Adam donne à l'Éternel dans son acte de contrition (2) figurent celles de « Dieu du Sabbat » et de « Dieu des armées célestes et terrestres de cet univers » (Jéhovah Zebaôth), qui sont les expressions rituelles usitées par la Bible (3). L'invocation des Trois Jours emploie également un terme consacré en donnant au Seigneur le qualificatif de Kadosch (Saint).

Il n'est pas jusqu'au rituel des Opérations qu'on ne trouve esquissé dans la Bible. Manoé, père de Samson, voulant savoir si l'être inconnu qui lui avait dit venir de la part du Seigneur était vraiment un émissaire divin, « prit un chevreau et des libations et les mit sur une pierre, et il les offrit au Seigneur qui opère des merveilles, et lui et sa femme étaient attentifs. Lorsque le feu montait vers le ciel, l'ange du Seigneur y montait aussi au milieu des flammes... et l'ange du Seigneur disparut à leurs yeux et Manoé reconnut que c'était l'ange du Seigneur » (Juges, XIII, 19-21).

Le costume de l'opérant rappelle le vêtement sacerdotal particulier aux Kohanim de la famille d'Aaron qui avaient seuls le droit de pénétrer dans le Mischkan, partie réservée de la Tente de Convocation contenant le Lieu Saint et le Lieu Très Saint : caleçon de lin, tunique sans plis, ceinture de lin multicolore : blanc, hyacinthe, pourpre, cramoisi. Une ceinture de plusieurs couleurs était aussi portée par le Coen-Hagadol ou Grand Prêtre (4).

---

(1) I, 331.
(2) I, 30,
(3) Il est curieux de constater qu'en donnant cette double traduction de Zebaôth Pasqually devançait l'exégèse moderne qui croit que le terme désignait l'armée des étoiles avant d'être interprété comme signifiant les Israélites sous les armes.
(4) Ledrain : *Hist. d'Israël*, I, p. 137-139.

L'holocauste pour l'ordination de Réau-Croix s'inspire ouvertement du sacrifice offert par tout Juif atteint d'une impureté légale et au cours duquel l'officiant brûlait sur l'autel un animal dépouillé au préalable de sa peau. Au reste Pasqually était parfaitement renseigné sur la question des sacrifices usités chez les Juifs. Dans une lettre adressée à son Substitut Général il distingue très exactement entre le sacrifice expiatoire, qui avait pour but d'obtenir le pardon d'une violation d'une des prescriptions de la Loi, et le sacrifice « pacifique », acte spontané de piété ou témoignage de reconnaissance et qu'il appelle « action de grâce », aussi recommande-t-il que la peau de l'agneau soit noire, « sinon l'holocauste serait d'action de grâce et non d'expiation » (1).

Enfin le rôle prépondérant que jouent les phases de la lune dans la détermination de la date des Opérations est un souvenir des néoménies consacrées chez les Juifs, comme chez les Égyptiens, par un sacrifice spécial (2).

* * *

L'esprit et l'imagination de Pasqually étaient à ce point obsédés par les idées et les traditions spécifiquement juives, qu'il a introduit dans son exposé des concepts qui ne faisaient pas partie intégrante de son système mystique et qu'il lui rattache arbitrairement.

L'interdiction de recevoir les boiteux dans l'Ordre des Élus Coens, qui rappelle les prescriptions du Lévitique (XXI, 18-21), et le verset des Juges (II, V, 8) : « L'aveugle et le boiteux n'entreront pas dans le Temple », est justifié artificiellement dans la Réintégration par la blessure que Jacob reçut au cours de sa lutte avec l'Esprit divin : « C'est depuis ce temps-là qu'il a été défendu de la part de l'Éternel, soit dans le temple de Moïse, soit dans celui de Salo-

(1) V, 229.
(2) Ledrain : op. cit. I, p. 149.

mon, qu'aucune personne marquée de la lettre B de naissance ne fût admise au culte divin sous quelque prétexte que ce fût » (1).

Le nombre 40, si souvent cité dans la Bible où il signifiait probablement une période indéfinie, reparaît sous forme de cliché dans la Réintégration : « Les 40 jours que tomba la pluie pendant le Déluge représentaient les 40 années de peine d'Adam après sa prévarication » (2). De même que « le fruit de la reproduction corporelle des hommes ne peut avoir vie passive, active, spirituelle qu'au bout de 40 jours », les animaux ont été renfermés 40 jours dans l'Arche et c'est encore le même espace de temps que Noé passa avec eux sur l'Ararat pendant que se retiraient les eaux débordées (3). Après le Déluge la terre est restée stérile pendant 40 ans (4). Jacob, remis en puissance spirituelle divine ne put opérer les différents cultes divins que 40 ans après son ordination (5). Moïse resta 40 ans hors d'Égypte après le meurtre de l'Égyptien (6) et il demeura 40 jours dans la nuée du Sinaï avant d'en redescendre portant les Tables de la Loi (7).

Lorsque Pasqually fait du sang le ressort de la vie organique, « le tronc et le siège d'où l'âme préside et actionne tout le général (matière) de la forme particulière qu'elle habite » (8), il paraphrase les versets de la Bible : « Vous ne mangerez pas le sang des animaux qui est leur vie » (Genèse, IX, 4) ; « Le principe vital de toutes les créatures réside dans le sang » (Lévitique, XVII, 14). Le développement mystique de cette notion, c'est-à-dire l'idée que, l'homme étant coupable par ce principe vital d'origine matérielle, l'anathème provoqué par la faute d'Adam

(1) I, 227-228.
(2) I, 164.
(3) I, 165.
(4) I, 166.
(5) I, 231.
(6) I, 246.
(7) I, 278.
(8) I, 253.

tombe sur le sang, que par suite le sacrifice sanglant, représenté par la circoncision, est une forme de purification obligatoire, déjà exprimée par le Lévitique (1), se retrouve dans la Réintégration qui développe le thème à plusieurs reprises, en faisant de l'effusion du sang la condition préalable de la réconciliation. « Ce sang d'Abel répandu sur la terre est le véritable type et la réaction (action plus forte) de l'action de la grâce divine qui a fait paix et miséricorde à la terre et à ses habitants. C'était également le type de l'alliance que le Créateur devait faire avec sa créature après sa réconciliation ainsi que nous avons vu le Premier Homme rentrer en grâce après le sacrifice d'Abel. Ceci n'a-t-il pas été répété clairement par la circoncision d'Abraham, par laquelle ce Père de la Multitude obtint sa réconciliation parfaite auprès du Créateur, et ce fut par l'effusion de son sang que ce patriarche connut l'alliance que l'Éternel faisait avec lui» (2). « Abraham, sortant d'être en proie aux démons, témoigna au Créateur sa joie de sa réconciliation divine (après le sacrifice du bélier remplaçant Isaac), et, pour marque de sa foi et de sa presévérance dans sa réconciliation, il demanda au Créateur de faire alliance avec lui. Ce fut alors qu'il lui fut dit par l'Esprit divin : Abraham, circoncis ta chair et le sang que tu répandras sur la terre devant le Seigneur sera une preuve certaine de l'alliance que le Créateur fait avec toi. C'est ce qu'on appelle vulgairement (chez les profanes) : « Baptême du sang » (3). « La circoncision ou l'effusion du sang d'Abraham était un véritable type de la purification de la matière corporelle. Cette effusion servait encore à purifier la vie passive et la disposer à retenir impression des différentes opérations spirituelles divines que le Créateur avait enjoint (*sic*) de nouveau à son serviteurAbraham, afin de le

(1) « La vie de la chair est dans le sang ; c'est pourquoi je vous l'ai donné afin qu'il soit répandu sur l'autel pour l'expiation de vos péchés, car c'est par le sang que l'âme sera purifiée ». XVII, II.
(2) I, 114.
(3) I, 221.

détourner du faux culte qu'il opérait au préjudice de celui de la divinité. Il n'est pas douteux que, par cette opération toute spirituelle, la vie passive ou l'âme animale ne fût entièrement liée avec la vie impassive ou âme spirituelle active » (1).

Le millénarisme juif se reflète nettement dans le passage du traité où il est dit que les Mineurs réintégrés dans les vertus et puissances du Premier Homme attendront la fin des temps dans le cercle rationnel à l'ombre de leur réconciliation » (2), image qui fait clairement allusion au Règne de Mille Ans pendant lequel, suivant la croyance courante en Israël, les Justes devaient jouir d'une félicité sans nuages en attendant la fin du monde.

* * *

La Réintégration n'est pas apparentée aux ouvrages des rabbins mystiques seulement par la prétention d'être un commentaire secret du Pentateuque, elle l'est encore par les postulats sur lesquels elle s'appuie et par les procédés qu'elle leur emprunte.

Pasqually se réclame à la fois d'une tradition ésotérique et de révélations personnelles. Il se donne, soit pour le dépositaire de secrets sublimes révélés « au bienheureux Seth » (3), soit pour l'interprète d'une « vérité de la Sagesse » qui lui a « dicté » ce qu'il écrit (4).

Le motif fondamental de son traité, c'est-à-dire l'exposition de la Torah orale ou substance des révélations faites par Dieu à Moïse sur le Sinaï et communiquées par le Prophète à quelques initiés, est la source commune de tout l'ésotérisme juif.

Les discours que Pasqually place dans la bouche des

(1) I, 363.
(2) I, 171.
(3) I, 120.
(4) I, 377.

principaux personnages de la Genèse et de l'Exode sont, comme le fait remarquer Ad. Franck (1), une réplique de ceux qu'on trouve dans les Midraschim.

Mais les traits de ressemblance les plus caractéristiques sont : 1° l'interprétation mystique des noms de personnages ou de localités cités par la Bible ; 2e l'exégèse allégorique de passages du texte sacré ; 3° l'intervention de la Haggadah dans l'exposé dogmatique.

Bien que Pasqually semble avoir eu quelque connaissance de la mystique des lettres hébraïques, car il enseigne en un endroit que la première, Aleph, exprime la pensée divine et la deuxième, Beth, son action (2), il nous faut renoncer à chercher si ses interprétations s'appuient sur une méthode sérieusement conçue et fidèlement suivie. Seul un hébraïsant spécialement entraîné et doué d'une patience à toute épreuve pourrait tenter de découvrir si le maître des Élus Coens a eu recours à la Gematria, au Notarikon, à la Themurah ou aux différents genres de Zeruph pour trouver des équivalents mystiques aux noms bibliques. Peut-être n'est-ce pas lui faire tort que de supposer qu'il a simplement imaginé des traductions confirmant ses théories, étant bien assuré que ses lecteurs le croiraient, et pour cause, sur parole. Quoi qu'il en soit, il fait du procédé talmudique un fréquent usage. « L'interprétation spirituelle du nom de Benjamin veut dire : Fils ou Enfant de ma douleur » (3). « Le vrai nom spirituel de Bethzaléel, constructeur du Tabernacle, est Beth, c'est-à-dire opérant l'action de la pensée divine » (4). Caïn signifie : « fils de ma douleur » (5) ; Seth : « admis à la postérité de Dieu » (6) ; Jared : « homme illuminé par Dieu » (7).

---

(1) IX, 11.
(2) I, 360.
(3) Benjamin signifie « vulgairement » : « Fils de mes jours ».
(4) L'Exode (XXXVI) l'appelle Bezalel : « à l'ombre de Dieu ».
(5) Caïn : « rejeton ».
(6) Scheth : « posé ».
(7) Jered : « descente ». Il est possible que Pasqually ait interprété le sens primitif au point de vue mystique comme : descente de l'Esprit divin. Il a

Le nom de l'Égypte veut dire : « lieu de privation divine ou terre de malédiction » (1) ; celui du Nil : « principe d'action et d'opération spirituelle temporelle » (2) ; celui du Sinaï : « hauteur et élévation de la gloire divine » (3) ; celui du désert de Jeraniaz : « écoutez le Seigneur » (4). Le nom du désert de Phializath, situé entre Madgal et la Mer Rouge, signifie : « régénération d'action », tandis que Madgal équivaut à : « aspect d'abomination » et la Mer Rouge à : « abîme d'amertume » (5). Lathan, nom de la comète apparue à la naissance d'Enoch, doit être interprété : « signe de confusion et de peine terrestre » (6).

Quelques noms dont Pasqually indique le sens mystique ont été, soit forgés par lui, soit empruntés à des légendes talmudiques ; tels sont Deliacim, premier nom donné par Jared au fils qu'il appela plus tard Enoch et qui signifie : « résurrection du Seigneur dans la postérité de Seth » (7) ; Caïnan, sœur puinée de Caïn : « enfant de confusion » (8) ; Aba I, troisième enfant d'Adam et d'Eve : « enfant de matière ou de privation divine » (9) ; Booz, dixième fils de Caïn et meurtrier de son père : « fils d'occision » (10) ; Aba 4, surnom donné par Adam à Abel : « enfant de paix » (11) ; Aba 10, autre surnom d'Abel : « être élevé au-dessus de tout sens spirituel » (12).

---

d'ailleurs parfois suivi d'assez près l'étymologie ; il traduit Noé (Noha : « repos) par « repos ou soulagement » (p. 172), Enos (Enosch : « homme »), par « faible mortel » (p. 130). Sa traduction d'Enoch (Hanock : « éprouvé, initié ») qu'il rend par « dédicace » (qui a été dédié) a une signification mystique apparentée au sens véritable (p. 104), mais la raison pour laquelle il veut que le mot commence par un E et non par un H reste mystérieuse (p. 131).

(1) I, 237.
(2) I, 238.
(3) I, 277.
(4) I, 94.
(5) I, 263.
(6) I, 135.
(7) I, 104.
(8) I, 73.
(9) I, 64.
(10) I, 91.
(11) I, 67.
(12) I, 67.

Pasqually applique systématiquement la méthode d'interprétation allégorique dont Philon le Juif avait fait un si brillant usage et fixé les règles à l'usage des mystiques juifs. Nous avons pu voir qu'il l'emploie pendant de longues pages quand il traite des « types » et des symboles, particulièrement de ceux que fournissent à sa spéculation le Tabernacle et le mont Morija (1). Il écrit encore à propos de la « privation » qu'Adam avait méritée par sa prévarication : « C'est pour cela que l'ange du Seigneur dit, selon ce qui est rapporté dans l'Écriture : Chassons d'ici l'homme qui eut connaissance du bien et du mal, car il pourrait nous troubler dans nos fonctions toutes spirituelles, et prenons garde qu'il ne touche à l'arbre de vie et qu'il ne vive par ce moyen à jamais. L'arbre de vie n'est autre chose que l'esprit du Créateur que le Mineur attaque injustement avec ses alliés. Qu'il ne vive à jamais, signifie qu'il ne vive éternellement comme les premiers Esprits démoniaques dans une vertu et une puissance maudites » (2). Il enseigne que « l'essence » (le véritable sens) des menaces que le Créateur fit à Adam en le chassant du Paradis Terrestre, selon que l'Écriture le rapporte : « Va cultiver la terre, elle ne te rapportera que des ronces », est que, en procréant charnellement, Adam avait mis au monde des êtres imparfaits, « car il n'y a pas de ronces plus aiguës que celles que peut porter dans le cœur d'un père bon une postérité criminelle » (3). Il affirme que « les ténèbres, dont l'Écriture menace les réprouvés, ne signifient pas une privation de clartés et de lumière, mais

(1) Il est possible que Pasqually ait connu directement les ouvrages du mystique alexandrin dont il avait paru plusieurs traductions latines au XVIIe siècle et une toute récente (1742). Il est remarquable qu'il s'accorde avec lui pour mettre en principe que le monde phénoménal a pour condition nécessaire le temps, pour faire de l'homme la couronne et le terme de la création, une copie du modèle idéal du Premier Adam transcendant, et pour lui reconnaître un libre-arbitre en vertu duquel il est complètement responsable de ses actes.

(2) I, 24.

(3) I, 64.

seulement une privation d'action spirituelle divine dans l'immense circonférence céleste où les vrais Esprits réconciliés (vraiment réconciliés) iront faire leur heureuse réintégration » (1). Faisant allusion à une tradition d'après laquelle Moïse avait communiqué la loi divine aux Hébreux ayant la face couverte d'un voile qui cachait également les Tables de la Loi, il ajoute ce commentaire : « Ce voile rouge, qui cachait au peuple la face de Moïse et les tables sur lesquelles étaient écrites l'intention et la volonté du Créateur, représentait très parfaitement les Esprits pervers qui servent de voile scandaleux à tous les Mineurs qui ont fait jonction avec eux (2). La couleur rouge de ce voile représente l'insinuation de l'intellect démoniaque dans les principaux sens de la forme du Mineur, qui le prive de toute communication des sens spirituels divins et le rend incapable de retenir aucune impression spirituelle, soit par type, soit par mystère, soit même en nature pure et simple spirituelle. La face de Moïse voilée annonçait l'état de privation des connaissances divines où Israël allait être réduit par les alliances que Moïse voyait que le peuple allait faire avec le prince des démons et l'ignorance où ce peuple allait tomber du type spirituel que Moïse opérait devant lui » (3).

Les éléments haggadiques sont abondamment représentés dans la Réintégration qui est, presque autant qu'un commentaire ésotérique, un complément de la Bible, de la Genèse au Premier Livre des Rois.

Il est vrai qu'il arrive parfois à Pasqually de renvoyer simplement ses lecteurs aux textes connus. Il juge par exemple inutile « d'entrer dans le détail de la conduite temporelle » d'Abraham, Isaac et Jacob, parce que

(1) I, 163.
(2) C'est-à-dire que les démons obscurcissent l'intelligence des Mineurs qui les écoutent.
(3) I, 117.

« l'Écriture en dit assez à ce sujet » (1). Il reconnaît que « l'Écriture parle assez amplement des différents dons que le Créateur a mis dans certains hommes émanés de lui pour la manifestation de sa gloire » (2) et que, en ce qui concerne les sept plaies dont l'Égypte fut frappée par Moïse, « on peut s'en tenir à tout ce que l'Écriture rapporte à (sur) ce point » (3). Il ne s'arrête pas à détailler tous les faits particuliers qui se passèrent chez les Israélites depuis leur sortie d'Égypte, parce que l'Écriture « parle assez amplement de leurs différentes marches et campements» (4). Il excuse, à l'occasion, la concision du texte sacré ; parlant de la deuxième postérité de Noé, dont la Bible ne fait pas mention, il remarque : « L'Écriture ne parle pas de cette seconde postérité : le silence de l'Écriture à ce sujet ne doit point nous étonner ; elle a laissé en arrière des sujets très intéressants pour l'homme de désir ; peut-être en cela a-t-elle eu quelques raisons très légitimes, peut-être aussi les traducteurs n'ont-ils pas trouvé ces détails très nécessaires à l'homme incapable de satisfaire sa curiosité (dont la vaine curiosité n'est jamais satisfaite) » (5).

Mais, quand il entreprend de compléter le texte biblique, sans que d'ailleurs ses additions viennent toujours à l'appui de ses théories particulières, il montre une imperturbable assurance, et, à en juger par l'abondance et la précision des détails, on croirait entendre la relation d'un témoin oculaire. Tantôt il étoffe un passage trop concis à ses yeux. La Genèse se contentait de dire qu'Adam avait nommé les animaux, c'est-à-dire, ainsi que le comprenaient les rabbins talmudistes, avait exercé son droit de commandement sur eux. Pasqually lui fait dire par le Créateur : « Commande à tous les animaux actifs et passifs

(1) I, 236.
(2) I, 179.
(3) I, 252.
(4) I, 277.
(5) I, 199-200.

et ils obéiront » (1), puis il ajoute : « Après cette opération le Créateur dit à sa créature : « Commande au général ou à la terre ; elle t'obéira ». Ce que fit Adam. Il vit par là que sa puissance était grande et il connut avec certitude le second tout composant l'univers. Après ces deux opérations le Créateur dit à sa créature : « Commande à tout l'univers créé et tous ses habitants t'obéiront ». Adam exécuta encore la parole de l'Éternel ; et ce fut par cette troisième opération qu'il apprit à connaître la création universelle » (2).

Tantôt, comme pour l'épisode de la Pythonisse, la Réintégration modifie sur de nombreux points le récit biblique. Suivant la Bible, Saül, voulant connaître l'issue de la bataille qu'il allait livrer aux Philistins et ayant consulté en vain l'Ourim et les songes, se rend pendant la nuit sous un déguisement auprès de la magicienne d'Endor qui pratiquait la nécromancie (rigoureusement interdite par Saül lui-même) et il lui ordonne de « faire monter » (du Scheôl) l'ombre de Samuël ; celui-ci paraît et annonce au roi qu'il rejoindra le lendemain le Juge dans le Scheôl. La Réintégration raconte que Saül, projetant d'attaquer et de piller les Gabaonites précédemment réconciliés avec Dieu par Josué et qui avaient imploré et obtenu le secours des Philistins, mais doutant de la valeur de sa tribu préférée, celle de Benjamin, ordonne à la Pythonisse de venir le trouver. La devineresse, sachant que les chefs de Benjamin ont l'intention de la faire périr de crainte qu'elle ne ramène le roi à la justice, refuse de venir et se réfugie dans un endroit situé à une lieue de Galboé. Saül la fait rechercher avec ordre de l'amener de force ; on finit par la découvrir et, sur la promesse donnée « foi de roi » qu'il ne lui serait fait aucun mal, elle invite le roi à se rendre auprès d'elle et évoque un Esprit en sa présence (3).

(1) I, 13.
(2) I, 14.
3) I, 379-388.

Le plus souvent les additions que le traité apporte aux récits bibliques sont de caractère anecdotique à la manière des récits talmudiques. Pasqually sait la nature des provisions emportées dans l'Arche : « Ces provisions n'étaient pas des choses recherchées et délicates comme serait la pure farine et autres choses choisies et susceptibles de flatter le goût. Elles ne consistaient que dans les simples fruits ordinaires de la terre ». Il sait même que : « il en resta plus des deux tiers dans l'Arche quand tout le monde en fut sorti » (1). Il connaît toute l'histoire de la postérité de Caïn : « Caïn s'étant retiré après son crime dans la région du Midi avec ses deux sœurs eut une postérité de dix mâles et de onze femelles et y construisit la ville d'Hénoch pour l'édification de laquelle il imagina de fouiller dans les entrailles de la terre avec son premier-né qu'il avait nommé Hénoch ». « Il laissa son secret, soit pour la fonte des métaux, soit pour la découverte des mines, à son fils Tubalcaïn. C'est de là qu'il nous est parvenu que Tubalcaïn était celui qui avait découvert le premier la fonte des métaux » (2). Il est particulièrement renseigné sur les circonstances de la mort de Caïn : « Grand homme de chasse », il se livrait avec passion à cet exercice en compagnie de Booz, son dixième fils. « C'est ce dernier fils qui donna la mort à son père Caïn, ce qui arriva de cette manière : Caïn ayant résolu d'aller à la chasse des bêtes féroces accompagné des deux enfants d'Hénoch, ses petits-fils, ne prévint point son fils Booz de la partie de chasse qu'il avait projeté de faire le surlendemain. Booz de son côté projeta avec deux de ses neveux, fils de Tubalcaïn, d'aller à la chasse le même jour que son père, mais également sans l'avoir prévenu de son projet. Booz, n'ayant pas d'enfants avait mis toute son amitié dans ses deux neveux. Booz, sans le savoir, prit la même route que son

(1) I, 159.
(2) I, 90-91.

père Caïn et, étant tous deux dans un fourré qu'ils avaient accoutumé de battre, Booz aperçut l'ombre d'une figure au travers de ce fourré nommé Onam, qui veut dire Douleur, décocha alors une flèche qui alla percer le cœur de son père, l'ayant pris pour une bête féroce ». Booz, désespéré, supplia ses neveux de le tuer ; cédant à ses prières, ils le visaient de leurs flèches quand « une voix se fit entendre et dit : Quiconque frappera de mort celui qui a tué Caïn sera puni soixante-dix-sept fois de mort ». Booz, objet de « l'inimitié générale de toute la postérité première de Caïn, fut forcé de quitter la ville d'Hénoch et se retira dans le désert de Jeranias où il finit sa vie dans la contrition et la pénitence » (1).

Pasqually sait encore que la postérité d'Abraham, Isaac et Jacob « a demeuré 430 ans en Égypte » (2) et il connaît la raison pour laquelle l'armée du Pharaon s'est engagée imprudemment dans le lit de la Mer Rouge : « Comme le Pharaon avait, dans l'obscurité de la nue envoyée par Dieu, perdu de vue les Israélites fugitifs, il ordonna à son armée d'allumer des torches pour suivre les ennemis et chercher la trace de leurs pieds, mais cette ressource fut plus funeste qu'avantageuse aux Égyptiens, car l'armée du Pharaon, étant occupée à suivre la trace des pieds de l'ennemi, ne s'aperçut point qu'elle avait quitté le rivage de la mer et qu'elle marchait au milieu des eaux qui étaient suspendues de chaque côté » (3).

Mais c'est sur l'enfance de Moïse que l'auteur de la Réintégration possède le plus de renseignements inédits. Il nous apprend que le père de Moïse s'appelait Tupz, c'est-à-dire : « comble de bonté divine », et non Amram, et sa mère Maha, c'est-à-dire : « fécondité spirituelle divine » et non Jocabed « comme le dit l'Écriture », qu'ils eurent trois enfants : « Mérian à 66 ans et

(1) I, 91-94.
(2) I, 237.
(3) I, 266.

3 mois pour le père et 48 ans et 3 mois pour la mère, Aron à 79 ans 7 mois et 61 ans 7 mois, enfin Moïse à 82 ans 10 mois et 64 ans 10 mois » (1). Trois pages du traité sont consacrées à un épisode dans le goût des contes orientaux. Elles rapportent que la fille du Pharaon, fière de la beauté de son enfant adoptif, avait voulu un jour le présenter au souverain ; comme elle traversait une salle d'audience l'attention de l'enfant, qu'elle portait dans ses bras, avait été attirée par « un grand carreau où la couronne et le sceptre du roi étaient placés » et surtout par une escarboucle « qui jetait un feu considérable parmi les pierres précieuses qui ornaient la couronne du roi ». « La princesse... adhérant au désir que l'enfant témoignait de prendre tous ces bijoux, examina l'appartement pour voir si elle n'était pas observée et, n'apercevant personne, elle pencha Moïse sur la couronne et le sceptre. Cet enfant les prend avec avidité, mais ne pouvant les enlever (soulever), la princesse lui aide et lui met la couronne sur la tête. Dans cet intervalle (à ce moment) l'enfant laissa tomber le sceptre aux pieds de la princesse et voulut ensuite ôter la couronne de dessus sa tête. Il la laissa tomber sur la table et mit le pied dessus ». Un « chambellan » avait assisté à la scène sans être vu de la princesse ; il alla rendre compte au roi et lui conseilla de faire périr cet enfant d'une race proscrite et dont l'acte était d'un funeste présage. Informée par son père de la condamnation à mort portée contre son protégé et du nom du dénonciateur, la princesse, afin de prouver que l'enfant n'avait agi « ni par mépris ni par méchanceté », fit apporter « un grand réchaud de feu ». « On posa ce réchaud sur la table avec le sceptre et la couronne du roi. Sitôt que le jeune Moïse eut aperçu le feu, il se précipita dessus sans regarder ni le sceptre ni la couronne ; il prit de sa main droite un charbon allumé qu'il porta dans sa bouche où il s'éteignit après lui avoir brûlé

(1) I, 237-238.

une partie de la langue ». Le Pharaon, convaincu par cette expérience que Moïse n'avait pas agi « par l'impulsion du Dieu d'Israël qu'il tenait chez lui en captivité », bannit son chambellan et fit grâce à Moïse qui resta bègue des suites de l'épreuve (1).

A ces traits généraux qui donnent à la Réintégration une physionomie proprement talmudique, viennent s'ajou-

---

(1) I, 242-245. Cette anecdote se trouve en partie dans les *Antiquités Judaïques*, (livre II, chap. IX, parag. 7) qui ne sont dans leur première moitié qu'un résumé de la Bible à l'usage des païens, mais où l'auteur a inséré des traits légendaires étrangers à l'Ecriture et provenant de traditions orales. D'après Josèphe la fille du Pharaon, qui avait adopté Moïse parce qu'elle n'avait pas de progéniture, le présenta à son père quand l'enfant eut atteint sa troisième année, afin de le persuader de prendre Moïse pour héritier présomptif. Le Pharaon mit par jeu son diadème sur la tête de l'enfant, mais celui-ci jeta le diadème à terre et le foula aux pieds. Comme un hiérogrammate cherchait à persuader le roi de faire tuer Moïse, la princesse l'enleva précipitamment des mains de son père et le sauva ainsi. Cette légende se retrouve sous la même forme dans le Midrasch Tanhouma. L'épreuve par le charbon ardent, dont ne parlent ni Josèphe ni le Midrasch, a dû être empruntée par Pasqually à une Haggadah cherchant à expliquer le bégaiement de Moïse signalé par la Bible (Exode, IV, 10.). L'ouvrage de Josèphe étant fort connu en France par les traductions d'Arnauld d'Andilly (1676, plusieurs fois réimprimée) et du P. Gillet (1756), on pourrait être tenté d'y chercher une des sources de Pasqually, mais les concordances les plus indiscutables ne sont pas des preuves décisives. Par exemple, le surnom de « roux » qu'il donne à Adam est indiqué en termes exprès par Josèphe qui dit (*Ant. Jud.* livre I, chap. I, paragr. 2) : « Cet homme fut appelé Adamos, ce qui en hébreu signifie roux, parce que c'est avec de la terre rouge délayée qu'il fut formé ». Les commentateurs font observer que Josèphe a combiné les deux interprétations que peuvent recevoir les consonnes exprimant en hébreu le nom du Premier Homme et il est vrai que le sens de « terre » est le seul qui soit indiqué par la Bible. Mais le sens de rouge, inconnu à la littérature rabbinique, se lit dans les Pirké (Chapitres) de Rabbi Eliezer, ouvrage attribué à Elieser Ben Hyrkan (IIe siècle après J.-C.), mais datant en réalité du VIIIe siècle, qui est une paraphrase des deux premiers livres du Pentateuque et contient une grande quantité d'éléments mystiques dont beaucoup de sources très anciennes ne peuvent plus être identifiés (Bischoff : *Kabbalah*, p. 53). De même si les *Ant. Jud.* donnent à Adam et Eve des filles et un grand nombre d'autres enfants après Caïn et Abel, un des Tannaïm du IIe siècle après J.-C., rapporte la même tradition et le Livre des Jubilés, écrit à la même époque, appelle une des premières sœurs d'Abel : « Avan », nom qui ressemble étrangement au surnom donné par le traité de Pasqually (p. 67) à Abel lui-même. La tradition notée par Josèphe (L. I, ch. III, parag. 1) et suivant laquelle les descendants de Seth restèrent pendant sept générations fidèles au culte du vrai Dieu et pratiquèrent la vertu est aussi rapportée par les Pirké du Rabbi Eliezer qui disent : « De Seth descend la race des hommes vertueux ». Le signe que, d'après Josèphe, Dieu mit sur Caïn pour le protéger contre les animaux féroces, dont l'assassin redoutait les attaques dans le lieu d'exil où il était relégué par la justice divine, et l'endurcissement de sa postérité dans le crime sont signalés par les kabbalistes du Moyen-Age, héritiers des talmudistes.

ter des ressemblances secondaires mais significatives.

Les personnages de Seth, d'Enoch et d'Élie, qui jouent un si grand rôle dans la Réintégration en qualité de Mineurs Élus, sont mis aussi au premier plan par les talmudistes. Ils représentent unanimement Seth comme très savant dans les choses divines. Le traité Hechalôth (Demeures ou régions célestes) attribué au Grand Prêtre Ismaël et qui raconte son ascension, montre Henoch devenant après sa mort le Metatron ou deuxième personnage de la divinité ; Dieu lui révèle tous les secrets de la création, lui confère le droit de commander à tous les anges et lui fait « un vêtement splendide dans lequel sont tissées toutes les lumières » (1). Les talmudistes, s'appuyant sur une tradition populaire qui annonçait la venue d'Élie comme hiérophante chargé d'expliquer tout ce que la raison humaine est impuissante à comprendre, avaient coutume de conclure leurs controverses sur une question insoluble en citant le proverbe : « Élie seul pourra expliquer cela ». Le même prophète est souvent montré par le Talmud visitant les rabbins les plus célèbres, venant à leur secours quand ils sont en danger, intervenant en leur faveur dans leurs affaires privées.

L'intellect bon et l'intellect mauvais de la Réintégration sont, sous un autre nom, le « bon et le mauvais désir » (peut-être un bon et un mauvais Esprit) dont parlent les talmudistes. Ils connaissent également un être protecteur de chaque homme, semblable à « l'Esprit compagnon des Mineurs qui les entoure de son cercle spirituel pour les défendre du choc démoniaque que les Esprits pervers opèrent à chaque instant contre eux » (2).

Ils affirmaient déjà la suprématie de l'homme sur les Esprits ou Anges. Certains racontaient que le Créateur avait fait d'abord Adam si grand que sa tête touchait au

(1) Bischoff : *Kabbalah*, p. 54-55.
(2) I, 174.

firmament ; les anges protestèrent et se plaignirent de ce que le Seigneur leur avait donné deux souverains : un au ciel et un sur la terre. Pour calmer leur mécontentement le Seigneur appuya sur la tête d'Adam et réduisit sa taille qui, même après cette opération, atteignait encore quinze cente pieds. Le rabbin Ben Esra rapporte de son côté que, comme les anges reprochaient au Seigneur d'avoir accordé à Adam une trop grande puissance, il leur demanda s'ils connaissaient les noms de ses créatures. Les anges ayant répondu négativement, l'Éternel avait fait venir Adam qui, à la grande confusion des anges, avait dit sans hésiter les noms de toutes les créatures (1). Le Talmud déclare que les justes sont plus grands que les anges.

Les bougies de représentation que les Élus Coens allumaient pour les Opérations procèdent de l'idée exprimée par le traité talmudique Ketubôth qui affirme que les esprits des morts reviennent volontiers dans les lieux où une lumière brûle à leur intention ; Pasqually a simplement tiré parti pour la coopération sympathique des Réau-Croix d'un postulat qui s'appliquait aux morts.

(1) Daanson : *Mythes et légendes*, p. 146-149.

CHAPITRE III

Sources de la Réintégration : Kabbale et Traditions Orientales

Les images et les conceptions propres à la Kabbale sont très reconnaissables dans la Réintégration.

La théorie exposée par Pasqually sur l'existence des Esprits avant leur émanation est, ainsi que l'a remarqué Ad. Franck (1), « strictement conforme à la Kabbale ». De même que, pour les Kabbalistes, l'En-Soph est la somme des potentiels et que les Sephirôth sont les attributs divins, d'abord immanents, ensuite extériorisés, de même Pasqually énonce que les Esprits « existaient dans le sein de la divinité, mais sans distinction d'action, de pensée et d'entendement particulier ; ils ne pouvaient agir ni sentir que par la seule volonté de l'être supérieur qui les contenait et dans lequel tout était mû... Cette existence en Dieu est une nécessité absolue ; c'est elle qui constitue l'immensité de la puissance divine. Dieu ne serait pas le Père et le maître de toute chose s'il n'avait pas innée en lui une source inépuisable d'êtres qu'il émane par sa pure volonté et quand il lui plaît » (2).

Les Esprits Dénaires sont une réplique des dix Sephirôth, ou attributs individualisés, par lesquels se manifeste, suivant la métaphysique kabbalistique, le Dieu immanent ou En-Soph, et tout ce que Pasqually dit de ceux-là et du

---

(1) IX, 206.
(2) I, 8.

nombre Dix s'applique exactement à celles-ci. Comme les Sephirôth, « les premiers Esprits émanés étaient innés dans la divinité, ils sont réels et impérissables, ils ont une existence personnelle, absolue et éternelle, ils existeront toujours dans le cercle divin » (1). Ces Esprits de la première classe sont dits « Supérieurs ou Dénaires » (2) parce que « dix est le nombre divin, origine de tout être spirituel majeur, inférieur et mineur et de toute loi d'action soit spirituelle soit spiritueuse » (3). L'initié connaît le « grand nombre dénaire de l'Éternel et tout son contenu d'émancipation et de création » (4). Le Dénaire « est le chiffre de l'immense circonférence divine qu'occupaient les premiers Esprits émanés » (5). Les dix Patriarches dont parle la Bible ne sont que des images terrestres des Sephirôth transcendants. « Aucun Patriarche n'a porté le nom de son origine matérielle (son vrai nom n'est pas celui sous lequel il est connu du vulgaire) et ils sont tous (leurs noms secrets) différents les uns des autres. Il y a dix Patriarches, il y a dix noms spirituels qui opèrent le culte de la divinité par son propre nombre dénaire » (6).

Le thème kabbalistique des Sephirôth s'est si despotiquement imposé à l'imagination de Pasqually qu'il s'est, pour une fois, départi de la prudence avec laquelle il dissimule d'ordinaire ses emprunts. Il remarque en effet que la circonférence divine portant le Dénaire est « appelée vulgairement Domination » (7). Or Domination, ou Royaume, est précisément le nom de la dixième Sephirah, Malkuth, qui représentait dans le système de la Kabbale la somme du Monde intelligible (première triade des Sephirôth) du Monde moral (deuxième triade) du Monde

(1) I, 176-177.
(2) I, 309.
(3) I, 78.
(4) I, 326.
(5) I, 8.
(6) I, 364.
(7) I, 8.

physique (troisième triade) et qui était l'harmonie de l'univers. Au surplus, certains détails du passage que nous venons de citer décèlent le plagiat et le plagiat maladroit. C'est ainsi que Pasqually, oubliant que partout ailleurs il attribue aux Esprits majeurs le chiffre 7, aux Esprits inférieurs le chiffre 3 et qu'avant la révolte des Esprits pervers le Mineur n'existait pas encore, déclare que, lors de la première émanation, la circonférence divine était le séjour de « tout Esprit supérieur 10, majeur 8, inférieur et mineur 4 » ; or la somme de ces trois chiffres, c'est-à-dire 22, est le nombre des lettres de l'alphabet hébreu que les Kabbalistes considéraient comme les principes qui, additionnés avec les 10 premiers nombres ou les Sephirôth, formaient les « trente-deux voies merveilleuses de la Sagesse », c'est-à-dire les types de tous les objets matériels, de tous les phénomènes physiques et de tous les corps.

La forme gigantesque de l'Adam Kadmon de la Kabbale, du Premier Homme, schéma anthropomorphique de l'univers (macrocosme), dont les Sephirôth sont les parties constitutives et qui trouve sa copie réduite dans l'être humain (microcosme), projette sa grande ombre sur maints passages du traité. Le Tabernacle dans lequel Moïse a renfermé la loi divine est l'image « du monde particulier ou petit monde, qui n'est autre chose que le corps de l'homme, et le tabernacle du Mineur est le type réel du monde, parce qu'il contient dans sa petite étendue tout ce que le grand monde contient dans son espace immense » (1). « La forme de l'homme est l'image de la répétition générale du grand œuvre du Créateur » (2). « La forme corporelle particulière terrestre » (corps humain) qu'habitent les Mineurs « est semblable à celle de la terre et a été également produite conformément à l'image de la pensée divine » (3). « De même que les habitants du surcéleste,

(1) I, 359.
(2) I, 97.
(3) I, 56.

du céleste et du cercle universel opèrent chacun en leur particulier dans le redoutable Tabernacle (symbole de l'univers), de même aussi tous ces différents êtres spirituels travaillent et opèrent dans le corps de l'homme avec le Mineur (Esprit mineur) qui y est enfermé » (1). « L'homme porte par sa forme la figure réelle de la forme apparente (sensible) qui apparut à l'imagination du Créateur et qui fut ensuite opérée (réalisée) par les ouvriers spirituels divins et unie en substance de matière apparente solide passive (soumise à la souffrance) pour la formation du temple universel (univers), général (terre), et particulier (êtres organisés) » (2).

Le corps humain étant, en même temps qu'un organisme, une représentation de la création, tant spirituelle que matérielle, la supériorité numérique des influences divines sur les influences diaboliques est indiquée par les doigts de la main dont le médius figure l'âme humaine (ou plutôt la conscience), le pouce l'Esprit bon, l'index l'intellect bon, tandis que l'annulaire et l'auriculaire représentent respectivement l'Esprit et l'intellect démoniaque (3).

Du concept de l'Adam Kadmon la Kabbale avait déduit l'idée que tout corps matériel, quelles que soient sa nature, sa taille et sa place dans l'univers, possède une âme, un Esprit qui le meut (4), de sorte que le monde phénoménal est un ensemble d'organismes de composition identique. Cette idée, devenue, ainsi que celle de la composition ternaire des êtres vivants, article de foi pour les occultistes à partir du XVIe siècle, est exprimée très clairement dans la Réintégration. « Cette terre renferme en elle-même un être vivant, émané du Créateur et semblable à celui qui est

(1) I, 353.
(2) I, 99-98.
(3) I, 99-20.
(4) Idée que la Kabbale avait peut-être reçue de Platon par l'intermédiaire des Néoplatoniciens, mais que Platon peut avoir empruntée aux antiques doctrines chaldéennes qui considéraient les astres comme des êtres de taille colossale se mouvant dans le ciel.

renfermé dans la forme apparente de tous les Mineurs » (1). « Tous les corps catholiques (de l'univers) ont été formés par la descente du Mineur général (anima mundi) dans la forme générale terrestre (corpus mundi) et par la jonction de l'Esprit divin majeur (spiritus mundi) avec le Mineur général » (2). « Les lois qui régissent notre monde et les êtres qui y vivent sont les mêmes pour tous les autres mondes et tous les êtres spirituels qui les habitent » (3), de sorte que « les habitants des mondes céleste et terrestre ne sont que des êtres particuliers » (ayant une existence individuelle) à la fois matérielle et spirituelle (4).

L'Esprit majeur qui, d'après la Réintégration, fixa, au moment de la création, « par ordre du Créateur, la borne de l'étendue au corps général (univers) et aux corps particuliers tant célestes (astres) que terrestres (organismes vivants) ainsi que les différentes facultés et propriétés qu'il donna à tous les corps » (5), est une réplique du Metatron, adopté par la Kabbale, chef de la phalange céleste composant le troisième Monde, celui de la Formation, et qui, après avoir à lui seul donné l'existence au monde matériel, est chargé de maintenir le mouvement et l'harmonie de toutes les sphères et a sous ses ordres des myriades d'anges dont chacun est préposé à un phénomène naturel : phases de la lune, révolutions des corps célestes, succession des saisons, végétation, etc.

Le type du Réconciliateur, reproduit successivement par les Mineurs Élus, se trouve en germe dans le Zohar où le nom de Moïse « peut bien ne pas désigner le personnage historique mais un type » (6). Cette Bible de la Kabbale dit en effet que Moïse, qui a délivré Israël une première fois, reviendra le délivrer à la fin des temps, et,

(1) I, 287.
(2) I, 161.
(3) I, 33.
(4) I, 334.
(5) I, 161.
(6) Vulliaud : op. cit. II, p. 127.

notant que le Schilo dont il est question dans la Genèse (XLIX, 10) a la même valeur numérique que le nom de Moïse, elle y voit la manifestation de l'esprit d'Elohim (1). D'ailleurs le Zohar admet, ainsi que le Talmud, la venue d'au moins deux Messies ou Rédempteurs (Goëls) (2).

La puissance quaternaire du Premier Mineur devenant la puissance octonaire du Mineur Élu rappelle la thèse d'un éminent kabbaliste, le rabbin Meïr, qui affirme qu'à l'avènement du Messie chaque Israélite recouvrera doublement les privilèges accordés à l'homme avant son péché (3).

La faculté de procréation spirituelle que la Réintégration accorde à Adam dans son premier état d'innocence n'est pas inconnue à la Kabbale qui enseigne que, si Adam n'avait pas péché, il aurait engendré des enfants émanant de l'Esprit Saint, tandis qu'à la suite de sa chute il procréa des rejetons venant de l'Esprit tentateur (4).

Le rôle compensateur assigné par Pasqually à la lune, « qui coopère par son fluide à modifier et à mitiger l'action et la réaction des deux principaux chefs de la vivification corporelle qui sont l'axe central et le corps solaire » (5), rappelle la célèbre « balance » des Kabbalistes qui concevaient toute existence comme le résultat de l'antagonisme de deux forces contraires tenues en équilibre par un moyen terme. Ce thème se retrouve à plusieurs reprises dans la Réintégration ou « action et réaction » sont présentées comme la condition nécessaire de l'existence sous toutes ses formes.

La représentation graphique de l'univers tel qu'il était constitué avant la prévarication d'Adam, décrite par la Réintégration, est une copie réduite de « l'Arbre Kabbalistique » ou « Arbre de Vie », figuré dans les manuscrits du Zohar ; il se composait de dix circonférences, portant

(1) Vulliaud, p. 83-85.
(2) *Ibid.* p. 93.
(3) *Ibid.* II, p. 110.
(4) *Ibid.* II, p. 126.
(5) I, 301.

le nom des Sephirôth, rangées en trois colonnes parallèles et réunies par les lignes droites qui représentaient les « canaux » les faisant communiquer entre elles (1).

Enfin certains détails de l'arithmosophie du traité sont directement inspirés par la Kabbale. Le chiffre 3 que Pasqually attribue au monde matériel correspond à la triade des lettres de l'alphabet hébreu qui, dans la Kabbale, symbolise les trois Sephirôth représentant l'air, l'eau et le feu et qui, comprenant ainsi les trois éléments fondamentaux, est l'image de la terre. Pasqually a simplement remplacé les trois éléments connus des anciens philosophes grecs par les trois éléments des théories alchimiques.

Les quatre cercles supérieur, inférieur, majeur et mineur, ont un air de parenté avec les quatre Mondes de la Kabbale : celui des Sephirôth ou émanations de l'En-Soph, celui des Anges ou des idées, celui des Types des individus et des objets, celui des Phénomènes ou monde matériel.

Les six cercles de la création, dont le nombre peut d'ailleurs être calqué sur celui des six jours de la Genèse, correspondent aussi au « Diadème des Diadèmes », enveloppes circulaires formées par les six Sephirôth inférieures et destinées à atténuer la lumière trop vive émanant de l'En-Soph, lumière qui a détruit les premiers mondes créés. Ces six enveloppes permettent au Zohar de comparer l'univers à une noix dont l'amande est entourée de plusieurs écorces (2). De même la durée de six mille ans assignée à l'univers par la Réintégration est un concept souvent exprimé dans les textes kabbalistiques.

* * *

Le courant mystique, dont on perçoit les remous dans

(1) L'Arbre kabbalistique est reproduit dans Bischoff : *Kabbalah*, p. 101.
(2) Vulliaud : op. cit. I, p. 464. On peut aussi noter à ce propos que, lorsque Pasqually appelle la création «la réalisation des six pensées de Dieu», il emploie une image familière aux Kabbalistes qui nomment souvent le monde : « Sepher », en le comparant à un livre où Dieu a inscrit ses pensées.

le Talmud, qui s'enfle dans les Midraschim et les traités ésotériques du VIIe au Xe siècle et finit par couler à pleins bords dans la Kabbale, entraînait dans ses eaux troubles des matières enlevées aux régions orientales où il avait pris naissance. Les plus denses d'entre elles : astrologie et démonologie chaldéennes, physique ionienne, concepts mazdéens, manichéens, sabéens et mithriaques, arithmétique et géométrie pythagoriciennes, se sont déposées dans la Réintégration en couches sédimentaires plus ou moins épaisses.

Pasqually croit, comme les anciens Chaldéens, à la double influence, bienfaisante ou maléfique des astres, à l'action prédominante des planètes sur la vie cosmique, au rôle prophétique des comètes. Mais, en vertu du principe qui donne à tous les corps une âme douée d'intelligence et de volonté, il transporte aussi sur le plan moral les influences astrales que les Chaldéens concevaient surtout au point de vue matériel. « Les corps planétaires supérieurs, majeurs et inférieurs sont réellement constitués en vie spirituelle divine et en vie corporelle passive » (1). « De même que l'âme du Mineur a pour organe le corps, de même les Esprits septénaires ont pour organes les êtres corporels » (les planètes) (2). « Les sept principaux Esprits que le Créateur a attachés dans son univers pour instruire la créature inférieure et mineure de sa volonté et l'élever par ce moyen et par celui de l'intelligence spirituelle à la parfaite connaissance des œuvres divines (3), sont aussi attachés à toute la création pour la soutenir dans toutes ses opérations selon la durée septénaire (7.000 ans) que Dieu lui a fixée » (4) ; « ils président comme chefs aux différentes actions et aux différents mouvements de tous

(1) I, 136.
(2) I, 123.
(3) I, 202.
(4) I, 203.

les corps » (1) et « opèrent en faveur des habitants matériels du monde terrestre » (2). En résumé, l'action des Esprits septénaires est double : par le nombre 3 (matière) ils agissent sur les formes (action des planètes sur la vie organique), par le nombre 4 ils agissent sur l'esprit du Mineur (3) ; d'eux émanent à la fois « l'âme passive » (végétative) marquée du Ternaire et « l'âme impassive » (étincelle divine) portant le Quaternaire (4).

D'autre part « les mondes céleste et terrestre sont la prison des Esprits prévaricateurs » (5) ; par suite les influences venant d'en haut peuvent être néfastes. Or, après sa chute, Adam est devenu « sujet de l'inconstance des événements temporels et de celle des corps planétaires, jadis inférieurs à lui » (6) ; le Mineur a donc autant à craindre des astres qu'à en espérer : « il est passé en proverbe parmi les hommes qu'il y a de mauvaises influences planétaires et ceci est très positif », parce que « les cercles planétaires sont susceptibles d'être habités par des êtres spirituels malins qui s'opposent aux puissances et combattent les facultés des actions influétiques bonnes que les êtres planétaires spirituels bons sont chargés de répandre dans le monde entier » (7).

Enfin « le signe planétaire » qui marqua la naissance d'Enoch « étonnait » (effrayait) la postérité de Seth et encore plus celle de Caïn... parce... qu'elle comprit qu'elle était le pronostic du fléau que le Créateur allait lancer sur elle. Ce signe n'était autre chose qu'une étoile extralignée de son cercle planétaire et c'est ce que le vulgaire appelle comète » (8).

Lorsque Pasqually parle (9) « des sept étoiles compo-

(1) I, 122.
(2) I, 334.
(3) I, 120 et 325.
(4) I, 364.
(5) I, 333.
(6) I, 275.
(7) I, 138.
(8) I, 134-135.
(9) I, 136.

sant chacune des constellations distribuées entre les sept cercles planétaires » il réédite une doctrine astronomique chaldéenne, recueillie par le Talmud, et d'après laquelle chacun des sept ciels avait une « forteresse » et chaque forteresse contenait sept étoiles (1). Lorsqu'il dit que le lieu où les Justes, en attendant leur réintégration définitive, reposeront sous les ombres de la grande lumière, se nomme « philosophiquement » (pour les initiés) « cercle saturnaire » (2), il suit la classification chaldéenne qui plaçait Saturne dans le ciel le plus éloigné de la terre et qui avait amené le Talmud à mettre le septième ciel, Arabâth, ciel de Saturne, immédiatement au-dessous du trône de Dieu et à y loger le Güph, domaine où se trouve le réservoir des âmes et où retournent celles des Justes après avoir parcouru victorieusement leur carrière terrestre (3).

Les points cardinaux, connus dès les débuts de l'astrologie, deviennent dans la Réintégration « les quatre régions célestes d'où Moïse fit sortir par les quatre puissances divines les quatre anges exterminateurs qui devaient molester les Égyptiens et en même temps veiller à la défense du peuple d'Israël » lors de la sortie d'Égypte (4). Les quatre puissances spirituelles que le Créateur a données à son Mineur sont celles par lesquelles « il peut faire usage de celles des quatre chefs régionnaires et de tout ce qui est à leur dépendance » (5).

La lune, dont l'influence est décisive pour le succès des Opérations, est le dieu Sin, le plus puissant des dieux de la Chaldée, que les Juifs avaient connu à Babylone et dont leurs femmes portaient le croissant sur leurs amulettes ;

---

(1) Bischoff : *Kabbalah*, p. 40.
(2) I, 171.
(3) Bischoff : *Kabbalah*, p. 4. La situation culminante du ciel de Saturne est également signalée par le Livre de l'ange Raziel (VIIIe s, ap. J.-C.) et par les Kabbalistes qui le plaçaient à la limite de l'univers sensible
(4) I, 253.
(5) I, 351.

le Talmude note que « Israël calcule d'après la lune » et « les peuples » d'après le soleil (1).

Le jour nycthémère, que les astronomes chaldéens connaissaient et qu'ils semblent avoir reçu des Sumériens ou des Kouschites, est observé par les quatre aînés de la deuxième postérité de Noé ; « quand ils rétablirent le culte divin, ils exerçaient leur opération spirituelle chacun pendant six heures, c'est de là que le jour présent de vingt-quatre heures a été remis dans son premier état de nature journalière et nocturne » (2).

Les démons que redoute Pasqually s'attaquent, comme ceux dont la magie chaldéenne cherchait à se défendre, aux corps aussi bien qu'à l'esprit des hommes ; ils détruisent tout autant qu'ils subornent et tentent. « Ils s'occupent sans relâche à la dégradation des formes et à la corruption des êtres spirituels » (3). « Les démons ont pouvoir sur les formes corporelles de matière apparente... ils peuvent bien aussi détruire la forme particulière » (4). « Les démons ont juré de dissoudre et de détruire toute espèce de création » (5). « Le prince des démons fait attaquer par ses Esprits intellects la forme corporelle de l'homme, parce que cette forme contient un être mineur plus puissant qu'eux » (6).

La Lilith, tueuse d'enfants, qui attaque les garçons jusqu'au huitième jour et les filles jusqu'au vingtième après leur naissance et que les traités Kethubôth du Talmud de Palestine et Sanhedrin du Talmud de Babylone recommandent de tenir à distance en ne laissant jamais un nouveau-né dormir sans lumière pendant la période critique, ce démon femelle, sœur du Lalu babylonien, hante l'imagi-

(1) Vulliaud : op. cit, II, p. 48.
(2) I, 189.
(3) I, 147-148
(4) I, 113.
(5) I, 111.
(6) I, 98.

nation de Pasqually quand il parle des « démons qui persécutent les Mineurs dans le moment qu'ils commencent d'entrer dans ce bas monde et lors même qu'ils ne peuvent faire usage de leurs sens corporels ; ce que l'on peut aisément apercevoir par les différents mouvements, les cris et les agitations des nouveau-nés », de sorte que « nous ne pouvons douter que les démons ne soient autour de la forme corporelle dès que le Mineur y est incorporé » (1).

La Réintégration a fidèlement conservé un détail caractéristique de la topographie mystique usitée en Chaldée, c'est à savoir que la région du Midi est l'habitat du démon. « Caïn, après sa prévarication, fut obligé d'aller vivre avec ses deux sœurs dans la partie du Midi où il fut relégué à demeure fixe par l'ordre du Créateur et par l'autorité d'Adam. C'est là le type du lieu où les démons ont été relégués » (2). « Cette partie méridionale a été maudite du Créateur, étant marquée par l'Écriture pour être l'asile des Majeurs (démons) et des Mineurs (damnés) qui auront prévariqué » (3). « Le corbeau sorti de l'Arche prit sa direction vers le Midi pour nous montrer où Caïn s'était retiré et où se retirerait Cham et toute sa postérité » (4). L'Égypte, pays où fut esclave Israël, est située « dans la partie du Midi » (5). Agar et Ismaël, en quittant Abraham (type de l'Esprit divin) vont habiter le Midi (6).

* * *

La théorie de ce que Pasqually appelle le feu central ou « axe feu central » semble lui être venue des physiciens d'Ionie par l'entremise de la littérature ésotérique juive.

---

(1) I, 148.
(2) I, 85.
(3) I, 85. C'est pourquoi « le lieu du Midi est le type de la partie universelle (de l'univers) où le Créateur manifestera sa justice et sa gloire à la fin des temps » (p. 86).
(4) I, 173.
(5) I, 237.
(6) I, 214.

Dans la philosophie pythagoricienne, le feu central, monade première, harmonie des contraires, a créé le monde, le gouverne, lui confère l'unité et l'éternité. Il est le nœud vital de l'univers, étant situé au centre le plus interne de la sphère du Tout ; il est la source de la chaleur, de l'être, de la vie, la force directrice et souveraine du monde. Les astres se meuvent autour du noyau igné qui sert de pivot au mouvement universel. Les pythagoriciens donnaient au feu central des noms divins très variés, mais il était surtout pour eux l'âme du monde, un principe igné, un éther, une quintessence. Il représentait à la fois la forme la plus subtile de la matière et son activité considérée comme énergie vitale (1).

Héraclite reprit cette idée et lui donna son développement définitif. Son « feu divin », élément vivant et intelligent, dont la chaleur invisible donne la vie à toute chose, qui contient les raisons universelles et divines, ce feu dont notre âme n'est qu'une étincelle, est le feu central de Pythagore, spiritualisé et divinisé. Mais Héraclite présente l'action du feu central sous un double aspect. Il est l'élément générateur par l'effet d'un principe d'altération qui a modifié son état primitif ou état d'ignition ; des transformations qu'il a subies par condensation ou raréfaction sont nés les corps élémentaires : air, eau et terre. Mais il sera aussi l'élément destructeur lorsque la disparition du principe d'altération amènera l'anéantissement des différentes dégradations du principe igné et le retour du multiple à l'unité.

Cette théorie avait un corollaire qui divisait la vie cosmique en cycles constitués par le retour périodique de créations et de destructions successives. L'idée de la fin du monde sensible par un embrasement général trouva place dans nombre de systèmes philosophiques ou religieux de l'Asie Antérieure et de la Grèce antique. Elle

(1) Chaignet : *Pythagore*, II, p. 54, 75, 85, 140.

figure en première place dans l'enseignement de l'École Stoïcienne, dans le culte d'Apollon et surtout dans les apocryphes juifs connus sous le nom de Livres Sibyllins (1). C'est probablement dans les traditions juives se rapportant à ces ouvrages que Pasqually l'a trouvée. S'il n'a pas retenu l'idée accessoire de destructions périodiques, il exprime très clairement le thème principal quand il parle du « feu qui doit mettre fin à la création universelle » (2) et de la conflagration par laquelle la terre sera détruite avec tous ses habitants (3). « L'axe feu central dissipera les formes apparentes aussi promptement qu'il les a formées » (4). « De même que le feu a la propriété de réduire en cendres tout ce qu'il embrasse, de même l'axe central a la faculté de dissiper entièrement tout ce qui réintègre dans lui sans qu'il en demeure aucune apparence ni aucune substance convenable et propre à être habitée par un Esprit »(5). « Il ne restera de la création universelle aucun vestige quand elle sera réintégrée dans son principe d'émanation » (dans la source d'où elle est sortie) (6).

Il est possible en outre que l'idée de l'axe feu central qui figure dans le diagramme de l'univers avant la chute d'Adam (7) ait été inspirée par Platon, ou par une conception d'origine orientale reproduite par le philosophe grec. Dans le traité de la République, Er, l'homme qui a passé douze jours dans l'Hadès et en rapporte des révélations sur la cosmologie, parle d'une colonne de lumière qui traverse le ciel et la terre, en réunit les pôles et forme ainsi l'axe du monde (8).

---

(1) Cf. Zielinski : *La Sibylle.*
(2) I, 166.
(3) I, 256.
(4) I, 82.
(5) I, 254.
(6) I, 291.
(7) Voir plus haut Livre I, chap. 2.
(8) C'est encore à Platon, qui, dans les Lois distingue les « mouvements causes premières » qui sont « le genre divin de la cause » et les « mouvements causes secondes » qui tiennent leur activité d'autre chose que de la pensée

* * *

Le mazdéisme, que les Juifs avaient connu pendant la captivité de Babylone quand ils étaient passés sous la domination des Perses, a laissé des traces dans leurs traditions secrètes, non seulement en angélologie, ainsi que nous l'avons déjà constaté, mais encore à d'autres points de vue, comme le prouve la Réintégration. Il n'est pas possible en effet d'attribuer à une rencontre fortuite l'analogie fondamentale existant entre la doctrine de Pasqually sur les causes qui ont amené la création du monde matériel et celle de l'homme et le récit de l'Avesta, d'après lequel le Mauvais Principe, Anra Mainyu, ayant tenté d'envahir le monde spirituel créé par le Bon Principe, Ahura Mazda, celui-ci a formé le monde sensible, qui est comme un boulevard à la limite des deux domaines et est gardé par les hommes doublés des Fravashis, ou Ferouers, étincelles divines qui résident en tout être humain et sont descendues volontairement ici-bas pour lutter avec les démons.

L'écho des théories eschatologiques mazdéennes est encore plus frappant parce qu'il se fait entendre tout à fait à l'improviste. A propos de l'Arche de Noé et des Mineurs raisonnables (doués de raison, c'est-à-dire les hommes) qui s'y trouvaient enfermés, la Réintégration fait allusion en passant au « serment que le Créateur a fait que ni le Premier Homme ni aucun de sa postérité ne soient (seront) réintégrés dans le cercle avant le grand combat qui doit se

---

divine, que semble avoir été empruntée l'idée de la discrimination établie par Pasqually entre les causes premières, expressions de la volonté divine, et les causes secondes qui respectent le libre-arbitre des créatures et particulièrement de l'homme. Mais il faut remarquer que chez Platon les causes secondes sont de l'ordre de la nécessité, « sevrées de pensées », et opèrent « au hasard et sans plan », tandis que Pasqually les considère, non plus comme des lois physiques établies par l'intelligence et la volonté divines, comme l'armature d'une physique finaliste, mais en fait des manifestations de l'intelligence et de la volonté humaines, afin de sauver le libre-arbitre de l'homme et de décharger le Créateur de la responsabilité du mal. Au surplus, Pasqually peut avoir trouvé ces idées éparses dans les ouvrages mystiques juifs qui ont beaucoup puisé chez les Néoplatoniciens.

livrer (être livré) par le vrai Adam ou Réau entre la terre et les cieux pour le plus grand avantage des Mineurs » (1). Le thème d'un combat supraterrestre qui doit amener le triomphe du Bien sur le Mal est vraisemblablement une transposition sur le plan religieux du vieux mythe du dieu-soleil vainqueur du dragon céleste et de toutes les puissances des ténèbres et du froid qui lui sont opposées. Ce motif, qu'on retrouve dans la lutte de Mardouk contre Tiamat, racontée par le poème babylonien de la Création et dans les mythes saisonniers du Nouvel An, de la révivis-cence du soleil et de la renaissance de la végétation prin-tanière, était devenu dans les apocalypses juives le triomphe final du Messie sur Gog et Magog, mais la transformation de la victoire périodique et provisoire du soleil en un com-bat décisif était due à l'Avesta qui montrait à la fin du monde Anra Mainyu et le serpent Azhi vaincus par le septième des Ameshas Spentas (Saints Immortels), Straosha, protecteur des fidèles de Mazda, psychopompe et adver-saire infatigable des démons. Le livre sacré des Perses annonçait aussi la résurrection de Gayômert, l'homme primitif, et de toute l'humanité au moment du jugement dernier qui devait suivre ce grand combat, de sorte que « la réintégration du Premier Homme et de sa postérité dans le cercle », prédite par Pasqually, répond trait pour trait à la fin des temps décrite par l'Avesta.

Il semble aussi, à bien lire la Réintégration, que le traité contient un autre souvenir des traditions éraniennes. Le mazdéisme n'était dualiste que provisoirement, puisqu'il ne concevait pas la lutte du Bien et du Mal comme devant durer éternellement. Il annonçait que l'opposition des deux principes cesserait à la fin des temps et que par con-séquent rien n'est absolument mauvais ni maudit pour toujours. Après le triomphe de Sraosha sur Anra Mainyu et la disparition de celui-ci, la Mauvaise Pensée cessait

(1) I, 171.

d'exister ; le bain de métal fondu où étaient plongés les méchants était un rite de purification particulièrement énergique d'où ils sortaient lavés et dignes de la béatitude, quels qu'aient été leurs crimes (1). Le Zohar avait recueilli cette idée exprimée dans les parties les plus anciennes du code religieux des Perses et inconnue aux autres théologies. Il professait que l'archange du Mal lui-même retrouverait un jour son nom et sa nature d'ange de lumière ; de son nom mystique Samaël (ange du poison ou de la mort) serait alors retranchée la première partie au sens omineux et il ne conserverait que la deuxième : El, nom commun à tous les anges (2). La Réintégration paraît souscrire implicitement à la thèse mazdéenne ; c'est du moins ce qu'on peut inférer d'un passage qui fait indirectement allusion au pardon accordé finalement aux Esprits pervers. Traitant de la troisième réconciliation de la postérité d'Adam « à la fin des temps », le traité remarque : « Ce sera alors que les Esprits pervers reconnaîtront leurs erreurs et leurs abominations en restant pour un temps immémorial à l'ombre de la mort, dans la privation divine et dans les plus terribles gémissements. Ce sera alors qu'ils feront un travail plus pénible et plus considérable qu'ils ne le font pendant la durée des siècles temporels » (3). Pasqually ne dit pas quels devaient être la nature et le but de ce « châtiment », s'engageant à « entrer plus tard dans le détail du genre de travail que doivent faire ces Esprits pervers ». Il n'a pas tenu sa promesse, du moins dans son traité, mais si l'on considère qu'il donne au mot « travail » le sens d'efforts pénibles tendant à la réconciliation avec Dieu, que « temps immémorial » signifie, dans sa langue, durée dépassant ce que peut se représenter l'intelligence humaine mais non éternelle, et qu'enfin il met en rapport avec ce travail des démons le nombre 49,

(1) V. Henry : *Parsisme*, p. 201.
(2) Franck : *Kabbale*. p. 216-217 ; 379.
(3) I, 141.

qu'il a interprété quelques pages plus haut (1) comme équivalent, par addition mystique, au Quaternaire (2), nombre de l'être réintégré dans ses premières propriétés, vertus et puissances spirituelles et divines, on est porté à conclure qu'il prévoyait le moment où les Esprits pervers obtiendraient leur réconciliation définitive (3).

Le mazdéisme n'est pas le seul système religieux dont certains dogmes semblent avoir teinté les idées mystiques exposées dans la Réintégration. Il est facile d'y trouver des traits de ressemblance avec le manichéisme, le sabéisme et le culte de Mithra.

Mani divisait l'humanité en deux groupes dont l'un, celui des Élus, suivait l'enseignement d'Adam et de Seth, et l'autre, celui des Réprouvés, reconnaissait pour chefs Eve et Caïn. Il montrait Seth mettant Adam en garde contre les coquetteries perfides d'Eve et l'empêchant d'y succomber. Les Manichéens invoquaient comme des autorités les écrits d'Adam, de Seth, d'Hénoch et de Noé.

Le nom de Seth revient souvent dans les livres sacrés des Sabéens ou Mandéens, à côté de ceux d'Abel et d'Hénoch. Ces livres racontaient que, lorsque les Utras (Emanations), voulant créer à leur tour, avaient formé le Chaschucha (Monde des Ténèbres), les puissances supérieures avaient envoyé pour les combattre le Mandâ de Hajje ou Gabra Kadmaya (Premier Homme) qui, armé des quatre attributs divins, les avait vaincus.

Chez les Mithriaques les équinoxes étaient des jours

---

(1) I, 136.

(2) Parce que 4+9=13 et que 1+3=4.

(3) Cette hypothèse est confirmée par une déclaration de Saint-Martin. Dans une lettre adressée à Kirchberger (*Correspondance inédite*, édition Sauer et Chuquet, p. 272), il affirme que Pasqually croyait à la « résipiscence de l'être pervers » et enseignait même que « l'homme était chargé d'y travailler ». Si les souvenirs de Saint-Martin sont restés exacts au bout de vingt-cinq ans (la lettre est du 11 juillet 1796) cette dernière idée, à laquelle il n'est fait aucune allusion dans la Réintégration, prouve que l'enseignement oral du maître était un complément indispensable de son traité dogmatique.

fériés et les initiations avaient lieu de préférence en mars ou avril, c'est-à-dire à l'équinoxe de printemps.

Ces rapprochements sont d'ailleurs plus curieux que probants. Les premiers siècles de notre ère, pendant lesquels ont fleuri ces trois religions qui firent une rude concurrence au christianisme naissant, ont été, pour employer l'expression de Renan, une ère de « syncrétisme effréné ». La sève mythique épuisée n'était plus capable de créer des symboles originaux, aussi les systèmes religieux se faisaient des emprunts réciproques et exécutaient d'infinies variations sur des thèmes rebattus. Tous les dogmes ont à cette époque un air de famille et les traités mystiques puisaient à pleines mains dans ces greniers où tous les grains étaient mélangés. C'est au surplus par ces points de contact avec des corps de doctrines en apparence si différentes que la Réintégration s'avère une héritière fidèle des apocalypses qui avaient vu le jour quelque quinze cents ans avant elle (1).

* * *

L'arithmétique et la géométrie secrètes contenues dans la Réintégration sont le legs du plus lointain passé. L'idée d'attribuer aux nombres une valeur mystique remonte aux plus anciens temps dont l'histoire de la civilisation ait gardé le souvenir. Formulée philosophiquement elle revient à dire que l'être est identique au nombre et que le nombre est, en même temps que l'être lui-même,

(1) On pourrait même relever dans la Réintégration, et sans trop solliciter les textes, des traces de conceptions hindoues. Pasqually ne semble-t-il pas avoir été à l'école des gymnosophistes quand il déclare que la création est sortie de « l'imagination » du Créateur qui a « opéré six pensées divines par la création universelle » (I, 124) et que la fin du monde arrivera « au moment où la nature s'effacera des yeux de celui qui l'a fait naître de son imagination divine » (I, 119)? Il dit encore : « La matière générale s'éclipsera entièrement à la fin des temps et s'effacera de la présence de l'homme comme un tableau s'efface de l'imagination du peintre. Par cette dernière comparaison vous pouvez entendre que le principe de la matière du corps général n'est autre chose pour le Créateur qu'un tableau spirituel conçu dans son imagination ». (I, 115-116).

l'élément matériel et l'élément formel, la cause et le principe, de sorte que, si toutes les choses sont des nombres, la science des nombres est la science des choses (1). Pratiquement elle attribue à chacun des dix (quelquefois douze) premiers nombres une signification transcendante qui donne la clef de l'énigme du monde intelligible et du monde sensible.

Cette doctrine est appelée communément arithmétique pythagoricienne parce qu'elle a été formulée systématiquement par Pythagore, ou du moins transmise par le pythagoricien Philolaüs, mais la dénomination devenue traditionnelle ne tient pas compte de la question des origines, car les éléments dont fait usage cette arithmétique ésotérique existaient certainement avant les pythagoriciens et la nationalité de leur maître est incertaine (2).

Les néopythagoriciens du premier siècle de notre ère se consacrèrent avec ferveur à l'arithmosophie et attribuèrent aux dix premiers nombres des caractères souvent contradictoires ou faisant double et triple emploi. En outre, à l'exemple des premiers pythagoriciens qui avaient tenté d'exprimer les relations numériques par des constructions figurées, ils dérivèrent de l'arithmétique mystique une géométrie également mystique, en établissant un rapport entre les nombres et les figures. La génération des nombres leur apparaissant comme la génération des choses, les propriétés communes aux figures et aux nombres manifestaient à leurs yeux les propriétés des objets réels. A la même époque Nicomaque de Gérase composa une « Théologie arithmétique » où il entreprenait de démontrer la

(1) Chaignet : op. cit. II, p. 3, 4, 8.

(2) Des auteurs anciens ont soutenu que Pythagore avait été à l'école des Brahmanes et Burnouf, à leur suite, en fait un missionnaire bouddhiste dont le nom est une transcription de Bouddahgura (initié de Bouddah). Pour d'autres historiens Pythagore serait de race sémitique et ils l'identifient à Ezéchiel. Un écrivain anglais prétend que les seuls fragments authentiques de Philolaüs qui nous soient parvenus sont ceux que contient le Sepher Jeçira et il suppose que les pythagoriciens furent des sectaires juifs qui s'appelaient en Palestine Esséniens, terme dérivé de Yeoschouah, nom hébreu de Pythagore (Vulliaud : op. cit. I ; p. 202).

nature divine de chacun des dix premiers nombres à l'aide des interprétations symboliques et mystiques les plus subtiles.

Les néoplatoniciens du IIIe siècle cultivèrent l'arithmosophie avec prédilection. Jamblique a plus de goût encore que Plotin pour la mystique des nombres dont il célèbre les merveilleuses puissances et sur lesquels il fonde les principes de sa théodicée. Toute la doctrine de Proclus se ramène à trois triades : psychique, intellectuelle et divine. Au siècle suivant Saint Augustin spécule sur la valeur mystique des nombres.

Le Moyen-Age eut des notions d'arithmosophie avant même que les versions arabo-latines des ouvrages d'Aristote aient pu la lui faire connaître (1). Il faut donc admettre l'existence d'une tradition secrète et, comme la science mystique des nombres retrouva faveur dès les débuts du XIIIe siècle, le mode de transmission des doctrines pythagoriciennes qui échappe à leur historien, M. Chaignet (2), paraît très clair : c'est par les mystiques juifs qu'elles passèrent en Occident et par les Kabbalistes que les chrétiens les connurent.

Au XVe siècle Nicolas de Cusa, dont le système philosophique est un mélange d'idées pythagoriciennes et alexandrines, professe que les formes des choses sont des nombres intelligibles qui en constituent l'essence, mais que, ces mêmes nombres étant dans notre intelligence, la connaissance n'est autre chose que l'opération par laquelle les nombres de l'âme s'assimilent les nombres des choses.

Au XVIe siècle l'arithmosophie connut une nouvelle vogue lorsque les humanistes, qui, sous le nom de philosophie platonicienne, amalgamaient des théories néo-lexandrines, des axiomes attribués à Pythagore et des

(1) On a souvent prétendu que les nombres n'auraient pas seulement servi dans l'architecture du Moyen-Age à exprimer les proportions et la symétrie, mais qu'ils auraient eu aussi un sens mystique et secret qui faisait de l'architecture une langue ésotérique.

(2) Op. cit. II, p. 327.

thèmes kabbalistiques, s'avisèrent de chercher dans les textes hébreux les idées pythagoriciennes et dans la Kabbale la vraie doctrine philosophique de l'Écriture. Reuchlin prétendait être le restaurateur en Allemagne du pythagorisme en faisant connaître la « Kabbale hébraïque », parce que « la philosophie de Pythagore a été tirée des maximes de la science chaldéenne », et dans ses ouvrages sur la Kabbale : *de Verbo Mirifico, de Arte Cabbalistica,* il exposait une arithmosophie pythagoricienne profondément altérée (1). Dans son livre intitulé : *De Harmonia Iotius mundi,* Georgio de Venise professe que les nombres, qui sont intimement unis à l'essence divine, en émanent d'abord pour régler les harmonies du ciel, puis pour en descendre jusque dans les choses sensibles. Il affirme que « cette doctrine révélée par Dieu aux Hébreux a été communiquée également à quelques gentils tels que Plotin et Pythagore » (2). Pour Cornelius Agrippa de Nettesheim les nombres donnent la clef de la philosophie occulte et des secrets de la magie ; chaque nombre a sa vertu propre et sa fonction particulière ; éléments essentiels de tout ce qui est dans le temps et l'espace, les nombres jouent le premier rôle dans la formation des corps et les lois qui régissent les nombres se révèlent surtout dans la figure des objets (3). Giordano Bruno, le plus grand des pythagoriciens de la Renaissance, joue avec les figures géométriques qu'il considère comme intimemcnt liées aux nombres et comme donnant aux choses leurs propriétés et leur essence ; il exalte les mathématiques mystiques dans lesquelles il voit le moyen de découvrir les secrets de la nature et de s'élever enfin à la contemplation de Dieu (4). L'alchimiste et théosophe Van Helmont cherche

(1) Chaignet : op. cit. II, p. 330.
(2) *Ibid.* p. 330-331.
(3) Conciliant ingénieusement la Trinité chrétienne et les Sephirôth kabbalistiques, Agrippa imagine que Dieu, première monade, se répand d'abord par émanation dans le nombre 3, puis dans le nombre 10 qui représente les formes de toute chose et les mesures de tous les nombres.
(4) Chaignet : op. cit. II, p. 338.

dans la mystique des nombres la clef du Grand Œuvre et des vérités transcendantes.

A la fin du XVIe siècle l'arithmétique pythagoricienne cessa d'être cultivée ouvertement ; le départ qui, au siècle suivant, se fit de plus en plus exclusif entre les tendances mystiques et les postulats scientifiques, la relègua parmi les sciences occultes, mais elle continua à figurer dans les doctrines secrètes des cénacles qui conservaient vivante la tradition ésotérique et, au commencement du XVIIIe siècle, elle manifesta sa vitalité en fournissant à la Franc-Maçonnerie spéculative quelques-uns de ses symboles et ses « nombres sacrés ».

Pasqually ne semble pas avoir emprunté uniquement aux occultistes juifs les éléments de son arithmosophie, car elle comprend des développements que n'a pas connus la Kabbale, mais il est fort difficile d'identifier ses autres sources parce qu'il s'écarte en plus d'un point des théories admises par la majorité des mathématiciens mystiques. Son système, sans être profondément original, a un caractère beaucoup plus personnel que toutes les autres spéculations de la Réintégration.

Pour les nombres Un, Dix et Quatre il suit dans les grandes lignes les pythagoriciens, qui avaient pour ces trois nombres une vénération particulière, mais il se cantonne résolument sur le terrain mystique et s'abstient de toute spéculation purement intellectuelle.

Il insiste moins sur la Monade que les pythagoriciens. Ceux-ci, qui étaient surtout des philosophes, voyaient dans le Un le père des nombres et par conséquent des êtres, le démiurge du monde, la racine de l'existence, le principe de la connaissance et de l'individuation. Ils tiraient du concept du Un trois sortes d'unité : l'unité absolue ou Dieu, forme séparée des choses ; l'unité-élément, considérée comme forme inséparable des choses; enfin l'unité de l'être réel. Pasqually, théosophe avant tout,

n'envisage que l'unité divine et il ne s'attarde pas à la contempler, car elle est pour la mystique juive l'Incompréhensible et l'Inconnaissable, l'En-Soph de la Kabbale que celle-ci, désespérant de le saisir par l'intelligence, appelle parfois le Non-être. Il n'a même pas retenu une idée pythagoricienne qui avait frappé les Juifs mystiques du Moyen-Age, c'est à savoir que le Un ajouté au Pair le rend Impair, ce qui ne pourrait se faire s'il ne participait pas des deux, de sorte qu'il peut être appelé Pair-Impair. Les Kabbalistes, en identifiant l'Impair avec le principe mâle et le Pair avec le principe femelle, faisaient de la Monade le prototype de l'Adam Kadmon androgyne (1).

Par contre il s'accorde avec tous ses prédécesseurs pour attribuer à la Décade une importance de premier ordre. Chez elle éclatent surtout, suivant les Pythagoriciens, la force supérieure et la puissance sublime du Un ; elle est la force divine et incréée qui produit la permanence éternelle des choses de ce monde. Dix est le nombre parfait et universel ; il enveloppe en lui l'essence et la vraie puissance des nombres puisque les dix premiers nombres, dont la Décade est la limite, suffisent à expliquer l'infinie variété des objets, leurs attributs, modes et propriétés. Proclus qualifie la Décade de « sainte », parce qu'elle réalise toutes les perfections et tous les nombres. Pour Jamblique elle est l'ensemble de toutes les émanations du Un, idée développée tout particulièrement par la Kabbale qui symbolise la Cause des Causes par le point du Yod, dont la valeur est 10, et qui fonde toute sa construction du monde intelligible sur les dix Sephirôth, déploiements de l'En-Soph. Pasqually inscrit de même le chiffre 1 dans un cercle pour symboliser l'union intime de l'Unité et de la

(1) Pourtant Pasqually semble faire une fois assez clairement allusion à l'Adam bissexué — à moins qu'il n'ait copié sans bien le comprendre un de ses auteurs anonymes — : il dit à la page 82 de son traité qu'Adam avait un « pouvoir de végétation corporelle » (faculté de reproduction) et qu'il a « végété de deux sortes de végétation : la masculine et la féminine ».

Décade, du Dieu immanent que figure le premier et du Dieu émanant que représente le second.

Le Quaternaire, auquel Pasqually fait jouer un rôle si éminent dans son système, est également une réplique de la Tétrade « mystérieuse et sainte » des Pythagoriciens, « nombre des nombres et Dieu qui contient la source et la racine de l'éternelle nature ». Elle était, pour les premiers comme pour les derniers disciples de Pythagore, le « vivant en soi » (Autozôon), mais, comme le semblable ne peut être connu que par le semblable, et que le vivant en soi comprend le vivant intelligible, le vivant sensible et le vivant physique, l'âme, qui connaît tous ces êtres, doit être comme eux le nombre 4. Ce nombre se retrouve dans les espèces animales, dans les parties composant l'être humain (tête, siège de la raison ; cœur, siège de la vie ; nombril, siège de la faculté de pousssr des racines et des germes ; parties sexuelles, siège de la faculté de concevoir et d'engendrer). Il est le nombre de la justice parce qu'il est le produit de facteurs absolument égaux. Proclus parle du « Sacré Quaternaire » ; Jamblique y voit le principe de l'harmonie universelle. Pour Nicolas de Cusa l'âme est le nombre 4 (1). Le Quaternaire paraît fréquemment dans les spéculations arithmétiques de la Kabbale ; il est, comme symbole spécifiquemnt juif, le Tétragramme, graphie secrète du nom ineffable du Seigneur. Pasqually se montre fidèle à l'esprit de ses inspirateurs en lui donnant une valeur purement mystique.

La signification néfaste du nombre Deux, si accusée chez Pasqually, se rencontrait chez les Néopythagoriciens,

(1) Quatre est un nombre très important chez les Egyptiens et chez les Hindous. Les premiers distinguaient les 4 bases ou éléments, les 4 zones, les 4 divinités funéraires qui étaient aussi les 4 points cardinaux et les 4 vents. Pour les seconds, il y avait 4 puissances lumineuses subordonnées à Vayu (vent ou respiration, c'est-à-dire énergie vitale) : feu, soleil, lune et éclair, et 4 forces psychiques leur correspondant respectivement : parole, vue, ouïe, pensée (Oltramare : *Hist. des idées théos. dans l'Inde*, p. 91). Les Manichéens comptaient 4 essences magnifiques, 4 attributs du Père de Lumière, 4 sceaux lumineux.

dont l'arithmosophie avait subi l'influence des doctrines platoniciennes. Le pythagorisme primitif qui déifiait les nombres ne pouvait attribuer à aucun d'eux une imperfection absolue (1). Pour les successeurs de Platon, au contraire, pour Speusippe et Xénocrate, la Dyade, contraire de la Monade qui est le beau, le bien et l'esprit, est l'expression de la matière et du mal. Les Néopythagoriciens adoptèrent ce point de vue et, voyant dans la Monade la cause éternelle et efficiente ou Dieu, considérèrent la Dyade comme la cause passive et matérielle du monde sensible. La Dyade indéfinie est l'élément inférieur, la pluralité, le mouvement, le sexe féminin, les ténèbres et le mal, parce qu'elle est le principe de la division qui s'oppose à l'unité et fait effort pour la détruire. Les Manichéens voyaient dans le Deux le signe du Second Principe, cause du Mal et adversaire du Un, qui était à la fois l'existence absolue et le Bien. Pour C. Agrippa 2 est le nombre du mal, du démon, de la pluralité matérielle.

La signification de nombre de la création attachée par Pasqually au Six vient directement de la Kabbale. Dans la cosmogonie du Zohar les six Sephirôth inférieures ou « opératives », qui s'étagent au-dessous de la triade suprême constituée par Kèther (Couronne), Hochmah (Raison théorique) et Binah (Raison pratique), forment le Sénaire créateur : « Les six jours de la création sont des lumières émanant de la Parole pour l'illumination du monde ». Ces six causes instrumentales de la création ont révélé en six jours le plan caché dans la pensée des trois architectes suprêmes. De même le monde durera pendant six périodes millénaires, nombre dont le total se ramène à dix, car, une « grande année » se composant de six siècles, les six mille ans de l'existence du monde forment dix grandes années. C'était à la fin du sixième « jour » ou

(1) Dans les religions primitives de l'Asie Antérieure la Dyade, qui figurait l'union du principe mâle et du principe femelle, était le signe de la fécondité et, par suite, du bien.

sixième millénaire que la communauté d'Israël devait retrouver sa place à la fin des temps, lorsqu'arriverait le Messie (1). Cette idée est reproduite textuellement par Pasqually : « Le nom de jours que je donne aux six opérations de la création ne peuvent appartenir à l'Éternel qui est un être infini, sans temps, sans bornes et sans étendue ; mais ces six jours annoncent la durée et les bornes du cours de cette matière, c'est-à-dire que cette matière durera six mille ans dans toute sa perfection... chacun de ces jours ou de ces mille ans ne doit se considérer que comme la durée de l'opération des six pensées divines » (2).

L'importance considérable que Pasqually attache au Septénaire et aux Esprits qui en sont marqués s'explique par la vitalité d'une tradition chaldéenne d'origine astrologique qui faisait dépendre la vie universelle de l'action des sept planètes. Cette thèse s'est ancrée si profondément dans l'imagination de tous les peuples civilisés de l'Asie antique qu'on en trouve partout des traces indélébiles dans les divisions du temps et dans les dogmes de toutes les religions orientales. Il est superflu de rappeler la persistance de cette tradition chez les Juifs : chandelier à sept branches, semaines d'années, etc. Mais le Septénaire avait reçu des Kabbalistes une signification particulière dont Pasqually s'est fait l'écho fidèle. Le secret du nombre Sept était pour la Kabbale qu'en Dieu s'achevaient par lui les six phases du temps (3). Pasqually dit à son tour : « Le septième jour (ou septième millénaire) la matière tombera dans un terrible dépérissement, où elle subsistera jusqu'à son entière dissolution... le nombre septénaire, qui a donné la perfection à tout être créé, est le même qui détruira et abolira toute chose » (4).

---

(1) Vulliaud : op. cit. I, p. 388-389. Le Zohar retrouvait en outre le nombre six dans le plan de l'univers constitué par les six directions de l'espace : nord, sud, est, ouest, haut et bas (*Ibid.* I, p. 7).
(2) I, 303, 304.
(3) Vulliaud : op. cit. II, p. 89, 90, 215.
(4) I, 303.

C'est probablement aux traditions juives qu'il faut attribuer l'origine du sens néfaste attaché par Pasqually au nombre Cinq. Pour les Pythagoriciens il exprimait les corps naturels, car il donnait aux choses, outre le volume, la qualité et la couleur, la forme extérieure et visible ; ainsi les corps physiques avaient pour eux cinq éléments : feu, terre, eau, air et quintessence qui agrège les quatre premiers. De plus il signifiait la justice ; c'était donc un nombre moralement bon. Chez les mystiques juifs, Cinq était au contraire démoniaque parce qu'il était le nombre des anges destructeurs que, suivant un récit consigné dans la paraphrase du Deutéronome par Ben Ouziel, Jéhovah avait envoyés pour châtier les Israélites adorateurs du Veau d'Or.

La valeur mystique accordée par Pasqually à l'Octonaire, « nombre doublement fort », est peut-être un souvenir d'une conception égyptienne qui, en dédoublant les quatre éléments en mâles et femelles, obtenait l'Ogdoade, symbole de la force vivifiante, transporté par Pasqually sur le plan mystique. Pour les premiers Pythagoriciens il était, il est vrai, le nombre de toutes les facultés supérieures : amour, amitié, prudence, réflexion ; mais il était devenu chez les Néopythagoriciens, notamment chez Jamblique, la cause de l'écoulement des choses et de la dispersion des êtres, c'est-à-dire exactement le contraire du retour au divin qu'il représente essentiellement dans la Réintégration.

C'est dans son commentaire sur le Trois que Pasqually témoigne de la plus grande indépendance vis-à-vis de la tradition chaldéenne, juive et kabbalistique, tout en suivant en partie l'école pythagoricienne. Le Ternaire est chez les Sémites un nombre sacré et divin au premier chef ; il semble être d'origine chaldéenne comme manifestation spirituelle de la Cause Première. Jamblique en fait l'âme du monde ou le démiurge. Les triades, qui jouent un rôle de premier plan dans toutes les théogonies orientales, sont

mises en scène avec prédilection par la Kabbale. Il est donc remarquable que, sur un point où la mystique juive avait pris si nettement position, l'auteur de la Réintégration ait tourné aussi résolument le dos à ses inspirateurs habituels. D'autre part, s'il fait, à l'exemple des Pythagoriciens, de Trois le nombre de la matière, il se sépare d'eux sur la qualité intrinsèque du Ternaire ; pour les disciples de Pythagore le Trois est non seulement le nombre de toute chose, puisque toute chose a trois dimensions, le « nombre plan », le nombre des choses physiques qui ont une étendue, il est aussi le premier nombre parfait parce qu'il est le premier qui ait un milieu, un commencement et une fin ; pour Pasqually il est un nombre foncièrement mauvais puisqu'il représente la matière.

Enfin sur le Neuf, nombre « démoniaque », suivant la Réintégration, Pasqually ne s'accorde ni avec les Pythagoriciens qui voient dans l'Ennéade la justice, ni avec Jamblique qui y trouve le principe de toute identité et de toute perfection, ni avec la Kabbale qui associe parfois les triades par trois pour exprimer un développement plus complet de l'être. A moins que Pasqually n'ait emprunté son interprétation à une source inconnue, il semble avoir voulu cette fois voler de ses propres ailes et tiré sa condamnation du Neuvaire, multiple du Ternaire, du mauvais renom qu'il donnait à ce dernier.

Il a manifestement accordé à Onze et à Douze trop peu d'attention pour que nous nous attardions sur ces deux nombres.

Les combinaisons de nombres et de chiffres, dans lesquelles Pasqually déploie tant d'ingéniosité, étaient connues des Pythagoriciens et ont été pratiquées par leurs imitateurs.

Pour les disciples de Pythagore, 5 est la justice parce qu'il est le milieu de 10 qui est le Tout et que, le divisant en deux parties égales, il rend à chaque partie ce qui lui

appartient ; il est aussi le mariage, étant le symbole de la cohabitation du mâle et de la femelle, puisque 5 = 3 (premier nombre impair, mâle) + 2 (premier nombre pair, femelle). Le 6 est le nombre du corps vivant parce qu'au 5, nombre des organismes, il ajoute un élément : l'âme, qui produit les fonctions de la vie ; il représente aussi Aphrodite ou la génération, parce qu'il est le premier nombre de la Décade formé par la multiplication de 2 par 3, c'est-à-dire du premier nombre pair par le premier impair. Le 9 est la justice, étant le premier carré produit par le premier nombre impair (3) multiplié par lui-même. Le 8 est le nombre des plus hautes qualités morales et intellectuelles, car il est le premier nombre cubique (2 multiplié par 2 = 4, 4 multiplié par 2 = 8).

Quatre est le nombre sacré, parce qu'il est le terme moyen arithmétique entre 1 et 7, car il dépasse le premier terme de la même somme dont il est dépassé par le dernier, mais surtout parce qu'à lui s'arrête la progression des premiers nombres dont l'addition compose la parfaite Décade (1 + 2 + 3 + 4 = 10), donc 4 est la racine de 10, qui est lui-même la manifestation de la puissance absolue du Un ; par suite, si tout être, par cela seul qu'il existe, est décadique, il est aussi tétradique, puisque la Tétrade contient en germe la Décade ; de plus tout nombre tétradique et décadique est en même temps, en tant que nombre, une unité : ainsi chaque nombre est à la fois 1, 4 et 10.

La Grande Tétractys, sur laquelle les Pythagoriciens prêtaient leur serment solennel de fidélité, devait son prestige à ce qu'elle était formée de 8 nombres par addition de la somme des quatre premiers nombres impairs (1 + 3 + 5 + 7 = 16) à celle des quatre premiers nombres pairs (2 + 4 + 6 + 8 = 20) qui donne 36, or ce nombre est égal à la somme des cubes de 1, de 2 et de 3 (1 + 8 + 27 = 36).

Sept étant la somme de 3 et de 4 et formant avec ce dernier nombre une moyenne arithmétique entre les deux termes extrêmes de la Décade (1, 4, 7, 10) exprime la santé,

la lumière, la raison, et Minerve. C'est le nombre conçu sans mère, puisqu'aucun des nombres contenus dans la Décade ne l'engendre par multiplication d'un nombre par un autre ou par lui-même, et aussi le nombre vierge, puisqu'il n'engendre aucun de ces mêmes nombres. 7 est la loi de l'existence humaine ; l'homme vient au monde après 7 mois de gestation et sa vie se déroule par périodes de 7 ans : petit enfant de 1 à 7 ans, enfant de 7 à 14, éphèbe de 14 à 21 ans, adolescent de 21 à 28, homme de 28 à 35 ; puis il décline et les phases de cette décadence sont aussi soumises au nombre 7. Le soleil, cause productrice de tous les fruits de la terre, ne possède cette puissance que parce qu'il est fonction du nombre 7 ; il a la 7e place dans l'univers car sa sphère vient après celle des 5 planètes et du ciel des fixes ; la lune, quand elle a 7 jours, est en conjonction quadrangulaire avec lui et c'est pourquoi le 7e jour est critique (1).

Tous les philosophes mystiques qui ont cultivé l'arithmétique pythagoricienne se sont livrés plus ou moins aux mêmes spéculations. Pour Proclus, la Sainte Décade est la somme des trois triades, psychique, intellectuelle, divine, et de l'Un, et chacune de ces triades forme avec le Un le Sacré Quaternaire. Saint Augustin attribue à l'âme le nombre 3, image de la Trinité divine, et au corps le nombre 4, puisque tout organisme est composé des quatre éléments ; par suite l'homme, constitué par une âme et un corps, a le nombre 7 qui se retrouve partout : il y a, par exemple, dans la vie de l'individu 6 âges que couronne un 7e terme, la mort (2). Giordano Bruno considère la Tétrade comme le nombre parfait, puisqu'elle est à la fois elle-même (comme nombre), l'unité (comme signe), et la Décade (la somme des nombres de 1 à 4 qu'elle contient

(1) Chaignet : op. cit. II, p. 118, 121-122.
(2) Il est curieux de constater au ve siècle, dans la doctrine d'un Père de l'Eglise, la présence d'une idée, reprise, ainsi que nous venons de le voir, par la Kabbale juive, et qui attribuait au nombre 7 la faculté mystique de mettre fin aux 6 périodes de toute existence.

étant égale à 10). C. Agrippa calcule que 3 ajouté à l'unité forme le nombre 4 qui, multiplié par 3, donne 12, nombre sacré entre tous, et que 3, ajouté deux fois à 4, arrive, en passant par le nombre 7, à la grande Unité 10, qui est la perfection. Georgio de Venise croit que la vraie raison pour croire que le monde a été fait en 6 jours est que 6 est le premier nombre parfait résultant de la combinaison des trois premiers nombres, puisque 6 égale 6 multiplié par 1, ou 3 multiplié par 2, ou 2 multiplié par 3, ou enfin 1 + 2 + 3.

La géométrie mystique de Pasqually paraît bien rudimentaire quand on la compare à celles des Pythagoriciens et surtout des Néopythagoriciens. Les premiers établissaient des rapports extrêmement ingénieux entre l'unité et le point, la dyade et la ligne, la triade et le triangle ; leur dialectique déployait particulièrement ses ressources dans l'assimilation de la tétrade à la pyramide qu'ils identifiaient avec le 4, soit parce qu'elle est formée de quatre plans, soit parce qu'elle surmonte d'un sommet (= 1) une base triangulaire (= 3) ; ils la rapprochaient aussi de la Décade, puisqu'elle présente 4 plans et 6 lignes, c'est-à-dire 10 éléments, de sorte que la parenté du Dénaire et du Quaternaire, déjà démontrée par l'arithmétique, était encore prouvée par les figures géométriques. Les Néopythagoriciens s'appuyaient sur la figure appelée « gnomon », sur les nombres et figures « étéromèques », sur les figures curvilignes et sur la « diaule » pour établir que la Dyade, ou le Pair, résume en soi les caractères de la multiplicité changeante et informe, toujours en mouvement, en génération, en devenir (1).

Le seul rapport qu'on puisse trouver entre leurs théories et la figure mystique esquissée par la Réintégration

(1) Sur ces démonstrations, qui ne peuvent trouver place ici, consulter Chaignet : op. cit. II, p. 62-66.

ou les idées exprimées par son auteur, c'est que les Pythagoriciens tenaient le cercle pour la figure parfaite, achevée, entière, puisqu'elle a un commencement, un milieu et une fin et qu'ils voyaient dans le triangle le principe de la génération et de la forme de toute chose, parce que tous les corps, quelle que soit leur forme, peuvent être résolus en triangles. Ces analogies sont trop vagues pour permettre de conclure à un emprunt direct. Au surplus la signification symbolique que Pasqually donne au cercle et au triangle était devenue traditionnelle depuis les temps les plus reculés. Le cercle, représentation graphique de l'horizon qui limite la portée de la vision humaine, paraît avoir, aussi haut qu'on remonte dans l'histoire, servi à figurer l'espace, et les doctrines émanationnistes avaient trouvé en lui l'expression la plus exacte de leur cosmogonie. Quant au triangle, les Egyptiens, au témoignage d'Eusèbe, s'en servaient pour représenter la terre ; Platon avait déclaré dans le Timée que les raisons de l'être physique et de la mise en œuvre des éléments sont triangulaires et les Néoplatoniciens avaient relevé et conservé soigneusement cette idée ; un de leurs derniers représentants, Georgio de Venise, énonçait que le monde est formé d'éléments triangulaires en faisant remarquer que 3 est l'image de la forme qui, au moyen de 2, expression de l'angle, ramène la matière à l'unité. Si étrange qu'ait pu d'abord paraître la définition de la forme de la terre donnée par la Réintégration, le traité de Pasqually ne faisait que reproduire un thème très ancien et très connu parmi les occultistes.

CHAPITRE IV

La Magie des Élus Coens.

Les Opérations avec leurs tracés, lustrations, encensements, prosternations, invocations et conjurations ressortissent trop manifestement à la magie cérémonielle pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la nature des pratiques auxquelles se livraient les disciples de Pasqually ; mais il est intéressant d'en rechercher les origines et d'en préciser le caractère.

Héritier des sectes mystiques de l'antiquité et de l'époque néoalexandrine, l'Ordre des Élus Coens avait trouvé dans leur succession les éléments magiques qu'elles avaient elles-mêmes reçues d'un lointain passé et qu'il mettait en œuvre à son tour (1). Ici encore il s'inspirait des ouvrages qui enseignaient, en même temps que les doctrines mystiques de la Kabbale Théorique, les procédés magiques de la Kabbale Pratique, mais, pour composer son rituel, il avait dû s'adresser encore à d'autres maîtres : occultistes du Moyen-Age et de la Renaissance.

Ce qu'on appelle la Kabbale Pratique était bien antérieur à la Kabbale Théorique ; elle était un résidu des cultes primitifs fondés sur les magies fluidique ou pneumatologique, naturelle ou antidémoniaque. Malgré les ana-

(1) Sur les caractères fondamentaux de la magie, ses origines et les voies secrètes qu'elle avait suivies pour traverser les siècles et parvenir en Occident, voir du même auteur : *L'Occultisme et la Franc-Maçonnerie Écossaise* 1re partie, chap. I, II, III, IV.

thèmes que lançait la Bible contre les magiciens, elle contenait des légendes témoignant des liens anciens qui rattachaient le peuple juif à la Chaldée, terre classique de la magie : elle faisait vivre en Mésopotamie, le « pays de l'antique sagesse secrète », Adam chassé du Paradis Terrestre et aussi ses premiers descendants ; c'était d'Ur en Chaldée qu'Abraham était parti vers l'Ouest ; c'était de Chaldée qu'Isaac et Jacob avaient fait venir leurs femmes. Les malédictions des prophètes s'adressaient surtout aux pratiques magiques auxquelles se livraient les Juifs et particulièrement les Juives. A Babylone, les Israélites furent pendant 70 ans en contact avec les cultes magiques persistant dans les religions babylonienne et perse. Talmud et Midraschim pratiquaient l'astrologie, l'onéiromancie, croyaient à la vertu des formules et amulettes contre le mauvais regard, les attaques des animaux féroces, les maladies ou les accidents. La Kabbale attribue à Abraham des connaissances en astrologie et l'art de fabriquer des amulettes pour des buts magiques. Une secte kabbaliste, qui s'était formée dans la deuxième moitié du XVIe siècle, possédait un véritable rituel magique qui imposait aux officiants un costume spécial composé de quatre vêtements blancs superposés, prescrivait des cérémonies particulières pour la célébration du sabbat et donnait le texte de prières adressées aux Sephirôth et aux Anges. Le fondateur de la secte, le rabbin Loria ou Louria, thaumaturge autant que théologien, passait pour avoir exorcisé publiquement un épileptique que tourmentait l'âme d'un Juif noyé sans avoir fait la prière du Schem.

La croyance aux connaissances des Juifs en magie et spécialement aux pouvoirs surnaturels des Kabbalistes était très répandue parmi les occultistes chrétiens. Au XVIIe siècle J. B. van Helmont écrivait dans son « Hortus Medicinae » (Leyde, 1667) : « Une force magique, endormie par le péché, est latente dans l'homme. Elle peut être réveillée par la grâce de Dieu ou par l'art de la Kabbale ».

Les rites théurgiques se réclamant de la Kabbale Pratique paraissent avoir subsisté jusqu'au XVIIIe siècle au sein des sectes juives apparentées aux Frankistes, si répandus dans l'Europe centrale.

Il se peut que Pasqually ait eu connaissance de ces cérémonials, mais il est douteux qu'il leur ait fait des emprunts, car la magie pratiquée par ces sectes était grossièrement utilitaire : découverte des trésors, gains assurés dans le négoce, prévision des circonstances favorables à une entreprise, conservation de la santé, tels étaient les buts qu'elle se proposait d'ordinaire, quand elle ne visait pas à satisfaire une vaine curiosité par la vision à distance ou la faculté d'apercevoir les Esprits. Les préoccupations des Élus Coens visaient plus haut que ces vulgaires objets. Quant à la Kabbale Pratique qui nous est connue par les ouvrages classiques comme le Zohar, elle formait bien une sorte d'encyclopédie des moyens propres à combattre les sortilèges et des procédés tels que la suggestion et l'hypnose tendant à obtenir des états seconds, mais elle n'indiquait pas de rituel magique proprement dit. Aussi Pasqually n'a, en matière de magie, pris dans la Kabbale que le principe sur lequel repose le tracé des hiéroglyphes dans la Chambre d'Opération.

Le procédé théurgique préconisé particulièrement par la Kabbale Pratique était fondé sur le pouvoir merveilleux des noms divins. L'origine de ce concept se perd dans la nuit des temps ; il est dérivé d'un des postulats fondamentaux de toute espèce de magie, c'est-à-dire l'identité essentielle du signe et de la chose signifiée. Le nom d'un dieu était chez les Chaldéens une hypostase du dieu lui-même ; la gnose ou connaissance des noms divins dans leur sens vulgaire et leur sens ésotérique était le grand mystère religieux et l'objet de l'initiation chez les Egyptiens (1). Pour les Gnostiques le psychique lui-même ne pouvait

(1) F. Lenormand : *Magie chez les Chaldéens*, p. 93.

être sauvé que s'il savait le nom secret des Archontes qui, prononcé exactement, forçait les puissances mauvaises à laisser l'âme franchir les barrières la séparant du Plérôme. Chez les Juifs le pouvoir magique attribué au nom de Dieu l'avait rendu tabou. L'interdiction de prononcer le vrai nom du Seigneur fut observée avec une telle exactitude que sa prononciation tomba dans un oubli complet ; le texte massorétique lui-même, où des signes spéciaux, points ou traits dessinés entre ou sous les consonnes, indiquent les voyelles dans tous les autres mots, ne le vocalise jamais et a continué à n'en marquer que les consonnes : Jod, Hé, Vaf, Hé, c'est-à-dire à le noter sous la forme appelée le Tétragramme. Selon le Talmud de Babylone, le secret de sa prononciation était perdu pour les prêtres eux-mêmes depuis le début du IIIe siècle avant Jésus-Christ (1) et il est vraisemblable que c'est à ce nom mystérieux, dont la prononciation transmise par tradition orale n'était connue que des seuls initiés, que fait allusion le Talmud quand il édicte que les secrets de la Torah ne doivent être révélés qu'à un homme au courant de la « pratique magique » et des « formules magiques » ; il emploie d'ailleurs l'expression : « transmission du nom », comme synonyme de science ésotérique (2).

La Kabbale avait raffiné sur ce principe en associant aux spéculations sur les lettres de l'alphabet hébreu la foi en la puissance infinie du Schem-ha-mephorasch, ou nom secret de la divinité, dont la Haggadah talmudique mentionnait déjà l'action irrésistible sur les Esprits, tant célestes qu'élémentaires. Considérant que chacune des lettres composant ce nom sacré est une partie de l'énergie divine, elle les groupait par 4, 12, 42 ou même 72 pour former quatre formules magiques dont chacune avait un pouvoir déterminé. Les noms des anges étaient, d'après elle,

(1) Kreglinger : op. cit. p. 156-157. Il semble pourtant, d'après le même Talmud, que le Grand Prêtre passait pour savoir épeler les syllabes secrètes.
(2) Vulliaud : op. cit. II, p. 133.

presque aussi puissants que ceux du Seigneur, puisque chacun d'eux représente une des émanations de la divinité et qu'ils contiennent pour la plupart la syllabe « el » qui signifie le Très Haut (1).

La mise en œuvre de cette conception est très marquée dans la Réintégration. Le Schem-ha-mephorasch se trouve implicitement mentionné dans le passage où Pasqually parle du « nom tout-puissant de la divinité, le même que celui que les juifs proféraient jadis, qu'ils connaissaient très parfaitement sorti de leur langue et qu'Adam et sa postérité ont aussi prononcé » (2). « Les Hébreux connaissaient aussi ce mot autrefois et le connaissent encore aujourd'hui, parce qu'il y a toujours eu quelqu'un parmi eux (un vrai Juif) qui a possédé une partie de la connaissance de cette première langue » (3). Aussi la Réintégration, qui prétend représenter la pure tradition « judaïque », exécute-t-elle de nombreuses variations sur ce thème, que le nom est l'expression de la puissance de l'être qui le porte et que la parole est l'instrument de la faculté de création et de commandement. « Lorsque les formes (cérémonies) opèrent quelque vertu (ont quelque efficacité) ce n'est pas par elles-mêmes, mais par la propre puissance de l'être spirituel qui habite en elles, c'est-à-dire par son nom animal

(1) Les conjurations par le Schem-ha-mephorasch étaient encore usitées aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un manuel de Kabbale Pratique, intitulé « Kabbale des Psaumes », circulait en manuscrit dans les milieux occultistes. Au milieu du XVIIe siècle le médecin hermétiste Lazare Meysonier, de Lyon, auteur de la « Philosophie des Anges », en faisait usage et prétendait avoir découvert par ce moyen un pentagone permettant de faire des miracles. Une copie de ce manuel exécutée au XVIIIe siècle sous le titre de : « Cabale sacrée et divine des soixante-et-douze noms des anges qui portent le nom de Dieu, qui furent révélés par le saint ange Metatron à notre père Moïse, par moyen desquels on obtiendra des anges, comme lui, tout ce qu'on leur demandera de licite et permis, lorsqu'on sera en état de grâce », et portant les signes ou caractères magiques des anges à invoquer a été récemment mis en vente par un libraire parisien (Catalogue de Nourry, juill. 1925). Il faut laisser à la notice accompagnant l'annonce de ce document la responsabilité de son assertion quand elle ajoute « que les loges illuminées de Martinez de Pasqualis s'en servirent pour accomplir leurs prodiges et qu'on en trouva un exemplaire dans les papiers de Cagliostro saisis par le Saint-Office ».

(2) I, 192-193.

(3) I, 192.

spirituel divin » (nom par lequel un Esprit émané de Dieu est connu sur la terre) (1). « Tous les Esprits mineurs et toutes les âmes spirituelles ont véritablement un nom qui les distingue dans leurs puissances et vertus par rapport à leur œuvre temporelle » (2). « Il y a dix noms spirituels qui opèrent le culte de la divinité par son propre Dénaire » (3).

« Enoch, grand type du cérémonial et du culte divin, donna à chacun de ses dix disciples une lettre initiale des noms de Dieu. Il tint ces assemblées d'opérations divines avec ses dix Elus de dix en dix mois et à chaque assemblée il leur révéla une nouvelle initiale du saint nom de Dieu, de sorte qu'après sept réunions chacun d'eux posséda deux noms puissants avec lesquels il commandait toute chose créée depuis la surface terrestre jusqu'à la surface céleste. Les deux mots consistaient en sept lettres dont quatre formaient le nom redoutable, puissant et invisible de l'Eternel (Tétragramme) qui gouvernait et soumettait tout être créé dans le corps céleste (4) et les trois autres formaient un nom saint qui assujettissait tout être créé sur le corps terrestre ». Aussi ces dix Élus furent « remis dans leurs vertus et puissances spirituelles divines et firent de grands prodiges par leurs opérations » (5).

Le nom étant signe de puissance, et d'une puissance déterminée, est différent ou changé quand cette puissance est elle-même modifiée ; ainsi les noms (non révélés par le traité) des quatre classes primitives des Esprits émanés « étaient plus forts que ceux que nous donnons vulgairement aux Chérubins, Séraphins, Archanges et Anges qui n'ont été émancipés que depuis » (6). Adam, « Homme-

(1) I, 361.
(2) I, 362.
(3) I, 364.
(4) Ces quatre lettres représentent aussi, ainsi qu'il a été dit précédemment, les quatre classes entre lesquelles étaient répartis les premiers Esprits émanés.
(5) I, 105-106.
(6) I, 8.

Dieu dans son état de gloire, avait son nom propre attaché directement à son être spirituel. C'est par la vertu de ce nom qu'il manifestait dans l'univers toute opération divine temporelle » (1). Après sa prévarication il perdit le souvenir de son « nom spirituel » qui était « Aba 4 » (chiffre du Quaternaire) ; lors de sa réconciliation avec le Seigneur, celui-ci lui donna le nom nouveau de « Bian 6 » (chiffre de la création matérielle) « surnommé Adam » (avec le surnom d'Adam). Ce deuxième nom, bien qu'encore « très puissant », est fort « inférieur au premier nom de son émanation, parce que la réconciliation fut non pas spirituelle pure, mais spirituelle temporelle » (2). Inversement, lorsque le troisième fils d'Adam dut être l'intermédiaire de la réconciliation entre le Créateur et son père, Adam changea « par inspiration divine » le nom, qu'il lui avait d'abord donné en celui de Seth (3).

Il est remarquable de voir la Réintégration souscrire sans réserve à une opinion de la magie primitive qui considérait le dieu ou l'Esprit invoqué comme obligé d'obéir du moment que son véritable nom était correctement prononcé. Quand Jacob cherche à se remettre en communication avec le Seigneur, il obtient sa réconciliation en l'invoquant par ses trois « noms ineffables » avant de lui donner le nom de « Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob » sous lequel le connaissent les prières de la religion juive officielle (4). Lorsque Adam voulut créer de son chef, « l'Éternel ayant promis à Adam avec serment qu'il agirait avec lui dans toutes les opérations qu'il ferait en son

(1) I, 361.
(2) I, 361.
(3) I, 362. Pasqually tente de donner une base mystique à cette idée d'origine magique en disant que « le nom spirituel donné à l'âme impassive annonce la jonction d'un être distinct et spirituel ou d'un Esprit particulier septénaire que le Créateur a assujetti à la vertu puissante de l'Esprit mineur quaternaire, comme il enseigne qu'il se joignit à son premier Homme-Dieu après sa réconciliation » (p. 364). Cet Esprit, serviteur et auxiliaire du Mineur, est pour l'homme un autre et le meilleur lui-même : « Voilà le véritable prochain que tu dois chérir et aimer comme toi-même » (I, 365).
(4) I, 233.

nom (par son nom) ne put s'empêcher d'accomplir la promesse immuable qu'il lui avait faite de le seconder dans toutes les circonstances où il en aurait besoin... Il (Adam) lui fit commandement par son immutabilité divine de tenir sa parole en faveur de la création matérielle d'Adam... Dieu joignit selon sa promesse son opération spirituelle à l'opération temporelle d'Adam quoique contraire à sa volonté... et lui accorda le couronnement de son ouvrage » (1).

Pasqually souligne aussi cette idée, familière aux Kabbalistes, que le nom manifeste surtout sa puissance lorsqu'il est prononcé à haute voix, c'est-à-dire sous forme de Verbe ou de Parole. C'est par sa « parole » que Dieu a émané les Mineurs spirituels (2). La bouche est « l'organe de la parole puissante de l'homme » (3). « Adam avait en lui un Verbe puissant, puisqu'il devait naître de sa parole de commandement des formes glorieuses impassives et semblables à celle qui parut dans l'imagination du Créateur » (4). « Le Verbe que l'Éternel avait mis en Adam pour qu'il produisît une postérité de Dieu n'était que l'intention et la volonté qui devaient opérer par la parole puissante de ce Premier Homme » (5). Lorsque Adam, séduit par le démon, entreprit de créer à son tour, « il usa de toutes les paroles puissantes que le Créateur lui avait transmises » (6). « Quoique l'homme ne parcourt les différentes immensités qu'en pensée, tandis que les esprits peuvent parcourir réellement et en nature l'étendue infinie de l'immensité divine..., la parole de l'homme lui donne la supériorité sur tous les habitants du monde divin ; elle est plus forte et plus puissante que la leur et l'étendue qu'elle peut avoir surpasse encore celle que parcourent les êtres divins » (7). L'abou-

(1) I, 35-36.
(2) I, 56.
(3) I, 358.
(4) I, 57.
(5) I, 55.
(6) I, 17.
(7) I, 349.

tissement du triangle quaternaire aux cercles des Esprits majeurs et des Esprits inférieurs prouve « la puissance de la parole de commandement qui est donnée au Mineur sur les habitants de ces deux cercles » (1).

Le nom mystique, écrit ou figuré par des signes conventionnels connus des seuls initiés, est un ordre muet, moins efficace que le nom prononcé, mais qui agit comme adjuvant de la parole ; c'est pourquoi l'Élu Coen trace dans la Chambre d'Opération les hiéroglyphes ou « caractères » des médiateurs qu'il évoque ; les lettres inscrites dans le Quart de Cercle remplissent le même office. L'hiéroglyphe IAB, que donne le texte imprimé, est probablement une erreur de transcription et doit se lire IAH ou IAO, noms de Jéhovah très usités chez les Gnostiques, qui les avaient empruntés aux mystiques juifs et les inscrivaient sur leurs « sceaux » et leurs « apologies ». Ce qui autorise cette lecture, c'est le nom de « Grand Cercle de la Puissance Suprême » donné au Cercle de Retraite, par Bacon de la Chevalerie, Substitut Général de Pasqually (2). L'hiéroglyphe RAP représente vraisemblablement Raphaël, « celui qui guérit au nom du Seigneur », c'est-à-dire, mystiquement, qui chasse les Esprits démoniaques, nom de l'ange qui, dans le Livre de Tobie, enseigne au héros du récit les recettes magiques, fumigations et onctions, qui mettent en fuite les démons et que l'Élu Coen invoque comme un défenseur particulièrement puissant. Il y a tout lieu de croire que des noms protecteurs étaient également inscrits sur le talisman dont l'Opérant tournait successivement les pointes vers les démons et qu'il appelait son « bouclier », mot rappelant l'hexagramme, portant inscrit le Tétragramme, que les Kabbalistes nommaient « bouclier de David » (3).

(1) I, 297.
(2) IV, p. XXXVII.
(3) Les talismans existaient de toute antiquité : les Perses les appelaient Hamalètes, les Romains Amuleta, les Mésopotamiens Teraphim, les Basilidiens Abraxas, les Grecs Phylactères ou Stoikeia, les Egyptiens et les anciens

* * *

Abstraction faite de ces concordances de détail avec les doctrines et pratiques des occultistes juifs, le rituel des Opérations n'avait rien qui le distinguât des formes traditionnelles de la magie cérémonielle. Il pourrait donc paraître inutile de rechercher de quels modèles Pasqually s'est inspiré, si deux ouvrages, qu'il a vraisemblablement connus, ne semblaient l'accuser ouvertement de plagiat.

Un ouvrage occultiste juif du VIIIe siècle, connu sous le nom de « Livre de l'ange Rasiel » ou « Livre d'Adam », indique une cérémonie magique, qui, bien que tendant à un but différent de celui poursuivi par les Élus Coens, présente avec l'Invocation des Trois Jours et avec la cérémonie de l'Ordination de curieuses analogies. « Lorsque, dit le livre mystique, quelqu'un veut exécuter une entreprise, il doit auparavant faire ce qui suit : il comptera trois jours à partir de la nouvelle lune, s'abstiendra de tout aliment qui puisse présenter le plus léger soupçon d'impureté (rituelle), particulièrement de tout aliment contenant du sang, ne boira pas de vin, évitera toute relation conjugale pendant ces trois jours, se baignera chaque jour avant le lever du soleil dans l'eau courante. Il prendra deux tourterelles blanches et les immolera avec un couteau de cuivre

---

Hébreux Totaphôth, les Chaldéens Tebhulim. Il est possible que les pendants d'oreilles, parures des bras et de la poitrine, anneaux des doigts, du front, du nez, aient été d'abord des talismans. Ces objets portaient parfois des figures d'astres, surtout de la lune, ou les noms de divinités protectrices. Un écrivain du siècle dernier, Brière, dans un ouvrage en partie vieilli (*Essai sur le symbolisme antique de l'Orient*, 1847), a fort bien mis en relief la nature du talisman : « En Orient le symbole religieux n'était pas seulement l'expression d'une idée, c'était encore une cause active qui, suivant l'intention de celui qui la mettait en usage, effectuait ou détruisait la chose qu'elle représentait dans le temps présent ou dans un temps éloigné... Il existait un lien de correspondance entre le monde et la terre, et les figures qu'on supposait dans le monde archétype étaient obligées d'opérer dans le monde terrestre par la force de l'imitation et par la puissance des paroles. Derrière le symbole il y avait le nom de l'objet... Ce nom, écrit ou prononcé avec intention, était une injonction aux puissances surnaturelles chargées de l'administration du monde d'accomplir la volonté de celui qui l'avait figuré » (Cité par Vulliaud : op. cit. p. 33, sq.). Les talismans présentaient presque toujours des pointes, comme celui des Elus Coens.

à deux tranchants, en se servant de l'un pour sacrifier la première tourterelle, et de l'autre pour la seconde ; il videra ensuite les animaux et lavera leurs entrailles avec de l'eau. Il prendra trois mesures de vieux vin, de l'encens pur et un peu de miel clair, les mélangera avec les entrailles et remplira du tout le corps des tourterelles. Il coupera ensuite chaque corps en neuf morceaux et les placera sur des charbons avant le lever du jour. Il doit pour cela porter un vêtement blanc et être pieds nus. Il invoquera alors les noms des anges qui font le service ce mois-là et chaque jour brûlera trois morceaux de chaque tourterelle. Le troisième jour il rassemblera les cendres, les répandra sur le sol de la demeure pour dormir dessus pendant la nuit. Avant de s'endormir il invoquera les noms des anges puissants et saints et s'étendra sans avoir parlé à aucun homme. Alors les anges lui apparaîtront pendant la nuit sans aucun voile et lui découvriront tout ce sur quoi il les interrogera sans crainte » (1).

Le second modèle que semble avoir suivi Pasqually était moins ancien. Lorsqu'un historien contemporain déclare : « Au fond ni Martinès de Pasqualis, ni son disciple Saint-Martin, ni Cagliostro, ni Eteilla n'innovent ; ils continuent la tradition et, lorsque l'on compare leurs conjurations magiques avec celles que l'on attribue à C. Agrippa, on s'aperçoit que les adeptes du XVIIIe siècle n'ont introduit que des variantes arbitraires » (2), il se trompe pour ce qui regarde Saint-Martin, qui n'a jamais élaboré de système magique, mais il désigne exactement la source où ont puisé les thaumaturges de l'époque des « Lumières », quand il dit en un autre endroit : « La traduction en 1727 de la Philosophie Occulte d'Agrippa par Levasseur restera, malgré sa faiblesse et ses inexactitudes, le manuel fondamental de tous les docteurs et chercheurs en magie » (3).

---

(1) Bischoff : *Kabbalah*, p. 141-142.
(2) Bila : *Croyance à la magie au* XVIIIe *siècle*, p. 132-133.
(3) *Ibid*, p. 29.

Il faut pourtant apporter un correctif à cette opinion : s'il est vrai que les Œuvres Magiques d'Agrippa, mises en français par Pierre d'Aban, parues en 1744, et que la Philosophie Occulte traduite par Levasseur ont été abondamment pillées, le IVe Livre de ce dernier ouvrage, qui ne figurait pas dans les traductions que nous venons de citer, et dont la paternité, attribuée à Agrippa, n'est pas certaine (1), semble avoir été mis particulièrement à contribution par le maître des Elus Coens.

Le IVe Livre de la Philosophie Occulte, intitulé « Des cérémonies magiques », est un traité de démonologie fondé sur des calculs astrologiques supposant des connaissances beaucoup plus étendues que celles dont fait preuve Pasqually. L'ouvrage fournit les éléments d'un « calcul confié aux lettres égyptiennes (hiéroglyphes) par le grave auteur Trismégiste » (2) et qui permettrait, au moyen de « lettres colligées de la figure du monde, depuis le lever du corps de la planète, selon la succession des signes, à travers chaque degré et de chaque degré aperçu de la planète, la projection ayant été faite du degré de l'ascendant », de former le nom secret des Intelligences présidant à chaque planète. Le traité décrit en outre les formes que prennent de préfé-

(1) M. Prost, qui a consacré à C. Agrippa une importante monographie en 2 volumes, estime que rien ne prouve que le IVe Livre soit d'Agrippa, mais que rien non plus ne prouve le contraire. On peut ajouter que ce livre est conçu dans le même esprit que les trois premiers livres de la Philosophie Occulte qui sont certainement d'Agrippa ; la thèse est la même : l'efficacité des incantations provient des paroles prononcées dans les cérémonies magiques, de l'emploi des nombres, des figures et des noms des Esprits. Le IVe Livre fut édité pour la première fois à Bâle en 1565 à la suite des trois premiers livres. Il n'a pas été traduit du latin, du moins en français, avant la fin du XIXe siècle, soit pour respecter la loi du silence imposée au commencement de l'ouvrage, soit, comme le suppose avec assez de vraisemblance son traducteur, M. Jules Bois, « parce que les occultistes avaient préféré le tenir secret, pour pouvoir lui faire des emprunts sans être accusés de plagiat par la masse des lecteurs, ignorante d'un latin abstrait et scientifique » (*Haute Science*, 1893, I, p. 657). Pasqually pouvait le démarquer sans crainte, puisqu'il était obligé de faire traduire en français ses instructions, d'abord rédigées en latin, afin de les rendre intelligibles à quelques-uns de ses adeptes, (III, 92 ; II, 108.)

(2) Cette citation est, ainsi que les suivantes, empruntée à la traduction publiée par J. Bois dans la revue *La Haute Science*, I, p. 658, sq. et II, p. 33, sq.

rence les Esprits de Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure, de la Lune et du Soleil.

Le but que se propose l'auteur et les moyens qu'il préconise sont, en principe, très différents de ce que recherchaient et pratiquaient les disciples de Pasqually. Il enseigne l'art d'obtenir des Esprits, par la contrainte magique, des révélations sur l'avenir. Le procédé mécanique qu'il recommande est de parcourir rapidement de l'Orient à l'Occident le cercle consacré jusqu'à ce que le vertige amené par ce mouvement circulaire produise une extase au cours de laquelle l'adepte reçoit les révélations de l'Esprit évoqué. Enfin il ne recule pas devant la « citation » des mauvais Esprits : s'il laisse entendre que cette opération est dangereuse et impose de grandes privations, il la considère pourtant comme licite et en indique le rituel. Mais les instructions données à ceux qui veulent, par des cérémonies magiques, contraindre les Esprits à leur obéir rappellent à un tel point celles que Pasqually prescrit à ses disciples, qu'il est difficile de voir dans une pareille rencontre l'œuvre du hasard.

L'adepte se prépare religieusement à son travail pendant un nombre de jours correspondant à une lunaison entière ; un autre nombre des jours de préparation, recommandé par les « Cabalistes », est de quarante. Durant sa retraite il observe une absolue chasteté, se distrait autant que possible de ses affaires profanes et de tout négoce, suit un régime dont sont exclus tous aliments ayant eu une vie sensible et ne boit que de l'eau pure de source. Il fait une prière quotidienne dans le lieu même où aura lieu l'évocation et répand des parfums après avoir prié.

La période préparatoire terminée, l'adepte jeûne un jour entier et, à la lune nouvelle, entre, complètement à jeun, couvert d'un vêtement long de lin candide, après avoir fait les ablutions prescrites, pieds nus, dans le « lieu saint ». Il consacre « l'emplacement avec l'aspersion de l'eau bénite et la fumigation pour l'exorciser ». Il dessine

le cercle avec du charbon béni (1), après avoir prié, rendu grâce à Dieu et fait une fumigation ; il écrit sur le pourtour du cercle les noms des anges et, dans l'intérieur, les « noms élevés de Dieu », et il y marque les quatre angles du monde. Ce cercle, portant des noms divins et de bons Esprits « qui nous prêtent défense », doit le protéger contre les mauvais Esprits ; pour le « fortifier davantage il y ajoute des caractères et des pentacles ». « Les pentacles sont des signes sacrés nous aidant à lier et à exterminer les mauvais démons et à attirer les bons Esprits pour nous les concilier. Ils se composent des caractères (hiéroglyphes) et noms des bons Esprits de l'ordre supérieur, de figures géométriques et des noms saints de Dieu » (2). A côté du cercle est un triangle où est placé le Livre des Esprits.

Une fois entré dans le cercle, le disciple d'Agrippa fait des aspersions d'eau bénite, répand les parfums sacrés et adore à genoux ; il se met ensuite à prier du côté de l'Orient et récite à genoux le psaume : *Beati immaculati in via.* Il encense tout en priant et enfin supplie les anges, en les invoquant par leurs noms divins, de daigner l'illuminer. Au cas où il croirait avoir à craindre particulièrement les attaques des démons, il peut faire précéder son invocation de la lecture de quelques prières supplémentaires et de quelques psaumes « pour se défendre ».

« Après le travail, on efface le cercle et on congédie les Esprits suivant le rite ».

---

(1) Pasqually se contentait d'un morceau de craie ; il avait grand soin d'éviter toute collusion avec le culte chrétien.

(2) « Ce sont des espèces de sceaux sur lesquels sont gravés des lignes, des traits, des caractères inconnus », dit, à l'article Pentacules, le *Dictionnaire Mytho-Hermétique* de Pernéty, 1787. Le pentacle proprement dit, appelé aussi pentalpha ou pentagramme, figurait une étoile à cinq branches, mais le nom était donné à toute figure magique présentant des angles. Agrippa fabriquait des pentacles fort compliqués portant « l'image du serpent suspendu à la croix et d'autres encore que nous trouvons en grand nombre dans les visions des prophètes Isaïe, Daniel, Esdras, dans les révélations de l'Apocalypse ». Le Quart de Cercle de la Chambre d'Opération et le « bouclier » de l'opérant, moins pittoresques, étaient essentiellement des pentacles; Gleichen, le constate dans ses *Mémoires* (VII, 157) où il remarque que les figures employées par les Elus Coens n'étaient « autre chose que ce qu'on

* * *

Si exactes que soient les concordances entre les rituels esquissés par le Livre de l'ange Rasiel et le IVe Livre de la Philosophie Occulte, ces modèles présumés n'indiquent pas deux détails extrêmement intéressants par les concepts primitifs dont ils procèdent.

L'obligation imposée à l'Opérant de garnir de liège ses semelles est un souvenir de la magie dynamiste ou fluidique ; cette prescription prend toute sa signification si on la rapproche de ce que dit Frazer de la vertu magique : « Le philosophe primitif conçoit la sainteté, la vertu magique, le tabou comme une substance physique ou fluide dont l'homme sacré est chargé, tout comme une bouteille de Leyde est chargée d'électricité accumulée, et, de même qu'on peut décharger l'électricité par contact avec un bon conducteur, la sainteté ou la vertu magique peut se décharger et disparaître par contact avec le sol, qui, d'après cette théorie, sert d'excellent conducteur au fluide magique. Aussi, pour empêcher la charge de se gaspiller, il faut empêcher le personnage sacré de toucher terre, il faut l'isoler » (1). Cette conception primitive avait d'ailleurs laissé des traces dans les notions du « el » et du « qodech » que la Bible nous fait connaître. Celle du « el », ou énergie divine, impersonnelle et partout répandue, mais se condensant dans certains objets, pierres, arbres, sources, ou dans certains êtres, animaux ou hommes, « est le fondement de toute la religion d'Israël » (2). Les véhicules de cette force surnaturelle et mystérieuse sont « qodech » ou, suivant la graphie usitée au XVIIIe siècle, « kadosch » (3) ; les organismes qu'elle visite sont doués par elle, tant que dure sa présence, d'une vigueur anormale

---

appelle les sceaux des Esprits que l'on voit sur les talismans, sur les pentacles et autour des cercles magiques ».

(1) Frazer : *Rameau d'Or*, édition française, p. 557.

(2) Kreglinger : op. cit. p. 75.

(3) C'est-à-dire : « Saint.»

qui leur permet d'exercer autour d'eux une action irrésistible. Mais le maniement de cette force divine exige beaucoup de précautions, parce que son intensité la rend dangereuse par les brusques décharges qu'elle peut produire. Elle est « chéquès » (tabou) pour les profanes. « Aucun objet profane ne pouvait jamais se trouver à proximité des lieux sacrés et chaque infraction à cette règle déclanchait immédiatement une décharge violente des forces divines, la rupture d'équilibre provoquait un choc se manifestant par des effets foudroyants » (1). Le Lévitique (X, 1-2) nous montre les fils d'Aaron dévorés par une flamme jaillie de l'Arche parce qu'ils s'étaient approchés d'elle avec un encensoir qu'ils avaient négligé d'allumer suivant les règles liturgiques, et qui donc était profane. Même pour l'homme consacré par l'ordination cette force invisible et souveraine reste redoutable ; en portant des semelles de liège l'Élu Coen se prémunit, sans certainement s'en douter, contre le choc violent que pourrait produire la rencontre de son corps chargé du « el » avec un endroit du sol qui n'aurait pas été consacré par ses lustrations et fumigations.

D'autre part le règlement qui ordonnait à l'Opérant d'allumer les bougies et les réchauds avec du « feu nouveau », n'appliquait pas seulement, comme le croyait Saint-Martin, le principe que « chez nous tout doit être neuf » (2) ; il continuait une tradition très ancienne, dont on trouve des traces dans le monde entier et qui n'admettait pour les usages du culte que le feu obtenu sur place par des procédés invariables et usités par des civilisations disparues. Le feu destiné au sacrifice était allumé dans l'Inde par le pramantha, c'est-à-dire par l'échauffement d'un morceau de bois tourné rapidement dans l'ouverture d'une bûche trouée. C'est de la même manière que les prêtres mexicains allumaient le feu nouveau au bout du

(1) Kreglinger : *Ibid*, p. 99.
(2) III, 93.

cycle de 52 années (1). Le grammairien Festus (IIe ou IIIe siècle après Jésus-Christ) note qu'à ce procédé primitivement employé succéda l'usage de tirer le feu nouveau des rayons solaires réfléchis par un miroir concave ou réfractés par leur passage à travers un corps transparent (2). Prudence écrivait à la fin du IVe siècle, dans son Cathemerinon, en s'adressant au Christ : « Tu nous apprends à chercher par le choc d'un caillou la lumière que contient le silex en quelque sorte en semence » (3).

L'Église avait conservé ces antiques usages dans les cérémonies pascales. « Le samedi précédant le dimanche de Pâques il était d'usage dans les pays catholiques d'éteindre toutes les lumières dans les églises puis d'allumer un nouveau feu, quelque fois au moyen du silex et de l'acier, quelque fois au moyen d'un verre ardent. C'est à ce feu qu'on allume le grand cierge pascal qui sert alors à rallumer toutes les lumières éteintes dans l'église » (4). A Rome le feu nouveau s'obtenait à Pâques avec un fusil de métal, à Paris avec un silex et l'on chantait : « Dieu, qui par ton fils a apporté aux fidèles le feu de ta clarté tiré d'un caillou pour servir à nos usages, sanctifie ce feu nouveau » (Office de la Semaine Sainte, Paris, 1756). A Mayence on allumait le cierge pascal avec un prisme ou un miroir. A Florence, le matin du samedi saint, le prieur de la basilique des Saints-Apôtres mettait le feu à une bougie en frappant avec un briquet sur trois pierres provenant du tombeau du Christ et avec cette bougie allumait le cierge pascal (5).

Dans certaines parties de la Souabe on ne devait pas allumer les feux de Pâques au moyen du fer, de l'acier ou même du silex, mais uniquement en frottant des morceaux de bois. Dans les Higlands d'Ecosse on allumait le premier

(1) Réville : *Religions du Mexique*, p. 142-145.
(2) Saintyves : *Essais de Folklore biblique*, p. 24-25.
(3) *Ibid.* p. 18.
(4) Frazer : *Rameau d'Or*, p. 575.
(5) *Ibid.* p. 19, 18, 40.

mai le « tein-eigin » (feu forcé ou feu de misère) en faisant tourner un vilbrequin en bois dans le trou d'une planche. Cet usage existait aussi dans le pays de Galles, en Hongrie, en Ruthénie, en Masurie, en Albanie. L'interdiction de se servir d'acier était si rigoureuse qu'en Ecosse ceux qui allumaient le « feu de misère » devaient se débarrasser au préalable de tout objet de métal qu'ils pouvaient avoir sur eux. En Suède les feux de joie s'allument encore avec deux morceaux de silex (1).

En allumant du « feu nouveau » pour ses Opérations, l'Élu Coen restait fidèle à une coutume religieuse, d'origine magique, encore en honneur dans les pratiques populaires et dans les rites de religions positives.

* * *

La fidélité à la tradition magique dont témoigne le rituel des Élus Coens s'affirme encore par les connaissances et facultés surnaturelles que s'attribue le chef de l'Ordre. Il ne suffit pas, en effet, suivant la doctrine magique orthodoxe, que le docteur en magie, le « Sage », ait appris de ses maîtres inconnus, de ces « amis de la Sagesse » dont parle la Réintégration, le secret des formules et des cérémonies efficaces, il lui faut encore être pourvu des dons exceptionnels de clairvoyance et de puissance qui font de lui un être privilégié et l'habilitent à choisir parmi ses disciples ceux qui seront dignes de recevoir et capables de transmettre le dépôt qui lui a été commis. « Dieu donne à ses Élus sans aucune distinction corporelle la connaissance de ses dons spirituels pour l'avantage des hommes de la terre, de même qu'il ordonne aux mêmes Élus de ne transmettre leurs dons et leurs vertus spirituelles qu'à ceux qui sont dignes d'un pareil héritage » (2).

(1) Frazer : *Rameau d'Or*, p. 577-578 ; 580-587 ; 595-597.
(2) I, 226.

Pasqually prétend donc être plus qu'un hiérophante enseignant à ses disciples des vérités transcendantes ; il est surtout un Coen dans la mesure où celui-ci était un héritier des anciens magiciens (1) et il possède les pouvoirs surnaturels des Élus spirituels. Le prêtre juif ne jouissait de facultés supérieures, il ne communiait directement avec le monde divin que parce qu'il était lui-même plus qu'un homme ordinaire ; il était doué de vertus saintes que les rites de consécration avaient précisément pour objet de lui donner. Il n'exerçait ses fonctions qu'après une initiation complexe par laquelle lui étaient communiquées les substances sacrées qui, d'une part, le rendaient digne de pénétrer dans le monde transcendant et, d'autre part, l'immunisaient contre le danger que présentait le contact avec les objets condensateurs du « el » (2). D'après la Bible, Elie, dont Pasqually répète le type d'Élu Spirituel, avait guéri de la lèpre le général syrien Namaan, rendu potables les eaux malsaines et transformé magiquement en végétaux comestibles des plantes vénéneuses (IV Rois II, 19-20 ; IV, 38 sq. ; V, 1 sq).

A l'exemple des Coens et des Prophètes, Pasqually, étant directement en rapports avec la divinité, connaît, par intuition ou par illumination intime, les lois physiques dont la science profane s'efforce en vain de percer le mys-

(1) Le terme hébreu désignant le prêtre, kohen, dérive de la même racine que l'arabe kâhin, le devin, et incite à penser que la prédiction de l'avenir fut d'abord le domaine où s'exerçait l'autorité du prêtre (Kreglinger : op. cit. p. 300).

(2) Kreglinger : op. cit. p. 95. Pasqually insiste sur la vertu mystique de l'onction d'huile sainte qui avait, selon le Lévitique (VIII), figuré dans la consécration d'Aaron et de ses fils comme prêtres du Très-Haut ; la Réintégration rapporte que lorsque les « sept principaux Esprits universels » apparurent à Noé sous la forme de l'arc-en-ciel, pour annoncer la renaissance de la vie du monde et le rétablissement de l'ordre cosmique, le patriarche ne put d'abord comprendre le sens de cette manifestation ; il fallut, pour qu'il comprit que « sa délivrance était proche », que la colombe volât jusqu'au mont Ararat et laissât tomber à ses pieds la branche d'olivier qu'elle en rapportait : « Cette branche d'olivier, prise par la colombe de préférence à tout autre bois, enseignait aux hommes le fruit dont ils se serviraient pour l'onction et la marque des puissants signalés (élus), préposés par le Créateur pour la manifestation de son culte, ainsi qu'on l'a pratiqué chez Israël et parmi tous les Sages » (I, 175).

tère ; dépositaire d'une partie de l'intelligence et de l'énergie divines, il peut interpréter les manifestations obtenues par les Opérations, prévoir l'avenir, savoir ce qui se passe dans les lieux les plus éloignés, guérir les maladies sans recourir aux remèdes humains. Il est, par les pouvoirs qu'il assure posséder, un de ces Sages « qui ont appris à connaître la force du nombre Dénaire par leur persévérance dans leurs opérations spirituelles divines, par le moyen desquelles ils ont obtenu les mêmes dons qui avaient été donnés à Seth » (1). Il joue auprès de ses disciples le même rôle que les trois missionnaires de la deuxième postérité de Noé ont rempli auprès des Mineurs Spirituels dont ils ont fait les desservants du vrai culte divin. Comme eux, en consacrant les Réau-Croix, il exerce le droit de faire « une élection spirituelle » et il confère « la suprême ordination et la bénédiction spirituelle » (2).

Il peut même conférer à distance cette « suprême ordination ». Willermoz, qui avait été déjà ordonné Réau-Croix en 1768, à Paris, par le Substitut Universel de Pasqually, attribuant le résultat négatif de ses travaux à « l'invalidité » de sa réception, Pasqually se faisait fort, deux ans plus tard, d'ordiner valablement lui-même l'adepte lyonnais, sans quitter Bordeaux. Il suffisait que la nouvelle cérémonie eût lieu à l'équinoxe de printemps et qu'un synchronisme absolu fût établi entre les actes de l'officiant et ceux du récipiendaire. Willermoz devait faire un tracé spécial dans la Chambre d'Opération : en reculant le Cercle de Retraite et en rendant plus obliques les deux rayons du Quart de Cercle, il se réserverait entre les deux figures un espace suffisant pour y tracer une circonférence d'environ six pieds de diamètre, c'est-à-dire assez grande pour contenir le corps étendu du récipiendaire, dont la taille était de cinq pieds huit pouces ; il tracerait

(1) I, 119-120.
(2) I, 206 ; 207.

en outre à l'Ouest un Cercle de Correspondance au milieu duquel brûlerait une bougie représentant Pasqually. Au jour convenu Willermoz devait, à 10 heures précises du soir, se prosterner « la face entière (étendu face à terre) dans le cercle », la tête tournée vers l'angle Est, c'est-à-dire dans la direction du Quart de Cercle, et rester une demi-heure dans cette position. De son côté Pasqually, entré « dans son angle » à 9 heures précises à Bordeaux, y « travaillerait » jusqu'à une heure après minuit. Sa prosternation terminée, Willermoz éteindrait les lumières du Quart de Cercle, effacerait tout son tracé et se retirerait de la Chambre d'Opération. Le même travail, parallèle, serai répété au bout de cinq jours, mais commencerait une heure plus tard et débuterait par des invocations après lesquelles Willermoz devait éteindre la bougie représentant Pasqually, en disant : « Béni soit celui qui m'assiste et qui m'entend ; ô Bagniakim, amen ». Il procéderait ensuite au « travail ordinaire » en veillant seulement à ce que l'hiéroglyphe tracé au préalable dans le Cercle de Réception se trouvât exactement entre ses jambes (1).

Tandis que les Réau-Croix n'exercent, et encore passagèrement, que la puissance quaternaire, leur maître revendique pour lui-même, sinon explicitement, du moins très clairement, quand on se donne la peine de lire entre les lignes de sa correspondance, la double puissance spirituelle divine du nombre Huit « que le Créateur a destiné aux Élus Spirituels qu'il veut favoriser et préposer à la manifestation de sa gloire » et que « l'homme ne peut obtenir du Créateur sans des travaux infinis et sans subir la peine du corps, de l'âme et de l'esprit » (2). Il peut en effet, par ses Opérations personnelles, favoriser magiquement les « entreprises tant spirituelles que temporelles » de ses « Émules ». Lorsque les Réau-Croix Willermoz et

(1) II, 90-91 ; 96-97.
(2) I 325

de Grainville doivent se rendre à Paris en avril 1770 « pour prendre des arrangements définitifs pour le bien de l'Ordre » leur maître leur écrit : « Que l'Éternel bénisse votre entreprise à tous pour ce sujet. Je n'y contribuerai pas moins par mon travail prochain pour qu'il daigne vous favoriser tant spirituellement que temporellement et vous tienne pour un temps immémorial à sa suite. Amen. Amen. Amen » (1). Aussi, pour être toujours en mesure de projeter au moment voulu ce fluide bienfaisant, Pasqually s'est engagé « par serment », en sa qualité de « chef spirituel souverain des cercles d'opération spirituelle divine » à tenir « comme il est d'usage, et même ordonné et prescrit, ses cercles ouverts toute l'année afin d'être à même de n'être point surpris et tomber en défaut, soit pour son utilité particulière, pour l'Ordre, pour les instructions particulières ou générales et pour la propagation de l'Ordre » (2).

Pasqually a le don de seconde vue qui lui permet d'être témoin des travaux des adeptes à plus de deux cents lieues de distance et il peut leur suggérer à travers l'espace la conduite qu'ils doivent tenir dans les circonstances graves. Le jour où Bacon de la Chevalerie se sentait terrassé par la force supérieure d'un des démons qu'il conjurait au cours d'une Opération, il échappa au péril en s'élançant du Quart de Cercle dans le Cercle de Retraite « poussé par une détermination obscure et irrésistible » ; il apprit par la suite qu'elle lui avait été inspirée par Pasqually qui travaillait de son côté à Bordeaux et qui l'avait « vu dans sa défaillance » (3).

Le Maître des Élus Coens réunit en sa personne tous les dons qui avaient été répartis par la Divinité entre les sept Élus Spirituels de la deuxième postérité de Noé. La Réintégration nous a déjà prouvé qu'il était initié aux sciences

(1) II, 100.
(2) II, 89.
(3) IV, p. XXXVII.

secrètes communiquées aux trois derniers frères : c'est à savoir, pour le sixième frère, « la connaissance du caractère littéral et hiéroglyphique, céleste, terrestre, spirituel, supérieur, majeur, inférieur et mineur divin » (1), c'est-à-dire des doctrines cosmologiques, pneumatologiques et anthropologiques exposées dans le traité, et, pour le septième, « la connaissance parfaite de tous les caractères hiéroglyphiques de tout être spirituel démoniaque » ou science des exorcismes, et « le don de construire des édifices spirituels pour la gloire du culte du Créateur » (2) ou, en d'autres termes, l'art de tracer les cercles, les angles et les caractères dans la Chambre d'Opération. S'il ne semble pas avoir usé du don de « plantation et cultivation terrestre » (fécondation magique des plantes et des troupeaux) accordé au cinquième frère, la Réintégration prouve que son auteur avait en biologie des lumières particulières et que son omniscience s'étendait jusqu'aux phénomènes les plus répugnants de la vie organique. En dépit, ou plutôt à cause de son étrangeté, la théorie qu'il expose avec une imperturbable assurance sur la génération des vers dans un corps en putréfaction mérite d'être intégralement reproduite. « Outre le pouvoir, enseigne doctoralement la Réintégration, qu'a le corps de l'homme de se reproduire corporellement, il a encore celui de végéter des animaux passifs qui sont véritablement innés dans la substance de cette forme matérielle. Lorsque l'être agent matériel a quitté sa forme, cette forme devient en putréfaction ». Il en sort des « reptiles qui subsistent jusqu'à ce que les trois principes spiritueux qui ont coopéré à la forme corporelle de l'homme soient réintégrés » (dissous). Cette putréfaction ne vient ni d'elle-même, ni directement de la forme corporelle, mais de ce que « le séminal de toutes choses sujettes à la végétation est inné dans l'enveloppe soit terrestre,

(1) I, 190.
(2) I, 190-191.

soit aquatique ». « Le corps de l'homme étant provenu de la terre générale et ayant innés dans sa forme de matière les trois principes qui ont coopéré chez lui à former son enveloppe soit terrestre, soit aquatique... il réside encore en cette forme particulière un séminal d'animaux susceptibles de végétation. C'est par ce séminal que la putréfaction arrive dans les corps après ce qu'on appelle vulgairement la mort. Les trois principes que nous appelons soufre, sel et mercure, opérant par leur réintégration (mis en liberté), entrechoquent par leur réaction les ovaires séminaux qui sont dans toute l'étendue du corps. Ces ovaires reçoivent encore par là une nouvelle chaleur élémentaire, qui dépouille l'espèce animale reptile de son enveloppe, et cette enveloppe, ainsi dissoute, se lie intimement avec l'humide grossier du cadavre. C'est la jonction de cette enveloppe des reptiles avec l'humide grossier du cadavre qui opère la corruption générale du corps de l'homme et qui le met ensuite à sa dernière fin de forme apparente. La vie et l'action que les animaux ont dans l'humide radical ne proviennent que de l'opération de l'axe feu central qui dépouille, par son opération dernière, toutes les impuretés qui entourent les trois essences spiritueuses qui sont encore contenues dans la forme du cadavre. Leur feu élémentaire conjointement avec le feu central entretiennent (*sic*) la forme de figure apparente de ces animaux reptiles par l'opération de réfraction de leurs rayons de feux spiritueux qui, par la suite, se replient sur eux-mêmes lorsqu'ils ne trouvent plus de fluide à opérer, c'est-à-dire quand tout a été entièrement consommé par eux » (1).

Mais les facultés dont Pasqually fait le plus grand usage sont celles qui avaient été départies aux quatre frères aînés et qui lui donnent tous les pouvoirs d'un véritable magicien. Plus favorisé qu'Adam, qui n'avait pu communiquer à Seth que « le pénible cérémonial et non jamais les fruits

(1) I, 82-84.

spirituels provenus de ses opérations spirituelles temporelles » (interprétation des Passes) (1), il peut, comme l'aîné, « interpréter à ses frères les fruits provenus de leurs opérations » (2), c'est-à-dire comprendre la portée et la signification exacte des phénomènes surnaturels observés par les adeptes, et cette science est une de ses prérogatives. Il laissait, il est vrai, entrevoir à ses disciples le moment où, par l'effet de leur pratique de « la Chose », ils arriveraient « à s'instruire et à se former aussi bien dans l'interprétation que dans le travail » (3), mais, tant qu'il fut auprès d'eux, il ne renonça pas à son monopole (4). Les adeptes lui communiquaient les « journaux » dans lesquels ils conservaient leurs croquis et ils étaient invités à observer avec la plus grande attention si quelqu'une des figures tracées sur le plancher, ou « des autres quelconques », leur étaient « rendues » et à envoyer leurs notes au Maître qui se réservait le droit d'en faire « l'usage qu'il jugerait à propos pour leur avantage et leur intruction » (5). Il écrivait le 13 mars 1770 à Willermoz : « Leurs journaux m'ont très bien réussi (m'ont été très utiles) dans les recherches que j'ai faites et que j'ai très bien interprétées sur les événements présents et futurs qui m'ont très parfaitement réussi avec succès par la grâce du Grand Architecte de l'Univers » (6).

---

(1) I, 127.
(2) I, 187.
(3) II, 110.
(4) Il leur envoyait de Port-au-Prince, le 12 octobre 1773 « un répertoire général des noms et des nombres en jonction avec les caractères et hiéroglyphes interprétant le fruit provenu de l'Opération », assurant que ces pièces permettraient aux Réau-Croix « d'interpréter le fruit de leurs travaux sans son secours », (II, 195-196). Mais cette concession imposée par l'éloignement et le désir de prévenir des défections était plus apparente que réelle car Saint-Martin déclarait, après avoir pris connaissance des papiers envoyés par Pasqually, que ces documents contenaient peu de choses ignorées des Elus Coens (III, 153).
(5) III, 113. Saint-Martin, pressé de questions par le baron de Gleichen, auquel il avait fait connaître les premiers grades des Elus Coens, (Fiches de Savalette de Langes, reproduites par Fabre dans : *Eques a Capite Galeato*, p. 88), finit par lui montrer « des figures hiéroglyphiques écrites en traits de feu, qui lui apparaissaient dans ses travaux et dont il lui était ordonné de conserver les dessins », (VII, 152).
(6) II, 99.

Les manifestations dont il était lui-même témoin le renseignaient sur la valeur des résultats obtenus par les Opérations de ses disciples. Il écrivait le 9 mai 1772 à Willermoz, désespéré de ses insuccès répétés : « J'étais prévenu par mon travail que, si vous aviez dans le vôtre quelque satisfaction, cela n'était pas considérable » (1).

Pasqually peut, comme le deuxième frère, prophétiser la manifestation de la justice divine (2), c'est-à-dire annoncer de quelle façon le monde finira et quels Justes seront réintégrés dans le cercle divin ; mais il est aussi capable de prévoir les événements futurs, les plus importants comme les plus insignifiants, par l'interprétation des Passes observées par les Réau-Croix (3).

Comme le troisième frère il a reçu le « don d'astronomie universelle, générale et particulière » (4) qui le met, seul de tous les membres de l'Ordre, en état de calculer les conjonctures planétaires d'où dépend en grande partie le succès des Opérations (5). Il ne procède pas à ces calculs importants d'après les données de la science vulgaire, car le comput qu'il observe est « l'année mystérieuse équinoxiale allant d'un équinoxe à l'autre et commençant avec celle (*sic*) de septembre » (6), et la date de ces équinoxes est fixée d'après le premier quartier de la lune de mars et de celle de septembre « sans s'inquiéter des jours que la science profane déclare équinoxes » (7). Si les Réau-Croix ont le droit de choisir pour leur Travail d'Équinoxe une série de trois jours dans une période de huit jours, cette période est déterminée par Pasqually d'après ses calculs occultes (8) et ils doivent attendre le résultat de

(1) II, 109.
(2) I, 188.
(3) II, 99.
(4) I, 188.
(5) II, 77.
(6) II, 81.
(7) II, 77.
(8) II, 107.

ces calculs pour savoir dans quel temps mystique tombera la lune du mois suivant (1).

De même que le quatrième frère, Pasqually « est doué de la connaissance du Verbe Puissant que le Créateur employa pour toute sa création temporelle » ; il peut, en conséquence, « opérer en faveur des corps humains pour leur conservation pendant le cours de leur durée » et guérir radicalement les maladies (2). Aussi dit-il son fait à la médecine empirique qui ne s'occupe que de la matière « en ne s'attachant qu'à cet instinct animal qui est inné dans tout être passif ». « Si quelque événement naturel occasionne sur la forme des hommes qui sont attachés à la vie temporelle quelque contraction (action contraire) qui en dérange les lois d'ordre, ils crient au phénomène, ils sont tous épouvantés et, par ignorance, ils se livrent aux soins et à l'instinct d'un de leurs semblables qui, le plus souvent, est aussi ignorant qu'eux et qui serait plus en peine que l'affligé si pareil accident lui arrivait. Cette conduite n'est point surprenante de ceux, qui, en pareil cas, n'ont point recours à leur premier principe spirituel divin, le seul médecin qui puisse guérir radicalement » (3). En vertu de ce principe Pasqually se faisait fort « d'opérer contre les maladies et pour la conservation des fidèles membres de l'Ordre » (4) ; il leur donnait des consultations par correspondance et signalait les cures qu'il avait déjà opérées. Celle dont il se faisait le plus de mérite avait eu sa propre femme pour bénéficiaire. Il avait, il est vrai, éprouvé d'abord un demi-échec en mars 1770 après avoir « travaillé » pour « le rétablissement général de la santé » de Mme de Pasqually ; une Opération prolongée pendant

(1) II, 107.
(2) I, 188.
(3) I, 239. Le recours « au premier principe spirituel divin », c'est-à-dire à une intervention divine guérissant magiquement, a retrouvé une certaine vogue en Angleterre, en Amérique et en Allemagne à la fin du siècle dernier ; héritage de l'antique magie antidémoniaque, elle pouvait, pour les piétistes chrétiens, se réclamer de l'Epitre de St-Jacques (V, 14-15) : « La prière faite avec foi sauvera le malade et le Seigneur le soulagera ».
(4) II, 89.

plus de douze jours n'avait obtenu qu'une « très faible lueur de sa guérison » (1). Mais cinq mois plus tard une nouvelle Opération avait été couronnée d'un succès éclatant et Pasqually pouvait faire part à Willermoz « de la grâce qu'il avait obtenue de Dieu par la force de ses travaux corroborée par les légitimes prières sincères de ses vrais disciples et émules de l'Ordre ». La fierté que sa victoire inspirait au thérapeute était d'autant plus grande que la maladie avait été fort grave et que les médecins, désespérant de la guérison, avaient abandonné la patiente. « Ma femme, écrivait Pasqually, souffrait des plus redoutables maux qui sont susceptibles de réduire l'individu de la nature humaine à sa réintégration de force contre les prescriptions de la durée de son cours (mort avant le terme normal) : 1° dissolution du sang, 2° pertes rouges depuis cinquante-quatre jours, 3° obstruction à la matrice, 4° relâchement de toutes les parties intestinales (*sic*), 5° coliques néphrétiques, 6° engorgement des glandes de l'aine du côté droit, 7° douleur sciatique rhumatismale ». Une consultation de « tous les célèbres médecins et chirurgiens de Bordeaux » en présence de toute la famille de Mme de Pasqually et de quelques « émules » avait donné la malade pour perdue. Les médecins, reconnaissant l'impuissance de la science humaine dans le cas présent, avaient « ordonné » à Mme de Pasqually de se « soumettre aux ordonnances de son mari ». Celui-ci s'était mis à l'œuvre sans tarder et « le troisième jour de son ouvrage il aperçut un signe », dont l'interprétation lui annonça la guérison de sa femme et lui révéla en même temps le danger qu'elle avait couru. « Une preuve efficace de la grâce que j'ai reçue, disait l'heureux époux en terminant son long rapport, fut que le quatrième jour de mon travail je fis lever ma femme et la secouai un peu, qui fit crever un abcès qu'elle avait dans le bas-ventre, qui rendit

(1) II, 98-99.

quantité de matières affreuses » (1). Pasqually assurait que cette guérison miraculeuse avait fait beaucoup de bruit dans la ville et dans toute la province, ce que l'on croit sans peine ; en tous cas les pouvoirs magiques du chef des Élus Coens étaient si bien tenus pour constants par les occultistes que, trente ans plus tard, le baron de Turkheim écrivait à Willermoz : « J'ai toujours eu l'idée, et des amis sûrs m'y ont affermi, que l'auteur de la Réintégration a été en communication avec des êtres différents de ceux qui habitent la terre, que même il avait des connaissances magiques et les a mises en pratique » (2).

* * *

Quels qu'aient été les maîtres de Pasqually, Kabbalistes du Moyen-Age ou Occultistes de la Renaissance, la magie des Elus Coens se distingue par un caractère très personnel : elle est pure de toute sorcellerie et sincèrement indifférente aux biens matériels. L'éloge n'est pas mince, car la plupart des magiciens de tous les temps et de tous les pays ne sont

(1) II, 101-102.

(2) VI, 142-143. Malgré le dédain qu'il affectait pour les remèdes empruntés à la pharmacopée, Pasqually daignait parfois y avoir recours ; consulté par Willermoz sur une maladie de la matrice dont souffrait la sœur de l'adepte lyonnais, le chef de l'Ordre, qui semble avoir été surtout expert en gynécologie, prescrivait, après avoir disserté sur les causes de cette maladie, le traitement suivant : « Vous prendrez les quatre laits que nous appelons les quatre secours qui sont lait de vache, lait de chèvre, lait d'ânesse et lait de brebis, environ un demi gobelet de chaque dans lequel vous y ferez dissoudre un quart d'once de blanc de baleine pur ; vous mettrez le tout dans une bouteille de verre blanc et non d'autre ; vous ferez chauffer le tout pendant un bon quart d'heure dans le bain-marie qui sera dans un pot neuf d'eau de fontaine, vous y attacherez ladite bouteille où sera le blanc de baleine et les différents laits, de sorte que la bouteille ne touche de pas une (d'aucune) façon le pot et qu'elle soit bien suspendue en l'air dans l'eau. On met le tout froid, on laisse la bouteille débouchée et lorsque la bouteille est bien chaude, le temps susdit, vous retirez le tout hors du feu, vous laissez perdre la grande chaleur au tout ensemble, ensuite sortez la bouteille de lait du dit pot, et, lorsqu'il est tiède, vous le mettez dans une petite seringue que vous donnez à la malade pour se seringuer la matrice ; elle prendra de ces petits anodins, tant qu'elle en (*sic*) jugera à propos ; elle peut en prendre deux le matin, deux l'après-midi et même un dans la nuit et même plus si elle sent qui ne lui fasse *(sic)* aucune peine d'user de ce remède. Dites lui que je l'assure d'un succès parfait » (II, 29-30). On remarquera que ce traitement ne comporte aucun adjuvant magique ou mystique.

pas extrêmement scrupuleux sur la nature des Esprits qu'ils veulent asservir, et ceux-là même qui repoussent tout commerce avec les êtres démoniaques ou simplement suspects, tels que les Esprits élémentaires, dissimulent mal sous la pompe des formules mystiques, les ardeurs d'une dévotion déclamatoire et les rigueurs d'un ascétisme de parade, les buts très intéressés qu'ils poursuivent; richesses, honneurs, santé parfaite, connaissances refusées au vulgaire, prescience et divination, telles sont les fins pour lesquelles les magiciens mettent généralement en mouvement le monde des Esprits.

Les Elus Coens ont horreur des Esprits impurs. Ils croient bien, comme tous les occultistes, que les cérémonies magiques ont par elles-mêmes, et quelle que soit la puissance surnaturelle invoquée, une efficacité réelle et la Réintégration a soin de faire remarquer qu'Adam obtint un résultat des opérations qu'il avait entreprises en rejetant entièrement le cérémonial que lui avait prescrit le Créateur et en observant celui que lui avait enseigné le démon. Mais le traité ajoute que le résultat obtenu constitua une sévère punition du crime commis par le Premier Homme et la leçon implicite qu'il tire de cette expérience est claire : toute Opération ne peut réussir véritablement qu'avec le consentement et la collaboration directe ou indirecte de Dieu. C'est là, en dernière analyse, la raison profonde du rôle prédominant joué dans les Opérations des Élus Coens par le Nom Divin et les « Noms Spirituels » des intermédiaires entre l'homme et le Créateur. Quant au but des Opérations, l'attention des adeptes est tournée trop exclusivement vers le ciel et la vie future pour se laisser distraire par des avantages immédiats et passagers. Pasqually affirme bien avoir guéri sa femme par des moyens surnaturels qu'il offre d'employer à l'occasion en faveur de ses disciples, mais ceux-ci ne doivent considérer cette cure miraculeuse que comme une preuve éclatante et rare des grâces particulières départies à leur maître

pour aider au « triomphe et à la manifestation de la gloire du Seigneur ».

Les calculs astrologiques de Pasqually visent uniquement à fixer la date des Opérations et ne sont jamais mis au service de l'astrologie judiciaire

Ce qu'on appelle prescience de l'avenir, et qui a tant d'attraits pour la faiblesse humaine, n'est, suivant le traité, au point de vue rationnel, qu'un calcul des probabilités ; au point de vue mystique elle n'existe pas en dehors des révélations surnaturelles que Dieu dispense à de rares élus quand ils ont observé scrupuleusement, en esprit et en acte, le cérémonial des Opérations. Il ne faut pas croire comme « le peuple grossier à ces prétendus devins, devineresses, magiciens, magiciennes, sorciers ou sorcières. Dans le monde entier il n'y a ni devin ni devineresse ; personne ne peut lire dans le passé que par le présent (1) et ainsi, ayant une connaissance parfaite de l'un et de l'autre, il n'est pas difficile de lire plus ou moins dans l'avenir... » « Lorsqu'il faut un travail quelconque pour parvenir à lire dans toutes les opérations, actions, contractions (réactions), végétations, révolutions et autres choses temporelles spirituelles qui s'exécutent dans cet univers par l'Esprit ou par l'homme, celui qui peut parvenir à cela ne peut pour cela s'appeler devin ou devineresse, puisqu'il ne peut obtenir ces connaissances qu'après de pénibles efforts spirituels et corporels qui font sentir à celui qui travaille sur les merveilles du moteur de l'univers la peine de l'âme, du corps et de l'esprit. L'homme ne peut être instruit dans aucune connaissance des opérations de l'univers qu'en subissant de pénibles et formidables travaux », tels que « les travaux de Moïse et des sept Sages d'Israël » qui « ont combattu, vaincu et exterminé les ennemis du vrai culte divin ». D'ailleurs qu'importe la connaissance de l'avenir terrestre ? Le seul qui compte

(1) Pasqually veut dire probablement : « Que par ce qu'on en connaît actuellement. »

est celui qui nous attend après la mort et « la science spirituelle de l'Éternel n'est point l'art d'un devin » (1).

Pasqually admet, comme beaucoup d'occultistes, la possibilité de la génération artificielle, de cette « homofactio » que Paracelse opérait dans le ventre d'un cheval, pour laquelle les Italiens arrachaient les mandragores poussées sous un gibet et qui avait donné au comte de Kuefstein des êtres mystérieux qu'il conservait dans un bocal. Mais il la rejette comme un art abominable. Après avoir établi, par l'organe de Moïse parlant à Israël, que la procréation du corps humain provient uniquement « des essences spiritueuses innées en l'homme », il ajoute, en prenant toujours Moïse comme interprète : « Si tu voulais, de ton chef, employer des principes opposés à la substance d'action et d'opération spirituelle divine et temporelle, il n'en proviendrait pas de reproduction, ou, s'il en provenait une, elle resterait sans participation d'opération divine, elle serait mise au rang des brutes, elle y serait même regardée comme un être surnaturel (anormal), et elle répugnerait (serait un objet d'horreur) à tous les habitants de la nature temporelle » (2).

L'alchimie, encore si cultivée au XVIIIe siècle et qu'avaient plus ou moins pratiquée nombre d'occultistes depuis la Renaissance, est expressément condamnée par la Réintégration. Pasqually lui avait, il est vrai, fait quelques emprunts, peut-être d'ailleurs sans bien s'en rendre compte. Il a trouvé dans les nombreux traités hermétiques parus au XVIIe siècle sous le nom, probablement apocryphe, de Basile Valentin, la théorie d'après laquelle les corps sont composés de trois éléments fondamentaux : soufre, sel et mercure (3). Quand il parle de la

(1) I, 383-385.
(2) I, 316.
(3) En réalité B. Valentin ne découvrait ces 3 éléments que dans les seuls métaux, où ils figuraient, selon lui, en proportions différentes suivant le métal envisagé ; la plupart des autres corps ne comprenaient, suivant sa théorie, que deux de ces éléments.

sœur de Moïse, appelée Merian (Terre Vierge), « fille savante en connaissances divines et qui fit sacrifice de sa virginité pour opérer le vrai culte permis à son sexe » (1), il s'inspire manifestement des ouvrages alchimiques qui faisaient de Marie la Juive, sœur de Moïse, tenu lui-même pour un maître dans l'art de la transmutation, une des lumières de l'art spagirique. Mais la Réintégration n'en réprouve pas moins la recherche de la chrysopée par des allusions transparentes. Elle rappelle que le Premier Homme avait commis une faute en voulant agir sur la matière, « en traçant six circonférences en similitude de celles du Créateur » (2) ; elle insiste sur cette idée que « la matière première (primitive) n'a été engendrée que pour être à la seule disposition des démons » (3) ; elle démontre qu'en formant le nombre Neuf, « nombre de la division des essences spiritueuses de la matière et de celle des essences spirituelles divines », par jonction du Quinaire, « nombre imparfait et corruptible », et du Quaternaire, « nombre parfait et incorruptible », c'est-à-dire en cherchant à dissocier les corps pour former l'or avec leurs éléments autrement combinés et en consacrant à cette besogne le pouvoir accordé par la divinité à Adam pour dominer la matière, « l'homme dégrade sa puissance spirituelle divine en la rendant spirituelle démoniaque » (4). Le Mineur Spirituel doit se garder soigneusement de tout travail s'appliquant aux éléments de la matière tant que, n'ayant pas été remis en communication directe avec Dieu, il n'est pas éclairé sur les dangers que présentent ces pratiques ; il lui faut se souvenir qu'il

---

(1) La terre vierge, ou materia prima, était considérée par les alchimistes comme le corps mystérieux d'où devait être tirée la pierre philosophale. Dans leur langage symbolique cette terre perdait sa virginité pour enfanter l'or pur, ou or des philosophes. Pasqually semble n'avoir pas compris le sens de l'allégorie et lui avoir donné soit une signification naturaliste, qui serait bien grossière, soit une interprétation symbolique dont la portée reste très obscure.

(2) I, 27.

(3) I, 373.

(4) I, 325. La « puissance spirituelle démoniaque » signifie le commandement exercé sur les Esprits pervers.

est le descendant d'Adam déchu qui, même après sa réconciliation, est resté « susceptible d'être homme d'erreur dans toutes ses opérations humaines spirituelles et temporelles, ce qui arrive à l'homme toutes les fois qu'il n'opère qu'en vertu de ces trois puissances ternaires qui sont : puissance aérienne, terrestre et fougueuse (air, terre, feu). Il est donc dangereux à l'homme de désir d'user de ces trois puissances dans quelque opération que ce soit sans, au préalable, avoir obtenu du Créateur la puissance quaternaire qui nous est retirée par la prévarication d'Adam » (1). Aussi l'Élu Coen ne daigne pas exercer son empire sur les Esprits élémentaires, êtres mixtes, indifférents au bien et au mal, présidant aux transformations de la matière et que les alchimistes s'efforçaient de ranger à leurs lois. S'il ne met pas en doute la réalité du Grand Œuvre, il estime que les richesses procurées par l'art spagirique, science démoniaque, sont des dons funestes qui détournent l'homme de ce qui doit être la fin de sa vie en ce monde, c'est-à-dire le culte du divin : « Le prince de cette matière favorise un moment ses prosélytes afin de les éloigner, soit en pensée, soit en action, de leur seul principe spirituel divin, mais, lorsqu'il les a mis au comble de leur satisfaction, il les laisse au milieu des pièges qu'il leur a tendus et les précipite dans l'abîme » (2).

La magie des Élus Coens est, par ses aspirations et ses principes, profondément religieuse. En la pratiquant, ils obéissent à une loi divine, « le Créateur, qui est immuable, ayant dit expressément à son homme réconcilié (Adam) que nulle connaissance des sciences divines ne lui serait rendue qu'après qu'il l'aurait gagnée par ses travaux » (3). Leur théurgie, respectueuse de la puissance illimitée de la divinité,

(1) I, 128.
(2) I, 260.
(3) I, 128.

ne s'adresse qu'à ses émissaires (1) et ne prétend les contraindre à se manifester qu'avec l'agrément de la puissance infinie dont ils dépendent et comme preuve des grâces que la vie future réserve aux élus.

Il y a évidemment contradiction entre une soumission aussi absolue aux décrets d'en haut et la prétention des adeptes à commander aux Esprits divins ; mais la même antinomie se retrouve dans tous les actes par lesquels l'homme entreprend d'entrer en rapports avec le divin. Toutes les religions positives, et jusqu'aux plus spiritualistes, ont conservé dans leurs rites les traces indélébiles de la magie primitive qui croyait la volonté humaine capable de provoquer ou de contrarier les phénomènes naturels en agissant, à l'aide de gestes et de paroles appropriés, sur les fluides qui les produisent ou les Esprits dont ils procèdent. La foi au pouvoir magique de l'homme particulièrement doué, de l'acte symbolique ou de la formule consacrée a été fortement battue en brèche par une notion plus rationnelle des lois physiques et surtout par la conception d'un Dieu suprême, d'un Créateur avec lequel ses créatures n'ont pas de commune mesure ; mais la transposition sur le plan transcendant de la volonté de puissance innée chez l'homme n'a jamais entièrement abdiqué ses droits. Le fidèle, à quelque religion qu'il appartienne, cherche toujours, plus ou moins consciemment, à emporter de haute lutte la faveur qu'il implore ; les prières rituelles ont gardé quelque chose de l'incantation et la valeur mystique des sacrements réside essentiellement dans leur vertu magique. Tout culte est un compromis entre deux principes opposés et sa valeur propre consiste bien moins dans

(1) C'est dans ce sens que Pasqually appelle l'opérant : « Chef qui mène les cercles d'adoption intellecte » (V. 229), c'est-à-dire que, pendant l'Opération, l'Elu Coen commande dans le domaine (délimité par les cercles et le Quart de Cercle) où se manifestent les Esprits majeurs porteurs de l'intellect bon (énergie et intelligence divines) pour lui annoncer qu'il est « adopté » par Dieu (réconcilié). Mais les Esprits n'obéissent aux ordres de l'opérant que si la divinité consent à la réconciliation.

la mesure où il a éliminé les éléments magiques que dans l'objet qu'ont en vue ceux qui le pratiquent : avantages matériels et immédiats ou biens spirituels et situés dans l'au-delà. Les dispositions morales des croyants sont donc plus importantes que les dogmes qu'ils professent ou les rites qu'ils observent ; à ce titre le culte secret des Élus Coens, si étrange et anachronique qu'il puisse paraître, ne le cède en rien aux systèmes mystiques les plus dignes de respect.

CHAPITRE V

Christianisme Ésotérique.

Le système mystique dont les chapitres précédents ont tracé les grandes lignes et indiqué sommairement les origines, n'a rien qui le rattache à l'époque et au pays où il avait trouvé des disciples. Le traité de la Réintégration aurait pu, si l'on s'en tenait aux citations faites jusqu'à présent, avoir été écrit à la fin du Moyen-Age par un rabbin versé dans le Talmud, les Midraschim et la Kabbale, et familier avec les doctrines philosophico-religieuses des sectes occultistes florissant en Asie Antérieure et en Égypte aux premiers siècles de notre ère.

Pourtant ce plant étranger repiqué en terre française, dans les États du Roi Très Chrétien, à l'intention des fidèles de l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, avait subi l'influence du milieu. Pasqually, qui faisait, et très bruyamment à l'occasion, profession de « catholicité », avait dû accommoder ses doctrines à la foi chrétienne très sincère des adeptes, de sorte que son traité cite le Christ à côté de Moïse et s'appuie expressément sur le Nouveau-Testament. Le rabbin que nous avons découvert en lui était donc en définitive un rabbin converti. Seulement il l'était moins profondément qu'il ne voulait le faire croire ou, peut-être, le croyait lui-même. Son christianisme de façade est un mince crépi rajeunissant un antique édifice, mais qui s'écaille et tombe dès qu'on y porte la main.

Que la doctrine professée par Pasqually ne fût, au sens

historique du terme, chrétienne que de nom, c'est là un fait que peut constater tout lecteur de la Réintégration, mais, avant de le mettre plus complètement en lumière, il faut prévenir une objection préjudicielle qui n'irait à rien de moins qu'à rendre la démonstration impossible. Nous avons vu que le traité est, du moins sous la forme où nous le connaissons, resté inachevé, la paraphrase de la Bible qui lui sert de base s'arrêtant au Livre I des Rois. Or, un des principaux disciples de Pasqually, J. B. Willermoz, chef des Élus Coens de Lyon, affirmait dans une lettre confidentielle que le traité « devait aller jusqu'à l'Ascension de Notre-Seigneur », et, au bas d'un des deux manuscrits que Mr. Matter a eu sous les yeux, se trouvait la note suivante : « L'auteur n'a pas été plus loin dans ce traité, qui devait être beaucoup plus long. C'est surtout à la venue du Christ qu'il devait être plus important, selon ce qu'il a dit lui-même à ses amis » (1). Avons-nous le droit de porter un jugement sur un point aussi important de la doctrine de Pasqually en l'absence de toute documentation directe, lorsque nous manque précisément la partie de son ouvrage où la question aurait été spécialement traitée, où l'Évangile devait logiquement être commenté avec autant d'abondance que l'avait d'abord été la Bible ?

Il est permis de répondre affirmativement, et pour plusieurs raisons. Si nous ne possédons pas un exposé systématique et complet des conceptions de Pasqually sur la nature et la mission du Christ, l'auteur y fait d'assez nombreuses allusions dans ce que nous possédons de son ouvrage pour que nous puissions en déduire avec une sûreté suffisante ce qu'il pensait sur cette question. D'autre part il est fort douteux, à supposer que Pasqually se soit jamais décidé à l'écrire, que cette seconde partie ait jeté plus de clarté sur l'objet qui nous intéresse. Cette hypothèse s'appuie sur les deux considérations suivantes : d'abord

(1) VI, 144 ; VIII, 13.

parmi les diverses questions sur lesquelles Pasqually promet de revenir « ailleurs », « par la suite », « dans un autre endroit » ou « en son lieu » (1), ne figure jamais rien qui concerne le Christ lui-même. Pasqually s'engage à expliquer ultérieurement pourquoi le Seigneur avait dit que celui qui tuerait Caïn serait puni sept fois et celui qui tuerait le meurtrier de Caïn soixante-dix-sept fois de mort (2), à faire des révélations sur « les révolutions dernières qui surviendront à la créature (création ?) à la fin de toute durée » (3), sur « le feu qui doit mettre fin à la création universelle » (4), sur la façon dont « tout à la fin reviendra comme au commencement » (5). Il promet un exposé sur la matière, sur la constitution anatomique du cœur de l'homme (6), sur « les propriétés particulières de ses quatre membres » (7), des « détails sur les principes des différents corps célestes et terrestres », « une connaissance positive de toutes les vertus et puissances de Saturne, du Soleil et des autres cercles planétaires » (8), « un récit des époques » (9), un commentaire mystique sur le nombre douze (10). Exègèse biblique, eschatologie, cosmologie, anthropologie, astrologie et arithmosophie, telles sont les matières sur lesquelles Pasqually se proposait de donner

---

(1) I, 105 ; 141 ; 166 ; 227. Notons d'ailleurs que les expressions employées par Pasqually pouvaient parfois faire allusion, non pas à une autre partie du traité, mais aux instructions confidentielles données oralement aux disciples les plus avancés dans l'initiation. Un passage de la Réintégration se réfère très clairement à cet enseignement secret : ayant parlé, à propos de l'institution du culte divin par Enoch, de « ses travaux listiques catholiques », c'est-à-dire du répertoire général des hiéroglyphes que l'opérant pouvait tracer dans la Chambre d'Opération, Pasqually ajoute entre parenthèses : « On donnera en son lieu (probablement lors de l'ordination de Réau-Croix) l'interprétation précise de ces deux mots qui appartiennent aux sciences spirituelles divines » (I, 105).

(2) I, 92-93.
(3) I, 118.
(4) I, 166.
(5) I, 215.
(6) I, 248.
(7) I, 161.
(8) I, 138.
(9) I, 141.
(10) I, 304.

des indications supplémentaires ; nulle part il ne parle de développements touchant la christologie.

Les motifs de cette réserve se devinent facilement quand on contaste, et c'est le second argument en faveur de notre thèse, avec quel soin Pasqually évitait de s'expliquer sans détours sur une question théologique à laquelle un hétérodoxe ne pouvait toucher qu'avec la plus grande prudence s'il ne voulait pas scandaliser les fidèles de la religion officielle et nationale. Chaque fois qu'il arrive à l'auteur de la Réintégration de parler du Christ, il mélange avec tant de persévérance les idées les plus différentes, il tombe, au cours de la même phrase, dans de telles contradictions de termes et d'images que l'obscurité dont il s'enveloppe ne peut être simplement l'effet involontaire de sa maîtrise imparfaite de la langue et de la confusion de sa pensée ; on doit y voir plutôt l'aveu de l'embarras où il se trouve pour faire passer en contrebande une marchandise prohibée. Sa gêne aurait été encore plus grande quand il aurait été obligé de s'attaquer directement au commentaire du Nouveau Testament et, s'il serait peut-être excessif d'avancer que ce fut là l'obstacle qui s'opposa à l'achèvement de son traité, on a du moins le droit de suppsoer qu'il ne se serait pas, dans la seconde partie de son ouvrage, expliqué plus clairement ni plus complètement sur ce point délicat qu'il ne l'a fait dans le texte qui nous est parvenu (1).

* * *

Le décor chrétien derrière lequel se dissimulent les véritables doctrines de la Réintégration est monté et peint avec soin.

---

(1) C'est également l'avis de M. Matter qui remarque : « A mon avis Martinez n'ajoutait rien à son enseignement en achevant son ouvrage et il perdait peut-être plusieurs de ses adeptes. En effet, son auditeur chrétien n'aurait pas accepté des discours prêtés à Jésus-Christ, à St Jean ou à St Paul ». (VIII, 14).

Pasqually revient à plusieurs reprises sur cette idée que le peuple juif a, par ses apostasies réitérées, perdu le titre et la dignité de peuple élu de Dieu et ne possède donc plus le monopole des communications avec le divin, de sorte que la véritable religion a cessé d'être exclusivement juive pour devenir universelle. Par leurs alliances criminelles avec le prince des démons, les Hébreux sont appelés depuis : « enfants des ténèbres et enfants du sang de la matière, et ils ont été remplacés par ceux que l'on appelle : enfants de la grâce divine » (1). En sauvant Moïse, en lui donnant sa propre mère pour nourrice et en ordonnant à celle-ci de présenter l'enfant chaque jour, la fille du Pharaon « annonçait l'alliance que les idolâtres feraient à l'avenir avec les lois divines » (2). En prescrivant aux familles juives qui n'avaient pas d'agneaux chez elles de se réunir pour la Pâque à celles qui en possédaient, Moïse « annonçait par là l'alliance que le reste des idolâtres de l'Égypte (désignation symbolique du monde non-juif) feraient à l'avenir avec la loi divine, ce qui est effectivement arrivé » (3), car « les restes des Égyptiens, après la destruction du Pharaon et de son armée, se réunirent à la loi de Moïse » (4).

Le christianisme, religion universaliste à laquelle se sont convertis les hommes appartenant à toutes les races de la terre, est représenté expressément comme l'héritier de la loi divine proclamée par Moïse. Le prophète avait promis au nom de l'Éternel que « l'opération d'élection ou de nom spirituel donné à l'âme ou au Mineur se perpétuerait chez les peuples idolâtres plus (« qui ne seraient plus » ou « qui étaient alors les plus ») en privation de la connaissance du vrai culte de la divinité, ce qui est clairement manifesté aujourd'hui dans l'Église chrétienne par le sacrement du baptême où le nouveau-né reçoit un nom spirituel tout

(1) I, 117.
(2) I, 241.
(3) I, 254.
(4) I, 241.

différent de celui qu'il porte par son origine matérielle temporelle » (1).

La Réintégration parle du fondateur de l'Église, de son être et de sa mission dans des termes qu'auraient approuvés des docteurs en Sorbonne. Elle appelle le Christ : « Dieu vivant » (2), « Verbe de Dieu » (3), « Fils du Créateur » (4), « Homme-Dieu » (5) ; elle rappelle qu'il alla, après sa mort, « rendre compte à son père » (6) ; elle le met, avec la Trinité, en dehors de ses théories cosmogoniques et pneumatologiques en remarquant que « l'action de l'Éternel, qui est le Christ, et son opération, qui est l'Esprit Saint, ne sont compris ni l'un ni l'autre dans aucune espèce d'émanation ni d'émancipation », de sorte que « leurs actions et leurs opérations seront toujours spirituelles divines sans aucun assujettissement au temps ou au temporel » (7). Le traité professe que « le Christ est venu pour réconcilier les vivants et les morts avec le Créateur. Dieu le Fils, par sa passion et par l'effusion de son sang, a ouvert les portes des cieux à tous ceux qui étaient morts en privation divine » (8).

Pasqually, usant d'un procédé familier à l'apologétique chrétienne, découvre dans les récits de la Bible des allusions symboliques aux enseignements de l'Évangile, aux dogmes de l'Église et une préfiguration de l'avènement du Sauveur (9). Ésaü, supplanté par Jacob, « confirme cette prédic-

(1) I, 365.
(2) I, 52.
(3) I, 112.
(4) I, 241.
(5) I, 235.
(6) I, 48.
(7) I, 322.
(8) I, 40.
(9) On peut remarquer à ce propos que l'exégèse allégorique employée systématiquement par Pasqually pouvait se réclamer de l'exemple donné par les docteurs chrétiens. St Paul (Galates IV) déclare que certains passages de l'Ecriture, par exemple celui où il est parlé des deux femmes d'Abraham, ont un sens symbolique. St Augustin (de Genesi ; contra Manicheos I, 2) reconnait qu'on ne peut prendre à la lettre le texte des trois premiers chapitres de la Genèse sans attribuer à Dieu des pensées et des actes indignes de lui et qu'il faut les interpréter allégoriquement.

tion de l'Écriture que les premiers seront les derniers » (1). En invoquant le Créateur par le triple cri : A moi le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, Jacob professe le dogme de la Trinité, car le premier nom évoque le type du Créateur « par la multitude des puissances spirituelles qui furent données » au patriarche père des Hébreux ; le second nom évoque « le Fils divin ou l'action divine dans la grande postérité de Dieu qui provient d'Isaac, dans laquelle l'élection et la manifestation de la gloire divine s'est opérée » ; le troisième nom « reconnaît le vrai type de l'Esprit par les grandes merveilles que le Créateur avait faites pour lui en lui démontrant à découvert la gloire divine » (2).

Cette exégèse symbolique s'applique surtout au caractère, à la mission du Christ et aux événements qui ont marqué son passage sur la terre. « Abel était un type bien frappant de la manifestation de la gloire divine qui s'opérerait un jour par le Christ pour la réconciliation parfaite de la postérité passée, présente et future du Premier Homme » (3). « N'étant venu que par ordre du Créateur et pour une simple (uniquement pour une) manifestation spirituelle divine, il aurait pu dire comme le Christ : Mon royaume n'est pas de ce monde, car il ne devait jouir d'aucune partie de matière et ne participer en rien à la division de la terre qui ne devait être distribuée qu'à la postérité des hommes provenus des sens de la matière. Aussi fut-il promptement soustrait du nombre de cette postérité matérielle après avoir rempli sa mission selon la volonté du Créateur » (4). « La forme d'Abel conçue sans excès des sens matériels était plutôt spirituelle que matérielle et c'est par cette conception spirituelle que nous regardons la forme d'Abel comme une vraie figure de la forme du Christ provenue spirituellement d'une forme

(1) I, 225.
(2) I, 234.
(3) I, 66.
(4) I, 132-133.

ordinaire sans le concours d'opérations physiques matérielles et sans la participation des sens de la matière » (1). Eve, qui était « inondée d'une joie et d'une satisfaction inexprimables » quand elle portait Abel dans son sein, et Adam, qui « redevint de même satisfait et joyeux », sont le type de la Vierge, d'Élisabeth et des deux « pères temporels » « par le tressaillement qu'Elisabeth sentit dans son âme lorsqu'elle salua sa cousine Marie qui venait la visiter » et « par la satisfaction que les deux pères temporels sentirent » (2). Abel immolé par Caïn « faisait le véritable type du Messias et la véritable figure des Opérations du Christ » (3); « Abel a été véritablement immolé pour accomplir l'entière réconciliation de son père Adam » (4). Le meurtre commis sur lui par Caïn en présence de ses deux sœurs « avait figuré la défaite de l'individu corporel du Christ (le crucifiement) opérée par les hommes en présence des deux femmes, Marie de Zébédée et Marie-Madeleine » (5). « Le sang qui a coulé du Juste Abel est le type et la ressemblance certaine de celui que le Christ devait répandre » (6). Aussi, après le meurtre d'Abel un « interprète spirituel » apparut à Adam et à Eve et leur déclara : « Le Créateur vous dit par ma parole que vous n'avez l'un et l'autre produit cette postérité d'Abel que pour être (pour qu'il soit) le vrai type de celui qui viendra dans un temps pour être l'unique et véritable réconciliateur de toute votre postérité » (7). Adam, en annonçant à Eve la mort du Juste, lui avait déjà fait savoir que « ses crimes venaient d'être expiés par la victime Abel » et, se servant de la formule qui devait sortir des lèvres du supplicié expirant sur le Golgotha, il lui avait dit : « Tout est consommé » (8).

(1) I, 112.
(2) I, 67.
(3) I, 110.
(4) I, 219.
(5) I, 113-114.
(6) I, 114.
(7) I, 80.
(8) I, 74.

« La naissance d'Enoch fut marquée dans les cieux par un signe planétaire » (1) ; « son avènement dans le monde présidait celui d'une réconciliation universelle (de l'univers avec le Créateur), le signe qui parut à sa naissance prédisait celui qui parut à la naissance du Christ et son type est celui des trois opérations distinctes que le Christ avait à faire chez les hommes pour la manifestation de la gloire divine, pour le salut des hommes et pour la molestation des démons » (2). « Les Mineurs patriarches devaient être pendant leur vie temporelle un type réel de l'avènement du Messias et de sa toute-puissance pour la manifestation de la justice divine qui devait être opérée par lui sur tous les êtres émanés » (3).

Le culte divin que Noé opéra en sortant de l'Arche « était la vraie figure de celui qu'opérerait l'Homme divin pour la réconciliation du premier Mineur » (4). S'adressant aux hommes survivants, il leur annonça : « quelqu'un plus grand que moi, qui doit naître parmi vos postérités, vous instruira plus particulièrement de la justice et de la récompense qu'il réserve à la créature à la fin des temps, selon la confiance qu'elle aura eue dans son Créateur » (5).

Isaac fut, au moment où Abraham se disposait à le sacrifier, « le vrai type de celui que le Créateur enverrait sur la terre pour opérer le véritable sacrifice » (6). Le bélier immolé à sa place était « ombre et figure de la victime qui serait offerte dans la suite en nature effective, ainsi que l'oblation d'Isaac par son père l'avait prédite » (7). Le baiser que Jacob donna à Esaü lorsqu'il eut conçu le projet de supplanter son frère « annonçait la trahison que l'Homme-Dieu devait éprouver de la part d'un de ses

(1) I, 134.
(2) I, 141.
(3) I, 43.
(4) I, 172.
(5) I, 170.
(6) I, 222.
(7) I, 221.

frères et disciples nommé Judas Iscariote » (1). Moïse sauvé des eaux par la princesse égyptienne est « le type de l'avènement du Christ dans ce monde », car la princesse « représentait la mère du Christ » (2). L'agneau qu'il sacrifia en holocauste d'expiation est « un symbole de la victime qui devait être immolée par la suite pour le salut du genre humain » (3), et la réconciliation qu'il a opérée entre Israël et le Seigneur représente « l'opération de l'Homme divin ou Fils du Créateur » (4).

Enfin Pasqually date expressément de la venue du Christ la fondation du vrai culte divin et représente l'apparition du Christ comme le dernier stade d'une révélation progressive : « Moïse a surpassé Abraham et les Sages d'Égypte par ses opérations ; le culte exercé dans le Temple de Salomon était au-dessus des précédents ; le Christ a opéré un culte infiniment plus grand que les autres. Ce dernier nous prouve clairement que tous les cultes passés n'étaient que des figures de ce qu'il a fait » (5).

* * *

La couleur chrétienne que de tels passages donnent à la Réintégration ne saurait faire illusion qu'à des lecteurs superficiels.

Remarquons d'abord que Pasqually ne se réfère jamais aux textes évangéliques. Les Épitres de saint Paul et les Actes des Apôtres lui offraient pourtant des arguments à l'appui de ses théories les plus chères. La conversion de Paul sur le chemin de Damas, amenée par une manifestation accompagnée de « traction », la vision au cours de laquelle le Christ lui déclarait : « Je t'ai choisi pour témoin des choses que tu as vues et de celles où je t'apparaîtrai »,

(1) I, 236.
(2) I, 245.
(3) I, 252.
(4) I, 241.
(5) I, 211.

sa dialectique qu'on a exactement définie en disant : « Tout ce que l'apôtre pourra prêcher aux Juifs et aux Gentils partira de cette expérience indéniable : le Christ est ressuscité, car je l'ai vu comme je vous vois » (1), tout cela confirmait expressément l'axiome énoncé dans la Réintégration et d'après lequel l'œil est l'organe de la conviction.

Les écrits apostoliques fournissaient aussi des modèles achevés d'Elus Spirituels prouvant la réalité de leur mission par les dons surnaturels que la divinité leur avait accordés : soit saint Paul lui-même qui déclarait s'être emparé de l'âme de ses premiers catéchumènes de Corinthe, « non par des discours persuasifs de sagesse, mais dans la manifestation de l'Esprit et de la puissance », soit le diacre Etienne qui, « comblé de grâces et de puissance », opérait au milieu du peuple « des miracles et des signes extraordinaires ». Que Pasqually ait négligé des rapprochements qui étaient si favorables à sa thèse, c'est là un fait significatif ; il ne peut avoir qu'une explication : le souci de n'invoquer comme autorité scripturaire que la Bible, rien que la Bible, à l'exclusion de toute autre source de révélation.

Sur un autre point le silence de Pasqually avait une raison différente, mais tout aussi symptomatique. La déchéance d'Israël comme dépositaire de la vraie religion était le sujet de paraboles évangéliques : vigne louée à d'autres ouvriers quand les vignerons ont tué le fils du maître envoyé vers eux ; homme invité à des noces et jeté, pieds et poings liés, dans les ténèbres extérieures tandis que les gueux du chemin viennent prendre place dans la salle du banquet. Mais, d'accord sur le principe, Nouveau Testament et Réintégration différaient profondément d'avis sur ses conséquences. Pour le premier le christianisme est l'héritier universel du judaïsme ; pour la seconde la connaissance du véritable culte divin, retirée au peuple

(1) Baumann : *Saint Paul*, p. 17.

hébreu, est restée le monopole de quelques sages, élus par le Seigneur pour la conserver et la transmettre par tradition secrète. Aussi Pasqually se garde-t-il soigneusement d'attirer l'attention de ses lecteurs sur l'abîme qui sépare la religion chrétienne, publique et ouverte à tous, de son propre credo ésotérique.

L'orthodoxie de la Réintégration se manifeste donc uniquement par la mention qu'elle fait du Christ, mais la caution n'est pas bourgeoise. Il faudrait, pour s'en contenter, ignorer, ou avoir oublié, le sens très précis et spécial que Pasqually donne au mot « type ». Pour un lecteur peu familier avec la terminologie de la Réintégration le terme signifie : phénomène prophétique, manifestation préfigurative, et c'est bien le sens que plus d'un des passages cités ci-dessus semble y attacher. Mais quand on se rappelle que, pour Pasqually, un type « est la figure non seulement d'un événement à venir mais aussi d'un événement passé » (1), on s'aperçoit que l'auteur de la Réintégration n'a emprunté à l'apologétique orthodoxe une de ses méthodes que pour donner le change sur ses intentions et que les conclusions auxquelles il tend sont fort différentes des principes sur lesquels les théologiens chrétiens fondaient leur démonstration. Pour ceux-ci la vie et la passion de Jésus étaient le dénouement préparé et annoncé par les scènes du long drame qui commençait avec la faute d'Adam et ce dénouement avait pour conséquence la fin du règne de la Loi et l'avènement du règne de la Grâce. Pour Pasqually, au contraire, Jésus, « être régénérateur » (2), est une des nombreuses manifestations du type du « Réconciliateur », c'est-à-dire de l'Esprit émané du cercle de la divinité afin de remettre en communication avec Dieu les Mineurs tombés en privation et qui, pour remplir cette mission, anime chaque fois un « corps de matière appa-

(1) I, 158.
(2) I, 375.

rente ». L'avènement de l'être que les Chrétiens nomment le Christ n'est donc plus une conclusion ni un phénomène unique et extraordinaire ; il faut le mettre au nombre des épisodes dont la Bible fournit tant d'exemples et qui pourront se renouveler jusqu'à la fin des temps, puisque la faiblesse des Mineurs rend si brèves les périodes de réconciliation que la miséricorde divine leur a accordées au cours des âges. Considéré sous cet aspect, le Christ de Pasqually n'est plus du tout le Sauveur des Chrétiens ; il est en réalité une nouvelle incarnation, après tant d'autres, de «l'Esprit doublement fort» de l'Esprit Octonaire, dont Moïse dit, parlant à Israël : « Il est chez toi lorsque tu le mérites et s'éloigne de toi quand tu te rends indigne de son action doublement puissante » (1).

Par suite la personnalité du Jésus de l'Évangile se dilue au point de disparaître presque complètement, sa figure s'estompe et devient une ombre pâle et sans vie. Jésus de Nazareth, qui a vécu sous Tibère et qui fut crucifié par Ponce-Pilate, se confond avec tous les personnages bibliques dont l'Esprit Octonaire s'est servi pour catéchiser les Mineurs et les ramener à Dieu (2). C'est ce que la Réintégration rappelle inconsidérément à plusieurs reprises et d'une façon particulièrement formelle quand elle déclare : « Toutes les réconciliations opérées par Héli, Enoch, Noé, Melchissédec ont été faites directement par

(1) I, 338.

(2) La confusion que fait constamment Pasqually entre l'Esprit réconciliateur et l'intermédiaire (Prophète, Patriarche, Mineur Elu) qu'il prend pour truchement se trouve en germe dans les passages de la Bible où, pour dissimuler l'anthropomorphisme primitif, Jéhovah a été remplacé par son ange (Malek Javeh) de sorte que l'ange et Jéhovah sont souvent confondus ; par exemple Agar converse avec l'ange du Seigneur, mais elle reconnaît dans sa voix celle de Dieu (Genèse, XVI, 7, 9, 10, 13) ou bien l'ange apparaît dans le Buisson Ardent, mais c'est Jéhovah lui-même qui du sein du même Buisson s'adresse à Moïse (Exode, III, 2, 4). La confusion est encore plus grande, lorsque, ainsi qu'il arrive parfois, Pasqually place encore un Esprit entre le Christ et le Mineur interprète, comme dans le passage suivant :« Le nombre Quatre est donné au Mineur, le Nombre Sept est donné à l'Esprit et le nombre Huit au double Esprit qui est le Christ. Le Christ préside à l'Esprit, l'Esprit préside au Mineur et le Mineur (son âme) préside à la forme terrestre » (I, 47-48).

le Christ, car, quoiqu'elles aient été opérées par l'assistance (moyen) de Mineurs émanés pour cette fin, ces Mineurs cependant n'ont été que des figures apparentes dont le Christ s'est servi pour manifester la gloire et la miséricorde du Créateur en faveur des réconciliés. Nous connaissons avec certitude que le nombre huit est inné (doué essentiellement) de double puissance donnée par le Créateur au Christ et c'est lui qui nous apprend que le Messias a opéré toutes choses en faveur des hommes temporels de la première et deuxième postérités d'Adam » (1).

Ce Christ transcendant ou Messie est un pur Esprit agissant « par sa propre opération doublement puissante et faite immédiatement de son chef » (2), car il possède Huit, « nombre de la double puissance donnée par le Créateur au Christ » (3) ou « signe de l'Esprit doublement fort appartenant au Christ » (4). Il est le vrai Réconciliateur puisque « le nom de Christ signifie : réceptacle d'opération divine » (5) et Messie : « régénérateur spirituel divin » (6). C'est grâce à lui que les Patriarches, « qui opérèrent la volonté du Christ conjointement avec l'être spirituel doublement puissant, ont réconcilié leur postérité avec le Créateur » (7). Les Mineurs Élus ne sont que ses instruments. Pasqually en compte dix, probablement par respect pour la valeur mystique du Dénaire ou en souvenir des dix Patriarches que la Genèse énumère depuis la création du monde jusqu'au Déluge, et cette liste, qui commence avec Abel et continue avec Enoch, Noé, Melchissédec, Joseph, Moïse, David, Salomon, Zorobabel, est close par le Messias, c'est-à-dire Jésus-Christ (8). Ainsi le Sauveur des Chrétiens n'est plus un Dieu qui s'est fait chair pour racheter l'huma-

(1) C'est-à-dire : Abel et Seth ; I, 38-39.
(2) I, 43.
(3) I, 38.
(4) I, 79.
(5) I, 44.
(6) I, 43.
(7) I, 45.
(8) I, 110.

nité par un sacrifice sans précédent et dont l'effet doit être définitif ; il est la dixième épreuve d'un type, il se trouve ravalé au rang d'un Mineur inspiré par un Esprit émané à plusieurs reprises du cercle divin et il est placé sur le même plan que des personnages dont quelques-uns étaient présentés par la Bible comme de simples hommes, rois ou chefs d'armées ; il n'est qu'une des « formes apparentes » sous lesquelles se manifeste l'Esprit réconciliateur et il ne constitue pas même le dernier terme de la série, car le traité spécifie qu'il est « un des types de l'action divine opérée par l'Esprit divin non seulement chez les Mineurs passés et présents mais encore chez les Mineurs à venir » (1).

Pasqually revient à plusieurs reprises sur cette idée en faisant un rapprochement entre le Christ historique et les autres avatars du Réconciliateur. Il insiste sur le fait que « Noé a répété le même type ainsi que Melchissédec, Zorobabel et le Christ. Voilà ceux qui ont été préposés par ordre du Créateur pour marquer les êtres mineurs spirituels qui devaient accompagner le triomphe de la manifestation de la justice divine opérée par la puissance de l'Homme-Dieu et divin selon son immédiate correspondance avec le Créateur » (2). Il assimile les « travaux de Moïse et du Christ au travail de Seth et à celui que les Sages ont opéré après lui » (3). Il enseigne que « Adam, Enoch, Noé, Moïse, Salomon, le Christ ont fait un grand usage du triangle dans leurs travaux » (4).

Jésus, dernier paru des Mineurs Élus, l'intéresse d'ailleurs moins que ceux qui l'ont précédé. « Dans les premiers temps de la postérité du Premier Homme, Héli, que nous appelons Christ, et que nous reconnaissons avec certitude pour un être pensant (en communication intellectuelle

(1) I, 235.
(2) I, 48-49.
(3) I, 129.
(4) I, 125.

directe avec Dieu) a réconcilié Adam avec la création » (1). « Héli réconcilia le Premier Homme avec le Créateur par l'intermédiaire de son esprit qui fit jonction avec le Premier Mineur émané. Enoch, par sa justice, opéra en faveur de la postérité des enfants de Seth, tant vivants que décédés » (2) et « réconcilia ainsi la première postérité d'Adam » (3). « Noé réconcilia la seconde postérité d'Adam, en réconciliant la sienne avec le Créateur, et ensuite réconcilia la terre avec Dieu. Melchissédec confirma ces premières réconciliations en bénissant les œuvres d'Abraham et ses trois cents serviteurs » (4). « Abel était un type des Mineurs doués de la grâce divine que le Créateur ferait naître chez les hommes pour être des instruments spirituels de la manifestation de sa justice. Parmi les Mineurs destinés à ces sortes d'opérations spirituelles nous considérons premièrement Enoch, le septième de la postérité de celui qui a remplacé Abel, c'est-à-dire de Seth. Enoch fait, par sa mission, ses œuvres et ses opérations et par le culte qu'il a professé, le vrai type de l'action directe de l'Esprit doublement fort du Créateur ; il n'est autre chose qu'un Esprit saint sous une forme de matière apparente » (5) ; il « devait être par la suite un nouveau type de la volonté du Créateur, ainsi que l'on a vu qu'il y en avait eu plusieurs se succédant depuis les types passés jusqu'à ce jour. Le premier principe de la religion spirituelle divine qu'il avait établie parmi la postérité de Seth fut conservé et remis en vigueur

(1) I, 38. Il est à noter que Héli ne figure pas sur la liste des dix Mineurs Élus citée plus haut, bien que Pasqually lui accorde d'ordinaire un rôle éminent parmi les instruments de la réconciliation, mais de telles inadvertances sont fréquentes dans la Réintégration. Quant à l'intérêt que le traité témoigne pour Héli, il s'explique par la tradition ju ve qui représentait Héli comme l'être privilégié qui devait réapparaître avant l'avènement du Messie et dévoiler les secrets restés jusque là impénétrables à l'esprit humain. Rappelons aussi que la littérature mystique juive attribuait à Hénoch, ainsi qu'à Noé et à Melchissédec, diverses apocalypses et que Melchissédec était cité dans les écrits apostoliques comme une figure annonciatrice de Jésus-Christ et de sa suprême prêtrise.
(2) I, 48.
(3) I, 38.
(4) I, 38.
(5) I, 102-103.

par la puissance de Noé, qui lui-même est encore un type d'élection spirituelle pour la réconciliation générale et particulière (de la terre et des hommes) avec Dieu » (1).

Le Christ des Chrétiens a vu, il est vrai, la « gloire du Créateur », mais il partage cette faveur avec tous les personnages que la Bible met en relations directes avec le Dieu d'Israël : Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et Élie et, le type de ces êtres élus ayant été répété par triades, Jésus forme un élément de la troisième à côté de Moïse et d'Élie, car « dans leurs opérations sur le mont Thabor ils ont vu tous ensemble la gloire du Créateur » (2). Ou bien encore il complète avec Enoch, Melchissédec et Élie le nombre des quatre Justes « dont deux ont été enlevés du centre de la terre par le feu spirituel et les deux autres l'ont été dans leur propre corps de gloire spirituelle ainsi que le Christ le prouve par sa résurrection d'homme divin » (3).

* * *

Ce Christ polymorphe, rejeton tardif de l'hérésie docétiste, dérangeait le bel équilibre que les Pères de l'Église, les théologiens et les conciles s'étaient efforcés de maintenir

(1) I, 108-109.
(2) I, 235-236.
(3) I, 191. En un seul endroit, Pasqually semble mettre Jésus à part parmi les Mineurs Elus, mais c'est pour l'associer à Moïse quand il dit que la postérité présente sera plus sévèrement punie de sa perversion que la précédente, parce qu'elle a « vu et entendu parler directement celui qui a opéré toute réconciliation spirituelle (loi divine rapportée du Sinaï) et celui par qui la Créateur a manifesté toutes ses œuvres aux yeux de sa créature (miracles de Jésus) » (I, 154). Il est évident que Pasqually n'a jamais eu pour le Christ historique la vénération exclusive et profonde qu'il inspirait aux véritables Chrétiens ; une autre preuve de l'incapacité radicale, et peut-être héréditaire, de Pasqually, à éprouver les sentiments qui, au point de vue religieux, animaient ses disciples, se trouve dans le passage où, parlant des types qu'avait représentés la fille du Pharaon, il met sur la même ligne la « mère du Christ et cette belle fille vierge dont il est dit : Je suis noire, je suis belle » (I, 245), c'est-à-dire la Vierge Marie et l'amoureuse du Cantique des Cantiques. Ce rapprochement, qui ne serait jamais venu à l'esprit d'un catholique, rappelle la comparaison établie par Heine dans son *Histoire de l'Ecole Romantique* entre la Vierge, dont le Moyen-Age aurait institué le culte pour attirer les cœurs sentimentaux, et la « belle dame du comptoir », qui trônait à son époque dans les cafés parisiens.

entre les deux natures du Sauveur. Si le Jésus-Christ des Chrétiens leur imposait en qualité de Fils de Dieu et de deuxième personne de la Trinité, il intéressait aussi leur sensibilité par sa nature humaine qui, lui ayant fait éprouver les souffrances de la chair et de l'esprit, le rapprochait de leur condition. Les Évangiles, en racontant les épisodes de son existence terrestre et de sa mort, en les situant dans des lieux connus et à une époque déterminée, avaient si vigoureusement dessiné sa figure que, depuis des siècles, il continuait à vivre réel et présent dans l'imagination des croyants. Chez le Christ métaphysique de la Réintégration l'essence divine de l'Esprit Octonaire émané du Surcéleste absorbait l'élément humain au point que la forme sensible du Réconciliateur devenait un fantôme aux multiples aspects, dépourvu de toute personnalité individuelle et plastique, n'ayant avec le Mineur de chair et de sang qu'il venait sauver plus rien de commun qu'une vaine apparence.

Pourtant, si la balance, où nous venons de voir Pasqually peser les deux termes constituant l'entité mystique du Christ, penchait manifestement en faveur du divin, il la faisait osciller brusquement en sens contraire en présentant dans d'autres passages de son traité l'Homme-Dieu de la théologie chrétienne comme une répétition du type du Premier Adam et l'Homme retrouvait au centuple ce qu'il avait d'abord perdu.

Le point de contact entre ces deux aspects différents du Christ ésotérique est établi au moyen du nombre Huit et par un prédicat ajouté subrepticement au mot d'Homme-Dieu employé couramment par les théologiens pour désigner le Sauveur.

L'Octonaire, attribué par le Créateur à l'Esprit du Surcéleste pour le rendre capable de réconcilier les Mineurs déchus, avait été aussi donné au Premier Mineur qui possédait avant sa chute « la double puissance appartenant au Christ », car le Premier Adam était, dans son état d'innocence, égal aux Esprits du Surcéleste ; il était, comme eux,

« pensant », c'est-à-dire en communion intellectuelle avec la divinité ; on avait donc le droit de dire que le Premier Homme était « le vrai Adam ou le Christ » (1) et de le nommer « Mineur Christ » (2) et « Dieu émané » (3).

D'autre part, le Premier Adam ayant été préposé à la prison matérielle où étaient enfermés les Esprits pervers, « le Mineur était dans son premier principe l'Homme-Dieu de la terre et de toute la création et ne pouvait être sujet à la peine du temps ou peine temporelle (la mort) » (4) et c'est pourquoi « il avait été nommé par l'Éternel Homme-Dieu et commandeur de tout être spirituel et temporel » (5). Aussi Noé appela-t-il sa seconde postérité « Hommes-Dieux de la terre », puisqu'il avait, en repeuplant la terre avec les êtres sauvés dans son arche, « fait lui-même le type du Créateur » (6).

Jésus-Christ, « Homme-Dieu et divin de cet univers » (7), a rappelé le type du Premier Adam, « être aussi pur et aussi parfait que l'est l'action de l'Éternel qui est le Christ » (8). « L'avènement et la résurrection (avec transfiguration) du Christ, ainsi que la descente de l'Esprit divin dans le temple de Salomon (Schéchina) nous ont fait voir en nature (de façon sensible) la forme glorieuse que possédait primitivement Adam ». Bien plus, Jésus est une réplique exacte d'Adam déchu, ainsi que le prouve « l'apparition que le chef des démons fit en présence du Christ, Homme-Dieu de la terre. Cet être pervers ne lui

(1) I, 66.
(2) I, 112.
(3) I, 32.
(4) I, 315.
(5) I, 320.
(6) I, 180.
(7) I, 375.
(8) I, 322. L'identification de Jésus-Christ avec le Premier Homme dans son état d'innocence est établie nettement dans une lettre de Pasqually où, s'adressant à ses disciples les plus intimes, il parle des « différentes opérations du Christ qui a réellement opéré en deux substances, l'une comme Homme-Dieu en la qualité de vrai Adam opérant sur la terre parmi les hommes matériels, l'autre comme homme divin opérant par la résurrection opérante chez tous les hommes spirituels » (II, 185).

serait point apparu sous une forme humaine et ne l'aurait point attaqué si l'Homme-Dieu n'eût point été revêtu d'un corps de matière et s'il se fût servi de la forme glorieuse qui est innée en lui, car alors la contraction (action contraire) spirituelle et démoniaque n'aurait pu avoir lieu, puisque l'Esprit pur a le privilège de lier et d'arrêter toute opération des Esprits impurs. En apparaissant à l'homme divin, le chef des démons voulait corrompre la forme de matière corporelle de cet être divin et surtout séduire l'être spirituel qui habitait dans ce corps » (1).

L'Esprit Réconciliateur, en se joignant à Adam déchu, fait renaître, du moins partiellement, le Premier Adam. « Ce fut par ce culte de l'Homme-Divin ou Christ que le Créateur rebénit la création universelle en rebénissant Adam qu'il avait maudit comme chef principal de tout être créé et comme homme divin de la terre » (2). « Lors de la réconciliation d'Adam avec le Créateur les trois personnages de cet acte furent Adam, le Christ et le Créateur, le Christ étant la volonté qui réalisait l'intention du Père » (3).

* * *

Le double aspect sous lequel la Réintégration présente le Christ du Nouveau Testament nous renseigne sur la nature du christianisme de Pasqually. Les Kabbalistes chrétiens, tels que Reuchlin composant son *Verbum Mirificum* avec le monogramme du Christ joint au Tétragramme, avaient cherché à faire tenir les théories mystiques de la Kabbale dans le cadre de la doctrine chrétienne en présentant l'ésotérisme talmudique comme un écho des révélations faites par le Sauveur à ses disciples ; ils absorbaient ainsi la tradition secrète juive dans le christianisme.

(1) I, 373-374.
(2) I, 172.
(3) I, 60.

Pasqually suit une marche opposée : il tend à intégrer le christianisme historique et traditionnel dans son système mystique en donnant aux thèmes fondamentaux et aux expressions théologiques consacrées un sens approprié et en se servant des méthodes de l'exégèse orthodoxe pour aboutir à ses fins particulières.

La deuxième et la troisième personne de la Trinité, c'est-à-dire le Fils et le Saint-Esprit, deviennent « l'action de l'Éternel qui est le Christ et son opération qui est le Saint-Esprit » (1). Si « il nous a été enseigné que Dieu était en trois personnes », c'est « parce que le Créateur a opéré trois actions divines et distinctes l'une de l'autre en faveur des trois Mineurs Abraham, Isaac et Jacob » (dont chacun avait été témoin d'une théophanie) (2).

« Ce que l'on nomme vulgairement péché originel

(1) I, 322.

(2) I, 234. Pasqually n'admet d'ailleurs qu'en apparence le dogme de la Trinité. Quand il est infidèle au monothéisme juif, il adopte la conception kabbalistique de la quadruple, ou pour employer son vocabulaire, « quatriple » essence de la divinité ». « Ces trois personnes, remarque-t-il après la phrase que nous venons de citer, ne sont en Dieu que relativement à leurs actions divines et l'on ne peut les concevoir autrement sans dégrader la divinité qui est indivisible et ne peut être susceptible en aucune façon d'avoir en elle différentes personnalités distinctes les unes des autres. S'il était possible d'admettre dans le Créateur trois personnes distinctes, il faudrait alors en admettre quatre au lieu de trois relativement à (en raison de) la quatriple essence qui doit vous être connue (qu'il faut que je vous fasse connaître), savoir : l'Esprit Divin 10, l'Esprit Majeur 7, l'Esprit Inférieur 3 et l'Esprit Mineur 4. C'est là que nous concevons l'impossibilité qu'il y a que le Créateur soit divisé en trois natures personnelles. Que ceux qui veulent diviser le Créateur en son essence observent au moins de le diviser dans le contenu de son immensité ». (I, 234-235). En un autre endroit Pasqually compose « la quadruple puissance divine », c'est-à-dire les quatre déploiements de Dieu, avec « 10, première puissance divine (Dieu immanent ou somme des Séphirôth), 7, seconde puissance divine (Esprits planétaires et forces astrales 6, troisième puissance divine (univers matériel et forces physiques), 4, quatrième puissance du Créateur (homme-dieu de la terre et de l'univers) » (I, 122-124). La répugnance qu'inspire à Pasqually la conception trinaire de la divinité est si forte qu'il refuse au triangle la signification mystique adoptée pourtant par les Juifs depuis les temps les plus reculés et recueillie par les Chrétiens. « On ne peut concevoir, dit-il, que le triangle soit la figure de la Trinité, quoique l'on donne aux trois angles d'un triangle équilatéral les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, parce qu'enfin la Trinité ne peut être figurée par aucune forme sensible aux yeux de la matière », et, pour donner à la figure traditionnelle une interprétation plus conforme à son opinion intime, il fait remarquer que le centre du triangle, d'où émanent les trois pointes angulaires, est composé de quatre lettres, c'est-à-dire du Tétragramme (I, 126).

est ce que nous nommons spirituellement décret prononcé par l'Éternel contre la postérité d'Adam jusqu'à la fin des siècles » et qui rendait l'âme « sujette au pâtiment de la privation » et la forme « matérielle et passive » (1).

« Ce que l'on appelle vulgairement le Purgatoire signifie l'asile spiritueux (réservoir des éléments constitutifs de la matière dont est formé le monde sensible) où les Mineurs décédés (sortis) de ce bas monde iront accomplir en privation divine le reste de leurs opérations spirituelles simples (sans mélange d'éléments matériels) selon le décret du Créateur » (2).

Pasqually ne se contente pas de transposer plus ou moins ouvertement les motifs chrétiens ; à la liste des citations orthodoxes que l'on a lu plus haut il faut opposer une suite beaucoup plus considérable de passages où, prenant le contre-pied de l'apologétique chrétienne, l'auteur du traité renverse les termes de la démonstration en trouvant dans la mission, la vie et la passion de Jésus, une nouvelle illustration de ses doctrines fondamentales, dont il avait déjà découvert la confirmation dans son commentaire ésotérique de la Bible.

Si Jésus est monté sur un âne pour entrer dans Jérusalem, c'était pour « représenter effectivement » l'oubli dans lequel tombait périodiquement la vraie religion « au milieu d'Ismaël et d'Israël », de même que, lorsqu'Abraham et Isaac montèrent sur le Morija, ils gardèrent « l'âne avec eux pour nous montrer l'ignorance où seraient un jour ces deux nations et qu'à leur préjudice la lumière serait transférée au milieu des ténèbres et des peuples gentils. » (3).

La naissance du Christ figure l'incorporation matérielle du Premier Homme. « L'entrée de ce Majeur Spirituel, ou Verbe du Créateur, dans le corps d'une fille vierge ne

(1) I, 53.
(2) I, 219.
(1) I, 217.

nous rappelle-t-elle pas clairement l'entrée du Premier Mineur dans les abîmes de la terre pour se revêtir d'un corps de matière. Les différentes peines et les révolutions qu'éprouve le corps de cette fille vierge dans la grossesse et l'enfantement sont la figure de la sujétion et des révolutions spirituelles démoniaques que le corps général terrestre endura et est obligé d'endurer relativement à la prévarication d'Adam » (1). En outre « cette formation corporelle du Christ nous retrace l'incorporation matérielle du Premier Homme qui, après sa prévarication, fut dépouillé de son corps de gloire et en prit lui-même un de matière grossière en se précipitant dans les entrailles de la terre. Car, avant que cet Esprit divin doublement puissant et supérieur à tout être émané vînt opérer la justice divine parmi les hommes, il habitait le cercle pur et glorieux de l'immensité divine. Mais, lorsqu'il fut député par le Créateur, il quitta cette demeure spirituelle pour venir se renfermer dans le sein d'une fille vierge. Or l'absence que fait ce Mineur Christ de son véritable séjour ne nous rappelle-t-elle pas l'expulsion du Premier Homme de son corps de gloire ? » (2). De même par sa « résurrection glorieuse » (Transfiguration) le Christ a prouvé « physiquement » que les descendants d'Adam devaient primitivement habiter « un corps de gloire incorruptible » (3).

Jésus, que les récits évangéliques nous montrent luttant victorieusement contre les démons, agit comme un des Esprits Octonaires qui, « actionnant non seulement sur le monde terrestre et le monde matériel mais encore sur le cercle de l'axe universel », remplissent un double office et « ont par leur rang et leur mission l'acte de la double puissance, puisqu'ils servent de double rempart à l'atrocité des opérations démoniaques » (4).

---

(1) I, 112-113.
(2) I, 112.
(3) I, 43.
(4) I, 335.

L'éclipse de soleil qui accompagna la mort du Christ « est le type réel du fléau survenu aux Esprits démoniaques que le Christ, par son opération, réduisit plus bas qu'ils ne l'étaient dans leur privation de puissance contre la création générale et particulière (1). Cette éclipse rappelait en outre les ténèbres de l'ignorance où les Hébreux se trouvèrent plongés lorsqu'ils eurent éclipsé de leur mémoire les saints noms divins. Cette éclipse faisait enfin le véritable type de la matière générale (monde matériel) qui s'éclipsera entièrement à la fin des temps » (2).

« La rupture du voile du Temple est le véritable type de la délivrance du Mineur privé (jusqu'alors) de la présence du Créateur. Il explique la réintégration de la matière apparente qui voile et sépare tout être mineur de la connaissance parfaite. Il explique le déchirement et la descente des sept cieux planétaires qui voilent par leur corps de matière aux Mineurs Spirituels la grande lumière divine qui règne dans le cercle céleste » (3).

Les paroles que le Christ adressa à ses apôtres « à la fin de sa dernière opération temporelle au Mont des Oliviers », quand, étant venu les rejoindre, il les trouva endormis et leur dit en les réveillant : « Ne dormez pas, car la chair est faible et l'Esprit est prompt », sont « une preuve de l'intime liaison des Esprits malins avec le corps de l'homme » (4). Le pouvoir qu'ont les démons de détruire les corps humains est aussi démontré par « la défaite (destruction) du corps du Christ détruit par la main des hommes » (5).

Jésus n'a pas enseigné aux hommes un nouveau culte ; il a seulement « confirmé » la loi interdisant le service

(1) Il est à noter que dans cette phrase le mot « Christ » désigne, non pas le Jésus de l'Evangile, mais le Réconciliateur qui s'est manifesté périodiquement par le moyen des Mineurs Elus et dont Jésus de Nazareth a été l'organe.
(2) I, 115.
(3) I, 116.
(4) I, 87.
(5) I, 113.

divin aux boiteux (1) et les exercices religieux qu'il a prescrits sont ceux-là mêmes qui avaient primitivement servi, ainsi que nous l'avons vu, à fixer les divisions du temps : « Le Christ a laissé par son institution spirituelle divine à ses disciples la prière et l'invocation journalière de six heures qui complètent (forment) le jour ordinaire de vingt-quatre heures (2). Secondement (postérieurement) le Christ a fixé à ses disciples le temps où ils exerceraient les quatre grands cultes divins (3) ».

L'interprétation ésotérique que Pasqually donne de la descente du Christ aux Enfers est une transposition d'un thème que le christianisme avait d'ailleurs, en l'adoptant, laissé à l'état d'esquisse ; elle tend à illustrer les théories de la Réintégration sur le sceau annonciateur du salut et sur la façon dont les Mineurs Élus le confèrent aux Mineurs Spirituels par les manifestations que les Élus Coens attendaient de leurs travaux. Rappelant les « trois jours que le Christ est resté ignoré de la terre et de ses habitants », le traité énumère les trois opérations qu'il fit pendant ce temps. « Le premier jour il descendit dans les lieux de la plus grande privation divine, appelés vulgairement les Enfers, pour délivrer de la servitude horrible les Mineurs marqués du sceau de la réconciliation ». Sa seconde opération « fut faite en faveur des Justes que l'on nomme Saints Patriarches, qui paient encore tribut à la justice du Créateur, non pour avoir mené une vie criminelle ni s'être mal conduits spirituellement, mais pour purger la souillure qu'ils ont contractée par leur séjour dans une forme de matière. Le caractère que le Régénérateur mit sur ces Saints Patriarches était un être spirituel majeur plus puissant que les Mineurs glorieux et qu'ils (les Mineurs Spiri-

(1) I, 230.
(2) I, 211.
(3) I, 212. Au surplus Pasqually marque, en un autre endroit, peu d'estime pour le calendrier grégorien. Après avoir déclaré, comme nous l'avons vu plus haut, que le calcul lunaire avait toujours été le véritable comput sacré, il ajoute dédaigneusement : « Le calcul solaire n'est presque adopté que par les Chrétiens » (I, 206).

tuels) ne pouvaient distinguer que par les différentes opérations spirituelles que cet être opérait lui-même au centre de ces Mineurs réconciliés et non encore régénérés. Il leur donna la puissance de rendre le caractère doublement fort de son opération réversible sur les Mineurs en privation et cela par leur propre opération spirituelle sur ces Mineurs en faveur desquels ils devaient opérer pour la plus grande gloire du Créateur et la plus grande honte des démons ». Ce qui revient à dire en langage ordinaire que le Christ transcendant, ou Réconciliateur, imprime aux Mineurs Spirituels le sceau de la rédemption en déléguant un Esprit Majeur qui revêt les Patriarches d'un corps de gloire leur permettant de se manifester aux yeux de l'opérant.

« La troisième opération du Christ fait allusion au troisième jour de sa sépulture et elle fut faite sur deux espèces de Mineurs qui étaient plus ou moins resserrés en privation divine. Ainsi cette troisième opération fut divisée en deux substances (se composa de deux actes, eut deux effets) dont un visible aux mortels ordinaires et l'autre invisible à ces mêmes mortels ». L'objet de la première « substance » est « d'abréger le cours et les opérations des Mineurs dans les trois cercles, afin que ces Mineurs puissent ensuite se reposer à l'ombre de leur réconciliation ». La seconde consiste dans « le plan qu'il leur a tracé lui-même soit par sa résurrection (sous une forme glorieuse), soit par sa propre instruction qu'il a laissée à ses fidèles élus par sa parole spirituelle divine, et cette seconde substance est visible aux hommes corporels » (1). De sorte que, en résumé, Jésus, par sa descente et son apparition aux Enfers, a démontré la vérité de ce que Pasqually enseigne à ses disciples sur la nature et la portée du résultat de leurs Opérations.

L'inversion de l'interprétation symbolique, qui tendait

(1) I, 42-48.

à représenter comme une simple répétition les phénomènes que l'apologétique chrétienne considérait comme une préfiguration, conduit Pasqually à insister sur des traits qui font de la naissance, de la carrière terrestre, de la passion et de l'ascension de Jésus une réplique de détails rapportés sur la vie et la mort d'Abel, d'Élie et d'Énoch par la Bible ou par une tradition secrète dont le maître des Élus Coens se prétendait le dépositaire.

Abel « n'ayant encore que trois ans alla toujours en augmentant en bonté et en sagesse, en vertu et en bon exemple tout le temps qu'il resta parmi les hommes comme Homme-Dieu juste sur la terre » (1). Si « le sang qui a coulé du Juste Abel est le type et la ressemblance certaine de celui que le Christ devait répandre », ce n'est pas à dire que la mort du premier Juste n'ait eu d'autre valeur que d'annoncer le crucifiement, elle opérait déjà une réconciliation : « cela a été répété clairement par la circoncision d'Abraham », aussi « il est sensible que l'effusion du sang du Christ est la confirmation de tous les types qui ont précédé » (2), de même qu'en sa qualité d'Homme-Dieu et d'homme divin il nous a certifié par la circoncision qu'il a soufferte l'alliance du Créateur avec Adam, Noé, Abraham et toute sa création » (3).

La naissance d'Enoch, « qui est le grand type du cérémonial et du culte divin parmi les hommes du passé, le type de réconciliation du genre humain », fut annoncée par « une étoile ou comète qui apparaît régulièrement au moment où un Mineur fait son entrée dans ce monde » (4). Il fut « émané » de son père Jared « par l'Esprit ». Jared savait par l'Esprit divin, « dont il recevait journellement les lumières », « le type merveilleux que son fils Enoch devait faire de l'Esprit divin et de l'action même de la

(1) I, 65.
(2) I, 114.
(3) I, 222.
(4) I, 135.

divinité pour la conduite et la défense des Mineurs contre les attaques de leurs ennemis » (1). Enoch fit parmi la postérité de Seth et d'Enos « une élection de dix sujets auxquels il déclara la volonté du Créateur ». Un de ses disciples « admis par Enoch à la réconciliation divine » ayant eu « une conduite atroce qui suscita la dissension parmi les disciples », Enoch « fit avec les neuf Justes une assemblée dans laquelle il leur communiqua entièrement son secret (2). Le cœur de ces neuf Justes fut si fort saisi qu'ils restèrent dans une espèce d'anéantissement ou d'assoupissement qui dura environ une heure. Pendant ce temps Enoch fit son invocation au Créateur en faveur de ces neuf disciples qui virent alors dans la situation où ils se trouvèrent tous les fléaux dont le Créateur devait se servir pour frapper la terre et le reste de ses habitants... A peine Enoch eut-il fini de parler et béni les neuf disciples qu'une nuée enflammée descendit du ciel et l'enleva rapidement pour porter cet Esprit saint à sa destination. Ses disciples qui le perdirent de vue se lamentèrent et dirent : Qu'allons-nous devenir, ô Éternel, sans l'assistance de notre maître Enoch? Sans entrer dans le détail de la conduite particulière d'Enoch envers ses disciples et de son élection secrète, il suffit d'observer ce qui vient d'être dit pour voir clairement que le vrai Messias a toujours été avec les enfants de Dieu, mais toutefois inconnu » (3).

Si les corps humains sont sujets à la putréfaction, « il n'en a pas été de même du Christ, d'Abel, d'Élie et d'Enoch, tant pour leur être spirituel que pour leur forme matérielle», parce que « ces êtres spirituels ne sont pas susceptibles de

(1) I, 131.
(2) Souvenir d'une légende très en faveur aux IIe et IIIe siècles de notre ère et d'après laquelle le Christ aurait, soit au Mont des Oliviers, soit au cours d'une apparition postérieure au crucifiement, révélé aux disciples restés fidèles la vraie voie du salut. C'est de cette *disciplina arcani*, réplique de l'enseignement secret donné par Jehovah à Moïse sur le Sinaï, que se réclamaient les Gnostiques.
(3) I, 103-107.

putréfaction, aussi leur réintégration tant spirituelle que temporelle a été très succincte (rapide) » (1).

Ces différents traits, dont certains sont empruntés directement à la Bible (2), sont un démarquage plus ou moins adroit de ce que les Évangiles rapportent au sujet de l'enfance de Jésus de Nazareth, de l'Annonciation, de l'étoile des Mages, de la trahison de Judas, de la Cène, du sommeil des Apôtres et de la veillée du Christ au Jardin des Oliviers, enfin de la Transfiguration et de l'Ascension. Il faut particulièrement souligner le passage où Pasqually dit expressément que le Messie a paru sur la terre bien longtemps avant Jésus et sans que les hommes aient eu connaissance de sa présence, du moins ceux qui n'étaient pas initiés à la vraie doctrine.

C'est du même esprit que s'inspire le traité quand il lui arrive de se référer aux fêtes chrétiennes et au rituel de la messe : il n'y cherche qu'une nouvelle confirmation de ses doctrines secrètes. Pour prouver que Jésus-Christ n'a fait que rappeler aux hommes les règles du culte divin qui leur avaient déjà été révélées après le Déluge, il relève que « ces mêmes disciples qui composent l'église chrétienne font encore aujourd'hui leur prière et leur invocation quatre fois par jour » (3) et qu'il y a « quatre intervalles de prières usités dans nos églises » (4) et il conclut: «Voilà qui rappelle le premier ordre du culte spirituel divin établi chez les premières nations noéchites (issues de Noé) par les sages enfants de Noé, et l'Église chrétienne observe fidèlement cette institution par ses quatre grandes fêtes annuelles, dont deux doivent se faire aux deux solstices (Noël et Fête-Dieu) et les deux autres aux deux équinoxes (Pâques et Toussaint). C'est ce qui rappelle le second ordre spirituel

(1) I, 140.
(2) Ascension d'Elie et désespoir de ses disciples (IV Rois, II, 11-17) ; Assomption d'Hénoch (Genèse, V, 24).
(3) I, 211.
(4) I, 201.

du culte divin établi chez ces premières nations » (1). De même le principe mystique de la coopération sympathique, dont les Élus Coens font usage au cours de leurs Opérations et que le traité assure avoir été mise en œuvre par Adam, Enoch, Moïse, Aaron et dans le temple de Salomon, est consacré, à ce qu'assure Pasqually, par le culte catholique, puisque « l'Église du Christ nous le représente encore aujourd'hui dans le sacrifice qu'elle offre sur l'autel de la purification (consécration de l'hostie) par la main, l'intention et la parole du célébrant assisté du premier, du second et du troisième diacres » (2).

---

(3) I, 212.
(4) I, 195.

CHAPITRE VI

Gnosticisme et Mysticisme rationaliste.

Le point de vue où se plaçait la Réintégration en face du Dieu des Chrétiens en l'assimilant à un des Esprits divins du Surcéleste, rappelle invinciblement le procédé des docteurs gnostiques tels que Valentin, Ptolémée, Héracléon, Marcion, Appelle, qui avaient fait entrer la personne de Jésus dans le monde d'idées qui leur était familier en l'identifiant à l'un de leurs Eons (1). Le traité de Pasqually présente en outre des analogies si frappantes avec les ouvrages gnostiques : révélations sur l'invisible, sur la hiérarchie des entités divines, sur les révolutions du monde transcendant, sur les rapports de ce monde avec l'huma-

---

(1) De Faye : *Gnostiques et Gnosticisme*, p. 433. Il est remarquable que l'attitude adoptée par Pasqually vis-à-vis du christianisme est beaucoup plus nette que celle prise par le Talmud lui-même. Celui-ci, tout en condamnant le dogme de la Trinité et celui de la divinité de Jésus, se laisse souvent séduire par les images et les dogmes chrétiens. Il emprunte aux Évangiles les apologues de la poutre et de la paille, des travailleurs de la vigne, de la guérison du fils du centurion. Il croit aux anges gardiens et admet une sorte de Purgatoire où les pécheurs véniels sont purifiés par leurs souffrances et dont ils peuvent être rachetés par les aumônes et les prières des fidèles (Bischoff : *Thalmud*, passim) ; Pasqually, au contraire, n'annexe les dogmes ayant un caractère spécifiquement chrétien, que pour les ajuster à ses doctrines. Le Saint Esprit dont il fait lire l'office à ses adeptes dans un bréviaire catholique n'est pas autre chose que le Rouach, l'émanation spirituelle de Jéhovah qui inspirait les prophètes et est matérialisé, ou plutôt individualisé, par les Esprits du Surcéleste. Le rôle qu'il attribue dans la Réintégration à ce « Dieu le Fils en présence duquel toute la création a été opérée par le Créateur » et qui « disait à chaque opération divine : tout est bon », correspond à celui que joue dans les Proverbes (VIII, 22 sq.) et dans le Targum de Jérusalem la Sagesse divine assistant à la création du monde (Bischoff : *Kabbalah*, p. 9-11).

nité (1) que le christianisme des Élus Coens semble apparenté de très près à la théosophie gnostique.

Le trait commun le plus frappant est la doctrine de l'émanation à laquelle Pasqually adhère expressément en professant que « tout être spirituel vient directement de l'émanation éternelle » du Premier Principe (2), de sorte que « ces êtres spirituels sont certainement innés dans la divinité » (3) et « qu'une essence spiritueuse (matérielle) n'a jamais pu exister et n'existera jamais dans l'immensité divine, qui est la résidence des Esprits purs où s'opère toute émanation divine et d'où provient toute espèce d'émanation » (4).

On peut objecter, il est vrai, que cette doctrine, qui remonte à la théologie chaldéenne, était née bien avant l'école de Basilide et de Valentin, mais ce qui est spécifiquement gnostique, c'est la thèse d'après laquelle la formation de la matière est due à une révolution provoquée dans le monde transcendant par une faute commise contre le Père et que les événements d'en haut ont eu une répercussion sur la constitution du cosmos et sur les destinées de l'humanité. Dans le mythe de Sophia, né de l'imagination créatrice de Valentin, les matériaux du monde sensible, qui est le Mal, naissent du péché du trentième Eon qui a voulu contempler le Père, de même que dans la Réintégration la faute capitale d'Adam a été « la pensée qu'il avait eue de lire dans la puissance divine » (5). Pour toute l'école gnostique, la Création est la conséquence de la chute de quelques-uns des premiers Esprits et Pasqually s'exprime comme un des docteurs de cette école quand il écrit : « Sans la prévarication des démons il n'y aurait point eu de création matérielle temporelle, soit terrestre, soit

(1) De Faye, op. cit., p. 42.
(2) I, 176.
(3) I, 177.
(4) I, 309.
(5) I, 15.

céleste » (1) ; « le changement qu'opéra la prévarication des Esprits pervers fut si fort que le Créateur fit force de loi (fit sentir sa puissance, imposa sa loi) non seulement contre ces prévaricateurs, mais dans les différentes classes de l'immensité divine. Tu dois le concevoir (c'est Moïse qui parle à Israël) par la vie de confusion que tu mènes ici-bas, par la création du temps et par les différentes actions qui s'opèrent dans le surcéleste, le céleste et le terrestre, où tout t'enseigne le changement universel produit par cette prévarication » (2).

Un autre principe admis par les Gnostiques, et qui est d'ailleurs à la base de toutes les religions et de tous les systèmes philosophiques reposant sur le dualisme, est que la vie ou existence résulte de l'antagonisme actif du Bon Principe (esprit divin) et du Mauvais Principe (matière) ou plutôt de l'obstacle que le second oppose au premier et que celui-ci veut surmonter. Pasqually exprime cette idée, en passant, mais très nettement : « Tout s'opère dans l'univers par action et contraction (réaction) ; sans cela rien n'aurait ni mouvement ni vie, et sans la vie, il n'y aurait pas de formes corporelles » (3). Cette loi du monde matériel est aussi pour lui celle du monde intelligible : « Sans la réaction démoniaque rien n'aurait de vie spirituelle hors de la circonférence divine » (4).

Pasqually enseigne, comme le font les Gnostiques, que l'âme humaine est une émanation de la substance divine, qu'à la suite d'une déchéance elle se trouve ici-bas en prison au sein de la matière, qu'elle serait incapable d'en sortir d'elle-même si un être divin ne venait à son aide pour la faire souvenir de sa noble origine et lui promettre le salut.

A la division en trois classes que les Gnostiques faisaient

(1) I, 300.
(2) I, 313.
(3) I, 259.
(4) I, 259.

de l'humanité : Pneumatiques, qui possèdent la Gnose et la révèlent aux autres hommes; Psychiques, qui peuvent être sauvés, s'ils écoutent l'enseignement des Pneumatiques; Hyliques, incapables de se dégager des liens de la matière et fatalement damnés, correspond exactement la distinction qu'établit Pasqually entre les Élus Spirituels, ou Mineurs Élus, qui communiquent avec les Esprits habitant le cercle divin, reçoivent leurs instructions et les transmettent aux Mineurs ordinaires ; Mineurs Spirituels, dont le type est la première postérité de Noé « qui pratiquait un culte mixte du spirituel et matériel terrestre » ; enfin Mineurs enfants de Caïn, « hommes temporels terrestres », pour lesquels « la conduite de toutes les opérations spirituelles est un mystère, parce qu'ils ne sont occupés qu'au culte de la terre » (1). Le déterminisme, commun aux deux systèmes, est fortement mis en relief par le traité de Pasqually. Seule, dit-il, « la postérité mineure spirituelle d'Adam » rentrera dans le cercle quaternaire d'où elle n'est exclue que « pour toute la durée du temps » (2). « Le nom de Seth signifie : être admis au vrai culte divin ou exécuteur parfait de la manifestation de la gloire et de la justice divines. Aussi la postérité de Seth fut nommée : Enfants de Dieu et non Enfants des Hommes. Ce titre d'Enfants des Hommes fut réservé à la postérité femelle de Caïn qui fut enfantée par l'opération des démons, parce que son origine corporelle première provient de la seule faculté (du seul effet) de l'opération du Premier Homme qui fut le sujet (la cause) de sa prévarication » (3). En conséquence Seth défendit à son fils Enos « toute liaison avec les profanes ou les Enfants des Hommes, c'est-à-dire les filles concubines de la postérité de Caïn et que cette race fût jamais unie avec les Enfants de Dieu

(1) I, 186.
(2) I, 299.
(3) I, 365-366.

qui étaient la postérité de Seth » (1). « Les incrédules resteront jusqu'à la fin des siècles dans la privation de la lumière divine » (2), c'est ce qu'a annoncé le corbeau lâché par Noé après la fin du Déluge : ayant pris sa route vers le Midi, séjour des réprouvés, « il ne revint point joindre l'arche pour montrer la séparation que le Créateur fit de la postérité de Caïn d'avec les enfants de Seth » (3).

La prédestination, conséquence de l'arbitraire divin, est manifestée, dans la Réintégration comme chez les Gnostiques, par une figure identique : un « sceau » ou « caractère », signe et condition du salut. « Enoch fit passer sur la postérité des enfants de Seth le caractère ou le sceau authentique de son opération. C'est avec ce sceau qu'il marqua ceux qui furent dignes d'accompagner le Christ (le Réconciliateur) lorsqu'il fut rendre compte à son père » (4). Lors de sa descente aux Enfers, le Christ a « délivré de la servitude horrible les Mineurs marqués du sceau de la réconciliation » (5), car « il avait été mis également (même) sur les esclaves des démons (les Mineurs en privation) un pareil caractère et c'est par ce moyen (l'apparition du Christ) que les esclaves des démons reçurent le sceau de la réconciliation divine » (6). Mais le Christ n'a pu, même par son sacrifice, sauver la postérité de Caïn, parce qu'il n'a « réconcilié avec Dieu le Père que ceux que l'opération spirituelle des Justes (manifestations au cours des Opérations) avait marqués par le sceau » (7).

L'idée des réincarnations successives du Christ transcendant est familière aux Gnostiques ; une théorie com-

---

(1) I, 130.
(2) I, 115.
(3) I, 173.
(4) I, 48.
(5) I, 42.
(6) I, 45.
(7) I, 40. Le sceau que reçoivent ceux qui seront sauvés était probablement une imitation du Thau que le Livre d'Ezéchiel (IX, 4-6) mettait sur le front des Juifs de Jérusalem qui n'avaient point sacrifié aux idoles, mais il était devenu pour les Gnostiques un moyen magique d'assurer le salut des Psychiques.

mune à leurs diverses écoles est que la Gnose, ou connaissance des moyens de revenir un jour à l'ordre primitif, c'est-à-dire à la séparation des domaines du Bien et du Mal, a été révélée à différentes époques par un médiateur divin (1). Cette conception, qui peut être l'effet d'une influence hindoue, prend parfois une forme rappelant la christologie de la Réintégration : un ouvrage gnostique important, le Livre d'Elchasaï, montrait le Christ prenant la figure d'Adam, puis celle d'Enoch et d'autres Patriarches. (2).

A ces concordances principales s'ajoutent des ressemblances, secondaires, mais assez frappantes.

Le nom de ê klésis (appel, convocation) donné par Héracléon, disciple de Valentin, à la classe des Psychiques « qui veulent aller au Seigneur » fait penser aux « hommes de désir » pour lesquels écrit Pasqually, et c'est l'image du Démiurge gnostique, créateur du monde matériel, qui semble s'être présentée à son esprit quand il dit dans son traité : « Dans le tableau spirituel (conçu par l'imagination du Dieu suprême) était compris tout être corporel ; mais toutefois sans substance de matière. Ce tableau contenait principalement le Mineur Spirituel qui devait contribuer à la formation des corps » (3).

Dans le système de Marcion, les premiers Esprits émanés ont voulu créer à l'insu de la Cause Première ; le Premier Homme a commis la même faute et a engendré d'abord la femme, être matériel dont le chiffre est Trois, puis une postérité d'êtres de matière foncièrement mauvais, et c'est encore l'Adam de la Réintégration, créateur de Houwa et puni pour ce crime, que rappellent le Dieu d'Israël, présenté par Appelle, disciple de Marcion, comme un

(1) Alfaric : *Ecritures manichéennes*, I, 1-2.
(2) Alfaric : op. cit. II, 213. Pasqually semble avoir copié un texte gnostique quand il définit le Christ : « Fils Divin, type de l'action divine dans la grande postérité de Dieu qui provient de lui, dans laquelle l'élection et la manifestation de Dieu s'est opérée » (I, 234).
(3) I, 116.

Esprit qui fut l'auteur du mal en revêtant les âmes d'une chair pécheresse, et les Archontes, fils d'Adamas, qui, d'après le IVe Livre de la Pistis Sophia, furent liés par Jéû à la sphère du Zodiaque en expiation de la faute qu'ils avaient commise en procréant, malgré sa défense, des Archanges, des Anges, des Liturges et des Décans.

Les Barbelo-Gnostiques, ou disciples de la Mère, racontaient que, lorsque Adam et Eve, expulsés du Paradis, étaient entrés dans le monde sensible, leurs corps s'étaient épaissis et avaient cessé d'être lumineux.

La plupart des personnages bibliques dont Pasqually fait les truchements de l'Esprit divin étaient particulièrement révérés par les Gnostiques en qualité de docteurs de la Connaissance. Ils invoquaient les apocalypses d'Adam et son testament rédigé par Seth. Les Séthiens et les Archontites présentaient Seth, qui, né d'une pure semence, avait remplacé Abel, tué par Caïn, comme le guide dans la voie du salut. Ils possédaient de lui sept livres où il avait consigné les révélations que lui avait faites un ange et ils assuraient que, lorsque après le Déluge la race maudite de Cham s'était répandue sur la terre, la Mère avait ressuscité Seth sous la forme du Christ (2). Le cycle de la Gnose chrétienne, qui avait été formé chez les Sabéens et comprenait les Testaments d'Adam et les Livres de Seth, avait aussi des révélations d'Hénoch sous le nom duquel ont été publiées par les chrétiens gnostiques des œuvres qui décrivaient les sphères célestes et annonçaient l'avènement du Christ. La Pistis Sophia lui attribuait les deux Livres de Jéû qui exposent la chute de l'âme et son relèvement (3). D'après une légende, rapportée par un traité gnostique, Melchissédec avait été constitué, par Noé mourant, gardien du tombeau d'Adam et prêtre du Très-Haut ; une littérature abondante paraît avoir circulé sous son nom au

(1) Alfaric : op. cit., II, 149.
(2) Alfaric : op. cit., I, 2-8 ; de Faye ; op. cit., p. 333-335.
(3) Alfaric : op. cit., II, 153-154.

premier siècle de notre ère et la Pistis Sophia en a recueilli de nombreux débris ; dans un de ces récits légendaires, attribué à Athanas, Melchissédec recevait la visite d'Abraham à qui Dieu l'avait présenté comme une image de son fils bien-aimé ; ce thème a été longuement développé par plusieurs auteurs gnostiques et le manichéen Hiérakas regardait Melchissédec comme l'Esprit divin apparu ici-bas (1). Parmi les Archontites, les Ophites et les Valentiniens circulaient une Apocalypse d'Élie et une Ascension d'Isaïe qui avaient des rapports assez étroits ; elles montraient le Voyant montant en esprit à travers les sept cieux jusqu'au trône du Très-Haut et en redescendant avec le Christ qui revêtait successivement les formes des cieux intermédiaires pour prendre finalement sur la terre une figure humaine (2).

Sur trois points : astrologie, exégèse allégorique et arithmosophie, les analogies sont particulièrement marquées. La plupart, pour ne pas dire la totalité, des systèmes gnostiques sont obsédés par l'idée de la fatalité astrale et font jouer aux sept planètes un rôle prépondérant dans leurs spéculations. Les principaux docteurs de la secte professaient que la Gnose était contenue dans la Bible et dans les récits apostoliques et en devait être extraite par interprétation allégorique dont une tradition secrète indiquait les lois. Basilide donnait aux initiés un enseignement ésotérique ; Ptolémée fait allusion à des instructions tenues cachées que l'école prétendait tenir de Jésus lui-même et qu'elle avait reçues par tradition orale. Beaucoup de Gnostiques, comme les Marcosiens entre autres, se consacraient à l'interprétation mystique de la Genèse et de l'Exode ; ceux de Rome, dont Hippolyte rapporte les doctrines dans ses *Philosophumena*, recherchaient le sens secret du Pentateuque et du Nouveau Testament ; Héracléon a inter-

(1) Alfaric : op. cit., II, 156.
(2) *Ibid.*, II, 158.

prété allégoriquement le IVe évangile et ses commentaires extrêmement ingénieux des paraboles de la Samaritaine, du fils malade du centurion et de la descente de Jésus à Capharnaüm, sont des chefs-d'œuvre d'exégèse mystique ; Ptolémée a écrit un commentaire symbolique du Prologue de Saint Jean.

La science secrète des nombres a été pratiquée par presque tous les Gnostiques, mais principalement par les membres du groupe romain, qui, au IIIe siècle après Jésus-Christ, étaient très versés dans l'arithmétique pythagoricienne remise à la mode par les Néopythagoriciens. Dès le siècle précédent un disciple de Valentin, Marcus, avait appliqué l'arithmétique mystique à la théologie de son maître, qui lui avait peut-être donné l'exemple de ce genre de spéculation ; chez Valentin, les deux premiers couples du Plérôme forment le puissant Tétractos, les quatre premiers couples forment l'Ogdoade suprême, les 5e et 6e Eons, Verbe et Vie, émanent cinq Syzygies dont naît la Décade ; Marcus, à son tour, composa des gloses numériques sur le Plérôme, ses deux Tétrades, son Ogdoade, sa Décade, sa Dodécade, ses trente Eons et aussi, en ramenant les lettres aux nombres qu'elles exprimaient en grec, sur les noms des Eons, de Christos et de Jésus ; chez les Barbélo-Gnostiques l'Eon incorruptible, ou Église, est formé de quatre hypostases ; dans le système des Archontites la Mère, source de lumière, réside avec les anges dans l'Ogdoade qui est le séjour du Bon Principe, tandis que l'Hebdomade, composée des sept cieux gardés par les Archontes, est le séjour de la nécessité, c'est-à-dire des lois physiques; Basilide a composé son Abraxas par la méthode numéro-littérale ; Héracléon forme la Tétrade avec les quatre premiers Eons, fait de Six le nombre de la matière, place les Pneumatiques dans l'Ogdoade et les Psychiques dans l'Hebdomade (1).

(1) De Faye : op. cit., p. 313-325.

* * *

Si nombreuses, et parfois frappantes, que soient les coïncidences signalées, elles ne nous autorisent cependant pas à voir dans Pasqually un disciple attardé des Gnostiques. Ceux-ci ont édifié leur système à une époque où le syncrétisme philosophique et religieux était un mot d'ordre suivi par tous les esprits cultivés ; ils ont pris de toutes mains les matériaux de leur édifice composite et, comme le nombre des thèmes constituant le fonds commun des doctrines mystiques est assez limité, les différentes disciplines secrètes nées aux premiers siècles de notre ère ont toutes un air de famille. La méthode allégorique, par exemple, était alors employée par tous les écrivains : païens comme Plutarque, chrétiens comme Origène ou Juifs comme Philon, elle n'a rien de spécifiquement gnostique. On en peut dire autant de l'astrologie, de la pneumatologie et même de l'arithmosophie (1). Si donc on peut admettre avec M. Matter que la science secrète de Pasqually est un mélange de gnosticisme et de christianisme judaïsé, nourris tous deux de la Kabbale, il faut se hâter d'ajouter avec lui : « Les Gnostiques ayant professé ou consulté tous les systèmes de la Grèce et de l'Orient, y compris les textes juifs et chrétiens, il y a naturellement du gnosticisme dans toutes les spéculations théosophiques un peu savantes, et il n'est pas de Juif érudit, si chrétien qu'il soit devenu par ses études, qui n'ait quelque reste de familiarité avec les idées de la Kabbale » (2). C'est en effet dans les ouvrages mystiques juifs, qui avaient subi profondément l'influence

(1) En un seul endroit la Réintégration trahit un emprunt fait directement aux doctrines gnostiques. Au cours de l'addition mystique produisant le Dénaire et qui est ainsi posée :

$$10+2+3+4+5+6=30$$
$$30+7+8+9+1=55=5+5=10$$

Pasqually s'arrête au nombre 30 qui est celui des Eons composant le Plérôme. On ne voit pas pour quelle autre raison il mettrait en relief ce nombre dont il ne parle plus jamais et qui ne joue aucun rôle dans son exégèse arithmétique.

(2) VIII, 11.

des conceptions et des symboles gnostiques (1) et dont la Kabbale s'était constituée l'héritière, que Pasqually a vraisemblablement recueilli les échos de la Gnose qui résonnent parfois si clairement dans son traité. L'Œuvre du Char et l'Œuvre de la Création, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, sont nées au IIe siècle après Jésus-Christ à l'époque où vivaient Saturnin et Basilide et où se formaient les systèmes gnostiques des Païens et des Chrétiens de Syrie. Le dernier ouvrage semble avoir été fondé sur l'émanation, dont le principe fut ensuite admis par la Kabbale. L'idée du rôle universel de la thèse et de l'antithèse dans la production de la vie cosmique a été très longuement commentée par les docteurs juifs dont la Kabbale a recueilli l'enseignement. Le Zohar expose la thèse du contre-coup amené dans l'organisation du monde par la chute des anges, puis par celle de l'homme, et de la déchéance dont ont été atteints en punition de la défaillance première non seulement les descendants d'Adam, mais aussi les êtres qui peuplent le ciel et ceux mêmes qui approchent de la divinité (2).

Mais, si Pasqually a connu indirectement quelques-uns des thèmes rajeunis et rhabillés par les Gnostiques, il a ignoré les plus caractéristiques (3) et il n'a surtout ni pénétré le sens profond de leurs doctrines ni saisi la signification exacte des termes qu'il leur emprunte inconsciemment.

Tout d'abord, il n'admet pas, comme eux, des séries d'émanations décroissantes, puisque, dans son traité, toutes les émanations successives proviennent directement de Dieu, et il ne connaît pas les syzygies. Mais, surtout, il rejette le dualisme latent qui, chez les disciples de Basilide

---

(1) Vulliaud : op. cit., II, 134.
(2) Franck : *Kabbale*, p. 13.
(3) Saint-Martin, auquel Kirchberger avait signalé les traits gnostiques relevés par lui dans la Réintégration, assurait à son correspondant que Pasqually n'avait jamais parlé à ses disciples de Sophia ni du Roi du Monde, mais s'en tenait à Marie et au Démon. Mr. Matter, bon connaisseur en la matière et qui a soigneusement étudié le traité, fait remarquer que son auteur n'avait manifestement pas lu les textes gnostiques (VIII, 12).

et de Valentin, opposait la matière inerte à l'esprit divin. C'est que, fidèle à la tradition juive, il croit à la formation du monde ex-nihilo et professe que Dieu a « tout créé de rien » (1).

Comme il y a incompatibilité foncière entre la conception suivant laquelle un Dieu personnel est la source unique de l'être et la théorie gnostique qui fait résulter l'univers et la vie du mélange des deux principes existant par eux-mêmes de toute éternité, Pasqually a tenté de concilier les deux idées antagonistes en attribuant à la « création » la formation de la matière et à « l'émanation » l'origine des êtres spirituels. « La création n'appartient qu'à (ne concerne que) la matière apparente ; mais l'émanation appartient aux êtres spirituels » (2) ; « la matière première a été conçue et enfantée par l'Esprit et non émanée de lui » (3). Il va sans dire que l'émanation ainsi comprise n'est plus du tout celle des Gnostiques, puisqu'elle ne désigne, par un terme spécial et arbitrairement choisi, qu'un genre particulier de création, celle des Esprits. Pasqually le reconnaît ouvertement en disant que « c'est par (en raison de) cette multitude infinie d'émanations d'êtres spirituels que Dieu porte le nom de

(1) I, 149. En un passage isolé Pasqually expose une théorie cosmogonique assez curieuse et qui constitue un moyen terme entre la conception juive et la thèse dualiste des Gnostiques. La naissance du monde matériel serait due à « l'explosion du chaos », c'est-à-dire que « au moment de la création, l'Esprit majeur ou doublement fort (Christ transcendant, mais considéré ici comme Verbe de Dieu et non plus comme Réconciliateur) a quitté l'enveloppe chaotique pour aller se réunir à son Père, de sorte qu'à partir de ce moment toute chose se présenta en nature passive (matérielle) et active (spirituelle) aux yeux du Créateur, conformément à l'image qu'il s'en était formé. » C'est là le sens secret des paroles de l'Ecriture : « La lumière était dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise ». (I, 162). En d'autres termes, la substance primitive, ou chaos, se composait d'esprit et de matière, cette dernière n'a commencé à exister à l'état indépendant que lorsque l'esprit s'est retiré d'elle ; inerte et amorphe, elle s'est alors prêtée à toutes les combinaisons et a pris toutes les formes qu'enfantait l'imagination du Créateur et chacune de ces formes reçoit la vie d'un Esprit particulier qui l'anime.

(2) I, 176.

(3) I, 373.

Créateur » (1). Quant au monde matériel, s'il est pour Pasqually, comme pour les Gnostiques, une œuvre mauvaise, ce n'est pas parce qu'il provient de la contamination du Bon Principe par le Mauvais Principe, mais parce qu'il a été formé pour être la prison des Esprits rebelles, puisque « aucun pur Esprit ne peut être renfermé dans un corps de matière, sinon ceux qui ont prévariqué » (2) et que « la matière première ne fut conçue par l'Esprit bon que pour contenir et assujettir l'Esprit mauvais dans un état de privation » (3). Ainsi la matière, loin d'avoir existé de tout temps, a été créée pour une fin nettement définie et temporaire. Le Chaos, dont parle la Bible et qui, d'après elle, existait « au commencement », n'était que le premier stade de la création ; la matière a été créée sous la forme du « chaos dans lequel étaient renfermées les trois essences fondamentales de tous les corps qui devaient servir à la formation de cet univers. Ces essences étaient dans une indifférence (inertie) qui les rendait susceptibles de recevoir l'impression des agents extérieurs pour opérer ensuite selon l'intention du Créateur » (4). L'arche, « dans laquelle étaient contenus les différents êtres animaux, explique réellement l'enveloppe chaotique qui contenait tout principe de création des formes corporelles » (5).

Au surplus, la matière n'a aucune réalité : elle est « provenue de l'imagination divine » (6). Lorsque la Genèse

---

(1) Pasqually ne s'en tient pas toujours à une distinction aussi rigoureuse entre l'émanation telle qu'il l'entend et la création proprement dite. La confusion dans les termes révèle l'incertitude de sa pensée. C'est ainsi qu'il parle du retour de la matière à son « principe d'émanation » (I, 291) et qu'il déclare « incréé » l'axe feu central, « principe de la vie matérielle et organe des Esprits inférieurs qui l'habitent et opèrent en lui sur le principe de la matière corporelle apparente » (I, 306). A supposer que dans le dernier cas il veuille présenter l'axe feu central comme un intermédiaire entre l'esprit et la matière, idée que l'on trouve chez quelques philosophes naturalistes ioniens, il n'en reste pas moins qu'il imagine inopinément une troisième sorte de formation qui n'est ni l'émanation spirituelle ni la création matérielle.

(2) I, 357.
(3) I, 373.
(4) I, 167.
(5) I, 164.
(6) I, 176.

enseigne que Dieu a tout créé en six jours, elle veut dire que le Créateur, « pur Esprit supérieur au temps et à la durée successive », a « opéré six pensées divines pour la création universelle » (1). « Il est appelé Créateur parce que toute sa création provient de son imagination et c'est parce que sa création provient de son imagination pensante divine qui a tout produit qu'elle est appelée image » (2). Aussi la matière s'évanouira dès que Dieu cessera de la penser : « la même faculté divine qui a tout produit rappellera tout à son principe et, de même que toute espèce de forme a pris principe (a commencé), de même elle se dissipera » (3) et « il ne restera aucun vestige de la création universelle » (4), puisque « la matière apparente n'étant provenue de rien, si ce n'est de l'imagination divine, doit rentrer dans le néant » (5). « La réintégration de la forme corporelle du Mineur ne s'opérera que par le moyen d'une putréfaction inconcevable aux mortels » (disparition complète dont rien ne donne l'exemple ici-bas.) (6). Les corps, formés de cette matière sans réalité substantielle, n'existent que par les Esprits qui les habitent et leur donnent le mouvement et la vie. « Toutes espèces de formes qui agissent dans cet univers n'existent point réellement en nature (par l'effet des forces naturelles) ni d'elles-mêmes, mais seulement par l'être qui les anime » (7). Le corps de l'homme est « un organe nécessaire de son âme spirituelle », mais, « il ne faut point regarder cette forme corporelle comme un corps réel de matière existante ; elle ne provient que des premières essences spiritueuses destinées par le premier Verbe de Création à retenir les différentes impressions convenables aux formes qui devaient être

(1) I, 124.
(2) I, 149-150.
(3) I, 150.
(4) I, 291.
(5) I, 176.
(6) I, 140.
(7) I, 250.

employées dans la création universelle. Il n'est pas possible de regarder les formes corporelles présentes (sensibles) comme réelles sans admettre une matière innée dans le Créateur divin, ce qui répugne à sa spiritualité » (1).

D'autre part Pasqually ne croit pas, comme le font les Gnostiques, qu'à une période d'expansion de la divinité succèdera une période de résorption pendant laquelle les Esprits émanés reviendront se perdre au sein du Plérôme. L'émanation, telle qu'il la conçoit, est une création définitive dont les effets seront éternels. Les êtres spirituels, affirme la Réintégration, sont « réels et impérissables », ils « existeront éternellement dans une personnalité de distinction (personnels et distincts) dans le cercle de la divinité » (2) ; aussi « lorsque le temps sera passé (à la fin du monde) les Esprits opérant dans le surcéleste, le céleste et le terrestre ne passeront point » (3).

Mais c'est par son anthropologie que, comme l'a remarqué M. Matter (4), Pasqually se sépare le plus résolument du gnosticisme. Tandis que pour celui-ci l'homme est la créature des Esprits rebelles, qui l'ont formé sans la participation de la Cause Première, et leur est donc subordonné par son origine même, il était, d'après la Réintégration, primitivement supérieur à la région astrale, aux Esprits qui la gouvernent ainsi qu'aux Esprits pervers, et c'est par suite de la faute d'Adam que nous sommes tombés sous la domination des derniers. En conséquence le but auquel nous devons tendre est, aux yeux des Gnostiques, la rédemption, c'est-à-dire l'affranchissement de l'étincelle divine entrée, à l'insu des Esprits créateurs de l'homme, dans la gangue du corps matériel et qui doit retourner à sa source ; il est au contraire, suivant Pasqually, « la réintégration des êtres dans leurs premières propriétés, vertus et puis-

(1) I, 306.
(2) I, 176.
(3) I, 311.
(4) VIII, 355-356.

sances spirituelles et divines » (1), c'est-à-dire la restauration de l'homme sur le trône d'où il commandait d'abord à tous les Esprits bons ou mauvais.

Enfin, sur un point qui devait lui tenir particulièrement à cœur en raison de ses tendances judaïsantes, Pasqually prend directement à partie, probablement à l'exemple des ouvrages talmudiques ou kabbalistiques dont il s'inspirait, les Gnostiques anti-bibliques. Leur chef, Marcion, dans ses *Antithèses*, où il faisait ressortir le contraste existant entre la tradition mosaïque et la doctrine chrétienne, opposait le Dieu suprême, ayant pour essence la bonté, créateur du monde invisible, resté inconnu de l'humanité jusqu'à ce que le Christ fût venu révéler son existence, et le Dieu subalterne, créateur du monde matériel, Dieu de la Bible, juge cruel et belliqueux, dont Moïse avait été l'interprète. C'est à cette doctrine blasphématoire sur Jéhovah démiurge que fait manifestement allusion Pasqually quand il rapporte que « les Esprits pervers persuadèrent aux Mineurs que le créateur de l'univers était l'un d'eux » (2) et quand il affirme énergiquement que « toute création provient directement de l'Éternel et qu'il est impossible de créer un autre univers » (3) ; c'est bien aux Marcionistes, qui, tirant les dernières conséquences des prémisses posées par leur maître, avaient fini par identifier le Dieu de la Bible avec le Diable, que la Réintégration répond quand elle ajoute : « Ces Esprits pervers allèrent jusqu'à persuader à ces Mineurs que la création universelle était faussement attribuée à la divinité, que ce Dieu qu'ils avaient entendu jadis (4) n'était autre chose que l'un d'eux qui dirigeait toute la création et l'homme même depuis son avènement

(1) Titre complet du traité et résumé fidèle de son contenu.
(2) I, 145.
(3) I, 167.
(4) Appelle, disciple de Marcion, professait que le Dieu d'Israël était un ange qu'il nommait Igneus, parce qu'il s'était révélé à Moïse sur le Sinaï dans le Buisson Ardent ; c'est à cette thèse que semble faire clairement allusion notre passage.

sur la terre et qu'en conséquence, l'émanation des Mineurs venant du grand prince du Midi (le démon), chef principal de tout être matériel et surmatériel, qui (ce qui) veut dire véhicule du feu axe central incorporé dans une forme (1), ils eussent à le reconnaître et à lui obéir aveuglément en tout ce qu'il ferait inspirer par ses agents inférieurs » (2).

* * *

Sur des questions importantes : caractère de l'émanation, origine et nature de la matière et de l'homme, théorie de l'involution, Pasqually se sépare donc nettement des Gnostiques, mais c'est sur le terrain de la morale que se creuse entre les deux doctrines un gouffre infranchissable. Le gnosticisme, dont la spéculation tout entière est dominée par la tradition astrologique chaldéenne, accorde à la fatalité astrale une influence aussi souveraine en éthique qu'en physique. La tyrannie des Archontes sidéraux, qui cherchent à retenir à jamais l'étincelle divine dans la matière où elle est enfermée pèse invinciblement sur la volonté de l'homme ; elle condamne les Hyliques à la damnation éternelle ; les Psychiques ne peuvent s'en affranchir par leurs propres forces, il leur faut, pour résister aux instincts mauvais et aux tentations de la matière, l'aide de la Gnose et le secours de la grâce. A cette doctrine fataliste Pasqually oppose avec insistance la thèse de la liberté et de la responsabilité humaines, proposition fondée sur le principe de la justice distributive qui est à la base de la morale biblique, auquel Talmud et Kabbale étaient restés invariablement attachés (3) et que le traité proclame avec une

---

(1) Voir ce qui a été dit au Livre I, chap. IV, sur les fausses « formes glorieuses ».

(2) I, 145.

(3) Les Talmudistes notamment tiraient de la théorie de la réminiscence, qui leur avait été probablement transmise par le Néoplatonicien Philon, un argument en faveur de la conscience morale d'où découle la pleine responsabilité de l'homme. D'après le traité Niddah les âmes ont eu, pendant leur préexistence et avant leur incorporation, connaissance de la Torah ; un ange

remarquable vigueur : « Les Mineurs qui à la fin des temps resteront à être réconciliés seront appelés les derniers par l'Éternel et la justice qu'il exercera contre eux sera plus forte que celle qu'il a exercée et qu'il exercera contre les démons parce que le Mineur avait été comblé par l'Éternel d'une autorité et d'une puissance supérieure à celle des Esprits pervers et que, plus le Mineur a reçu, plus il lui sera demandé » (1).

Le principe du libre arbitre humain est tellement important aux yeux de Pasqually que, lorsqu'il en disserte, il oublie complètement qu'à d'autres moments il divise l'humanité en Justes et en Réprouvés, en descendants de Seth et en fils de Caïn ; de ces deux concepts juxtaposés et contradictoires celui de la liberté de la volonté humaine lui tient visiblement le plus à cœur.

En premier lieu tous les Esprits sont moralement libres une fois qu'ils ont été émanés et « émancipés ». De même que Jéhovah fait, dans la Bible, alliance avec Israël sous certaines conditions, c'est-à-dire conclut avec le peuple hébreu un pacte qui suppose la responsabilité des contractants, de même le Créateur, en émanant les Esprits, a passé avec eux une « convention » fixant « les bornes où ils devaient exercer leur puissance suivant des lois, des préceptes et des commandements éternels », mais ils étaient, dans ces limites, « libres et distincts du Créateur », et leur refuser le libre arbitre, « avec lequel ils ont été émanés par des lois immuables », ce serait détruire en eux « la vertu (force) spirituelle et personnelle qui leur était nécessaire pour opérer » (agir) (2).

---

continue à instruire l'embryon au cours de la gestation, puis lui donne, au moment de l'accouchement, un coup sur la bouche de sorte que tout ce qui a été enseigné au nouveau-né reste dans le subconscient, mais le souvenir diffus des préceptes de la Loi survit néanmoins comme conscience morale, aussi l'homme est-il toujours à même de suivre ses bons instincts et de résister aux mauvais (Bischoff : *Kabbalah*, p. 42). Philon et les Talmudistes à sa suite insistent sur la liberté absolue de détermination dont jouit l'homme normal et sur la responsabilité entière qui en découle.

(1) I, 341.
(2) I, 7; 33.

En vertu de leur liberté, les Esprits devenaient, au-dessous de la Cause Première, des Causes Secondes sur lesquelles Dieu n'avait plus d'action, car « Dieu est un être immuable dans ses décrets et ses dons spirituels » (1). Ce fait explique comment fut possible la faute des Esprits pervers : « Dieu ne pouvait en aucune façon contenir et arrêter les pensées criminelles des Esprits prévaricateurs sans les priver de leur action particulière et innée en eux, ayant été émanés pour agir selon leur volonté et comme cause seconde spirituelle selon le plan que le Créateur leur avait tracé. Le Créateur ne prend aucune part aux causes secondes spirituelles bonnes et mauvaises, ayant lui-même appuyé et fondé tout être spirituel sur des lois immuables ; par ce moyen tout être spirituel est libre d'agir selon sa volonté et sa détermination particulière » (2). « Les chefs spirituels divins ont conservé leur premier état de vertu (force) et puissance divines après leur prévarication par l'immutabilité des décrets de l'Éternel » (3). « Les démons jouissent pleinement et entièrement de leurs actions selon leur volonté pensante. Il en est donc dans cette cour démoniaque en fait de loi et d'ordre, d'horreur et d'abomination, comme il en est, sans comparaison, dans la cour spirituelle divine » (4).

Quant au Mineur, Dieu lui laisse une entière liberté et pour trois raisons : d'abord parce que son corps est mû par un Esprit et que tout Esprit, ainsi que nous venons de le voir, est libre par définition, ensuite parce que « il n'est point en Dieu de lire dans les causes secondes temporelles, ni d'en empêcher l'action, sans déroger à sa propre existence d'être spirituel et à sa puissance divine », enfin parce que, « si le Créateur prenait quelque part aux causes secondes, il faudrait de toute nécessité qu'il communiquât lui-même

(1) I, 21.
(2) I, 10.
(3) I, 9.
(4) I, 33.

non seulement la pensée mais encore la volonté bonne ou mauvaise à sa créature ou qu'il la fît communiquer par ses agents spirituels, qui émaneraient immédiatement de lui, ce qui reviendrait au même » (1). C'est pourquoi « le Créateur abandonna Adam à son libre arbitre, l'ayant émancipé d'une manière distincte de son immensité divine avec cette liberté afin que sa créature eût la jouissance particulière et personnelle, présente et future, pour une éternité impassive, pourvu toutefois qu'elle se conduisît selon la volonté du Créateur » (2).

Il est vrai que le cœur de l'homme déchu est un champ de bataille où se heurtent des forces adverses : « La pensée provient à l'homme d'un être distinct de lui ; si la pensée est sainte, elle provient d'un Esprit divin ; si elle est mauvaise, elle provient d'un mauvais démon » (3). Mais « c'est à l'homme de rejeter les unes et de recevoir les autres selon son libre arbitre » (4) ; « rien ne peut prévaloir contre le tabernacle (cœur) du Mineur si le Mineur n'y donne son consentement » (5) ; « le Mineur se joint aux plus sublimes (puissants) Esprits, tant bons que mauvais, pour opérer sa volonté bonne ou mauvaise conformément à sa liberté »(6); « la liberté enfante la volonté et la volonté adopte la pensée bonne ou mauvaise que l'esprit a conçue ; et, sitôt qu'elle en a obtenu le fruit, le Mineur revient sur lui-même et, méditant sur le produit de son opération, il devient lui-même le juge du bien et du mal qu'il a commis » (7).

La liberté morale du Mineur est si complète que le péché par intention est aussi grave que le péché par action, car la faute consiste moins dans l'acte que dans la volonté qui y tendait. Le crime des Esprits prévaricateurs fut

(1) I, 22.
(2) I, 15.
(3) I, 32.
(4) I, 18.
(5) I, 359.
(6) I, 358.
(7) I, 343.

une intention non suivie d'effet (1), celui d'Adam a été moins de créer sans la coopération de Dieu que de prétendre « approfondir parfaitement » la toute-puissance divine et celle qui lui avait été accordée sur l'univers (2) ; cette pensée d'orgueil, semblable à l'ubris dans laquelle les Grecs voyaient la faute tragique de leurs héros et la justification des châtiments terribles qui les frappaient, a permis aux démons de tenter Adam ; l'orgueil a été la brèche par laquelle a pu pénétrer l'intellect mauvais dans le cœur du Premier Homme et c'est par une faute d'intention que ses descendants se rendent, encore aujourd'hui, accessibles aux suggestions des démons.

Pasqually n'admet pas l'excuse si souvent invoquée à la décharge des pécheurs : la faiblesse de la chair incapable de résister à la tentation. « Ce n'est pas la forme corporelle de matière qui fait succomber l'homme à la tentation. Cette forme n'est point chargée de se diriger elle-même, elle n'est que l'organe du Mineur ; elle ne fait qu'opérer les volontés (suggestions) bonnes ou mauvaises que le Mineur reçoit du bon ou du mauvais Esprit. Aussi, lorsque l'homme succombe, il ne doit point rejeter sa chute sur sa forme corporelle de matière, mais il ne doit l'attribuer qu'à sa seule volonté » (3). La seule « faculté innée » qu'on puisse « traiter de faiblesse » est plutôt une qualité qu'un défaut et « ne peut déplaire au Créateur : elle ne provient que d'une véritable humanité spirituelle qui enseigne à faire le bien pour le mal que les démons font opérer contre nous par nos semblables précipités (réprouvés) » ; une pareille faiblesse « mériterait plutôt le nom de miséricorde » (4).

La Réintégration ne combat pas avec moins de vigueur

---

(1) I, 21.
(2) I, 15.
(3) I, 344.
(4) I, 345. Curieuse justification de la charité chrétienne, traitée de « faiblesse » par les Juifs restés fidèles à la loi du talion.

la thèse qui nie la liberté et la responsabilité humaines en les prétendant incompatibles avec la prescience divine et en mettant ainsi à la charge du Dieu omniscient et tout-puissant le mal qu'il devait nécessairement prévoir et qu'il n'a pas empêché. La Pythonisse, interprète de l'Éternel, dit à Saül : « S'il était au pouvoir de Dieu d'être devin, il serait le moteur du bien et du mal ; il serait pour lors un cruel tyran de permettre et de laisser faire le mal par sa créature pour la punir ensuite de ce qu'il aurait pu empêcher lui-même. J'ose devant toute sa cour spirituelle divine et devant toute sa cour temporelle défier ce Dieu tout-puissant de pénétrer et de concevoir l'action et l'opération de même que tout événement quelconque qui doive survenir à tout être spirituel mineur, si cet être ne l'a premièrement conçu lui-même dans sa pensée. Si cette chose était véritablement en son pouvoir il serait véritablement injuste de ne pas arrêter les funestes événements qu'il saurait pour lors devoir survenir à sa créature. Il faut que l'Esprit temporel (revêtu d'un corps de matière) ait formé une pensée quelconque pour que l'action bonne ou mauvaise provenant de cette pensée soit connue de l'Éternel ; si elle est bonne, il la reçoit ; si elle est mauvaise, il la rejette ; mais il ne s'oppose point à la volonté de sa créature » (1). Pasqually, s'adressant directement à ses disciples, dit de son côté : « S'il avait été à la possibilité du Créateur d'arrêter l'action des causes secondes spirituelles temporelles (Mineur formé d'un Esprit et d'un corps,) il n'aurait pas permis que son Mineur succombât à l'insinuation des démons, l'ayant (puisqu'il l'avait) émané expressément pour être l'instrument particulier de la manifestation de sa gloire contre ces mêmes démons ». L'homme était un « second » envoyé par son général pour combattre ses ennemis ; si ce lieutenant, ayant désobéi aux ordres reçus, succombe, il sera puni,

(1) I, 385-386.

« parce qu'il avait la force en mains » ; mais le général n'est pas vaincu lui-même. Si ce « député », au lieu d'attaquer les ennemis, se joint à eux, pour livrer bataille au général, c'est un traître : telle fut la prévarication du Premier Homme envers le Créateur (1).

* * *

Pasqually est moins un Gnostique par les idées contenues dans son traité que pour avoir, comme les Gnostiques, pratiqué un syncrétisme systématique. De même que dans une eau minérale l'analyse décèle, à côté des sels qui lui donnent son caractère particulier, des « traces » de corps variés y figurant en quantités infinitésimales, on trouve dans la christologie de la Réintégration, outre quelques concepts fondamentaux teintés de Gnosticisme et de Kabbale, des vestiges des doctrines hérétiques qui foisonnèrent aux premiers siècles de notre ère.

Pasqually se rallie en passant au docétisme quand il

(1) I, 22-24. Dans un passage où il traite de l'action mystique du « sceau », il admet que le principe de la liberté morale et de la responsabilité absolue de l'homme peut souffrir une exception. Le sceau, dit-il, fait du Mineur qui l'a reçu « le dépositaire du bien spirituel et le concierge (geôlier) des Esprits prévaricateurs », aussi « tous les Mineurs qui ont été remis dans leurs premières vertus et puissances spirituelles divines et ont trouvé grâce devant l'Eternel, tels que Adam, Abraham, Isaac, Jacob et plusieurs autres, n'ont plus prévariqué après leur réconciliation, quoique cependant ils fussent toujours dans des formes corporelles. Dès que ces Mineurs ont été sanctifiés et réconciliés, ils ont livré leur liberté à la puissance de celui dont ils l'avaient reçue » ; de sorte que « cette liberté n'a plus enfanté que des volontés pures et la volonté de ces Mineurs réconciliés n'a plus adopté que des pensées toutes spirituelles. Ces Mineurs ainsi réconciliés n'ont plus été susceptibles de succomber aux embûches du démon, ni d'adopter son intellect d'abomination » (I, 343-344). Il est évident que cet état de grâce, où le fidèle n'a plus d'autre volonté que celle du Père, et qui rappelle l'abdication en Dieu des docteurs mystiques, est considéré par Pasqually comme un privilège spécialement accordé aux Patriarches et annoncé par une manifestation extraordinaire, c'est-à-dire par une théophanie complète et telle que les Mineurs ordinaires, même les plus favorisés, ne peuvent en attendre de pareille de leurs Opérations. Pasqually oublie d'ailleurs qu'il a, au début de son traité, montré Adam retombant plusieurs fois dans le péché après sa première réconciliation et qu'il a fallu le sacrifice d'Abel pour que celle-ci fût complète.

affirme que le « corps du Christ ne souffrait aucune douleur dans les tourments qu'on exerçait sur lui » (1).

Il se rapproche, en assimilant l'homme avec le Christ, du montanisme dont les sectateurs, nombreux au IIe siècle, croyaient que le Christ était incarné en tout chrétien pleinement initié et, allant jusqu'à la conclusion logique de leur principe, s'adoraient les uns les autres. Tertullien rapporte que telle était la coutume des Chrétiens de Carthage au IIe siècle ; au VIIIe, Elipand de Tolède appelait le Christ un Dieu parmi les dieux, parce que tous les croyants étaient des dieux comme Jésus lui-même ; au XIIIe siècle, la secte des Frères et Sœurs de l'Esprit Libre professait que l'homme peut s'unir à la divinité et ne faire qu'un avec la source productrice de toutes choses et que celui qui s'était ainsi élevé jusqu'à Dieu formait véritablement partie de la divinité et était le Fils de Dieu dans le même sens et de la même façon que le Christ lui-même (2).

Mani enseignait que la science du salut avait été révélée à diverses époques par le Christ, apparenté au Premier Homme et qui s'était incarné sous les noms de Bouddha, Zoroastre, Jésus et Mani lui-même.

Enfin le christianisme ésotérique de la Réintégration se rattache, comme les Opérations auxquelles se livraient les lecteurs du traité, à la tradition magique. Un des historiens les plus compétents de cette science secrète établit que l'humanité primitive a conçu deux types de dieux humains : le dieu-homme de la magie, être semblable aux autres hommes par sa nature spirituelle et physique, mais superlativement doué de pouvoirs extraordinaires sur les phénomènes naturels et sur les forces transcendantes qui

(1) I, 249. Il est vrai qu'il explique cet état d'insensibilité par une extase qui transportait l'esprit du Christ auprès de Dieu et suspendait ainsi la conscience organique ; il étend ce privilège à plusieurs martyrs qui, « s'étant à l'exemple du Christ exposés à des supplices affreux, jouissaient de la même grâce que lui. Le Christ était en contemplation avec l'esprit du Père et les heureux mortels qui l'ont imité étaient en contemplation avec l'esprit du Fils divin » (I, 249-250).

(2) Frazer : *Rameau d'Or*, édition française, p. 95.

les produisent, et le dieu-homme de la religion, être différent de l'homme et supérieur à lui, qui s'incarne pour un temps plus ou moins long dans un corps humain et manifeste sa science et sa puissance exceptionnelles par des miracles et des prophéties (1). En faisant du Christ des Évangiles à la fois le type de l'Élu Spirituel et celui dont l'Élu Coen est une copie réduite, Pasqually tend à confondre l'homme-dieu de la religion et l'homme-dieu de la magie ; ce que, manifestement, il retient surtout des récits apostoliques ce sont les miracles, les apparitions et la Transfiguration, « témoignages » par lesquels Jésus prouvait sa nature divine et sa puissance surnaturelle, ainsi que l'avaient fait les Élus Spirituels que la Bible nommait Abraham, Isaac, Jacob, Élie, Moïse. Mais le succès d'une Opération prouve que le Réau-Croix possède, du moins en partie, les mêmes pouvoirs, et la puissance quaternaire qu'il exerce est une annonce et une promesse de la puissance octonaire qu'il possèdera un jour. Ainsi tout le système, chrétien de nom, mystique de forme, édifié par Pasqually vise en dernière analyse à ramener la religion à la magie.

* * *

Quand on voit sur quelles voies dangereuses pour leur orthodoxie Pasqually, sous couleur de christianisme ésotérique, entraînait ses disciples, il est permis de se demander comment ceux-ci, dont la foi chrétienne était très sincère, ne lui ont jamais faussé compagnie. Ils prenaient part, il est vrai, à ses Opérations où la magie cérémonielle jouait un rôle manifeste, mais c'était là une magie blanche, une magie divine que son but spirituel pouvait rendre licite à leurs yeux. Dans la Réintégration au contraire les dogmes fondamentaux de leur religion étaient fortement ébranlés.

(1) *Ibid.*, p. 57.

S'ils ne s'en sont pas avisés, c'est, semble-t-il, d'abord parce que les mystiques, plus enclins à l'entousiasme que portés à analyser les idées, n'ont pas en général un sens critique très développé, ensuite parce que la langue barbare de Pasqually, l'étrangeté de son vocabulaire mystique, l'obscurité involontaire ou calculée de sa dialectique, enfin, et surtout, l'habileté avec laquelle il donnait le change sur la nature du Christ (1) couvraient ses intentions d'un voile si épais qu'il aurait fallu, pour le percer, une clairvoyance et une liberté d'esprit incompatibles avec le profond respect que le Grand Souverain inspirait aux Élus Coens.

Ils trouvaient au surplus dans l'enseignement de leur maître une affirmation bien faite pour flatter leur imagination et les attacher à son Ordre, c'est à savoir que le Mineur Spirituel, autrement dit l'adepte qui avait été témoin de manifestations, était remis en l'état du Premier Adam, assimilé lui-même au Réconciliateur ou Christ, de sorte que les disciples de Pasqually qui réussissaient dans leurs Opérations s'élevaient au-dessus de la condition humaine ordinaire et devenaient de véritables Enfants de Dieu, apparentés à son divin Fils. Cette promesse était implicitement contenue dans le titre du grade le plus élevé de l'initiation, dans le nom auquel l'ordination donnait toute sa valeur mystique et qui conférait à l'adepte la qualité de « Très Puissant Maître » : Réau-Croix étant composé du nom secret du Premier Adam (Réau) et du terme désignant le symbole chrétien par excellence.

Il semble même que pour les disciples de Pasqually le but dernier des Opérations était de les mettre en rapports

(1) Nous avons déjà suffisamment vu comme Pasqually savait jongler vec les mots : Christ et Homme-Dieu, en leur donnant alternativement leur sens traditionnel ou une signification répondant à ses théories secrètes. Voici un autre exemple de sa dextérité dans ce genre d'escamotage : quand il parle (I, 151) » des hommes provenus depuis la dernière époque du Christ », il entend : « depuis la plus récente manifestation du Réconciliateur », mais un lecteur sans défiance pouvait, et devait, comprendre : « Depuis l'époque où Jésus a vécu et enseigné. ».

avec celui que leur foi appelait Notre-Seigneur et que certaines Passes ont été considérées par eux comme des « manifestations sensibles du Christ ». M. Matter, qui soutient cette hypothèse, relève le témoignage d'une personne digne de confiance d'après laquelle un initié au grade suprême, le comte d'Hauterive, assurait être parvenu, à la suite de plusieurs Opérations couronnées de succès, à la « connaissance physique de la Cause active et intelligente ». L'historien note que par cette formule l'école de Pasqually désignait le Verbe, la Parole ou le Fils de Dieu de la théologie chrétienne et il en conclut que les Élus Coens prétendaient arriver « à l'intuition ou à la vue du Christ » (1). Cette opinion est très défendable, mais avec le correctif que par « vue du Christ » il faut entendre l'apparition lumineuse de l'hiéroglyphe le représentant. Cette mise au point est justifiée par un passage d'une lettre de Saint-Martin à Kirchberger dans laquelle l'ancien Élu Coen déclare que, dans l'école par laquelle il avait passé vingt-cinq ans auparavant, les communications de tout genre étaient nombreuses et fréquentes, qu'il en avait eu sa part, comme les autres, et que dans cette part « tous les signes indicatifs du Réparateur étaient compris ». Or la personnalité du Réparateur n'est pas douteuse, Saint-Martin ayant eu soin d'ajouter que « ce Réparateur et la Cause active sont la même chose ». D'autre part l'expression : signes indicatifs, paraît bien indiquer une épiphanie symbolique et partielle. Que cette vision fragmentaire ait été le but poursuivi par les mystiques qui se mirent à l'école de Pasqually, c'est ce qui ressort encore d'une remarque du même Saint-Martin. Répondant à Kirchberger, qui l'entretenait des visions de d'Hauterive, le théosophe, chez qui l'enseignement reçu de Pasqually avait laissé des traces profondes, concluait : « Si les faits de M. d'Hauterive sont de l'ordre secondaire (suscités

(1) VIII, 64-65.

indirectement par le Christ), ils ne sont que figuratifs relativement au grand œuvre intérieur dont nous parlons (connaissance intuitive de la Cause active et intelligente) et, s'ils sont de la classe supérieure (représentatifs du Christ en personne), ils sont le grand œuvre lui-même » (1). Enfin Pasqually semble avoir encouragé cette façon de voir, si le dessin qu'il envoyait à Willermoz, pour lui faire connaître l'aspect d'une manifestation lumineuse dont il affirmait avoir été témoin au cours d'une Opération, figurait bien, comme il paraît, le Schin (S hébreu) que le *de Verbo Mirifico* de Reuchlin disait être l'hiéroglyphe représentant le Christ.

Comme, suivant l'axiome antique adopté par les occultistes, « le semblable ne peut être connu que du semblable », les Élus Coens avaient donc le droit de croire que, le jour où s'opérerait « la manifestation de la gloire divine par la réconciliation parfaite de la postérité passée, présente et future de ce Premier Homme » (2), il n'y aurait plus de différence entre les Mineurs réconciliés et le Christ. Ainsi tout Mineur Spirituel était un Christ en puissance et, si la Réintégration n'exprime jamais nettement cette doctrine, c'est du moins la conclusion à laquelle aboutissaient les déductions de certains Élus Coens, tels Bacon de la Chevalerie, Substitut Général du Grand Souverain, qui s'estimait semblable au Christ (3), et l'abbé Fournié qui écrivait : « Puisque cet Homme, Jésus-Christ, est né de Dieu Homme-Dieu, pour avoir fait la volonté de Dieu, nous devons conclure que si nous faisons aussi la volonté de Dieu, nous naîtrons (mystiquement) nous-mêmes de Dieu Hommes-Dieux et entrerons en l'union éternelle de

(1) VIII, 374.
(2) I, 66.
(3) L'avocat lyonnais Milanois, très mêlé au mouvement occultiste, écrivait à Willermoz au sujet de Bacon : « Quoique vous ayez puisé dans les mêmes sources (l'Ordre des Elus Coëns), vous pensez bien différemment ; vous croyez en Jésus-Christ et lui se croit semblable à lui. Voilà ce que je n'ai pu entendre sans étonnement et sans scandale » (V, 336).

Dieu » (1). Ces disciples avaient été plus loin que leur maître ne feignait vouloir les conduire (2), mais leur erreur nous montre à plein quelles idées l'enseignement secret de Pasqually faisait naître chez les esprits simplistes peu familiers avec les distinctions subtiles de la théologie.

L'Ordre avait encore un autre attrait pour ses membres : il donnait à leur foi la preuve matérielle dont, sans se l'avouer peut-être, ils éprouvaient le besoin impérieux. Il faut insister sur ce fait, car il explique à lui seul pourquoi les disciples de Pasqually ont suivi aveuglément leur maître. Celui-ci avait conscience de cette disposition d'esprit et il savait en tirer parti. Il parle bien d'un ton péremptoire au nom d'une révélation incontrôlable et professe pour la Bible et pour l'Évangile un respect sans réserve. Il vitupère « les prétendus savants qui ne conçoivent pas la possibilité du Déluge et qui, ignorant pourquoi le Créateur a envoyé ce fléau sur la terre, n'hésitent pas à nier ce fait ». Il leur reproche « de tourner en ridicule ceux qui y ajoutent foi » et de « regarder comme des personnes imaginaires ceux mêmes à qui le Créateur a fait part de cet événement avant qu'il arrivât et du décret qu'il avait fait dans son immensité », et il refuse de s'arrêter à « leurs faibles arguments » (3). Mais cette foi, en apparence inébranlable, a besoin d'un soutien ; c'est, pourrait-on dire, une foi sous bénéfice d'inventaire, une foi qui veut des preuves fondées sur le témoignage des sens. Qu'était en fait une Opération, sinon la recherche obstinée d'une preuve matérielle établissant la réalité des doctrines enseignées par le fondateur de l'Ordre ? Pasqually le reconnaît

(1) VIII, 36-37.
(2) En tous cas, Pasqually n'hésitait pas à se comparer lui-même au Christ, considéré comme Elu Spirituel ; au cours d'une mercuriale adressée à des disciples insubordonnés, il les engageait à méditer l'Evangile qui leur apprendrait « à soumettre leur volonté à celui à qui le don est accordé pour faire agir la Chose (obtenir des manifestations) et servir d'exemple à ses disciples » (II, 185).
(3) I, 142.

expressément dans sa correspondance et, prévoyant le doute que ses disciples pourraient avoir sur sa théorie de la réconciliation spirituelle et qu'ils lui demanderaient une « preuve physique », il leur dit dans la Réintégration : « Lorsque vous aurez eu le bonheur de connaître le genre de travail de Seth et celui que les Sages ont opéré après lui (Opérations amenant des manifestations), vous ne me ferez plus de pareilles questions » (1). Ainsi que pourrait le faire de nos jours un professeur de chimie ou de physique démontrant une loi naturelle par le résultat prévu d'une expérience faite dans des conditions déterminées, il présente les manifestations, soit qu'il les fasse miroiter aux yeux de ses disciples découragés par des tentatives infructueuses, soit qu'il cite les noms des adeptes qui en ont été témoins, comme la pierre de touche à laquelle se reconnaît la valeur de son enseignement.

La Réintégration procède du même état d'esprit en exposant ce qu'on pourrait appeler la conception mystico-rationaliste du miracle, c'est-à-dire du fait surnaturel considéré comme la confirmation nécessaire d'un dogme et comme démonstration tangible, seule capable d'asseoir une conviction solide. La Réintégration ne se borne pas à citer pour garants surtout les personnages bibliques qui ont été témoins de théophanies, comme Abraham, Isaac et Jacob, qui ont entendu la voix de l'Éternel, comme Moïse, ou qui, tels Élie et Jésus, ont quitté cette terre d'une façon surnaturelle ; elle ne croit pas que la période des miracles puisse être close, si la foi doit rester aussi vive qu'elle le fut à leur époque ; elle n'admet pas que le fidèle puisse se contenter des preuves indirectes fournies par les Écritures. Elle parle dédaigneusement de la foi naïve qui se passe de preuves manifestes et actuelles. « Les hommes de ce siècle se sont éloignés de toute connaissance divine sous prétexte d'une prétendue foi aveugle qui leur a fait

(1) I, 129.

perdre totalement l'idée de la vraie foi. La foi sans les œuvres (preuves sensibles) (1) ne peut être regardée comme véritable foi. Les œuvres que l'homme peut produire par la faible foi (illumination intérieure, expérience intime) qui est innée chez tous les hommes, ne peuvent se considérer comme appartenant véritablement à la foi » (2). Aussi la disparition des miracles depuis la mort de Jésus-Christ a ébranlé la ferveur religieuse : « Les hommes provenus (nés) depuis la dernière époque du Christ, n'ayant plus sous les yeux les manifestations divines qui s'opérèrent sous les premiers siècles, ont perdu de vue la connaissance du grand culte divin » et, « comme ils ne voient plus perpétuer les prodiges de la justice du Créateur, on ne trouve plus un Juste (croyant sincère) dans ce siècle » (3). Le spectacle de la nature, où se manifeste l'action de la Providence, peut suffire à convaincre un Vicaire Savoyard de l'existence de Dieu et alimenter un déisme tiède et vague, mais le véritable croyant, c'est-à-dire l'homme de désir, a le droit d'être plus exigeant : « Comment réconcilier (ramener à Dieu) les hommes du siècle présent qui n'ont jamais vu aucune manifestation physique, spirituelle ou divine s'opérer devant eux, si ce n'est celles qui s'opèrent par les lois immuables qui doivent actionner et entretenir la création universelle pendant la durée que le Créateur lui a prescrite ? » (4).

Le seul moyen efficace pour rendre au sentiment du divin la vigueur qu'il a perdue, c'est de se souvenir que l'œil est l'organe de la conviction » (5), que « la foi de l'homme ne peut être vive et parfaite, si elle n'est actionnée par un

(1) Le sens particulier donné ici au mot « œuvres » est un nouvel exemple de l'habileté avec laquelle Pasqually démarque les expressions consacrées par l'usage ; le terme, qui désignait couramment les actes vertueux ou charitables par lesquels le fidèle prouvait la sincérité de sa foi, est appliqué aux manifestations surnaturelles.
(2) I, 152.
(3) I, 151.
(4) I, 51-52.
(5) I, 359.

agent supérieur » (manifestation d'un Esprit), lorsque « l'homme produit des œuvres qui ne sont plus sensées lui appartenir (puisque le succès des Opérations dépend de la collaboration d'êtres transcendants) et qui manifestent toute la force de la foi qui agit en lui » (1). Bref, il faut aller chercher le miracle là où il se cache actuellement, c'est-à-dire dans la Chambre d'Opération. C'est là que l'homme de désir, qui n'a pas, comme les hommes du siècle, « abandonné les sciences spirituelles pour se livrer à la négociation (au négoce) et à la cupidité des biens de la matière, ce qui leur a mis un voile épais sur les yeux » (2), sera marqué du sceau « qu'ont reçu par l'opération spirituelle des Justes les hommes qui devaient être réconciliés », sceau qui leur fut « envoyé visiblement et sans aucun mystère » et qui servait à « les disposer à se fortifier de plus en plus dans la foi et la confiance en la miséricorde du Créateur et à soutenir avec une fermeté invincible toute la manifestation puissante de la justice divine qui pouvait s'opérer spirituellement (par la manifestation d'un Esprit) devant eux par le Christ (par l'intervention du Réconciliateur) chez tous les habitants de la terre vivant en privation divine » (3). Il éprouvera le « changement incompréhensible » (merveilleux) qui se produisit chez les Mineurs patriarches quand, le Christ leur étant apparu aux Enfers, « ils furent par ce moyen (cette manifestation) plus fortement convaincus qu'ils ne l'avaient été pendant leur vie passagère de la tendresse inviolable que le Créateur avait et aurait éternellement pour sa créature » (4). A l'image d'Ésaü qu'Isaac bénit, lorsque son fils aîné se plaignit d'être dépossédé de son héritage mystique (communication avec le divin), en lui disant : « La bénédiction que je répands sur toi vient de l'Éternel, comme la rosée qui se répand

(1) I, 152.
(2) I, 152.
(3) I, 41.
(4) I, 44.

sur les plantes pour les substancier, vient d'en haut », l'Élu Coen sortant de la Chambre d'Opération « se retirera beaucoup plus satisfait de son Père qu'il ne l'était auparavant » (1), après avoir constaté que, pour employer le mot consacré par son école (2), l'enseignement de son maître s'était trouvé « confirmé » par une manifestation (3).

Il est bien vrai que Pasqually se défendait de fournir à ses « émules » des preuves grossièrement matérielles, puisque la « forme glorieuse » entrevue dans les Passes empruntait, selon lui, sa lumière à un feu supracéleste qui n'avait rien de commun avec celui de l'axe central, ce qui lui permettait de dire aux Réau-Croix : « La vérité parle à l'homme de désir un langage qu'il ne peut ignorer parce qu'elle n'emprunte rien de la matière ; elle est toute spirituelle, étant émanée directement du Créateur » (4). Mais ce phénomène surnaturel tirait pourtant toute sa valeur de ce qu'il était perçu par l'œil de l'Opérant ; il constituait, quelle que fût son origine, un fait d'expérience comme ceux sur lesquels se fonde toute conviction raisonnée.

Ce besoin de faits tangibles venant justifier un postulat mystique n'était pas propre à l'Ordre des Élus Coens ; il est le trait caractéristique du mysticisme au XVIIIe siècle. Le rationalisme dominant alors n'admettait que les axiomes démontrés par le témoignage des sens et ne pratiquait que

(1) I, 226-227.
(2) IX, 18.
(3) La méfiance qu'inspire à Pasqually l'intuition provenant de l'extase est caractéristique à cet égard. L'extase est bien, dit-il, l'effet d'un « trouble violent » causé par la présence d'un Esprit, mais celui-ci peut être un démon. Quand l'Esprit pervers, apparaissant à Adam sous une forme glorieuse, lui suggéra d'exercer sa puissance créatrice, le Premier Homme « tomba dans l'extase . C'est dans cet état que l'Esprit malin lui insinua sa puissance démoniaque et Adam, « revenu de son extase spirituelle animale, mais ayant retenu une impression mauvaise du démon, résolut d'opérer la science démoniaque préférablement à la science divine » (I, 16). Le mystique peut donc se tromper sur la valeur des révélations que lui apporte l'expérience intime, tandis que, le chef des Elus Coens se réservant le droit d'interpréter les Passes, le danger d'erreur est réduit au minimum pour les adeptes qui en sont témoins.
(4) I, 170.

la méthode empirique. Le mysticisme contemporain, tout en restant attaché aux objets dont son rival se désintéresse, est entraîné malgré lui par le courant qu'il prétend remonter et fait involontairement des concessions à l'esprit du temps. Le mystique peut, par définition, se passer du témoignage des sens externes pour assurer ses croyances ; l'autorité des livres sacrés et le sens intime lui suffisent ; il considère comme close la période où les faits miraculeux étaient nécessaires pour faire triompher la vérité aux yeux des sceptiques et se contente de révélations intérieures qui donnent à sa foi la clarté et la force de l'évidence. Mais au XVIIIe siècle l'esprit scientifique, qui, pour être convaincu, veut voir et toucher, ne croit à la réalité des constructions *a priori* qu'après les avoir soumises au contrôle de l'expérience et n'admet comme preuve des principes énoncés que des phénomènes dont l'homme peut provoquer ou modifier à son gré la manifestation, s'imposait à toutes les intelligences et pénétrait jusque dans les cerveaux qui, par leur conformation, semblaient devoir lui rester inaccessibles. Les mystiques contemporains de Pasqually ont tous, à des degrés divers, depuis les Jansénistes convulsionnaires jusqu'aux Mesmériens spiritualistes, subi son influence. Le même besoin de preuves tourmente les piétistes de tous genres ; ils se réfèrent, plus ou moins ouvertement, à ce que dit l'Évangile de Saint Jean : « Si je ne fais les œuvres de mon Père, ne me croyez point. Mais, si je les fais, quand vous ne voudriez pas croire, croyez aux œuvres afin que vous connaissiez et croyiez que le Père est en moi et moi en lui » (X, 37-38).

Les imposteurs se servent de cette disposition des esprits pour exploiter leurs dupes. Gassner opère en Bavière des cures merveilleuses en exorcisant les malades ; l'École du Nord attend à Stockholm une apparition de Saint Jean ; Schroepfer machine dans l'arrière-salle de son café de Leipsig des matérialisations ; Gugomos promet aux souscripteurs, dont les contributions lui permettront d'élever à

Iéna son Adytum Sacrum, de faire descendre le feu du ciel pour consumer sur l'autel la victime innocente ; les disciples de Cagliostro se persuadent avoir vu à Lyon le prophète Élie planer au-dessus de leur assemblée dans un nuage d'azur.

Sous quelque forme que se manifeste cet appel éperdu au témoignage des sens, il est l'indice du désarroi mental dans lequel les progrès constants du rationalisme plongent les esprits les plus fidèles aux croyances traditionnelles. La foi aux dogmes révélés, battue en brèche par une critique de plus en plus agressive, ne soutenait qu'imparfaitement la religion héréditaire qui devait chercher d'autres appuis. Elle pouvait s'étayer sur un argument éthique ; la « religion naturelle », prêchée entre autres par Rousseau, présentait, en faisant appel au sentiment, quelques-unes des doctrines essentielles du christianisme : Providence, justice divine, décrets absolus de la conscience éthique, vie future avec ses récompenses et ses châtiments, sublimité de la morale évangélique. Mais cette religion dépouillait le christianisme des éléments mystiques qui lui avaient donné tant d'empire sur les âmes ; il ne restait plus qu'un moyen de lui rendre sa vertu spécifique : rétablir le surnaturel dans ses droits, en établissant, pour fortifier la foi des croyants et confondre les incrédules, par des faits manifestes violant les lois naturelles et inexplicables pour la raison, que le monde transcendant existait en réalité et en acte. Cette idée devait venir naturellement aux lecteurs de la Bible et de l'Évangile quand ils sentaient le scepticisme ambiant se glisser sournoisement dans leur cœur : Moïse, Élie et Jésus lui-même n'avaient-ils pas été obligés de recourir aux miracles pour convaincre les foules aveugles ? Pourquoi refuser à la bonté et à la toute-puissance divines le droit d'user d'un mode de démonstration si efficace à une époque où l'incrédulité triomphante le rendait aussi nécessaire qu'aux temps dont les Écritures avaient conservé le souvenir ? Lavater, toujours à la

recherche de faits d'origine surnaturelle venant confirmer ce que lui enseignait une religion dont il était le ministre, est le représentant le plus connu de ces mystiques rationalisants. Pasqually, resté longtemps dans l'ombre, est le seul d'entre eux qui ait imaginé une façon pratique, et théoriquement fondée, de satisfaire leur soif de certitude et leur goût pour le merveilleux et les Élus Coens, si dociles à ses instructions, sont bien les enfants d'une époque à laquelle ils semblent d'abord aussi étrangers par leurs aspirations que par leurs opérations magiques.

LIVRE III

Organisation et Histoire de l'Ordre

LIVRE III

Organisation et Histoire de l'Ordre

CHAPITRE PREMIER

Le Rite maçonnique : La Classe du Porche

A l'exemple de tous les groupements occultistes contemporains, la société mystique et secrète fondée par Pasqually a pris dès sa constitution la forme d'un rite maçonnique.

La Franc-Maçonnerie, très florissante à cette époque, comprenait deux sections distinctes mais intimement liées : la Maçonnerie Symbolique et la Maçonnerie Écossaise (1). La première, importée d'Angleterre vers 1730, se composait de trois grades : Apprenti, Compagnon et Maître, que la couleur de leur ruban faisait appeler communément Grades bleus, et nommait Loges ses assemblées. Les Loges françaises observaient fidèlement les usages de leurs sœurs anglaises, professaient comme celles-ci un humanitarisme sentimental et avaient pour programme officiel de faire l'éducation sociale des Maçons en leur apprenant à pratiquer entre eux l'égalité et la fraternité. La Maçonnerie Écossaise, née en France, quelque quinze ans plus tard, cultivait ce qu'on appelait les Hauts Grades, dont les titulaires siégeaient dans des Chapitres ou Conseils, se paraient de titres ambitieux et prétendaient constituer une aristocratie appelée à gouverner les Loges Bleues et possédant des connaissances ignorées des Maçons ordinaires. Les grades écossais, qui foisonnèrent à partir de 1750 mais

(1) Pour plus de détails sur l'origine probable, le caractère et les grades des deux genres de Maçonnerie voir, du même auteur, *L'Occultisme et la Franc-Maçonnerie Ecossaise*, IIe partie.

qui n'étaient en général que des variantes de quelques types fondamentaux, se distinguaient par un rituel extrêmement développé, des initiations dramatiques et des cérémonies compliquées se déroulant dans des décors pittoresques ou fastueux.

La richesse de la forme voilait mal la pauvreté du fond et la somptuosité du cérémonial n'avait d'égale que l'indigence intellectuelle des instructions et des catéchismes ; la mise en scène visait surtout à repaître la curiosité niaise ou à flatter la vanité des Frères bien rentés. La Maçonnerie Écossaise n'aurait donc été qu'une source de divertissements puérils si le mystère dont s'enveloppait la société tout entière et la prétention qu'elle affichait de remonter à la plus haute antiquité n'avaient attiré dans son sein des candidats qui aspiraient à des satisfactions d'un ordre plus élevé. L'angoisse métaphysique tourmentait alors nombre d'esprits que l'affaiblissement de la foi traditionnelle laissait sans appui et sans guide et qui, d'autre part, ne pouvaient se contenter de la solution simpliste donnée par le matérialisme utilitaire à des problèmes dépassant la portée de l'intelligence humaine. Ces esprits inquiets crurent que la Franc-Maçonnerie connaissait la réponse qu'ils cherchaient en vain dans les dogmes des religions positives et dans les théories des philosophes rationalistes ; ils se persuadèrent que la Parole Perdue, dont les Maçons faisaient grand état, était tout autre chose que l'égalité et la fraternité primitives et que le secret maçonnique concernait soit les éléments des sciences occultes cultivées dans les anciens temps et conservées au cours des âges par des initiés ignorés de la foule, soit une révélation définitive et complète qui donnait la clef de l'énigme du monde.

Les fabricants de Hauts Grades avaient tenu compte de cet espoir inavoué et, pour donner quelque ragoût à leurs productions, ils avaient glissé dans les symboles et dans les instructions sorties de leur cerveau inventif des allusions très nettes à l'alchimie, à la théurgie et à la théosophie.

Mais les ingrédients mystiques puisés au hasard et sans discernement dans d'anciens ouvrages, incorporés arbitrairement à de fades homélies ou à des cérémonies sans signification intelligible excitaient encore la soif qu'ils prétendaient étancher. Espérant toujours trouver dans un degré supérieur à celui qu'ils avaient atteint la révélation suprême qu'on leur promettait, et chaque fois déçus, les pèlerins de l'idéal poursuivaient de grades en grades un but fuyant sans cesse ; ils avaient compté découvrir dans les Loges la « Vraie Lumière » et ils se trouvaient en présence d'un nouveau mystère : après tant de vaines recherches, d'initiations décevantes et d'argent dépensé pour les droits de réception et les diplômes, ils en étaient encore à se demander ce que signifiait la Parole Perdue et ce que cachait le secret maçonnique.

Pourtant la plupart ne perdaient pas courage ; ils persistaient à croire que les symboles maçonniques étaient un langage secret dont l'interprétation exacte révélerait des vérités premières et que la « vraie » Maçonnerie donnait un enseignement ésotérique d'une inestimable valeur. Cet état d'esprit, fort répandu parmi les membres des Loges et des Chapitres, fait comprendre comment les plus célèbres imposteurs du XVIIIe siècle ont trouvé sous l'acacia le plus grand nombre de leurs dupes ; mais il explique aussi pourquoi les fondateurs de sectes occultistes ont, à la même époque, copié le vocabulaire, les allégories et les cérémonies d'une société secrète où ils savaient devoir lever facilement des troupes. Reprenant le thème déjà exploité par les rédacteurs des grades écossais, ils se donnaient pour les représentants de la pure tradition maçonnique dénaturée par l'ignorance ou la fourberie et promettaient d'expliquer de façon satisfaisante et convaincante le sens profond des symboles. Ils conservaient donc soigneusement les lignes caractéristiques du décor afin de ne dépayser ni les Maçons des Loges Bleues désireux d'étendre leurs connaissances,

ni les Maçons Écossais que leurs hauts grades n'avaient pas satisfaits.

C'est la voie qu'a suivie Pasqually. Il a donné à sa société le nom d'Ordre que portait celle des Francs-Maçons. L'Ordre des Élus Coens se présente au néophyte comme un système de Franc-Maçonnerie Ecossaise dépositaire de la vraie tradition secrète ; il emprunte à l'Ordre maçonnique ses symboles et une bonne partie de son rituel, mais sous ce voile rendu volontairement transparent se dessinent, dans les premiers grades, afin de mettre à l'épreuve les dispositions des recrues (1), les doctrines exposées dans la Réintégration à laquelle leurs cahiers empruntent son vocabulaire mystique, tandis que les grades supérieurs ont pour principal objet les Opérations et servent de noviciat aux adeptes choisis qui seront admis au degré suprême et secret, au grade de Réau-Croix.

* * *

L'imitation des formules, des thèmes et des usages familiers à la Maçonnerie est flagrante dans la correspondance des Élus Coens, dans la Réintégration et dans le rituel des opérations.

Les adeptes se parent de titres fastueux mis à la mode par les grades écossais : Chevaliers Maçons, Élus, Commandeurs ; ils nomment leurs groupes Orient et Grand Orient, ou Tribunal Souverain, leur comité directeur ; les Réau-Croix se font appeler : Très Haut, Très Respectable et Très Puissant Maître ; Pasqually s'intitule : Grand Souverain.

Mais, là même où les emprunts sont les plus manifestes, l'imitation est plus formelle que substantielle et Pasqually

(1) Dans une lettre adressée au chef des Elus Coens de Lyon Pasqually conseille de n'admettre aux mystères de l'Ordre que les candidats témoignant d'un véritable zèle, parce que « c'est le seul moyen de mettre à l'abri les sciences sublimes qui sont renfermées dans notre Ordre, cachées sous le voile de la Maçonnerie » (II, 161).

adapte thèmes et formules aux doctrines mystiques qui donnent à sa société son caractère original. Les Élus Coens invoquent en Loge le Grand Architecte de l'Univers et mettent son nom en tête de leurs lettres, mais en le faisant suivre du mot qui termine les oraisons chrétiennes. Saint-Martin emploie à la fin d'une lettre adressée à Willermoz la formule maçonnique traditionnelle, mais il l'altère d'une façon significative : « Je vous salue, P. M. (Puissant Maître) par tous les nombres qui vous sont connus » (1). Les modifications sont encore plus profondes et plus caractéristiques dans les formules initiales. Une lettre officielle de Pasqually débute comme suit :

« Du Grand Orient des Orients de Bordeaux au Grand Orient de Lyon.

Au nom du Grand Architecte de l'Univers, amen + amen + amen +.

Joye, paix et prospérité.

Du Grand Orient des Orients des Chevaliers Maçons Élus Coens de l'Univers, l'an maçonnique 3. 3. 3. 3. 5. 7. 9. 4. 4. 6. 601, de la renaissance des vertus 2448, du monde 4.5, de l'ère hébraïque 5727, du Christ 1767, du dernier au premier quartier de la cinquième et de la sixième lune de la susdite année, le 19 juin ».

« A notre Très Respectable et Très Haut Maître, notre Inspecteur Général, Chevalier, Conducteur et Commandeur en chef des colonnes d'Orient et d'Occident de nos Ordres Sublimes, salut, Très Respectable Maître, soyez béni à jamais (ici un cercle entouré de quatre croix), Amen » (2).

Saint-Martin, en qualité de secrétaire, est moins prolixe, mais il imite son maître dans la mesure où le lui permet

(1) II, 90. Les Maçons disaient simplement : Par *les* nombres qui vous sont connus. L'addition du mot « tous » fait allusion aux doctrines arithmosophiques de l'Ordre.

(2) II, 158-159. Les Maçons étaient rangés en Loge sur deux « colonnes », désignées par des noms empruntés aux points cardinaux. En ce qui concerne la lunaison, la formule prescrite était : « Du dernier et premier quartier de la lune », lorsque celle-ci était à son dernier quartier, et : « du premier et second quartier », quand le premier quartier était commencé (II, 162)

son rang inférieur. Il commence en ces termes la première lettre qu'il écrit, d'ordre du Grand Souverain, à Willermoz :

« Au Nom D. G. A. D. L. U. Amen.

Paix, joye, salut et bénédiction à celui qui m'entend. Amen.

Du Grand Orient des Orients de Bordeaux, l'an M. 3. 3. 3. 3. 5. 7. 5. 7. 9, du monde 4. 5., de la renaissance des vertus 2448, de l'ère hébraïque 5731, du Ch. stile vulgaire 1771. Le 4 mars.

T. P. M. (Très Puissant Maître) » (1).

« L'Intitulé », rigoureusement imposé à tous les Frères qui écrivent au « Très Haut, Très Respectable et Très Puissant Grand Tribunal Souverain », s'adresse : « Au Grand Orient des Orients du T. S. des Chevaliers Maçons Élus Coens de l'Univers, élevé à la gloire de l'Éternel dans la région septentrionale sous les très hautes et très puissantes Constitutions de notre Très Respectable, Très Haut et Très Puissant Grand Souverain, siégeant actuellement au Grand Orient des Orients. Paris », et termine la requête en « le saluant de tous les nombres mystérieux de nous seuls connus » et en « priant l'Éternel qu'il tienne le Tribunal Souverain à (*sic*) sa sainte garde, de même que tous les chefs en particulier qui le composent pour un temps immémorial. Amen, amen, amen » (2).

La Réintégration s'efforce de donner une base mystique à deux des plus anciens grades écossais, très connus et pratiqués sous le nom d'Élu des Neuf et d'Élu des Quinze. Elle rapporte que, lorsque l'un des dix Mineurs Spirituels « élus » par Enoch (3) eut fait défection et poussé à la

(1) III, 83.

(2) II, 162-163. Pasqually recommande de n'inscrire la formule : « Très Haut, Très Respectable », etc., qu'à deux lignes de distance de l'adresse : « Au Grand Orient », etc., et de ne faire commencer le texte de la requête qu'à « quatre doigts de distance » de la première formule.

(3) Dans le vocabulaire maçonnique « Elu » signifiait simplement « choisi » ; le terme constituait une distinction pour le Maçon qui le portait, mais il n'avait pas le sens mystique que lui attachait Pasqually dans son traité.

révolte une partie de ses propres disciples, « il ne resta que le nombre de neuf Justes sur la terre auxquels il communiqua entièrement son secret » (1). Plus tard, quand Moïse, à sa descente du Sinaï, trouva les Juifs adorant le Veau d'Or, il fit « son invocation au Créateur pour obtenir de lui l'élection spirituelle du nombre des Élus Vengeurs (2) des outrages faits à l'Éternel. Il lui fut ordonné de prendre quinze hommes de la tribu de Lévi. Il les partagea en trois bandes de cinq hommes chacune et leur dit ensuite : Que ceux qui aiment le Créateur prennent à la main le couteau plat qui appuie sur leur cuisse gauche. Les quinze Élus mirent sur le champ le couteau à la main droite (3). Moïse en fit la bénédiction, puis il dit : Que la première bande, où sont Siméon et Lévi, marche du soleil levant vers le couchant, la seconde du soleil levant vers le midi et la troisième du soleil levant vers l'aquilon. Les trois bandes iront ainsi et reviendront trois fois à travers le camp d'Israël... et elles reviendront ensuite à moi étant accompagnées d'Aaron » (4). Sous prétexte de compléter un des récits de l'Exode (5), Pasqually incorporait dans sa version ésotérique de la Bible les traits essentiels des deux principaux grades d'Élu ; le moindre Maçon Écossais ne pouvait manquer de saisir les allusions faites aux nombres fati-

(1) I, 106-107.

(2) Les grades d'Élu avaient pour thème principal la punition des meurtriers d'Hiram, poursuivis et mis à mort par de zélés Maçons ; le récipiendaire était censé avoir « vengé » l'architecte du Temple de Salomon ; le mot de passe était Nékom qui passait pour signifier : Vengeance.

(3) L'attribut distinctif des grades d'Élu était un poignard suspendu à un cordon noir que les titulaires portaient en bandoulière passé sur l'épaule droite, de sorte que le poignard pendait sur leur cuisse gauche ; ils mettaient le poignard en main au cours des cérémonies de réception ainsi qu'à l'ouverture et à la fermeture de la Loge. Le couteau plat dont parle la Réintégration et qui, d'après elle, « s'appuyait sur la cuisse gauche » des Israélites, désignait très clairement l'arme que les Élus brandissaient en Loge.

(4) I, 279-280.

(5) XXXII, 26-28. La Bible disait seulement que Moïse ayant appelé à lui ceux qui étaient pour le Seigneur, tous les enfants de Lévi s'étaient rassemblés autour du prophète et, sur son ordre, étaient passés et repassés au travers du camp, en allant et revenant d'une porte à l'autre, tuant tous les idolâtres qu'ils trouvaient sur leur route. Tous les autres détails donnés par Pasqually sont puisés dans le cérémonial des grades d'Élu.

diques, au mot de passe, aux poignards, aux « voyages » que le candidat faisait à travers la Loge dans trois directions successives et à la fin desquels il était ramené devant le Vénérable par le Frère Introducteur qui avait guidé ses pas depuis son entrée en Loge.

Les trois coups mortels qu'avaient portés à Hiram les trois compagnons rebelles d'après la légende du grade de Maître, l'arme des Élus Maçons et les signes de reconnaissance de plusieurs grades écossais étaient également rappelés par la version que le traité donnait du meurtre d'Abel. Il racontait qu'Adam et Abel étant venus rendre visite à Caïn et à ses deux sœurs, Caïn embrassa son frère et « dans cet embrassement porta sur Abel trois coups d'un instrument de bois fait en forme de poignard. Le premier coup lui perça la gorge, le deuxième lui perça le cœur et le dernier lui perça les entrailles » (1).

Il n'est pas jusqu'au rituel des Opérations qui n'ait fait des emprunts à la Maçonnerie, mais en donnant aussi aux usages de la grande société secrète une signification mystique ou une portée théurgique. L'Élu Coen devait, lorsqu'il entrait dans la Chambre d'Opération, n'avoir sur lui aucun objet de métal, « pas même une épingle », et porter ses souliers « en pantoufle » (2), tout comme le candidat Maçon lors de sa réception ; seulement la raison de ces prescriptions était que, suivant un des dogmes fondamentaux de la magie, tout métal éloigne les Esprits et que, d'autre part, les souliers devaient pouvoir être enlevés rapidement au moment des invocations. Les rubans dont se parait l'Opérant étaient « le cordon bleu céleste autour du cou » (ruban des grades bleus), le cordon « passé de droite à gauche » (cordon des grades de Vengeance), l'écharpe rouge et l'écharpe verte (couleur des grades écossais) ; mais l'écharpe rouge, qui ceignait le corps au

(1) I, 73.
(2) II, 83.

dessous du ventre, et l'écharpe verte, qui entourait la poitrine, faisaient « par leur emplacement allusion aux séparations matérielles animales et spirituelles » (1).

* * *

Le soin que prenait Pasqually de ne manquer aucune occasion lui permettant de faire rentrer les thèmes maçonniques dans le cadre de son système théosophique lui a inspiré une des idées les plus bizarres de son traité, c'est-à-dire l'assimilation établie par la Réintégration entre les descendants de Noé, ou Noachites, et les Chinois, « parce que la nation des Chinois et des Japonnais (*sic*) sortit directement de la postérité des enfants de Noé, savoir de la première postérité Sem, Cham et Japhet qui habitèrent chacun un angle de cette région de la Chine d'où tous les peuples sont provenus, savoir aussi des trois derniers des sept mâles qui, avec les trois femelles, formèrent la deuxième postérité de Noé » (2).

Le nom des Noachites et leur identification avec les Maçons avaient été vulgarisés dans les Loges par le Livre des Constitutions, bible de la Freemasonry anglaise ; dans sa seconde édition, datée de 1738 (la première avait paru en 1723), il racontait que Mathusalem s'était, avec son fils Lameth et son petit-fils Noé, retiré du monde corrompu et que ces trois Justes avaient conservé dans toute sa pureté l'ancienne religion, ainsi que l'Art Royal (de la Masonry) jusqu'au déluge ; après celui-ci les fils de Noé, qui avaient été instruits par Mathusalem, étaient à leur tour devenus les dépositaires de la vraie tradition religieuse et maçonnique, de sorte que, lorsqu'ils s'établirent dans la plaine de Sennaar, ils y vécurent en « vrais Noachites », nom qu'avaient d'abord porté les Maçons, suivant certaines tradi-

(1) II, 84.
(2) I, 199.

tions (1). En un autre endroit de l'ouvrage il était fait aux Masons une obligation d'observer fidèlement « les trois articles de Noé », formule laissée inexpliquée, mais qui faisait vraisemblablement allusion aux trois vertus dont les règlements des tailleurs de pierre s'accordaient à recommander la pratique : amour fraternel, aide mutuelle et loyauté réciproque (2). Aussi le premier chapitre des « Devoirs » dans l'édition de 1738 prescrivait-il au Mason d'obéir à la loi morale en « vrai Noachite » et l'adaptation française du livre anglais que de la Tierce avait publiée en 1742 sous le titre de : *Histoire, Obligations et Statuts de la Très Vénérable Confraternité des Francs-Maçons,* appelait Noachites les descendants de Noé et en faisait les ancêtres des Maçons (3).

La troisième édition du Livre des Constitutions, rédigée en 1756 par le pasteur John Entik, qui regardait la Masonry comme fondée sur le christianisme et avait critiqué les innovations de la précédente édition, supprima les passages parlant des Noachites et des trois articles de Noé et ils ne furent pas repris par les éditions suivantes (1767 et 1784) (4), mais le mot n'en resta pas moins dans la mémoire des Maçons français, qui lisaient surtout l'ouvrage de la Tierce, et la preuve du prestige qu'il conservait à leurs yeux se trouve dans le fait qu'un des grades écossais qui, vraisemblablement rédigés vers 1765, furent publiés en 1774 sous le titre : *Les plus secrets Mystères des Hauts Grades de la Franc-Maçonnerie dévoilés,* portait le nom de Noachite.

Pasqually s'empara du mot avec d'autant plus d'empressement que les Talmudistes faisaient grand état des « com-

---

(1) Begemann : *Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England* II, 174.
(2) Begemann : op. cit., II, 215-220.
(3) *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei,* 1901, art. Noah und Noachiden.
(4) Begeman, II, 222.

mandements de Noé » (1). Appliquant un de leurs procédés d'exégèse, la themurah ou anagramme, il transforma Noachite, ou plutôt suivant la graphie française : Noéchite, en Chinois (2). Ce tour de prestidigitation linguistique avait deux avantages : il permettait de faire figurer les Chinois, dont l'antique civilisation, les croyances et le calendrier avaient été récemment signalés à l'attention publique par les relations des missionnaires, parmi les peuples qui avaient maladroitement déduit leur calcul du temps du comput sacré et de prouver en même temps que les Maçons symboliques, qui se disaient les véritables Noachites ou Noéchites, étaient les descendants d'un peuple oublieux du vrai culte divin. « Les Chinois, dit la Réintégration, ont introduit dans leur calcul journalier temporel le calcul spirituel des opérations du culte divin (partage des jours de 24 heures en quatre parties de 6 heures chacune) » (3), mais ensuite « ils ont fait quatre mois pour un de ceux que nous employons aujourd'hui pour former une année et ils ont compris dans leur calcul annuel treize années pour une de nos années ordinaires » (4) ; puis, « ne célébrant le culte qu'une fois tous les sept jours, ils eurent des années de sept semaines, calcul qu'ils suivirent pendant un siècle et demi de notre temps ordinaire » (5). Les descendants de Cham, Japhet et Sem, qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, « habitèrent les trois angles de cette contrée

---

(1) Anderson, auteur des deux premières éditions du Livre des Constitutions, a pu connaître cette tradition par une traduction anglaise des Targums, parue à Londres au début du XVIIIe siècle et qui semble avoir inspiré certains détails du grade de Maître. Mais, s'il prit aux Talmudistes l'idée des commandements de Noé, il en modifia la nature et le nombre. Le Talmud en connaissait en effet sept qui étaient : défense de profaner le nom de Dieu, de pratiquer l'idolâtrie, de répandre le sang, de contracter des unions illégitimes, de manger la chair coupée sur l'animal vivant, de commettre des larcins ; ordre de garder la voie du Seigneur et de faire justice et jugement (Vulliaud : *Kabbale*, I, p. 100).

(2) Cette interversion paraissait moins invraisemblable à une époque où « oi » se prononçait « wè ».

(3) I, 201.

(4) I, 205. En réalité, les missionnaires rapportaient que les Chinois comptaient 13 mois lunaires dans une année.

(5) I, 207.

de la Chine, » ont, il est vrai, légué « à tous les peuples du monde les connaissances de l'astronomie et des facultés de puissance des astres planétaires sur la création générale et particulière » (1), mais ils composèrent des calendriers dont la diversité prouvait qu'ils ne connaissaient pas l'année « mystérieuse » : les premiers eurent une année par saison, les seconds une année de l'équinoxe de Mars au Mars suivant, les troisièmes comptèrent deux équinoxes pour deux années. Ces différents computs, utilisés aussi dans leur histoire civile, persistèrent jusqu'après Nemrod et jusqu'à la dispersion de ces peuples (2). Pasqually voyait dans « ces divisions que les Noéchites ont faites de leurs jours, de leurs mois et de leurs années » la raison pour laquelle « ils se disent plus anciens qu'Adam de 15 ou 20 mille ans et plus anciens que nous de 25.000 ans » (3). Ces erreurs provenaient de l'oubli dans lequel était tombé chez eux le culte divin. En effet Sem, Cham et Japhet, « ne s'étant occupés qu'à établir et à cultiver la portion de terre qui leur était échue afin de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leur famille présente et à venir, restèrent en conséquence un assez long espace de temps sans méditer sur les instructions spirituelles que leur avait données Noé. Tout leur culte divin se bornait à savoir qu'il existait un être tout-puissant au-dessus de toute chose créée et qu'ils appelaient Abavin, qui veut dire, en langue noéchite, Esprit doublement fort par lequel le Créateur a opéré toute chose ; c'est ce que nous appelons philosophiquement (ésotériquement) : l'action divine du Créateur. Ce mot, quoique noéchite ou chinois, est le même que celui que les Juifs proféraient jadis et qu'ils connaissaient très parfaite-

(1) Idée inspirée à la fois par les instruments d'astronomie dont les Jésuites avaient signalé la présence à Pékin et par l'antiquité à laquelle remontait la chronologie chinoise, antiquité dont le XVIIIe siècle ne connaissait pas d'autre exemple. Pasqually fait involontairement allusion aux relations des missionnaires en disant (p. 210) : « C'est ce que nous enseignent toutes ces relations ».

(2) I, 209.

(3) I, 209.

ment sorti de leur langue » (1). Mais quelques Juifs ont conservé le souvenir des cérémonies du culte que demande l'Éternel, tandis que les Noéchites ou Chinois en sont restés définitivement à une notion incomplète de la divinité. D'autre part la faiblesse des trois puînés de la deuxième postérité de Noé, qui ont négligé d'instruire les peuples, leurs disciples, de la signification mystique du Déluge, « manifestation de la justice divine », « se fait sentir (2) dans leurs descendants Noéchites ou Chinois qui vivent dans des craintes terribles des êtres hideux, qui rendent un culte à des animaux à qui ils donnent les soins les plus superstitieux dans l'idée de pouvoir détourner les maux qu'ils croient pouvoir leur être faits par ces monstres et qui les regardent comme des dieux ou des démons » (3). Ainsi, tandis que les Noéchites de la Chine pratiquent la zoolâtrie la plus abjecte, les Noéchites d'Europe, autrement dit les Maçons, ne voient en Dieu que le Grand Architecte de l'Univers, c'est-à-dire ne connaissent que l'action créatrice de l'Éternel, et ignorent les moyens de rentrer en communication avec lui par la Réconciliation.

* * *

L'organisation générale de l'Ordre s'inspirait ostensiblement de celle des rites maçonniques, mais elle ne nous est que très imparfaitement connue ; les documents publiés ou signalés jusqu'à ce jour ne fournissent que des indications incomplètes et parfois contradictoires sur les grades dont se composait le Rite des Élus Coens.

Il semble que cette organisation, d'abord rudimentaire, fut remaniée et complétée de la fin de 1768 à 1771, mais n'avait pas encore reçu de forme définitive quand Pas-

(1) I, 192.
(2) « sentir » supplée à une lacune du texte.
(3) I, 210.

qually quitta la France pour ne plus y revenir et abandonna la direction effective de l'association.

La Correspondance prouve que Pasqually avait rédigé, et distribué, en 1767 et au commencement de 1768 des grades qui furent modifiés par la suite, au moins pour les titres. C'est ainsi qu'il cite dans une lettre envoyée le 19 juin 1767 à Willermoz un « Maître Élu au cinquième réceptacle » et un « Petit Élu à un seul réceptacle », qu'il dit avoir conférés à quatre Maçons de la Rochelle (1), et qu'il fait mention le 2 mai 1768 d'un « Commandeur d'Orient » dont le cahier devait être complètement rédigé, puisqu'il ordonne à Bacon d'en extraire une conjuration (2).

Mais il ne fut plus, par la suite, question de ces grades et, pendant l'automne de 1768, Pasqually se mit en devoir d'édifier un Système maçonnique cohérent et complet. En septembre il s'employait activement à rédiger « tous nos grades, de même que toutes les cérémonies et catéchismes » (3). Dix-huit mois plus tard la liste des grades était arrêtée : Pasqually citait, à propos des revenus de l'Ordre, les droits exigés pour la collation de huit grades : Apprenti, Compagnon, Maître Particulier, Maître Grand Élu, Apprenti (Coen) Compagnon (Coen), Maître Coen, Maître Grand Architecte (4). En 1771 le travail de rédaction, qui avait probablement éprouvé de longues interruptions depuis trois ans, était repris avec ardeur. En mai, Willermoz avait déjà reçu « les invocations de quelques grades », « le cérémonial des assemblées », « les Devoirs » du grade qu'il possédait et Saint-Martin copiait à son intention le Grand Architecte (5). Le 20 mai, Saint-Martin lui envoyait « le grand cérémonial de Grand Architecte, le tableau du

(1) II, 160.
(2) V, 229.
(3) II, 32-33.
(4) II, 178. En un autre endroit du même ouvrage Papus donne une liste identique qu'il prétend tirer d'une lettre en date du 16 juin 1760 ; le millésime doit être attribué à une faute d'impression, car toutes les lettres reproduites ou citées par lui remontent au plus tôt à 1767.
(5) III, 91.

grade, les mots (de passe) du grade»; il lui annonçait, pour le prochain courrier, l'expédition du « cérémonial de la simple ordination de G. A. (1), et pour bientôt après, car « il n'y avait plus qu'à les copier », « le grand et le petit cérémonial (2) des trois grades bleus, de l'Élu et des trois Coens ». En juillet, il envoyait à Lyon « le cérémonial pour la tenue des assemblées : ouverture, fermeture, illuminations, consignes, etc., suivi des trois grades bleus, des grades d'Élu et des trois Coens, et un catéchisme des trois grades bleus avec une explication commencée des différentes questions de ce catéchisme » (3).

Mais il en fut des grades maçonniques comme du rituel des Opérations. Pasqually s'embarqua pour l'Amérique sans avoir achevé sa tâche. Le 12 octobre 1773 il annonçait de Port-au-Prince qu'il avait « fait ici toutes les instructions des différents grades de L. (Loges), depuis la Classe du Porche jusqu'à celle de Réau-Croix, ensuite le répertoire général des noms, nombres, en jonction avec les caractères et hiéroglyphes, les différents tableaux d'Opérations et les différentes Invocations qui doivent suivre les tableaux» (4). Or à cette époque la Société commençait déjà à se dissoudre. Elle n'a donc jamais connu qu'une organisation provisoire (5) et Pasqually ne réussit pas mieux à donner à son Système maçonnique une forme définitive qu'à en codifier les pratiques théurgiques d'une façon complète.

Nous ne sommes même pas fixés sur le nombre, la répartition et la désignation courante des grades qui furent effectivement pratiqués par les Élus Coens. Les écrivains

(1) C'est-à-dire : Grand Architecte ; la leçon du livre de Papus : G. R. est certainement une faute d'impression. La simple ordination signifie vraisemblablement : réception en particulier.
(2) Cérémonies de réception et tenues ordinaires.
(3) III, 101.
(4) II, 195.
(5) Les titres mêmes des grades ne furent jamais invariablement fixés : le 4 mars 1771, Saint-Martin fait suivre sa signature de la qualification de Commandeur d'Orient (III, 83), alors que cette désignation ne figure dans aucune des nomenclatures postérieures à 1768.

maçonniques ne s'accordent sur aucun de ces points. Thory (1) donne la liste suivante :

Première classe : Apprenti, Compagnon, Maître, Grand Élu.

Deuxième classe : Apprenti Coen, Compagnon Coen, Maître Coen, Grand Architecte, Chevalier Commandeur, soit neuf grades.

Ragon (2) reproduit la même liste, mais range l'Apprenti Coen dans la première classe.

Bord (3) suit Ragon, mais ajoute une troisième classe, « classe secrète », composée des Réau-Croix, addition justifiée par une lettre de Pasqually qui cite cette classe comme la plus élevée de l'Ordre (4). Celui-ci se serait ainsi composé de dix grades. Bord note en outre, à juste titre semble-t-il, que le Grand Architecte et le Chevalier Commandeur formaient les Élus Coens proprement dits ; ces deux grades auraient donc été le noviciat des Réau-Croix.

Papus a reproduit les catéchismes de six grades, intitulés : Apprenti Élu Coen, Compagnon Élu Coen, Maître Particulier, Maître Élu, Grands Maîtres surnommés Grands Architectes, Grands Élus de Zorobabel soit disants (*sic*) Chevaliers d'Orient (5). Si l'on tient compte des trois grades bleus qui devaient les précéder et du Réau-Croix qui les suivait, on retrouve dix grades.

La documentation de Papus est de beaucoup la plus sûre, car, bien que présentant des lacunes et ne reproduisant que la partie dogmatique des grades cités, elle s'appuie au moins sur des textes. Elle a fourni les éléments de l'exposé suivant, complété avec les renseignements que donnent Thory et Bord.

---

(1) XI, 245.
(2) *Orthodoxie Maçonnique*, p. 149.
(3) V, 245.
(4) II, 195.
(5) II, 215-283.

* * *

GRADES BLEUS.

Les cahiers des grades bleus, c'est-à-dire Apprenti, Compagnon et Maître symboliques, imités des trois grades composant toute la Maçonnerie primitive, ne nous sont pas parvenus. Cette lacune est de peu d'importance, car les Systèmes maçonniques, qui posaient tous leurs fondations sur cette base commune, ne pouvaient modifier profondément des grades dont les grandes lignes étaient consacrées par une longue tradition et connues de tous les Maçons. Tout ce qu'avait pu faire Pasqually était d'y glisser quelques vagues allusions aux théories qui devaient être exposées dans les grades supérieurs (1). La preuve de leur insignifiance au point de vue dogmatique se trouve dans le dédain non dissimulé avec lequel ils étaient traités. Le 7 juillet 1771, Saint-Martin, en les envoyant à Willermoz, lui rappelait qu'il avait l'ordre de les conférer en une seule séance (2) et, comme Willermoz demandait le mois suivant des instructions sur la façon de procéder à cette initiation massive, Saint-Martin lui répondait qu'il pouvait, dès le début, faire la batterie de Maître (3) et ne conserver que ce qu'il trouverait d'essentiel, de peur que la cérémonie ne parût trop longue. Mais il faisait remarquer que cette procédure expéditive n'était plus de mise quand il s'agissait des trois grades Coens pour la collation desquels on laissait même

(1) Un passage d'une lettre de Saint-Martin prouve que les catéchismes des trois grades bleus contenaient en effet des allusions aux doctrines secrètes de l'Ordre, mais présentées sous une forme si voilée que Willermoz ne savait comment les expliquer aux récipendiaires. Saint-Martin promettait l'envoi prochain d'une instruction complémentaire, mais il faisait remarquer que ce commentaire deviendrait absolument superflu lorsque Willermoz aurait en mains le texte complet de la Réintégration et il renvoyait, en attendant, son correspondant aux « quelques connaissances » qu'il avait déjà du traité (III, 101-102).

(2) III, 101.

(3) Le nombre des coups frappés à la porte de la Loge par l'introducteur du candidat et répétés par le maillet du Vénérable était différent dans chacun des trois grades bleus symboliques. Cet usage avait été adopté par la Maçonnerie Ecossaise, dont chaque grade, ou du moins chaque famille de grades, avait sa batterie particulière.

d'assez longs intervalles entre chacun d'eux, « selon toutes fois les dispositions du sujet » (1). Les grades bleus n'étaient donc conférés qu'à titre d'information pour les néophytes qui n'avaient pas encore été en Loge et de rappel pour ceux d'entre eux qui étaient déjà Maçons.

* * *

CLASSE DU PORCHE.

Les trois premiers grades supérieurs pratiqués par l'Ordre des Élus Coens, c'est-à-dire l'Apprenti Élu Coen, le Compagnon Élu Coen et le Maître Particulier, s'appelaient les « trois Porches du Temple » et constituaient la « Classe du Porche » (2).

APPRENTI ÉLU COEN.

Ce grade est, de tous les hauts grades Coens, celui sur lequel nous possédons les données les plus complètes : Papus en a publié le catéchisme (3) et Thory le rituel (4) d'après des manuscrits qui semblent authentiques (5).

---

(1) III, 109.
(2) II, 195 ; 218 ; 246.
(3) II, 215-229.
(4) XI, 244-252.
(5) Le document publié par Thory peut, au premier abord, soulever quelques doutes à cet égard. Thory dit, il est vrai, (p. 247, note) avoir eu sous les yeux un manuscrit du grade ayant appartenu à Savalette de Langes et il affirme ne craindre aucun démenti de la part des Elus Coens vivant encore à l'époque où parut son ouvrage. Mais, s'il est constant que le Régime des Philalèthes, dont Savalette fut le fondateur, le chef et le légataire universel, reçut à titre de dépôt en 1781 les archives de l'Ordre des Elus Coens, qui venait de se dissoudre, celles-ci furent confiées, soigneusement scellées, aux bons soins des Philalèthes et Savalette n'a jamais, quoi qu'en dise Thory, fait partie de l'Ordre. D'autre part, le catéchisme publié par Papus fait allusion à une cérémonie de réception beaucoup plus simple que celle dont l'ouvrage de Thory donne le compte rendu. Pourtant ces objections, pour si fortes qu'elles paraissent, ne sont pas décisives. Le secret qui protégeait les grades Coens contre la curiosité des autres Maçons fut plus d'une fois violé ; ils figuraient dans les papiers laissés par Saint-Martin, mort en 1803, et plusieurs Frères en levèrent alors des copies ; il est vraisemblable en outre que Savalette ne s'est pas fait scrupule, après la disparition de son Régime, de prendre connaissance de documents désormais sans propriétaires légitimes et ils ont dû, en tous cas, être compris dans la vente aux enchères qui fut faite des papiers maçonniques de Savalette au moment de la Révolution. Il est donc fort possible que Thory ait eu entre les mains un cahier authentique ; ce qui confirme cette thèse c'est que l'esprit et le style des

Celui qui désirait être reçu devait avoir 21 ans révolus ou seulement 16 ou 17 ans s'il était fils de Maître, « ayant droit à 5 années de grâce en sa qualité de louveteau » (1). Il était obligé de se présenter en personne pour solliciter son admission. Introduit dans le vestibule appelé Parvis, il se faisait annoncer à la porte de la première pièce nommée Porche. Un Vicaire, accompagné de Tuileurs (2), le faisait entrer dans le Porche et s'informait de son nom, de sa patrie et de ses opinions religieuses. Si le candidat répondait de façon satisfaisante, il était invité à se mettre à genoux et à prêter serment : 1° de discrétion ; 2° de fuir la débauche et les lieux publics ; 3° de ne point fréquenter les femmes de mauvaise vie et de ne point commettre d'adultère ; 4° de rester fidèlement attaché aux statuts de l'Ordre. Ces préliminaires accomplis, le candidat recevait l'ordre de se retirer, la réception ne devant avoir lieu que plusieurs jours après.

Cette cérémonie, divisée en deux actes appelés Premier et Second Point, se passait dans un local comprenant quatre pièces : le Parvis, le Porche, le Temple ou Tribunal, dans lequel se tenaient les membres de la Loge, et la Chambre de Retraite, où le candidat était « livré à ses réflexions ».

---

nombreux passages qu'il reproduit textuellement portent bien la marque de Pasqually. Quant aux divergences qu'on relève entre les deux documents, catéchisme et rituel, elles peuvent provenir d'un développement donné au rituel primitif par Pasqually lui-même ou par les Elus Coens parisiens et avec lequel on aurait négligé de faire cadrer le catéchisme.

(1) (Les guillemets signalent les passages que Thory dit avoir copiés textuellement dans le manuscrit de Savalette). La Maçonnerie Bleue accordait le même privilège au « louveteau ». Ce terme, écrit aussi « louveton », paraît avoir été emprunté aux tailleurs de pierre chez lesquels il désignait le coin servant à fixer dans son gisement la « louve », ou double crochet de fer au moyen de laquelle on soulevait la pierre dressée pour la guinder à sa place ; le fils d'un Maçon était ainsi élevé par l'influence paternelle à la dignité de membre de la Loge avant d'avoir l'âge légal. Le terme « lufton », employé avec la même acception par les Masons anglais, venait probablement du français. Les deux termes, anglais et français, ne se présentent dans les documents maçonniques qu'à partir de 1738.

(2) Le Vicaire était une réplique du « Frère Terrible », qui, dans les Loges françaises, introduisait le candidat. Les Tuileurs empêchaient les profanes d'entrer dans la Loge ; leur nom venait du Tyler ou Tiler qui, dans les Loges anglaises, remplissait le même office.

Le « tapis » étendu au milieu du Temple représentait, outre les emblèmes maçonniques traditionnels : (compas, perpendiculaire, équerre, planche à tracer, soleil et lune) six circonférences autour desquelles étaient rangées trente bougies dans des flambeaux. Chaque Loge de Coens était de plus pourvue des instruments suivants : une machine propre à imiter le tonnerre, trois autres pour lancer des éclairs, une terrine avec des charbons allumés, un vase plein d'eau, un vase contenant de la terre pétrie, un drap rouge, un drap noir, un drap blanc, un crayon noir, un escalier à vis divisé en trois paliers de trois, cinq et sept marches, dont la dernière était percée d'une trappe et de trous triangulaires, une branche de palmier, une de cèdre, une d'olivier, une de saule, une baguette de houx, une de frêne, une de coudrier, un encensoir, des parfums.

L'ouverture des travaux avait lieu, pour une réception comme pour les tenues ordinaires, suivant un rituel compliqué : cérémonies d'entrée dans le Temple ; prières à l'Éternel ; introduction solennelle des Frères des hauts grades ; exhortations adressées par le président du Temple, appelé Très Puissant Maître, aux deux Surveillants, ses subordonnés ; cérémonie des poignards (1) ; rappel des mots de passe et des instructions concernant les formules d'ouverture et de fermeture des travaux, ainsi que sur la façon de rendre le mot d'ordre aux Réau-Croix et aux grands officiers.

La Loge dûment ouverte, on abordait le Premier Point de la réception. Le néophyte, reçu dans le Parvis par le Très Vénérable Maître, qui commandait dans cette partie

---

(1) Thory ne dit pas en quoi consistait cette cérémonie, mais, le poignard étant un emprunt fait aux grades d'Elu, la « bénédiction » était vraisemblablement l'adaptation d'un des actes rituels communs à ces grades. Le cahier du Parfait Maçon Elu le décrit en ces termes : « Lorsque la Loge s'assemble, le Très Sage se met au pied de l'autel et passe le cordon noir (auquel pendait le poignard) à tous les Frères, l'un après l'autre, observant de le faire baiser à tous les Frères, à chacun en particulier, avant de le passer au col. (*Les plus secrets Mystères des Hauts Grades de la Franc-Maçonnerie dévoilés*, 1774).

de la Loge, était immédiatement enfermé dans la Chambre de Retraite. Pendant qu'il y restait livré à ses réflexions, les Frères procédaient aux derniers préparatifs : les branches de palmier, de cèdre, de saule, d'olivier, les vases contenant le feu, l'eau et la terre pétrie étaient disposés autour des circonférences. Ceux qui devaient lancer la foudre et les éclairs gagnaient leur place, ainsi que le Conducteur en Chef (1) et le Vicaire.

Tout étant en ordre, le Très Vénérable Maître, accompagné des Tuileurs, traversait le Parvis et pénétrait dans la Chambre de Retraite. Il interrogeait le candidat sur les motifs de sa démarche et lui demandait s'il était décidé à entrer dans une société « qui ne tendait qu'à la vertu et qui était ennemie des vanités de ce monde périssable ». Sur sa réponse affirmative le Très Vénérable Maître disait aux Tuileurs : « Disposez cet homme à retracer aux yeux des Frères qui sont dans le Tribunal le spectacle de ce qui s'est passé au commencement des temps au centre de l'univers ». A ces mots les Tuileurs le dépouillaient de tous métaux et le déshabillaient de façon qu'il ne lui restât que sa chemise et un caleçon de flanelle blanche ; ils lui bandaient les yeux et le couchaient sur les trois draps superposés, le blanc étant par dessus et le noir par dessous ; ils l'enveloppaient soigneusement dans ces draps, le portaient dans le Tribunal et l'y couchaient sur le dos au centre des circonférences, la tête à l'Occident, les pieds à l'Orient, les deux genoux en l'air et les poings sur les yeux ; ils lui appuyaient la tête sur une pierre triangulaire. On plaçait le vase de feu à côté de sa tête, le vase contenant la terre pétrie près du cœur et le vase plein d'eau du côté opposé.

Après quelques minutes d'un profond silence quatre coups de tonnerre se faisaient entendre. Alors le Très Respectable Maître, président de la salle du Porche, et le

(1) Celui-ci jouait le rôle réservé au « Maître des Cérémonies » dans les Loges ordinaires.

Très Vénérable Maître circulaient six fois autour des circonférences, l'un allant de l'Orient à l'Occident par le Midi et l'autre de l'Occident à l'Orient par le Septentrion. Ils s'arrêtaient devant le Très Puissant Maître « qui leur donnait la bénédiction d'Israël, si leur avancement dans l'Ordre leur permettait de la recevoir (1), ou seulement leur imposait les mains ». « Pendant ces tours les éclairs brillaient, le tonnerre grondait et les cercles étaient encensés ». Quelques instants d'accalmie, puis le tonnerre et les éclairs se déchaînaient de nouveau et « le Très Puissant Maître, accompagné de ses acolytes sacrés, opérait le miracle de la création ».

Le Très Respectable Maître touchait de sa baguette de houx les genoux du candidat qui les allongeait aussitôt. Le Très Vénérable Maître touchait de sa baguette de frêne le cœur du candidat, puis son côté droit et lui faisait successivement étendre les deux bras. Les deux officiants enlevaient tour à tour le drap noir et le drap rouge ; le candidat, les bras étendus et les jambes écartées n'était plus couvert que du drap blanc. Le Très Vénérable Maître se plaçait à ses pieds, le Très Respectable Maître à sa tête et ce dernier disait d'une voix forte : « Grand Architecte de l'Univers, toi qui as bien voulu faire l'homme à ton image et à ta ressemblance pour lui assujettir le grand monde (macrocosme), dont il sera la victime si tu ne le combles de tes grâces, ne permets pas que l'ouvrage de tes mains périsse ; fais au contraire que ses ennemis rougissent de honte de l'inutilité de leurs efforts pour remporter des victoires sur lui. Cependant que ta sainte volonté soit faite ». Le Très Vénérable Maître répondait : « Amen ». Le candidat était alors complètement découvert ; le tonnerre roulait sans arrêts ; « le lieu de l'assemblée représentait l'image du chaos ». Peu à peu le calme se rétablissait ; le candidat était invité à se lever et on lui faisait exécuter les voyages » en le conduisant « de l'Ouest vers

(1) C'est-à-dire, probablement, s'ils étaient Réau-Croix.

l'Est et du Nord au Sud ». Il était enfin placé au centre du tapis, en face du Très Puissant Maître, son bandeau était enlevé et il voyait les Frères « le glaive (poignard) à la main ».

Le Très Puissant Maître lui donnait « l'ordination en prononçant des paroles mystérieuses » et en appuyant le pouce, l'index et le médius de la main droite, « ce qui offrait l'image d'un triangle, les autres doigts étant repliés dans la main », successivement sur le front, la partie du cœur, le côté droit et la tête. Le Très Vénérable Maître conduisait ensuite le candidat « au centre des circonférences », lui indiquait les signes de reconnaissance et lui disait : « Ces quatre branches qui s'offrent à tes yeux te seront d'une grande utilité si tu observes les commandements de celui qui t'a donné l'être ; mais tu seras en proie à tous les malheurs et sujet à la mort si tu les transgresses. Tu peux jouir de tout ce que tu vois ; mais garde-toi de toucher à ces quatre branches ». (Montrant avec sa baguette la branche de palmier) « Voilà le symbole de la sagesse universelle du Dieu vivifiant ». (Montrant la branche de cèdre) « Voilà l'emblème de la puissance universelle du Dieu vivant ». (Montrant la branche d'olivier) « Voilà l'emblème de la puissance du Dieu de vie ». (Montrant la branche de saule) « Voilà enfin le symbole de la mort éternelle ». « Ensuite il lui faisait jeter les yeux sur la terre pétrie, sur l'eau et sur le feu et disait : Vois, homme, ce que tu es ; je t'ai tiré de là ; si tu ne veux pas rentrer dans les abîmes de la terre d'Égypte, observe fidèlement les défenses qu'on t'a faites et n'oublie jamais les engagements que tu contracteras avec l'Ordre ».

On laissait le candidat seul au milieu des circonférences, puis un Élu Coen, « qui représentait uu mauvais génie, traversant les cercles », s'approchait de lui et « cherchait à lui démontrer le ridicule des défenses qu'on lui avait faites ». « Il l'engageait à s'approcher des branches, à les examiner, à tracer des caractères autour, lui promettant

qu'il en résulterait des connaissances précieuses, desquelles devait dériver un pouvoir supérieur à la puissance de celui qui l'avait créé ». « Attache-toi, lui disait-il, à connaître parfaitement ce que renferme l'arbre vivifiant, puisqu'il est toute science et toute puissance (1). Tu soumettras tout à ton empire et tu commanderas à tous les animaux (êtres), tant visibles qu'invisibles ».

Le néophyte se laissait tenter, « il était accablé de reproches et chassé du Temple ». Dans le Parvis il tombait entre les mains de trois Tuileurs, qui représentaient les mauvais génies ; « ils lui attachaient les bras avec de forts liens, le chargeaient d'un énorme fardeau et lui faisaient faire neuf fois le tour de la pièce en le couvrant d'eau et de boue ; les éclairs brillaient, la foudre éclatait ». Le premier acte était terminé.

Afin de pouvoir passer au Second Point, on profitait de l'absence du candidat pour changer la décoration du Temple et dresser l'escalier à vis « au milieu des six circonférences mystérieuses ».

Le premier Tuileur venait rendre compte au Très Puissant Maître du repentir et de l'humiliation du récipiendaire et implorer son pardon. « Allez, lui était-il répondu, que l'homme soit présenté devant moi ». On arrachait avec peine le candidat aux mains des mauvais génies qui s'efforçaient de le retenir. « Laissez cet homme en paix, leur disait le premier Tuileur qui représentait un bon génie, retirez-vous et que désormais aucun de vous ne l'environne. Le Très Puissant Maître lui a fait grâce. Retirez-vous chacun dans votre région ; obéissez à celui qui vous commande au nom du Maître ».

Le candidat était conduit, chargé de chaînes, aux pieds du Très Puissant Maître et implorait sa grâce. « Te voilà

(1) La Réintégration voyait dans « l'arbre de vie » (interprétation kabbalistique de « l'arbre du bien et du mal », cité par la Genèse) le type de « l'Esprit du Créateur que le Mineur attaqua injustement avec ses alliés (les démons) » (I, 24).

donc rentré dans la terre d'Égypte (1) lui disait le Très Puissant Maître. Comment as-tu pu oublier les défenses qu'on t'a faites ? Infortuné ! ton crime t'a rendu l'esclave de la mort qui exercera son empire sur toi et ta postérité. Lève-toi, homme, ta faute t'est remise. C'est à toi à travailler maintenant pour gagner la vie éternelle ».

Délivré de ses liens, le candidat était conduit par le Très Respectable Maître à l'entrée de l'escalier à vis. Son guide lui expliquait que les trois paliers, auxquels on accédait par trois, cinq et sept marches, étaient le symbole des trois peines, « peines du corps, de l'âme et de l'esprit » qu'il souffrirait « dans la réintégration de sa personne avec son principe », puis il lui faisait gravir l'escalier à reculons. Le candidat s'arrêtait sur le premier palier pour prêter le premier tiers de son « obligation » (garder le secret sur les mystères des Élus Coens) ; sur le deuxième il prêtait le second tiers (être fidèle à la religion catholique, apostolique et romaine, aider ses Frères de ses conseils et de sa bourse) ; sur le troisième il prêtait le dernier tiers (ne jamais fréquenter ces assemblées qui prennent le type des Maçons sans les connaître) ; tous ces serments étaient prêtés à genoux. Une fois relevé, le candidat était placé sur la trappe du troisième palier ; « on lui disait que le premier né des hommes avait fait à Dieu, après son péché, des promesses pareilles à celles qu'il venait de faire il n'y avait qu'un instant, mais que, l'Esprit malin s'étant emparé de lui, il en avait encore été séduit et qu'il avait attiré sur lui le feu du ciel par sa conduite, enfin, qu'il avait été précipité dans les abîmes de la terre pour être livré au feu éternel ». « Dans cet instant la trappe s'ouvrait sous les pieds du récipiendaire qui disparaissait et tombait, au milieu des

(1) Cette expression, déjà rencontrée plus haut, désignait dans la langue métaphorique des talmudistes l'état d'Israël, objet de la colère de l'Eternel et abandonné par lui ; le cahier la reprend pour indiquer ce que la Réintégration appelait « état de privation ».

flammes » (jaillissant des trous triangulaires percés dans le troisième palier) au pied de l'escalier à vis.

Cette épreuve terminait l'initiation de l'Apprenti Élu Coen. On lui indiquait le signe du grade : « la main droite appuyée en équerre sur la partie du cœur et la main gauche en équerre de champ sur (vers ?) la terre », et sept autres signes « imitatifs des figures des sept planètes » ; enfin on le proclamait membre de l'Ordre et le Très Puissant Maître l'envoyait prendre sa place « au Septentrion » parmi les Frères de son grade, après lui avoir fait réciter le catéchisme.

Ce catéchisme était calqué sur celui du cahier d'Apprenti Symbolique pour le compte-rendu fait par le récitant des circonstances de sa réception, de ce qu'il avait vu lorsqu'on lui avait enlevé son bandeau, par les heures symboliques d'ouverture et de fermeture des travaux (« midi plein » et « minuit plein »), par la tendance moralisante (« observer la persévérance, la tempérance et la charité envers tous ses Frères, fuir la calomnie, la paresse et la médisance »), par le nom de Grand Architecte de l'Univers donné à Dieu à l'exclusion de toute autre dénomination. Certains passages du modèle étaient intégralement reproduits :

D. Comment étiez-vous mis lorsqu'on vous a reçu ?

R. Je n'étais ni nu ni vêtu (1), dénué de tous métaux.

D. Qu'avez-vous vu et qu'avez-vous entendu ?

R. Rien que l'esprit humain puisse comprendre.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que j'étais privé de l'usage des sens...

D. Quelles sont les conditions de votre réception ?

R. Une promesse authentique et des engagements inviolables...

D. Quel est leur genre de travail [des Apprentis] ?

(1) Dans le catéchisme d'Apprenti Bleu cette expression faisait allusion à la tenue du candidat qui était introduit dans la Loge avec la chemise ouverte, le genou droit découvert et les souliers en pantoufle.

R. A élever des édifices spirituels sur leurs bases, selon le plan qu'ils ont reçu de leur Maître...

D. De quelle utilité est l'équerre dans le Temple ?

R. A perfectionner les travaux des Apprentis (particuliers) (1).

D. A quoi sert le compas ?

R. A diriger et à limiter ceux des Compagnons.

D. A quoi sert la planche à tracer ?

R. Elle sert à décorer les Maîtres (particuliers) et à désigner la supériorité de leurs travaux.

D. Quels sont les instruments dont le G. A. D. L. U. s'est servi pour la construction du (grand) Temple (universel) ?

R. D'un triangle, d'un perpendiculaire et d'une équerre parfaite.

D. Quelle forme a votre Temple (général) ?

R. Un triangle équilatéral parfait, ainsi qu'il nous est représenté du Nord au Sud et du Sud à l'Ouest (2).

D. Quelle est sa hauteur ?

R. Des coudées sans nombre.

D. Quelle est sa profondeur ?

R. De la surface au centre.

D. Quelle est sa longueur ?

R. De l'Est à l'Ouest.

D. Quelle est sa largeur ?

R. Du Nord au Sud (3).

D. Qui couvre ce large édifice ?

R. Un dais parsemé d'étoiles »...

D. Quelle est leur hauteur [des colonnes] ?

R. Dix-huit coudées.

---

(1) Les mots entre parenthèses ont été ajoutés par Pasqually au texte original.

(2) Ici Pasqually modifie le texte traditionnel qui donnait au Temple allégorique (l'univers) une forme carrée (parce que l'univers est limité par les quatre points cardinaux), mais l'occasion était trop tentante de faire allusion au concept mystique de la forme triangulaire de la terre (Cf. Livre I, chap. II).

(3) Pasqually oublie, en suivant aveuglément son modèle, qu'il a, huit lignes plus haut, supprimé un des points cardinaux.

D. Qui couvre leur chef ?

R. Un double chapiteau orné de pommes de grenadier.

D. Quelle est leur circonférence ?

R. Douze coudées »...

D. « Quel âge avez-vous ?

R. Trois ans »...

D. « Avez-vous des bijoux dans votre Temple ?

R. Oui, (Très Puissant Maître) il y en a trois qui sont l'équerre, le compas et la planche à tracer »...

D. « Quelle est la qualité d'un Apprenti ?

R. D'être homme libre égal aux rois et à tout homme, lorsqu'il est vertueux ».

Mais, sous le couvert de ces ressemblances formelles, le catéchisme de l'Apprenti Élu Coen accuse les théories particulières de l'Ordre en interprétant à sa façon les symboles maçonniques qu'il conserve et en ajoutant d'autres emblèmes.

Il mentionne, comme le Livre des Constitutions d'Anderson, les cinq ordres d'architecture, mais il les appelle mystiquement : le simple, le parfait, le symbolique, le juste et l'apocryphe, et ils signifient pour lui : le corps de l'homme, le corps universel, le corps général terrestre, le corps inférieur matériel, enfin le Temple apocryphe, c'est-à-dire « le conventionnel que les hommes s'efforcent d'établir impunément dans l'erreur » (faux culte divin). S'il demande à l'Apprenti, comme le faisait le catéchisme anglais reproduit dans la *Masonry Dissected* de Prichard : « Avez-vous vu votre Maître aujourd'hui, comment était-il habillé » ? au lieu de lui faire répondre : « En jaune, avec les bas bleus » (allusion au compas), il lui dicte : « Blanc, rouge et noir , en spécifiant que ces trois couleurs symbolisent la beauté de l'œuvre du Créateur, la vertu et la sagesse que doit pratiquer le récipiendaire. Si on a enlevé au candidat tous les objets de métal qu'il pouvait avoir sur lui avant de l'introduire dans la Loge, ce n'était pas,

comme le disait le catéchisme bleu, pour lui enseigner le mépris des richesses qui créent une inégalité artificielle entre les hommes, c'était pour « faire allusion à la formation de tous les corps que le G. A. D. L. U. fit construire dans le Temple Universel sans le secours d'opérations matérielles ».

Le triangle figuré sur les colonnes de la Loge représente « les trois différentes essences spiritueuses qui composent le corps général, terrestre, céleste et particulier ». La batterie de l'Apprenti, qui est « trois coups lents » fait allusion aux trois principes qui composent son Temple temporel (corps), « c'est-à-dire le Mercure, le Soufre et le Sel », le premier principe s'appliquant à « la partie osseuse », le deuxième à « la partie fluide », le troisième à « la partie pelliculaire » (chair et peau) ; la partie solide correspond à son tour au corps général terrestre, la fluide à « la partie solaire » (ciel des planètes), la partie pelliculaire à « la partie septentrionale » (ciel des fixes). L'attribut de l'Apprenti, c'est-à-dire le perpendiculaire, indique que « toutes les actions et opérations des Apprentifs doivent être dirigées par le principe de leur émanation spirituelle ». Le soleil et la lune du tapis représentent : le premier « la faculté du feu élémentaire », la seconde « l'influence sur la conception et la végétation » (1).

D'autre part l'Ordre remplace dans ses Loges les deux colonnes Jachin et Boaz, que la Freemasonry avait empruntées à la description biblique du Temple de Salomon, par les trois colonnes symboliques dont parlait, il est vrai, la Maçonnerie française sous le nom de Force, Sagesse et Beauté, et que le catéchisme appelle à son exemple : Sagesse, Vertu (Virtus), Beauté, mais il leur fait représenter, au lieu d'idées abstraites, les trois substances composant le monde matériel, car il les dit allégoriquement

(1) Il est curieux de trouver dans le catéchisme un écho de très antiques conceptions orientales sur l'action fécondante de la lune, écho qu'avait négligé la Réintégration.

vides « pour enfermer les puissants instruments (les substances « spiritueuses ») dont le G. A. D. L. U. s'est servi pour la construction de son Temple Universel ». Sur le tapis de la Loge Coen sont dessinés les signes de Saturne, Vénus, Jupiter, Mars et Mercure, séjour des Esprits Septénaires, la craie, la terrine et le charbon employés dans les Opérations et qui sont, provisoirement, donnés pour des emblèmes du zèle, de la ferveur et de la constance, enfin les six circonférences dont le traité de Pasqually nous a enseigné la signification mystique et que le chef des Élus Coens traçait dans ses lettres confidentielles pour représenter symboliquement son Ordre.

Les allusions directes aux théories et aux pratiques de la Société ne pouvaient frapper le néophyte, mais elles devaient lui servir de jalons et de poteaux indicateurs le jour où son instruction serait plus complète. Le catéchisme lui enseigne que l'origine de l'Ordre « vient du Créateur et commence depuis le premier temps sous Adam et de là jusqu'à nos jours », qu'il a pu se perpétuer jusqu'à nous « par la pure miséricorde du G. A. qui a suscité par son Esprit des sujets propres et convenables à manifester cet Ordre chez les hommes pour sa plus grande gloire et justice » et il réduit à huit émissaires : Adam, Noé, Melchissédec, Abraham, Moïse, Salomon, Zorobabel et le Christ, c'est-à-dire aux principaux des Élus dont parlait la Réintégration, la longue liste des personnages historiques ou mythiques que la légende maçonnique racontée par le Livre des Constitutions et par l'Histoire de la Tierce représentait comme les dépositaires successifs des secrets de l'Art Royal. Il est assuré au récipiendaire que l'Ordre lui fera « connaître parfaitement l'existence du G. A. D. L. U., le principe de l'émanation spirituelle de l'homme et sa correspondance avec son maître » ; on lui recommande, comme « les nombres les plus utiles dont l'Apprenti Élu doit se servir dans l'Ordre, le 3, le 2, le 5, le 6 et le 7 » ; on lui indique, en termes voilés à dessein, le but dernier de

l'enseignement dont il reçoit les premiers principes, c'est-à-dire les pratiques théurgiques, en lui disant que « les premiers éléments de l'Ordre » sont « le tracé, l'opération et la parole ». Le catéchisme lui fait donner à la question posée par le Très Puissant Maître : « De quelle utilité était cet Ordre aux hommes du premier temps » ? la réponse significative, sinon pour lui, du moins pour les lecteurs de la Réintégration : « Il leur servait de base et de fondement spirituel pour opérer le cérémonial du culte de l'Éternel et les conserver par là dans la régularité de leurs premiers principes, vertus et puissances spirituelles divines ». Il n'est pas jusqu'à la coopération sympathique qui ne se trouve mentionnée d'une façon détournée quand le récipiendaire, en récitant le catéchisme, déclare : « J'attirerai à moi la bienveillance des chefs qui uniront leurs travaux aux miens pour me faire parvenir à la jouissance parfaite des droits, fruits et prérogatives de l'Ordre des légitimes Élus Coens spirituels ».

En tenant au nouvel Apprenti Coen ces propos énigmatiques et pleins de promesses encore obscures pour lui, l'Ordre visait à le transporter dans un monde de notions, à lui ouvrir des horizons inconnus aux grades bleus et à peine soupçonnés par quelques grades écossais ; il présentait en même temps ces idées, vaguement esquissées, mais sur lesquelles une initiation progressive devait jeter une éclatante lumière, comme l'essence du secret maçonnique ; il donnait le Système Coen pour le seul représentant de la « vraie Maçonnerie ».

Il développait la cérémonie funèbre de la réception au grade de Maître symbolique ; il empruntait aux hauts grades la recherche du choc nerveux, l'emploi d'une machinerie d'opéra, l'enfilade des « Appartements », la richesse d'un état-major aux titres imposants, au Rose-Croix les « points » de la réception, au Grand Architecte et au Chevalier d'Orient ou de l'Épée les changements de décor,

aux grades d'Élus leur poignard, mais il reniait ses modèles, après les avoir pillés ; il traitait les Frères de tous Systèmes et de tous grades de « faux Maçons », de « Maçons Élus apocryphes ». Trouvant trop matériel pour une société « spirituelle » le symbole du Temple de Salomon, que la Maçonnerie française avait mis au premier plan comme l'image de l'édifice social arrivé à sa perfection par le triomphe des sentiments altruistes, il reprochait aux membres des Loges symboliques de « s'être formé un Ordre maçonnique à l'exemple de la construction du Temple de Salomon dans lequel ils ont trouvé quelques-uns de nos emblèmes dont ils ignorent la vertu, la propriété et la perfection ». Toute la fin du catéchisme était consacrée à rappeler, ou à révéler, au récipiendaire les mots de passe, signes et attouchements des « Élus Maçons apocryphes : Apprenti, Compagnon, Maître », et les mots de passe de six hauts Grades : Maître Élu, Maître Écossais, Maître Architecte, Chevalier d'Orient, Chevalier du Soleil ou Commandeur, Rose-Croix (1). Il était déclaré que « tous ces signes, attouchements, paroles et figures des Élus Maçons apocryphes » n'avaient « aucun rapport avec ceux des Élus Coens », et, pour expliquer la conformité de certains emblèmes, le catéchisme accusait les Maçons de les avoir dérobés. à l'Ordre, « comme ayant (parce qu'ils avaient) peu pénétré dans la science et dans les mystères profonds des Élus Coens ».

COMPAGNON ÉLU COEN.

Les renseignements donnés par Thory sur les deux autres grades du Porche sont très succincts. Il se contente de dire que, l'Apprenti ayant déjà subi les peines du corps, celles de l'âme et de l'esprit étaient l'objet de la doctrine de

(1) Cette carte d'échantillons des grades écossais était assez judicieusement composée ; elle comprenait les types les plus courants, dont, par conséquent, l'Apprenti avait le plus chance d'entendre parler.

l'initiation aux grades de Compagnon et de Maître Coens et il ajoute : « Nous n'entrerons pas dans le détail de ceux-ci ; les épreuves de l'initié sont du même genre et, comme dans le premier grade, l'escalier en forme de vis y joue le premier rôle. Nous pouvons même dire, et les Élus Coens en conviendront, que ces deux derniers actes de la réception sont bien inférieurs au premier, dans lequel les inventeurs semblent avoir épuisé toutes leurs ressources » (1).

Le peu d'importance attaché par Thory aux deux degrés supérieurs de la Classe du Porche semble tout à fait justifié par les documents publiés par Papus. Le catéchisme de Compagnon (2) est aussi vide que l'était son homonyme dans la Maçonnerie bleue, où le Compagnon était un grade délibérément sacrifié.

Le président de la Loge de Compagnon Élu Coen s'appelait Très Vénérable ou Très Respectable Maître ; le récipiendaire voyageait de l'Ouest au Nord et du Nord au Midi où était sa place réglementaire ; il avait pour bijou le triangle et être promu Compagnon s'appelait : « passer du perpendiculaire au triangle » ; son signe consistait à « placer la main droite en équerre relevée sur la partie du cœur » ; sa marche était « par trois pas triangulaires » ; sa batterie était de 5 coups : 3 précipités et 2 lents.

Le catéchisme se fait, en apparence, l'interprète du mysticisme spécifiquement chrétien propre à la famille des grades écossais, dont celui de Rose-Croix avec sa Cène Mystique et ses emblèmes : pélican nourrissant ses petits de ses entrailles, croix couronnée de roses, était le type le plus accusé. Il déclare au Compagnon que la « prévarication », dont l'état présent de l'homme est la conséquence et la punition, n'est autre chose que « le crime sur la personne de l'innocent qui demande encore vengeance à

(1) XI, 252.
(2) II, 233-237.

l'Éternel de l'effusion de son sang » qui est « un sang supérieur à tout celui de la nature humaine ».

Mais, après cette profession de foi, qui rappelle la christologie ambiguë de la Réintégration par le rapprochement établi entre la Passion et le meurtre d'Hiram, le catéchisme s'attache à développer, d'une façon très fragmentaire et vague, les connaissances ésotériques du récipiendaire en lui fournissant quelques aperçus sur la mystique des nombres et sur la nature et les suites de la faute d'Adam.

Il enseigne au nouveau Compagnon que Deux, « nombre de confusion », est représenté par les deux colonnes dressées dans le Porche et qui signifient « l'action par celle du Nord et la contraction (action contraire) par celle du Midi » ; que le Quinaire « explique (signifie) la dégradation du Premier Homme Élu par la puissance démoniaque » ; que le Sénaire « explique l'émancipation » du candidat, c'est-à-dire « l'origine de son émanation corporelle figurée par les six circonférences de son admission dans l'Ordre » (*sic*) ; que le Septénaire « explique sa réconciliation » et que, en conséquence, le Compagnon travaille pour acquérir « l'âge de perfection, qui est depuis le (en partant du) nombre 5 (influence démoniaque), de (en passant par) 6 (monde matériel) jusqu'à celui de 7 (réconciliation par l'entremise d'un Esprit Septénaire) ».

D'autre part le Compagnon est prévenu que son travail « se bornera à connaître la vertu (puissance) du Premier Homme Élu, son ambition, sa chute et sa punition » et qu'il devra surtout acquérir « la parfaite connaissance de la matière temporelle », tâche qui lui est déjà indiquée par la formule allégorique, d'après laquelle « il voyage sur le triangle matériel (monde composé des trois substances fondamentales) jusqu'à la parfaite expiation de sa prévarication », et par l'insigne de son grade, le triangle, « car il n'a point d'autre attribut dans l'Ordre que celui que lui a procuré sa prévarication ». Le forfait dont le Compagnon porte la peine se reconnaît « à sa privation spirituelle

figurée par sa prison corporelle » ; aussi sa place dans la Loge est-elle au Midi « parce que c'est le lieu que le G. A. D. L. U. a destiné aux Compagnons de prévarication qui ont eu le malheur de tomber en proie aux iniques instructions et opérations du démon » et « la demeure affreuse des premiers prévaricateurs contre le culte du Créateur ».

Pourtant le catéchisme fait briller une lueur d'espoir dans les ténèbres où le compagnon est actuellement plongé. Si le récipiendaire doit avouer « qu'il n'a pas vu son maître » (1) parce qu'il n'est pas « réconcilié », et qu'il ne lui est pas « permis (qu'il n'est pas à même) de le nommer jusqu'à sa parfaite réconciliation », on lui fait entrevoir le moment où, ayant « acquis l'âge promis » (2), il sera admis à le voir et à connaître son nom.

MAITRE PARTICULIER.

L'indigence de ce grade, dont le catéchisme reproduit par Papus (3) indique sommairement le rituel de réception, est particulièrement frappante, quand on le compare à la richesse du cahier de Maître Symbolique, dont la cérémonie d'initiation, très dramatique, était de nature à faire une profonde impression sur le candidat. Le Maître Particulier ne figure évidemment dans la liste des grades Coens que pour donner à la Classe du Porche l'organisation trinaire dont la Maçonnerie bleue avait fourni le modèle.

Les officiers de la Loge de Maître Particulier étaient un Vénérable Maître d'Occident et deux Surveillants. Le Temple était éclairé par trois candélabres à trois branches. Le tapis représentait les trois colonnes, les six cercles, les branches de palmier, de cèdre, d'olivier et de saule du tapis

(1) Adaptation mystique d'une question posée par le catéchisme de l'Apprenti Symbolique : « Avez-vous vu votre maître aujourd'hui » ? (c'est-à-dire le compas).

(2) Cette expression signifiait dans le style maçonnique le degré d'initiation atteint par un Frère ; elle fait ici allusion au grade permettant à l'adepte de se livrer à des Opérations et d'obtenir des Passes.

(3) II, 241-246.

d'Apprenti auxquels s'ajoutaient une « boule de terre » (globe terrestre), une « mer d'airain », une « urne enflammée, « des figures et des caractères » et des « lumières innombrables ».

Le candidat était introduit par un Maître Particulier ; il était, suivant une mise en scène usitée dans plusieurs grades écossais, « comme un scélérat que l'on conduit au supplice, tristement vêtu, la corde au cou, pieds nus ». Son introducteur le faisait « voyager de l'Ouest au Nord, au Sud et de là à l'Orient à pas tremblants ». L'attouchement de reconnaissance qui lui était enseigné était « le cercle entre l'équerre et le compas » (1).

Une partie de l'Instruction était d'une rare insignifiance au point de vue intellectuel et moral ou répétait ce qui avait été déjà dit à l'Apprenti. Le récipiendaire apprenait, par exemple, que les Maîtres Particuliers voyagent à « pas tremblants » pour « faire allusion à ce que tout homme n'est ici-bas qu'erreur et ténèbres » ; que les attributs du Maître Particulier : cercle, équerre et compas, désignaient : « le premier, les bornes des opérations des Maîtres Particuliers dans l'Ordre, le deuxième, la perfection de leurs opérations, le troisième, la route et la conduite qu'ils devaient tenir dans toutes leurs actions temporelles et spirituelles » ; que les devoirs spécialement imposés par le grade étaient de pratiquer la charité, de donner l'exemple aux Frères inférieurs par une conduite parfaitement conforme aux principes de l'Ordre, d'éviter l'étude des sciences prohibées par la loi divine (2), de fuir « l'ignorance crasse », enfin de ne pas abuser de l'autorité que conférait le titre de Maître.

Revenant sans motif apparent sur l'interprétation symbolique de l'Arbre de Vie, le catéchisme répétait au

---

(1) Cette formule sibylline veut peut-être dire que le Maître, après avoir tracé le signe du Compagnon (l'équerre), faisait décrire un cercle à la main du Frère qu'il mettait à l'épreuve et figurait en même temps un compas avec les jambes écartées, ou avec ses pieds joints par les talons.

(2) Allusion probable à la sorcellerie.

Maître ce qui avait été révélé antérieurement à l'Apprenti, c'est à savoir que la branche de palmier désignait « la puissance du Dieu vivant », celle de cèdre « la puissance du Dieu de vie », celle d'olivier « la puissance de l'Esprit », celle de saule « la puissance de la mort ou de la privation ».

Quelques questions et réponses se référaient néanmoins, d'une façon plus ou moins voilée, aux doctrines cosmologiques, anthropologiques et pneumatologiques de l'Ordre. Le Vénérable Maître « désignait la pensée du Créateur », le premier Surveillant « son action », le deuxième Surveillant « son opération ». Le récipiendaire passait du triangle (monde terrestre) aux cercles (ensemble de la création) et était averti que les « trois grades de la Classe du Porche représentaient le Temple général terrestre ». Le Maître Particulier travaillait « à la connaissance de la subdivision de la matière terrestre temporelle », c'est-à-dire à la « connaissance des trois principes spiritueux qui composent le corps général terrestre, le céleste et ceux des corps particuliers (organismes) permanents sur la surface de la terre ». Les six « cercles d'expiation » rappelaient « les six puissantes pensées que le G. A. D. L. U. avait employées pour la construction de son Temple universel ». La « boule de terre » désignait « l'origine de la forme corporelle de l'homme » ; l'eau (figurée par la Mer d'Airain) et le feu (représenté par l'urne enflammée) faisaient souvenir des « deux éléments qui la soutiennent dans tout son individu » ; les figures et caractères symbolisaient « la vertu supérieure des différents corps (astres) supérieurs à celui de l'homme » et le nombre des lumières désignait « le nombre infini des agents spirituels qui actionnent dans le Temple universel ». Le Neuvaire, « nombre essentiel du Maître Particulier », représentait trois choses : « la sujétion du Maître Particulier au travail de la matière comme être imparfait dans l'Ordre, l'incertitude de ses opérations spirituelles temporelles (parce qu'il n'était pas encore complètement initié) et la réintégration des prin-

cipes de son individu corporel ». Les trois colonnes du Temple désignaient « trois sortes de différentes branches mystérieuses d'acacia (1) : acacia franc représentant l'Élu Spirituel, acacia enté représentant ses disciples, acacia sauvage représentant les profanes immondes (incultes), errants et vagabonds (en proie à l'erreur), scandaleux parmi les humains d'équité (soulevant par leurs opinions fausses l'indignation des initiés) ». Enfin les trois chandeliers à trois branches, qui éclairaient le Temple, figuraient « les trois différentes classes d'Esprits qui dirigent et actionnent le Temple général terrestre ».

Le Compagnon et le Maître Coens visaient, comme l'Apprenti, à éveiller, par ces lambeaux épars d'un système théosophique, la curiosité des néophytes, mais le but dernier de l'Ordre, c'est-à-dire les pratiques théurgiques, était soigneusement laissé dans l'ombre. La Classe du Porche constituait un noviciat ; le goût plus ou moins vif que témoigneraient ses membres pour les spéculations mystiques devait permettre de distinguer ceux qui seraient disposés à admettre les conséquences que l'Ordre en tirait, autrement dit les Mineurs Spirituels aptes à pratiquer le vrai culte divin en se consacrant aux Opérations. C'est ce qu'exprimait, en termes soigneusement pesés, la conclusion du catéchisme de Maître Particulier en disant : « Le Porche sert à ébaucher et perfectionner les ouvriers de l'Ordre pour les employer à la réédification du culte du Créateur, ainsi qu'il fut figuré par celui du Temple de Salomon ». Ces derniers mots résumaient le sens particulier donné par l'Ordre des Élus Coens au symbole fondamental de toute la Maçonnerie française.

(1) On sait le rôle important que jouait dans la symbolique des Loges françaises l'acacia, venu, par une fausse traduction, de la branche de cassia plantée, d'après la légende anglaise du grade de Maître, sur la tombe d'Hiram.

CHAPITRE II

Le Rite Maçonnique : les Hauts Grades Coens

Au-dessus de la Classe du Porche étaient quatre Hauts Grades qui étaient intitulés : Maître Élu Coen, Grand Maître Coen, Zorobabel et Réau-Croix.

MAITRE ÉLU COEN.

Dans ce premier des Hauts Grades Coens, dont nous connaissons seulement le catéchisme (1), la mise en scène maçonnique devient l'accessoire ; elle n'est plus qu'un voile léger sous lequel transparaissent les théories de la Réintégration.

Les emblèmes sont, en partie, empruntés au grade d'Élu : cordon noir, tête de mort surmontée de trois poignards ; le chandelier à neuf branches qui éclaire la Loge rappelle le grade d'Élu des Neuf, premier des degrés de cette famille ; le tapis représente, comme celui de Maître Écossais ou Architecte, reproduit en 1746 par les *Francs-Maçons Ecrasés*, les deux colonnes du Temple brisées avec leurs chapiteaux renversés. A ces figures sont ajoutés un compas et une équerre liés ensemble, deux triangles également liés, un « globe traversé », cinq « réceptacles » (rectangles équilatéraux) tracés en ligne droite, un globe surmonté de trois branches d'arbre, les symboles chimiques du plomb, de l'or, du fer et du cuivre.

Les deux colonnes brisées, qui, dans les Loges Écossaises, faisaient allégoriquement allusion à la décadence de la Maçonnerie, représentent ici le péché du Premier Mineur et ses néfastes conséquences, c'est-à-dire « la dégradation

(1) II, 249-259.

de la puissance des deux êtres corporels figurés par les deux colonnes du Porche du Temple, dont l'une vers le Septentrion figure le corps masculin et l'autre vers le Midi figure le corps féminin » ; les chapiteaux détachés des colonnes « font allusion à l'abandon et détachement que l'Esprit bon conducteur (qui guidait le Mineur dans la bonne voie) a fait de l'homme à cause de sa prévarication et le laisse opérer indifféremment en erreur et ténèbres sur la surface de la terre ».

L'équerre et le compas liés ensemble « désignent l'intime liaison de l'âme avec l'Esprit », les deux triangles réunis désignent l'origine du corps humain intimement lié avec celui général terrestre, comme ayant l'un et l'autre la forme triangulaire » (composition identique du microcosme et du macrocosme formés l'un et l'autre de trois éléments).

Les quatre métaux dont les symboles se voient sur le tapis représentent : le plomb, « la condensation et la gravité (poids) de la matière », l'or « la sublimité de ses essences spiritueuses », le fer « la solidité de sa vertu » (densité et impénétrabilité), le cuivre « la malédiction que le Créateur mit réversible sur elle (dont elle a été frappée pour toute sa durée) après la prévarication du Premier Homme Élu ».

Le chandelier à neuf branches représente « les neuf différents agents spirituels qui opèrent et éclairent dans les trois régions matérielles temporelles figurées par les trois différents éléments universels ».

« Le globe surmonté des trois branches figure la satisfaction que ressentirent les trois différentes nations de la terre (1) après leur réconciliation, ainsi que cela nous avait été figuré par Abraham, Isaac et Jacob ».

La cérémonie d'initiation, appelée « ordination », se passait « dans un Temple régulièrement assemblé par la pensée, l'action et l'opération spirituelle divine ». Elle

(1) On se souvient que, d'après la Réintégration, tous les peuples de la terre étaient issus de trois nations primitives.

empruntait à la réception du Maître Symbolique l'acte rituel qui étendait le récipiendaire sur le tapis de la Loge, mais ce souvenir d'un usage traditionnel était accompagné de détails dont le commentaire donné par le catéchisme faisait ressortir la signification mystique. Le candidat, « mis d'une façon décente, mais toute fois l'âme saisie de crainte » (1), était « renversé dans trois circonférences formant un réceptacle parfait, appuyé sur un double triangle équilatéral et secondé (flanqué) de quatre cercles de correspondance d'opération ». Il recevait six «marques» : sur la tête, les deux mains, les deux pieds et « vers le cœur » (2). Remis debout, il feignait, sur l'ordre de son instructeur, de se donner trois coups de poignard : un à la gorge, un à l'endroit du cœur, un au bas-ventre, et il lançait un quatrième coup vers la terre. Il voyageait ensuite « en circonférence formée par 9 ou par 27 », c'est-à-dire qu'il décrivait un cercle en faisant 9 ou 27 pas « en forme d'équerre parfaite et le glaive (poignard) à la main».

Le catéchisme lui enseignait le sens symbolique des marques et coups de poignard : la marque sur la tête « désignait au ciel (indiquait aux Esprits) que son tribut avait satisfait (qu'il avait payé tribut) à la justice du Créateur pour sa réconciliation » ; celle sur la main gauche « désignait le tribut que les habitants du Midi (les démons) paient encore à la justice divine » ; celle sur la main droite « désignait le tribut que les habitants de la région terrestre septentrionale (Mineurs déchus) ont payé pour leur affiliation spirituelle » ; celle sur les pieds « désignait les sceaux que le Créateur fit mettre sur la matière lors de son état d'indifférence pour la rendre susceptible de retenir impression en faveur des différents corps qui devaient

(1) Allusion probable à une épreuve sur laquelle le catéchisme ne donne pas de renseignement.

(2) A en juger par un passage d'une lettre de Saint-Martin qui semble se rapporter à cette cérémonie, l'officiant apposait ces « marques » ou « emblèmes de puissance » en dessinant aux endroits indiqués l'image d'un triangle, d'un réceptacle et d'une circonférence (III, 117).

sortir d'elle selon la volonté du Créateur » (1) ; celle sur « la partie du cœur désignait la puissance des différents agents spirituels que le Créateur avait marqués de son sceau invisible pour coopérer à des essences spiritueuses de la première matière (2) d'où tous les corps matériels et temporels sont émanés ». Les quatre coups de poignard « signifiaient la renonciation qu'il (le candidat) faisait de toute espèce de science et autre matière contraire à la loi divine et à l'ordre permanent (sorcellerie et alchimie) pour l'Orient, le Midi, le Nord et l'Ouest ».

Si le cahier du Maître Élu Coen s'en était tenu à ces notions dispersées et fragmentaires sur la cosmogonie et la pneumatologie, le catéchumène n'aurait pas eu l'impression d'avoir franchi le Porche, mais elles n'étaient que des hors-d'œuvre et le catéchisme lui faisait faire un pas vers le sanctuaire en lui révélant deux des doctrines essentielles de l'Ordre, c'est à savoir sa conception du christianisme ésotérique qu'elle donnait pour la véritable interprétation du meurtre d'Hiram, thème fondamental du grade de Maître Symbolique, et sa théorie sur la faculté accordée au Mineur Spirituel d'arriver à s'identifier avec l'Élu Spirituel ou Réconciliateur.

Avec plus de prudence encore que la Réintégration, mais en des termes qui ne devaient laisser aucun doute aux candidats capables de quelque réflexion, l'Instruction assimilait, sous le nom de Maître Parfait Élu (3), le prophète Élie et Jésus-Christ, tout en évitant soigneusement

---

(1) Cette phrase, empruntée presque textuellement à la Réintégration, signifie que l'action divine a rendu la matière amorphe, ou chaos, capable de recevoir l'empreinte des idées conçues par « l'intention » ou « pensée » divine, afin de rendre possible « l'opération matérielle temporelle » (création).

(2) C'est la Materia Prima des hermétistes. Pasqually suit fidèlement la tradition occultiste, en considérant les éléments constitutifs de cette substance comme des « essences », c'est-à-dire comme les modes d'une matière sublimée dont les propriétés tirent leur origine de l'action d'Esprits déterminés. Ces essences sont aux corps physiques et à la matière phénoménale ce que « l'or et le mercure des philosophes » étaient, suivant les alchimistes, à l'or et au mercure ordinaires.

(3) « Parfait » avait été un des titres donnés aux premiers grades du Rite Ecossais qui s'appelait primitivement : Maçonnerie de Perfection.

de nommer une seule fois ce dernier. Si elle déclarait que le nom du Maître Parfait Élu était « Hrlij en hébreu ou Héli en langue vulgaire, c'est-à-dire : Réceptacle de la divinité ou dédicace de ses propres œuvres », tout ce qu'elle disait du prophète juif s'appliquait au Christ historique. La tête de mort surmontée de trois poignards (1) « figure la pensée, l'action et l'opération des ennemis des Élus choisis par la puissance divine, ainsi qu'il est bien figuré par les trois nations qui ont porté leurs coups sur la personne du Maître Parfait, c'est-à-dire l'Hébreu, le Galiléen, je tairai la troisième » (2). La Loge des Maîtres Élus Coens s'ouvre « à la neuvième heure des trois derniers jours où le Réconciliateur finit toutes ses opérations spirituelles temporelles en faveur des hommes de la terre ». Elle est fermée à la troisième heure du jour « pour faire allusion à la retraite que les disciples du Maître Parfait Élu prirent avant la consommation de ses opérations » (les trois jours séparant le Crucifiement de l'Ascension).

La bande noire, sur laquelle sont figurés les réceptacles, signifie « l'affreuse demeure des hommes de matière, dans laquelle le Maître Parfait Élu a opéré la réconciliation des profanes mortels » ; les cinq réceptacles représentent « les quatre opérations que l'Élu divin a faites dans les quatre principales régions (les quatre points cardinaux embrassant l'univers) et le cinquième celle qu'il a opérée en faveur de ses disciples à la honte des démons » (Transfiguration). Le « globe traversé » symbolise « la douleur

(1) Dans la légende du Maître Symbolique, Hiram est assassiné par trois Compagnons rebelles.

(2) Il s'agit probablement du Romain (représenté par Ponce-Pilate et ses soldats) car il est dit plus loin que « l'autre nation vit au Septentrion ». Il est vraisemblable que le catéchisme craignait, en désignant nominativement le troisième bourreau du Christ, de paraître attaquer la religion catholique, apostolique et *romaine*. Il prend, en un autre endroit, la précaution d'expliquer que, si les Maîtres Elus Coens font leur voyage le glaive à la main, c'est « afin d'être toujours prêts à combattre contre les ennemis de la religion chrétienne, ceux du Roi et ceux de l'Ordre ». Cette affirmation du loyalisme et de l'orthodoxie des Elus Coens, arrivant ainsi à l'improviste au milieu de commentaires mystiques, allait au devant des scrupules que pouvait éveiller chez certains adeptes l'enseignement ésotérique de l'Ordre.

sensible qu'endura toute la nature par les (par suite des) coups qui furent portés sur la personne de l'Élu chéri du Créateur » ; l'équerre représente « la sublime perfection de sa vertu (force) et de sa parole puissante (miracles accomplis par le Christ) avec laquelle il a réconcilié (en manifestant la puissance divine d'une façon sensible) la terre avec l'homme et le tout avec le G. A. D. L. U. »

Le Temple (la Loge Coen) « représente le lieu consacré aux opérations (1) des Maîtres Élus, ainsi que le Maître Parfait l'a désigné lui-même à ses disciples par ses opérations faites sur le Temple général terrestre » (la terre) ; les trois cercles du tapis « représentent les trois dons que le Maître Parfait avait donnés à ses premiers disciples, qui sont l'admiration (vue du Christ), l'entendement (intelligence des paraboles évangéliques) et la contemplation » (vue de la Transfiguration) ; le réceptacle dans lequel sont inscrites les trois circonférences concentriques « désigne le lieu destiné (prédestiné) sur lequel est opéré (*sic*) toutes choses en faveur de l'humanité et de l'universalité (univers), ainsi que toute chose spirituelle divine s'est opérée sur le corps du Maître Parfait avant sa mort ».

Si le Maître Élu se dit âgé de 3, 5, 6, 7, 4 et 8 ans, c'est d'abord pour « rappeler les différentes opérations spirituelles divines que le Maître Parfait Élu a opérées envers le Créateur en faveur de la nature universelle » (2), ensuite « pour faire allusion au nombre de temps qu'il a mis à remplir tous ses devoirs d'Homme-Dieu et divin parmi les humains » (3).

Enfin le catéchisme enseigne au candidat sous quelle forme les hommes connaissent les « quatre paroles puissantes » que le Maître Parfait Élu ou Réconciliateur « avait

(1) Ici « opération » signifie simplement : cérémonies rituelles, travaux mystiques.

(2) 3 = action sur la matière, 5 = sur les démons, 6 = sur la création, 7 = sur le ciel des astres, 4 = restitution au Mineur de la puissance quaternaire ; 8 = réconciliation.

3) 3 + 5 + 6 + 7 + 4 + 8 = 33, nombre des années que Jésus-Christ a passées sur la terre.

reçues du G. A. D. L. U. à sa destinée » (lorsqu'il avait reçu de lui sa mission) et qu'il « rendit après les avoir consacrées (s'en être servi) pour la manifestation de la gloire et justice divines » ; elles se prononcent, en langage humain, « Heli, Lama, Saba, Tanie ».

Que le nouveau Maître Élu Coen pût espérer s'élever, par un travail persévérant, dans la hiérarchie des êtres jusqu'aux cimes où planait le Maître Parfait Élu, que le catéchisme appelait Élie, mais dont la vie terrestre, la mort et les actes mystiques rappelaient si clairement ceux de Jésus-Christ, c'est ce qui ressortait du nom secret qu'il portait et des nombres qui lui étaient « essentiels ». « Il apprenait en effet qu'il s'appelait mystiquement « Roux » en langue vulgaire et « Réau » en hébreu, c'est-à-dire : « Homme-Dieu de la terre, élevé au-dessus de tout sens spirituel temporel sur lequel la gloire et la justice du Créateur s'opèrent ». Les nombres de son grade étaient 4, 7 et 8 parce que « le Quaternaire fait allusion à l'origine et à la puissance de l'Élu, le Septénaire aux facultés puissantes spirituelles qu'il a reçues du Créateur dès son émancipation et le Huiténaire à la double puissance de l'Élu chéri du Très-Haut lorsqu'il vit opérée (vint opérer ?) la réconciliation des humains » ; or « tout Maître Élu peut se procurer une pareille propriété et vertu » ; aussi l'admission au grade était qualifiée « d'entrée au cercle de réconciliation ».

L'adepte auquel est faite une révélation aussi importante est dorénavant un membre actif de la société mystique. Il doit plus que jamais « se soustraire à (se tenir loin de) toute société (maçonnique) clandestine, donnant des instructions apocryphes », « éviter tout lieu de profanation et prostitution des choses spirituelles et de soi-même », afin de « ne jamais se soustraire à (se montrer indigne de) l'ordination qu'il a reçue », et son premier devoir est « une obéissance parfaite et humble envers les principaux chefs de l'Ordre ». Il connaît aussi « le régime

de vivre dans l'Ordre selon qu'il a été ordonné par le Maître Parfait » (interdictions alimentaires) et il doit « l'observer scrupuleusement ».

Pourtant, si le but final lui était indiqué, la voie y conduisant, c'est-à-dire le moyen d'obtenir la « réconciliation », lui demeurait inconnue. Il savait que le Premier Homme Élu (Adam) avait perdu « l'auguste nom de Réau parce que l'ambition arrêtée d'élever sa puissance au-dessus de celui qui l'avait constitué en vertu et autorité sur toute créature l'a mis dans le cas de déroger à (perdre) sa puissance et par ce moyen (en conséquence) il s'est rendu homme ordinaire d'homme invisible (immatériel) qu'il aurait été ». Mais le Maître Élu Coen ignorait le moyen de recouvrer cet héritage, de sorte que le nom de Réau qui lui était accordé n'était encore qu'une promesse dont il ne pouvait entrevoir la réalisation. Il devait avouer qu'il ignorait la véritable prononciation des « quatre paroles puissantes » du Maître Parfait Élu et le catéchisme ne lui révélait ni la nature ni l'effet des Opérations. S'il lui était dit au sujet des quatre Cercles de Correspondance entourant les trois circonférences où il avait reçu son ordination, qu'ils « figuraient les habitants spirituels des quatre différentes régions célestes qui ont assisté spirituellement à toutes les opérations temporelles spirituelles que le Maître a faites pour rappeler l'homme à son premier principe de vertu, d'autorité et de puissance spirituelle temporelle », on ne lui indiquait pas de quelle façon ces Esprits, en se manifestant à l'opérant par les Passes, lui annonçaient sa réconciliation. Aussi bien le catéchisme lui rappelait-il qu'il n'était encore que « Maître Élu Temporel » c'est-à-dire toujours prisonnier de la matière.

GRANDS MAITRES COENS
surnommés GRANDS ARCHITECTES (1)

L'importance que les adeptes attachaient à ce grade

1) C'est le titre même du catéchisme publié par Papus, II, 263-271.

est prouvée par les fréquentes mentions qui en sont faites dans leur correspondance. Il résulte, il est vrai, d'une lettre de Pasqually (1) que ceux auquels il était conféré n'étaient encore que de « simples émules », mais le mot lui-même désignait les disciples destinés à recevoir une initiation complète, aussi les titulaires du grade étaient-ils appelés dans l'Ordre « apprentis Réau-Croix » (2). L'enseignement qui leur était donné, le cérémonial de leurs assemblées, les dévotions et les exercices mystiques qui leur étaient prescrits constituaient un entraînement théorique et pratique aux Opérations proprement dites.

Des formes maçonniques il ne subsiste plus qu'un souvenir. C'est ce qu'indique déjà le titre du grade qui ne considère le nom de Grand Architecte que comme un simple « surnom » donné au Grand Maître Coen pour le rattacher extérieurement à la hiérarchie des grades écossais chez lesquels le titre d'Architecte avait été fort en faveur (3) et jouissait encore en 1772 d'un grand prestige. Le catéchisme ne mentionne ni entrée solennelle et dramatique, ni serment terrifiant, ni voyages compliqués. La « réception » maçonnique est remplacée par une véritable « ordination » ; le candidat n'est pas admis dans une assemblée, formée de Frères, par les dignitaires d'une Loge, il est « ordonné et opéré par la pensée et la volonté de l'Éternel et par la puissance, la parole et l'intention de ses députés ». Ces représentants de Dieu sont au nombre de cinq : un « Grand Maître » assisté de quatre « Surveillants », mais, à la différence des réceptions maçonniques

(1) II, 93.
(2) II, 77.
(3) Le mot exprimait très congruement le but et les prétentions des premiers Maîtres Ecossais qui semblent avoir été des réformateurs bien intentionnés. En se qualifiant d'Architectes, ils s'attribuaient le rôle de guides et de chefs des Maçons Symboliques, incapables, s'ils étaient abandonnés à leurs seules lumières, de construire le temple idéal de la société humaine. Le terme, éclipsé bientôt par des titres plus ambitieux, n'était pourtant pas complètement tombé dans l'oubli et de nombreux grades écossais le portèrent jusqu'à la Révolution.

où le président se contentait de faire agir les officiers placés sous ses ordres, « le Grand Maître », disait le secrétaire de Pasqually, « fait seul les ouvertures, consignes, donne les mots et les batteries en Loge » et les autres officiers « ne sont que des figures des sujets spirituels (des représentants des Esprits) que le Grand Maître fait agir à son gré » (1). Au surplus le candidat pouvait, ainsi que nous le verrons bientôt, être ordonné en tête-à-tête par le Grand Maître.

Le catéchisme ne parle pas du tapis, mais, s'il existait, il ne devait représenter que les objets dont l'Instruction donne une interprétation mystique : arche, tabernacle, cuves, chandelier à sept branches, tables de la Loi, à l'exclusion des emblèmes proprement maçonniques, sur lesquels elle observe le plus profond silence.

Le rappel du signe de reconnaissance, qui faisait obligatoirement partie de tous les catéchismes maçonniques, est considéré comme négligeable ; le catéchisme du grade dit seulement de ce signe : « On le donne s'il est ordonné » (2).

La réception au grade de Grand Architecte se faisait, en principe, en « entier cérémonial », c'est-à-dire en présence des titulaires du grade, mais, tant que la Loge ne disposait pas d'un personnel suffisant, elle était une « pure et simple ordination » dont les seuls acteurs et spectateurs étaient l'officiant et le récipiendaire (3).

La « simple ordination » (4) se donnait dans un seul cercle éclairé par une bougie placée « entre les deux mots

---

(1) St-M. à Will. 12 août 1771 ; III, 107.

(2) Cette indifférence apparente pouvait d'ailleurs être dictée par la crainte que le cahier ne vint à tomber entre les mains des profanes ou des Maçons « apocryphes ». La même réserve est observée à l'égard du rituel : à la question : « Quelles sont les circonstances de la réception d'un Grand Maître Coen » ? le catéchisme se borne à répondre : « On les donne si le Grand Maître l'exige ». Tout ce qui concerne le rituel du grade devait se transmettre oralement, aussi le cérémonial de l'ordination ne nous est-il connu que par la correspondance confidentielle des adeptes.

(3) St-M. à Will. III, 107.

(4) Le rituel de la simple ordination avait été définitivement rédigé par Pasqually dans le premier semestre de 1771 ; Saint-Martin annonçait le 20 mai de Bordeaux à Willermoz qu'il lui expédierait « très prochainement » à Lyon « le cérémonial de la simple ordination de Grand Architecte » (III, 92).

qui y étaient tracés ». Cette bougie avait été allumée avec du « feu nouveau ». Le candidat se tenait dans le cercle, la face à l'Est, la tête basse, les deux genoux en terre et les mains croisées sur la poitrine. L'officiant lui figurait sur la tête, à deux reprises, c'est-à-dire successivement avec chacune des mains, le triangle « désigné (dessiné sur le tapis) dans le grand cérémonial ». Il lui figurait ensuite sur le front, en dessinant un autre triangle, la plaque triangulaire que portait le Grand Prêtre d'Israël ; puis il lui imposait sur le front la main droite en équerre en prononçant les prières et les mots consacrés. Le candidat se relevait alors, sortait du cercle, se lavait les mains et parfumait les quatre angles de la pièce en commençant par le côté prescrit. Pendant ce temps l'officiant faisait une prière dans l'angle Est, à voix basse et prosterné. Le texte de cette prière, appelée « sûreté », était remis au choix de l'officiant : « il devait la produire suivant ses désirs et ses besoins, ou ceux de ses semblables, et c'était le vrai moment de demander des grâces » (1) : Le candidat, rentré dans le cercle, reprenait sa précédente posture, et l'officiant prononçait la formule d'ordination : « Je t'ordonne et t'institue Grand Architecte de l'Ordre », en y joignant « les mots et prières qui y sont attachés ». Il communiquait enfin au nouveau reçu les « signes, attouchements et marches », et lui passait le cordon distinctif du grade. Quant aux « mots et paroles », qui étaient : « Iaïn, Iva, Moseph, Aaron, Ur, Betsaleal, Heibli, Laugaï, Harmon, Zezbaoth, Abigaï (2), l'officiant n'était pas obligé de les communiquer tous et les Supérieurs s'en remettaient à sa prudence pour choisir ceux qu'il jugeait à propos de faire

(1) St-M. à Will. III, 95-96 ; 107-108.

(2) L'orthographe particulière de Pasqually et les erreurs possibles des copistes et typographes permettent difficilement d'identifier ces noms hébreux. On peut cependant reconnaître Sebaoth, ainsi que Moïse, Aaron, Ur et Betsaléel dont il est longuement parlé dans la Réintégration. Abigaï, Iaïn et Iwa sont peut-être Abigaïl (= dont le père est l'exultation »), la colonne du Temple : Iakin (« il consolide ») et Hava (« la vivante ») ou Ève.

connaître à celui qu'il venait d'ordonner (1). Le Grand Architecte récemment reçu était présenté et reconnu comme tel à la première assemblée qui suivait son ordination (2).

Le « grand cérémonial de Grand Architecte » ne nous est connu, et très imparfaitement, que par quelques renseignements épars dans les lettres où Saint-Martin transmettait à Willermoz les instructions de Pasqually (3).

Le Grand Maître ouvrait la Loge par la batterie du grade, qui était en principe de 101 coups, mais il lui était permis de l'abréger « en décrivant un carré et un coup au centre » (4). Il « consacrait » les cérémonies en récitant entièrement le psaume Quam dilecta. Se plaçant ensuite debout au centre de la pièce, il exorcisait les quatre cercles dessinés dans les coins et appelés « angles », en « conjurant et molestant vivement le Mauvais et en le contenant par quelques mots puissants qu'il attachait à chaque angle ». Cette molestation était « arbitraire », c'est-à-dire que le texte en était laissé à l'inspiration de l'officiant et tirait sa grande force de l'intention « qui donnait vertu aux paroles prononcées » (5).

Le récipiendaire était censé avoir « consacré huit ans en expiations pour mériter son ordination » et avait, en conséquence, l'âge mystique de quatre-vingts ans, c'est-à-dire

---

(1) Cette autorisation est significative. Elle prouve : 1° que ces termes n'étaient pas de simples signes de reconnaissance, mais des « paroles de puissance » ; 2° que tous les Grands Architectes n'étaient pas admis au même degré d'initiation ; la liste complète des mots de puissance n'était probablement révélée qu'à ceux d'entre eux qui se montraient dignes d'être promus à un grade supérieur. Les autres ne dépassaient pas ce grade et ne connaissaient qu'une partie de son arsenal mystique.

(2) St-M. à Will. III, 95-96 ; 108.

(3) Ces instructions complémentaires, adressées à un adepte qui avait sous les yeux le cahier du grade, sont extrêmement vagues ; la perte de ce document est d'autant plus regrettable que le rituel semble avoir été très développé : sa description couvrait cinq grands feuillets et les « mots du grade » remplissaient une sixième feuille. (III, 91-92).

(4) III, 108. Saint-Martin parle dans la même lettre d'une batterie de 81 coups « qui ne doit subir aucun changement parce qu'elle contient une double puissance qui n'est point à la disposition de l'homme », mais rien dans le contexte n'indique à quel grade elle se rapportait.

(5) III, 107.

l'Octénaire multiplié par le Dénaire, « nombre mystérieux » dont Pasqually signale souvent la vertu. Il était reçu « au centre d'une éclatante lumière », c'est-à-dire que la Loge était éclairée par de nombreuses « étoiles » (bougies) dont nous ne connaissons ni le nombre, ni la disposition, parce que le « tableau » de la Loge de Grand Architecte, tracé par Pasqually en mai 1771 et envoyé à Lyon le même mois (1) ne nous est pas parvenu. Le candidat était « assisté de quatre Grands Surveillants placés au centre des quatre cercles de correspondance du Temple Particulier » (Loge) et qui, représentant « les quatre chefs régionnaires célestes », servaient pendant l'ordination « à écarter et dissiper par leurs feux spirituels (parfums) tout espèce d'êtres imparfaits (démons) qui auraient pu le souiller » (2).

Les actes rituels étaient vraisemblablement les mêmes que ceux constituant la simple ordination ; le catéchisme est muet à cet égard et se contente d'indiquer que le candidat était « consacré par des noms et des mots puissants qui faisaient allusion à ceux que le Créateur donna à Moïse, son Grand Maître Coen, pour les rendre réversibles et consacrer son semblable aux opérations spirituelles divines». Parmi ces « mots de puissance » figuraient les nombres mystiques 3, 4, 6, 7 et 8, le Dénaire étant réservé au Puissant Maître.

Le patron du grade était Moïse, considéré comme Élu Spirituel et organisateur du vrai culte divin chez les Hébreux, et l'Instruction s'attachait surtout à révéler le sens ésotérique du mobilier sacré qu'il avait consacré au service de l'Éternel. L'arche, que Moïse, dont le nom signifie : « Issu des eaux », fit construire, était représentée comme une répétition de celle de Noé, ou « Sauvé des eaux », dans laquelle « il n'y avait que des tabernacles

(1) III, 111.
(2) Quand l'assemblée était peu nombreuse ; il était permis de ne tracer que trois cercles (St-M. à Will. ; III, 112.)

matériels (Mineurs) pour être témoins de la justice qui fut exercée sur les Enfants de Dieu devenus Enfants des Hommes par l'alliance qu'ils avaient faite avec les filles de Caïn. » L'arche de Noé prophétisait celle que Moïse avait construite pour sortir Israël de la justice (domination) des démons, pour le soumettre à la conduite et justice de l'Éternel, « ce qui nous est figuré par les différents animaux qui étaient mis dans l'arche et confirmé par les différentes nations que l'arche de Moïse a sauvées de la colère du Créateur, qu'on peut considérer (ce qui nous est représenté) par les animaux brutes faire (qui font) allusion aux idolâtres et les animaux raisonnables aux Enfants de Dieu ».

« L'arche étant la vraie figure du corps général terrestre, par la même raison le Tabernacle est celle qui désigne le lieu particulier où le Créateur communiquait avec sa première créature sans être confondu avec la terre » (1). « Cela a été confirmé par Moïse lorsqu'il entrait au Tabernacle pour communiquer avec l'Éternel, recevoir ses ordres et les manifester pour la plus grande gloire de la divinité ». « Moïse se tenait toujours devant le Tabernacle, lorsqu'il parlait à Israël, pour recevoir toutes les intelligences nécessaires pour faire retenir impression à Israël de ce qu'il voulait lui communiquer par ordre de l'Éternel », car « le Tabernacle était le lieu consacré pour être le dépôt de toutes les vertus et puissances divines, spirituelles, temporelles, matérielles et corporelles ». Ce Tabernacle avait quatre portes « qui font allusion à la quatriple essence divine, aux quatre puissances données à l'homme et aux quatre puissances régionnaires célestes ou quatre principaux grands chefs opérant l'univers ». « Le Tabernacle de Moïse étant une vraie figure de notre Tabernacle matériel (notre corps), la figure de ces quatre portes se trouve : à la tête, archétype de la pensée, qui correspond

(1) C'est-à-dire sans avoir pris de forme matérielle, mais en se manifestant par sa « gloire » ou Schéchina.

à la porte de l'Est ; la puissance d'entendement donnée à l'ouïe correspond à la porte du Nord ; la contemplation donnée à la vue correspond à la porte du Midi; la parole donnée à la force de l'opération (parole opérant avec une force souveraine) correspond à la porte de l'Ouest ».

Il y a quatre sortes de tabernacles dans le grand temple universel : deux matériels qui sont « le corps particulier de l'homme et de la femme », le troisième est celui que Moïse construisit temporellement, le quatrième « est celui spirituel temporel surnommé Soleil, que le G. A. D. L. U. a destiné pour contenir dans lui les noms et mots sacrés de réaction temporelle et spirituelle, distingué par la Sagesse (astre dont le rôle est bien connu des initiés), flambeau de vie universelle temporelle ».

Le « chandelier à sept branches de Moïse fait allusion aux sept puissances célestes (1), aux sept dons spirituels (sacrements) et aux sept opérations que l'Éternel manifesta pour la création de cet univers, ce qui a été représenté par le chandelier à sept branches qui fut mis dans le temple de Salomon et perpétué jusqu'à nos jours par celui qui subsiste chez les Romains ».

Les quatre grandes cuves placées « aux quatre angles du Temple de Salomon » font allusion « aux quatre principaux grands chefs opérant l'univers et aussi aux quatre grands prêtres temporels qui ont opéré le culte divin chez les humains, figurés par les quatre Évangélistes qui ont porté les différentes opérations spirituelles aux quatre parties du monde ». Les quatre principaux chefs furent : « Rhéty sous Adam, Enoch sous la postérité de Seth, Melchissédec sous la postérité d'Abraham et le Christ en faveur de tout être créé ». Les quatre grands prêtres « qui ont opéré le culte divin chez les humains sont Zalmun chez les Isma-

(1) L'exégèse moderne s'accorde complètement sur ce point avec Pasqually ; elle admet que l'appareil portant sept lampes représentait les sept planètes adorées depuis les temps les plus anciens par les Chaldéens.

élites, Rharamoz (1) chez les Égyptiens, Aaron chez les Israélites et Paul chez les Chrétiens » (2).

Les devoirs et les fonctions des Grands Architectes, qualifiés de « Conducteurs de la Sainte Arche et Gardiens des portes du Tabernacle », étaient de « travailler à la purification des sens de la matière pour les rendre susceptibles de participer aux différentes opérations de l'Esprit (observer rigoureusement le régime ascétique des Élus Coens), de construire des tabernacles nouveaux et de réédifier les anciens (montrer la route aux Mineurs Spirituels ou les remettre dans la bonne voie), à l'exemple des anciens Grands Maîtres, pour les disposer et les rendre convenables à recevoir chez eux les différents mots de puissance qui gouvernent et actionnent les différentes actions de tout être créé (les mettre en état de commander aux Esprits pour obtenir des Passes), de peindre et de tracer tous les emblèmes de l'Ordre, lorsqu'il sera ordonné d'offrir des parfums (dessiner les cercles et les figures sur le sol de la Loge avant les tenues et les ordinations), de consacrer leurs semblables aux cercles des Maîtres Coens (concourir à la réception des candidats au grade inférieur), d'appliquer la parole puissante aux quatre régions célestes et aux trois terrestres et de veiller soigneusement sur le cérémonial des opérations spirituelles temporelles » (remplir l'office de Grands Surveillants pendant les ordinations de leur grade et assurer la régularité des actes rituels).

Instructeurs des Maîtres Coens et acolytes du chef de la Loge pendant les tenues solennelles, les Grands Architectes exercent leurs fonctions d'exorcistes à des dates fixes. « Ils opèrent leur vertu et puissance (pour écarter les

(1) Comme il a été dit plus haut, et pour les mêmes raisons, il est impossible de deviner quels personnages historiques ou mythiques figurent ici sous les noms de Rhéty, Zalmun et Rharamoz.

(2) On remarquera que la mention du Christ, des Evangélistes et de Saint Paul tend à donner une nuance chrétienne aux commentaires de ce grade judaïsant.

démons) le mercredi et le samedi de chaque semaine, tous les mois de l'année et dans toutes les circonstances périlleuses où le cas les requiert d'opérer leurs travaux et d'imposer leurs mains en équerre sur toutes les choses qui sont convenables à leurs opérations » (exorcisation des objets et des êtres par imposition des mains). Ils peuvent être convoqués à des tenues extraordinaires, car, « quoique le temps, les jours, les mois et l'année soient limités, on ouvre les portes du Temple Universel (Loge de Grand Architecte) dans toutes les circonstances périlleuses de cette vallée de larmes ». Enfin ils « servent leur Puissant Maître » d'une façon toute spéciale « six jours pour les deux équinoxes, douze jours avec les deux solstices, quatorze jours pour la parfaite opération des deux équinoxes, quatorze jours pour celle des deux solstices ».

Mais, si le Grand Architecte a, comme les Lévites, accès dans le Temple, il n'est pas admis dans le sanctuaire ; il sait chasser les Esprits pervers mais il ignore l'art de citer les bons Esprits ; le travail auquel il se livre aux équinoxes et aux solstices est une préparation aux Opérations proprement dites ; il n'est encore comme le dit expressément Pasqually (1), qu'un « apprenti Réau-Croix ». S'il a le droit de frapper toutes les quatre portes du Tabernacle », il n'a pas le pouvoir de les ouvrir toutes comme le faisait Moïse chaque fois qu'il le voulait ; il peut seulement ouvrir celle du Nord (recevoir l'enseignement oral et secret) et fermer celle du Midi (défendre contre les démons les êtres et les choses) « parce que, lui dit l'Instruction, les Grands Maîtres Coens de notre Ordre ne sont encore que des êtres temporels (prisonniers de la matière) et ils ne pourront avoir une pareille puissance que lorsqu'ils seront devenus, à l'exemple des premiers Sages, hommes spirituels », or cette transformation exige un stage de

(1) II, 77.

sept années (1), nécessaire « pour la parfaite opérat on de la réconciliation ».

GRANDS ÉLUS DE ZOROBABEL
soi-disants (*sic*) CHEVALIERS D'ORIENT (2).

Ce grade a une physionomie assez déconcertante : au lieu d'apporter au récipiendaire de nouvelles révélations sur les doctrines de l'Ordre, il esquisse un retour en arrière en reprenant un des thèmes de cette même Maçonnerie que le grade précédent avait presque complètement abandonnée, et, s'il interprète mystiquement la légende du Chevalier d'Orient, il ne parle plus des pratiques théurgiques qui étaient la principale occupation des Grands Architectes. Le nouveau reçu devait avoir la sensation de piétiner sur place, au lieu de faire un pas en avant, ainsi qu'il pouvait légitimement l'espérer.

Cet arrêt subit sur la voie conduisant au but final peut s'expliquer par trois sortes de considérations. Après avoir emprunté aux grades maçonniques d'Élus et d'Architectes leurs titres et quelques-uns de leurs emblèmes, Pasqually ne pouvait, sous peine de paraître incomplet, sembler ignorer un grade très connu et si populaire que tous les Systèmes de Hauts Grades le faisaient régulièrement figurer dans leur hiérarchie. En second lieu le rôle que Zorobabel, personnage principal du grade écossais, jouait dans les récits bibliques cadrait si bien avec le caractère d'Élu Spirituel que la Réintégration attribuait au héros juif, la libération des Hébreux captifs à Babylone, leur retour à Jérusalem, la reconstruction du Temple et la restauration du culte divin fournissaient un canevas si riche pour les commentaires ésotériques, que Pasqually

(1) Ce nombre est certainement entendu mystiquement, mais, pris dans son sens ordinaire, il fournissait aux Supérieurs un excellent argument pour calmer l'impatience des Grands Architectes réclamant une initiation plus complète, si on les jugeait encore, ou à jamais, indignes de la recevoir.
(2) Catéchisme publié par Papus : II, 275-283.

n'a pu résister à la tentation d'y broder quelques-unes de ces arabesques allégoriques pour lesquelles il avait un penchant déterminé. Enfin il est possible que le chef de l'Ordre ait jugé prudent de faire trêve pendant quelque temps aux exercices pratiques et de revenir sur les théories fondamentales avant de procéder à l'admission définitive au grade suprême de Réau-Croix. L'attente imposée aux disciples était une dernière épreuve qui permettait de choisir les sujets devant lesquels il serait permis de lever tous les voiles.

Le grade du Chevalier d'Orient était supposé si parfaitement connu du candidat que le catéchisme des Grands Élus fait couramment allusion à sa légende sans plus d'explication que s'il s'était agi de l'Iliade et de l'Odyssée. Comme l'érudition des lecteurs actuels se trouverait probablement en défaut sur une question aussi particulière, il n'est peut-être pas inutile de donner une idée de la légende et des caractères distinctifs de ce grade chevaleresque.

La première édition du Livre des Constitutions (1723) nommait Sérubabel, appelé par les Français Jérobabel ou Zorobabel, « Grand Maître des Masons qui avaient reconstruit le deuxième Temple sur les ruines du premier ». Dans la seconde édition (1738) le chef du Retour devenait le « Grand Maître Provincial » du « Grand Maître » Cyrus qui lui avait adjoint un « Député Grand Maître » en la personne du Grand Prêtre Josué (1). La Maçonnerie Écossaise s'était emparée de cette indication pour construire un grade qui devint le prototype des grades dits chevaleresques, parce qu'ils faisaient de la société maçonnique un Ordre d'origine militaire et médiéval conférant la noblesse à ses membres, quel que fût leur rang dans la société profane. La cérémonie de réception du Chevalier de l'Épée ou d'Orient simulait le combat que le candidat, représentant

(1) Begemann : *Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England.* II, 181

Zorobabel, avait dû soutenir sur le pont traversant le fleuve Starburzarnaï pour frayer de force un passage aux Juifs regagnant Jérusalem après la fin de la Captivité. En récompense de cet exploit le récipiendaire était armé chevalier dans toutes les formes ; il était ensuite proclamé Chevalier Maçon en souvenir du rôle qu'avaient soi-disant joué les membres du grade en protégeant contre les ennemis du peuple élu les ouvriers occupés à la reconstruction du Temple ; s'il portait la truelle de la main gauche, tandis que sa droite était armée de l'épée, c'était, disait l'Instruction, afin de rappeler qu'il avait passagèrement travaillé de ses mains « pour entretenir l'égalité avec les Frères ». Ennobli par sa promotion, il quittait le vert, couleur ordinaire des Hauts Grades antérieurs, pour le rouge, « véritable couleur écossaise » et prenait place au « Tribunal des Souverains des Loges » pour « régner sur les ouvriers comme Salomon, Hiram et Moabon ».

De ces deux mots-types du grade maçonnique : Zorobabel et Chevalier d'Orient, le cahier des Grands Élus ne s'attachait qu'au premier et, pour bien marquer qu'il rejetait le caractère chevaleresque si marqué dans l'original, il ne se contentait pas de supprimer toute mise en scène guerrière, il faisait dire expressément à son titre que les Grands Élus de Zorobabel étaient « soi-disant », c'est à-dire seulement pour les Maçons non initiés, Chevaliers d'Orient. Tandis que dans le grade écossais le chef du Retour, représenté par le récipiendaire, était uniquement un guerrier qui avait conduit ses troupes à la victoire, dans le grade Coen, Zorobabel, manifestation de l'Élu Spirituel, est personnifié par le président de l'assemblée et il procède à la réception ; les deux Surveillants, qui là-bas figuraient les généraux Nabuzardin et Mithridate, s'appellent ici Zoroal et Zoroaël, noms dont le sens mystique, pour n'être pas très clair, n'en est pas moins certain.

Le catéchisme mettait d'abord en lumière la signification secrète de la légende du Chevalier d'Orient. Soufflé

par lui, le récipiendaire déclarait que « l'intime alliance d'Assyrie avec le reste infortuné d'Israël ne lui était pas ignorée », que cette alliance consistait en liberté que l'Assyrie avait donnée aux tribus d'Israël après l'expiration de leur captivité et que le roi avait prêté toute sorte de secours aux Hébreux auxquels il venait de rendre la liberté en dépit de tous ceux qui s'y étaient opposés. Il se disait informé des circonstances du passage sur le pont du fleuve Starburzarnaï, mais il ajoutait qu'il connaissait le sens symbolique de l'expédition de Zorobabel « par l'intime rapport et l'intime liaison de correspondance qu'il y a de toutes les opérations spirituelles et temporelles de Zorobabel avec les nôtres ». Il exposait que l'alliance du roi d'Assyrie (1) avec Zorobabel était, au sens vulgaire, « la liberté que l'Assyrie a donnée aux tribus d'Israël après l'expiration de leur captivité », mais que, au sens ésotérique, elle faisait « allusion à celle que l'Éternel fera avec tout être créé après l'expiation du temps et leur parfaite réconciliation » ; c'est ce que représentent allégoriquement « la convention que Zorobabel (l'Élu Spirituel) fit avec Cyrus (le Créateur) et le fruit de leurs opérations qui détermina le roi à prêter toute sorte de secours aux tribus d'Israël à qui il venait de donner la liberté (réconciliation), en dépit de tous ceux qui s'y étaient opposés » (les démons).

La légende maçonnique fournit à Pasqually un prétexte pour revenir sur deux thèmes déjà exploités dans les grades précédents : les manifestations du Christ métaphysique et la spiritualisation du motif maçonnique de la construction du Temple ; il y ajoute une des théories fondamentales de son système mystique, c'est-à-dire la thèse suivant laquelle la connaissance et la pratique du vrai culte divin ont été enlevées aux Hébreux et perpétuées par une tradition secrète dont l'Ordre était l'unique dépositaire.

(1) L'étrange confusion que fait Pasqually entre la Mésopotamie et l'Assyrie, entre les dynastes assyriens et perses, se trouve déjà dans l'Instruction du grade de Chevalier d'Orient qui appelle Cyrus « roi des Assyriens ».

Zorobabel est « le type du Christ » et ses opérations sont « le type de toute rédemption ». Dire que « le sage et pacifique Zorobabel a combattu et vaincu au passage du redoutable pont du fleuve Starburzarnaï » c'est dire que le Christ est vainqueur des démons, car le nom du fleuve signifie « passage de confusion », puisqu'il équivaut au nombre démoniaque 5 « ainsi que le dénombrement de ce nom nous le représente : s = 1, tar = 2, bu = 3, zar = 4, naï = 5 » (1). D'autre part, si la tradition rapporte que Zorobabel a détruit les arches du pont sans le secours d'outils composés de métaux et laissé intacte la septième (2), nous devons comprendre qu'il s'agit des six pensées créatrices dont l'œuvre disparaîtra au moment de la réintégration de tous les êtres et de toutes les choses en leur premier principe, ce qui constitue la rédemption, et que le septième arceau laissé intact symbolise l'existence absolue de l'Esprit, sans lequel rien dans l'univers entier ne peut naître ou subsister, de sorte que tous les phénomènes sensibles ne sont que des apparences nées de son imagination et qui seront aussi promptement dissipées qu'elles ont été conçues (3).

De même que Zorobabel « eut en son pouvoir les moyens purement spirituels de destruction matérielle », de même le Temple de Salomon fut symboliquement construit sans « l'emploi d'outils de métal par les ouvriers inconnus qui ont taillé les pierres dans les carrières » (4), aussi le réci-

(1) Pasqually aurait été certainement fort embarrassé s'il lui avait fallu justifier ce « dénombrement ». Il serait en tous cas inutile d'en chercher la clef dans la valeur numérique des lettres hébraïques, car l'S français ne peut se rendre que par le Schin, qui vaut 21, ou par le Samech, qui vaut 14.

(2) Ces détails ne sont donnés ni par la Bible, ni par la légende du grade écossais; Pasqually les a peut-être empruntés à une Haggadah talmudique.

(3) C'est du moins ce que paraît signifier, une fois mis en français, le passage visé, qui fournit un exemple caractéristique du jargon dans lequel sont écrits les catéchismes. En voici le texte : « Le septième arceau laissé dans toute la perfection fait allusion à celle de l'existence parfaite de l'Esprit que rien dans l'univers entier n'existe et ne subsiste que par lui et que tout être de forme dans cet univers ne sont *(sic)* que des êtres apparents qui doivent être aussi promptement dissipés qu'ils ont été conçus dans l'imagination de l'Esprit dont l'arceau délaissé est l'image de la parfaite existence».

(4) Les tailleurs de pierre, dont les Masons anglais se disaient les succes-

piendaire déclare-t-il qu'il n'a travaillé, ni matériellement, ni mystiquement, à la reconstruction de cet édifice, parce que « la réédification de ce temple n'était que la figure de celle de notre temple matériel (Mineur Spirituel) que l'Esprit devait réédifier, n'étant point à la puissance de l'homme de faire une pareille réédification ».

La thèse suivant laquelle Moïse n'avait pas été autorisé à faire connaître aux Hébreux la vraie Loi est rattachée d'une façon toute artificielle à l'histoire de Zorobabel. Elle avait été annoncée à la fin de l'Instruction du grade précédent qui demandait au récipiendaire : « A quoi font allusion les tables de Moïse rompues et celles qu'il descendit aux Israélites » ? Ce à quoi le nouveau Grand Maître Élu Coen répondait : « Je l'ignore, restant au pouvoir (car la raison n'est connue que) de celui qui est avant moi (de celui qui possède un grade supérieur au mien) ». Le catéchisme des Grands Élus donnait la clef du problème.

Le récipiendaire déclare que, « quoiqu'enfant d'Hébreux et sous l'élection de Zorobabel » (choisi par Zorobabel), il s'appelle mystiquement Israël en souvenir de la lutte que Jacob soutint contre l'Esprit et où il fut vaincu. Marqué à la jambe gauche après sa défaite, il vit son nom de Jacob changé en celui d'Israël « qui veut dire fort contre Dieu, ayant péché contre l'Esprit ». « Ce changement de nom prophétisait le changement de la Loi divine que l'Éternel ferait sortir des Hébreux pour la passer aux ennemis d'Israël chez lesquels elle réside encore. Cet événement avait été prédit par Moïse lorsqu'il brisa les premières tables de la Loi divine qu'il avait reçues du Créateur en faveur des Hébreux ». Moïse leur a bien fait connaître une Loi divine, « mais elle n'était pas tout à fait comme la première qu'il devait leur donner ». On reconnaît l'infériorité de celle-là à ce que « la pensée et la main de l'homme

---

seurs, sont donc présentés par le catéchisme comme les « types » des Esprits moteurs des essences spirituelles.

n'avait pas été exercée (ne s'étaient pas manifestées dans la rédaction des dogmes et les pratiques du culte) dans la première comme il a été fait dans la seconde ». La rupture des premières tables de la Loi indiquait « qu'Israël resterait purement (seulement) sous la loi cérémoniale et conventionnelle (culte juif célébré dans le Temple de Salomon) sans pouvoir opérer le culte divin, la véritable Loi étant sortie de leurs mains ». De même, si « le voile que Moïse mit sur sa face quand il donna la seconde loi à Israël fait allusion au voile que l'Esprit prend lorsqu'il veut se communiquer à celui qui le réclame sous un voile corporel (forme glorieuse de l'Esprit se manifestant au Mineur Spirituel) », il signifie également « qu'Israël n'a reçu de Moïse qu'une loi voilée, parce que le peuple Hébreu doutait de la puissance de l'Éternel et de celle de son conducteur », et « les Hébreux errants sont le type de l'erreur des hommes du monde privés du culte de la divinité et qui sont des errants spirituels comme Israël l'est (depuis la dispersion des Juifs) dans le temporel » ; aussi le récipiendaire déclare-t-il ne pas appartenir « aux tribus de Juda et de Benjamin et à la portion de celle de Lévy qui étaient captives à Babylone, appartenant (parce qu'il appartient) à une tribu qui a toujours joui de la liberté, celle d'Ephraïm, le dernier des Hébreux et le premier des Élus » (1).

Les devoirs des Grands Élus étaient indiqués d'une

(1) Cette déclaration est en contradiction absolue avec l'interprétation symbolique que le catéchisme donne autre part, ainsi que nous l'avons vu, à la libération des Juifs captifs à Babylone. Quant à la signification mystique du nom d'Ephraïm, dont il n'est pas fait mention dans la Réintégration, elle ne se prête à aucune explication plausible. Un autre passage particulièrement obscur est le suivant : Demande : « Quelles sont les différentes opérations que Zorobabel a opérées en faveur d'Israël lors de sa captivité ? » Réponse : « Sept particulières et soixante-six annuelles ; celles annuelles consistaient à rappeler les esclaves de leur premier crime à leur juste punition, à leur expiation et à leur parfaite réconciliation, et les sept particulières prévenaient les mêmes esclaves de leur future liberté, des différentes époques qui étaient survenues par le passé à Israël, celles présentes et toutes celles qui doivent lui survenir à l'avenir ». Tenter de trouver un sens acceptable à de pareils propos serait, semble-t-il, tomber dans le piège tendu par Pasqually ; ne voulant rien dire d'important et de décisif au récipiendiaire il accumule les nuées pour masquer l'indigence doctrinale du grade.

façon beaucoup plus vague que ne l'avaient été ceux des Grands Maîtres Coens ; ils devaient « combattre leurs passions matérielles pour les rendre spirituelles et vaincre les ennemis de la vérité et ceux de la liberté à l'exemple de Zorobabel qui a combattu et vaincu ». Le genre de leurs travaux était symbolisé assez énigmatiquement par « l'eau, la terre et le feu », ce qui semble faire allusion à des opérations d'exorcisme consistant en tracés de figures géométriques, en lustrations et en encensements. L'époque de ces travaux était « tous les sept mois au septième jour du premier quartier de la lune, qui est depuis le septième jour du premier quartier de la lune de mars jusqu'au septième jour du premier quartier de la lune d'octobre, temps où Israël a reçu la seconde loi et sortit des villes d'Égypte ».

L'initiation accordée aux Grands Élus ne semble pas avoir été de beaucoup supérieure à celle qu'ils avaient reçue comme Grands Architectes. Leurs « nombres de puissance » sont ceux du grade précédent : « trois, sept et huit, qui font allusion à la puissance spirituelle terrestre, à celle spirituelle temporelle et à celle de la double puissance spirituelle divine ». Il est vrai que l'âge mystique de soixante-dix-sept ans, qui leur est attribué dans le Temple (Loge), rappelle celui qu'avait Zorobabel quand il ramena les Juifs à Jérusalem, car il « avait sept ans quand il fut assujetti à la captivité qui dura soixante-dix ans », et ces soixante-dix-sept années « font allusion à l'Esprit doublement puissant régnant dans ce bas monde, figuré par le double caractère de puissance septénaire et représenté par l'âge parfait de Zorobabel et par son règne spirituel ». C'est en vertu de cette double puissance que les titulaires du grade ont été consacrés par Zorobabel (l'officiant) « c'est-à-dire ennemi de la confusion » (1), avec l'assistance de Zoroal (premier Surveillant) ou « ennemi

(1) Le nom hébreu Zeroubabel signifie réellement : « Dispersé à Babel ».

de la matière », et de Zoroaël (deuxième Surveillant) ou « protecteur des Mineurs comme ami de la Sagesse ». Mais cette double puissance n'est pas celle du Réconciliateur, c'est-à-dire l'Octonaire, elle n'est que l'itération du Septénaire, nombre des Esprits sidéraux. L'aide de ces Esprits, pour si puissants qu'ils soient, ne suffit pas pour mettre les Mineurs Spirituels à l'abri des attaques démoniaques ; aussi les Grands Élus doivent-ils reconnaître qu'ils n'ont pas encore « reconstruit leur Temple matériel » (recouvré la pureté mystique leur permettant de communiquer avec le divin) « par la force des opposants survenus contre cette réédification, (force) prophétisée par la multitude de ceux qui s'opposèrent à notre passage du fleuve et à notre liberté » (1).

Leur « rang », à peine plus élevé que celui des Grands Architectes, fait d'eux simplement des « amis de Dieu, protecteurs de la vertu et professeurs de la vérité », il ne les rend pas encore dignes de se livrer aux Opérations proprement dites. C'est ce que le catéchisme les oblige à confesser, en des termes dont le sens exact devait d'ailleurs leur échapper. Il leur fait avouer qu'ils ne savent pas de quels instruments Zorobabel s'était servi pour briser les premiers arceaux du pont (cérémonies des Opérations qui mettent l'homme de matière en rapports avec les Esprits) « puisque les délivrés n'en ont eu aucune connaissance » (les Mineurs Spirituels même affranchis de la domination des démons, ne connaissent pas par eux-mêmes le vrai culte divin), attendu que « leur Temple matériel n'était pas réédifié » (leur corps n'était pas purifié par le « régime de vie ») et qu'ils « n'avaient point encore offert holocauste au Seigneur » (reçu l'ordination des Réau-Croix).

---

(1) Ici encore Pasqually use d'un de ces prudents subterfuges que nous l'avons déjà vu employer à plusieurs reprises pour se prémunir contre une accusation éventuelle d'hérésie ; le catéchisme ajoute que « les opposants d'Assyrie contre la liberté d'Israël sont le type des iniques opérations des Hébreux lorsqu'ils s'opposèrent à celles du Rédempteur », allusion fort claire aux accusations portées par les prêtres et les scribes contre Jésus-Christ.

* * *

RÉAU-CROIX.

Il ne semble pas que le grade de Réau-Croix, qui constituait un degré secret et suprême de l'initiation, ait été organisé sur le modèle maçonnique. Devant l'adepte, admis enfin dans le sanctuaire, la mystérieuse Isis se dépouillait complètement des ornements empruntés qui l'avaient masquée jusqu'alors. Il savait maintenant prononcer cette « Parole Perdue » que les enfants d'Hiram s'efforçaient de retrouver ; les emblèmes de la Maçonnerie Symbolique, les légendes des grades écossais, tous ces symboles, dont il connaissait à présent le sens mystique, n'avaient plus d'intérêt pour lui. Le fait que l'ordination de Réau-Croix ne pouvait avoir lieu qu'à l'équinoxe la distinguait essentiellement des réceptions maçonniques qui, même dans les plus hauts grades, n'avaient pas de date fixe.

La circulaire envoyée le 30 avril 1772 par Pasqually pour annoncer la réception des « Émules » Saint-Martin et de Sère au grade suprême est conçue en termes purement mystiques. Elle dit, sans employer aucune des formules usitées par les Maçons, qu'après avoir « été passés et repassés par notre scrutin ordinaire et extraordinaire et en conséquence des ordres qui nous ont été donnés » (1), les candidats ont été « reçus et ordonnés R. R. ++, admis dans nos circonférences (ici deux cercles concen-

(1) Il ne s'agit pas d'un vote préalable des membres de l'Ordre déjà titulaires du grade, comme il était pratiqué dans les Loges, mais d'une épreuve mystique, l'ordination n'étant réputée valable que si l'officiant avait été témoin d'une Passe au cours de la cérémonie. C'est ce qu'indique clairement la formule : « en conséquence des ordres qui nous ont été donnés » ; le Grand Souverain ne pouvait recevoir d'ordres que de la Chose et par l'intermédiaire d'un Esprit se manifestant sous une forme glorieuse. Faute d'avoir lu attentivement les documents qu'il a reproduits, Papus s'est figuré faussement que les adeptes ne pouvaient obtenir le grade de Réau-Croix, « qu'après avoir eu plusieurs apparitions d'Esprits dûment constatées lors des grandes opérations magiques auxquelles se livraient plusieurs fois par an les membres de l'Ordre » (II, 157). C'est proprement mettre la charrue avant les bœufs, car l'ordination avait précisément pour but de faire de l'adepte un Très Puissant Maître, c'est-à-dire de lui conférer la force mystique qui lui permettrait de provoquer plus facilement des manifestations surnaturelles.

triques) vertueuses (1) des Réaux + + + + » et qu'on leur a « délivré quatre cercles (ici quatre cercles concentriques) pour en faire l'usage qu'il conviendra ». Les « caractères ordinaires » qui authentifient la circulaire ne rappellent en rien les emblèmes maçonniques ; ils ont un air de famille avec les dessins mystérieux qu'on voit sur les pentacles et amulettes des Kabbalistes et des occultistes de la Renaissance (2).

(1) « Vertueuses », a ici le sens de « puissantes », de même que le substantif « vertu », dont l'adjectif est dérivé, est toujours employé par Pasqually dans son sens étymologique latin (virtus).

(2) II, 57.

CHAPITRE III

Maçonnerie mystique et Maçonnerie d'adoption

Bien que l'Ordre des Élus Coens soit le type achevé du Rite maçonnique occultiste, il ne constitue pas un phénomène unique, car nombreux étaient les Grades de tendance mystique et, si originale qu'ait été par ses pratiques théurgiques la Société fondée par Pasqually, elle n'en présente pas moins des traits de ressemblance, secondaires mais assez frappants, avec quelques grades écossais de cette catégorie.

Le plus connu et le plus répandu de ces grades est celui qui s'intitulait « Chevalier de Rose-Croix ». Le nom de Rose-Croix, qui surexcita la curiosité du public cultivé pendant le premier tiers du XVIIe siècle et qui conserve encore aujourd'hui du prestige auprès des Maçons amateurs de traditions secrètes (1), est un excellent exemple de la prodigieuse vitalité des vocables énigmatiques qui se prêtent à toutes les interprétations, peuvent symboliser toutes les tendances, miroirs brillants et vides qui reflètent avec une égale complaisance les images créées par les jeux de l'imagination.

A en croire deux petits ouvrages parus en 1614 et 1615, la *Réforme Générale du Monde Entier* et la *Fama Fraternitatis Rosae Crucis*, les Rose-Croix formaient une

(1) Voir notamment l'ouvrage récent de Wittemans : *Histoire des Rose-Croix*, Paris, 1925.

sorte de confrérie dont l'occupation principale était de soigner gratuitement les malades. Mais, comme il était affirmé en même temps que ces hommes charitables possédaient des connaissances secrètes de l'espèce la plus sublime, ils avaient eu bientôt la réputation de savoir fabriquer l'or et la panacée et d'être des astrologues, des kabbalistes et des théurges. Le caractère et les visées de la Société des Rose-Croix, dont l'existence fut tenue généralement pour réelle, soulevèrent de bruyantes controverses. Défendue par des occultistes avoués comme le médecin, chimiste et théosophe anglais Robert Fludd, la Société fut attaquée violemment, au nom de la religion, par les théologiens catholiques, qui traitaient ses membres d'hérétiques, de magiciens et de Kabbalistes, et par les théologiens protestants, qui les soupçonnaient d'avoir partie liée avec les Jésuites. A la polémique, qui fit rage de 1615 à 1623, prirent notamment part, en France, les Jésuites Garasse, Gautier et Robert, Gabriel Naudé, médecin de Louis XIII, le P. Mersenne, l'abbé Gassendi; en Allemagne le pasteur Daniel Kramer, le médecin et chimiste Libau, l'illustre astronome Kepler. Descartes, désireux de se faire une opinion personnelle sur la question, chercha, pendant le séjour qu'il fit en Allemagne de 1619 à 1623, à entrer en relations avec les Rose-Croix qu'on disait exister outre-Rhin. Il déclara, à son retour en France, qu'il n'avait rien appris de certain à leur égard, mais ses recherches lui avaient déjà valu la réputation d'appartenir à la confrérie rosi-crucienne et, quarante-deux ans après sa mort, son acharné détracteur Huet, évêque d'Avranches, l'accusait dans ses *Mémoires nouveaux pour servir à l'histoire du Cartésianisme* (1692) de s'être fait recevoir dans la Rose-Croix en Suède et d'avoir, à l'instigation de ses Frères, délaissé la géométrie pour se consacrer exclusivement à la chimie, à la médecine et à la cabale.

Au XVIIIe siècle le nom de Rose-Croix fut employé couramment en Angleterre pour désigner les hermétistes et,

lorsque la Freemasonry commença à faire parler d'elle, tous ceux qu'intriguait le secret maçonnique et qui soupçonnaient les Masons de cultiver les sciences occultes, virent dans les membres des Loges des disciples ou des successeurs des Frères de la Rose-Croix. Un alchimiste, auteur d'un traité sur la panacée, le *Long Livers* (1722), qu'il dédiait aux Freemasons, rappelait, en signant sa dédicace du nom fictif de Eugène Philalète junior, le pseudonyme adopté par l'adepte Thomas Vaughan lorsqu'il avait publié en 1652 une traduction anglaise de la *Fama* et la brochure empruntait au même ouvrage une citation du célèbre album d'alchimie connu sous le nom de *Liber Mutus*. En 1724 *The Secret History of the Free-Masons*, réimprimé en 1725, représentait les Rose-Croix et les Freemasons comme des membres de la même confrérie ou du même Ordre. Un article du *Daily Journal* du 5 septembre 1730, reproduit par les *Daily News* du 24 septembre de la même année, prétendait que les Freemasons cherchaient à persuader au public qu'ils descendaient des Rose-Croix, bien qu'ils ne leur eussent emprunté que leurs signes de reconnaissance et leurs emblèmes.

En France, la Maçonnerie Écossaise s'était emparée de ce nom prestigieux, mais elle lui avait donné une autre signification. Le grade de Chevalier Rose-Croix avait un caractère religieux très accusé et prétendait représenter une sorte de culte du christianisme primitif conservé par tradition secrète ; tous les éléments du rituel, du décor et du catéchisme rappelaient le Christ, la Cène, la Passion et la Résurrection.

Au-dessus d'un autel triangulaire, placé à l'Orient, un transparent figurait les trois croix du Calvaire : les deux croix latérales étaient nues, celle du milieu portait une rose, une draperie pendante et l'écriteau avec Inri. Au-dessous du Calvaire était une tombe dont le couvercle déplacé laissait sortir un linceul. Trois colonnes, dressées au Midi, à l'Occident et à l'Orient de la Loge, portaient, en

transparent, les noms des trois vertus théologales : Foi, Espérance, Charité. Le mot du grade était Inri, représenté comme la Parole Perdue et l'âge conventionnel du récipiendaire était trente-trois ans. Le catéchisme déclarait que le pélican nourrissant ses petits de ses entrailles, dont le bijou du grade portait l'image, était pour les Rose-Croix le symbole du Sauveur qui avait versé son sang pour racheter la race humaine. A la fin des travaux tous les Frères mettaient genou en terre devant le transparent représentant le calvaire.

La clôture du Chapitre était suivie du Troisième Point de Rose-Croix ou Cène Mystique, pendant laquelle les Frères, debout autour d'une table couverte d'une nappe, et tenant à la main une longue baguette, partageaient un morceau de pain et se passaient une coupe pleine de vin en disant « Emmanuel » et en répondant « Pax vobis ». Quand la coupe était vide, le président du Chapitre y déposait un papier portant Inri, l'allumait et, quand il n'en restait plus que des cendres, disait : « Et consommatum est », pendant que les Frères, croisant les bras, s'inclinaient en fléchissant le genou.

Il est possible que ce soient les rédacteurs du Chevalier de Rose-Croix qui, de toutes les solutions proposées depuis plus de cent cinquante ans pour éclaircir l'énigme, aient trouvé la plus conforme aux intentions de l'auteur anonyme de la *Réforme Générale* et de la *Fama*. La critique moderne est en effet portée à voir dans ces deux petits livres une attaque masquée contre l'Église romaine et une tentative de propagande en faveur d'une religion purement évangélique, dégagée de dogmes considérés comme adventices et s'attachant surtout à la pratique de la charité chrétienne étendue à tous les hommes, quel que fût leur credo.

Quoi qu'il en soit, le caractère confessionnel du Chevalier de Rose-Croix flattait les penchants secrets de nombreux Frères dont la religiosité latente ne pouvait se contenter d'un humanitarisme purement philosophique. Il avait valu

au grade un tel succès dans les Loges et Chapitres qu'il n'y eut pas au XVIIIe siècle de Système maçonnique important qui ne l'ait fait figurer sur sa liste.

Sa popularité, et aussi sa prétention implicite à représenter la tradition d'un christianisme ésotérique, le recommandaient à l'attention du Maître des Élus Coens ; aussi Pasqually lui a-t-il fait deux emprunts manifestes : le nom qu'il a donné au grade suprême de son Système et l'acte rituel qui clôturait la cérémonie de réception à ce grade.

Si la Réintégration s'efforce de justifier la dénomination de Réau-Croix en insistant sur la signification mystique du premier terme, elle ne tente jamais d'expliquer l'addition du second ; son silence sur ce point est très compréhensible, car l'ensemble est évidemment une contrefaçon du nom de Rose-Croix. Pasqually a spéculé sur le prestige dont ce dernier jouissait auprès de Frères de toute obédience et a voulu faire croire aux Élus Coens qu'ils connaissaient grâce à lui la véritable forme et le sens secret d'un titre que les Maçons « apocryphes » avaient dénaturé par ignorance de la « vraie Maçonnerie ». Ce dessein inavoué se trahit par le soin avec lequel le Maître emploie dans sa correspondance, pour désigner les titulaires du plus haut grade de son Ordre, le signe conventionnel, R. +, qui avait couramment chez les Maçons le sens de Rose-Croix (1).

Quant à la cérémonie au cours de laquelle l'officiant faisait boire au nouveau Réau-Croix « le calice en cérémonie » et lui donnait à manger « le pain mystique ou cimentaire », elle est, il est vrai, une imitation directe de la communion eucharistique, mais il est douteux que Pasqually eût osé, de son chef, introduire dans son grade de Réau-Croix une cérémonie qui risquait de scandaliser

(1) Papus est tombé innocemment dans le piège en traduisant, dans ses commentaires, par Rose-Croix l'abréviation usuelle qu'il a trouvée en maints endroits des documents publiés par lui.

certains de ses adeptes comme une parodie sacrilège, s'il n'avait été encouragé par l'exemple que lui donnait le Troisième Point de Rose-Croix. (1).

* * *

Les grades de « Apprentif, Compagnon et Maître Mystiques », qui formaient un système embryonnaire mais cohérent, présentent quelques concordances curieuses avec les tableaux et les cérémonies des grades Coens (2).

Ces trois grades avaient pris pour base la légende de la Voûte Sacrée, contée dans le grade anglais de Royal Arch et à laquelle les catéchismes de quelques Hauts Grades français faisaient passagèrement allusion. La légende rapportait que, lors de la reconstruction du Temple de Jérusalem par les Juifs revenus de la Captivité, des ouvriers avaient découvert sous les fondations du premier édifice une voûte ou caveau dans lequel ils avaient trouvé, outre quelques tablettes sur lesquelles étaient inscrites des lois divines, un autel portant gravé un mot inconnu qui était manifestement le nom ineffable de Dieu et dans lequel ils avaient reconnu la Parole que l'on croyait perdue. Ce nom mystérieux, communiqué à Zorobabel et aux Anciens, s'était depuis transmis par tradition orale et constituait le véritable secret maçonnique.

---

(1) Une cérémonie de même caractère figurait aussi dans le rituel des grades de Petit Architecte ou Apprentif Ecossais et de Compagnon Ecossais.

(2) Les cahiers de ces grades sont reproduits intégralement dans leur texte français aux pages 388-393, tome II, du *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (édition de 1865) d'après une édition privée qu'en avait faite pour sa collection particulière le Maçon allemand Bode qui joua un rôle important dans la Stricte Observance Templière et dans l'Ordre des Illuminés de Bavière. Bode, rationaliste ombrageux et protestant intransigeant, accusait les Jésuites d'avoir introduit dans les Loges les Hauts Grades, et surtout les grades de tendance occultiste, pour incliner les Frères au catholicisme. Il imprimait à l'aide d'une presse à main tous les grades qui lui paraissaient de nature à compléter le dossier qu'il constituait à l'appui de sa thèse. Ceux qu'il avait réunis sous le titre de « Maçonnerie Mystique » semblent authentiques ; malheureusement l'édition clandestine ne porte pas de date, il est donc impossible de savoir si l'Ordre des Elus Coens a imité la Maçonnerie Mystique ou inversement ; la première hypothèse est la plus vraisemblable étant donné le soin avec lequel les disciples de Pasqually tenaient secrets leurs rituels.

Mettant le concept magique et kabbalistique du Schemha-mephorasch et des noms secrets de la divinité et de ses agents en rapport avec le rôle de magicien attribué à Salomon, l'Instruction de l'Apprentif Mystique parlait des « sept voûtes ou arceaux qui servaient de fondement au Temple où Salomon faisait ses opérations » (1). L'Instruction du Maître Mystique racontait que le Grand Architecte de l'Univers voyant, après le péché d'Adam, que les hommes marchaient dans les voies d'iniquité, leur avait, quatre cents ans avant le Déluge, donné des « conventions » par l'intermédiaire du Patriarche Hénoch. Le sceau mystérieux de cette alliance avait été la connaissance de son nom qui fut donnée aux seuls élus. Hénoch avait gravé le nom ineffable sur deux colonnes, l'une de pierre et l'autre de brique, qui avaient été sur son ordre cachées dans des arches souterraines creusées au sommet de la montagne sur laquelle fut construit ensuite le Temple de Salomon (2). Les Maîtres Maçons qui travaillaient aux fondations du Temple avaient dégagé la colonne de pierre dans laquelle était encastrée une lame d'or triangulaire (3) où se lisait le nom secret. Salomon avait ordonné de placer cette colonne dans une voûte sacrée pratiquée dans les souterrains du Temple ; il connaissait toutes les propriétés d'une parole qu'il considérait comme le soutien de son Temple, aussi

(1) Nous avons vu au chapitre précédent que le grade des Grands Elus de Zorobabel dissertait sur la signification mystique des sept arches du pont jeté sur le fleuve Starbuzarnaï.

(2) La légende de ces deux colonnes remontait aux *Antiquités Judaïques* de Flavius Josèphe d'après lesquelles les fils de Seth y avaient inscrit « omnem disciplinam rerum coelestium » pour la sauver de la destruction qui, suivant une prédiction d'Adam, devait, d'abord par l'eau, ensuite par le feu, anéantir la race humaine pervertie. Cette tradition, très répandue au Moyen-Age qui appelait les deux monuments : « colonnes de Seth », avait été enrichie de nouveaux éléments par l'*Historia Scolastica* de Petrus Comestor (XIIe siècle). Elle reparaissait dans les manuscrits contenant l'histoire légendaire de la Masonry que des clercs avaient composée du XIIIe au XIVe siècles pour conférer plus de prestige aux « Devoirs » ou règlements imposés aux Masons professionnels. Les colonnes de Seth étaient considérées par les Maçons occultistes comme les prototypes des deux colonnes Jachin et Boaz qui figuraient dans la symbolique des Loges bleues.

(3) Le Grand Prêtre hébreu s'attachait une lame semblable sur le front quand il officiait solennellement.

était-ce la seule puissance qui le guidait dans ses opérations. Les Maçons délivrés de la Captivité avaient, à leur arrivée à Jérusalem, fouillé dans les ruines du Temple, découvert le piédestal resté intact sous la Voûte Sacrée, effacé le mot inscrit sur la lame d'or et se l'étaient depuis communiqué à l'oreille.

D'autre part la Maçonnerie Mystique faisait d'Hiram un être surnaturel proche parent des Esprits du Surcéleste dont parlait la Réintégration. Ils le représentaient comme « une puissance supérieure » que Dieu avait envoyée à Salomon « par la voie du roi de Tyr ». C'est sous la conduite de ce guide céleste que Salomon avait, en faisant successivement « l'ouverture des quatre premiers cercles », appris, avec « l'art de purifier les métaux pour enrichir son Temple », le « rapport de l'homme avec le Créateur » et le moyen de « s'entretenir avec lui et de goûter la douce satisfaction de jouir de sa puissance ». Lorsque Salomon, « s'étant laissé persuader par la volupté de faire l'ouverture du cercle des femmes », avait « invoqué la reine de Saba et sept cents concubines qui se rendaient à ses opérations », Hiram l'avait abandonné et, « privé de la puissance que le Seigneur lui avait accordée », Salomon n'avait pu pénétrer dans les sixième et septième cercles de la puissance suprême.

Le tapis pour les deux premiers grades représentait « quatre Quarts de Cercle tracés avec de la craie », dont deux au Midi et deux au Septentrion, et au milieu desquels était un chandelier avec trois lumières. Pour la réception de l'Apprentif il y avait à l'Occident « un rameau fleuri dans une urne ». Sur le tapis de Compagnon un triangle, dans lequel était « écrit en hébreu le nom du Grand Architecte », était dessiné au centre des Quarts de Cercle. Pour le Grade de Maître le tapis portait un cercle ; la partie du Midi était tracée avec de la « terre » (ocre rouge), celle du Septentrion avec du charbon, celle de l'Orient avec de la

craie (1). A l'Orient du cercle était un triangle avec le Tétragramme et devant le triangle se trouvait une terrine remplie d'eau ; à l'Occident du cercle se dressait un escalier dont les marches « étaient disposées en forme de vis par trois, cinq et sept » (2) ; au pied des marches il y avait un réchaud et du feu. Le catéchisme enseignait que « les Maîtres travaillent avec la craie, le charbon et la terrine ».

Le chef de la Loge, appelé « Maître d'Orient », ouvrait les travaux d'Apprentif en prononçant une prière par laquelle il demandait à « l'Architecte Suprême » de lui accorder « comme à un autre Moïse » la puissance nécessaire « pour annoncer aux autres hommes que Vous avez choisis la vérité de Vos conventions », afin de « jouir de la récompense que Vous avez promise aux hommes qui ne s'écarteront point de Vos préceptes ». Il prononçait ensuite une seconde prière sollicitant communication de la sagesse de Salomon « comme étant le don le plus précieux de Votre toute-puissance »: Puis il demandait « le secours des Esprits, qui président aux quatre Quarts de Cercle, en frappant trois coups de maillet sur le sommet de l'angle de chacun d'eux et en prononçant à haute voix les noms des Esprits ».

Le catéchisme apprenait au nouvel Apprentif que « la Maçonnerie est la connaissance des pactes de Dieu avec les hommes », que ces conventions avaient été communiquées à Hénoch et à Moïse et que le sceau de ces conventions était « le nom propre de la divinité ». Il professait aussi que les colonnes Jachin et Boaz étaient « les figures des deux Esprits qui président aux parties méridionale et septentrionale » ou encore de Caïn et d'Abel et que les quatre Esprits commandant aux Quarts de Cercle « nous

(1) Il est remarquable que le catéchisme de Maître dise expressément que ces trois matières représentent respectivement le rouge, le noir et le blanc, couleurs qui sont citées dans le premier grade du Porche chez les Elus Coens.

(2) C'est exactement la disposition de l'escalier que gravissait le candidat au grade d'Apprenti Elu Coen.

représentent que sans le secours des anges tutélaires nous ne saurions réussir dans aucune opération ».

Le Maître d'Orient «invoquait les quatre Quarts de Cercle par les noms du Grand Architecte qui sont affectés à chacun d'eux ». Il disait : « Prions le Grand Architecte de l'Univers par les noms qu'il donna lui-même à Moïse dans le Buisson Ardent, en lui ordonnant de les prononcer lorsqu'il voudrait opérer quelque prodige », et, avant de fermer la Loge, il procédait à la lustration des Quarts de Cercle.

Pour être reçu au grade de Maître, le récipiendaire « traversait le réchaud de feu, montait les marches, entrait dans le cercle et se prosternait au pied du triangle, le genou droit en terre ». Sorti du cercle, il traversait la terrine pleine d'eau.

Enfin, et c'est là peut-être le trait de ressemblance le plus net, la Maçonnerie Mystique tentait, comme la Réintégration et par les mêmes procédés, de concilier les concepts chrétiens avec les doctrines pneumatologiques. Le catéchisme de Compagnon enseignait que les Esprits présidant aux Quarts de Cercle étaient « les quatre anges qui ont accompagné le Christ dans sa passion » ; celui de Maître professait que le monde avait vu plusieurs incarnations du Christ qui s'est manifesté « sous la forme » d'Hénoch, de Melchissédec, d'Aaron, d'Hiram, de Zorobabel, du Messie et qui apparaîtra une dernière fois pour juger l'univers.

* * *

Sur un point extrêmement délicat et qui préoccupait vivement les Loges aux environs de 1770, sur le problème de l'admission des femmes, l'Ordre des Élus Coens fut, tout comme la société secrète dont il copiait l'organisation, obligé de prendre position et, à l'exemple de son modèle, il adopta une solution bâtarde.

La question ne s'était pas posée pour la Freemasonry,

étroitement liée par les traditions de la Masonry professionnelle et fidèle observatrice des coutumes anglo-saxonnes. Les « Devoirs » des anciennes corporations des tailleurs de pierre interdisaient aux femmes l'entrée de la Loge, c'est-à-dire du chantier couvert où travaillaient les compagnons, de peur que leur présence ne vînt troubler la concorde et la discipline ou que leur curiosité et leur indiscrétion naturelles ne finissent par découvrir et divulguer des secrets de métier jalousement gardés. La Masonry spéculative avait eu d'autant moins de peine à respecter cet usage que le même ostracisme était de règle dans les nombreuses associations anglaises dont les clubs sont la forme la plus connue. Le Livre des Constitutions rangeait brutalement les femmes parmi les profanes exclus de l'initiation ; il les mettait sur le même pied que les esclaves, les débauchés et les idolâtres et une formule courante dans les catéchismes désignait la Loge comme le lieu de paix où « jamais coq n'a chanté (allusion au reniement de Saint Pierre) ni femme caqueté ».

La mesure pouvait être fort sage, du moins aux yeux des misogynes convaincus, mais, dès que la Maçonnerie eut passé la Manche, une fin de non-recevoir aussi injurieuse ne fut pas admise par les intéressées que les mœurs régnant en France au XVIIIe siècle avaient habituées à jouer un rôle de premier plan dans les relations sociales et à exercer sur les affaires privées, et même publiques, une influence incontestée. Les pièces de théâtre et les factums contemporains prouvent que les femmes françaises s'évertuèrent à percer le mystère dont s'enveloppaient les tenues maçonniques et que, dépitées de n'y pouvoir pénétrer, elles soupçonnaient les Frères de s'y livrer aux pires débordements. Cette accusation, d'ailleurs absolument gratuite et injuste, fournissait aux adversaires de la Maçonnerie une de leurs meilleures armes et les Frères ne pouvaient se dissimuler le tort qu'elle faisait à leur association déjà suspecte à l'autorité royale et frappée d'anathème par les bulles papales. Pour-

tant ils tentèrent d'abord de rester fidèles à la tradition anglaise et s'efforcèrent de détruire les préventions que l'exclusion des femmes suscitait contre eux, en protestant solennellement de la pureté de leurs relations en Loge et en justifiant la mesure par des raisons présentées, soit en vers, soit en prose, avec la courtoisie galante usitée alors dans notre pays, mais identiques à celles qu'invoquaient les Masons professionnels ou spéculatifs.

La poésie intitulée « Les Francs-Maçons, songe », qui figure dans tous les recueils de chansons maçonniques publiés à partir de 1737, disait aux dames :

Beau sexe, nous avons pour vous
Et du respect et de l'estime ;
Mais aussi nous vous craignons tous,
Et notre crainte est légitime.
.....
Si le sexe est banni, qu'il n'en ait point d'alarmes,
Ce n'est point un outrage à sa fidélité ;
Mais on craint que l'amour entrant avec ses charmes
Ne produise l'oubli de la fraternité ;
Noms de frère et d'ami seraient de faibles armes.
Pour garantir les cœurs de la rivalité ».

Le « Discours (apocryphe) d'un Grand Maître », rédigé en 1737 par le chevalier de Ramsay et reproduit dans de nombreux ouvrages maçonniques ou profanes, faisait venir les excès et les débauches, qui s'étaient peu à peu glissés dans les Mystères païens, de l'admission des femmes aux assemblées nocturnes et il concluait : « C'est pour prévenir de semblables abus que les femmes sont exclues de notre Ordre. Ce n'est pas que nous soyons assez injustes pour regarder le sexe comme incapable de secret, mais c'est parce que sa présence pourrait altérer insensiblement la pureté de nos maximes et de nos cœurs ».

Mais il arriva enfin que des Frères, animés d'un zèle moins austère ou plus confiants dans la solidité de leurs principes fraternels, trouvèrent fades des assemblées exclusivement masculines. Ils s'accusèrent « d'avoir été assez injustes pour avoir cru longtemps que des plaisirs fondés sur toutes les vertus étaient au-dessus des facultés

des âmes des dames et ne pouvaient manquer de déplaire à un sexe qu'ils supposaient n'avoir que la frivolité en partage. Mais, éclairés et trop punis par l'isolement et l'ennui que l'absence des dames leur avait fait éprouver, ils étaient convaincus que le but de leur existence était de vivre avec elles et qu'ils ne pouvaient s'en séparer sans devenir ou stupides ou malheureux » (1).

Ces deux ordres de causes convergentes : curiosité et soupçons des femmes, regrets et remords des Frères au cœur sensible, amenèrent la création de sociétés androgynes : Ordre des Mopses, de la Félicité, des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre, des Chevaliers et Nymphes de la Rose, des Fendeurs et Fendeuses, de la Persévérance, des Chevaliers et Dames Philochoréïtes, des Compagnes de Pénélope. Ces associations avaient des degrés et des cérémonies imités des grades et des rituels maçonniques et fournissaient aux Frères venus des Loges l'occasion de se livrer avec des Sœurs appartenant aux milieux les plus aristocratiques à des badinages mêlant la sensiblerie égalitaire et galante à l'humanitarisme sentimental.

Mais ces sociétés, dont la plupart n'eurent qu'une existence éphémère, n'étaient que de pâles copies de la Maçonnerie et n'eurent, jusqu'en 1760 environ, aucun rapport direct avec elle. La curiosité des Sœurs, d'abord amusée par cette diversion, refusa enfin de prendre le change ; l'offensive féminine, un instant détournée sur des objectifs simulés, retourna à l'attaque de la position principale et la Franc-Maçonnerie d'Adoption vint au monde. L'auteur de *Essai sur les mystères et le véritable objet de la Confrérie des Franc-Maçons* (1771) en dressait l'acte de naissance en écrivant : « On a depuis quelque temps initié par adoption les femmes aux mystères de la Franc-Maçonnerie, mais ceux-ci sont différents de ceux des hommes ».

La Maçonnerie d'Adoption se développa considérable-

(1) *Recueil Précieux de la Franc-Maçonnerie* : III, p. 6.

ment à partir de 1772, c'est-à-dire à l'époque même où Pasqually élaborait son Système. La doctrine enseignée par le nouveau Rite professait que la femme a été créée pour être l'auxiliaire de l'homme dans la conquête du bonheur par la pratique des vertus sociales, mais que, sa curiosité et la faiblesse amoureuse de son compagnon ayant causé la chute du premier couple et le malheur de l'humanité, les Franc-Maçonnes devaient, par leur force morale, ramener la félicité sur la terre. Après un premier grade familiarisant l'Apprentie avec le langage des emblèmes et des symboles, le deuxième représentait la vie édénique et le péché originel, le troisième la tour de Babel et la dispersion des peuples ; le quatrième, où figuraient, comme dignitaires de la Loge, Moïse, Aaron, leurs femmes et les fils d'Aaron, mettait en scène les migrations des Israélites comme un symbole du temps que l'homme et la femme passent en ce monde pour se préparer à être admis dans un monde supérieur ; dans le cinquième la curiosité de la récipiendaire était mise à l'épreuve ; dans le septième Noé, l'arche et la colombe fournissaient le thème d'un enseignement allégorique ; dans le huitième grade, qui avait un caractère religieux et catholique très accusé, le décor représentait une chapelle ; la récipiendaire au neuvième grade jouait le rôle de Judith dans trois salles qui étaient censées représenter la ville de Béthulie, la vallée du même nom et le camp des Assyriens ; enfin la candidate au dixième grade personnifiait la Reine de Saba et était reçue par Salomon dans le conseil du Sage Roi.

Calqué sur les Systèmes maçonniques, le Rite d'Adoption prétendait donner un enseignement moral dans les degrés inférieurs et, dans les hauts grades, flattait la vanité des Sœurs et leur goût pour le romanesque ; les titres étaient pompeux et pittoresques : Maîtresse Élue, Maîtresse Parfaite, Sublime Écossaise, Souveraine Illustre Maçonne, Princesse de la Couronne, Amazone Anglaise, Chevalière de la Colombe, Chevalière de la Bienfaisance.

La Maçonnerie féminine n'eut de cesse qu'elle n'eût été reconnue et légalisée par le Grand Orient de France et elle sut trouver des avocats éloquents et bien en cour. Le Grand Orateur du Grand Orient s'écriait, en 1773, en s'adressant au Grand Maître : « Les prêtres d'Isis et d'Osiris ont admis leurs femmes et leurs filles aux mystères impénétrables et terribles de l'initiation. Les Grecs ont eu leurs Sibylles, les Romains leurs Vestales ; dans tous les ordres de la vie civile l'Europe entière a produit des héroïnes ; eh ! pourquoi les Maçons de France qui sont pères, époux, fils, frères, ne les admettraient-ils pas parmi eux » ? Ébloui par tant d'érudition et cédant aux instances de Sœurs illustres appuyées par des Frères influents, le Grand Orient reconnut, par délibération du 10 juin 1774, les Loges d'Adoption.

Trois Loges androgynes de Paris brillèrent d'un vif éclat jusqu'aux approches de la Révolution. La Candeur, fondée par le marquis de Saisseval, la marquise de Courtebonne, les comtesses de Polignac et de Choiseul-Gouffier, comptait en 1775 cinquante et un Frères et trente et une Sœurs ; elle célébra la même année une Fête d'Adoption à laquelle assistèrent le Grand Maître duc de Chartres, la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe ; la liste de ses membres, publiée en 1778, portait les noms de presque toutes les dames de la cour et des illustrations militaires de l'époque. Les Neuf Sœurs et le Contrat Social étaient aussi bien fréquentées ; la duchesse de Chartres était Grande Maîtresse de celle-ci et Mme Helvétius tenait le premier maillet dans celle-là. Les Grandes Maîtresses de la Maçonnerie d'Adoption furent successivement la duchesse de Bourbon et la princesse de Lamballe. En province, notamment à Bordeaux, Annonay, Dieppe, Besançon, Rennes, Rochefort, Toulouse, des Loges d'Adoption furent souchées sur les Loges masculines.

Mais cette victoire féministe fut plus apparente que réelle. Les Frères avaient ouvert à côté de leurs « ateliers »

des salons où ils recevaient en grande pompe de belles visiteuses ; ils y jouaient de temps en temps avec elles des comédies de paravent qui singeaient les cérémonies maçonniques ; les Sœurs Maçonnes entendaient d'excellente musique et d'édifiantes homélies, soupaient, dansaient, se paraient de rubans multicolores et d'emblèmes délicatement ouvragés ; elles faisaient des collectes pour secourir les nécessiteux, doter les filles pauvres, élever des orphelins et libérer les prisonniers pour dettes, récompensaient par des médailles les actes de dévouement et décernaient des prix de vertu, mais elles ne franchissaient pas le seuil de la Loge masculine et nulle part elles ne furent traitées sur le pied d'égalité (1).

Le Grand Orient n'avait reconnu les Loges d'Adoption que sous conditions : chacune d'elles devait être rattachée à une Loge régulière qui l'administrait et était tutrice responsable ; toute tenue d'Adoption était obligatoirement présidée par le Vénérable ou son remplaçant légal et les « officières » ne pouvaient que seconder les dignitaires masculins ; les Sœurs devaient être sans exception femmes, veuves ou proches parentes de Maçons. Les Maçonnes n'avaient pas le droit de veto sur l'admission de nouveaux membres, quel que fût leur sexe. La Candeur avait bien décidé, le 19 janvier 1776, « qu'on n'admettra aucun Frère ou Sœur profane sans le consentement unanime des Sœurs, qui seront préalablement consultées », mais, si le Grand Orient n'osa pas contredire une Loge aussi bien fréquentée, il maintint vigoureusement les prérogatives masculines vis-à-vis des Loges androgynes de province et, lorsque

(1) Voici, à titre d'exemple, quel était le programme de la tenue de la Loge les Neuf Sœurs, le 9 mars 1779, dans la salle du Cirque Royal, boulevard du Mont-Parnasse, pour célébrer la naissance de Madame Royale :

1° Loge à 3 heures précises (tenue purement maçonnique à laquelle n'assistaient que les Frères).

2° A 5 h. 1/2, introduction des dames pour une tenue d'Adoption ; réception d'une Sœur ; lecture de divers morceaux d'éloquence et de poésie.

3° Concert exécuté par les plus célèbres virtuoses.

4° Banquet avec musique militaire.

5° Bal.

l'Aimable Concorde de Rochefort émit la prétention de faire passer les candidats au scrutin des Sœurs avant de leur faire subir celui des Frères, il cassa la Loge rebelle qui dut révoquer sa décision avant d'être réintégrée.

Les concessions faites par la Maçonnerie aux ambitions des femmes lui avaient été imposées par le rang et l'influence des solliciteuses, mais l'hostilité des Frères fidèles à la tradition maçonnique n'avait pas désarmé. Dans ses *Recherches sur les initiations anciennes et modernes* l'abbé Robin reprenait en 1779 les arguments déjà produits quarante ans plus tôt : « la galanterie française, disait-il, accoutumera peu à peu les Maçons à s'écarter des lois rigoureuses de leur Ordre et, trop occupés du soin d'amuser ce sexe par des fêtes brillantes, ils perdront de vue leur vrai but....., le secret que les uns et les autres sont tenus d'observer fait voir la différence qui caractérise les deux sexes ; il est presque sans exemple que les uns le violent et il est assez rare que les autres le gardent scrupuleusement » (1).

Pasqually était aussi opposé que les Masons à l'admission des femmes, quoique pour d'autres raisons. Il ne craignait pas leur frivolité, leur indiscrétion et les rivalités amoureuses que pouvait provoquer leur présence dans son « Temple », car le petit nombre des adeptes et le stage qui leur était imposé permettaient d'opérer une prudente sélection, tandis que la ferveur de leur zèle les prémunissait contre les séductions de la chair. Les motifs de sa répugnance étaient d'ordre métaphysique : il considérait les femmes comme des êtres inférieurs au point de vue mystique, parce qu'il leur déniait le pouvoir de commander

(1) La même année un incident, qui avait fait scandale lors de la réception d'une jeune fille aux Neuf Sœurs, avait forcé le Grand Orient à prendre des sanctions contre l'organisateur de la cérémonie. Une polémique retentissante provoquée par cette affaire avait attiré l'attention des profanes et des Frères sur les inconvénients que présentaient ces assemblées mixtes. (Cf. ur la nature et les suites de l'incident la monographie de L. Amiable : *La Loge des Neuf Sœurs*, p. 102-128).

aux Esprits, soit pour citer les bons, soit pour repousser les mauvais. La Réintégration enseignait (1) que « la postérité femelle d'Adam ne pouvait assister au culte d'une opération divine à cause du peu de vertus et puissances divines innées dans les femelles et de leur peu de force et de fermeté de soutenir de pareilles opérations » (2). D'autre part, en admettant les femmes à leurs travaux théurgiques, les Élus Coens risquaient d'en compromettre le succès, car les filles d'Eve représentaient la partie spécifiquement impure de l'humanité. Leur mère, Houwa, avait été le fruit amer de la première faute de l'Homme-Dieu ; il avait commis sa seconde faute, punie par la procréation de Caïn le Réprouvé, en cédant avec et par elle à « la furieuse passion des sens de la matière ». L'approche de la femme, instrument de jouissances dont l'action dissolvante altérait la vertu spirituelle des Mineurs, était interdite au Réau-Croix pendant la quarantaine précédant les Opérations. Le caractère démoniaque du sexe féminin était signalé par le catéchisme du Maître Élu Coen : à propos des deux colonnes brisées, dessinées sur le tapis, il faisait remarquer que, si celle représentant l'homme déchu était au Septentrion, région où ne pénètre pas la chaleur de l'irradiation divine, celle qui figurait sa compagne se trouvait au Midi, séjour des démons.

Mais dans toute œuvre humaine les principes à priori et les conceptions philosophiques doivent s'accommoder aux nécessités pratiques. En dépit de ses théories les plus nettement affirmées et certainement contre ses convictions intimes, Pasqually fut contraint de céder aux sollicitations d'adeptes qu'il avait intérêt à ménager. Un article des Statuts de l'Ordre permettait de recevoir les femmes

(1) I, 69.

(2) L'infériorité de la femme au point de vue théurgique est d'ailleurs une tradition biblique. Dans les Nombres (XII) on voit Marie, sœur de Moïse, atteinte de la lèpre pour avoir prétendu recevoir directement les communications de Jéhovah, tandis que Aaron, qui s'était associé à sa réclamation, reste impuni, bien que rebuté comme elle. Marie n'est guérie que sur l'intercession de Moïse et après avoir été exclue ud camp pendant sept jours.

à condition qu'une « preuve directe et physique de la Chose même », c'est-à-dire une Passe observée au cours d'une Opération faite à cette intention, justifiât leur initiation (1).

Pasqually ne mit d'ailleurs aucun empressement à rédiger le rituel de ces réceptions extraordinaires. A Willermoz, qui, fort désireux d'initier sa sœur, réclamait en juin 1771 les instructions nécessaires, Saint-Martin mandait le 17 juillet : « J'ai fait part au Maître combien vous désireriez l'Instruction pour les femmes ; il vous prie de ne pas vous impatienter sur ce point, il vous tiendra sa parole, mais il est si peu disposé à ces sortes de travaux qu'il ne croit pas encore devoir l'entreprendre » (2). Sur une nouvelle réclamation de Willermoz le secrétaire intime du Maître répondait le 18 janvier 1772 : « Il ne peut guère vous envoyer encore maintenant l'instruction que vous a promise X... pour la réception des femmes ; il vient de se remettre à son traité qui l'occupe tout entier » (3). En août 1773 Saint-Martin pouvait enfin faire « féliciter de tout son cœur » la sœur de Willermoz « de son admission dans l'Ordre » (4), mais, si le profond respect que les disciples professaient pour l'autorité de leur chef laisse supposer qu'ils savaient pouvoir compter sur son autorisation tacite, la correspondance prouve que Pasqually avait affecté de se désintéresser de cette initiation féminine. Ne recevant toujours pas les instructions tant de fois promises, Willermoz avait eu recours en mai aux lumières de Saint-Martin. Celui-ci approuvait en principe l'initiative de Willermoz puisque « l'âme féminine sort de la même source que celle qui est revêtue d'un corps masculin et, ayant la même œuvre à faire, le même ennemi à combattre et les mêmes fruits à espérer, doit donc par conséquent avoir les mêmes

(1) III, 147.
(2) III, 103.
(3) III, 110-111.
(4) III, 120.

armes » ; mais, si cette proposition lui paraissait défendable au point de vue religieux, il en restreignait singulièrement la portée du point de vue théurgique en ajoutant quelques lignes plus bas : « Comme il y a une différence dans les privilèges qui sont accordés aux hommes, en ce qu'ils sont les aînés, je n'emploierais à votre place pour toutes les femmes que des mots de simple puissance quaternaire, pour constituer leur infériorité à l'égard de l'homme à qui la double puissance est réservée » (1). Aussi, tout en avouant « n'avoir jamais vu aucune pièce relative à cet objet », conseillait-il, comme de son chef mais vraisemblablement en informateur officieux, de procéder à peu près comme pour la réception des hommes au grade de Maître Élu Coen. En conséquence il « ne voyait aucun inconvénient » à ce que Willermoz allumât le « feu nouveau » et figurât sur les différentes parties du corps de la récipiendaire « les emblèmes de puissance, savoir le triangle, le réceptacle et la circonférence » ; quant au tracé sur le sol, l'interprète ordinaire de la pensée du Maître laissait le consultant libre de dessiner ou un cercle simple, ou un cercle portant le triangle soit simple, soit double, « en raison de ce qu'il voudrait figurer dans sa réception ». Une telle latitude prouvait le peu d'importance attribuée par la direction de l'Ordre à la cérémonie ; au surplus Saint-Martin, sous couleur de prévenir les scrupules éventuels de Willermoz sur la validité de l'ordination projetée, faisait remarquer que l'initiation accordée à la sœur de l'adepte n'était que partielle et il laissait entendre qu'elle le resterait encore un long temps ; « d'ailleurs, concluait-il, ce ne peut être dans les premiers pas que l'on fait dans l'Ordre que les extensions (irrégularités) en tous genres soient si à craindre ; il faudra du temps sans doute avant que l'on prenne les dernières précautions avec Mme votre sœur et

(1) Saint-M. à Will. 15 mai 1773, III, 117 .

que les erreurs qu'elle ou vous pourriez commettre sur elle soient dangereuses » (1).

Il ne semble pas qu'on ait jamais été dans la nécessité de prendre ces dernières précautions, car rien, du moins dans les documents actuellement connus, n'indique que la sœur de Willermoz ait, non plus que les deux autres femmes qui furent admises dans l'Ordre tant que Pasqually en assura la direction (2), dépassé à un moment quelconque le degré d'initiation correspondant au grade de Maître Élu Coen.

---

(1) III, 118.

(2) L'une d'entre elles était la femme du prince de Luzignan, dont le recrutement inspirait à Pasqually une grande fierté, et il n'est pas douteux que l'initiation de la princesse n'ait été une politesse faite au noble Emule.

CHAPITRE IV

Martinès de Pasqually et la Française Élue Écossaise (1760-1765)

La doctrine mystique qui dote tous les corps, célestes et terrestres, et jusqu'aux phénomènes naturels, d'une âme à laquelle ils doivent non seulement leur activité, mais leur existence même, définirait très exactement les rapports de cause à effet qui ont uni Pasqually à la Société dont il fut le chef. Jamais peut-être entreprise ne fut aussi exclusivement l'œuvre d'un homme. Le Grand Souverain des Élus Coens a été l'unique moteur de l'organisme qu'il avait créé ; il en fut à la fois le cerveau qui pense et envoie des ordres aux centres nerveux, le cœur dont les pulsations lancent dans les artères le sang vivifiant. La Société n'a réellement vécu que pendant les quelques années où il tint la barre. Dès qu'il se fut éloigné, elle tomba en langueur pour bientôt s'éteindre.

L'histoire de l'Ordre est donc inséparable de celle de son fondateur. Malheureusement il se trouve que Pasqually a été, comme le furent Saint-Germain et Cagliostro en France, Rosa, Johnson a Fuelen, Gugomos en Allemagne, et tant d'autres aventuriers du XVIIIe siècle, un de ces personnages énigmatiques qui surgissaient alors à l'improviste sur la scène du monde, l'occupaient quelque temps, puis disparaissaient brusquement, sans que l'on ait jamais su exactement d'où ils venaient et quelle avait été ou quelle fut

leur carrière avant et après la courte période pendant laquelle ils avaient attiré sur eux l'attention publique.

La plus grande incertitude a longtemps régné sur l'orthographe même du nom de notre héros. Willermoz, un de ses lieutenants, l'appelle tantôt Pascualy, tantôt Pasqualy ; un autre disciple, l'abbé Fournié, le nomme Dom Martinets de Pasquallys ; le baron de Gleichen, qui a reçu les confidences de son secrétaire intime, écrit Pasqualis ; Joseph de Maistre, qui a connu des Élus Coens ayant approché le Maître, parle, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, de Martino Pasquali ; le baron de Turckheim hésite entre Don Pascualy et Pascualis, l'État du Grand Orient porte Martinez de Pasqualli ; Matter opte pour Martinez de Pasquallis, Franck pour Martines Pasqualis, Daruty pour Dom Martinez Paschalis.

Sa nationalité est restée indécise. D'après la *Biographie Michaud* ses disciples les plus intimes n'ont pas connu sa patrie et c'est d'après sa langue qu'on a pu présumer qu'il était Portugais et juif. Pour Gleichen il était « originairement Espagnol, peut-être de race juive ». J. de Maistre le dit Italien ou Espagnol. Matter le suppose « Portugais, d'origine orientale et de race israélite, mais devenu chrétien comme le devenaient les Gnostiques des premiers siècles ». Franck croit pouvoir affirmer que, né à Grenoble en 1715, il était le fils d'un Israélite portugais venu, on ignore à quelle date et pour quel motif, s'établir en Dauphiné, et il suppose que l'immigré, resté, comme nombre de ses coreligionnaires portugais, fidèle à sa foi nationale, tout en faisant extérieurement profession de catholicisme, avait élevé son fils dans un isolement jaloux qui ne lui permit d'apprendre la langue de sa nouvelle patrie qu'à un âge assez avancé, ce qui explique le jargon dans lequel sont écrits ses lettres et son traité. L'auteur masqué de *Introduction aux Enseignements Secrets de Martinès de Pasqually* prétend que le théurge était né à Grenoble, paroisse de Notre-Dame (Saint-Hugues). G. Bord a com-

pulsé les registres des paroisses Saint-Hugues, Saint-Laurent et Saint-Joseph de Grenoble sans trouver trace de notre homme, mais a pourtant « tout lieu de croire » qu'il était né en 1715 dans les environs de cette ville, de Jean-Pierre Pascalis, maître écrivain et professeur de langue latine, et de Madeleine d'Alençon et qu'il s'appelait simplement Martin Pascalis.

Tout ce que permettent d'établir les documents publiés par Papus, c'est que le fondateur des Élus Coens signait ses lettres tantôt Don Martinez de Pasqually, tantôt Depasqually de la Tour, et qu'il s'était donné sur l'acte de baptême de son fils, conservé aux archives de la ville de Bordeaux, les noms de Don Martinets de Pasqually. Quant à sa race, bien que Willermoz ait assuré à Turckheim que Pasqually n'était pas juif, il est difficile de se contenter de cette affirmation. Sans mettre en doute la bonne foi de l'adepte lyonnais, on peut se demander si sa protestation contre les « préventions » qu'on avait données à son correspondant ne visait pas plutôt la religion que la race de son ancien Maître et s'il ne cherchait pas surtout, en même temps qu'il rassurait Turckheim, à se rassurer lui-même sur l'orthodoxie des doctrines exposées dans le traité de la Réintégration. D'autre part l'origine et l'éducation juives de Pasqually semblent péremptoirement prouvées par sa connaissance profonde des traditions d'Israël et des théories des rabbins mystiques (1) et c'est pourquoi la thèse de Franck paraît extrêmement vraisemblable. On en pourrait trouver encore une confirmation dans l'orgueil de race qui pousse l'auteur du traité à exalter l'éminente dignité des « vrais Juifs ». Obligé de reconnaître que les descendant d'Abraham ont été « remplacés par ceux que l'on appelle : enfants de la grâce divine », il ajoute sur un ton plein de rancune et de menace : « Mais ces nouveaux enfants

(1) C'est ce caractère, très accusé, ainsi que nous l'avons vu, dans tout le traité de la Réintégration, qui a fait croire à Gleichen que « ses disciples avaient hérité de lui un grand nombre de manuscrits judaïques » (VII, 150).

doivent bien prendre garde de s'endormir sur la grâce qu'ils possèdent au préjudice du peuple hébreux » (1). Le souvenir des grandeurs passées et l'espoir en un triomphe final vibrent dans les paroles prophétiques que Moïse adresse à son peuple : « Quoiqu'il en soit, Israël ne désespère jamais de la miséricorde de l'Éternel ; souviens-toi toujours que tu fus le théâtre immense de la manifestation première de la gloire et de la justice divines (théophanie et gouvernement exercé directement par Jéhovah), que c'est chez toi que toute chose spirituelle a pris naissance et qu'un jour viendra où la postérité d'Abraham, héritière de l'œuvre de l'Éternel, sera remise à son premier état de splendeur et sera réintégrée avec magnificence dans son chef-lieu » (2).

Ce passage, où résonne un sincère enthousiasme, ne fait pas, il est vrai, allusion aux longs espoirs des Juifs en une résurrection politique, ni même au millénaire pendant lequel la race élue devait dominer la terre avant l'anéantissement de l'univers ; l'apothéose que prédit Moïse n'aura lieu qu'au moment du Jugement Dernier, lorsque, après « être entré une seconde fois en esclavage et en servitude dans la terre d'Égypte, pour n'en sortir qu'à la fin des temps » (3), Israël verra « la manifestation de la gloire et de la justice du Très-Haut s'opérer pour la satisfaction des Justes, à la honte des démons criminels et des Mineurs coupables et non réconciliés » (4). Pasqually n'est donc pas un précurseur du sionisme, ni un millénariste au sens étroit du mot, mais la fierté et l'invincible espérance que respirent ces lignes, trahissent le fils d'un peuple dont l'orgueil ancestral et la foi en la grandeur de ses destinées n'ont jamais été abattus par les plus rudes épreuves.

Enfin la langue de ses lettres, de son traité et de ses

(1) I, 118.
(2) I, 367-368. « Chef-lieu » signifie : situation privilégiée.
(3) I, 369.
(4) I, 210.

cahiers de grades est celle d'un étranger ayant pratiqué le français assez tard et qui continuait à penser dans sa langue maternelle. Celle-ci fut probablement un idiome méridional, peut-être l'espagnol, ainsi que semblent l'indiquer des barbarismes comme « espécial, escrutin, espermatique » ; en tout cas rien n'y trahit l'influence d'un dialecte germanique, ce qui exclut l'hypothèse de Mackensie qui, dans la *Masonic Cyclopedia* de 1877, fait de Pasqually un Juif allemand.

Muets sur l'origine de notre héros, les documents que nous possédons révèlent du moins quelques traits de son portrait moral. Le caractère de Pasqually paraît avoir été un mélange assez savoureux de mysticisme sincère et de charlatanisme. Il lui arrive de hâbler avec une tranquille impudence. Quand, par exemple, il affirme « avoir vu et savoir par lui-même » ce que rapportaient les relations des voyageurs sur la crainte que les démons inspiraient aux Chinois et sur le culte rendu par les Célestes aux animaux, il est prudent de n'accueillir ses déclarations qu'avec un certain scepticisme. Le ton qu'il prend pour gagner la confiance de ses lecteurs sonne faux, lorsqu'il proteste en ces termes de sa sincérité : « Vous jugerez si je dis la vérité ou si j'use de subterfuges et de sophismes afin de surprendre la bonne foi de l'homme de désir. Ce n'est ni mon état, ni mon goût. J'ai eu en horreur dès mon enfance le mensonge et l'orgueil ; je les ai abjurés pour ne faire profession que de la vérité des choses spirituelles divines et spirituelles temporelles » (1).

Une anecdote que rapporte naïvement Willermoz montre comme Pasqually savait imposer aux enthousiastes ingénus qui le prenaient pour guide. « Étant à Paris, raconte à son ami Turckheim l'ancien chef des Élus Coens de Lyon, au jour qu'il avait choisi pour me conférer mes derniers grades, il m'assigna pour les recevoir un jour suivant à

(1) I, 236.

Versailles ; il y assigna en même temps quelques autres Frères de degrés inférieurs et les plaça aux angles de l'appartement où ils restèrent jusqu'à la fin en silence ; lui debout au centre et moi à genoux devant lui, aucun autre ne pouvant rien entendre de ce qui se passait entre lui et moi. Avant la fin du cérémonial il me tombe tout subitement les bras sur les épaules et, son visage collé contre le mien, il m'inonde de ses larmes, ne pouvant pousser que de gros soupirs. Tout étonné, je lève les yeux sur lui et j'y démêle tous les signes d'une grande joie. Je veux l'interroger, il me fait signe de garder le silence. L'opération terminée, je veux le remercier de ce qu'il vient de faire pour moi et j'en étais tout ému. « C'est moi, me dit-il, qui vous dois beaucoup plus que vous ne pensez. Vous avez été pour moi l'occasion du bonheur que j'éprouve. J'étais depuis un certain temps tombé dans la disgrâce de mon Dieu pour certaines fautes que le monde compte peu et je viens de recevoir la preuve, le signe certain de ma réconciliation. Je vous la dois, parce que vous êtes la cause et l'occasion. J'étais malheureux ; je suis maintenant bien heureux. Pensez quelquefois à moi, je ne vous oublierai jamais ». Et, en effet, depuis lors j'ai reçu de lui beaucoup de preuves d'amitié et de grande confiance » (1).

Une pareille scène sent l'artifice, mais peut-être serait-ce faire tort à son auteur que d'y voir une pure comédie. Si théâtral que fût le geste, le sentiment qu'il exprimait avec une exagération manifeste pouvait être sincère. Il est fort possible que Pasqually ait été une sorte d'halluciné vivant dans un état de perpétuelle surexcitation, passant sans transition de l'abattement à l'exaltation, projetant par l'effort inconscient de sa volonté, qui tendait toujours au même objet, des images éclatantes et fugaces sur l'écran de la réalité sensible, interprétant au gré de ses désirs ou de ses craintes les sensations les plus vagues, entouré de

(1) VI, 159-160.

fantômes que suscitait son imagination enfiévrée au cours des Invocations et des Opérations nocturnes, précédées d'abstinences et accompagnées de fumigations et de cérémonies magiques.

Seulement, s'il était sincèrement convaincu de la réalité des doctrines qu'il professait, s'il croyait véritablement avoir, par son expérience personnelle, vérifié l'exactitude de ses postulats, la volonté de puissance et l'esprit de prosélytisme, qui font les chefs de sectes, le poussaient à exagérer l'importance des résultats obtenus et l'étendue des facultés surnaturelles qu'il s'attribuait. Pour assurer son empire sur ses disciples et attiser leur zèle, il ne dédaignait pas de recourir à ces ruses pieuses qui se croient justifiées par la pureté des intentions et la grandeur du but poursuivi. Quand il persuadait à ses « émules » qu'il suivait de Bordeaux les travaux auxquels ils se livraient à Lyon ou à Paris, qu'il avait guéri sa femme par ses exorcismes et qu'il était fréquemment favorisé de manifestations et d'illuminations, il tendait à réaliser à leurs yeux le type idéal du Mineur Spirituel, ou même de l'Élu Spirituel, pour lequel il se donnait et qu'il croyait être en partie ; l'image qu'il créait n'avait qu'une existence fictive, mais elle était la reproduction d'un modèle dont il se figurait être une copie imparfaite. Cette classe de mythomanes et d'illusionistes à moitié conscients, qui ne sont ni de simples imposteurs ni des simulateurs professionnels, est abondamment représentée chez les occultistes que leur foi inébranlable en un principe irrationnel rend indulgents pour les procédés visant à en démontrer victorieusement l'existence et dont l'esprit toujours tendu vers l'inconnaissable finit par ne plus distinguer nettement l'illusion de la réalité.

La pierre de touche qui permet de tracer, dans ce domaine, une démarcation entre le charlatan vulgaire et l'adepte sincère, entre un Cagliostro ou un Saint-Germain et un Pasqually, est le résultat que chacun d'eux attend du coup de pouce qu'il donne subrepticement à la balance.

Le premier fait la chasse aux dupes haut placées, opulentes et généreuses ; il recherche le faste, les succès bruyants, l'admiration des badauds ; impresario avisé autant qu'avide, il met en scène la pièce qui attirera sûrement un public nombreux ; il s'adresse à la curiosité niaise, à la cupidité des hommes, à la coquetterie des femmes, aux passions de tous ; il invente la Maçonnerie Égyptienne, ouvre des Loges d'Adoption, prédit l'avenir, « régénère » « les diamants et vend l'eau de Jouvence. Le second poursuit des succès moins éclatants et nourrit des ambitions plus hautes. Pasqually, comme le note très justement Matter, fut « satisfait du seul bonheur d'être chef d'école et maître des grands mystères » et « nul ne peut lui reprocher d'avoir recherché sous le masque de sa science secrète, soit la renommée, soit la fortune » (1). Il n'a, en effet, jamais trafiqué de ses connaissances occultes ; dans sa correspondance avec ses disciples la question d'argent n'est jamais au premier plan et si, comme nous le verrons plus loin, elle donna parfois lieu à des controverses assez aigres, il faut reconnaître que les prétentions de Pasqually étaient des plus raisonnables. D'ailleurs le peu de fortune et le rang social fort modeste de la plupart des adeptes, la gêne contre laquelle le chef de l'Ordre ne cessa de se débattre pendant toute la période où les documents nous permettent de vivre avec lui, le respect que lui témoigna constamment un esprit aussi noble que l'était Saint-Martin prouvent le réel désintéressement de Pasqually. Son habileté comme hiérophante et chef de secte fut souvent moins scrupuleuse qu'on la pourrait souhaiter, mais il ne la mit pas au service de calculs sordides ; s'il eut le cerveau fumeux, l'imagination trop complaisante et un goût immodéré pour la fiction, ses mains du moins restèrent pures du contact de l'or.

(1) VIII, 9 et 32.

* * *

Les renseignements que donnent les historiens les plus récents sur l'entrée en scène de Pasqually sont fort sujets à caution. Matter prétend que « Dom Martinez initiait des adeptes depuis 1754 dans plusieurs villes de France, surtout à Paris, Bordeaux, Lyon et ailleurs » (1) ; la *Nouvelle Notice Historique* affirme qu'il a établi la même année à Montpellier le Chapitre des Juges Écossais (2) ; Bord avance qu'il composa son Rite à la même date et affilia un grand nombre d'adhérents dans le Midi, en particulier à Avignon, Marseille, Toulouse et Bordeaux (3). La concordance de ces indications n'est pas une preuve suffisante de leur exactitude, car il semble qu'elles ont été puisées, du moins en ce qui concerne la date, à une source très suspecte : la *Table Chronologique de l'Histoire de la Franche-Maçonnerie,* par Thory, où l'on peut lire, à l'année 1754 : « Martinez Paschalis compose le Rite des Élus Coens et l'introduit dans quelques Loges à Marseille, Toulouse et Bordeaux » (4). Mais Thory était très mal informé sur tout ce qui touchait l'histoire de l'Ordre. Il se trompe lorsqu'il place en 1768 l'introduction du Rite à Paris (5), puisque le Tribunal Souverain y avait été installé dès 1767, ainsi que le prouve la correspondance des adeptes ; il se contredit d'ailleurs dans le même paragraphe quand il affirme que « ce Régime ne fut organisé qu'en 1775 » et il commet une erreur encore plus forte en faisant mourir Pasqually à Saint-Domingue en 1779 après « quelques années de séjour à Paris » (6).

C'est seulement en 1760 que les documents authentiques mentionnent pour la première fois l'activité maçonnique

(1) VIII, 9.
(2) IV, p. XII.
(3) V, 244.
(4) X, vol. I, 68.
(5) X, vol. I, 93.
(6) X, vol. I, 94.

de Pasqually (1). Il se présenta aux « Loges de Saint-Jean Réunies » de Toulouse en se donnant le titre d'Écuyer (2) et en se disant Inspecteur Général de la Loge des Stuwards (3). Les Frères toulousains accueillirent ses déclarations avec quelque scepticisme ; il leur parut étrange qu'un homme de mise aussi modeste et d'aspect commun pût occuper de hautes fonctions dans l'Art Royal et eût mérité les marques d'estime et de confiance que le Prétendant lui aurait ainsi données. Ils avaient déjà été victimes des mensonges débités par des aventuriers qui, profitant de ce que la Loge toulousaine « Les Fidèles Écossais » avait reçu en 1747 une constitution d'un prétendu sir Samuel Lockart, se disant lieutenant de Charles Stuart, s'étaient présentés comme les délégués d'une puissance jacobite et, sous prétexte de parfaire l'instruction des Frères de Toulouse, leur avaient vendu au prix fort des chartes et des titres de fantaisie (4). Les références que

(1) Si l'on prenait au pied de la lettre une expression employée par Pasqually, on serait obligé de faire remonter à 1758 les débuts de sa propagande à Bordeaux ; il écrit le 2 septembre 1768 à Willermoz (II, 169) que les deux d'Aubenton sont ses disciples depuis *dix ans* ; mais comme il les cite à propos de leur promotion prochaine au grade de Réau-Croix, que ne possédait pas encore Willermoz, il est vraisemblable que le Maître exagère la durée du stage imposé aux initiés, afin de calmer l'impatience de son disciple lyonnais.

(2) L'auteur pseudonyme de IV (p. XVII) croit que le terme désignait un des grades, dits Templiers, qui servait de noviciat au grade de Chevalier du Temple, ou Chevalier Lévite de l'Intérieur; il est plus vraisemblable qu'en se qualifiant ainsi Pasqually prétendait simplement appartenir à la classe sociale intermédiaire entre la noblesse et la roture.

(3) « Stuwards » est mis probablement pour « Stewards » ; ainsi se nommaient chez les Anglais les Frères spécialement chargés d'organiser les fêtes solennelles de la Grande Loge de Londres ; ils avaient fini par obtenir, en raison de l'importance de leurs fonctions, le droit de porter un insigne spécial et de constituer une Loge particulière qui se considérait comme supérieure aux Loges ordinaires.

(4) La fable d'un Rite de Hauts Grades, organisé et dirigé par les Stuarts exilés pour dominer la Maçonnerie tout entière et la mettre au service de leurs intérêts dynastiques, était née du nom que s'était donné la Maçonnerie Ecossaise. Cette légende a fait fortune surtout dans le dernier quart du XVIIIe siècle, auprès des Maçons protestants d'Allemagne, qui accusaient les Jésuites, partisans des Stuarts, d'avoir fabriqué les Hauts Grades dans un but politique, mais la prétendue Maçonnerie Jacobite avait, dès le début, séduit en France, et aussi en Allemagne, l'imagination et la sensibilité des esprits romanesques et de nombreux imposteurs s'en étaient servi pour battre monnaie. Il est d'ailleurs possible qu'une erreur linguistique, pareille à celles qui avaient donné naissance dans notre pays au symbole de l'acacia et au titre de gentilhomme conféré aux Maçons, ait contribué à accréditer la légende jacobite, le nom des Stuarts ayant été confondu avec celui des Stewards

produisit Pasqually : une charte hiéroglyphique, c'est-à-dire indéchiffrable, et quelques lettres parurent insuffisantes. Pourtant il fut admis à exposer ses théories en Loge Bleue (1). Il résuma une sorte de plan idéal de la Maçonnerie (2) dans lequel figuraient « la mystérieuse construction de l'ancien et du nouveau Temple, les Chevaliers Lévites, les Cohenim-Levyim et les Élus Coens ». Cette conférence mystique laissa les auditeurs indifférents, mais leur attention s'éveilla lorsque Pasqually offrit de faire, en présence d'une délégation, des démonstrations pratiques. La Loge désigna trois Maîtres, indiqués par le sort, pour suivre l'expérience. Pasqually, n'ayant pas réussi à fournir dans une première séance les preuves tangibles qu'il avait promises, obtint la permission de renouveler l'épreuve, mais le résultat fut encore « déplorable, Martinès fut couvert de confusion », et les témoins firent en Loge un rapport si accablant que l'expulsion immédiate du malchanceux thaumaturge fut décidée à une forte majorité (3). Il quitta précipitamment Toulouse en laissant quelques notes en souffrance, oubli volontaire qui le perdit définitivement dans l'esprit des membres des Loges de Saint-Jean Réunies (4).

Une autre tentative, qu'il fit à Foix quelque temps après, eut un meilleur succès. Il fut reçu avec honneur par la Loge « Josué », où il recruta des disciples, entre autres le chevalier de Grainville, lieutenant-colonel, et M. de Champoléon, capitaine de grenadiers, qui faisaient tous

---

dont nous venons de parler. La même confusion aurait fait croire aux Frères toulousains que Pasqually se donnait pour un émissaire des Stuarts.

(1) IV blâme (p. XIX), l'imprudence de Pasqually qui aurait dû procéder à un recrutement individuel avant de s'adresser à l'ensemble de la Loge. La véritable maladresse fut de promettre des manifestations. Instruit par l'expérience, Pasqually les réserva, lorsqu'il organisa son Rite, au grade suprême.

(2) « Un peu à la manière de Ramsay », dit IV. On ne voit pas, d'après le résumé qu'il en donne, en quoi l'exposé de Pasqually ressemble au fameux Discours de Ramsay ; on y reconnaît au contraire, sous une forme enveloppée et avec d'autres noms, les linéaments de la Réintégration.

(3) IV, p. XVI-XX.

(4) IV, p. XX.

deux partie du régiment en garnison dans cette petite ville. Soit que Pasqually ait eu plus de chance au cours de ses démonstrations, soit que ses prosélytes l'aient cru sur parole, il réussit à fonder un Chapitre dont la Loge adopta le titre, en changeant son ancien nom pour celui de « Temple des Élus Écossais » (1). Mais Pasqually voulait se produire sur une plus vaste scène ; par l'entremise des Maçons de Foix il entra, en 1761, en relations avec les Frères de Bordeaux (2).

* * *

La capitale de la Guyenne comptait alors deux importantes Loges en activité : la « Française », fondée en 1740, et « l'Amitié », de six ans plus jeune (3). Pasqually fut adressé à la première, fort bien fréquentée et qui comptait parmi ses membres plusieurs conseillers au Parlement. Appuyé par la recommandation du comte de Maillal d'Abzac, chevalier de Saint-Louis, du marquis de Lescourt, capitaine au Régiment du Roi, et de deux commissaires de la Marine, il présenta une demande d'affiliation conçue en ces termes :

« Le soussigné supplie très humblement la Très Respectable Loge de vouloir bien lui faire l'honneur de l'affilier et il fera en reconnaissance des vœux au Grand Architecte de l'Univers pour la prospérité des Maçons répandus sur la surface de la terre et de cette Respectable Loge. Martinès, Écuyer » (4).

La requête fut agréée et Pasqually, qui était venu se loger aux environs de Bordeaux, forma bientôt au sein de la Loge son « Temple Particulier », composé de disciples parmi lesquels se trouvaient, outre ses parrains, les deux

(1) IV, p. XX. VI, 157-158.
(2) IV, p. XXI.
(3) V, 409.
(4) IV, p. XXI-XXII.

frères d'Aubenton, dont l'un était commissaire général ordonnateur de la Marine et l'autre « capitaine de haut bord » et chevalier de Saint-Louis, de Caze, « gentilhomme», de Bobie, commissaire de la Marine et « gentilhomme », de Jull Tafar, ancien major des Grenadiers Royaux et chevalier de Saint-Louis, les « sieurs » Morin et Lexcombart (1).

La protection de cette petite phalange lui fut bientôt nécessaire. Les Loges de Saint-Jean Réunies de Toulouse, ayant appris qu'il avait été admis à la Française, crurent devoir mettre les Frères de Bordeaux en garde contre l'homme qu'elles considéraient comme un imposteur et un escroc. Une lettre officielle, en date du 26 août 1762, racontait les expériences infructueuses de Pasqually et conseillait à la Française d'examiner soigneusement les titres fort suspects d'un Frère qui, simple ouvrier en voitures dans le monde profane (2), se disait Grand Inspecteur en Maçonnerie. Enfin la dénonciation assénait à Pasqually un dernier coup en informant les Maçons de Bordeaux qu'il avait laissé des dettes à Toulouse.

L'attaque n'eut aucun succès. Les adeptes recrutés par l'inculpé défendirent leur « Puissant Maître ». D'ailleurs la flèche du Parthe, décochée par la dénonciation, manquait son but. Informés par le Maître lui-même des conditions pénibles dans lesquelles il avait dû quitter Toulouse, les disciples avaient acquitté l'arriéré dans les premiers mois de 1762. A leur instigation la Française prit fort mal l'avis charitable de ses sœurs toulousaines. Elle répondit immédiatement que les titres du « Puissant Maître Martinez » étaient parfaitement réguliers, ayant été attestés de la façon la plus détaillée, par plusieurs Frères d'Avignon,

(1) IV, p. XXII.

(2) Il est impossible de savoir si cette allégation, qui n'a été relevée par aucun des biographes de Pasqually, ne reposait que sur des bruits sans fondement, ou si, au contraire, le fondateur de l'Ordre des Elus Coëns a, pour subsister au cours de ses voyages de propagande, exercé le métier de charron, à l'exemple de saint Paul fabriquant des tentes.

notamment par le Très Illustre Frère Roubaux (1), qu'il avait donné des « marques évidentes de ses pouvoirs » (théurgiques), qu'enfin la Française avait soldé depuis plus de six mois, ainsi qu'il était facile de le prouver, la dernière des créances dont il était question et que le retard apporté au règlement de ces dettes n'était pas imputable à la mauvaise volonté, mais au mauvais état des affaires temporelles du Frère Martinez (2).

Après cette alerte Pasqually put, pendant dix-huit mois, continuer sa propagande en toute tranquillité et, comme la plupart de ses « émules » étaient ses voisins de campagne (3), il avait l'occasion de les voir en dehors des tenues et de les instruire en particulier. Son auditoire s'augmentait pendant la mauvaise saison de MM. de Grainville et de Champoléon « qui allaient passer tous leurs quartiers d'hiver auprès de lui et se mettaient en pension chez lui pendant six mois pour travailler sous lui » (4).

Mais l'influence que Pasqually avait prise sur la Française finit par soulever une vive opposition dans le monde maçonnique bordelais où la résolution avec laquelle la Loge avait pris sa défense en août 1762 avait déjà suscité des suppositions désobligeantes pour cet atelier (5). L'hostilité des Maçons rationalistes se manifesta, au commencement de 1764, d'une façon éclatante, quelques semaines après la réinstallation de la Loge « l'Anglaise » de Bordeaux.

Cette Loge était une des plus anciennes de France ; sa fondation remontait à 1732. Elle avait eu des débuts difficiles et était tombée en sommeil à deux reprises : du

(1) Il semblerait d'après ce passage que Pasqually était passé par Avignon avant de se présenter à Toulouse ; Avignon se trouvait en effet sur sa route, s'il venait de Grenoble. Il aurait donc fréquenté une des Loges de la ville des Papes et y aurait rencontré des Frères moins soupçonneux que ceux de Toulouse, sans pourtant avoir pu y former un établissement, puisqu'il ne s'y était pas fixé. Quant au Frère Roubaux, il est malgré son titre maçonnique de « Très Illustre », complètement inconnu aux encyclopédies et biographies maçonniques.

(2) IV, p. XXII.

(3) II, 166.

(4) VI, 157.

(5) IV, p. XXIII.

30 septembre 1733 au 29 juin 1735, puis du 27 septembre de la même année au 26 février 1737. A partir de cette dernière date elle avait parcouru une brillante carrière. L'intendant de Guyenne, Boucher, lui ayant donné, le 29 août 1742, l'ordre de se dissoudre, elle avait protesté publiquement, s'était contenté de s'installer dans un autre local et n'avait plus été inquiétée. De 1740 à 1760 elle avait constitué sept Loges-filles, dont une à Bordeaux même, deux à Brest, une à Limoges, une à Pons, une à Cognac et une à Cayenne.

Fondée par un groupe de commerçants anglais en résidence à Bordeaux et ayant travaillé en anglais jusqu'en 1743 (1), elle était restée fidèle à ses origines et maintenait jalousement les traditions de la Freemasonry en s'en tenant strictement aux trois grades symboliques et en respectant les principes dont s'étaient inspirés les fondateurs de la société secrète anglaise. C'est ainsi qu'elle avait, en 1749, signifié à une Loge de Toulouse qu'elle ne recevrait plus ses visiteurs si les Frères toulousains persistaient à dispenser les récipiendaires de prêter serment sur l'Évangile. Très puritaine, elle avait, en 1745, prononcé l'exclusive maçonnique contre tous les candidats appartenant de près ou de loin au théâtre, même contre les musiciens de l'orchestre (2) et elle avait proposé en 1748 aux autres Loges de Bordeaux de ne plus admettre désormais « aucun comédien, danseur de corde ou charlatan » (3).

---

(1) En 1742, Désaguliers, né à La Rochelle, émigré en Angleterre après la révocation de l'Edit de Nantes, devenu Magister Artium de l'Université d'Oxford, Grand Maître, en 1719, et Député Grand Maître, de 1722 à 1726, de la Grande Loge de Londres, avait fait un assez long séjour à Bordeaux où il s'était livré à une propagande active en faveur de la Maçonnerie.

(2) La Maçonnerie française a, pendant tout le XVIIIe siècle, interdit l'entrée des Loges aux comédiens ; une circulaire du Grand Orient justifiait, en 1777, cet ostracisme en arguant que « l'état des gens destinés aux théâtres publics les met dans la dépendance des caprices du public » et que l'Ordre ne pourrait venir à leur secours s'ils étaient « injustement humiliés ». Mais exception était faite en faveur des musiciens et chanteurs, dont le talent était mis à contribution dans les occasions solennelles.

(3) V, 407-408 ; Gould : *History of Freemasonry*, III, 98 ; Daruty : *Recherches*, 233.

L'Anglaise avait, pour une cause inconnue, suspendu ses tenues à partir du 13 janvier 1761, mais elle les reprit le 31 janvier 1764. Peut-être son réveil fut-il provoqué par l'indignation que causait à ses membres les tendances de sa fille la Française, qui lui avait dû le jour en 1740, et aussi la complaisance avec laquelle elle se laissait dominer par un Juif, ou du moins par un homme réputé pour tel. En effet l'Anglaise, comme d'ailleurs toutes les Loges anglaises et allemandes sans exception, n'admettait à ses tenues que des chrétiens, non seulement de confession mais encore d'origine. Elle avait proclamé en 1746 cette exclusion en termes exprès et refusé en 1747 d'admettre à ses travaux un Israélite d'Amsterdam chaudement recommandé par une Loge hollandaise. En tous cas elle s'empressa, à peine réinstallée, de déclarer la guerre à la Française qu'elle mit à l'index dès le mois de février (2).

La Française supporta intrépidement l'excommunication ; elle resta fidèle à son Puissant Maître et, complètement conquise à ses doctrines, ou, pour parler comme un historien mystique, « son Temple étant parachevé », elle arbora les couleurs de son chef en prenant à la fin de 1764 le titre de « Française Élue Écossaise » (3), pour marquer qu'elle possédait un Chapitre secret pratiquant les Hauts Grades. Enfin, pour afficher son indépendance complète vis-à-vis de sa Loge-mère, elle sollicita son inscription sur les contrôles de la Grande Loge de

---

(1) V, 408.

(2) Une *Histoire de la Loge Anglaise n°* 204 (ce chiffre rappelle le matricule sous lequel la Loge fut inscrite en 1792 sur les registres de la Grande Loge de Londres) par le Frère Renou, qui a communiqué son manuscrit à Mr. A. Lantoine, raconte que le 28 février 1764 le chef des Elus Coens, Martinez Pasqualis, ayant voulu, l'épée nue à la main, pénétrer de force dans le local de la Française Elue Ecossaise pendant une tenue, cette Loge avait porté plainte à sa Mère, l'Anglaise de Bordeaux, qui avait frappé d'interdit la « Loge du sieur Pasqualis » (Lantoine : *La Franc-Maçonnerie chez elle*, p. 212). Il suffit, pour établir l'absurdité de cette anecdote, de noter que « la Loge du sieur Pasqually » est précisément celle qui aurait porté plainte contre lui et que la Française n'a pris le qualificatif de Elue Ecossaise qu'à la fin de 1764.

(3) IV, p. XXIV.

France, requête qui lui fut accordée le 1er février 1765 (1).

La consécration officielle qu'elle avait su obtenir de la part de l'autorité suprême de la Maçonnerie ne découragea pas ses adversaires de Bordeaux. Ils reçurent des renforts en la personne de Maçons que le Chapitre des Coens avait refusé d'admettre à ses mystères. Ces mécontents s'associèrent aux membres de l'Anglaise pour adresser à la Grande Loge de France un mémoire dans lequel ils faisaient état de la lettre accusatrice des Frères de Toulouse et sollicitaient l'annulation de la décision qui reconnaissait la Française Élue Écossaise. Mais la Grande Loge refusa de faire droit à la réclamation, d'abord parce qu'elle n'avait admis la Française qu'en qualité de Loge Bleue et sans tenir compte des Hauts Grades qu'elle pouvait cultiver en Chapitre, ensuite parce que les pétitionnaires étaient mal venus à invoquer une autorité qu'ils refusaient eux-mêmes de reconnaître, puisque l'Anglaise prétendait relever directement et exclusivement de la Grande Loge de Londres, qui, en effet, devait l'année suivante lui accorder confirmation de ses constitutions (2). La suprême attaque de l'Anglaise avait donc complètement échoué et la Française pouvait prétendre à toutes les prérogatives d'une Loge régulière.

---

(1) V, 409.

(2) L'exposé qu'on vient de lire sur la pétition des Maçons bordelais, sur ses causes et sur son résultat négatif, est la traduction rationnelle de la version suivante donnée de l'épisode par IV, p. XXIV et qui semble, à en juger par certaines expressions, avoir été empruntée à une lettre de Pasqually: «De mauvais compagnons, que Martinès avait cru devoir expulser du Temple des Francs-Elus-Ecossais, furieux de ne pas avoir été initiés dans les mystères que leur avait dévoilés la malencontreuse lettre des Francs-Maçons de Toulouse... intriguèrent auprès des Loges bâtardes de Bordeaux... et réussirent à produire contre Martinès une bulle dans laquelle ils s'appuyaient sur les anciennes plaintes des Loges Saint-Jean-Réunies et sur les prétendues injustices dont ils avaient été eux-mêmes victimes pour demander à la Grande Loge de France la fermeture de la Française-Elue-Ecossaise. Ils s'abusaient étrangement, car bien que la Française-Elue-Ecossaise travaillât en sa qualité d'atelier symbolique sous l'obédience de la Grande Loge de France, il était évident que cette Grande Loge n'accueillerait pas les plaintes de gens qui ne relevaient plus de son autorité. Leur pétition resta donc sans résultat ». Le terme « bulle » est couramment employé par Pasqually pour désigner un écrit officiel ; « mauvais compagnons » semble bien aussi être de son style.

Après avoir fondé, dans une des grandes villes du royaume, un établissement solide et inscrit, au moins comme Loge Bleue, sur les listes officielles, ce qui lui permettait de correspondre avec tous les groupements relevant de l'autorité centrale, Pasqually pouvait songer à étendre son action en fondant un Rite particulier capable de prendre rang parmi les autres Systèmes Écossais. Pour comprendre la tactique qu'il adopta, ou plutôt qui lui fut imposée par les circonstances, et apprécier les chances de succès que présentait l'entreprise, il est nécessaire de connaître l'état où se trouvait en ce moment la Maçonnerie française.

CHAPITRE V

Le Tribunal Souverain et le recrutement de 1766 à 1770

L'histoire de la Maçonnerie en France est dominée de 1740 à 1766 par la lutte que la direction centrale eut à soutenir contre les prétentions des Chapitres et Systèmes Écossais.

L'organisation de la Franc-Maçonnerie française, copiée sur celle de la Freemasonry, mettait au-dessus des Loges, dont chacune formait une cellule ayant une existence indépendante, une autorité suprême, appelée Grande Loge et présidée par un Grand Maître assisté de Grands Officiers. Le Grand Maître était élu par les membres de la Grande Loge, composée elle-même des Maîtres de Loges ou Vénérables parisiens. En principe et en droit toute Loge existant dans le royaume devait, pour être considérée comme régulière, avoir obtenu des constitutions de la Grande Loge, reconnu sa juridiction et être inscrite sur ses listes.

La souveraineté exclusive de la Grande Loge se vit bientôt menacée par les Chapitres, qui furent d'abord constitués par les Maîtres Écossais et qui foisonnèrent ensuite lorsque les Hauts Grades se multiplièrent. En voulant exercer sur la régularité des travaux, la décence des tenues et le recrutement des Frères une surveillance que la faiblesse complaisante de la Grande Loge rendait nécessaire, les premiers Chapitres Ecossais, composés de réformateurs bien intentionnés, s'interposèrent résolument entre la direction suprême et les Loges. Les Cha-

pitres des Hauts Grades, dont les membres se considéraient comme supérieurs aux Maçons Symboliques, eurent les mêmes prétentions.

La Grande Loge s'efforça de réagir contre cet esprit d'insubordination dès qu'il commença à se manifester. Elle déclara la guerre aux Maîtres Écossais dont l'activité s'était fait sentir dans les Loges vers 1740, c'est-à-dire deux ans à peine après l'élection du duc d'Antin comme premier Grand Maître ad vitam des Francs-Maçons français. Lorsque après sa mort, survenue en 1742, la Grande Loge nomma à sa place, par le vote unanime de seize Vénérables parisiens, le 11 décembre de la même année, le comte de Clermont, elle prit le titre de Grande Loge Anglaise de France, pour bien marquer qu'elle refusait de reconnaître le Rite Écossais, et les Ordonnances Générales qu'elle approuva à cette occasion et qui étaient, à peu de chose près, la reproduction des dix-neuf premiers articles des Constitutions anglaises de 1723 et de 1738, contenaient un vingtième et dernier article disant : « Ayant appris depuis peu que quelques Frères se présentent sous le titre de Maîtres Écossais et revendiquent dans certaines Loges des droits et des privilèges dont il n'existe aucune trace dans les archives et usages de toutes les Loges établies sur la surface du globe, la Grande Loge, afin de maintenir l'union et l'harmonie qui doivent régner entre tous les Francs-Maçons, a décidé que tous ces Maîtres Écossais, à moins qu'ils ne soient Officiers de la Grande Loge ou de toute autre Loge particulière, doivent être considérés par les Frères à l'égal des autres Apprentis ou Compagnons, dont ils devront porter le costume sans aucun signe de distinction (1) ».

L'autorité de la Grande Loge fut menacée encore plus directement lorsque se formèrent les « Régimes », c'est-à-dire des associations particulières conférant une série de Hauts

(1) V, 174-175.

Grades déjà existants mais légèrement modifiés pour former un « Système » superficiellement homogène. Ces « Rites » constituaient au sein de la Société des castes visant à l'hégémonie. Quelques-uns de ces clans fondèrent des puissances maçonniques schismatiques, telles que la « Mère-Loge Écossaise du Rite Philosophique » à Paris et la « Mère-Loge Écossaise » de Marseille, qui se proclamaient autonomes et s'attribuaient le droit de constituer des Loges Bleues. Mais la plupart adoptèrent une tactique encore plus dangereuse, bien qu'en apparence moins brutale. Leurs chefs, prétendant jouer le rôle de Supérieurs secrets de la Maçonnerie tout entière, laissaient à la Grande Loge le soin de constituer et de diriger les Loges Bleues ; ils ne cherchaient pas à enrôler officiellement aucune de celles-ci dans leur Système, mais ils s'efforçaient d'y recruter de nombreux adhérents de façon à constituer un parti assez puissant pour exercer une influence décisive sur le gouvernement central. Si le « Souverain Conseil, Sublime Mère-Loge Écossaise du Grand Globe Français », fondé à Paris en 1752, semble n'avoir eu qu'une existence éphémère, le « Chapitre de Clermont » qui, par son titre, se mettait de sa propre autorité sous le patronage du Grand Maître, commença en 1754 à conférer des Hauts Grades et à recruter ses membres dans l'élite de la société profane.

La Grande Loge, au sein de laquelle les Maçons Écossais avaient pénétré par infiltration, dut amener son pavillon. Le 4 juillet 1755 elle renonçait à son prédicat d'Anglaise, probablement pour répondre aux désirs de ceux de ses membres dont plusieurs appartenaient au Chapitre de Clermont et dont tous possédaient quelques-uns des différents grades écossais (1), et reconnaissait aux Maîtres Écossais des privilèges importants. Les nouveaux statuts sanctionnés par elle portaient à l'article 23 que les Maîtres Écossais avaient, comme les Vénérables, et à l'exclusion

(1) Gould : *History*, III, 144.

des Maçons Symboliques, le droit de rester couverts et armés pendant les tenues et, à l'article 42, elle leur accordait la haute surveillance des travaux : ils avaient seuls le droit de signaler les irrégularités commises, de prendre la parole sans y être invités par le Vénérable ou son remplaçant et n'avaient à rendre compte qu'à leurs égaux en grade de leurs fautes personnelles. Ces statuts, qui avaient force de loi pour tous les Maçons français réguliers et étaient signés par soixante Maîtres et Surveillants des Loges parisiennes, portaient le « sceau secret » des Écossais (1).

La Grande Loge n'accordait pas, il est vrai, d'existence légale aux Hauts Grades et par son règlement de 1756, qui visait manifestement les Chapitres Écossais, elle décidait de ne reconnaître que les trois grades de la Maçonnerie de Saint Jean et de se composer exclusivement des Vénérables inamovibles des Loges de Paris, présidés par le Grand Maître et les Officiers à sa nomination (2), mais, en accordant aux titulaires des grades écossais des droits et des privilèges particuliers, elle sanctionnait leurs prétentions. Des Systèmes ou Régimes rivaux se disputèrent la direction de cette autorité suprême qui se montrait si peu capable de résister aux ambitions de l'Écossisme. En 1756, le « Collège de Valois », comité directeur des « Chevaliers d'Orient », qui se recrutaient dans les classes moyennes, constitua à Paris une nouvelle puissance maçonnique : la « Souveraine Grande Loge des Chevaliers très libres de l'Orient, Princes et Souverains de la Maçonnerie », dont les statuts disaient à l'article 7 que « de même que les Maîtres Écossais sont les Grands Souverains de l'Ordre, de même les Chevaliers d'Orient sont les Souverains et les Princes nés de tout l'Ordre ». Cette puissance entra immédiatement en rivalité avec le Chapitre de Clermont et chacun des Systèmes chercha à l'emporter lors de l'élec-

(1) Kloss : *Geschichte des Freimaurerei in Frankreich*, I, 82-83.
(2) V, 177.

tion triennale des Grands Officiers de la Grande Loge. L'aristocratie de naissance et d'argent riposta en 1758 en organisant un « Souverain Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident », qui était un développement du Collège de Clermont. Le Souverain Conseil pouvait se promettre d'exercer une influence prépondérante sur la Grande Loge par l'entremise de deux de ses membres dont l'un était en même temps Substitut Général du Grand Maître et l'autre son Substitut Particulier.

En 1761 la Grande Loge était divisée en deux camps par les compétitions des Chevaliers d'Orient et des Empereurs d'Orient et d'Occident, chacun des deux partis s'efforçant d'occuper avec ses partisans les postes de Grands Officiers et de disposer de la majorité dans les Conseils de la Grande Loge. Il y eut une trêve en 1762 : un accord passé entre les deux factions permit à chacune d'elles d'être représentée parmi les Grands Officiers élus le 4 juillet. Mais, le Système des Chevaliers d'Orient se trouvant momentanément affaibli par des dissensions intestines qui avaient amené la dissolution du Collège de Valois, remplacé par un « Souverain Conseil », les Empereurs d'Orient et d'Occident reprirent la lutte avec une ardeur que récompensa un succès éclatant : au renouvellement triennal de l'état-major de la Grande Loge, le 24 juin 1765, ils triomphèrent de leurs adversaires et emportèrent presque toutes les places à une imposante majorité. Les vaincus n'acceptèrent pas leur défaite sans mot dire ; ils firent entendre des protestations violentes et publièrent même des pamphlets injurieux auxquels répondirent des exclusions.

Une coalition des modérés des deux partis finit par se former au sein de la Grande Loge. Lassés de ces querelles, qui faisaient par trop oublier aux Maçons la fraternité prêchée par leurs statuts, ils cherchèrent le moyen d'y mettre un terme. S'avisant que l'Écossisme était le vrai responsable de ces luttes fratricides, ils crurent faire disparaître l'effet en supprimant la cause et déterminèrent la

la Grande Loge à prendre, le 14 août 1766, un arrêté interdisant aux Loges de son obédience de cultiver quelque Haut Grade que ce fût.

* * *

Cette décision était sans portée pratique, car les Hauts Grades avaient trouvé auprès des Maçons une clientèle trop empressée pour craindre de se voir abandonnés par elle, et la réprobation officielle n'empêchait pas les Chapitres de continuer leurs assemblées en dehors des tenues ordinaires des Loges. Mais le prestige dont jouissait auprès des provinciaux tout ce qui venait de la capitale du royaume, induisit les Frères de Bordeaux à s'exagérer l'importance de la défense décrétée par la Grande Loge. Les membres de la Française, objet de l'animosité de l'Anglaise hostile par principe à tous les degrés supérieurs aux trois grades symboliques, sentaient particulièrement le danger que comportait pour eux la désobéissance aux ordres reçus de Paris. Ils craignirent de voir leur Loge rayée de la liste des ateliers réguliers, où elle venait d'être inscrite en dépit des efforts de sa rivale ; ses chefs décidèrent donc de se soumettre, au moins provisoirement, à l'arrêté de la Grande Loge et le Temple (Coen) fut fermé (1).

Mais l'Ordre des Élus Coens se trouvait dorénavant sans base. Pour lui donner un prestige lui permettant de vivre d'une existence indépendante, il fallait constituer dans la capitale une autorité maçonnique pouvant prétendre aux mêmes privilèges que ceux dont jouissaient le Souverain Conseil des Chevaliers d'Orient ou celui des Empereurs d'Orient et d'Occident. Pasqually partit donc pour Paris à la fin de 1766 afin d'y établir une sorte de Conseil supérieur, qui aurait en apparence la direction du Système, mais dont il resterait l'inspirateur et le chef secret. Il

(1) IV, p. XXV.

voulait aussi explorer les Loges parisiennes et essayer d'y faire des recrues ou d'y trouver des protecteurs influents. Enfin il avait en tête une « affaire de mécanique », dont nous ne savons rien de précis, sinon qu'elle ne voulait pas aboutir (1).

Le succès ne couronna qu'en partie ses efforts. S'il eut la satisfaction d'apprendre que la Grande Loge avait rapporté le 2 octobre le décret du 14 août (2), sa propagande fut bientôt connue et provoqua une violente réaction. La Grande Loge « repoussa ses opinions » et « rejeta ce sectaire du sein des Loges de sa constitution » (3). Cette excommunication formelle enlevait à Pasqually tout espoir d'exercer une influence quelconque dans le monde maçonnique ; elle n'eut pourtant pas de conséquence grave par suite de la disparition de la Grande Loge en février 1767, tandis que Pasqually était encore à Paris. L'événement avait été amené par une recrudescence des hostilités entre les Chevaliers et les Empereurs. Ceux-ci, après avoir obtenu par leurs pressantes démarches la reconnaissance tacite des Hauts Grades, avaient déterminé la Grande Loge à soumettre aux Loges de son obédience un projet de fusion avec leur Conseil. Cette proposition avait aussitôt soulevé les protestations véhémentes des Chevaliers, dont les plus bruyants avaient été exclus de la Grande Loge. Le 27 décembre 1766 la fête solennelle de la Saint Jean d'Hiver n'avait pu être célébrée par suite de ces dissensions. Le 4 février 1767 les Frères exclus se présentèrent aux portes de la salle où siégeait la Grande Loge ; ils bousculèrent les gardes, firent irruption dans l'atelier mais en furent expulsés après un vif pugilat dont les auteurs furent publiquement blâmés par le Grand Maître, comte

(1) IV, p. XXVI.
(2) X, I, 88.
(3) C'est certainement par erreur que Thory (X, II, 362) date cet arrêté du 12 décembre 1765, car il cite comme références les registres manuscrits des délibérations de la Grande Loge contenant le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1766.

de Clermont, qui refusa de prendre parti dans le débat. L'autorité publique se vit forcée d'intervenir ; après quelques velléités de répression, elle s'était, depuis une trentaine d'années, résignée à tolérer une société secrète qui lui semblait, en somme, assez inoffensive et dont faisaient partie tant de gens de qualité et d'hommes en place, mais le scandale que fit l'affaire du 4 février lui parut intolérable ; dès le lendemain le lieutenant de police de Sartines ordonna la dissolution de la Grande Loge et le 21 février un édit royal lui interdit formellement de s'assembler à l'avenir.

L'interdiction ne mentionnait ni les Loges de Paris, ni celles de province et, d'après l'*Almanach des Francs-Maçons* pour l'année 1768, elles « restèrent aussi actives qu'auparavant » (1). La mesure prise par l'autorité royale favorisait donc, en fin de compte, les menées des Systèmes particuliers en supprimant la seule autorité qui, bien qu'affaiblie, donnait à la Maçonnerie Bleue une sorte de cohésion et en empêchant le plus puissant d'entre eux, celui des Empereurs, de s'emparer de la direction générale de la Société. D'autre part le soin avec lequel les Loges devaient dorénavant, après un tel éclat, dissimuler leur existence rendait plus facile le travail souterrain des Maçons occultistes. C'est en effet pendant la période où les réunions de la Grande Loge furent suspendues, de 1767 à 1771, que se fonda à Paris le premier de ces Chapitres Rose-Croix dont le Rite avait des tendances mystiques très accusées.

Pasqually tira profit de ces conjonctures favorables ; il se mit en rapports avec quelques Maçons distingués, parmi lesquels on cite Bacon de la Chevalerie, Willermoz, Fauger d'Igneaucourt, de Luzignan, Henri de Loos, Rozé, les enrôla dans son ordre et put ainsi établir à Paris, à l'équinoxe de mars 1767, un Chapitre à la tête duquel

(1) Kloss : op. cit. I, 105.

devait se trouver un comité composé de Réau-Croix et dont le titre de Tribunal Souverain annonçait assez clairement le rôle et les prétentions (1).

Il avait enthousiasmé ses recrues en faisant devant elles une Opération qui, à l'en croire, « eut le plus grand succès possible » et, sur leurs instances, il reçut au grade de Réau-Croix trois d'entre elles : Bacon de la Chevalerie, de Luzignan et Bonnichon, dit du Guers (2). Satisfait d'avoir ainsi trouvé dans la capitale des prosélytes qu'il affirmait avoir recrutés « dans l'intention de se faire un bouclier d'enfants spirituels » (3), ce qui peut s'entendre aussi bien au sens propre qu'au sens mystique, il fit de Bacon, lieutenant-colonel d'infanterie, ancien Vénérable de la Félicité de Rouen et de la Loge militaire Saint-Jean de la Gloire, son Substitut Universel à Paris et conféra le titre d'Inspecteur Général pour l'Orient de Lyon à J.-B. Willermoz, « fabricant d'étoffes de soie et d'argent et commissionnaire en soiries », ancien Vénérable de la Parfaite Amitié de Lyon et fondateur en cette ville de la Sagesse, Loge non affiliée à la Grande Loge de France et secrète, dont il avait présidé les tenues de 1756 à 1761 (4). Enfin il fonda à Versailles un groupe d'Élus Coens, placé probablement sous la direction de Rozé, dont il recevait l'année suivante la visite à Bordeaux avec deux autres des Frères de Versailles (5).

---

(1) IV, p. XXVII. La même *Notice* prétend que Pasqually profita aussi de son séjour à Paris « pour se créer de nombreuses relations dans les Loges de province grâce aux députés que ces Loges avaient envoyés à Paris à la suite du décret du 14 août. » (p. XXVI). Peut-être Pasqually fit-il en effet la connaissance de quelques mandataires des Loges qu'il visita en retournant à Bordeaux, mais il est douteux que ces relations aient été nombreuses et importantes.

(2) V, 227-231 ; II, 187. Que les néophytes parisiens aient été persuadés du succès de l'Opération, soit de visu, soit, comme il est plus vraisemblable, sur la foi des déclarations de leur instructeur, c'est ce qui ressort de la lettre reproduite par II, 187, dans laquelle Pasqually fait, trois ans plus tard, appel à leurs souvenirs pour leur prouver la réalité de ses doctrines théurgiques.

(3) II, 187.

(4) IV, p. XXVIII.

(5) II, 169.

* * *

Pasqually quitta Paris quelque temps après la constitution du Tribunal Souverain, promettant de revenir au mois de septembre. Il arriva à Bordeaux au mois de juin après avoir visité sur sa route à Amboise, Blois, Tours, Poitiers, La Rochelle, Rochefort, Saintes et Blaye, des Loges qu'il appelle « clandestines », peut-être parce qu'elles n'étaient pas affiliées à la défunte Grande Loge, ou bien parce qu'elles abritaient des Chapitres secrets (1). Mis si les arrêts furent nombreux, il ne semble pas qu'ils aient été très fructueux. Bien qu'il se vante d'avoir reçu « une multitude de politesses de la part des Maçons de bonne foi » qui lui auraient demandé de « les faire mettre sous la protection du Tribunal Souverain des Élus Coens de Paris » et l'auraient prié de leur accorder lui-même des constitutions ou de leur en faire délivrer par le Tribunal Souverain, il n'avait fait de recrues que dans la Loge l'Union Parfaite de La Rochelle qui désirait vivement obtenir des constitutions pour les « degrés de perfection » et dont le Vénérable, Basset, et trois autres membres reçurent de lui des grades Coens (2).

Sitôt rentré à Bordeaux, Pasqually, rassuré par l'annulation de l'arrêté du 14 août et confiant dans les appuis qu'il s'était ménagés à Paris, « rouvrit son Temple » et, consolidant sa situation dans le monde profane comme il l'avait fait dans la société maçonnique, il épousa en septembre Marguerite-Angélique de Colas de Saint-Michel, fille d'un ancien major au régiment de Foix (3).

L'année 1768 fut marquée par un événement heureux : la naissance d'un fils que son père, après l'avoir fait baptiser, reçut Grand Maître Coen « à la septième heure du dernier horizon solaire, conformément à nos lois, assisté

(1) II, 160.
(2) II, 160-161 ; IV, p. XXVIII.
(3) II, 24 ; IV, p. XXVIII ; V, 247.

de quatre anciens Coens simples » (1), et par une mésaventure dont Pasqually se tira sans grand dommage, mais qui lui causa de graves soucis. Bonnichon, dit du Guers, dont il avait fait la connaissance à Paris l'année précédente, était un homme d'une moralité fort douteuse et vivant de revenus mal définis. Bien que mis en garde par Bacon et par Willermoz, qui avaient eu l'occasion de juger le personnage et signalaient « sa mauvaise conduite et le grand nombre d'excès auxquels il s'était porté », Pasqually s'était engoué de Bonnichon (2). Reçu Réau-Croix et nommé membre du Tribunal Souverain, cette brebis galeuse avait bientôt fait des siennes. Au cours d'un voyage à Lyon, où il avait reçu au grade de Très Respectables Maîtres les Frères d'Épernon et Sellonf, il avait pris de telles libertés avec le rituel que Willermoz, indigné de pareilles profanations, les avait dénoncées à Pasqually. Celui-ci, en accusant à l'Inspecteur Général de l'Orient de Lyon, le 20 juin 1768, réception de son rapport, écrivait : « Je ne suis pas moins encore avec le cœur navré des horribles irrégularités qui se sont tenues pendant le cours de ces différentes réceptions par le Très Puissant Maître du Guers, Réau-Croix ; j'ignore le motif qui l'a fait agir de la sorte ». Il priait Willermoz de collationner les cahiers de grades apportés par du Guers avec les originaux remis par lui-même à Bacon de la Chevalerie (3), ce qui paraît indiquer qu'il se méfiait des remaniements que du Guers pouvait avoir fait subir subrepticement à son travail.

Pourtant, lorsque du Guers arriva au mois d'août à Bordeaux, il reprit tout son empire sur l'esprit du Grand Souverain. Pasqually le reçut à bras ouverts, fit de lui

(1) II, 27.
(2) IV, p. XXVII. Si le prétendu du Guers était, comme il semble, le même homme que le Bonnichon qui avait été en 1758, Orateur, puis, en 1765, Vénérable de la Loge l'Amitié de Lyon, disparue la même année (V, 441), Willermoz avait pu renseigner en connaissance de cause Pasqually sur le compte d'un Frère ayant fait partie de la Maçonnerie lyonnaise.
(3) II, 165, 167.

un secrétaire et un confident et, pris pour arbitre des différends qui avaient surgi entre les Réau-Croix de Paris et leur collègue, donna invariablement raison à ce dernier (1). Profitant de l'aveuglement du Maître, le fourbe commit de nombreux abus de confiance, vendant les grades à beaux deniers comptants, procédant, sans y être autorisé, à des réceptions contre finance et délivrant des instructions de son invention, cependant qu'il cherchait à discréditer Pasqually auprès des disciples de Paris, de Lyon et de Bordeaux même en se donnant pour le vrai Grand Maître de l'Ordre, ayant la haute main sur la direction de Paris (2). Sourd aux avertissements des membres du Tribunal Souverain, Pasqually se faisait encore aider en septembre par du Guers pour la rédaction des rituels (3).

Enfin en novembre les yeux de Pasqually se décidèrent à s'ouvrir à la suite, prétendit-il, d'une intervention divine, les Opérations ayant manifesté clairement l'indignité de du Guers qui « s'était retiré (de la Chambre d'Opération) couvert de honte et de confusion ». Pasqually annonçait en conséquence aux Élus Coens que « pour éviter que du Guers se serve de son nom et de ses instructions, il l'avait sorti de chez lui et laissé à la miséricorde du Grand Architecte de l'Univers ». « Il faut le prier, ajoutait-il, qu'il l'ait en pitié, mais il s'est rendu indigne de la confiance des hommes » (4).

Fort peu touché de cette mansuétude, qui pourrait bien d'ailleurs avoir été en partie l'effet de la crainte qu'inspirait un individu sans crupules, l'infernal du Guers s'entendit avec un sieur Blanchet et quelques Maçons expulsés de la Française (5) pour porter plainte auprès des jurats de Bordeaux. Il accusa Pasqually d'être « un étranger et un aventurier » et de l'avoir diffamé « dans toutes les bonnes

(1) II, 44.
(2) II, 35 ; IV, p. XXIX.
(3) II, 32.
(4) II, 34-35.
(5) IV, p. XXIX.

maisons de la ville ». Pasqually dut aller présenter sa défense devant M. d'Arche, le jurat charger d'informer sur la plainte. Il put prouver au magistrat, « preuves en mains », que du Guers était « un escroc sous prétexte de Maçonnerie » et le mit au fait de « toutes les bassesses, les lâchetés et les impiétés de ce fourbe ». Les adeptes que du Guers, pour riposter au plaidoyer de Pasqually, avait fait citer comme répondants refusèrent de lui prêter leur appui ; aussi les magistrats invitèrent-ils le plaignant à se désister de son action et allèrent même, à ce qu'assure Pasqually, jusqu'à le « tancer cruellement ».

Pourtant du Guers ne se tint pas encore pour battu. Il allait partout, disant qu'il perdrait Pasqually et porterait sa plainte au procureur général et aux maréchaux de France, puisque les jurats refusaient de lui rendre justice. Il était peu vraisemblable que les magistrats royaux consentissent à s'occuper d'une affaire concernant une association illégale et les maréchaux de France, chargés de régler par arbitrage les affaires d'honneur entre gens de qualité, n'avaient pas à connaître de la plainte en diffamation du roturier Bonnichon ; néanmoins Pasqually jugea prudent de faire une nouvelle visite à M. d'Arche pour lui dessiner encore le portrait de cet « escroc et chevalier errant ». Le jurat estima que le différend devait se vider entre Maçons, puisque Bonnichon était accusé de « vives prévarications dans l'Ordre », et il délégua un représentant de l'Hôtel de Ville pour assister au jugement et lui en rendre compte (1). Le tribunal constitué par la Française tint séance le 5 janvier 1769 et condamna du Guers a être exclu de l'Ordre des Élus Coens. L'arrêt, soumis à

(1) C'est du moins ce que raconte Pasqually : il ajoute même que Mr. d'Arche « intima à du Guers qu'il l'avait renvoyé à être jugé par notre tribunal secret », parce qu'il « ne convenait point de faire de conflit de jurisprudence ». En somme les jurats renvoyèrent les parties dos à dos, ne voulant pas se mêler de cette affaire, et déléguèrent seulement un informateur pour connaître l'issue que les intéressés lui avaient donnée.

M. d'Arche, fut approuvé par lui et Pasqually s'empressa d'en envoyer des extraits aux adeptes et d'en faire connaître le texte aux Maçons de Bordeaux et aux personnes que du Guers avait entretenues de ses prétendus griefs.

Le banni fit jouer une dernière mine : il s'en fut trouver le curé de la paroisse de Pasqually et accusa celui-ci d'être un apostat et, sous prétexte de Maçonnerie, le fondateur d'une secte hérétique. Une telle imputation pouvait avoir des conséquences redoutables. Le pauvre Pasqually fut contraint de se justifier par devant l'ecclésiastique en produisant ce qu'il appelle « ses certificats de catholicité », c'est-à-dire ses extraits d'acte de baptême et de mariage et ses billets de confession, et en établissant qu'il remplissait « les devoirs exacts et essentiels d'un zélé chrétien ». Rendu enragé par ces échecs successifs, du Guers se présenta chez Pasqually un jour que celui-ci se trouvait à la maison de campagne d'un de ses Émules, M. de Brulle, garde du roi. Les Puissants Maîtres de Grainville et de Balzac, auxquels le forcené déclara qu'il tuerait le Grand Souverain d'un coup de pistolet quand il parviendrait à le rencontrer, tentèrent en vain de le calmer et eurent beaucoup de peine à le renvoyer. Ils auraient été moins inquiets s'ils avaient pu savoir que « l'ange tutélaire » du Maître avait pris ses précautions pour mettre obstacle aux projets homicides du misérable « escroc imposteur » en le « suivant pour lors pour pisser dans le bassinet » (1). D'ailleurs les magistrats finirent par ordonner à du Guers de quitter Bordeaux; il s'embarqua pour Cayenne et l'on n'entendit plus parler de lui (2). Il n'était resté que quatre mois auprès de Pasqually (3), mais ils avaient été bien remplis.

(1) II, 34-40.
(2) IV, p. XXIX.
(3) II, 36.

* * *

Entre temps l'Ordre avait fait quelques progrès. Les Très Puissants Maîtres de Grainville et de Champoléon, officiers au régiment de Foix, avaient présenté à Pasqually un de leurs jeunes camarades qu'ils purent en toute conscience lui recommander comme un « homme de désir » par excellence. Claude de Saint-Martin, alors âgé de vingt-cinq ans, pourvu d'une commission de lieutenant après avoir été six mois avocat du roi au siège présidial de Tours, arrivait de Lorient où il était entré au service. Son penchant déterminé pour le mysticisme avait attiré l'attention des deux Elus Coens et ils le conduisirent auprès du Maître dont les doctrines devaient laisser dans son esprit et dans les ouvrages qu'il écrivit plus tard une trace si profonde. Pour ne rien perdre d'un enseignement qui lui révélait sa véritable vocation, Saint-Martin « tint habituellement la même marche » que ses camarades en « s'établissant le pensionnaire de Pasqually, pendant tout le temps d'hiver qu'il ne donnait pas à son père » (1).

Le 13 août 1768, Pasqually attendait de Grainville et de Balzac, ce dernier venant de La Rochelle, qui devaient passer quelques jours auprès de lui « pour leur instruction et pour recevoir leurs patentes constitutives pour élever des Temples dans les pays où ils vont passer à la fin de septembre ou au commencement d'octobre » (2).

En avril 1769, Pasqually pouvait annoncer à Willermoz la complète déconfiture de « Blanquet », l'ancien complice de du Guers. « Je vous dirai, écrivait-il à son lieutenant de Lyon, que le sieur Blanquet a levé le pied de Bordeaux avec le grand talent que je lui connais de ne rembourser personne. On lui a fait vendre sa charge. Il s'est sauvé avec sa catin, dit-on, vers Paris. La vérité n'est qu'une, elle est longue

(1) VI, 158.
(2) II, 31.

à percer, mais elle se démontre toujours telle qu'elle est » (1). La fuite de son ennemi l'avait à ce point transporté d'aise qu'il en parlait encore quatre mois plus tard à un autre correspondant : « Je vous préviens que le sieur Blanquet et autres chefs de la bulle (la plainte adressée en 1765 à la Grande Loge) contre moi et l'Ordre viennent de manquer (faire faillite) et ont levé le pied de cet Orient (Bordeaux). Blanquet doit être sous peu rendu à Paris avec sa concubine la femme Gauntemps. Et la vérité est vengée » (2). La satisfaction qu'il éprouvait n'était pas seulement causée par le ressentiment; la déroute de ses anciens adversaires avait opéré, dans les jugements portés sur lui et sur son association par les Maçons bordelais, un revirement dont les suites se firent bientôt sentir. Il pouvait annoncer que « cette conduite a sorti toutes nos Loges apocryphes (Bleues, ou n'ayant pas de Temple Coen) de l'erreur » et, s'il prenait des airs un peu trop avantageux en ajoutant : « Les Loges d'ici font des mouvements pour vouloir entrer chez nous, mais cela n'aura lieu qu'avec grande circonspection et difficulté » (3), il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de Frères jusqu'alors hostiles à la Française Elue Ecossaise demandèrent à être reçus ; en novembre, ces anciens « antagonistes de l'Ordre » (4), parmi lesquels une note de Willermoz cite Duroy d'Hauterive, de Calvimont, du Saignant de Serre, de Pitrail-Puységur, Carracioli, Isnard, furent inscrits sur les listes des Elus Coens (5).

A partir de 1770 (6), l'œuvre de Pasqually n'eut plus à souffrir d'attaques extérieures. Il écrivait le 7 avril au Tribunal Souverain : « L'Ordre prend ici une couleur brillante... Jeudi dernier, il fut proposé l'entrée du Temple

(1) II, 174.
(2) II, 174-175
(3) II, 174.
(4) IV, p. XXX.
(5) IV, p. XXX ; II, 174-175.
(6) Pasqually habitait alors « chez Carvalho, juif converti, maison Poiraud, près de la porte de la Monnaie » (V. 244).

à (de recevoir dans la Loge) quelques Frères que le sieur du Guers avait subornés (fait sortir) de mon Temple. Ils ont déclaré verbalement au Frère de la Borie et autres émules de mon Temple les horreurs que le sieur du Guers leur avaient dites de moi et les erreurs où il les avait plongés, de même que les mauvais traits qu'il leur avait faits et qu'ils voyaient aujourd'hui clairement qu'il les a surpris et trompés cruellement et que c'est un malheureux. J'ai ordonné (signifié) à mon Conseil qu'il n'était pas en mon pouvoir de leur accorder leur grâce et qu'il était inutile d'y penser. Qu'ils suivent leur arrêt pour un temps immémorial » (1).

A cette époque, l'Ordre aurait eu, d'après un de ses chroniqueurs officieux, à Bordeaux un assez grand nombre d'adhérents et compté des Loges affiliées à Montpellier, Avignon, Foix, Libourne, La Rochelle, Eu, Paris, Lyon, Versailles, Metz, etc (2).

---

(1) Pasqually prétend que « les Loges de Bordeaux » avaient « envoyé chercher des constitutions à Dublin », parce qu'elles « n'avaient rien pu obtenir de lui pour leur constitution ». (II, 179-180) et IV, p. XXV ajoute qu'il n'avait pu faire droit à leur requête parce que « sa propre bulle » ne l'autorisait pas à fonder deux établissements dans la même ville. Il est possible que quelque Loge bâtarde de Bordeaux ait tenté de s'affilier à l'Ordre des Élus Coens, puis se soit adressée, non pas à Dublin, mais à quelque Chapitre pratiquant des grades dits Irlandais, qui firent un moment concurrence aux grades Ecossais ; mais il est certain qu'aucune Loge bordelaise régulière n'a demandé de s'agréger en corps à l'Ordre fondé par Pasqually ; quant à la « bulle » dont le Grand Souverain invoquait les dispositions, il y a tout lieu de croire qu'il en était lui-même l'auteur.

(2) Il faut laisser la responsabilité de cette énumération à IV, p. XXX, qui n'en donne pas de justification. En dehors des groupements de Paris, Lyon, Versailles, Foix et La Rochelle, la correspondance ne mentionne, à cette époque, que celui de Libourne auquel des constitutions avaient été expédiées en février 1769 ; il se composait alors de 6 Frères, dont 5 faisaient partie de l'Ordre (II, 172 et 176).

CHAPITRE VI

Paris et Lyon contre Bordeaux

Si le recrutement marchait d'une façon assez satisfaisante, le succès de l'entreprise était compromis par l'inertie des groupes de Paris et de Lyon, dont les chefs assaillaient le Grand Souverain de réclamations et de plaintes.

Le dissentiment entre Pasqually et les Réau-Croix composant le Tribunal Souverain était né quelques mois à peine après la constitution de celui-ci. La cause du différend n'était pas un conflit d'attributions ; Pasqually avait laissé au Tribunal le pouvoir de délivrer les constitutions de tout genre et avait promis de ne jamais en donner lui-même « ayant toujours été la dupe de son bon cœur et de sa trop grande facilité » (1). Aussi, après avoir conféré deux grades aux Frères de l'Union Parfaite de La Rochelle, avait-il adressé au Tribunal Souverain les nouveaux initiés qui devaient se rendre à Paris pour obtenir les constitutions de leur Temple (2). En février 1769, les Frères de Bordeaux recevaient de Paris les lettres patentes de constitution du Temple de Libourne et les transmettaient aux intéressés en les invitant à notifier officiellement l'ouverture régulière de leur Temple au Tribunal Souverain (3).

Mais ces fonctions administratives et honorifiques ne suffisaient pas à contenter le zèle des adeptes parisiens. Ils

(1) II, 160.
(2) II, 161.
(3) II, 172.

reprochaient au Maître de mettre trop de lenteur à compléter leur instruction, tant au point de vue de leurs travaux mystiques qu'en ce qui concernait l'organisation de l'Ordre : rituels et cahiers des grades. Ils trouvèrent un allié et un interprète de leurs griefs en Willermoz auquel ses dignités maçonniques et la considération dont il jouissait auprès des Frères lyonnais donnaient le droit de parler haut.

Pasqually avait toujours eu soin de ménager cet important adepte. Il lui avait conféré verbalement, lors de leur entrevue à Paris en 1767, le titre de « Grand Maître du Grand Temple de France » (1), dénomination qui accordait à la Loge d'Elus Coens que Willermoz voulait fonder à Lyon une sorte de suprématie sur les autres Loges du même Système. Le 19 juin 1767, à peine rentré à Bordeaux, il adressait à Willermoz, qu'il appelait : « Notre Très Respectable et Très Haut Maître, Notre Inspecteur Général Chevalier, Conducteur et Commandeur en chef des colonnes d'Orient et d'Occident de Nos Ordres Sublimes », une longue lettre, écrite pour se conformer « aux conventions publiques et secrètes prises avec son Tribunal Souverain », où il lui racontait en détail son voyage maçonnique de Paris à Bordeaux (2), et la correspondance avait continué d'une façon très régulière.

En avril 1768, Bacon ayant demandé l'autorisation de recevoir Willermoz au grade de Réau-Croix, Pasqually lui répondait le mois suivant : « Je ne me refuserais jamais pour que ce Respectable Maître soit récompensé à tous égards et même avec satisfaction, personne plus que lui le mérite davantage ». Aussi, tout en reprochant à Bacon de s'être engagé par une promesse qu'il était difficile de tenir parce que, « l'opération étant hors du temps », on ne pouvait guère s'en « promettre quelque sujet (effet) en

(1) II, 178.
(2) II, 158-160.

faveur du candidat », Pasqually lui donnait les instructions nécessaires et s'engageait à « faire tous ses efforts pour abandonner ses affaires domestiques afin de se disposer à fortifier Bacon dans son opération pour récompenser le zèle et les travaux laborieux du Respectable Maître ». Il disait encore : « Je le crois être digne du succès que je lui désire dans cette opération ; il ne dépendra pas de moi pour qu'il soit satisfait » (1). Willermoz fut donc ordonné Réau-Croix à Paris par Bacon le 13 mai 1768, aussi la lettre envoyée à Lyon par Pasqually le 20 juin suivant était adressée : « A Notre Très Haut, Très Respectable et Très Puissant Maître de Willermoz, Inspecteur Général né de l'Ordre Universel des Chevaliers Maçons Elus Coens de l'Univers, Juge Souverain des sept puissants Tribunaux de justice des basses et hautes classes de Nos Ordres, Commandeur et Conducteur en chef des colonnes d'Orient et d'Occident de Notre Grande Mère Loge de France, des Loges suffragantes et Loges particulières qui seront élevées par lui à la gloire de l'Eternel sous les très puissantes constitutions de Nos sept Temples, Respectable et Très Puissant Chef de l'Ordre entier sur son Grand Orient de Lyon et sur tout son département oriental » (2).

Willermoz dut se sentir très flatté de porter des titres aussi imposants, mais des instructions précises auraient bien mieux fait son affaire. Les membres du Tribunal Souverain, qui ne recevaient ni cahiers de grades ni enseignement théurgique, partageaient son mécontentement. Pasqually avait commis la faute de recruter des adeptes et de fonder un Rite maçonnique avant d'avoir fixé son rituel ;

(1) V, 227-230. Les objections élevées par Pasqually étaient justifiées par ses doctrines astrologiques, puisque l'équinoxe était passé ; mais les conjonctures astrales défavorables n'étaient vraisemblablement qu'un prétexte ; en réalité Pasqually aurait voulu se réserver le monopole de l'ordination au grade suprême ; peut-être aussi prévoyait-il l'alliance que Willermoz allait contracter avec les Réau-Croix parisiens ; mais il céda pour ne pas le mécontenter.

(2) II, 164. Le texte a été fortement altéré par la négligence et l'incompréhension du copiste ; il a fallu corriger des fautes grossières d'orthographe et de ponctuation et combler des lacunes évidentes.

son imprudente précipitation le mettait, vis-à-vis de ses collaborateurs immédiats, dans la situation la plus pénible, car sa fausse manœuvre, dont il ne pouvait leur faire l'aveu sous peine de perdre tout son prestige, ne pouvait être réparée qu'au prix d'un travail acharné et après d'assez longs délais.

Les Réau-Croix de Paris, irrités d'un retard qu'ils attribuaient à la négligence ou à la mauvaise volonté de leur Maître, se renfermaient dans un silence obstiné et montraient peu de zèle pour le recrutement. En mai Pasqually déclarait, dans une lettre adressée à Bacon, ne pas « beaucoup compter sur la propagation de l'Ordre par la lenteur qu'il voyait » chez le Substitut Universel (1). Bacon ne répondait plus aux lettres venant de Bordeaux et n'avait pas même accusé réception en septembre des premiers grades et des règlements généraux pour les cérémonies qui lui avaient été expédiés le mois précédent, aussi Pasqually menaçait-il de ne plus faire de nouveaux envois tant que Bacon ne donnerait pas signe de vie et se déclarait déterminé à ne plus lui écrire, puisqu'il semblait que les occupations et la santé du Substitut ne lui permettaient pas d'entretenir une correspondance régulière. Laissé sans nouvelles de Paris, Pasqually en était réduit à prier Willermoz de l'instruire de ce que faisait Bacon et de ses dispositions présentes envers l'Ordre et envers ses membres (2).

Mais Willermoz avait aussi des doléances à présenter. Il se plaignait en septembre 1768 de ne pas recevoir d'instructions lui permettant d'organiser son « Grand Temple de France » (3). Pour l'apaiser, Pasqually lui mandait immédiatement qu'il travaillait de toutes ses forces à « finir tous nos grades, de même que toutes les cérémonies et catéchismes, pour les faire partir pour Paris, afin que le Tribunal Souverain soit rempli (fourni) de tous les objets qu'il

(1) V, 230.
(2) II, 170-171.
(3) II, 169.

comporte (dont il a besoin) pour satisfaire ses Grands Temples (Chapitres Coens) ses Loges, de même que tous ses membres » (1).

Au printemps de 1769, la situation restait toujours aussi tendue et pour les mêmes raisons. Pasqually continuait à faire de grandes promesses sans en tenir aucune ; il se déclarait le 29 avril « tout prêt pour fonder toute espèce d'établissements, tous en cérémonies, lois, instructions et explication secrètes, soit pour les officiers généraux et particuliers, soit pour l'instruction générale et particulière des Frères, de même que pour les discours particuliers des réceptions d'Apprentis, Compagnons et Maîtres Particuliers », ce qui signifiait qu'il avait simplement remanié les grades symboliques ; par contre, il avouait qu'il était seulement en train de rédiger « les instructions d'Apprenti, Compagnon et Maître Coens et autres grades » et, pour excuser son retard, il accusait Bacon de garder par devers soi les « ordres d'opérations » à lui confiés lors de son passage à Bordeaux ; il n'avait pas tenu sa promesse de les renvoyer immédiatement après les avoir copiés et, faute de ces importants documents, Pasqually avait été forcé de suspendre son Travail d'Équinoxe (2). Le Grand Souverain ajoutait bien, afin de faire sentir au Tribunal de Paris qu'il pouvait se passer de lui, qu'il « travaillait à fonder l'établissement de Bordeaux avec quelques présidents et conseillers de notre Cour de Parlement » (3), mais ces illustres conquêtes, qui n'existaient d'ailleurs qu'en projet, n'imposèrent pas aux Elus Coens de Paris. D'autre part, Willermoz, visiblement peu flatté du rôle d'informateur que Pasqually voulait lui faire jouer, se rangea ouvertement du côté du Tribunal Souverain.

Un excès de zèle d'un Réau-Croix de Foix, ou peut-être une manœuvre trop savante de Pasqually, mit le feu aux

(1) II, 32-33.
(2) II, 173-174.
(3) II, 274.

poudres. Les membres du Tribunal avaient, à plusieurs reprises, sollicité leur maître de venir compléter l'instruction des Elus Coens de Paris et de Versailles et désiraient même le voir se fixer définitivement auprès d'eux (1). Mais la situation pécuniaire de Pasqually ne lui permettait pas de donner suite à un projet si séduisant à tant d'égards. Déjà il avait dû renoncer en 1767, à retourner pour la fin de l'année à Paris comme il en avait manifesté l'intention en prenant congé de ses nouveaux disciples. De Grainville, écrivant en février 1769 à Willermoz, de la part de Pasqually, pour l'instruire de ce qu'il devait faire au prochain équinoxe de mars, ajoutait en post-scriptum : « Quelque zélés que nous soyons chacun en particulier pour le bien de l'Ordre, je doute qu'aucun de nous puisse instruire personne. Il est donc absolument nécessaire que D. M. (dom Martinès) aille à Paris et que là, sous les yeux du T. S. (Tribunal Souverain) il travaille à un lien symbolique tel qu'il le faut pour la satisfaction de tout le monde et que, ce travail fini, il pense à l'instruction des nouveaux et des anciens Réau-Croix. Cette transplantation de D. M. et de sa femme ne peut se faire sans des avances de la part du T. S. Dom M. doit ici environ 1200 livres qu'il faudra payer avant de l'en sortir, autrement ses créanciers feraient tapage et il resterait, au détriment de l'Ordre » (2).

Cette proposition, que les Très Puissants Maîtres mécontents crurent, et non sans quelque apparence de raison, suggérée par Pasqually lui-même, leur donnait barre sur leur Maître. Le 16 mars, Bacon répondit qu'il était prêt à contribuer pour sa part à tous les frais de déplacement du Grand Souverain, mais que le T. S. attendait en vain depuis deux ans l'accomplissement de promesses formelles, que les Frères de Paris se plaignaient à bon droit d'être négligés et que quelques-uns d'entre eux avaient été

(1) IV, p. XXXIII.
(2) II, 172-173.

jusqu'à manifester des doutes sur la loyauté ou la science de leur instructeur. Bacon, qui assurait s'être à plusieurs reprises porté garant de la bonne foi de Pasqually, estimait peu prudent de mécontenter sans cesse des adeptes auxquels on ne pouvait reprocher que leur zèle à s'instruire et dont « on attendait quelques sacrifices » (1).

Willermoz, qui devait se rendre à Paris en avril pour ses affaires, voulut se concerter verbalement avec Bacon et de Luzignan avant de prendre position. Après avoir conféré avec eux (2), il écrivit le 29 avril une réponse qui exposait sans ménagement les griefs des Réau-Croix de Paris et de Lyon. Il n'était certainement pas très satisfait, écrivait-il, d'avoir reçu défense de faire aucun Travail d'Équinoxe, pourtant « comme les raisons qui les faisaient suspendre à Pasqually lui-même passaient sa portée », il s'était conformé aux ordres du Maître. Mais sur un autre sujet, « sur la nécessité de prendre des arrangements pour que l'Ordre fît un sort à Pasqually à l'avenir » et « sur ses embarras pour l'acquittement de ses dettes », il lui était loisible de parler et il profitait largement de cette faculté. « J'ai trouvé, disait-il directement à Pasqually, les Puissants Maîtres de la Chevalerie et de Luzignan très peu disposés à faire ce que le Maître de Grainville demande en votre nom et mécontents à l'excès de vos procédés envers eux et envers l'Ordre. Pour me mettre au fait, ils m'ont communiqué toute la correspondance tenue entre les Orients de Bordeaux et de Paris depuis mon voyage de l'année dernière ; je vous avoue franchement, Puissant Maître, que l'on ne peut pas lire de sang-froid ; il semble que vous ayez cherché tous les moyens possibles de mortifier le Puissant Maître Substitut que vous avez chargé vous-même spécialement des affaires de l'Ordre ».

Willermoz rappelait alors à Pasqually comment il

(1) IV, p. XXXII.
(2) II, 43.

s'était laissé duper par du Guers et raillait impitoyablement l'aveuglement qui lui avait fait préférer cet imposteur à Bacon. « Quand vous n'auriez d'autres moyens pour connaître les hommes que ceux qui sont généraux à l'espèce humaine, pouviez-vous seulement mettre en parallèle la conduite et les sentiments du P. M. Substitut avec celle du sieur Duguers ? L'un jouit de la réputation la plus entière et la mieux méritée et l'autre méritait déjà votre ressentiment par un grand nombre d'excès auxquels il s'était porté et dont vous étiez instruit, soit par le M. Substitut, soit par moi... Il a fallu que vous devinssiez la victime du sieur Duguers pour ouvrir les yeux sur son compte ; j'avoue franchement que c'est ce qui fait mon grand embarras ; vous m'avez assuré si souvent que votre science vous donnait des moyens infaillibles de connaître le cœur des hommes que, voyant à quel point vous vous êtes trompé sur cette occasion, je suis réduit à douter plus fortement que jamais d'une science qui est trop sublime pour qu'un homme sensé puisse y ajouter foi pleine et entière sur d'autres témoignages que le sien propre ». Certes Willermoz était toujours disposé à suivre la carrière où l'avaient fait entrer les assurances de Pasqually, de Grainville et de Bacon sur «la vérité de la Chose », et, bien qu'il eût suivi exactement et de bonne foi tout ce qui lui avait été prescrit « sans en être plus heureux » (sans avoir obtenu de manifestations), il ne voulait pas par trop de précipitation perdre le succès qu'il s'était promis, mais sa confiance était ébranlée par les propos de Pasqually lui-même. Celui-ci n'avait-il pas écrit un jour que Duguers l'avait décidé « à donner les choses dans le vrai ». « Nous ne sommes donc pas entrés dans le vrai, s'écriait Willermoz, nous sommes donc abusés ? Jugez vous-même où ces réflexions doivent nous conduire ! »

Aussi Willermoz et ses collègues posaient-ils leurs conditions. « Dans la perplexité où nous jettent vos lettres nous sommes dans le cas d'exiger de vous des preuves non équi-

voques de la vérité de la Chose, qui nous mettent en état d'en juger par nous-mêmes. Montrez-nous sincèrement le vrai chemin, prescrivez les moyens ; le plus exact sans doute sera heureux et l'Ordre sera engagé à vous prouver sa reconnaissance et à prendre des engagements fixes pour l'avenir. Ce que les MM. de la Chevalerie et de Luzignan ont fait par le passé vous répond de leur bonne volonté pour la suite (1) ; j'y contribuerai volontiers autant que mes moyens le permettront dès que je saurai à quoi m'en tenir... Nous sommes, à Lyon, cinq initiés à qui depuis plus d'un an je promets des instructions sans en avoir reçu aucune ; j'y ai un nombre de sujets très convenables et tout prêts au premier signe, mais à qui je me ferais un scrupule de faire faire la moindre dépense sans être sûr moi-même de la vérité du but où ils aspirent ; le Temple de Lyon peut, en très peu de temps, prendre une consistance réelle ; c'est à vous d'en jeter les fondements, vous y trouverez votre avantage et nous la satisfaction que nous désirons... Je veux pouvoir annoncer à Lyon un objet vrai et digne des honnêtes gens et non y faire le charlatan. Vous ne blâmerez point, je pense, ma délicatesse, les sentiments de MM. de la Chevalerie et de Luzignan sont les mêmes ; là-dessus nous nous sommes expliqués, ils sont rebutés de vos procédés... L'Ordre réclame l'exécution de vos promesses, rien de plus juste ».

Pourtant, après avoir ainsi nettement établi la position respective du Maître et de ses principaux disciples, Willermoz, qui, au fond, ne demandait qu'à être convaincu, laissait sa courtoisie et sa douceur naturelles reprendre le dessus et, tout en sollicitant une prompte réponse qui le trouvât encore à Paris où il donnait son adresse : « chez Glavot, perruquier, rue Golet-des-Bourdonnois », il concluait : « Je serai charmé, avant de quitter cette ville, de

(1) Le sens général de la phrase indique que cette « bonne volonté » ne se limitait pas à l'observation scrupuleuse des instructions, mais s'était déjà traduite d'une façon tangible par de l'argent envoyé à Bordeaux.

voir prendre un arrangement définitif et la confiance rétablie » (1).

Les documents publiés à ce jour ne nous font pas connaître le texte même de la réponse que fit Pasqually à cette mise en demeure. D'après la *Nouvelle Notice Historique*, il laissa passer le gros de l'orage et répondit qu'il était tout disposé à communiquer les cérémonies et instructions tant générales que particulières, mais qu'il redoutait qu'on ne les étudiât pas mieux que celles qu'il avait données précédemment, parce qu'il lui semblait que les Frères étaient plus désireux d'avancer dans l'Ordre que déterminés à travailler à leur instruction. Cependant, il expédia un certain nombre de cahiers (2). Trois mois plus tard, au commencement d'août, la question en était toujours au même point : Pasqually se disait fort désireux de remplir le vœu des membres du Tribunal Souverain, mais il annonçait qu'il était encore retenu pour quelque temps à Bordeaux par sa situation présente, ses affaires domestiques et le recouvrement d'une petite succession qu'un de ses parents, décédé aux Iles, lui avait laissée dans cette ville (3). En octobre, ou novembre, il tentait de ranimer le zèle de Willermoz en annonçant la réception de nombreux Frères à Bordeaux et le « grand succès » (théurgique) de Mr. de Balzac (4).

Il semble que le calme opposé par Pasqually aux reproches, aux insinuations et aux sommations des Réau-Croix révoltés avait fait impression sur ceux-ci. Au surplus, ils avaient conçu dès leur rencontre avec lui de trop vastes espérances pour les abandonner sans retour. Cette attente obstinée les décida à ouvrir un nouveau crédit moral à leur Maître. Une lettre que Pasqually adressait à Willermoz le 20 janvier 1770 mentionne une convention

(1) II, 42-47.
(2) IV, p. XXXIII.
(3) II, 41. Il s'agissait probablement d'un parent de sa femme, décédé aux Antilles.
(4) II, 174-175.

récente passée entre Bordeaux et Paris et qui restreignait les prérogatives du « Très Puissant Maître Substitut ». Sous le prétexte que « ses grandes affaires domestiques » prenaient à Bacon trop de temps pour qu'il pût « vaquer à tout ce qui convenait à l'Ordre et pour la satisfaction de ses membres », il avait été convenu que les constitutions délivrées par le Tribunal Souverain porteraient dorénavant la griffe de Pasqually qui, en revanche, prenait l'engagement de « délivrer toutes les cérémonies des réceptions des différents grades de l'Ordre, de même que les différents catéchismes et les explications secrètes des demandes et des réponses qui sont contenues dans lesdits catéchismes ». « Enfin, promettait le Grand Souverain, je donnerai depuis A jusqu'à Z et tout le monde sera content » (1). Pour ce qui concernait personnellement son correspondant, Pasqually lui affirmait que, dès qu'il aurait reçu quelques fonds des Iles d'où devait lui revenir « une succession considérable qu'il avait eue dans ces pays » (2), il n'hésiterait pas à aller s'installer à Lyon « pour le faire travailler vivement » (3). Mais, ses embarras d'argent le clouant toujours à Bordeaux, il engageait Willermoz, « s'il était véritablement dans l'intention d'élever son Grand Temple » (4), à se faire délivrer par le Tribunal Souverain, lors de son prochain voyage à Paris, une constitution pour son Temple de Lyon et promettait de son côté de faire copier pour lui tous les cahiers par le secrétaire général et particulier qu'il avait depuis un an, le Frère Fournier, « bon bourgeois de Bordeaux, très intelligent et très instruit », neveu du prieur des Grands Augustins de Paris, qui avait « tout abandonné pour suivre la Chose dans

(1) II, 175.
(2) On voit que cette succession, qualifiée de « petite » en août 1769, avait beaucoup grossi en quelques mois. La question se pose souvent de savoir à quel moment Pasqually cherche à tromper ou se trompe volontairement lui-même.
(3) II, 48.
(4) Au commencement de 1770, il n'y avait encore à Lyon que six Elus Coens, y compris Willermoz (IV, p. XXXIII) ; le groupe n'avait donc fait aucune recrue depuis 1769.

toutes les circonstances ». Mais Willermoz était prévenu que ce travail de copie prendrait bien deux mois (1).

Pasqually avait manifestement le sentiment d'avoir repris ses gens en main et, pour les tenir en bride, il faisait alterner les coups de caveçon et les encouragements.

Dans la lettre du 10 janvier, Pasqually encourageait Willermoz à la patience dans les termes les plus cordiaux et affectait de le traiter mieux encore que les autres Réau-Croix. « Je vous exhorte, lui disait-il, à vous laisser conduire par celui qui vous est véritablement attaché, ainsi que vous devez en juger par les choses ci-incluses que je vous envoie pour vous préparer à la Chose que vous devez savoir. La grâce que je vous demande est de n'en parler à âme qui vive, attendu que je ne l'ai encore fait passer à personne, pas même à nul (aucun) de mes Réau-Croix... Si véritablement la Chose n'était pas telle que je l'assure et qu'elle ne se fût pas manifestée comme elle l'a fait soit devant moi, et devant tant de personnes qui l'ont voulu connaître, non seulement je l'aurais abandonnée moi-même, mais j'en aurais éloigné en conscience tous ceux qui auraient voulu en approcher de bonne foi » (2).

Le 16 février, il rappelait rudement à la modestie le Grand Maître du Grand Temple de France qui avait probablement excipé de son titre de Réau-Croix pour réclamer plus de lumière. « Vous avez, lui disait-il, été reçu par un homme qui n'avait aucun droit ni pouvoir à cet égard ; le Maître Substitut Universel n'ayant (pas) lui-même le droit et le pouvoir de transmettre la puissance pour faire aucun Réau-Croix, ni donner aucun grade suprême, sinon de transmettre son pouvoir pour les grades d'Apprentif jusqu'au Maître Coen et non plus (3). » Par contre, Willermoz ayant annoncé en mars 1770 qu'il irait le mois suivant à Paris, où de Grainville devait se rendre

(1) II, 176.
(2) II, 104.
(3) II, 177.

également, « pour prendre des arrangements définitifs pour le bien général de l'Ordre », Pasqually assurait désirer ardemment cette rencontre et lui écrivait : « Et que l'Eternel bénisse votre entreprise à tous pour ce sujet. Je n'y contribuerai pas moins par mon Travail prochain pour qu'il daigne vous favoriser tant spirituellement que temporellement et vous tienne pour un temps immémorial à sa suite » (1). Mais il lui rappelait quelques semaines plus tard, au milieu d'avril, que, conformément à l'accord passé avec Bacon, le Tribunal Souverain ne pourrait délivrer que les constitutions et que lui, Pasqually, donnerait directement aux intéressés toutes les cérémonies des différents grades, « le Tribunal Souverain n'ayant ni le temps, ni la santé convenable pour se donner entièrement à cela» (2). Enfin, comme Willermoz avait osé se plaindre du prix élevé des patentes de constitution, des cahiers de grades, des bijoux et accessoires, Pasqually lui faisait honte de sa ladrerie quand de tels intérêts spirituels étaient en jeu. « Tous les Frères que j'ai ici ont payé, ainsi que tous les Frères de votre Orient, leurs grades. Ils ne se récrient point de l'argent qui doit être donné pour leurs constitutions et pour leur ameublement. Il ne faut point qu'ils craignent de placer leur argent à des choses aussi utiles et avantageuses à l'homme de désir ».

Il faisait remarquer que, le Frère secrétaire « n'étant pas extrêmement riche », il était naturel qu'en échange d'un travail considérable : « extrait de toutes les cérémonies des réceptions des différents grades, de même que des catéchismes et différentes explications générales et secrètes », on lui fît présent de quelques honoraires », pour qu'il ne perdît point son temps absolument ». Si d'autre part l'indemnité qui lui était due pour les écritures du Grand Temple avait été fixée au chiffre assez élevé de 86 livres

(1) II, 100.
(2) II, 177.

« c'était pour ne point multiplier les établissements par suite de la difficulté de trouver des sujets propres à être admis dans l'Ordre ». Au surplus Pasqually, faisant appel à l'esprit commercial du négociant lyonnais, lui prouvait que ses propres intérêts allaient de pair avec ceux de l'Ordre, puisqu'il aurait le droit de conférer jusqu'au grade de Grand Architecte, ce qui lui rapporterait seize louis d'or, le tarif étant de deux louis d'or par grade (1). Pour le pousser à continuer les Opérations, il lui faisait savoir que le Frère Barbarin « voyait et entendait beaucoup » et que cet adepte si bien doué allait être promu au grade de Grand Architecte. Il priait enfin Willermoz de l'informer des intentions du Tribunal Souverain, s'il voulait « aller avant » ou « se replier sur son état de Réau-Croix » (2), tâche qu'il estimait plus à la portée de Bacon et de Luzignan, à cause de la mauvaise santé de l'un et des occupations de l'autre, que celle de « mener la Chose » (3).

Pasqually fut bientôt fixé sur ce dernier point ; il reçut ce même mois d'avril des propositions fermes de la part du Tribunal Souverain. Nous n'en possédons pas le texte, mais, du résumé de la réponse que fit Pasqually (4), il ressort que les Réau-Croix avaient décidé, à la suite du petit congrès auquel avaient pris part Willermoz et Grainville, de lui « procurer un bien-être temporel, soit directement pour lui, soit pour sa femme et ses enfants, relativement à

(1) II, 170 et 177-178.

(2) C'est-à-dire se livrer aux Opérations sans plus se mêler de la direction de l'Ordre. Papus a rendu faussement le signe conventionnel « R + » par « Rose-Croix ».

(3) II, 179.

(4) II, 180-191. IV en dit (p. XXXIV) : « Ce résumé est présenté de telle manière qu'on ne peut savoir s'il s'agit d'un brouillon de Martinès ou d'un résumé pris par Willermoz sur le document original. Nous penchons pour cette dernière hypothèse, parce que le document Papus ne mentionne pas un grand nombre de faits importants. Il est probable que Willermoz se sera contenté dans un voyage à Paris de relever sur le document des archives du Tribunal Souverain l'ensemble des réponses de Martinès relatives aux propositions faites par les Réau-Croix ». La supposition est justifiée par la forme, et surtout par le style qui, bien que présentant des tournures et expressions familières à Pasqually, est beaucoup moins incorrect que celui dont use le chef des Elus Coens dans ses lettres et dans son traité.

ses travaux ». Ils exigeaient en échange que Pasqually vint habiter Paris « pour instruire parfaitement et à fond les Réau-Croix », qu'il se montrât « entièrement de bonne foi » envers eux en apportant avec lui « les papiers et instructions secrètes concernant l'Ordre », et en leur fournissant les cahiers permettant d'ouvrir des Loges du Système. Enfin, ils posaient diverses questions, que Pasqually ne précise pas dans sa réponse, mais qui semblent avoir visé les Opérations et l'effet qu'on en pouvait attendre.

Pasqually prit son temps pour répondre à l'offre qu'il avait fait solliciter un an auparavant, mais son message du 11 juillet 1770 était copieux.

Le Maître fait remarquer que c'est par pure bonté et condescendance qu'il répond, car, comme « les Réau-Croix n'ont point accompagné leurs demandes d'un signe au bas, caractéristique de leurs noms, avec leurs grades et dignités dans la Chose, le Maître pouvait très bien ignorer de telles représentations et demandes et était en droit de n'y point répondre, le timbre ne suffisant point pour l'obtenir, (et) ceux qui ont conduit pareille chose ont manqué aux lois de l'Ordre ».

Après s'être excusé du retard causé par la maladie de sa belle-mère, qui l'a forcé à suspendre toute correspondance, il remercie les Réau-Croix d'une proposition « qui prouve leur véritable zèle pour la Chose » ; il proteste « qu'il voudrait trouver un moyen physique d'ouvrir son cœur à ses Réau-Croix, afin qu'ils y puissent lire son sincère attachement pour eux et sa reconnaissance » ; il doit pourtant refuser des « offres temporelles aussi avantageuses », parce qu'il ne croit point les avoir encore méritées et parce qu'en outre « il ne peut et ne doit espérer aucun bien temporel et spirituel dans ce bas monde qu'il ne vienne directement de l'Eternel à qui il s'est entièrement dévoué, se sentant assez suffisamment payé et satisfait de ses sujets lorsqu'il est assez heureux pour ramener un homme dans son premier principe de vertu spirituelle

dont il avait eu le malheur de s'écarter » ; enfin « il ne veut pas être à charge aux Réau-Croix ».

Il désavoue formellement de Grainville qui s'est laissé emporter par son zèle et, non seulement ne l'a pas consulté avant d'écrire au Tribunal Souverain, mais encore est contrevenu à ses conseils de prudence et à ses recommandations de « ménager la Chose tant envers ses chefs qu'envers ses membres ». Grainville a eu, en outre, le tort de vouloir agir sur Pasqually lui-même par l'intermédiaire de sa femme en écrivant à celle-ci pour « l'engager à déterminer son mari à accepter les offres du Tribunal Souverain ». Grainville aurait dû mieux connaître les dispositions de Mme de Pasqually « qui s'oppose fortement à ce que son mari professe généralement la Chose (1) vu les grandes tracasseries qu'elle a eues des mauvais sujets qui y ont été admis.» Ayant reçu cette lettre maladroite en l'absence de son mari, Mme de Pasqually l'a décachetée et lue à haute voix en présence de ses parents, « qui font son appui et son conseil », et de quelques personnes étrangères. Elle a brûlé de rage cette lettre et peu s'en est fallu qu'elle ne fasse aussi brûler secrètement « les choses les plus essentielles à l'Ordre, qui sont à sa (maison de) campagne ». Cette lettre a causé une brouille grave entre le mari et la femme ; ils se sont réconciliés sur la médiation d'un tiers, mais Pasqually a dû promettre de ne plus correspondre avec Grainville. Bref, si celui-ci ne s'était pas maladroitement mêlé de cette affaire, s'il s'était borné à écrire directement à Pasqually, comme l'avait fait le Tribunal Souverain, Pasqually serait maintenant en route pour Paris, tandis qu'il « a été forcé par son état de mari et de père de famille de se priver encore quelque temps de voir en nature ses fidèles sujets, ce qui sera le plus tôt

(1) On remarquera que Pasqually emploie indifféremment ce terme pour désigner soit l'Ordre des Elus Coens, soit ses doctrines théurgiques et la puissance surnaturelle à laquelle s'adressaient les Opérations.

qu'il pourra, toute sa consolation en attendant ce temps est de les voir dans son esprit. »

Au reste la situation pécuniaire de Pasqually n'est pas aussi critique que Grainville l'a dépeinte. Il devait environ 3.000 livres; il en a acquitté la majeure partie et ne doit plus que 1.000 livres qu'il espère pouvoir payer en se gênant encore quelque temps. Alors, il pourra quitter Bordeaux sans craindre aucun affront de ses créanciers. S'il rejoint ses Réau-Croix, il veut le faire à ses frais. Il ne demande pas mieux que d'aller à Paris ; « il serait même parti plutôt à pied qu'à cheval pour l'unique satisfaction du Tribunal Souverain ». Il est tout disposé non seulement à séjourner dans la capitale mais même à se transporter ailleurs pour instruire plus particulièrement ses disciples, mais quel bénéfice ceux-ci tireront-ils de sa présence s'ils ne se mettent pas, par des efforts personnels, en état de tirer profit de son enseignement ?

Les Réau-Croix ont cru que, « la Chose venant immédiatement de lui », ils n'avaient donc qu'à « le solliciter, l'effrayer, ou lui offrir un pont d'or pour avoir son secret » ; mais ils font erreur. « Sa science n'est point un secret particulier, mais bien le fruit d'un long et pénible travail d'esprit et de renoncement total de toute chose impure. Tout ce que le Maître peut faire et dire pour l'avantage de ses Réau-Croix ne vient point directement de lui, c'est le fruit de la constance de ses travaux. La Chose vient de là-haut et non du Maître. Il n'est qu'un agent de la Chose ». Mais il doit rappeler aux adeptes que « celui qui est élu le premier d'entre eux n'est point élu par eux et par leur volonté, mais il l'est par ses pénibles travaux et son élection fait sa récompense ». S'il a réussi devant eux une Opération à Paris c'est « parce qu'il avait été guidé en cela par le principal chef de la Chose ». Sans son secours, Pasqually « serait tombé au centre de son assemblée tout couvert de honte et de confusion » et cette aide lui était d'autant plus nécessaire qu'il avait affaire à des sujets

fort mal préparés pour « parvenir à (réussir dans) une pareille opération physique ». Mais il ne faut pas compter sur la répétition sans condition d'une intervention qui a pu se manifester une fois exceptionnellement « pour le triomphe de la vérité ». Aussi « vu toutes les peines et cruelles fatigues qu'il a ressenties et ressent encore pour les travaux qu'il a faits en faveur de quelques sujets avant le temps, il ne veut plus absolument rien prendre désormais sur lui et il n'entreprendra rien à ce sujet qu'il ne lui soit donné et enseigné par quelqu'un plus fort que lui » et « pour cet effet il se replie sur ce qu'il peut savoir être produit par quelque travail particulier » (1).

Il dépend donc des Réau-Croix, et d'eux seuls, d'obtenir ces preuves de leur vocation. Il faut qu'ils aient plus de ferveur à l'avenir, « qu'ils marchent exactement dans le sentier qu'il leur a prescrit par ses instructions». «Avant de témoigner tant d'ambition sous prétexte de chercher à s'instruire » qu'ils étudient « le peu de cérémonies qu'il leur a données ». « Qu'ils observent avec précision tout ce qu'il leur prescrira pour la conduite spirituelle et temporelle, soit dans les différentes prières des jours de l'année, des équinoxes, des solstices et des abstinences qu'ils doivent observer pendant leur vie et dans le cours d'un travail.» Pour se procurer la conviction parfaite, ils doivent y mettre beaucoup du leur, « la Chose étant plus vers eux que vers le Maître », remplir exactement les engagements qu'ils ont librement contractés envers le Grand Architecte de l'Univers, c'est-à-dire recevoir avec résignation et indifféremment le bien et la peine qu'il plaira à l'Eternel de leur envoyer pour l'expiation de leurs fautes, et renoncer totalement aux biens de ce monde.

Pour le moment, il n'est pas parmi tous les Réau-Croix

(1) Cette phrase, où l'on retrouve à plein le style embarrassé de Pasqually, signifie que le Maître ne s'occupera plus que des Réau-Croix qui auront été désignés par la Chose, c'est-à-dire qui auront été témoins de manifestations au cours de leurs travaux rituels.

un seul sujet auquel le Maître puisse « tout donner de bonne foi » (sans crainte ni réserve) sans « profaner la Chose », aucun d'eux n'ayant encore accompli « le travail de sept ans, fait consécutivement dans les cercles du Maître et en sa personne », noviciat qui est « de toute nécessité », ainsi que « le régime de vivre temporel et spirituel » que Pasqually ne communiquera au Tribunal Souverain qu'après avoir reçu l'assurance que tous les Réau-Croix le suivront de point en point.

En outre, Pasqually n'a pas le droit de se dessaisir des instructions secrètes que les Réau-Croix réclament si présomptueusement ; « il n'a jamais transporté à droite et à gauche de pareils effets, à moins qu'il ne quitte le royaume qu'il habite ». Ces papiers ne lui sont confiés que comme un dépôt qu'il doit remettre à son successeur ; il se contente d'extraire de ses originaux les choses qu'il croit nécessaires pour le sujet qui les mérite. En insistant pour recevoir communication des originaux, les Réau-Croix blesseraient leur Maître, car « une pareille demande lui fait apercevoir le peu de confiance que le Tribunal Souverain a en lui sur ce qu'il peut savoir et dire concernant la Chose ».

Quant aux Loges que le Tribunal Souverain est si pressé de fonder, Pasqually déconseille toute précipitation. « Il n'est pas prudent de faire beaucoup d'établissements vu la grande difficulté de trouver de bons sujets disposés à remplir tous les devoirs qu'exige la Chose » ; si le Tribunal Souverain persiste dans son intention, tout ce que pourra faire Pasqually, ce sera de fournir des cérémonies de réception, des catéchismes et des instructions allégoriques et symboliques, car, à supposer qu'on trouve parmi les titulaires des grades bleus un ou deux sujets capables d'être « disposés au véritable but de la Chose », cet avantage serait contrebalancé par la curiosité des autres Frères « qui voudraient être instruits dans la vérité », ce que ne pourraient faire ni le Tribunal Souverain ni le Maître. Il faut donc, suivant l'avis de Pasqually, se borner « à faire

aller en avant » le Tribunal Souverain et le Temple de Versailles.

Après ces explications les Réau-Croix comprendront qu'ils accusent à tort leur Maître de manquer de bonne foi à leur égard, « puisqu'il ne saurait impunément se voiler devant ses disciples sans chercher à se voiler devant l'Eternel », ce qui lui est impossible. Tout ce qu'il peut se reprocher c'est au contraire « d'en avoir trop usé envers eux en prenant sur lui de les avancer avant le temps fixé ; le peu de succès qu'ils en ont retiré provenant du peu d'usage et de connaissance qu'ils ont de la Chose ». Il n'est donc pas surpris « s'ils n'ont point conservé cette fermeté qu'il expérait d'eux lorsqu'il les a laissés seuls à Paris ».

S'il peut compter sur leur docilité, il se rendra un jour auprès d'eux et se « sacrifiera entièrement à tout ce qui sera convenable pour leur avantage et leur succès ». En attendant il promet d'écrire sous peu, malgré l'engagement pris envers sa femme, à de Grainville, « son chéri G. V. (Grand Vicaire ?) rendant toujours justice à son zèle pour l'Ordre et à l'amitié et l'attachement qu'il lui connaît pour le Maître, dont il est entièrement convaincu », et, pour prouver au Tribunal Souverain qu'il est loin de « vouloir abandonner l'Ordre et ses membres », il l'informe « qu'il travaille aux instructions par écrit plus que jamais et s'occupe actuellement à un ouvrage qui satisfera non seulement les hommes justes, mais sera très propre à retirer les grands scélérats de leurs erreurs et les conduire au comble de la félicité ». Il n'écrit pas cet ouvrage (le traité de la Réintégration) dans un but égoïste, « les choses qu'il sait suffisant pour lui-même », mais en pensant « à ses fidèles sujets qu'il n'abandonnera de sa vie pourvu qu'ils veuillent persévérer dans la Chose et le suivre aveuglément», aussi, les considérant comme ses enfants, leur demande-t-il de prier pour le repos de l'âme de sa belle-mère, « ainsi qu'elle l'avait demandé avant sa mort ».

* * *

Les documents publiés n'ont conservé aucun écho de l'impression que ce mémoire, à la fois plaidoyer et mercuriale, fit sur ses lecteurs. Il prouve en tous cas que Pasqually, époux sans autorité et sans parole mais impérieux chef de secte, entendait ne pas céder un pouce de terrain devant ses disciples et il faut reconnaître qu'en repoussant leurs offres de subvention et leurs exigences du ton d'un régent qui morigène une classe indisciplinée et paresseuse, il se tirait assez habilement de la position délicate où l'avait mis sa demande détournée de subsides. Il avait d'autant plus de raisons pour réclamer une confiance « aveugle » et refuser de communiquer ses « originaux » qu'il venait précisément, comme nous l'avons vu plus haut (1), de concevoir un nouveau plan d'organisation de l'Ordre au point de vue de la dénomination et du caractère des grades et qu'il lui fallait du temps pour l'exécuter, ainsi que pour rédiger son traité. Aussi ne pouvait-il rassasier ses disciples que de promesses qui ranimaient leurs espérances, tandis que ses admonestations et ses rigueurs réfrénaient leurs impatiences et leurs velléités de révolte.

Nous le voyons user encore de la même tactique le 16 décembre 1770 dans une lettre adressée directement à Willermoz ; il reparle de la Réintégration, « cet ouvrage immense fait pour le bien général de la Chose et de ses membres », et il décrète qu'aucune Opération (collective) n'aura lieu tant que les membres de l'Ordre en général ne « seront pas en règle ». L'arrêté d'interdiction, déjà communiqué par le Maître aux adeptes de Bordeaux, formant « son cercle », aux Très Puissants Maîtres de Foix et à quelques autres membres de l'Ordre habitant au loin, devait être incessamment expédié à Lyon (2).

---

(1) Cf. Livre III, chap. I.
(2) II, 192.

En résumé, après trois ans de querelles, de réclamations, de promesses jamais ou imparfaitement tenues l'Ordre des Elus Coens n'avait encore ni rituels d'Opérations complètement fixés, ni cahiers de grades, ni livre de doctrine. Pasqually avait beau jeu à prétendre que les adeptes n'étaient pas dans la disposition d'esprit nécessaire pour profiter de son enseignement ; en réalité, il était admirable qu'ils ne se fussent pas encore laissé décourager par ses lenteurs et ses atermoiements et le spectateur impartial ne sait de quoi il doit le plus s'étonner : de l'imprévoyance d'un hôte qui, sans avoir préparé de repas, invite à sa table des voyageurs affamés, ou de la patience de convives que la lecture d'un menu alléchant retient si longtemps devant des plats vides.

CHAPITRE VII

La Fin du Règne du Grand Souverain (1771-5 mai 1772)

Pasqually finit par comprendre que ses disciples étaient sur le point de se rallier à la conclusion du sonnet d'Oronte ; il fit, pendant l'année 1771, un effort désespéré pour leur fournir à la fois un enseignement théorique et des rituels théurgiques incorporés dans un Système maçonnique. Il s'attaqua à la rédaction de son traité dogmatique, à la confection des cahiers de grades et fit, entre temps, des tournées apostoliques pour ranimer le feu sacré chez les Émules.

Le principal objet auquel il consacra d'abord ses soins fut le grade de Grand Architecte qui, ainsi que nous avons déjà pu le voir, était le premier degré d'initiation véritable, puisqu'il familiarisait l'Élu Coen avec les pratiques de l'Ordre, lui conférait l'ordination et faisait de lui un exorciste, un acolyte et un catéchiste. Les « travaux » ne pouvaient se passer de ces auxiliaires mystiques.

Le cahier était déjà rédigé en partie à la fin de 1770 et, en décembre, Pasqually avait autorisé Willermoz à faire lever une copie de l'esquisse qu'il lui avait envoyée et à l'expédier à Bacon ; il promettait de suppléer par la suite à ce qui manquait encore, afin que Willermoz fût bientôt en mesure de compléter l'instruction des adeptes promus à ce grade. Willermoz n'avait pas tardé à demander des renseignements complémentaires. En février 1771 il les

réclamait pour la seconde fois, ainsi que des instructions pour le Travail d'Équinoxe qui avait été prévu pour le mois suivant (1). Le 15 mars il se plaignait longuement des « langueurs qu'éprouvait son Orient » et qui provenaient de l'impuissance où se trouvait son chef de « récompenser le zèle de ses Émules » ; il insistait pour obtenir des éclaircissements nécessaires « tant pour son instruction particulière que pour l'avancement de ses enfants ». Il avait des doutes et des scrupules sur la nature des cérémonies qui lui étaient prescrites, sur les tracés et hiéroglyphes convenables. Il était surtout tourmenté et inquiet « de n'avoir pas encore eu d'effets sensibles » et attribuait le défaut de manifestations, soit à un manque de virtualité de sa part, soit plutôt à « l'invalidité des cérémonies » (2).

En l'absence du Maître, parti pour Paris au mois de février, ses doléances furent reçues par un nouveau secrétaire intime. Claude de Saint-Martin avait récemment renoncé à sa commission d'officier et au grade de capitaine, qu'il venait d'obtenir par la protection du duc de Choiseul (3), afin de pouvoir se consacrer entièrement à l'école de Pasqually ». Je viens, écrivait-il à Willermoz le 4 mars 1771 en entrant en relations épistolaires avec lui comme mandataire du Maître, d'abandonner le service afin de pouvoir mieux suivre la carrière que vous courez » (4). Saint-Martin fut d'autant plus embarrassé pour donner satisfaction aux réclamations de l'adepte lyonnais, que les archives étaient dans le plus grand désordre et que Pasqually ne lui avait laissé aucune note sur le nombre des cahiers déjà envoyés à Willermoz, sur leurs titres et sur les sujets qui s'y trouvaient traités. Saint-Martin supposait que Willermoz avait dû recevoir, par l'intermédiaire de Grainville, les Devoirs du grade de Grand

(1) III, 84.
(2) III, 86-89.
(3) VII, 154.
(4) III, 86.

Architecte et, directement du Maître, les Instructions, mais il ignorait si le Temple de Lyon possédait quelque chose sur le « Travail des Assemblées » et il se voyait réduit à prier son correspondant de lui faire parvenir la liste exacte des Invocations reçues par lui et d'indiquer soigneusement à quel grade se rapportait chacune d'elles. Enfin il engageait Willermoz à aller trouver le Maître à Paris, « une conversation avec lui devant lui être plus avantageuse que la plus longue correspondance », et il l'assurait du zèle des copistes de Bordeaux : « Nous travaillons à force pour vous, T. C. M. (Très Cher Maître), nous nous employons tous pour vous faire passer les matériaux nécessaires pour l'avancement et l'instruction de vos limites... Je viens de copier pour vous le grade de Grand Architecte. Le Maître va faire le tracé de la réception, ou du tableau, et l'on mettra sur une feuille séparée tous les mots que vous aurez à employer dans cette Opération, le tout avec des renvois aussi exacts que nous pourrons. J'espère que cet objet-là sera assez en règle pour satisfaire à toutes les questions que vous aviez faites au Maître précédemment ; nous apporterons le même soin en rédigeant les autres objets ; nous nous y portons avec d'autant plus de zèle que notre Maître nous assure tous les jours ne pouvoir rien faire de trop pour vous ; je souhaite de tout mon cœur que vous en retiriez le succès que vous méritez » (1).

Le 20 mai, Saint-Martin expédiait à Lyon cinq feuillets contenant le Grand Cérémonial de Grand Architecte et un feuillet portant une prière ou Invocation pour le Travail Journalier, un tableau indiquant exactement la place des bougies, une liste des mots devant être employés pour la réception et l'ordination, avec les renvois correspondants, un répertoire des mots usités dans l'Invocation Journalière et différents renseignements sur le cérémonial et le

(1) St-M. à W. 25 mars et 5 mai 1771 ; III, 87-91.

tracé de cette Invocation. Il promettait d'envoyer par le prochain courrier la simple Ordination de Grand Architecte, la traduction française des Invocations en latin, langue que Willermoz semble avoir ignorée, une instruction particulière de Pasqually sur la façon de procéder aux Invocations et annonçait que ces documents seraient bientôt suivis du Grand et du Petit Cérémonial des trois Grades Bleus, des cahiers de l'Élu et des trois Coens, qu'il n'y avait plus qu'à copier. Il s'engageait enfin à rappeler au Maître de ne pas oublier Willermoz (1).

Tous ces papiers étaient expédiés quatre jours plus tard. La lettre les accompagnant donnait de nombreux éclaircissements sur les passages obscurs des cahiers, « une Instruction plus exacte sur le Travail Journalier », le rituel de simple Ordination de Grand Architecte, le texte de la conjuration du Midi pour les équinoxes. Le Maître faisait dire à Willermoz qu'il continuait de travailler à ce qu'il lui avait promis et que les premiers grades étaient fort avancés (2).

Mais Willermoz, aussitôt le paquet reçu, soulevait des objections, car les nouvelles instructions étaient, sur certains points, en contradiction avec celles que Pasqually lui avait données verbalement à Paris. Le Maître, auquel Saint-Martin en avait référé, était obligé de reconnaître « qu'il avait fait erreur dans l'Instruction des différents travaux qu'on venait de faire passer » à Willermoz. Il envoyait en conséquence des instructions modifiées qui « s'accordaient assez avec les remarques » de Willermoz : Le Travail Journalier ne se faisait plus qu'une fois par vingt-quatre heures et au moment qui conviendrait le mieux aux adeptes ; il était en outre allégé de l'Invocation et Excommunication qui devenait la partie essentielle d'un Travail de Trois Jours, réservé à l'équinoxe. Avant

(1) III, 92-93.
(2) St-M. à W. 24 mai 1771 III, 94-98.

de faire parvenir à Willermoz la Grande Invocation de Minuit précis et les petites Invocations particulières qu'il réclamait, on lui conseillait de se contenter pour son Travail d'Équinoxe des instructions reçues et Saint-Martin se hâtait de lui « faire passer la nouvelle résolution du Maître, dans la crainte que, la lune devant bientôt se renouveler », il ne fît mal à propos usage des Grandes Invocations dont il avait le texte et « qui n'étaient pas faites pour le temps présent ». Bordeaux promettait, d'autre part, de « faire passer des paquets assez considérables dès qu'on aurait fini de copier les catéchismes et instructions relatives » que Willermoz réclamait avec raison, car « sans elles les grades lui seraient inutiles ». Pour excuser ces retards Saint-Martin informait son correspondant que « le Maître était un peu détourné tant par ses affaires personnelles que par l'assiduité qu'il devait avoir auprès du prince de Rohan, notre archevêque, qui le comblait de bontés » (1).

Les derniers envois de Bordeaux provoquaient encore des observations de la part du consciencieux Willermoz. Il faisait remarquer le 18 juin qu'il avait reçu à Paris, des mains de Grainville, pour le Travail des Trois Jours, une Exconjuration et des Invocations qu'on lui avait recommandé d'employer de préférence à toutes autres et auxquelles celles qu'il venait de recevoir ne ressemblait que fort peu. Pasqually avait complètement oublié cet ancien envoi, mais, pour ne pas en avoir le démenti, il faisait dire à Willermoz qu'il n'était pas encore assez avancé pour se servir cette année du travail transmis par Grainville et qu'il devait le réserver pour plus tard (2).

Le 7 juillet, Saint-Martin mandait à Willermoz qu'un commerçant de Bordeaux, qui devait partir pour Lyon du 18 au 23 courant, s'était chargé d'un « paquet considé-

(1) St-M. à W. 8 juin 1771 ; III, 98-101.
(2) III, 102-103.

rable », qu'on lui avait confié sous la mention de « papiers d'affaires et de famille » et qui contenait le cérémonial pour la tenue des Assemblées : « ouverture, fermeture, illuminations, consigne, etc. », les trois grades bleus, l'Élu et les trois Coens, et, en plus, un catéchisme des grades bleus « avec une explication commencée des différentes questions de ce catéchisme » ; Willermoz était avisé que ce commentaire serait fort long quand le Maître aurait eu le temps de lui donner le développement prévu. Dans le même paquet se trouvaient aussi le recueil alphabétique des noms qu'il avait réclamé et des hiéroglyphes de Prophètes et d'Apôtres qu'il devait mettre de côté pour le jour où on lui dirait de s'en servir (1). Il y avait, il est vrai, des lacunes dans le répertoire des noms et Pasqually ne savait pas quand il aurait le loisir de les remplir ; mais on faisait remarquer à Willermoz que ce qu'il recevait était plus que suffisant pour ce qu'il avait à faire et que les copistes de Bordeaux avaient aussi à travailler « pour les autres chefs » (2).

Cet afflux de documents de toutes sortes n'arrivait pourtant pas à satisfaire l'insatiable curiosité de Willermoz et à lever ses derniers scrupules. Il avait bien reçu le gros paquet emporté de Bordeaux par le sieur David, mais il n'en continuait pas moins à assaillir Pasqually de questions. A la date du 1er août il demandait un supplément d'instruction pour le travail qu'il devait effectuer à l'équinoxe et désirait connaître l'avis du Maître sur ce qu'il avait à faire à la suite de la retraite d'un membre du Temple de Lyon, le Frère Sellonf. Le 3 août il demandait des éclaircissements sur huit points qui l'embarrassaient pour la collation des trois grades symboliques, des trois grades Coens et du Grand Architecte (3). L'approche de l'équinoxe de septembre le tourmentait particulièrement.

(1) III, 101-103.
(2) III, 105.
(3) Note de W. III, 105.

Questionné par lui, Saint-Martin avouait, le 12 août 1771, ne rien connaître de cet important travail. Il informait d'ailleurs Willermoz que le Maître, « tout occupé d'affaires temporelles », lui avait laissé entendre qu'il n'y aurait pas cette fois de Travail d'Équinoxe. Aussi, ajoutait-il : « Je crains que pour cette année cela n'aille pas encore selon vos désirs ». Quant aux tableaux, dont Willermoz réclamait un modèle pour chaque grade, Saint-Martin n'en possédait aucun et n'en avait jamais vu qu'entre les mains du Substitut Universel (1).

Les craintes qu'avaient pu inspirer à l'ardent Willermoz les pronostics de Saint-Martin furent confirmées par Pasqually lui-même. Ayant reçu à Paris, où il se trouvait alors de passage, la lettre de Willermoz, il se disait au désespoir de ne pouvoir l'assister dans son prochain travail; il lui conseillait donc de le suspendre présentement et lui annonçait, en guise de consolation, que M. et Mme de Luzignan « ne travailleraient de cette fois-ci pas plus que lui » (2). Pour le dédommager de sa déception et lui prouver qu'on ne l'oubliait pas, Pasqually lui écrivait personnellement le 1er novembre pour l'informer que « le M. (Maître) de Saint-Martin travaillait (copiait) toujours pour lui » (3).

* * *

Si la complaisance que mettait Pasqually à répondre, soit directement, soit par l'intermédiaire de Saint-Martin, aux incessantes questions de Willermoz, ne parvenait pas toujours à élucider les points dont s'embarrassait la conscience timorée de l'adepte lyonnais, elle prouvait au moins la bonne volonté du Maître et Willermoz devait reconnaître que les Frères de Bordeaux n'épargnaient ni leurs veilles,

(1) III, 107.
(2) II, 52.
(3) II, 94.

ni leur encre pour l'approvisionner en copies des documents secrets. Il semble avoir apprécié cet empressement, car ses lettres ne contenaient plus les aigres reproches et les allusions blessantes qui lui avaient échappé deux ans auparavant et la correspondance révèle la cordialité des relations existant en 1771 entre le Grand Souverain et le chef des Élus Coens de Lyon. On lui annonçait de Bordeaux, le 8 juin, que Mme de Pasqually venait « d'augmenter sa famille d'un gros garçon à la satisfaction générale de tous ceux qui tiennent à la maison et qu'elle se portait à merveille, ainsi que le nouveau-né » (1). Pasqually lui envoyait de Paris des nouvelles de « Mademoiselle » (sœur de Willermoz) à laquelle il avait rendu visite et qui faisait dire à son frère « qu'elle n'avait point encore reçu les saucissons » (2). En mai Willermoz était honoré d'une mission de confiance et pour laquelle sa compétence professionnelle l'habilitait tout particulièrement : on le chargeait de faire fabriquer pour la femme du Maître une robe de gros de Tours broché ; Mme de Pasqually s'en remettait au choix du mandataire « pour la couleur, le dessin et le goût de l'étoffe » et pour la façon ; Willermoz était seulement avisé qu'elle était « brune claire » (3). Un post-scriptum, ajouté à une longue lettre concernant les travaux du grade de Grand Architecte, apprenait le 12 août à Willermoz, par la plume de Saint-Martin, que Mme de Pasqually était fort satisfaite de l'échantillon de soie reçu de Lyon et priait d'envoyer la pièce par l'occasion la plus favorable et la moins coûteuse, avec indication du prix (4). Le mari écrivait de son côté à Willermoz : « Quant à l'égard de la robe de Madame, envoyez-la-lui à votre goût aux pièces usitées ; marquez-moi le prix de la robe et à celui

(1) III, 100-101.
(2) II, 54.
(3) III, 98.
(4) III, 110.

qu'il faut (et celui à qui il faut) que je remette l'argent à Bordeaux » (1).

Disciple zélé mais commerçant avisé, Willermoz estima que, Pasqually se trouvant alors à Paris, le mode de règlement le plus expéditif était de tirer sur son Maître et débiteur une traite que celui-ci acquitterait entre les mains du correspondant que le fabricant lyonnais avait dans la capitale. Il remit, le 20 septembre 1771, à M. Clairjon de Cramail une pièce de taffetas broché, fond blanc satiné rose, du prix de 13 livres l'aune et dont la facture se montant à 214 livres 10 sols devait être payée aux sieurs Razurel, oncle et neveu, à Paris (2). Malheureusement la traite ne rencontra pas le tiré, reparti entre temps pour Bordeaux, et Pasqually, « s'étant un peu démuni d'argent pour l'arrangement de ses affaires temporelles », dut demander le 1er novembre un délai « jusqu'à la prochaine foire de Bordeaux » (3). Le moratorium dut être prolongé au delà de ce terme et il semble bien, ainsi que nous le verrons bientôt, que Willermoz dut passer l'opération aux profits et pertes.

* * *

Pasqually fit deux voyages à Paris au cours de l'année. Parti la première fois en février, il était descendu aux Grands Augustins, quai de la Vallée, et s'y faisait adresser ses lettres sous le couvert du P. Fournier ; les adeptes de Bordeaux pensaient qu'il quitterait Paris vers le 15 avril, « les affaires qui l'y appelaient prenant une tournure favorable », et ils espéraient le revoir plus tôt qu'ils ne l'avaient pensé (4). La date précise de son retour n'est pas indiquée par la correspondance ; en tous cas il était

(1) II, 53.
(2) Note de la main de Willermoz, écrite par lui au dos de la lettre de Pasqually, II, 53.
(3) II, 55.
(4) II, 87.

rentré à Bordeaux le 5 mai 1771, jour il où changeait de logement et allait habiter rue Judaïque (1), dans cette longue artère par laquelle pénètrent dans la ville les voyageurs arrivant du Sud et qu'habitaient les descendants des Juifs chassés d'Espagne, du Portugal et de Navarre à la fin du XVe siècle.

Nous sommes très mal informés sur l'activité maçonnique de Pasqually pendant ce premier séjour. La correspondance ne cite qu'une recrue, l'abbé Rozier, chanoine-comte de Lyon, dont Pasqually disait le 27 avril, dans une lettre adressée à Willermoz : « L'abbé Rozier a dû vous écrire pour être admis chez vous (dans le Temple de Lyon) et chez moi (dans l'Ordre). Répondez-lui en conséquence. C'est un homme plein de désir. Il ne me quitte pas de vue lorsqu'il peut me joindre ; il reste avec moi jusqu'à minuit. Il commence à se persuader que c'est ici qu'il trouvera ce qu'il a cherché si longtemps. Je le fais un peu postuler pour son admission ; cependant j'abrègerai ses peines selon ce que vous m'écrirez et selon que je le trouverai capable » (2).

Le deuxième séjour de Pasqually à Paris fut d'environ deux mois. Parti de Bordeaux le 5 août (3), il était de retour en octobre. Il était accompagné du Frère de la Borie (4) qu'il appelait : « mon second moi-même » (5). Son adresse était cette fois : « Maître de Pasqually de la Tour, aux Trois Rois, rue Montorgueil, près de la Comédie Italienne » (6). A l'en croire, « des affaires de la dernière importance temporelle », qui devaient le retenir tout le mois de septembre dans la capitale, étaient la principale cause de ce voyage (7). Il ne s'agissait plus, comme en 1766, d'un « projet de mécanique », mais d'un plan d'une toute autre portée, car il

(1) II, 91.
(2) II, 193.
(3) II, 106.
(4) C'est l'orthographe adoptée par IV ; Papus appelle (II et III) ce Frère de la Boris.
(5) II, 53.
(6) II, 51.
(7) II, 51.

devait être « avantageux au public, à l'État et à la nation la plus opprimée ». Comme Pasqually s'en est tenu à cette formule sibylline, « ne pouvant écrire cette entreprise, pour ne point éventer le secret qui est l'âme des affaires », il est impossible de deviner s'il avait conçu un projet pour rétablir le royaume de Jérusalem ou pour venir en aide aux colonies anglaises du Nouveau Monde dont les protestations contre les impôts levés par la métropole commençaient à émouvoir en France l'opinion publique, encore ulcérée par le traité de Paris et très hostile à l'Angleterre. Pasqually assurait, en tous cas, mais nous ne sommes pas forcés de le croire sur parole, que sa présence à Paris était indispensable « pour faire terminer son projet chez les ministres », que « tous ses mémoires étaient remis dans les bureaux » et « qu'on lui en faisait espérer le succès ». Il mandait à Willermoz qu'il avait l'intention, en cas de réussite, d'aller à Lyon pour s'aboucher avec lui, car, « l'entreprise étant avantageuse pour les entrepreneurs et pour le public », il comptait mettre son correspondant « de part dans cette affaire, comme il y avait mis quelques-uns de ses bons amis » (1).

Comme Pasqually retourna directement à Bordeaux, il faut supposer que le grandiose et mystérieux projet issu de sa fertile imagination resta définitivement enseveli dans les cartons administratifs, à supposer qu'ils aient consenti à s'ouvrir pour lui.

Pasqually ne fréquenta pas seulement les ministères ; il revit l'abbé Rozier, qu'il recommandait de nouveau à Willermoz, et fut l'objet de « beaucoup de bontés » de la part du chevalier d'Arc, qu'il considérait comme « un Monsieur d'un très grand crédit de toutes les façons, étant l'oncle de notre Roi à la mode de Bretagne » (2). Il ne vit pas en août le Réau-Croix et membre du Tribunal Souverain de

(1) II, 51-52.
(2) II, 55.

Luzignan, qui était parti avec Mme de Luzignan à « leur campagne », mais il donna rendez-vous aux nobles époux pour le mois de septembre (1) ; il « compléta l'instruction des anciens et nouveaux Réau-Croix de cet Orient (Paris) et installa définitivement le Temple de Versailles » (2).

Il avait vu aussi à Paris son cousin Caignet (3), chez lequel il avait constaté « un zèle étonnant ». Aussi, dès son retour à Bordeaux, il délivrait à Caignet des patentes de constitution qui lui permettraient d'ouvrir un Temple à Port-au-Prince, où il allait se rendre en qualité de commissaire général de la Marine (4).

Mais, au moment même où le Grand Souverain pouvait se réjouir des conquêtes que son Ordre allait faire outremer, le Temple de Lyon lui causait quelques soucis. L'abbé Rozier, devenu le subordonné de Willermoz, se plaignait de ne pas être promu suivant ses mérites et faisait aigrement remarquer que l'Ordre avait été beaucoup plus complaisant à l'égard d'une adepte, Mlle Chevrier, qui avait été admise à un grade supérieur au sien. Willermoz était de son côté excédé des prétentions exorbitantes du chanoine occultiste. L'instructeur et le néophyte mettaient concurremment Pasqually au courant de leurs griefs respectifs. Il intervint en personne pour amener Rozier à une conception plus exacte de ses droits, tout en l'encourageant à persévérer dans ses études. Il lui rappela que la promotion de Mlle Chevrier au grade de Maître Coen était la récompense « d'un travail assidu dans cette partie pendant de longues années » ; il l'engagea à se contenter pour le moment de celui de Compagnon Élu Coen, l'assurant que,

(1) II, 52.
(2) IV, p. XXXVII.
(3) Caignet de Lestère ne pouvait être que par alliance le « cousin » de Pasqually. Il était probablement neveu du major au régiment de Foix, père de Mme de Pasqually. Un frère de ce Caignet avait été, au témoignage de Saint-Martin, officier à ce même régiment.
(4) II, 193.

« s'il ne se lassait pas de persévérer dans la confiance, la lumière ne pouvait s'éloigner de lui » (1).

* * *

En janvier Pasqually s'était remis à la rédaction de la Réintégration qui « l'occupait tout entier » (2). Il était résolu à terminer cet ouvrage capital, qu'il avait sur le chantier depuis près d'un an (3) et qui n'était qu'ébauché. Les « Réau-Croix du Régiment de Foix », c'est-à-dire le chevalier de Grainville et le marquis de Champoléon, qui continuaient à passer leurs quartiers d'hiver auprès de leur Maître, l'aidèrent de leur mieux en « corrigeant ses défauts de style et d'orthographe sur chaque feuille à mesure qu'il les avait tracées », collaboration dont l'auteur avait certes fort besoin et qui aurait dû seulement être plus active pour le soulagement du lecteur. Elle pesait pourtant à l'orgueil de Pasqually; « il les chicanait souvent sur certains mots qu'ils jugeaient plus français et il les rayait sous leurs yeux comme contraires au sens qu'il voulait exprimer » (4). C'est donc malgré le zèle des correcteurs bénévoles que l'œuvre de Pasqually a conservé ce parfum d'exotisme qui devient parfois un peu entêtant.

Les deux officiers « prenaient ensuite la peine de copier pour Willermoz de petits cahiers qu'ils lui envoyaient, après que Pasqually les avait approuvés » (5), aussi Saint-Martin faisait-il, dès juillet 1771, allusion aux « quelques connaissances » que l'adepte lyonnais avait déjà du traité (6). Pasqually avait d'ailleurs décidé que copie du manuscrit serait délivrée aux adeptes qui paieraient une contribution annuelle de cinquante écus, « tant pour le

(1) II, 194.
(2) III, 111.
(3) III, 84.
(4) VI, 157.
(5) VI, 157.
(6) III, 101.

salaire des travaux du Maître que pour l'entretien d'un secrétaire chargé de faire toutes les copies ». Pourtant, « n'entendant pas imposer à qui que ce soit une taxe onéreuse », il « laissait chacun son propre juge dans cette affaire » et ne « demandait de chacun que ce qu'il pourrait donner » (1). Mais ces copies ne devaient être communiquées qu'à des disciples éprouvés par un long stage ; aussi Pasqually faisait-il dire au présomptueux abbé Rozier, réclamant en octobre 1771 le droit de prendre connaissance des petits cahiers déjà reçus par Willermoz, que « pour le traité il était encore admis trop nouvellement à nos mystères pour le lui confier » (2).

Willermoz avait lu les petits cahiers avec la plus grande attention, mais il regrettait de ne pas y trouver d'indications sur la façon dont il devait se comporter « vis-à vis des sujets qu'il désirait amener dans l'Ordre ». Sur ce point Pasqually se défendait le 13 janvier 1772 de lui donner des règles de conduite, parce qu'elles « pourraient se trouver dérangées par la moindre circonstance » ; il lui conseillait de s'en remettre, dans les cas embarrassants, à l'inspiration divine, qui ne saurait lui faire défaut, et il lui rappelait que « c'est pourquoi le Christ défendait avec tant de soin à ses disciples de jamais se préparer sur ce qu'ils auraient à dire et cela parce qu'ils devaient avoir la confiance qu'il serait toujours avec eux et qu'ainsi ils n'auraient besoin de rien » (3).

En revanche les documents qui lui furent envoyés les 18 et 27 janvier étaient nombreux et variés : texte de la petite Invocation qui lui manquait encore, tableau, qui devait primitivement être de quatre cercles, mais « le Maître avait jugé à propos de n'en mettre que trois pour ne pas trop surcharger ses disciples » (4), et qui

(1) III, 85.
(2) II, 194.
(3) II, 194-195.
(4) Ce n'était là qu'un prétexte, car Saint-Martin dit expressément que ce tableau était tiré simplement de celui du Grand Architecte communiqué l'année précédente.

lèverait ses derniers doutes sur le tracé, commentaires abondants de Saint-Martin sur le choix des noms à inscrire ou à prononcer pendant les Invocations. Enfin il lui était donné avis du jour (le 5 mars) où il devait commencer les cérémonies préparatoires au Travail d'Équinoxe. Muni de ces diverses instructions Willermoz allait pouvoir enfin travailler dans toutes les règles et Saint-Martin exprimait l'espoir que « l'Éternel exaucerait la persévérance de ses désirs et qu'il jouirait des convictions (manifestations) qu'il méritait au moins par sa confiance ». Un succès complet était si fermement escompté, au moins officiellement, que Willermoz était invité à observer avec le plus grand soin si « quelqu'une des figures » (caractères ou hiéroglyphes de Patriarches, de Prophètes ou d'Apôtres), ou « autre quelconque », lui était « rendue » et à l'envoyer au Maître qui en ferait l'usage qu'il jugerait à propos pour l'avantage et l'instruction de l'opérant (1).

Pourtant Willermoz n'était pas encore satisfait. Dès le 5 février il posait encore quatre questions relatives à la place des prosternations, au mode de consécration des quatre angles, à la position des bougies, à l'angle d'où devaient être contemplées les Passes. En outre il priait Pasqually de renvoyer au 9 mars le commencement des travaux, fixé au 5, à cause des « inconvénients du carnaval », parce qu'il ne pourrait « se prêter aux réjouissances en usage dans les familles sans nuire à sa préparation ». Pasqually fit répondre aux questions concernant le rituel, mais refusa de reculer le début des travaux, arguant que, tous les ordres étant donnés et tous ses arrangements pris pour le 5, il ne pouvait les modifier sans un embarras considérable et sans exposer les Réau-Croix éloignés, et qui ne pourraient être avisés à temps, à manquer l'époque fixée pour des opérations qui devaient se faire de concert. Quant aux scrupules exprimés par Willermoz, le Maître

(1) III, 110-114.

pensait les dissiper en lui révélant que le travail prescrit pour cette année-là, « n'étant point encore de la première force » (1), n'exigeait pas une préparation des plus rigoureuses. Il lui conseillait donc de se livrer en toute tranquillité de conscience aux joies familiales du carnaval puisque « cela n'en serait que mieux pour sauver la singularité». Au surplus, si les divertissements mondains des jours gras étaient de nature à troubler son recueillement, Willermoz aurait toujours la ressource de « feindre quelqu'indisposition pour colorer sa retraite ou son jeûne » et, tout en l'exhortant « à observer exactement ce qui lui avait été enseigné », on s'en remettait « à sa prudence pour concilier ses devoirs avec les complaisances mondaines dont il ne pourrait absolument se dispenser » (2).

Toutes les peines prises par l'infortuné Willermoz furent en pure perte ; il n'eut cette fois encore aucune « récompense de ses travaux » et Pasqually dut lui envoyer le 24 mars des consolations et des encouragements « à la suite de l'échec de ses expériences » (3). Saint-Martin et de Serre, qui avaient été plus heureux (4), ou que l'Esprit avait désignés au choix de Pasqually, furent ordonnés Réau-Croix le 17 avril par le Maître (5).

* * *

Cette réception fut le dernier acte notable du Grand Souverain. Le 30 avril il dictait à Saint-Martin une lettre par laquelle il annonçait à Willermoz son départ prochain pour Saint-Domingue, où il avait, disait-il, deux « beaux-

(1) Si cette affirmation n'est pas une simple défaite destinée à calmer les angoisses de Willermoz, elle pourrait confirmer la thèse de Matter, exposée plus haut, et d'après laquelle le but dernier des Opérations était d'obtenir une manifestation du Christ ou Réconciliateur.
(2) III, 114-115.
(3) II, 109.
(4) Le fait est prouvé pour Saint-Martin. Il montra plus tard au baron de Gleichen « des figures hiéroglyphiques, écrites en traits de feu, qui lui apparaissaient dans ses travaux » (VII, 157).
(5) II, 57.

frères puissamment riches », dont il avait lieu d'attendre dès « secours considérables » ; il voulait aussi « retirer des mains d'un homme qui la retenait injustement une donation d'un grand bien qu'on lui avait faite dans ce pays-là ». Il comptait ne pas être absent plus d'un an et « pouvoir à son retour se consacrer tout entier à la Chose pour sa propre satisfaction et celle de ses Émules, après avoir mis définitivement un ordre solide dans ses affaires temporelles et assuré un sort à tous les siens » (1). Un post-scriptum, pour lequel Pasqually avait pris lui-même la plume, probablement afin de l'ajouter à l'insu de son secrétaire, s'efforçait de rassurer Willermoz au sujet du paiement de la fameuse robe de soie, qui pouvait lui paraître compromis par le départ de son débiteur pour un pays aussi lointain : « Ne tirez aucune peine de votre dû des deux cent quarante livres que je vous dois de la robe que vous avez eu la bonté d'envoyer à Madame ; vous serez le premier payé dès mon retour, ma lettre vous servira de caution ou de garantie. De Pasqually de la Tour » (2).

Le 5 mai 1772, Pasqually s'embarquait à Bordeaux pour Port-au-Prince, dont il ne devait plus revenir (3).

(1) II, 58.
(2) II, 59.
(3) II, 63.

CHAPITRE VIII

L'agonie et la mort de l'Ordre

Le départ du Grand Souverain sonnait le glas de l'Ordre des Elus Coens. Sa présence était indispensable pour faire vivre son œuvre. Ce fut en vain qu'il s'efforça par ses lettres et l'envoi de nouvelles instructions de tenir ses disciples en haleine. Le corps privé de son âme tomba dans une langueur mortelle.

Pasqually n'avait pas laissé de lieutenant capable de le remplacer. Il avait destitué de ses fonctions de Substitut Universel Bacon de la Chevalerie qui lui avait donné de graves sujets de mécontentement et l'avait remplacé, quelques semaines avant son départ, par le Très Puissant Maître de Serre (1), qui ne semble pas avoir exercé son proconsulat avec beaucoup d'énergie et d'autorité.

Pourtant le Maître s'obstinait à maintenir le contact avec ses disciples et à rédiger de nouveaux cahiers. Il envoyait de Saint-Domingue à de Serre une liasse de papiers contenant toutes les instructions des différents grades de Loge, depuis la classe du Porche jusqu'à celle de Réau-Croix, les différents tableaux (tracés) d'Opérations et les Invocations se rapportant à ces tableaux, le répertoire général des noms et nombres en jonction avec les carac-

(1) IV, p. XXXVII. La date de cette nomination n'est pas indiquée par la *Nouvelle Notice Historique*, mais elle ne put logiquement avoir lieu avant l'ordination de de Serre comme Réau-Croix, c'est-à-dire avant avril 1772

tères et hiéroglyphes. Le 12 octobre 1773, il écrivait à Willermoz une longue lettre où il affirmait que l'Ordre prospérait à Saint-Domingue et comptait de « grands sujets » parmi les membres du Tribunal Souverain que Caignet avait établi, pour la colonie, à Port-au-Prince. Pasqually protestait que, quoique ses affaires temporelles l'eussent forcé à passer la mer, il « n'avait jamais perdu la Chose de vue » et il se félicitait de ce que l'Eternel, « qui connaissait ses vues dans le temporel et le spirituel, protégeait sa personne et la conservait dans sa plus parfaite santé.» Il espérait en avoir terminé à la fin de 1774 avec son affaire de succession, bien qu'elle avançât très lentement « malgré la force des grandes protections », et revenir alors en France, « pour vivre au sein de ses enfants spirituels et les dédommager avec usure du temps perdu ». En attendant, et sur le rapport que le Substitut Universel lui avait fait « de l'exactitude de Willermoz à remplir scrupuleusement tous ses devoirs dans la Chose et envers ceux qui le suivaient », il avait décidé de « ne lui laisser rien désirer pour le mettre à même d'aller tout seul au but qu'il désirait de la Chose qu'il avait embrassée ». Aussi annonçait-il avoir ordonné à de Serre de faire parvenir le plus tôt possible à Lyon toutes les instructions reçues de Saint-Domingue, afin que Willermoz pût en prendre connaissance et les communiquer à ceux des fidèles de son Grand Temple qu'il en trouverait les plus dignes. Pasqually faisait remarquer que « le répertoire général interprétait le fruit provenu de l'Opération » et que, par conséquent, « avec toutes ces pièces les Réau-Croix pouvaient interpréter sans son secours le fruit de leurs travaux » (1). Il promettait enfin d'envoyer à Willermoz une instruction

(1) Ce « répertoire général » contenait donc probablement des dessins représentant les différentes formes que pouvaient affecter les manifestations lumineuses et indiquait en même temps à quelle classe d'Esprits correspondait chacune de ces formes. Munis de ce lexique occultiste les adeptes, auxquels il serait communiqué, pourraient procéder en toute compétence à l'interprétation des Passes, opération de la dernière importance et dont Pasqually s'était jusqu'alors réservé le monopole.

qu'il venait de rédiger pour la réception d'une dame de Saint-Domingue et qui pourrait servir aussi pour l'initiation de Mlle Willermoz, « dont on lui avait fait l'éloge du désir qu'elle avait de parvenir au but de la Chose ».

Mais, si Pasqually faisait des concessions aux désirs de ses disciples en renonçant à une de ses principales prérogatives et en s'occupant enfin de l'initiation des femmes, il n'en gardait pas moins le ton du chef qui félicite, encourage ou punit, et ne confie la clef du sanctuaire qu'à l'élu de son choix. Il faisait embrasser le Frère Orcel, « dont on lui assurait faire un grand sujet pour la Chose, ce qui le flattait d'avance du succès qu'il pourrait faire dans Lyon », mais il ordonnait de « suspendre jusqu'à nouvel ordre la reconnaissance du Très Puissant Maître de Cressac, dernier Réau-Croix (reçu), pour des raisons connues du Tribunal Souverain de Saint-Domingue », et il prévenait les Elus Coens de France que, « par des raisons puissantes à sa connaissance », il avait l'intention de laisser en dépôt « tous ses originaux » entre les mains de Caignet avec lequel Willermoz aurait à se mettre en rapports (1).

Le 3 août 1774, Pasqually annonçait le départ du Frère Timbale qui apportait aux Réau-Croix français, de la part du Tribunal Souverain de Port-au-Prince, le nouveau Statut Général, le catéchisme de Commandeur d'Orient (2), les statuts pour la réception des femmes et les tableaux afférant à la réception aux trois premiers grades. Ces cahiers devaient être expédiés à Willermoz par Duroy d'Hauterive qui se trouvait alors à Bordeaux. Il était prévu pour une date ultérieure l'envoi de Statuts Secrets. Pasqually mandait la nomination du Très Puissant Maître Caignet de Lester aux fonctions de Grand Maître Réau-

(1) II, 59-61 ; 195-197.

(2) La désignation de ce grade est, sinon nouvelle, du moins inattendue. Nous avons vu (L. III ch. I) que Saint-Martin faisait suivre sa signature de ce titre en 1771, mais qu'il ne figure pas dans la liste des grades cités ou publiés. Peut-être Pasqually avait-il repris une ancienne dénomination, attribuée primitivement au cahier intitulé plus tard : Grands Elus de Zorobabel.

Croix avec « droit de coutume » et ayant à Saint-Domingue « l'absence et la présence » du Grand Souverain. Pasqually recommandait à Willermoz de lire avec soin le Statut Général, certifié et scellé du grand timbre de l'Ordre, de le suivre exactement, de le faire observer « à tous ses disciples dans tout son contenu » après que tous les Frères de sa Grande Loge auraient apposé leur signature « aux feuilles qui sont de reste au présent Statut » (1).

* * *

L'activité déployée par Pasqually n'arriva pas à surmonter les obstacles que l'éloignement et la lenteur des communications postales (2) opposaient à son action sur l'esprit de ses disciples. La domination qu'il avait exercée jusqu'à son départ s'appuyait moins peut-être sur les espérances qu'éveillaient ses doctrines mystiques que sur une sorte de magnétisme personnel qui n'agissait plus à distance. Dès qu'elles ne sentirent plus posé sur elles le regard vigilant du berger, les ouailles commencèrent à s'égailler. Le relâchement de la discipline se manifesta de deux façons également inquiétantes pour la vitalité de l'Ordre : par des innovations hétérodoxes et par des tendances schismatiques.

Willermoz n'attendit pas, pour initier sa sœur, le rituel spécial que Pasqually s'était enfin résigné à composer outre-mer. Le supérieur du Grand Temple de Lyon ne s'était pas, comme le croyait le Maître, contenté de donner à Mlle Willermoz « des instructions relatives à la Chose en attendant que l'on pût lui envoyer ce qu'il fallait pour sa réception et l'ordre pour la recevoir » (3) ; il l'avait bel et

(1) II, 200-201.
(2) La lettre écrite le 12 octobre 1773 n'arriva à Lyon que le 29 janvier suivant ; celle du 3 août 1774 ne fut remise à Willermoz que le 5 novembre (II, 61 ; 63).
(3) II, 196.

bien ordonnée de son autorité privée, et avec des cérémonies dont il avait lui-même arrêté les détails, le 16 août 1773 (1), c'est-à-dire une année avant que le cahier rédigé à cet effet par Pasqually fût parti de Port-au-Prince dans les bagages du Frère Timbale.

Au même moment, en automne 1773, le Frère Duroy d'Hauterive, ordonné récemment Réau-Croix « par correspondance », affectait de considérer le cérémonial des divers grades comme une chose fort accessoire et cherchait très probablement à faire partager son opinion à quelques membres de l'Ordre (2). Informé de cette campagne, Pasqually s'empressait d'élever une protestation indignée contre le dédain qu'affichait le nouveau Réau-Croix à l'égard du caractère sacramentel des rituels coens. « Quant à ce qu'aurait pu dire le Très Puissant Maître Duroy, écrivait-il le 16 novembre 1773 au Frère de Gaicheux (3), je vous instruis du contraire. Il ne suffit pas de penser comme nous (de croire aux manifestations surnaturelles) pour être un Franc et Légitime Maçon et un Parfait Chevalier des Temples Particuliers et Généraux, car, alors, serait Elu ou Grand Architecte qui voudrait, s'il avait eu en mains les instructions ou explications secrètes de ces grades..... Instruisez-moi de sa façon d'agir envers nos membres et je vous exhorte à veiller à ce que tous nos postulants aient bien reçu leurs instructions dans le symbolique ou qu'ils le reçoivent comme Emules, selon ce que j'ai mandé à mon Tribunal Souverain de Paris. Pour le reste, faites-en la collation (conférez-le) selon mes propres instructions (et non d'après les principes de Duroy) et avec le cérémonial que vous aurez du puissant Maître

(1) II, 120.
(2) II, 196 ; IV, p. XLI.
(3) Cité par IV, p. XXXIX-XL d'après les Anciennes Archives Villaréal, D. IX. Ce Frère de Gaicheux semble avoir été, à en juger par les recommandations que lui fait Pasqually, le Supérieur du Temple de Versailles.

Substitut (de Serre). Faute de quoi vous ferez des membres sans aucun des pouvoirs de leur grade et qui ne seront d'aucune utilité à l'Ordre, encore qu'on les avance après de semblables profanations, et ainsi vous n'auriez pas nui à l'Ordre seul, mais plus gravement aux sujets désireux de s'instruire et de progresser dans le bien » (1).

Tandis que les libertés prises par Willermoz et d'Hauterive avec le rituel et la campagne faite par le second contre le cérémonial s'attaquaient aux doctrines théurgiques dont s'inspirait le « culte divin » pratiqué par les Elus Coens, d'autres menées menaçaient l'indépendance du Système maçonnique autonome que l'Ordre prétendait constituer. En décidant que ses disciples seraient à la fois des Emules et des Maçons, Pasqually avait envisagé simplement les avantages que présentait au point de vue du recrutement ce double caractère ; mais la médaille avait son revers, comme il fut bientôt obligé de le constater. Certains adeptes, plus ambitieux que mystiques, furent tentés de sacrifier le spirituel au temporel et se préoccupèrent moins d'entrer en communication avec l'au-delà que de jouer un rôle en vue dans le monde maçonnique en engageant leur Ordre dans les luttes que se livraient les divers Régimes pour arriver à l'hégémonie.

Dès 1770 Bacon de la Chevalerie s'était engagé dans cette voie dangereuse. Il était entré en relations avec des émissaires du Rite allemand de la Stricte Observance et, considérant que l'Ordre, dont il était à Paris le représentant le plus qualifié comme Substitut Universel du Grand Souverain, trouverait dans cette association, qui commençait à faire des recrues dans les Loges françaises, une aide précieuse lui permettant d'entrer en concurrence avec les autres Systèmes maçonniques, il avait songé à conclure de son chef un traité d'alliance entre les deux Régimes et à mettre ainsi Pasqually en présence du fait accompli. Le

(1) IV, p. XXXIX-XL.

Maître avait eu vent des intentions de son lieutenant parisien et l'avait désavoué à temps dans une lettre adressée le 11 juillet au Tribunal Souverain ; il laissait entendre qu'il avait connaissance de certaines fautes et déclarait se contenter pour cette fois de plaindre ceux qui manquaient ainsi aux devoirs de leur charge, mais, tout en procédant par allusions, il s'exprimait en termes assez clairs pour être compris de l'intéressé ; « il est, disait-il, des Réau-Croix qui cherchent à se voiler devant le Maître et à le servir en apparence, il n'en a pas moins connaissance des prévarications qui se commettent ; il faut qu'ils (les Réau-Croix) se déterminent de bonne foi à ne servir qu'un seul et légitime Maître, leur état de Réau-Croix ne peut souffrir aucun partage » (1). Bacon se l'était d'abord tenu pour dit, mais deux ans plus tard il avait été convaincu de nouvelles menées et Pasqually, pour y mettre un terme, avait pris le parti, au moment où il se disposait à quitter la France, de le destituer et de le remplacer par de Serre.

Son absence laissait le champ libre aux « intrigues fusionnistes ». Les Elus Coens lyonnais avaient repris les négociations entamées par Bacon et les avaient conduites à bonne fin. Ils avaient constitué en 1773, sous la présidence de Willermoz, un Grand Chapitre Provincial relevant de la Stricte Observance. L'année suivante ce Grand Chapitre était transformé en Directoire de la IIe Province Templière, Auvergne (2), qui était installée officiellement par un délégué du Rite allemand, le baron

(1) IV, p. XXXIV-XXXV ; II, 181, 184.

(2) La Stricte Observance, qui prétendait ressusciter, au moins symboliquement, l'Ordre du Temple, s'était donné pour tâche de « restaurer » les anciennes provinces de cet Ordre religieux et militaire avec leurs divisions administratives : diocèses, baillages et préfectures, soumises à l'autorité d'un Directoire Provincial. Les Provinces étaient : I, Aragon, II Auvergne, III Occitanie (Languedoc), IV Lyon, V Bourgogne (y compris la Lorraine et l'Alsace), VI Grande-Bretagne, VII Basse Allemagne (y compris Pologne, Livonie et Courlande), VIII Haute Allemagne (y compris Italie et Sicile), IX Grèce et Archipel. Les Ire, VIe et IXe Provinces ne furent jamais « peuplées ». Les IIe et IVe avaient été réunies au profit des Frères de Lyon.

de Weiler et ce Directoire, dont Willermoz était le chef sous le titre de Cancellarius Provincialis, faisait en mars 1774 acte d'obédience à l'autorité du duc Ferdinand de Brunswick, « Magnus Superior Ordinis Strictae Observantiae ». Le 2 août les Elus Coens de Lyon confirmaient leur schisme en constituant sous le nom de Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte (1), une branche française de la Maçonnerie Templière allemande. Aussi Willermoz se garda-t-il de répondre aux lettres du Grand Souverain (2), mais un document maçonnique arrivé jusqu'à Port-au-Prince avait révélé en partie à Pasqually la trahison de ses anciens Emules. Au commencement de 1774 le Substitut Universel Caignet, qui, au point de vue maçonnique, était Vénérable d'une Loge de Saint-Domingue, avait reçu une circulaire de la Grande Loge Nationale de France, ou Grand-Orient (3), qui sollicitait des contributions volontaires de la part des Maçons à l'effet d'élever un Temple où elle pût installer solennellement le Sérénissime Grand Maître, Philippe duc de Chartres (4). Parmi les signataires figuraient Willermoz, Bacon, Grand Orateur de la Grande Loge Nationale, l'abbé Rozier, Président de la Chambre des Provinces, comme députés de Lyon, Strasbourg et Bordeaux (5). Si Pasqually ne savait rien encore

(1) Date portée sur des diplômes délivrés à des Chevaliers Bienfaisants de Lyon et cités dans le catalogue de la librairie Chacornac, octobre 1921.

(2) IV, p. LVI.

(3) La nouvelle Grande Loge de France, qui s'intitula Grand Orient à partir du 26 juin 1773, s'était constituée en 1771, après avoir apporté d'assez importantes modifications aux statuts généraux de la Maçonnerie française ; elle avait notamment supprimé l'inamovibilité des Vénérables parisiens, soumis désormais à l'élection par les membres de leur Loge, comme l'étaient depuis longtemps leurs collègues dans les Loges de province, et accordé à ces dernières une représentation régulière au sein de l'organisme central. Elle avait élu Grand Maître *ad vitam* le duc de Chartres, le futur Philippe-Egalité, que reconnut également l'ancienne Grande Loge de France. La lutte entre les deux autorités rivales dura jusqu'à la Révolution ; elle reprit lors de la réouverture des Loges en 1796, pour se terminer en 1799 par la fusion des deux Grandes Loges.

(4) Cette circulaire datait de plusieurs mois, car le duc de Chartres avait été installé le 28 octobre 1773.

(5) C'est-à-dire comme représentants des IIe, Ve et IIIe Provinces Templières françaises, dont les Directoires siégeaient respectivement à Lyon, Strasbourg et Bordeaux.

de la collusion de ses anciens disciples avec les Templiers allemands, il fut inquiet du rôle de premier plan qu'ils jouaient dans le nouvel organisme central de la Maçonnerie française. Il écrivit le 24 avril à Willermoz pour lui faire part de l'étonnement que cette circulaire avait causé « au Grand Souverain, au Substitut Universel et à tous les membres du Grand Tribunal Souverain de son Grand Orient ». Il affectait de supposer à cette « mendicité » au profit de « personnes d'aussi haute considération, dont leur état personnel annonce une richesse et une opulence infinies», les motifs les plus vils: « quelque dessous de cartes»et «un coup d'argent que l'on veut faire». Il soupçonnait Bacon « d'être à la tête de ce nouvel établissement » et l'abbé Rozier de jouer dans l'entreprise un rôle beaucoup plus actif que celui qu'il avouait. « L'Ordre, ajoutait Pasqually, chez nous ne retient personne de ses sujets chez lui de force; au contraire, il les laisse comme il les a pris ; ils ont toujours leur liberté ». Et, pour mettre Willermoz au pied du mur, il le priait de lui expliquer comment son nom se trouvait au bas d'une circulaire à laquelle les Elus Coens de Saint-Domingue se refusaient à accorder la moindre attention (1).

La lettre de Pasqually trahissait un certain découragement ; faisant trêve pour une fois à son optimisme de commande, il avouait que la plupart des Loges de Saint-Domingue étaient « entièrement tombées » et que, dans celle de Port-au-Prince, il ne restait plus que « quelques sujets que les statuts généraux et secrets excluent à perpétuité de la Chose, étant surtout marqués à la lettre B de naissance (ayant quelque difformité physique ou morale congénitale) et, entre autres, les bâtards et les sang-mêlés » (2).

Pasqually sentit que le mal était sans remède quand il

(1) II, 198-199.
(2) II, 199.

eut été exactement renseigné par de Serre. Il écrivait, le 23 juillet, au Frère Mallet, de Versailles : « J'en sais assez maintenant pour que la fièvre où je suis me laisse peu de repos, malade que je suis de l'incertitude de (du peu de confiance qu'on peut avoir en) leur esprit et de ce qu'ils ne voient pas ce qu'ils font ». Aussi ne se faisait-il aucune illusion sur la valeur de l'engagement que contracteraient les Emules apostats en apposant, comme il le leur demandait, leurs signatures à la fin des Statuts Généraux emportés par le Frère Timbale, mais il semble qu'il ait éprouvé une âpre satisfaction à forcer ces déserteurs à se parjurer : « Cela ne les engagera pas beaucoup, disait-il, mais je veux qu'ils le signent tous » (1).

Cette lettre, datée du 3 août 1774, ne parvint à son adresse, ainsi que le paquet qui l'accompagnait, que le 5 novembre, c'est-à-dire six semaines après la mort de Pasqually. Il était en fort mauvais point lorsqu'il traçait ces dernières lignes : « Je suis, disait un post-scriptum, avec la fièvre au moment que je vous écris cette lettre d'avis, occasionnée par deux gros clous, un au bras gauche et l'autre à la jambe droite. Je n'écris à personne, ne le pouvant absolument » (2). Il mourait le mardi 20 septembre à Port-au-Prince, après avoir nommé le Très Puissant Maître Caignet de Lestère son successeur (3).

* * *

Après la mort de Pasqually, l'Ordre entra en agonie. Si le 30 juillet 1775, le Substitut Universel de Serre, sur la demande du Maître Corby, invitait Saint-Martin à se rendre à Meaux pour y constituer un Temple Coen (4), les Frères

(1) IV, p. LVI, cité d'après les Anciennes Archives Villaréal, D. XVII.
(2) II, 62.
(3) Note de Willermoz, II, 63. Un des fils de Pasqually, Jean-Anselme, était élevé en 1779 au collège de Lescar, près de Pau. Sa veuve se remaria la même année avec un sieur d'Olabarat (Note de Willermoz, II, 64).
(4) III, 135. Peut-être cet établissement est-il l'origine de l'erreur commise

du Temple de La Rochelle abandonnaient l'Ordre l'année suivante pour se replacer sous leur ancienne obédience, c'est-à-dire sous l'autorité de la Grande Loge de Paris, et leur exemple était bientôt suivi par les Emules de Libourne et de Marseille (1). La plus ancienne Loge du Système, la Française Elue Ecossaise de Bordeaux, oublieuse de la répugnance que son fondateur avait toujours témoignée pour l'initiation des femmes, s'annexa en 1775 une Loge d'Adoption, qui, mêlant les divertissements mondains à la politique, donna le 5 mars une grande fête suivie de bal pour célébrer le retour des membres du Parlement de Guyenne rétablis sur leurs sièges après la disgrâce du chancelier Maupeou; en 1776, le duc de Chartres, au cours de sa tournée triomphale dans les Loges du Midi, posa, en présence de 136 Maçons, la première pierre de son nouveau local, faveur qu'elle devait aux anciens Elus Coens devenus chefs des Directoires Templiers (2).

En 1777, le cérémonial et les formules théurgiques enseignés par Pasqually n'étaient plus en usage que dans quelques Temples Coens au nord de la Loire restés sous l'administration du Tribunal Souverain de Paris et sous la direction de Caignet de Lestère (3).

Toutes relations n'étaient pas, il est vrai, rompues entre les anciens groupements. En mars 1777 ou 1778 (4) les Frères de Bordeaux expédiaient à ceux de Paris de nouveaux documents qui leur avaient été vraisemblablement apportés par un navire arrivant de Saint-Domingue : « Trois plans relatifs à l'instruction contenue dans les statuts secrets, l'un relatif à Moïse, l'autre à Josué, l'autre à Zorobabel » et ils se disaient en train d'en copier un qua-

---

par Thory (X, tome I, 93) qui croit que « le Régime des Elus Coens ne fut organisé dans quelques Loges » qu'en 1775.

(1) IV, p. LXVI.

(2) IV, p. LXVI-LXVII ; V, 409.

(3) IV, p. LXV-LXVI.

(4) Le millésime est incertain, la lettre visée portant seulement : « Ce dimanche 28 mars » : elle suit une lettre du 23 mars 1777 et en précède une du 11 avril 1778.

trième. Saint-Martin recopiait les trois plans pour Willermoz, tandis que d'Hauterive en faisant autant pour Grainville (1). Le 24 août 1778, les Frères de Paris recevaient encore un paquet contenant « une instruction en forme de statuts sur le cérémonial des travaux et sur la préparation, invocations, conjurations sur les noms des planètes et les jours correspondants, etc. », que d'Hauterive copiait pour Willermoz et Saint-Martin pour Grainville (2).

Mais il semble que ce legs de leur défunt Maître n'avait plus pour eux qu'un intérêt rétrospectif et sentimental, comme ces vieilles lettres d'amour qu'on découvre au fond d'un tiroir et qui évoquent le souvenir des années enfuies et des enthousiasmes éteints. Saint-Martin, qui avait déjà parlé assez légèrement des trois plans, qui lui « paraissaient beaux, s'il suffit pour l'être d'être fort abondants en broderies », disait du dernier envoi, où il reconnaissait « le style ordinaire de notre défunt Maître » : « Je ne veux point diminuer vos plaisirs, si vous vous êtes promis beaucoup de cet ouvrage, mais je ne voudrais pas non plus trop abuser vos espérances ; il renferme plusieurs choses que nous connaissions déjà et peu de celles que nous ignorions. » Tout ce qu'il trouvait de vraiment nouveau c'était « des transpositions de numéros dans les articles et quelques « répétitions » ; il supposait d'ailleurs que Caignet avait laissé intentionnellement des lacunes, pour les combler peut-être dans un autre envoi. Il concluait du ton poli, mais un peu froid, d'un amateur recevant pour sa collection un objet sans grande valeur : « Il ne faut pas nier que ce soit une excellente chose à avoir, surtout si nous avons un jour ce qui y manque » (3).

Le détachement dont témoignait ces lignes adressées à Willermoz était l'indice du changement qui s'était opéré

(1) III, 148.
(2) III, 153.
(3) III, 153.

dans les dispositions de Saint-Martin. L'ancien secrétaire intime de Pasqually s'était peut-être plus éloigné de l'école de son premier maître que le supérieur du Grand Temple de Lyon. Willermoz, chef d'un parti schismatique au point de vue maçonnique, continuait à pratiquer les opérations enseignées par Pasqually et en attendait toujours un succès qui lui était pourtant impitoyablement refusé par la Chose. Saint-Martin, demeuré étranger à la scission, s'apprêtait à reprendre la campagne entamée quatre ans auparavant par d'Hauterive et à miner sourdement les doctrines qui formaient le lien le plus solide entre les membres restés fidèles à l'Ordre des Elus Coens.

Après avoir, à l'âge de vingt-huit ans, quitté brusquement le service malgré les exhortations de ses parents, de ses amis et de son protecteur, le duc de Richelieu, et s'être brouillé avec son père pour « se vouer aux œuvres de sa science mystique et à la pauvreté » (1), Saint-Martin avait été, de 1771 à 1774, un disciple enthousiaste et soumis de Pasqually. L'empreinte qu'il reçut de ses leçons fut si profonde qu'elle laissa dans son imagination et dans ses œuvres des traces indélébiles, mais la domination exclusive que l'enseignement de Pasqually avait exercée sur son esprit s'affaiblissait depuis que, l'absence de l'instructeur et les progrès de la maturité aidant, le disciple prenait plus nettement conscience de ses conceptions personnelles sur la nature des rapports que l'homme peut avoir avec la divinité. A mesure que Saint-Martin se dégageait de l'influence, d'abord absolue, de son initiateur, il se détournait de plus en plus de la théurgie, ou, pour employer ses propres expressions, de la « voie extérieure », pour suivre de préférence la « voie interne », en d'autres termes, pour chercher à entrer en communication directe avec ce qu'il appelait « le Centre », c'est-à-dire Dieu lui-même, « centre

(1) VII, 155.

profond qui ne produit lui-même aucune forme physique » (1). Il mettait maintenant au-dessus des phénomènes surnaturels frappant l'ouïe ou la vue ce qu'il définissait plus tard des «mouvements intérieurs délicieux» et de «bien douces intelligences » et qui constitue, pour les mystiques intuitifs, « l'expérience intime ». Il sentait à présent que « ses intelligences étaient un peu loin » de ses Frères, auxquels il reprochait d'être « initiés par les formes », c'est-à-dire par des rites théurgiques, tandis que le recueillement, la prière et la méditation étaient devenus pour lui les vrais moyens de parvenir au Centre par illumination solitaire et individuelle.

Le changement qui s'était produit dans les conceptions mystiques de Saint-Martin ne prit pourtant pas la forme d'une conversion radicale, ni même celle d'une évolution définitive. Il se manifesta plutôt par une oscillation perpétuelle de son esprit entre deux pôles opposés : besoin de preuves matérielles d'une part, et, d'autre part, dédain et crainte des phénomènes sensibles d'origine surnaturelle. La première tendance, commune à tous les mystiques du XVIIIe siècle, était satisfaite par les Passes ; la seconde, n'accordant de valeur qu'aux rapports spirituels de l'homme avec Dieu, rejetait la magie pratiquée par les Elus Coens. Saint-Martin n'a jamais pu prendre définitivement parti entre ces deux principes antagonistes. Il n'a jamais renié formellement les doctrines qui lui avaient ouvert la voie du mysticisme, ni mis en doute la réalité et la valeur des résultats obtenus par les Opérations, ou le caractère permanent du « sceau » qu'il avait reçu par l'ordination de Réau-Croix.

Sa correspondance avec Willermoz prouve que, de 1773 à 1778, il n'a jamais complètement abandonné les pratiques théurgiques. Lorsqu'il est, en août 1773,

---

(1) Lettre de Saint-Martin à Kirchberger, 24 avril 1793.

sur le point de partir pour Lyon, où il a l'intention de s'établir à demeure, il écrit à Willermoz : « Je serais charmé de pouvoir vous joindre avant le prochain équinoxe, afin de joindre mes travaux aux vôtres et de pouvoir nous soutenir mutuellement » (1). En annonçant son arrivée pour le 10 septembre, il remarque : « ainsi nous aurons le temps de nous disposer à l'ouvrage » (2), c'est-à-dire d'observer la quarantaine préparatoire au Travail d'Equinoxe.

De 1774 à 1776 il se livre à Lyon, en compagnie de d'Hauterive, à une série, presque ininterrompue pendant ces trois années, d'expériences dont les procès-verbaux, que M. Matter a eu sous les yeux, révèlent, au dire de ce témoin particulièrement compétent, la recherche de « découvertes pneumatologiques les plus hautes » (3). Les succès obtenus par son associé le remplissent d'admiration. Il écrit de Paris à Willermoz le 30 juillet 1775 : « Je ne suis point surpris, Très Cher Maître, que vous trouviez dans d'Hauterive tout ce que vous attendiez ; je ne suis auprès de lui que comme l'ombre d'un tableau pour en faire mieux ressortir la lumière ; c'est, sans contredit, le plus fort sujet de l'Ordre et auprès duquel il y ait le plus à gagner. Je sais pour moi combien il me serait utile et combien je suis puni de mon escapade à Paris, puisque je me suis privé d'une occasion favorable d'être encouragé par l'exemple d'un homme que j'aime et éclairé par ses instructions » (4). S'il fait des difficultés pour inaugurer un Temple Coen à Meaux, c'est parce qu'il estime que « cette fonction serait beaucoup mieux entre les mains de d'Hauterive » (5). Pendant le même séjour, il se plaint de ne pouvoir se livrer aux invocations rituelles et secrètes prescrites,

(1) III, 120-121.
(2) III, 122.
(3) VIII, 61, 63, 85.
(4) III, 133-134.
(5) III, 135.

sa chambre de Paris étant « tournée de manière qu'il ne pouvait pour ainsi dire rien faire, étant à découvert de partout » (1). L'année suivante, lorsqu'il a appris de la bouche de l'abbé Fournié le détail des manifestations dont celui-ci a été favorisé, il est transporté d'enthousiasme. « Notre abbé, écrit-il, est un élu pour l'intelligence (2). Quant aux faveurs physiques, je ne sais si notre défunt Maître en a jamais eu en aussi grand nombre et d'aussi directes. Je le regarde comme étant à un point d'élévation dans ceci que tous les Réau-Croix de France, et peut-être le Souverain à leur tête, n'atteindraient pas » (3). Pourtant il estime que les dons exceptionnels de l'abbé pourraient être encore développés par une initiation plus complète aux Opérations de l'Ordre ; aussi a-t-il écrit à Caignet pour le lui signaler comme « un sujet plus digne qu'aucun autre d'être admis au travail », parce que sa vocation mystique est prouvée par « une multitude d'attractions et de faits physiques », perçus en dehors de « sa quarantaine» et obtenus, non par un travail anticipé, mais par de simples prières et le désir ardent de sortir de dessus lui quelques taches » ; c'est pourquoi Saint-Martin prie le successeur de Pasqually de faire pour l'abbé « tout ce qu'il croira convenable et tout ce qu'il pourra » (4).

Le 23 mars 1777, il appelle les statuts de l'Ordre «nos statuts » et en loue la sagesse ; il raconte à son correspondant qu'il a demandé « dans son dernier travail des preuves pour Madame de la Croix », c'est-à-dire un signe indiquant que la candidature de la marquise, qui sollicitait son admission dans l'Ordre, était agréée par la Chose. N'en ayant pas obtenu, il déclare : « Je suis déterminé à ne rien faire

(1) III, 134.
(2) Mot pris ici dans le sens mystique, car Saint-Martin reconnaît par ailleurs que les facultés intellectuelles de l'abbé étaient fort peu développées, au point que « dans ses lettres on ne sait les trois quarts du temps ce qu'il veut dire » (III, 143).
(3) III, 143.
(4) III, 144.

pour elle que la Chose n'ait parlé affirmativement, soit à moi, soit à ceux de mes Frères qui ont plus de puissance que moi » (1). L'année suivante, étant en juillet à Paris, il promet à Willermoz de « l'assister sûrement le 6, le 7 et le 8 » pendant le Travail de Trois Jours auquel son ami va se livrer à Lyon (2). En 1790, il invoquait encore la parenté mystique qui l'unissait toujours aux anciens membres de l'Ordre et déclarait que, s'il donnait sa démission comme Maçon, il n'en resterait pas moins « lié à ses Frères comme Cohen et par l'initiation » (3).

Mais, si la recherche obstinée du fait surnaturel, associée indissolublement dans l'esprit de Saint-Martin aux souvenirs de sa première école, n'a jamais cessé de hanter l'imagination du théosophe, les « mouvements délicieux » et les « douces intelligences », effet de l'expérience intimeet récompense de la méditation fervente, n'en réclamaient pas moins leur part, et avec d'autant plus d'insistance que Saint-Martin, constatant qu'il avait moins de virtualité que d'Hauterive et Fournié, infériorité qu'il attribuait à ce qu'il avait « peu d'astral », se sentait, sans se l'avouer peut-être, un peu humilié dans son amour-propre de voyant. Pour concilier les deux tendances contraires qui partageaient son âme et se réhabiliter à ses propres yeux, il en arriva à considérer surtout les dangers que faisait courir la voie externe à l'homme de désir en l'exposant aux attaques des Esprits pervers et aux ruses qu'ils mettent en œuvre pour l'abuser sur l'origine des manifestations dont il peut être témoin, le jugement sur la nature des Passes perçues par l'opérant reposant essentiellement sur l'exactitude d'une interprétation toujours nécessaire. Or les règles de cette interprétation paraissaient à Saint-Martin

(1) III, 147.
(2) III, 151.
(3) III, 207-208.

moins sûres que les indications infaillibles données directement à la conscience par la voie interne (1).

La rédaction, puis la publication en 1775, de son premier ouvrage, le traité *Des Erreurs et de la Vérité*, donna à Saint-Martin conscience de sa valeur comme théosophe et assez d'assurance et de confiance en soi pour jouer à son tour le rôle de Maître ; il caressa alors le projet de recruter parmi les membres de l'Ordre, aussi bien qu'en dehors de l'association, une classe supérieure de mystiques intuitifs qui ne verraient plus dans la théurgie pratiquée par les Elus Coens qu'un mode inférieur de communication avec Dieu, ou une sorte de noviciat préparant à la vraie vie mystique. Ce fut la mission à laquelle il consacra, de 1776 à 1778, le meilleur de ses forces.

En juin 1776, il se rend à Bordeaux, où il est l'hôte de la veuve de Pasqually, « rue Saintonge, près la porte Sainte-Eulalie » (2). La tâche qu'il s'est donnée l'effraye autant qu'elle le tente. Il écrit à Willermoz le 9 juin qu'il ne se propose de passer à Bordeaux que deux ou trois semaines : « Je crois, dit-il, ce temps-là suffisant pour ce que je suis en état de faire, car, en vérité, j'y vais moins par confiance dans mon crédit que par des scrupules inséparables de la charité». En d'autres termes l'affection qu'il porte à ses Frères de l'Ordre l'oblige à tenter de les convertir à la vraie doctrine mystique, quelque difficulté que présente l'entre-

(1) Il devait, quelques années plus tard, trouver une explication des Passes qui les rendait indépendantes de toute magie cérémonielle et de tout appareil théurgique en les attribuant à l'action de ce qu'il appelait le « Verbe intime », c'est-à-dire d'un Médiateur envoyé auprès de l'homme de désir par la Cause Première. « Ce Verbe intime, écrivait-il à Kirchberger le 24 avril 1793, influe, actionne toutes les puissances secondes, troisièmes, quatrièmes, etc., et leur fait produire leurs formes selon les plans qu'il a à notre égard; voilà la seule source des manifestations. » Mais cet intermédiaire divin lui-même ne mérite pas une confiance absolue, surtout s'il vient à prendre la parole : « Si la puissance mauvaise peut tout imiter, la puissance intermédiaire bonne parle souvent comme la puissance suprême elle-même. C'est ce qu'on a vu à Sinaï où les simples Elohïm ont parlé au peuple comme étant le seul Dieu, le Dieu jaloux ». (*Correspondance inédite*, édition Schauer et Chuquet, p. 118).

(2) III, 138.

prise, aussi adresse-t-il cette prière pressante : « Sur toutes choses qu'ils (les Frères de Lyon) me secondent par leurs prières dans la tâche immense que j'entreprends et dans laquelle tous les secours possibles ne seraient pas de trop » (1). Toujours fidèle aux formules de son école, il prie l'Eternel de veiller sur Willermoz « pour un temps immémorial ». Un mois après il lui disait encore : « Je me recommande à votre souvenir et à vos prières pour la nouvelle carrière que je vais courir ; demandez aussi les secours de tous les vôtres pour moi, on n'en peut avoir trop pour se soutenir dans de semblables entreprises. — A.A.A.A. » (2).

Il s'associe à ce moment avec la visionnaire et exorciste Mme de la Croix, « qui a été fort loin quoique seule » (sans être passée par l'école de Pasqually) et avec d'Hauterive, « encore dans son premier feu » (toujours aussi partisan des simplifications liturgiques qu'il avait préconisées en 1773) pour mener sa campagne. Les trois conjurés assiègent les mêmes « sujets » et, si Saint-Martin reconnaît que d'Hauterive et Mme de la Croix ont rebuté, pour l'avoir trop « poussé », un certain général dont Willermoz voulait « faire l'acquisition », c'est sur une « invitation chaleureuse » du même d'Hauterive qu'il se rend à Toulouse auprès du Frère Percin, auquel il recommande de ne pas souffler mot de son arrivée au Frère Marié et à « plusieurs aspirants dont il lui a parlé, avant qu'ils aient conféré ensemble » (3).

En 1777 il fait, pendant un séjour à Versailles, de la propagande auprès des Elus Coens de cette ville où l'Ordre comptait ses disciples les plus fidèles (4).

En 1778, c'est à Eu qu'il représente aux Elus Coens de Normandie que toutes les sciences enseignées par Pasqually étaient pleines d'incertitude et de dangers parce qu'elles

(1) III, 137-138.
(2) Les majuscules finales figurent quatre fois Amen ; III, 145.
(3) III, 141.
(4) IV, p. XCVI.

aboutissaient à des opérations exigeant des dispositions spirituelles que les Emules ne possédaient pas toujours, de sorte que « ce que les Elus Coens avaient était trop compliqué et ne pouvait être qu'inutile et dangereux, puisqu'il n'y a que le simple de sûr et d'indispensable » (1).

Cette campagne, que le Puissant Maître Salzac, du Temple de Versailles, dénonçait avec indignation le 3 février 1779 au chef de l'Ordre, ne semble pas avoir eu grand succès. Si Saint-Martin pouvait noter avec satisfaction que le Frère Frémicourt, du Temple d'Eu, « s'était retiré de l'ordre opératif par le pouvoir d'une action bienfaisante qui l'avait éclairé », formule modeste mais très claire (2), il avait par ses suggestions suscité à Versailles les « remarques peu aimables » des Frères Salzac et Mallet. Quelques autres Elus Coens, qui, à son instigation, avaient renoncé à leurs travaux, n'avaient obtenu aucun résultat par la voie interne ; lorsque, en désespoir de cause, ils avaient repris leurs opérations théurgiques, ils n'en avaient plus retiré « aucun des fruits qui faisaient autrefois leur joie » ; ils avaient conclu de cet échec que « leur conduite avait irrité leurs Majeurs » et rompu les liens qui les unissaient auparavant aux Esprits. Ils se repentaient maintenant de la confiance accordée trop légèrement à « un Frère dont tous louaient la vertu, mais dont les grands avantages d'esprit prévalaient trop sur une juste estimation de leurs besoins (de preuves sensibles) et sur une naturelle équité », et ils soupçonnaient « les séduisantes propositions de ce Très Puissant Maître de n'être qu'une nouvelle machination de leur ennemi (le démon) » (3).

Pourtant la prédication d'un Frère titulaire du grade suprême de l'Ordre, ancien confident du Maître, répandu dans la société la plus distinguée, en renom d'auteur, doué d'une éloquence à la fois chaleureuse et insinuante,

(1) IV, p. LXXXVIII-XCII.
(2) IV, p. LXXXVIII.
(3) IV, p. XCI, XCV,

était de nature à porter le doute et le découragement dans le cœur des disciples restés attachés aux enseignements de Pasqually. L'action dissolvante de sa propagande était renforcée par les plans de réforme qu'exposaient au même moment Grainville et Champoléon. Si la correspondance ne fournit aucune lumière sur l'économie des projets respectifs des deux Réau-Croix les plus anciens en grade, elle nous révèle au moins que le premier qui, dès 1772, faisait part à Saint-Martin de « ses afflictions » (1), c'est-à-dire vraisemblablement du peu de succès de ses travaux théurgiques, avait fait, à une date indéterminée, une première tentative de réforme qui n'avait pas trouvé de partisans, mais qu'il présentait en 1778 aux suffrages de ses Frères un nouveau système mystique dont il les « invitait à examiner les principes » (2).

* * *

Le 19 décembre 1778, Caignet de Lestère mourait à Saint-Domingue, après avoir transmis son titre et ses pouvoirs au Très Puissant Maître Sébastien de Las Casas (3). Le troisième Grand Souverain devait être le dernier et ne régner que deux ans.

Les succès remportés sur le terrain maçonnique par le Système schismatique des Chevaliers Bienfaisants finirent par porter à l'Ordre des Elus Coens le coup mortel. Le 13 avril 1776, le Directoire de Lyon, associé aux deux autres Directoires Templiers de Strasbourg et de Bordeaux, avait signé un traité d'union avec le Grand Orient, puis constitué, en août 1777, une commission chargée de préparer la réunion à Lyon d'un congrès de Maçons affiliés au Système de la Stricte Observance française. Cette assem-

(1) III, 116.
(2) III, 151.
(3) IV, p. LXXXVI.

blée, après avoir siégé du 25 novembre au 27 décembre 1778 sous le nom significatif de Convent National des Gaules, avait organisé un Rite Templier, sinon original, du moins nettement distinct du Rite venu d'Outre-Rhin, et qui s'estimait capable de traiter d'égal à égal avec la Stricte Observance allemande.

L'importance prise par le Rite, ou Réforme, de Lyon ainsi qu'on l'appelait couramment, plaçait les Elus Coens dans une situation très fausse au point de vue maçonnique. Toutes relations officielles avaient bien cessé depuis 1774 entre les chefs de l'Ordre et les Frères de Lyon, et de Las Casas, en prenant possession de ses fonctions, n'avait pas jugé nécessaire de les renouer (1) ; pourtant la rupture n'avait jamais été rendue manifeste, par affectation de dédain du côté de l'Ordre, en raison, de la part de Willermoz et de ses amis, de motifs assez complexes, où le sentiment, la conviction et l'intérêt jouaient également leur rôle.

Comme mystiques, les Chevaliers Bienfaisants respectaient le souvenir de leur premier instructeur ; ils étaient fiers d'avoir été ses élèves ; ils avaient conservé intacte la foi au pouvoir donné à l'homme par la divinité sur les Esprits, à la possibilité des communications avec l'au-delà (2). D'autre part, le prestige que leur conférait aux yeux des Frères appartenant à d'autres Systèmes la connaissance des sciences secrètes, qui leur était communément attribuée et qu'ils devaient à leur initiation en qualité de Coens, servait de tremplin à leur ambition de Maçons désireux de primer dans les Loges et de marcher de pair avec les titulaires des plus hauts grades.

Mais cette confusion, si favorable aux visées des Frères

(1) IV, p. LXXXVII.
(2) Willermoz en particulier témoigna de l'attachement qu'il avait, même après son schisme, gardé pour son ancien Maître, en s'occupant de sa veuve. Ayant appris qu'elle se trouvait dans la gêne, il lui envoyait, en juillet 1776, une traite de 216 livres, payable à Bordeaux et dont il la priait de toucher le montant (III, 145).

lyonnais, finit par paraître intolérable aux vrais Elus Coens. Ceux-ci étaient avant tout des occultistes que les compétitions des divers Systèmes laissaient indifférents, tout occupés qu'ils étaient de leurs expériences pneumatologiques, mais qui, comme Maçons, prétendaient constituer une aristocratie et rester indépendants de Régimes dont les principes leur étaient inconnus ou antipathiques, et d'une autorité centrale issue des suffrages de la plèbe maçonnique. Ils souffraient de voir les plus anciens et intimes confidents du Maître, des Réau-Croix comme Willermoz, Saint-Martin, d'Hauterive, Grainville, Champoléon, miner impunément son œuvre mystique et maçonnique sans que le chef responsable songeât à mettre fin à leurs menées par des sanctions sévères ou, au moins, par un blâme officiel.

Ils se décidèrent enfin à adresser au Grand Souverain des remontrances, à l'effet de provoquer son intervention. Le 16 août 1780 de Las Casas reçut une requête signée des huit Orients (Loges) que l'Ordre comptait encore dans le royaume et qui visait, sans les nommer, surtout Saint-Martin et Willermoz. Le Grand Souverain était respectueusement, mais instamment, prié de prendre des mesures pour sauvegarder « la paix et la dignité » des Elus Coens restés fidèles à leur Ordre, « puisque certains Frères, abusant des égards qu'on leur avait toujours témoignés, cherchaient à faire prévaloir leurs vues particulières dans les travaux des Temples et ne craignaient pas d'immiscer d'autres puissances (maçonniques) dans les affaires de l'Ordre ». Les pétitionnaires insistaient particulièrement sur la nécessité où on les mettait de prendre position dans la politique maçonnique par suite de la position fausse où les plaçaient les intrigues des Frères de Lyon (1).

Pour sauver du naufrage l'esquif désemparé, il eût fallu à la barre un pilote expérimenté et résolu. Mais de Las

(1) IV, p. CV.

Casas n'avait ni l'énergie ni l'esprit de décision nécessaires. Sommé par l'équipage en désarroi de faire acte de chef, il perdit courage avant même d'avoir tenté la moindre manœuvre pour éviter les écueils qu'on lui signalait. Il voyageait en Italie lorsque lui parvint la supplique de ses sujets ; il profita de son éloignement pour faire attendre assez longtemps sa réponse ; quand il se décida à donner signe de vie, ce fut pour annoncer qu'il abandonnait la lutte sur tous les points. Il refusait de lancer l'anathème contre les Frères indisciplinés ou déserteurs et, reprenant la formule employée déjà par Pasqually en 1774, il se contentait de déclarer que les sujets de l'Ordre étaient libres et de faire remarquer qu'ils seraient assez punis de leur défection, « puisqu'ils ne pouvaient travailler que sur leur propre fonds et à leurs risques et périls sans grande chance d'obtenir quelque vérité qui ne cachât quelque piège atroce ». Quant à l'Ordre lui-même, il renonçait à le maintenir comme Régime maçonnique et, pour que l'abdication fût complète et sans retour, il ordonnait à ses subordonnés de se dépouiller de leurs archives, palladium de toute Loge et trésor particulièrement précieux pour les cénacles occultistes. Au cas où les Orients Coens voudraient se rattacher isolément à la Maçonnerie, il les autorisait, « s'ils le jugeaient utile à leur tranquillité », à « se ranger dans la correspondance », c'est-à-dire à s'affilier pour la forme à un autre Régime, « pourvu que ces arrangements n'entraînent rien de composite », autrement dit : n'amènent aucune fusion réelle ayant pour condition et pour effet la divulgation, au profit de Maçons non initiés régulièrement, des théories et pratiques secrètes reçues de Pasqually (1).

Un seul point des dernières instructions du Grand Souverain prêt à abdiquer, le nom du Système désigné pour devenir le fidéi-commissaire de l'Ordre expirant, trahissait la rancune qu'avait inspirée aux Elus Coens la concurrence

(1) IV, p. CVI-CVII.

victorieuse faite à leur association par les Chevaliers Bienfaisants. Savalette de Langes, entre les mains duquel de Las Casas invitait ses subordonnés à déposer les paquets scellés contenant leurs papiers, était Président et Conservateur des Archives du Régime des Philalèthes, association maçonnique de tendances occultistes, souchée en 1773 sur la Loge parisienne Les Amis Réunis, qui venait de mener contre la Réforme de Lyon une violente campagne. Les négociations de Willermoz avec la Stricte Observance allemande avaient suscité un vif mouvement de protestation de la part de nombreux Maçons français qui, malgré leur cosmopolitisme théorique, sentaient parler en eux la conscience nationale, dont le réveil, très sensible à la suite des revers et des humiliations de la guerre de Sept ans, s'était manifesté, entre autres symptômes, par le succès des pièces patriotiques de Belloy (1). Les Philalèthes, bien que comptant dans leurs rangs plusieurs Maçons occultistes et mystiques de nationalité étrangère, s'étaient fait les bruyants interprètes de cette opposition, par conviction peut-être, en tous cas pour s'en faire une arme contre les Chevaliers Bienfaisants qui leur disputaient la suprématie dans les divers Conseils du Grand Orient ; ils avaient hautement reproché à leurs rivaux de reconnaître la suzeraineté d'un prince allemand et de s'être inféodés à une association d'outre-Rhin ; ils s'étaient comportés en ennemis irréconciliables des Templiers français. En leur confiant les archives de l'Ordre, les Elus Coens infligeaient à leurs anciens Frères en occultisme l'affront le plus sanglant.

Les instructions de Las Casas furent exécutées dans le courant de 1781. Savalettes de Langes reçut deux liasses distinctes : l'une contenant la correspondance, les plans mensuels, les catéchismes et cérémonies des divers grades en paquets scellés, chacun, de leur Orient particulier ;

---

(1) « Siège de Calais » (1765) ; « Gaston et Bayard » (1771).

l'autre les plans annuels, les tableaux et leurs invocations, les explications générales et secrètes dans des enveloppes revêtues de la griffe du Grand Souverain ou de celle du Substitut Universel (1).

L'Ordre des Elus Coens cessait d'exister comme Système ou Rite Ecossais et ceux des adeptes qui continuèrent à se livrer aux Opérations ne furent plus que des Maçons honoraires (2).

(1) IV, p. CVII.

(2) Des groupes d'Elus Coens subsistèrent vraisemblablement, au moins pendant quelques années, en différents endroits, mais les documents connus sont muets à leur égard. La *Nouvelle Notice Historique* signale seulement en 1783 à Avignon l'existence d'un Temple Coen, qui, le 23 février, admit cinq Chevaliers Bienfaisants de Montpellier revenant à leur ancienne école (IV, p. CXXII) et en 1784 une correspondance du Frère Astier avec les Elus Coens Labory et de la Martinière d'Avignon (IV, p. CXLII). Si d'Ossun fut, la même année, invité par les Philalèthes, en qualité de Substitut de Las Casas, « Grand Souverain des Elus Coens », à assister à l'assemblée préparatoire de leur Convent de Paris (IV, p. CXL), ce fut probablement dans l'espoir d'obtenir de lui quelques renseignements sur les connaissances secrètes que le Rite maçonnique défunt était réputé avoir possédées.

CHAPITRE IX

Légendes et Statistiques

L'Ordre des Elus Coens qui, de l'aveu du Grand Orient, fut, de tous les rites maçonniques, celui « qui a conservé avec le plus de soin le secret de ses mystérieux travaux » (1), a beaucoup fait travailler l'imagination des Maçons et des profanes. Elle a tissé autour du nom du Maître et de la dénomination sous laquelle étaient connus ses disciples un réseau de fables et d'hypothèses dont on trouve des vestiges dans les ouvrages, écrits sans esprit critique, des historiens maçonniques du XIXe siècle.

Les légendes répandues sur le compte de Pasqually lui-même n'ont d'ailleurs rien d'original. Elles sont résumées dans la notice, pleine de faits controuvés et de dates inexactes, que Daruty lui a consacrée (2) après avoir consulté les ouvrages de Thory, Clavel, Jouaust, Bézuchet, Ragon et l'Etat du Grand Orient. Le passage le plus remarquable est celui qui fait voyager Pasqually pendant plusieurs années dans le Levant pour visiter l'Egypte, l'Arabie et la Palestine avant de venir ouvrir son école dans le Midi de la France. L'auteur de cette fable ne s'est pas mis en grands frais d'invention. Les mêmes pérégrinations avaient été, au commencement du XVIIe siècle attribuées par l'auteur présumé de la *Fama Fraternitatis Rosae Crucis*, Valentin Andreae, au mystérieux Christian Rosen-

(1) V. 246.
(2) *Recherches sur le Rite Écossais*, 227-228.

kreutz, fondateur de la Confrérie de la Rose-Croix (1), qui, à en croire son biographe, avait parcouru la Terre Sainte, Chypre, la Damascène, l'Egypte et le Maroc pour recevoir les leçons des Sages vivant dans ces contrées lointaines.

Ces voyages d'études étaient devenus au XVIIIe siècle le thème principal des contes débités par les imposteurs qui prétendaient unanimement avoir été instruits en Orient, particulièrement par les Grecs et les Arabes, dans les sciences secrètes dont ils faisaient métier et marchandise. Le mystérieux Lascaris, qui parcourut l'Europe centrale de 1701 à 1717, faisant en divers lieux de brèves apparitions pour opérer des transmutations et distribuer des parcelles de Pierre Philosophale, se disait archimandrite d'un couvent de l'île de Mytilène et assurait avoir été élevé à Constantinople. Un autre alchimiste, Michel Sendivogius, envoyé en Orient par l'empereur Rodolphe, prétendait y avoir reçu d'un patriarche grec la révélation du Grand Œuvre. Cagliostro racontait encore en 1786 à l'avocat Thilorier, qui a rapporté les déclarations de son client dans le *Mémoire pour le Comte de Cagliostro*, qu'il avait passé sa première enfance à Médine près d'un muphti, recueilli les leçons du sage Althotas, appris les langues orientales et visité La Mecque ainsi que l'Egypte, où il avait été initié aux Mystères des Pyramides.

Le nom de Coens, dont les Maçons, peu familiers avec l'hébreu, ne connaissaient pas exactement la signification étymologique, a exercé la sagacité et l'érudition d'Alexandre Lenoir. Cet ingénieux architecte a tenté dans son gros ouvrage, *la Franche-Maçonnerie rendue à sa véritable*

(1) Valentin Andreae avait, de son côté, puisé dans les auteurs anciens. Une tradition recueillie par Diodore de Sicile, Pline l'Ancien, Diogène Laërce et Clément d'Alexandrie mentionnait les enseignements secrets qu'avait reçus des prêtres égyptiens, chaldéens et perses, au cours de ses séjours en Egypte, à Babylone et en Iran, le fameux Dioscoride, que les hermétistes considéraient comme un de leurs plus savants maîtres et auquel ils attribuaient la paternité du traité intitulé *Physica et Mystica*, qui contenait, outre des recettes alchimiques, une partie magique dont les principaux éléments étaient d'origine très ancienne.

origine (1814), de trouver une explication pour chacune des différentes manières dont on orthographiait le terme. Non content de faire venir Coen du nom donné aux prêtres par les Hébreux, il dérive Choen de Choës, formé de la racine du verbe grec cheô, mot qui désignait le prêtre faisant les libations, et Koen du verbe choeô (entendre), terme indiquant le prêtre qui recevait la confession des initiés et les relevait de leurs fautes. Comme ce dernier nom était porté par l'hiérophante qui présidait aux Mystères des dieux Kabires à Samothrace, Lenoir, qui prétendait « prouver l'antiquité de la Franche-Maçonnerie par l'explication des Mystères anciens et modernes », avançait que « l'Ordre des Elus Coens ou Koens pouvait être considéré comme un tribunal dans lequel les initiés sont supposés faire l'aveu public de leurs fautes ou de leurs faiblesses à des Koës modernes ou autres personnages remplissant des rôles à peu près semblables, pour en obtenir le pardon et mériter par une conduite exempte de reproches leur réintégration dans leur primitive innocence ».

Les derniers mots de ce passage prouvent que la doctrine essentielle et certains termes familiers à Pasqually avaient été divulgués dans les milieux maçonniques par des disciples indiscrets. Thory, bien que ne connaissant les théories et l'histoire de l'Ordre que par les cahiers de grades dont il avait eu communication, affirme intrépidement que la Société « avait été autrefois très répandue en Allemagne » et que « dans presque toutes les grandes villes on trouvait des sociétés que l'on désignait sous le nom de Loges de Coens » (1). Il résumait assez exactement les doctrines de l'Ordre dans les termes suivants : « La création de l'homme, sa désobéissance, sa punition, les peines du corps, de l'âme et de l'esprit qu'il éprouve, forment l'ensemble de la doctrine d'initiation dans le Rite des Elus Coens. Sa régénération et sa réintégration dans sa

(1) XI, 239.

primitive innocence, ainsi que dans les droits qu'il a perdus par le péché originel sont le but qu'on se propose » (1). Seulement, en attribuant à ces mystiques l'étude et la connaissance de toutes les sciences secrètes, il les confondait avec les occultistes de toutes nuances. D'après lui, les Elus Coens enseignaient que « l'homme, ayant recouvré ses droits primitifs et s'étant rapproché de son créateur par sa vie spéculative, est animé du souffle divin. Il devient propre à connaître les secrets les plus cachés de la nature ; la haute chimie (alchimie), la cabale, la divination, les sciences ontologiques ne sont pour lui que des sciences communes dans lesquelles il peut être instruit facilement ». Ces êtres privilégiés forment la deuxième classe de l'Ordre dans laquelle « on enseigne aux initiés, en raison de leurs goûts et de leur génie, la cabale et les sciences occultes dans toutes leurs parties » (2).

Frappé de la ressemblance que le candidat au grade d'Apprenti Coen, au moment où il était étendu sur le dos, les bras et les jambes écartées, offrait avec la figure du Microscome, tel que le représentait la *Carte philosophique et mathématique* copiée par Duchanteau sur les cartes dessinées par les occultistes des XVIe et XVIIe siècles, Thory ajoutait : « Les Francs-Maçons instruits verront au premier coup d'œil que dans ces initiations les auteurs ont mis en action les systèmes développés dans la carte de Tycho-Brahé (3), dans celle du R. P. Sabatier (4) et dans celle de Duchanteau. Cette dernière surtout, qui n'est qu'une copie amplifiée des deux premières, contient dans son entier les grands mystères des Elus Coens, dont la cabale est une des principales études. Suivant ce plan on voit que l'Ordre des Elus Coens a dû réunir non seulement toutes les personnes qui avaient du goût pour les sciences

(1) XI, 242.
(2) XI, 243.
(3) *Calendarium naturale magicum*, 1582.
(4) *Idealis Umbra Sapientiae generalis*, Parisiis, A. D. 1679.

surnaturelles, mais encore toutes celles qui se faisaient remarquer par des opinions singulières en matière de théologie mystique, tels que les sectateurs de Martinès Paschalis, de Swedenborg, etc. » (1).

Pour mettre une dernière touche à ce portrait de fantaisie, Thory confondait les disciples de Pasqually avec les infirmiers bénévoles et les mystérieux adeptes dont la *Fama* avait vanté les vertus, ce qui lui permettait de leur délivrer un certificat de loyalisme et de philanthropie : « Les Elus Coens, concluait sa notice, se sont fait souvent remarquer par leurs mœurs thérapeutiques ; on comptait autrefois parmi eux, en France et dans l'étranger, beaucoup de savants modestes dont les leçons tendaient à inspirer l'amour du prince, de la patrie, de la justice et de l'humanité » (2).

Quoique mieux informé, le baron de Gleichen ne donne dans ses *Mémoires* qu'une idée fort incomplète des doctrines de l'Ordre. Très lié avec Bacon de la Chevalerie, devenu par la suite ami et disciple de Saint-Martin, il avait provoqué et reçu de ces deux adeptes des confidences qui lui avaient donné quelques lumières sur les Opérations. Bacon, qu'il savait avoir été « l'aide de camp favori » de Pasqually, lui avait montré quelques « tapis des Opérations magiques » ; Saint-Martin lui avait laissé voir des dessins représentant des figures lumineuses apparues au cours des Passes. Gleichen sait que les tapis portaient des cercles, que, d'après la doctrine de l'Ordre, « le chef, quoique absent, voit toutes les opérations de ses disciples, quand ils travaillent seuls, et les soutient » et que « les cérémonies se font particulièrement aux équinoxes ». Mais, confondant les Opérations proprement dites avec l'ordination de Grand Architecte, il croit que les travaux se pratiquaient généralement en présence du « Grand Maître »,

(1) XI, 243.
(2) XI, 243-244.

auquel était réservé un grand cercle figuré au centre du tapis, tandis que les assistants se tenaient dans deux ou trois petits cercles ; enfin le but véritable de ce qu'il appelle « les travaux magiques » des Elus Coens lui a échappé ; il se figure en effet qu'ils ont « pour objet surtout de combattre les démons et leurs satellites, sans cesse occupés à répandre des maux physiques et spirituels sur toute la nature par leur magie noire », et qu'ils sont essentiellement des « combats » contre les démons. Il n'a vu dans les Opérations que des actes de magie antidémoniaque et ne s'est pas douté de leurs visées théurgiques (1).

* * *

Les erreurs qui ont eu longtemps cours sur les théories mystiques et l'importance numérique des Elus Coens proviennent surtout de la double confusion qui s'est établie dans l'esprit des contemporains d'une part entre Pasqually et Saint-Martin, par suite de la ressemblance existant entre le prénom du maître et le patronyme de son célèbre disciple (2), d'autre part entre l'activité maçonnique de Willermoz et l'apostolat écrit et oral du Philosophe Inconnu, dont la première et éclatante manifestation fut la publication du traité *Des Erreurs et de la Vérité.*

Les lecteurs enthousiastes de ce livre, qu'ils admiraient peut-être d'autant plus qu'ils le comprenaient moins, furent couramment désignés sous le nom de Martinistes et Sébastien Mercier signalait dans son *Tableau de Paris* (1783) cette « secte nouvelle qui s'est précipitée dans un monde nouveau qu'elle seule aperçoit ». Comme, à cette époque, toute secte mystique s'organisait en société secrète affiliée à la Maçonnerie, et qu'en outre la Réforme

(1) VII, 151-152.
(2) Lorsque les feuilles publiques annoncèrent en 1803 la mort de Saint-Martin, elles le confondirent avec Pasqually, décédé depuis trente ans (IV p. CLXXXI).

de Lyon (Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte) mise en scène par Willermoz, dont les rapports étroits avec les Elus Coens étaient connus, avait fait beaucoup de bruit, Maçons et profanes s'imaginèrent que Willermoz n'était que le prête-nom de Saint-Martin et que l'école mystique dont ce dernier s'était constitué le chef avait pris la forme d'un Système, Rite ou Ordre Martiniste. Un ouvrage maçonnique, paru en 1796, s'intitulait *Chevaliers Bienfaisants ou Martinistes* ; un autre, formé d'extraits du traité que Saint-Martin avait publié sous le titre de *l'Homme de Désir*, affirmait que les Martinistes étaient entrés en scène vers 1775 et s'étaient unis, en 1778, au Convent de Lyon, avec la Stricte Observance française (1).

La conception erronée qui englobait sous le nom de Martinistes aussi bien les adeptes recrutés et instruits par Pasqually que les disciples isolés de Saint-Martin se trouve aussi dans les *Mémoires* de Gleichen. Tout en reconnaissant que la science de Pasqually était « beaucoup moins théorique que celle de ses apôtres », puisqu'il « pratiquait tout franchement la magie, tandis qu'eux-mêmes s'en cachaient et la défendaient soigneusement », il dit pourtant : « Martinez Pasqualis a été le fondateur de l'Ordre mystique des Martinistes, nommés ainsi à cause de la considération que Saint-Martin, l'un des sept maîtres (2) que leur chef avait désignés pour propager sa doctrine après lui, avait obtenue au-dessus de ses collègues par son mérite personnel et par son livre fameux *Des Erreurs et de la Vérité* » (3).

La légende qui voyait en Saint-Martin le créateur, ou au moins le réformateur d'une société secrète s'établit

(1) Wolfstieg : *Bibliographie der freimaurerischen Literatur*, nº 33.593 et nº 43.099. Cette Bibliographie, parue en 1912, range dans son Index, sous la rubrique de Martinistes, tous les documents concernant les Chevaliers Bienfaisants.

(2) Gleichen fait probablement allusion aux principaux Réau-Croix, dont avait pu lui parler Bacon, c'est-à-dire Willermoz, Saint-Martin Luzignan, Champoléon, Grainville, d'Hauterive et de Serre.

(3) VII, 151-152.

si solidement qu'on la retrouve chez tous les écrivains maçonniques du XIXe siècle.

Thory, faisant manifestement allusion aux traités mystiques de Saint-Martin, suppose que c'est de « cette école (de Pasqually et de Swedenborg) que sont sortis beaucoup d'ouvrages philosophiques souvent plus ingénieux que solides ». Il a même trouvé, dans son imagination ou dans des documents apocryphes, l'organisation de cette société fantôme ; il sait que « les degrés d'instruction de sa réforme (de Saint-Martin) étaient au nombre de dix, divisés en deux parties ou Temples, dont le premier comprenait les trois grades symboliques, ceux d'Ancien Maître, d'Elu, de Grand Architecte et de Maître du Secret, et le deuxième les grades supérieurs de Prince de Jérusalem, Chevalier de Palestine et Kadosch ou Homme Saint » (1).

Ragon attribue au théosophe la paternité de « l'Ecossais rectifié de Saint-Martin », rite composé de sept grades et pratiqué en Allemagne, qui avait pris pour héros éponyme le charitable soldat romain, devenu évêque de Tours au IVe siècle (2).

Daruty se référant à Findel, Clavel, Bézuchet, à l'Etat du Grand Orient et aux *Documents Maçonniques* de François Fabre (1866), raconte l'histoire suivante : « C'est surtout à Saint-Martin qu'on doit l'introduction dans les Loges de France de la doctrine du Martinisme. Après son initiation par Pasqually en 1769 il voyage d'abord pendant quelques années, se rend en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie (3) où il prêche la doctrine de son maître, puis, préférant les voies intimes et secrètes aux œuvres violentes de la théurgie préconisées par Pasqually, il se

(1) XI, 244.
(2) *Orthodoxie maçonnique*, p. 168.
(3) Il est bien question dans la correspondance de Saint-Martin d'une excursion à Turin en 1774, d'une autre à Rome en 1787 et d'un court séjour à Londres la même année, mais on n'y trouve pas trace de voyages en Suisse et en Allemagne et les lettres écrites d'Italie et d'Angleterre prouvent que Saint-Martin s'y occupait de tout autre chose que de propagande pour ses théories ou pour celles de son ancien maître. (III, 123-127 ; 196 ; 201).

fixe à Lyon ; là, tout entier à ses idées nouvelles, il s'attache à les propager et à en organiser le régime ; il fait bientôt scission avec son maître et institue un nouveau rite dont le centre principal est établi à Lyon dans la Loge des Chevaliers Bienfaisants, et qui acquiert bientôt une grande influence en France et en Allemagne. Aux absurdités cabalistiques du Martinisme (1) il ajoute les rêveries de l'illuminisme dont il a puisé les premières notions dans le Suédois Swedenborg et de l'Allemand Boehme dont il a traduit plusieurs ouvrages » (2).

J. de Maistre, qui fut, de tous les Maçons non initiés régulièrement aux doctrines de la secte, celui qui les a le mieux connues et jugées, a été aussi trompé par le nom de Martinistes. Mis en rapports avec Willermoz, dont il était le collègue dans la Stricte Observance Templière, il avait assidûment fréquenté quelques-uns des Elus Coens de Lyon qui avaient tenté de l'affilier à leur société et l'avaient instruit de son but et de son credo. « Leur dogme fondamental, dit dans le XIe Entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, le Comte, truchement de l'auteur, est que le christianisme, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est qu'une véritable Loge bleue faite pour le vulgaire, mais qu'il dépend de l'homme de désir de s'élever de grade en grade jusqu'aux connaissances sublimes »... « Les connaissances surnaturelles sont le grand but de leurs espérances ; ils ne doutent point qu'il ne soit possible à l'homme de se mettre en communication avec le monde spirituel, d'avoir commerce avec les Esprits et de découvrir ainsi les plus rares mystères. Leur coutume invariable est de donner des noms extraordinaires aux choses les plus connues sous des noms consacrés ; ainsi un homme pour eux est un *mineur* et sa naissance *émancipation*. Le péché

(1) Ici le mot désigne le corps de doctrines qui était l'évangile des Elus Coens proprement dits.
(2) Daruty, op. cit., 229-230.

d'origine s'appelle le *crime primitif* (1) ; les actes de la puissance divine ou de ses agents s'appellent des *bénédictions* et les peines infligées aux coupables des *pâtiments*... J'ai eu l'occasion de me convaincre il y a plus de trente ans (2) dans une grande ville de France (3) qu'une certaine classe de ces illuminés avait des grades supérieurs inconnus aux initiés admis à leurs assemblées ordinaires (4), qu'ils avaient même un culte et des prêtres qu'ils nommaient du nom hébreux Cohen »... « Ces hommes, parmi lesquels j'ai eu des amis, m'ont souvent édifié, souvent aussi ils m'ont amusé et souvent aussi... mais je ne veux pas me rappeler certaines choses. Je cherche au contraire à ne voir que les côtés favorables » (5).

Pourtant ce pourquoi il les loue et ce dont il les blâme concerne beaucoup moins les vrais Elus Coens que ceux qui suivaient « le plus instruit et le plus élégant des théosophes modernes, dont les ouvrages furent le code des Martinistes » (6). J. de Maistre porte à l'actif des partisans de cette « séduisante erreur », qui n'était « dans tout ce qu'ils disaient de vrai que le catéchisme couvert de mots étranges », l'influence des plus utiles qu'ils ont exercée dans les pays schismatiques, et même dans les contrées catholiques,

---

(1) Ce terme ne se trouve ni dans la Réintégration ni dans la correspondance des adeptes, mais il caractérise fort bien le crime ou « prévarication » d'Adam qui a eu pour conséquence la formation de l'enveloppe matérielle du Mineur ; il est donc possible qu'il ait été employé par les Elus Coens dont J. de Maistre avait reçu ses renseignements.

(2) C'est-à-dire avant 1776, car les *Soirées*, parues en 1821, ont été écrites en 1806.

(3) Lyon.

(4) Tenues des grades bleus et de la Classe du Porche.

(5) On perçoit déjà dans le Ve Entretien un écho très net de la Réintégration quand de Maistre émet l'idée qu'il s'agit dans cette vie de recouvrer les droits perdus depuis la chute, que ces dons de la grâce soient la jouissance de la présence divine (vision extatique), le commerce avec les Esprits supérieurs (manifestations surnaturelles), ou encore la domination sur la matière (alchimie et action sur les phénomènes naturels), et surtout quand il affirme que « la loi qui veut que la volonté humaine ne puisse agir matériellement d'une manière immédiate que sur le corps qu'elle anime est purement accidentelle et relative à notre état d'ignorance et de corruption. »

(6) Il ressort de ce passage que les Elus Coens, dont de Maistre avait recueilli les confidences, ne lui avaient pas révélé l'existence du traité écrit par Pasqually.

à une époque où triomphait l'irréligion, parce que « ce système s'oppose à l'incrédulité générale et est chrétien jusque dans ses sciences (1) ; il accoutume les hommes aux dogmes et aux idées spirituelles ; il les préserve du « rienisme protestant » et « maintient la fibre religieuse de l'homme dans toute sa fraîcheur ». Ce jugement, que justifient et confirment de nombreux témoignages contemporains (2), concerne beaucoup plus les résultats de l'enseignement mystique dispensé par Saint-Martin que l'action assez restreinte exercée directement par Pasqually dans les milieux maçonniques. D'autre part, lorsque de Maistre reproche aux Martinistes de faire du prêtre un thaumaturge et un kabbaliste, il vise bien les disciples du Grand Souverain, mais quand il les accuse de considérer les prêtres catholiques « comme des officiers qui ont perdu le mot d'ordre », l'inculpation atteint directement Saint-Martin. Comme beaucoup de mystiques d'éducation et de foi catholiques, Saint-Martin était très anticlérical au sens propre du terme. Questionné sur le compte de l'abbé de Crillon par Willermoz qui songeait à le recruter, Saint-Martin répondait : « La robe dudit Seigneur sera toujours un épouvantail pour moi et je crois que nous devrions traiter les prêtres comme les femmes » (3). Dans sa *Lettre sur la Révolution* il se réjouit du « renversement de la ci-devant Eglise », de la disparition de ce clergé « qui n'a cherché qu'à établir son propre règne en parlant de ce Dieu dont souvent il ne savait pas même défendre l'existence », qui a

(1) Cette phrase prouve que de Maistre connaissait surtout le Martinisme à la mode du Philosophe Inconnu et ignorait tout du rituel magique des Opérations et des théories astrologiques de Pasqually.

(2) Gleichen écrit dans ses *Mémoires* : « Bien des gens ont cru que cet ouvrage *Des Erreurs et de la Vérité* n'avait été composé que pour ramener le monde à des idées religieuses par l'appât du merveilleux. Il est certain qu'il a produit cet effet sur plusieurs personnes et sur moi » (VII, 156). Les rationalistes allemands, comme Nicolaï et Bode, accusaient Saint-Martin d'être un émissaire des Jésuites et un agent de Rome et découvraient dans le traité *Des Erreurs et de la Vérité* une histoire allégorique de l'Ordre fondé par Ignace de Loyola.

(3) III, 147. Nous avons vu que l'Ordre n'admettait les femmes qu'avec beaucoup de difficultés et ne leur laissait pas dépasser les grades inférieurs.

« couvert la terre de temples matériels dont il s'est fait partout la principale idole » et dont les représentants sont des « accapareurs des subsistances de l'âme ». Son *Ecce Homo* reproche aux prêtres catholiques d'avoir perdu « le pouvoir de connaître les mystères du royaume de Dieu et celui de guérir les maladies » et de ne plus posséder que ceux « d'opérer la Cène du Seigneur et de remettre les péchés ». Il déclare dans un passage de ses *Œuvres Posthumes* (I, 307) : « Ce sont les prêtres qui ont engendré les philosophes et les philosophes qui engendrent le néant et la mort ».

Si ce sont bien les disciples de sa propre école que désigne Saint-Martin quand il rapporte dans une note de son *Portrait,* avec un air de détachement qui dissimule mal une vanité agréablement chatouillée : « L'impératrice Catherine II a jugé à propos de composer deux comédies contre les Martinistes, dont elle avait pris ombrage » (1), ce sont par contre les Elus Coens, les Chevaliers Bienfaisants et les lecteurs passionnés des *Erreurs et de la Vérité* et du *Tableau Naturel,* rangés pêle-mêle sous la bannière martiniste, que les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme* (1796-1799) de l'abbé Baruel qualifiaient de descendants des Albigeois manichéistes et révolutionnaires et que défendait J.-J. Mounier dans son ouvrage : *De l'influence attribuée aux Philosophes, aux Francs-Maçons et aux Illuminés sur la Révolution de France* (1801), en citant parmi les adeptes qu'il avait personnellement connus : Amar « un des Martinistes les plus enthousiastes qui suivait avec beaucoup d'assiduité les pratiques de l'église romaine » ; Milanès de Lyon « membre de l'Assemblée Nationale, tombé victime du siège de Lyon » et Prunelle de Lière, membre de la Convention.

Cette dénomination, devenue le nom générique de tous les amateurs de mysticisme et de merveilleux, dont le

(1) VIII, 137.

nombre fut considérable dans la classe cultivée de tous les pays d'Europe à la fin du XVIIIe siècle, a permis aux historiens de la Maçonnerie de compter parmi les disciples de Pasqually nombre de Frères qui étaient suspects de tendances occultistes. C'est ainsi que Thory dit d'un ton péremptoire : « Tout le monde sait que Saint-Martin, le baron d'Holbach (1), Duchanteau et beaucoup d'autres étaient membres de cet Ordre » (2) et que Daruty cite « au nombre des disciples les plus fervents de Pasqually », et sur le même rang que Saint-Martin, Bacon, d'Hauterive, de Grainville et l'abbé Fournié, « le célèbre peintre Van Loo, d'Holbach, Duchanteau, le comte de Lerney et Saint-Amand » (3).

* * *

Le lecteur qui ne se contente pas d'affirmations que n'étaie aucune preuve matérielle ou morale a le droit de se montrer sceptique à l'égard d'assimilations gratuites qui tendent à grossir arbitrairement les rangs des Elus Coens, mais il est actuellement impossible d'opposer à ces hypothèses les résultats d'une enquête sérieusement conduite.

L'obstacle insurmontable est l'insuffisance de la docu-

(1) D'Holbach était hermétiste pratiquant.
(2) XI, 243.
(3) Op. cit., 228. C'est dans cette liste qu'a puisé Bord pour citer un certain nombre de « disciples de Pasqually » ; il se contente de remplacer le peintre Van Loo par l'hermétiste Henri de Loos (V, 248-249). Il suppose que Saint-Amand est le même personnage que Boudon de Saint-Amand (1748-1831), naturaliste, archéologue, littérateur et agronome. Il signale les différents noms sous lesquels est connu le Maçon que Daruty appelle comte de Lerney : Gabriel de Bernège, Berney, Lernay ; il aurait pu ajouter qu'on le trouve encore écrit : Lernais et Lernet. Bord note qu'il fut major au service du roi de Sardaigne et introduisit en 1758 dans la Loge Aux trois Globes de Berlin les hauts grades du Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident (énonciation confirmée par le *Handbuch der Freimaurerei* qui ajoute que Gabriel, marquis de Lernais, était arrivé en 1757 à Berlin comme prisonnier de guerre français), mais il le confond avec le comte de Bernez, Eques a Turri Aurea dans la Stricte Observance allemande, qui fut Banneret du Grand Prieuré d'Italie et non, comme le croit Bord, Grand Maître Provincial de la VIIIe Province Templière. Ce dernier a pu faire partie des Chevaliers Bienfaisants.

mentation. Ce n'est pas que les témoignages écrits aient disparu. Des archives privées ont conservé les procès-verbaux du Tribunal Souverain, les cahiers de grades, les registres administratifs, la correspondance, les archives de tous les Temples Coens de France et de Saint-Domingue, sauf deux ; seulement ce fonds n'a pas été jusqu'à présent rendu public et l'auteur de la *Nouvelle Notice Historique* n'a pu lui faire que de trop discrets emprunts (1).

D'autre part, la correspondance de Pasqually, de Saint-Martin et de Willermoz, tirée des archives du Temple de Lyon, tombées entre les mains de Papus et qu'il a publiées en partie, ne donne sur le point qui nous occupe que des indications peu claires. Il est souvent difficile en effet de décider, d'après le contexte, si certains noms cités désignent des membres effectifs de l'Ordre, des postulants, des recrues éventuelles ou simplement des Maçons avec lesquels les signataires n'avaient de relations que comme mystiques. Le doute s'impose particulièrement lorsque Saint-Martin parle dans les lettres qu'il a adressées à Willermoz après 1781, de Frères qu'il paraît avoir connus pour la plupart par l'intermédiaire de son correspondant et qui ont pu figurer sur les listes des Chevaliers Bienfaisants sans avoir jamais été inscrits sur celles des Elus Coens (2).

---

(1) IV donne sur l'histoire de ce dépôt les renseignements suivants : A la mort de Savalette de Langes, survenue pendant la période révolutionnaire, les archives des Philalèthes, qui, comme nous l'avons vu, conservaient les papiers de l'Ordre, furent vendues à l'encan et acquises à frais communs par deux Philalèthes, Astier et Tassin, et deux Elus Coens, Fourcault et de Pontcarré. Ceux-ci prirent pour leur part les documents provenant de leur Ordre et les remirent en 1809 au Très Puissant Maître Destigny, revenu de Saint-Domingue après la perte de l'île par la France. Le nouveau dépositaire enrichit le fonds avec les archives du Temple de Port-au-Prince, celles du Temple de Léogane ayant été détruites par un incendie. En 1812, le Très Puissant Maître d'Ossun, à son retour d'Italie, restitua les papiers du Temple d'Avignon, qu'il avait, avec l'aide du Frère de Bonnefoy, mis en sûreté au moment des troubles de 1793. Destigny conserva ces archives jusqu'en 1868, date à laquelle il les confia au Frère Villaréal, entre les mains duquel elles étaient encore en 1900 (IV, p. CLXIX à CLXXII).

(2) C'est notamment le cas pour les Frères de Barbarin (III, 188), Court de Gébelin (III, 156, 157, 160), Juliénas (III, 187, 193), Le Doyen (III, 190), de Monspey (III, 160), O'Brenau (III, 190), Pagamini (III, 176), de Ribas (III 166, 171), de Tiemann (III, 157-158), de Virieu (III, 159).

Enfin, si les noms, inconnus aux documents lyonnais publiés par Papus mais cités par la *Nouvelle Notice Historique*, semblent, en majorité, provenir de sources sûres, certains d'entre eux, pour lesquels il n'est pas donné de références, peuvent paraître à bon droit suspects (1).

Il faut donc, pour le moment, se borner à noter que le nombre des Elus Coens *probables*, indiqué par les documents connus à ce jour, se monte à une centaine, y compris trois Sœurs (2), que celui des Réau-Croix promus du vivant de Pasqually a été d'une douzaine (3) et que l'Ordre, qui comptait en 1770 des Loges affiliées à Avignon, Bordeaux, Eu, Foix, La Rochelle, Libourne, Lyon, Metz, Montpellier, Versailles (4), c'est-à-dire, y compris le Tribunal Souverain de Paris, onze Temples en France, n'en avait plus que huit au moment de sa disparition comme Rite maçonnique (5).

---

(1) Par exemple ceux d'Amar et de Prunelle de Lière, qui semblent avoir été pris dans l'ouvrage de J.-J. Mounier, et celui d'Espréménil pour lequel il n'est fourni aucune justification.

(2) La contribution de II et III est de 54 noms, plus cinq Frères anonymes du Temple de Libourne ; IV en fournit 35 ; les Sœurs étaient : Mme de Luzignan, Mlle de Chevrier et Mlle Willermoz.

(3) Les premiers en date furent les « Réau-Croix » de Foix : de Grainville et de Champoléon ; Bacon, de Luzignan et de Guers furent ordonnés en mars 1767 ; Willermoz le fut en mai ou juin 1768, de Balzac en octobre ou novembre 1769. Saint-Martin fut promu Réau-Croix le 17 avril 1773, en même temps que du Saignant de Serre, sous-commandant de l'artillerie du château de Bordeaux, nommé l'année précédente Substitut Universel à la place de Bacon, révoqué de ces fonctions. Caignet de Lestère, que Pasqually appelle Très Puissant Maître en octobre 1773 (II, 60) et qui reçut sa succession, a dû être ordonné à Saint-Domingue ; à la même époque le furent en France de Cressac, dont la « reconnaissance » (inscription sur le contrôle officiel) fut d'ailleurs suspendue sur l'ordre de Pasqually (II, 197) et Duroy d'Hauterive « ordonné par correspondance » (II, 196). Les deux frères d'Aubenton, qui, suivant une lettre de Pasqually, se préparaient en septembre 1768 « pour être admis dans leur grade de Réau-Croix cet équinoxe présent » (II, 169), ne furent probablement agréés par la Chose, car ils ne sont pas mentionnés parmi les Réau-Croix prenant part au Travail d'Equinoxe de mars 1772 et qui n'étaient que six : Pasqually, Willermoz, de Luzignan, de Grainville, de Champoléon et de Balzac (III, 115). Les seuls Réau-Croix qui, à notre connaissance, furent ordonnés après la mort de Pasqually sont : de Las Casas, troisième Grand Souverain, Caignet, frère du Second Grand Souverain, ancien camarade de Saint-Martin au Régiment de Foix, qui, au dire de ce dernier, était Réau-Croix en 1778 (III, 148), Destigny et d'Ossun (IV, p. CLXXI).

(4) Ceux de Versailles et d'Eu semblent, à en juger par certaines citations de IV, avoir abrité des adeptes fort zélés.

(5) Au dire de IV (p. CLXXII) l'Ordre n'a compté au temps de sa plus

Ces données sont évidemment peu précises, surtout en ce qui concerne le nombre des adeptes, mais il ne faudrait pas exagérer la gravité des lacunes que présente la documentation dont nous disposons actuellement. Sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les doctrines, les pratiques théurgiques et les principales cérémonies des Elus Coens, le traité de la Réintégration et les lettres adressées par Pasqually et par Saint-Martin à Willermoz nous ont donné des lumières suffisantes. La connaissance intégrale des archives demeurées jusqu'à présent inaccessibles permettrait peut-être d'élucider certains petits problèmes : économie de la Cène Mystique qui terminait l'ordination du Réau-Croix, rituel de la réception à divers grades (1) ; elle nous mettrait à même de jeter un coup d'œil sur la vie intime des Temples et de dresser la liste de leurs desservants et de leurs fidèles, mais ce sont là des questions d'un intérêt secondaire et il est, en somme, assez indifférent de savoir de combien de dizaines l'effectif total a pu dépasser le chiffre indiqué plus haut (2).

L'importance de l'Ordre au point de vue de l'histoire des mœurs à la fin du XVIIIe siècle, l'action qu'il a exercée sur les mystiques contemporains ne se mesurent pas seulement au nombre et à l'étendue de ses conquêtes. Elles se manifestent aussi par les réactions qu'ont provoquées chez ses disciples son enseignement doctrinal et les exercices qu'il leur prescrivait. Sur ce point, qui nous reste à traiter pour achever notre tâche, les documents publiés fournissent des renseignements précieux.

---

grande prospérité que treize Temples, dont onze en France et deux à Saint-Domingue.

(1) Une reproduction des « tableaux » ou tracés employés pour les Opérations et dans les tenues des différents grades faciliterait notamment l'intelligence de plusieurs détails restés obscurs et de quelques passages de la correspondance.

(2) Il ne semble pas, en tous cas, que l'écart ait pu être très considérable. Il faudrait, pour qu'il fût du simple au double, que le nombre moyen des affiliés de chacun des 13 Temples ait été de 15, estimation vraisemblablement exagérée.

CHAPITRE X

Profils d'Émules

Ceux des membres de l'Ordre, ou des candidats à l'affiliation, qui, en dehors de Saint-Martin et de Willermoz, nous sont connus autrement que par leur nom, représentent les types les plus divers de mystiques et d'illuminés : prêtre visionnaire, ecclésiastique cherchant dans les hauts grades maçonniques une révélation nouvelle, mystique pratiquant l'extase, Maçon de carrière converti passagèrement à la théurgie dont il espère tirer honneur et profit dans la grande association secrète où il voudrait jouer un rôle de premier plan, exorciste titrée exerçant la magie antidémoniaque dans son salon, homme de lettres à succès séduit par les doctrines pneumatologiques de Pasqually.

* * *

L'abbé Fournié est, de tous ces personnages, celui qui a reçu l'empreinte la plus profonde et la plus durable. « Soit que je considère sa vie, écrit Matter, soit que j'examine ses théories, je le trouve, après Saint-Martin, dont il n'a pas le génie, l'homme le plus considérable de l'école, et il mérite incontestablement, non pas la première place dans les annales d'une œuvre qui jusqu'ici l'a à peine mentionné (1),

(1) Matter ne savait qu'il est souvent question de Fournié dans la correspondance de Saint-Martin et de Willermoz. Elle nous apprend que Fournié apportait en mai 1771 à Bordeaux les instructions rédigées en latin dont Willermoz réclamait une traduction (III, 93) ; le messager venait probablement de Lyon que Matter suppose avoir été son diocèse. Le mois suivant l'abbé collaborait au travail de copie auquel se livraient

mais la moitié de la première. On ne comprend pas sans lui, ni l'école, ni son fondateur (1) ». Saint-Martin fut en effet le disciple à l'esprit original et vigoureux qui remania, et en définitive déforma en y mettant sa marque, la doctrine du Maître, comme Platon en usa avec la philosophie de Socrate, et nous connaîtrions fort mal les principes de Pasqually, si, privés de la Réintégration, nous étions réduits à aller les chercher dans les ouvrages du Philosophe Inconnu. Fournié au contraire est le catéchumène à l'âme simple et à l'esprit docile qui admet sans réserve et sans retour les postulats de son instructeur et qui ne se borne pas à en faire un objet de spéculation, mais qui les vit et les vérifie par son expérience personnelle. C'est à ce titre qu'il mérite cette moitié de la première place que lui accorde Matter ; il est le produit le plus pur de l'institution mystique fondée par Pasqually.

Dans un traité, mêlé de confessions personnelles, qu'il publia en 1801 à Londres, où il s'était réfugié pendant la Révolution, et qu'il intitula : *Ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous deviendrons*, il reconnaît avec une sincérité et une modestie touchantes que sa culture intellectuelle était rudimentaire et il expose les doutes dont souffrait son besoin de foi. Il n'avait « jamais lu d'autres livres que les Saintes Ecritures, l'Imitation de Notre Divin Maître Jésus-Christ et le petit livre de prières en usage parmi les catholiques sous le titre de Petit Paroissien » (2). Saint-Martin, auquel « notre cher abbé » inspirait une sympathie attendrie et légèrement moqueuse, et qui disait de lui : « C'est un ange pour la pureté du cœur

---

les adeptes bordelais ; en revanche ils lui donnaient un coup d'épaule dans « son affaire de tonsure », où il y avait des « anicroches » (III, 100). Enfin tonsuré en juillet, il était, en août, chargé par Saint-Martin de donner à Willermoz l'adresse de Pasqually à Paris, commission qui devait fournir à Fournié l'occasion de remercier Willermoz de l'intérêt qu'il prenait à ses affaires, c'est-à-dire au bénéfice qui lui manquait encore « pour être tout à fait tranquille » (III, 190-110).

(1) VIII, 49.

(2) VIII, 40.

et pour la charité» (1), nous révèle que, candidat à un bénéfice, Fournié, en août 1771, « suait sang et eau après son latin », dont « il ne savait pas un mot », et s'efforçait désespérément d'en prendre une teinture suffisante « pour ne pas exposer l'honneur de sa robe » (2).

Cet humble prêtre avait subi la contagion du scepticisme régnant dans le siècle. Après avoir « passé sa jeunesse d'une manière tranquille et obscure selon le monde », il avait été pris du « désir ardent que la vie future fût une réalité et que tout ce qu'il entendait dire concernant Dieu, Jésus-Christ et ses Apôtres fût aussi des réalités » (3). En d'autres termes, sa foi exigeait des preuves tangibles à l'appui de ce que lui enseignait l'Eglise et, comme il ne découvrait pas personnellement ces preuves, « il n'entendait pour toute réponse intérieure que ces idées désolantes : il n'y a pas de Dieu, il n'y a pas d'autre vie, il n'y a que mort et néant » (4). Il subissait cette torture morale depuis dix-huit mois, lorsqu'il rencontra Pasqually qui lui dit : « Vous devriez venir nous voir, nous sommes de braves gens. Vous ouvrirez un livre (5), vous regarderez au premier feuillet, au centre et à la fin, lisant seulement quelques mots, et vous saurez tout ce qu'il contient. Vous voyez marcher toutes sortes de gens dans la rue ; eh bien ! ces gens-là ne savent pas pourquoi ils marchent, mais vous, vous le saurez » (6).

Cette bonhomie et ces promesses parurent d'abord suspectes à l'excellent abbé. Il se demanda s'il n'avait pas eu affaire à un « sorcier ou au diable en personne ». Mais cette dernière supposition eut l'effet de le tranquiliser, ce qui paraîtrait étrange si nous ne savions que ce que Fournié cherchait avant tout c'était une preuve matérielle de la

(1) III, 143.
(2) III, 110.
(3) VIII, 40-41.
(4) VIII, 42.
(5) Il s'agissait probablement d'un de ces cahiers dont l'ensemble devait former la Réintégration.
(6) VIII, 41.

réalité des dogmes professés par son catéchisme. Il se dit que « si cet homme (qu'il avait vu de ses yeux) était le diable, c'était donc qu'il y a un Dieu réel » (puisque l'antithèse implique la thèse) et que, « comme il ne désirait aller qu'à Dieu », il « ferait autant de chemin vers Dieu que le Diable croirait lui en faire faire vers lui-même » (1). Rassuré par l'idée que la pureté de l'intention déjouerait les ruses du démon, si Pasqually était vraiment son émissaire ou son incarnation, Fournié alla trouver le Maître « qui l'admit au nombre de ceux qui le suivaient ».

Son noviciat fut pénible. Quoique l'enseignement moral donné par Pasqually lui semblât exactement conforme à celui « qu'il paraît dans l'Evangile que Jésus-Christ donnait à ceux qui marchaient à sa suite » (2), il se demandait parfois si son instructeur était « vrai ou faux, bon ou mauvais, ange de lumière ou démon ». Torturé par de nouvelles crises de foi, « il criait encore plus ardemment vers Dieu et sans discontinuer, ne dormant presque plus et lisant les Ecritures avec une grande attention, sans jamais chercher à les entendre par lui-même » (3). Il lui arrivait bien de recevoir de temps en temps « d'en haut quelques lumières et des rayons d'intelligence, mais tout cela disparaissait avec la vitesse de l'éclair ». Il avait aussi, mais rarement, des visions, sans se trouver plus satisfait, car, bien « qu'elles se réalisassent peu de jours après telles qu'il les avaient vues », il soupçonnait Pasqually « d'avoir quelque secret pour faire passer devant lui » ces prémonitions (4).

Enfin, après cinq ans de « fatigantes incertitudes mêlées de grandes agitations », il reçut en 1776 la récompense ardemment désirée et elle fut proportionnée à la longueur et

(1) VIII, 41.
(2) L'expression « paraît » n'indique pas que Fournié ait jamais mis en doute l'authenticité des récits évangéliques. La gaucherie habituelle de son style trahit ici sa pensée ; il veut dire : « que Jésus-Christ, ainsi qu'il ressort de l'Evangile, donnait », etc.
(3) C'est-à-dire sans faire usage du raisonnement pour trouver une interprétation que le lecteur attendait d'une illumination surnaturelle.
(4) VIII, 41-43.

à la sincérité de ses efforts vers la Chose. Cette faveur extraordinaire fut d'ailleurs achetée au prix d'une « traction » supérieure en violence à tout ce dont l'enseignement de Pasqually pouvait donner l'idée. Fournié fut « légèrement (rapidement) frappé par une main qui le frappa au travers de son corps ». Cette épreuve fut si terrible que l'abbé, écrivant vingt-cinq ans plus tard la relation de ses visions, déclarait : « Je donnerais de bon cœur tout l'univers, tous ses plaisirs et toute sa gloire, avec l'assurance d'en jouir pendant une vie de milliards d'années, pour éviter d'être ainsi frappé de nouveau seulement une fois » (1). Ce « coup » si douloureux, qui annonçait la présence de la Chose, fut suivi d'une série de manifestations dont le voyant rend compte en ces termes : « Un jour que j'étais prosterné dans ma chambre, criant à Dieu de me secourir, j'entendis tout à coup la voix de M. de Pasquallys, mon directeur, qui était corporellement mort depuis plus de deux ans et qui parlait distinctement en dehors de ma chambre, dont la porte était fermée ainsi que la fenêtre et les volets. Je regarde du côté d'où venait la voix, c'est-à-dire du côté d'un grand jardin attenant à la maison, et aussitôt je vois de mes yeux M. de Pasquallys, qui se met à me parler, et avec lui mon père et ma mère qui étaient aussi tous les deux corporellement morts..... Je vis dans ma chambre M. de Pasquallys avec mon père et ma mère me parlant et moi parlant à eux, comme les hommes se parlent entre eux d'ordinaire. Il y avait de plus une de mes sœurs, qui était aussi corporellement morte depuis vingt ans, et enfin un autre être qui n'est pas du genre des hommes..... J'ajoute à ce que j'ai déjà dit concernant la première vision que j'eus de M. de Pasquallys, mon directeur, de mon père et de ma mère, que je ne les ai pas seulement vus une fois de la manière que j'ai rapportée, ou seulement une semaine, ou un mois ou un an ; mais que, depuis

(1) VIII, 44.

ce premier moment, je les ai vus pendant des années entières et constamment, allant et venant ensemble avec eux, dans la maison, dehors, la nuit, le jour, seul et en compagnie, ainsi qu'avec un autre être qui n'est pas du genre des hommes, nous parlant tous mutuellement et comme des hommes se parlent entre eux ».

« Peu de jours après cette première vision, je vis distinctement passer devant moi et près de moi notre divin Maître Jésus-Christ, crucifié sur l'arbre de la croix. Puis, au bout de quelques jours, ce divin Maître m'apparut de nouveau et vint à moi dans l'état où il était lorsqu'il sortit tout vivant du tombeau où l'on avait enseveli son corps mort. Enfin, après un intervalle de peu de jours, notre divin Maître Jésus-Christ m'apparut pour la troisième fois tout glorieux et triomphant du monde de Satan et de ses pompes, marchant devant moi avec la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, et suivi de différentes personnes » (1).

Fournié déclarait dans son traité qu'il ne pouvait ni ne devait rien confier à l'impression de ce qui s'était fait, dit et passé dans ses visions, et Matter rapporte, d'après les renseignements donnés par l'ami d'un des plus chers correspondants de Saint-Martin (2), que l'abbé renonça à faire paraître la deuxième partie de son ouvrage parce qu'elle « contenait des choses qu'on ne peut point publier » (3). Mais il avait fait à ses Frères des confidences que Saint-Martin relate dans une lettre adressée à Willermoz. « Sa mort lui a été figurée dans toutes les règles ; ceux (des Esprits) qui ne l'ont pas quitté pendant plusieurs semaines l'y ont préparé. Tout le cérémonial funèbre s'est opéré sous ses yeux, si bien qu'il a cru pendant vingt-quatre heures être réellement dans l'autre monde et jamais, a-t-il dit, il n'a connu de semblable félicité. Il a été or-

(1) VIII, 43-45.
(2) Matter appelle ce correspondant Mr. de V. : il s'agit peut-être du colonel comte de Virieu, membre de la Stricte Observance dans la Province d'Auvergne, qui était fort lié avec Willermoz.
(3) VIII, 47-48.

donné pendant sept heures de suite par nombre d'agents spirituels, dont plusieurs avaient eu des liens très puissants avec lui pendant leur vie corporelle, tels que le Maître, son père et sa mère, etc. Après avoir subi plusieurs autres épreuves en tout genre et qu'une lettre ne pourrait contenir, on l'a condamné à toutes les observances de l'Eglise sans exception ; on lui a même prescrit d'entendre la messe tous les jours à six heures du matin et en outre à ne point boire de vin ; si bien qu'il fut tancé l'autre jour de la bonne manière pour avoir mangé de la salade, où il ne fit pas attention qu'il y avait du vinaigre qui vient du vin..... Quoiqu'il soit beaucoup plus tranquille aujourd'hui, il n'y a point de jour qu'on ne le dirige comme un enfant dans toutes les actions. L'ordonnance de la messe à six heures du matin est ce qui l'empêche de sortir du pays (1), parce que, n'ayant pas de voiture à lui, il ne pourrait disposer de son temps dans les routes de manière à exécuter les ordres qu'il a reçus. Enfin, il faudrait des livres pour contenir tout ce qu'il a vu, entendu, senti depuis six semaines » (2).

Ces faveurs extraordinaires de la Chose donnèrent à Fournié l'assurance nécessaire pour écrire un ouvrage apocalyptique calqué sur le modèle fourni par la Réintégration. Ce fut immédiatement après « avoir été favorisé de ces visions ou apparitions de Notre divin Maître Jésus-Christ dans ses trois différents états » qu'il rédigea son traité « avec une vitesse extraordinaire ». Cet ouvrage contient de longs discours d'Adam, de Lucifer, d'anges, des calculs et des combinaisons de nombres mystiques. L'arithmosophie est tout ce que Fournié a retenu de la Kabbale dont le traité de Pasqually reproduisait tant d'échos plus ou moins affaiblis. Ce qui l'a surtout frappé dans les théories de son Maître, ce sur quoi il insiste avec prédilection, c'est l'identité de l'homme de désir et de Jésus-Christ et l'assurance que l'initié, témoin de manifestations, jouira

(1) L'abbé était annoncé et attendu depuis longtemps à Toulouse.
(2) III, 143-145.

d'une béatitude éternelle. « Puisque, dit-il, cet Homme, Jésus-Christ, est né de Dieu Homme-Dieu, pour avoir fait la volonté de Dieu, nous devons conclure que si nous faisons la volonté de Dieu, nous naîtrons pareillement de Dieu, et nous entrerons en l'union éternelle de Dieu »... « Si nous faisons persévéremment la volonté de Dieu, recevant dès lors insensiblement toute la portion de son Esprit infini qu'il nous donne originellement à recevoir pour être un comme il est un, nous nous viderons de la totalité de l'esprit de Satan, nous deviendrons un comme Dieu est un et nous serons consommés en l'unité éternelle de Dieu le Père, de Dieu le Fils et de Dieu le Saint-Esprit, conséquemment consommés dans la jouissance des délices éternelles et divines » (1).

* * *

Le Réau-Croix Duroy d'Hauterive était un disciple moins docile aux enseignements du Maître, mais il n'en fut pas moins favorisé de « communications » bien supérieures en clarté et en évidence à celles que les émules cherchaient à obtenir par les Opérations.

Nous avons vu qu'il avait, en 1773, tenté d'amener les membres de l'Ordre à modifier le rituel des grades Coens ; il semble que la réforme qu'il préconisait devait surtout consister à éliminer tout ce que Pasqually avait emprunté aux emblèmes et aux légendes maçonniques, car il lui arriva un jour de déclarer à Saint-Martin qu'il « ne pouvait regarder comme étant de ses Frères tous ceux qui tenaient à la Maçonnerie » (2). Le temps n'avait pas éteint son ardeur réformatrice et, neuf ans après avoir levé pour la première fois l'étendard de la révolte, il s'efforçait encore de fonder une association de théurges appliquant sa propre méthode (3).

(1) VIII, 37.
(2) III, 196.
(3) III, 159.

Nous ne savons pas exactement de quelle nature étaient les Opérations recommandées par lui, mais il est sûr qu'elles avaient une grande analogie avec celles que pratiquaient les disciples fidèles aux instructions de Pasqually, puisque Saint-Martin, qui à cette époque (1782) était de plus en plus porté vers la voie interne, assurait qu'il ne se laisserait pas « gouverner » par d'Hauterive, « sachant, disait-il, par expérience que le but auquel il dirige la barque est mixte (magie cérémonielle) tandis que le mien est simple comme la vérité (illumination intérieure) » (1).

Saint-Martin était alors fort mal disposé pour son ancien confrère, dont il blâmait le prosélytisme indiscret, lui reprochant de « tenir boutique de la science à tout venant » (2) ; mais, au temps où l'esprit du futur Philosophe Inconnu subissait l'ascendant dominateur du Maître, Saint-Martin avait été séduit par la virtualité dont d'Hauterive faisait preuve dans les opérations théurgiques. C'était en grande partie pour travailler avec lui que le théosophe s'était rendu à Lyon en 1773 (3) et les deux adeptes s'y étaient consacrés à des expériences qui avaient duré trois ans, de 1774 à 1776, sans qu'on remarque des interruptions sensibles dans les procès-verbaux qui en restent. Rédigés par Saint-Martin sous une forme très laconique, ces procès-verbaux jettent une lumière extrêmement vague sur les travaux des deux théurges et sur les résultats obtenus (4), mais deux lettres échangées en 1792 par Kirchberger et

(1) III, 160.
(2) VII, 158.
(3) III, 119.
(4) VIII, 61, 85. Les notes de Saint-Martin sont tellement énigmatiques que Matter se demande s'il ne s'agissait pas d'expériences mesmériennes. L'hypothèse est fort hasardée. Matter reconnaît lui-même qu'à cette époque le mesmérisme « en était encore aux fluides thérapiques et au magnétisme animal » ; il prétend bien que la doctrine de Mesmer commençait alors à se transformer et qu'on imposait la main depuis 1773, mais il avoue que, si la clairvoyance se recherchait déjà, elle bornait ses prétentions à la vue de l'état physique des malades. Ajoutons qu'il est difficile d'admettre que Saint-Martin, malgré tout l'enthousiasme que lui inspiraient en 1775 les manifestations constatées par d'Hauterive (III, 135), ait pu consentir à pratiquer le magnétisme à l'égard duquel il a toujours montré la plus vive répugnance.

Saint-Martin nous font connaître au moins ce qu'en disait d'Hauterive et l'opinion très haute, quoique exprimée avec réserve, qu'en avait conçue son collaborateur. « L'école par laquelle vous avez passé pendant votre jeunesse, écrivait Kirchberger, me rappelle une conversation que j'ai eue il y a deux ans avec une personne qui venait d'Angleterre et qui avait des relations avec un Français habitant ce pays, M. d'Hauterive. Ce M. d'Hauterive, d'après ce qu'on me disait, jouissait de la connaissance physique de la Cause active et intelligente (1) ; il y parvenait à la suite de plusieurs opérations préparatoires et cela pendant les équinoxes, moyennant une espèce de désorganisation (2), dans laquelle il voyait son propre corps sans mouvement, comme détaché de son âme, mais que cette désorganisation était dangereuse, à cause des visions qui ont alors plus de pouvoir sur l'âme séparée de son enveloppe qui servait de bouclier contre leurs actions ». Kirchberger se montrait curieux de savoir si les opérations de d'Hauterive étaient conformes aux enseignements de Pasqually (3).

« Votre question sur M. d'Hauterive, répondit Saint-Martin, me force à vous dire qu'il y a quelque chose d'exagéré dans les récits qu'on vous a faits. Il ne se dépouille pas de son enveloppe corporelle ; tous ceux qui, comme lui, ont joui plus ou moins des faveurs qu'on vous a rapportées de lui, n'en sont pas sortis non plus..... Il n'en est pas moins vrai que, si les faits de M. d'Hauterive sont de l'ordre secondaire (4), ils ne sont que figuratifs relativement au grand œuvre intérieur dont nous parlons, et s'ils sont de la classe supérieure (5), ils sont le grand œuvre lui-même » (6).

---

(1) Le Christ métaphysique ou Verbe.
(2) Le mot avait été mis à la mode par le mesmérisme ; il désignait une sorte d'état cataleptique.
(3) *Correspondance inédite de Saint-Martin avec Kirchberger*, édition Schauer et Chuquet, Ve lettre, p. 19.
(4) Manifestations lumineuses.
(5) Vue du Christ.
(6) *Correspondance inédite*, etc. Xe lettre, p. 37.

* * *

A côté de ces deux disciples restés attachés, le premier intégralement, le second pour l'essentiel, à l'école de Pasqually, Bacon de la Chevalerie, Substitut Universel, représente le type du Maçon ambitieux et intrigant, entré dans l'Ordre des Elus Coens par curiosité, mais moins soucieux d'exercer la puissance quaternaire sur les Esprits que d'acquérir de l'autorité sur les Frères des autres Systèmes et de jouer un des premiers rôles dans le monde maçonnique.

Bacon était officier de carrière : mousquetaire noir à quinze ans, il avait été lieutenant au régiment de Custine-Infanterie, capitaine de dragons, lieutenant-colonel d'infanterie à Saint-Domingue. Il était pensionné comme colonel, lorsqu'il fit connaissance de Pasqually en 1767. Il reprit ensuite du service, car on le retrouve brigadier d'infanterie en 1780 et, en 1789, il fut élu capitaine général des troupes patriotiques de Saint-Domingue avec le grade de lieutenant général. Ses états de service font mention de plusieurs actions d'éclat pendant la guerre de Sept Ans dont il avait rapporté trois blessures (1).

Sa carrière maçonnique eut de brillants débuts. Il était, à trente et un ans, Vénérable de la Félicité de Rouen, constituée en sa faveur par une puissance inconnue (2) ; à trente-trois ans, il présidait la Loge militaire Saint-Jean de la Gloire, séante à cette époque à Lyon. Ce furent ces titres, garants de son expérience maçonnique, qui lui valurent d'être choisi par Pasqually pour présider le Tribunal Souverain.

Bacon paraît s'être d'abord livré consciencieusement aux travaux des Elus Coens. Mais il s'en dégoûta assez vite, soit qu'il ait eu moins de persévérance que son compa-

(1) Bord lui a consacré (V, 328-337) une notice très détaillée mais contenant des données parfois inconciliables.
(2) V, 471.

triote, le lyonnais Willermoz, soit parce que les angoisses éprouvées au cours d'une Opération lui avaient inspiré la crainte des dangers présentés par la théurgie. Willermoz, faisant allusion dans une lettre adressée en 1780 au duc Ferdinand de Brunswick aux rapports que Bacon avait entretenus autrefois avec l'Ordre des Elus Coens, disait de l'ancien Substitut Universel « qu'il avait reçu depuis longtemps des connaissances distinguées mais qui s'étaient fort effacées pour les avoir beaucoup négligées, bien qu'il n'en convienne pas » (1). Sa destitution en 1772, pour méritée qu'elle fût, avait excité chez lui un profond ressentiment, dont Gleichen a recueilli les échos. Questionné sur le compte des Elus Coens, Bacon fit son possible pour détourner son interlocuteur de cette doctrine qu'il affirmait l'avoir rendu fort malheureux. « On l'avait excommunié à tout jamais pour un péché sans rémission et il ne cessait de médire de Pasqualis et de ses successeurs. Il dépeignait le premier comme un homme plein de vices et de vertus, qui se permettait tout, malgré sa sévérité pour les autres, qui prenait de l'argent de ses disciples, les escroquait au jeu et donnait ensuite leur argent au premier venu, quelquefois à un passant qu'il ne connaissait pas; il disait à ceux qui lui en témoignaient leur étonnement: «J'agis comme la Providence, ne m'en demandez pas davantage » (2).

N'ayant pas trouvé dans l'Ordre des Elus Coens ce qu'il y cherchait surtout, c'est-à-dire un moyen de satisfaire ses ambitions maçonniques, il braqua autrement ses batteries. Il collabora activement à la fondation du Grand Orient en 1773 et s'entremit la même année pour rétablir la paix entre deux Loges en guerre, la Loge Saint-Alexandre et celle des Amis Réunis. Membre de cette dernière, qui était la citadelle du Régime des Philalèthes, affilié en même temps à la Stricte Observance, où il parvint au grade

(1) V, 336.
(2) VII 153 Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces imputations

supérieur de Grand Profès sous le caractéristique d'Eques ab Apro, il louvoya habilement entre les deux Systèmes rivaux et fit en fin de compte le jeu des Philalèthes. De 1773 à 1782, il est un des membres les plus actifs du Grand Orient. Il est, le 8 mars 1773, un des trois députés envoyés auprès du duc de Chartres et du duc de Luxembourg pour les informer officiellement que leur élection comme Grand Maître et Substitut Grand Maître de la Grande Loge de France, à laquelle avaient procédé les Vénérables parisiens, avait été ratifiée par les délégués des Loges de province. C'est sur sa proposition que le Grand Orient décide le 27 octobre 1773 que les artisans, domestiques et gens de maison ne pourront être reçus que comme Frères Servants et que les termes : « procès-verbaux et plumitifs » seront remplacés par les expressions maçonniques : « planches à tracer et esquisses ». Le 27 décembre 1773, il est désigné pour faire partie de la commission de trois membres chargée d'arrêter la liste des Hauts Grades. Le 26 janvier 1774, il est président de la Chambre de Paris et député de la Grande Loge Provinciale de Lyon, des Loges Parfaite Amitié, Vrais Amis Réunis, Sagesse et Parfaite Union. Le 2 avril il contribue à la fondation de la Loge militaire la Candeur, dont il est Grand Orateur, puis Grand Aumônier. En 1776, il est député auprès du Grand Orient de l'Amitié et de la Française de Bordeaux, de la Concorde de Colmar, de la Grande Loge Provinciale de Lyon, de l'Auguste Félicité de Nancy et du Directoire Ecossais de Strasbourg. Grand Orateur du Grand Orient, il propose le 31 mars, en vertu des pouvoirs que les Maçons Templiers de Lyon et de Bordeaux lui ont conférés, conjointement avec Willermoz, un traité d'union avec les Directoires de Lyon, Bordeaux et Strasbourg, traité ratifié par le Grand Orient le 13 avril. Le 6 janvier, il provoque la même union avec le Directoire de Septimanie séant à Montpellier. De 1777 à 1782, il rédige les Etats annuels du Grand Orient et

représente sans interruption la Bienfaisance de Lyon (1).

Non content des charges et honneurs dont il était revêtu, Bacon se signala comme un fougueux partisan de la Maçonnerie d'Adoption qui devait lui valoir d'autres titres et dignités. Le Grand Orateur du Grand Orient dont nous avons cité plus haut (2) la savante argumentation en faveur des Sœurs qui voulaient continuer la tradition des prêtresses d'Isis et d'Osiris, des Sibylles et des Vestales, n'était autre que l'ex-Substitut Universel. Une fois l'Adoption reconnue par le Grand Orient, il prit part à ces divertissements androgynes ; lors de l'inauguration de la Loge d'Adoption annexée à la Candeur les couplets chantés par le comte et la comtesse de Béthisy pendant la réception de la comtesse de Rochechouart avaient été rimés par Bacon.

Une brouille passagère avec le Grand Orient l'en tint éloigné de 1782 à 1784, mais il y reparut l'année suivante et représenta jusqu'à la Révolution la Bienfaisance de Grenoble, l'Urbanité de Montpellier, la Loge de Saint-Jean de Saint-Quentin, les Braves Maçons de Saarbruck, la Parfaite Union et la Bonne Amitié de la Martinique. Il fut enfin invité, en qualité de représentant de la Stricte Observance, aux deux Convents convoqués en 1785 et 1787, par le Régime des Philalèthes.

Le passage de Bacon de la Chevalerie dans l'Ordre des Elus Coens ne fut qu'un épisode de sa longue et brillante carrière maçonnique. Par une fâcheuse rencontre Pasqually avait d'abord pris pour second l'homme le moins propre à devenir un véritable Emule.

* * *

L'abbé Rozier, chanoine-comte de Lyon, tient le milieu entre les purs mystiques, comme Fournié et d'Hauterive,

(1) X, t. I, 107, 108, 110 ; t. II, 93, 207, 208, 212, 214.
(2) L. III, ch. III.

et les Maçons ambitieux, dans le genre de Bacon. Il fit comme ce dernier la chasse aux honneurs et se mêla aux intrigues et aux négociations des autorités maçonniques rivales, mais il était en même temps un occultiste convaincu et zélé.

Ancien Vénérable de la Parfaite Amitié de Lyon, dont il avait présidé les tenues de 1744 à 1753, puis pendant l'année 1761 (1), il fut du nombre des Frères entreprenants et diplomates qui contribuèrent à la fondation du Grand Orient (2) et, devenu Président de la Chambre de Province, il rédigea et présenta à la Grande Loge, en 1773, un projet d'établissement de Grandes Loges Provinciales dans les principales régions du royaume (3). Mais ses occupations maçonniques ne l'empêchaient pas d'étudier avec ardeur les sciences secrètes. Il s'associa aux spéculations arithmosophiques auxquelles Saint-Martin se livrait en 1775 au Luxembourg chez la duchesse de Bourbon et composa avec lui un carré magique (4) établissant « le nombre des éléments, de leurs rapports (5) avec les êtres pervers et de ceux des puissances divines et spirituelles avec le cercle universel » (6).

Les confrères de cet ardent mystique ne furent pas loin de considérer les circonstances de sa mort comme une preuve des communications qu'il entretenait avec le monde spirituel et comme l'effet d'une intervention surnaturelle. « Je vous apprendrai, écrivait Saint-Martin à Kirchberger, que l'abbé Rozier a péri dans le dernier siège de Lyon. Un soir, il s'offre à Dieu en sacrifice, se résignant à rester

(1) V, 437.
(2) X, t. II, 373.
(3) X, t. II, 107.
(4) On appelait ainsi des tableaux de nombres, combinaisons inventées, ou du moins apportées en Occident, par les Kabbalistes. Les chiffres, disposés en colonnes et lignes symétriques, étaient choisis de telle sorte que leur somme, faite suivant la verticale, l'horizontale ou même la transversale, donnait toujours le même nombre.
(5) C'est-à-dire le nombre mystique qui est la raison des rapports existant ent les éléments et les êtres pervers.
(6) *De nombres, par L.-C. de Saint-Martin*, réimpression de l'édition de 1861, Paris, 1913, p. 56.

seul sur la terre s'il le faut, mais demandant qu'on l'en retire s'il n'y peut être utile en rien. Puis il se couche. La nuit, pendant son sommeil, une bombe descend jusqu'à son lit et le coupe par la moitié du corps » (1).

* * *

La marquise de la Croix n'a probablement jamais été inscrite sur les contrôles de l'Ordre, puisque le Grand Souverain Caignet refusait en mars 1777 de l'admettre à l'initiation (2). Mais Matter note qu'elle fit partie des disciples que Pasqually avait recrutés lors de son passage à Paris (3) ; Saint-Martin trouvait qu'elle « avait été fort loin quoique seule» (4), qu'elle avait une âme « pénétrée d'un vrai désir » (5) et il assure qu'elle avait des « manifestations sensibles » (6) ; enfin ce que rapporte Gleichen à son sujet prouve qu'elle partageait les croyances des Elus Coens en pneumatologie. Il est donc vraisemblable que la fin de non recevoir opposée à sa candidature fut uniquement motivée par la répugnance qu'inspirait, pour des raisons mystiques, le sexe féminin à des occultistes avec lesquels elle était, d'autre part, si bien faite pour s'entendre. Son portrait peut figurer dans notre galerie, comme ces tableaux que les musées exposent dans la salle consacrée aux œuvres d'un peintre célèbre, parce que, bien que n'étant pas de sa main, ils appartiennent à son école.

La marquise avait eu une jeunesse fort peu édifiante. Née de Jarente, nièce du prélat du même nom qui fut évêque d'Orléans et détint la feuille des bénéfices du temps de la Pompadour, elle avait épousé le marquis de la Croix, officier général au service du roi d'Espagne. Bientôt lasse

(1) VIII, 378.
(2) III, 146.
(3) VIII, 34.
(4) III, 142.
(5) III, 139.
(6) VIII, 60.

de vivre outre-monts et auprès de son mari, elle avait résidé pendant quelques années à Avignon où le vice-légat, le cardinal Aquaviva, éperdument amoureux d'elle et fort paresseux de son naturel, la laissait gouverner le Comtat. A la mort du cardinal elle s'était résignée à rejoindre le marquis, alors vice-roi en Galice, puis, celui-ci étant mort à son tour, elle était revenue en France dans le plus grand dénûment. Une grave maladie qui la surprit de passage à Lyon et la lecture du livre des *Erreurs et de la Vérité* l'avaient fait passer de l'incrédulité absolue au mysticisme le plus fervent et elle avait commencé à avoir des visions (1). Comme elle attribuait au traité de Saint-Martin le principal mérite de sa conversion, elle fréquenta assidûment son auteur et c'est en partie chez elle que le théosophe composa son *Tableau Naturel.*

Mme de la Croix montra de grandes dispositions pour les spéculations mystiques ; elle appliquait par exemple à la divinité la notion du Quaternaire, qu'elle avait trouvée dans le livre de Saint-Martin, et professait que le Père avait engendré d'abord le Fils, puis le Fils le Saint-Esprit et que ce dernier avait enfin engendré Melchissédec, thèse combinant la doctrine émanationniste des Gnostiques avec l'hérésie du IIIe siècle qui voyait en Melchissédec le véritable Messie, supérieur même à Jésus-Christ. Mais sa grande affaire était la pratique de la magie antidémoniaque. Elle croyait, comme un exorciste allemand, le P. Gassner, dont les cures faisaient grand bruit à cette époque, que le diable était l'auteur de presque toutes les maladies, parce que celles-ci avaient en général leur source dans quelque péché qui avait soumis l'organisme affecté aux influences nocives du démon. Elle opérait par des prières et par l'imposition de ses mains arrosées d'eau bénite et ointes de saint chrême (2).

---

(1) VII, 166.
(2) VII, 167.

Les maladies les plus diverses étaient justiciables de ce traitement magique ; Gleichen affirme avoir été témoin de plusieurs guérisons de maux de tête ou de dents, de coliques, de « douleurs rhumatiques » (1). Mais la méthode était particulièrement efficace pour soulager les obsédés, c'est-à-dire les malades qui, « par des pratiques de fausse magie, avaient le diable sur eux et autour d'eux », et les possédés dont le cas était beaucoup plus grave, parce que le démon avait pénétré dans leur corps et s'y était installé à demeure. Comme cette aimable thérapeute était répandue dans la meilleure société et mettait ses talents au service de tous ceux qui l'en priaient, elle avait une clientèle nombreuse et distinguée : des obsédés comme le comte de Schomberg, athée et ami de d'Holbach, « qui voyait presque chaque semaine la figure de trois vieilles femmes s'élever du pied de son lit et se recourber vers lui en lui faisant des grimaces épouvantables », ou comme Tiemann, occultiste fort lié avec Saint-Martin, qui « voyait à chaque place qu'il regardait fixement pendant quelques minutes une tête dont les traits et les yeux étaient si animés qu'elle lui paraissait vivante » ; des possédés, victimes d'une « incarnation diabolique », comme le duc de Richelieu, le marquis de Montbarrey, le marquis, la marquise et le chevalier de Cossé, un consul de France à Salé, « qui fréquentait chez les Encyclopédistes » (2). La marquise se mêlait aussi, magiquement, de politique. En bonne royaliste, elle s'opposa de tout son pouvoir à la campagne antidynastique que menait le parti orléaniste. « Une prouesse dont elle se vantait particulièrement était d'avoir détruit un talisman de lapis-lazuli que le duc d'Orléans avait reçu en Angleterre du célèbre Falk Scheck, premier rabbin des Juifs. » Ce talisman, qui devait conduire le prince au trône, fut brisé sur sa poitrine, par la vertu des prières de la marquise, « dans ce moment mémorable où

(1) VII, 172.
(2) VII, 169.

il lui prit un évanouissement au milieu de l'Assemblée Nationale » (1).

Les démons que pourchassait Mme de la Croix se vengeaient parfois cruellement. « Souvent des processions entières de pénitents en grandes robes couleur de rose ou de capucins fort puants, vêtus en bleu céleste, ou d'autres personnages ecclésiastiques ridiculement fagotés arrivaient chez elle de nuit et traversaient son lit; les capucins lui offraient des baisers et les pénitents flagellaient son lit ». Il arrivait pourtant que les apparitions étaient des plus agréables à contempler : « Quelquefois on lui donnait un bal où elle voyait les ajustements les plus curieux et les modes de tous les siècles ; une autre fois c'étaient un feu d'artifice magnifique, des pyramides de diamants et de bijouteries, des illuminations superbes ou des palais enchantés qu'on lui montrait » (2). Un diablotin, dont elle avait débarrassé un possédé, se présenta à elle de la façon la plus gracieuse. « Quand le mauvais Esprit fut sorti du corps qu'il occupait, raconta-t-elle à Gleichen, je lui ordonnai de nous apparaître sous la forme d'une petite pagode chinoise. Il nous fit la galanterie de prendre une figure vraiment délicieuse ; il était habillé en couleurs de feu et or ; son visage était très joli ; il remuait des petites mains avec beaucoup de grâce et fut se cacher sous ce rideau de taffetas vert que vous voyez là, dont il s'enveloppa et d'où il fit toutes sortes de grimaces à son ancien hôte ; mais ce dernier, ayant sans doute commis de nouvelles fautes, resta obsédé, car, rentrant un soir au logis, il trouva la petite pagode sur son bureau et je fus obligée de me transporter chez lui pour la chasser de sa chambre » (3).

* * *

Jacques Cazotte, connu comme auteur d'un conte fantas-

(1) VII, 176.
(2) VII, 173.
(3) VII, 168.

tique et galant, le *Diable Amoureux*, fut un de ces Emules dont on ne saurait décider s'ils ont appartenu à l'Ordre même ou s'ils ont seulement fait partie du groupe schismatique des adeptes de Lyon. Matter le cite parmi les disciples parisiens de Pasqually (1). Un ouvrage de Boehme, qui lui fut envoyé par Saint-Martin, avec cette suscription : « Pour Monsieur Cazotte, à Versailles » (2), peut faire supposer que le destinataire était affilié au Temple très fervent des Frères versaillais. Daruty affirme d'autre part que Cazotte avait été initié à Lyon (3) et c'est à « l'école de Lyon » que le rattache Gérard de Nerval (4). Cazotte lui-même a déclaré, lors de sa comparution devant le Tribunal Révolutionnaire, que la secte dans laquelle il était entré était celle des Martinistes (5). Ce terme, dont nous connaissons le sens équivoque, ne résout pas le problème ; il se peut d'ailleurs que Cazotte ait employé une dénomination très connue du public pour tenir secret le nom réel du Rite auquel il appartenait, que ce fût celui des Elus Coens ou celui des Chevaliers Bienfaisants. Il s'est certainement gardé de rien dire qui pût dénoncer ses anciens confrères, dont il reconnaissait courageusement être resté l'ami, bien que, suivant sa propre déclaration, différentes causes l'eussent amené à donner sa démission après qu'il était resté trois ans membre de l'association. C'est à ce souci de discrétion qu'il faut attribuer une autre de ses réponses, manifestement mensongère, d'après la-

(1) VIII, 34.
(2) Vulliaud : *Kabbale*, II, 273.
(3) Op. cit., 228.
(4) Notice sur Cazotte placée en tête d'une réimpression du *Diable Amoureux*, avec illustrations d'Ed. de Beaumont, Paris, 1845. C'est de cette notice que se sont inspirés Daruty et, en partie, Matter. Elle contient, en ce qui concerne les Maçons occultistes, qu'elle appelle Illuminés, beaucoup de fables. Elle affirme, par exemple, que « Martinez avait couvert la France de loges maçonniques selon son rite » et que, pour l'Ecole de Lyon (Chevaliers Bienfaisants), « le secret de la domination des Esprits était contenu dans la Triple Contrainte de l'Enfer, conjuration très puissante à l'usage des cabalistes du Moyen Age ».
(5) *Procès de Jacques Cazotte*, brochure anonyme parue chez Hedde, palais du Tribunal, passage du Perron, analysée dans Fabre : *Documents Maçonniques*, Paris, 1866 (p. 50-56).

quelle ses initiateurs ne se trouvaient plus en France, « étant continuellement en voyage pour faire des réceptions ». Quoi qu'il en soit, les circonstances qui amenèrent son initiation seraient assez curieuses, s'il faut en croire les mémoires du temps.

Cazotte, pensionné comme ancien contrôleur des Iles-sous-le-Vent, jouissant d'une honnête aisance après avoir recueilli la succession d'un frère aîné, avait pu se livrer à son goût pour les lettres. Désireux de donner à ses productions l'attrait du fantastique, il avait imité d'abord les anciennes ballades populaires et les poèmes chevaleresques à l'italienne. Dans une chanson intitulée : *La Veillée de la Bonne Femme,* il faisait revenir la nuit dans un château en ruines les fantômes de deux damnés : une châtelaine adultère et le moine qui l'avait séduite. Les *Prouesses inimitables d'Ollivier, marquis d'Edesse,* parues d'abord comme chanson puis sous la forme d'un long poème en prose, racontaient les aventures merveilleuses d'un page poursuivi par la vengeance du seigneur dont il avait déshonoré la fille et parti guerroyer en terre sainte. Encouragé par l'accueil favorable qu'avaient reçu ces deux ouvrages, Cazotte avait cherché une nouvelle source d'inspiration dans la *Démonomanie* de Bodin, dans le *Monde Enchanté* de Bekker et probablement aussi dans un des nombreux traités sur la sorcellerie publiés au XVIIIe siècle (1). Il en avait tiré un conte délicieux, ce *Diable Amoureux,* qui a sauvé son nom de l'oubli.

---

(1) Les ouvrages de Bodin et de Bekker sont cités par Cazotte à la fin de sa nouvelle. Le premier avait eu cinq éditions de 1580 à 1604. Le second, publié en 1684, traitait « des effets que les hommes sont capables de produire par leur communication et leur vertu ». Quant au traité contemporain, Cazotte lui fait une allusion discrète dans une note où il dit : « Ce petit ouvrage fut inspiré par la lecture du passage d'un auteur infiniment respectable, dans lequel il est parlé des ruses que peut employer le démon quand il veut plaire et séduire ». Cet « auteur infiniment respectable » peut être le dominicain Costadeau, l'abbé Jean Pierquin, le docteur en médecine Saint-André, Pierre le Lorrain, abbé de Valmont, ou encore le conseiller au Parlement Legendre, marquis de Saint-Aubin, qui, de 1717 à 1752, avaient entretenu le public de tous les genres possibles de sorcellerie d'obsessions ou possessions démoniaques.

C'est un sujet galant dont l'agrément est relevé de condiments diaboliques. Un jeune officier espagnol, Alvare, évoque Belzébuth dans les ruines de Portici ; le démon paraît sous la forme d'un chameau, puis d'un épagneul blanc, enfin d'une charmante jeune fille qui devient la compagne du sorcier dilettante. Tout l'intérêt du récit se concentre sur la lutte qui s'engage dans l'esprit d'Alvare entre l'amour à la fois sentimental et sensuel que lui inspire celle qu'il a nommée Biondetta et ses scrupules ou ses doutes sur la nature de cet être mystérieux dont il ne sait s'il est un Esprit élémentaire, une sylphide, ou un suppôt de l'Enfer. Enfin l'apparition diabolique s'évanouit et l'aventure se termine le mieux du monde (1).

Cette nouvelle aurait, d'après une tradition rapportée par Gérard de Nerval, attiré sur Cazotte l'attention des « Illuminés » (Elus Coens ou Chevaliers Bienfaisants), qui prirent au sérieux ce qui n'était qu'un jeu d'imagination. Peu de temps après la publication du *Diable Amoureux* (paru en 1772), il reçut la visite d'un « mystérieux personnage au maintien grave, aux traits amaigris par l'étude et dont un manteau brun drapait la stature imposante ». Comme l'inconnu, sans dire un mot, dessinait « les signes bizarres, tels que les initiés en emploient pour se reconnaître entre eux », Cazotte dut lui avouer qu'il ne comprenait goutte à cette pantomime et qu'il n'était pas même Franc-Maçon. Le visiteur lui déclara alors qu'après avoir lu « ces évocations dans les ruines, ces mystères de la cabale, ce pouvoir occulte d'un homme sur les Esprits de l'air, ces théories si frappantes sur le pouvoir des nom-

(1) Dans une première édition de la nouvelle, Alvare, surmontant sa passion, s'aperçoit qu'il est « obsédé » et, par un ordre énergique, force le diable à disparaître. Dans une seconde version, le jeune homme succombe à la tentation et devient « possédé », mais il n'expie sa chute que par une nuit de cauchemars et retrouve auprès de sa mère la paix du cœur et le pardon de sa faute.

bres (1) sur la volonté (2), sur les fatalités de l'existence », il avait cru l'auteur « des nôtres et dans les plus hauts grades » et qu'il s'était présenté chez lui dans l'intention de lui reprocher d'avoir trahi les secrets de la secte. Puisqu'il trouvait en Cazotte un profane qui avait découvert par intuition une partie des doctrines occultes, l'inconnu proposa au littérateur de l'instruire complètement, de lui démontrer notamment que la science des adeptes n'avait aucun rapport avec la sorcellerie et de « le faire pénétrer plus avant dans les mystères de ce monde des Esprits qui nous pressent de toutes parts ». Cazotte accepta cette offre et se fit recevoir dans la société secrète à laquelle appartenait son recruteur (3).

G. de Nerval note que tous les biographes de Cazotte s'accordent à signaler la subite évolution qui se fit alors dans ses idées (4), mais « qu'il ne paraît pas avoir pris part aux travaux collectifs des illuminés martinistes et s'être fait seulement d'après leurs idées une règle de conduite particulière et personnelle » (5). « Cazotte, constate de son côté Matter, devient chrétien sincère sous la direction de Pasqualis et même il s'arrête là, l'Evangile lui suffit. Cazotte, il est vrai, n'est pas martinéziste caractérisé dans ses publications, mais il y est toujours spiritualiste et il l'est grâce à son maître dont il répand l'enseignement à son point de vue jusque dans les *Contes Arabes* » (6). Ce qu'il faut retenir de ces deux jugements concordants, c'est que Cazotte a été ramené au spiritualisme et à la religion de son enfance par les doctrines martinistes et qu'il ne fut pas un Elu Coen pratiquant, mais il est exagéré de dire

---

(1) Biondetta parlait en effet à Alvare « de la science secrète des nombres qui régit l'univers », mais pour lui enseigner une combinaison infaillible qui le ferait gagner aux jeux de hasard.

(2) L'initiateur d'Alvare, lui disait en effet : « Dans le fond nous sommes nés pour les commander » (les Esprits), et lui recommandait de ne sortir du cercle de conjuration que « lorsque tout lui serait soumis ».

(3) G. de Nerval, op. cit. p. XX-XXIV.

(4) *Ibid.*, p. XXII.

(5) *Ibid.* p. LII.

(6) VIII, 58-59.

qu'il s'en tint aux dogmes de l'Eglise. Sous l'influence des concepts pneumatologiques qui lui furent enseignés par ses initiateurs, il devint et resta toute sa vie, en théorie et en acte, un véritable théurge.

Deux des postulats fondamentaux de la théosophie martiniste l'ont particulièrement frappé : la distinction primordiale qu'il faut établir entre les Esprits pervers et les Esprits divins et le pouvoir donné à l'homme sur les deux classes d'Esprits.

L'héroïne du *Diable Amoureux* n'était, ainsi que le remarque très justement G. de Nerval, autre qu'un de ces lutins que l'on peut voir décrits à l'article « Incubes et Succubes » du *Monde Enchanté* de Bekker et « le rôle un peu noir que l'auteur fait jouer en définitive à la charmante Biondetta suffirait à indiquer qu'il n'était pas encore initié à cette époque aux mystères des cabalistes ou des illuminés, lesquels ont toujours soigneusement distingué les Esprits élémentaires : sylphes, gnômes, ondins et salamandres, des noirs suppôts de Belzébuth » (1) ou, pour employer les termes de la Réintégration, les Esprits ternaires des Esprits prévaricateurs. Au contraire, dans sa nouvelle du « Chevalier », qui fait partie des *Contes Arabes*, écrits après son initiation (2), les génies lumineux (Esprits du Surcéleste et du Céleste), soumis à Salomon, livrent force combats à ceux de la suite d'Eblis (Iblis) et dans cette lutte les conjurations et les talismans jouent un grand rôle (3), comme dans les Opérations des Elus Coens.

D'autre part, Cazotte est profondément pénétré de l'idée fondamentale de la Réintégration, c'est à savoir le rôle éminent de l'homme ici-bas et la lutte qu'il doit mener contre les démons. « Le bien et le mal sur la terre, écrivait-il

(1) G. de Nerval, op. cit., p. XIX-XX.
(2) Ces contes, composés avec l'aide de don Chavis, moine arabe, forment quatre volumes du *Cabinet des Fées* et constituent une suite des *Mille et une Nuits*. « Ce n'est pas seulement un pastiche adroit, mais une œuvre originale et sérieuse, écrite par un homme tout pénétré lui-même de l'esprit et des croyances de l'Orient. » *(Ibid.*, p. II).
(3) *Ibid.*, p. XXVIII.

à un confident, ont toujours été l'ouvrage de l'homme à qui ce globe a été abandonné par les lois éternelles. Dieu ne fait rien sans nous, qui sommes les rois de la terre ; c'est à nous à amener le moment prescrit par ses décrets. Ne souffrons pas que notre ennemi, qui sans nous ne peut rien, continue de tout faire et par nous » (1).

Il semble bien d'ailleurs que Cazotte a soigneusement étudié les écrits dogmatiques des Elus Coens, car il emploie les expressions favorites de Pasqually quand il écrit : « Je lierai sur la terre ce qui me paraîtra à propos de lier pour la plus grande gloire de Dieu et le besoin de ses créatures » (2). Mais rien n'indique qu'il ait participé aux pratiques propres à l'Ordre, ni recherché les mêmes manifestations. Les opérations auxquelles il se livrait étaient avant tout des exorcismes. Leur nature et les résultats qu'il pensait en obtenir sont indiqués par les notes où il a longuement consigné tous les détails d'un rêve qu'il avait eu en 1791 « dans la nuit du samedi au dimanche de devant la Saint-Jean ». Ayant pénétré dans un « capharnaüm », il trouve ensuite dans une pièce isolée une jeune demoiselle qui « est en vision avec un Esprit » ; il ordonne, en faisant le signe de la croix sur le front de la demoiselle, à l'Esprit de se faire voir. Il aperçoit alors « une figure de quatorze à quinze ans, point laide, mais dans la parure, la mine et l'attitude d'un polisson » ; il la lie et la figure se récrie sur cette ligature. Paraît une autre femme, pareillement obsédée et à laquelle il rend le même service. Les deux Esprits « quittent leurs effets, lui font face et font les insolents » quand un homme habillé en guichetier se présente et leur passe deux petites menottes. Cazotte met les deux prisonniers « sous la puissance de Jésus-Christ ». Attaqué par un gros homme au moment où, s'étant aperçu que ses deux souliers étaient en pantoufle, il se disposait à relever le quar-

(1) G. de Nerval, op. cit., p. LXII et LXIV.
(2) *Ibid.*, p. LXXII.

tier de ses chaussures, il met la main sur le front de son agresseur et le lie au nom de la Sainte-Trinité et « par celui de Jésus-Christ sous l'appui duquel » il l'a mis (1).

La clairvoyance qu'avait développée chez Cazotte l'initiation aux doctrines pneumatologiques ne lui permettait pas seulement de dépister les Esprits malins, elle lui révélait aussi la présence constante d'êtres spirituels qu'un spirite de nos jours, qui aurait lu la Réintégration, appellerait des Mineurs désincarnés. « Nous vivons tous, écrivait-il à son ami Ponteau, parmi les esprits de nos pères ; le monde invisible nous presse de tous côtés... il y a là sans cesse des amis de notre pensée qui s'approchent familièrement de nous... Chacune de nos idées, bonnes ou mauvaises, met en mouvement quelque esprit qui leur correspond, comme chacun des mouvements de notre corps ébranle la colonne d'air que nous supportons. Tout est plein, tout est vivant dans ce monde où, depuis le péché, des voiles obscurcissent la matière..... Et moi je les ai soulevés, comme le vent soulève d'épais brouillards..... quelquefois la confusion des êtres est telle à mes regards que je ne sais pas toujours distinguer au premier moment ceux qui vivent dans leur chair de ceux qui en ont dépouillé les apparences grossières... Il y a des âmes qui sont restées si matérielles, leur forme leur est restée si chère, si adhérente, qu'elles ont emporté dans l'autre monde une sorte d'opacité. Celles-là ressemblent longtemps à des vivants... Ce matin, pendant la prière, la chambre était si pleine de vivants et de morts que je ne pouvais plus distinguer entre la vie et la mort ; c'était une étrange confusion et pourtant un magnifique spectacle » (2).

Cet état hallucinatoire lui était parfois pénible ; aussi lui arrivait-il de se plaindre d'une faculté que lui avait donnée « une initiation qu'il n'avait pas cherchée et que

(1) G. de Nerval, op. cit., p. LXIX. LXX.
(2) *Ibid.*, p. LVI-LVII.

souvent il déplorait » (1). Il considérait en outre, en fidèle disciple de Pasqually, que la communication avec l'au-delà exposait au danger d'être la dupe des Esprits malins. Après avoir consigné dans ses notes intimes un songe prophétique, il ajoutait : « Me tenant en défiance contre ce songe-ci, comme contre tant d'autres par lesquels je puis soupçonner Satan de vouloir me remplir d'orgueil, je continuai mes prières à Dieu par l'intercession de la Sainte Vierge et sans relâche, pour obtenir de connaître de lui sa volonté sur moi » (2). Il écrivait encore à Ponteau : « Vous n'êtes pas initié ; applaudissez vous-en. Rappelez-vous ce mot : *Et scientia eorum perdet eos.* La connaissance des choses occultes est une mer orageuse d'où l'on n'aperçoit pas le rivage » (3).

Lorsque la tournure que prenaient les événements politiques en 1791, devint menaçante pour l'autorité royale, Cazotte, légitimiste ardent, entra dans la lutte en usant, au profit de Louis XVI, de la puissance surnaturelle qu'il s'attribuait. Il déplorait l'esprit révolutionnaire qui s'était emparé de plusieurs de ses anciens Frères. « Je reçois, écrivait-il à son confident ordinaire, deux lettres de connaissances intimes que j'avais parmi mes confrères les Martinistes ; ils sont démagogues comme Bret (4), gens de nom, braves gens jusqu'ici ; le démon est maître d'eux » (5). « Si je ne suis pas sans dangers, moi que la grâce divine a retiré du piège, jugez du risque de ceux qui restent » (6). Il croyait que l'hostilité toujours croissante témoignée par l'opinion publique à l'égard de la monarchie

(1) G. de Nerval, op. cit., p. LVI.
(2) *Ibid.* p. LXXIII. Le recours à l'intercession de la Vierge est, dans toutes les confidences de Cazotte, la seule manifestation de son orthodoxie catholique. Le trait est, il est vrai, d'autant plus frappant que jamais Pasqually ne nomme, ni dans la Réintégration, ni dans sa correspondance mystique, la mère du Christ.
(3) *Ibid.*, p. LXIV.
(4) Il s'agit probablement d'Antoine Bret, écrivain et dramaturge (1717-1792) qui avait cultivé un des genres favoris de Cazotte en publiant en 1772 des *Fables Orientales.*
(5) G. de Nerval, op. cit. p. LXIII.
(6) *Ibid.*, p. LXVI.

traditionnelle avait pour cause cachée les opérations magiques de la prophétesse Broussole, qui obtenait des communications des Puissances Rebelles en faveur des Jacobins, et de la marquise d'Urfé, « la doyenne des Médées françaises, dont le salon regorgeait d'empiriques et de gens qui galopaient après les sciences occultes », et qu'il accusait particulièrement d'avoir élevé et disposé au mal le ministre Duchâtelet (1). A ces menées diaboliques il opposait son action mystique. « Je vous ai prévenu, disait-il à Ponteau, que nous étions huit en tout dans la France, absolument inconnus les uns des autres, qui élevions, mais sans cesse, comme Moïse, les yeux, la voix, les bras vers le ciel, pour la décision d'un combat dans lequel les éléments eux-mêmes sont mis en jeu » (2). « Ne craignez rien de La Fayette ; il est lié (magiquement) comme ses complices. Il est, comme sa cabale, livré aux Esprits de terreur et de confusion. Ne discontinuons pas cependant d'élever les bras vers le ciel ; songeons à l'attitude du prophète pendant qu'Israël combattait » (3).

La maison qu'habitait Cazotte avec sa famille à Pierry, aux environs d'Epernay, était une petite place d'armes d'où partaient des contre-attaques visant les ennemis surnaturels ou corporels de la royauté. La marquise de la Croix était venu vivre auprès de son confrère en sciences secrètes. « Elle faisait partie de la famille et y exerçait une influence due au rapport de ses idées et de ses convictions avec celles de Cazotte auquel l'unissaient ces liens intellectuels que la doctrine regardait comme une sorte d'anticipation de la vie future ». Le « mariage mystique » que les deux adeptes avaient contracté chagrinait un peu l'épouse légitime, mais les trois enfants, une fille et deux fils, partageaient sincèrement les idées de leur père et de

(1) G. de Nerval, op. cit. p. LXVII.
(2) *Ibid.*, p. LXIII.
(3) *Ibid.* p. LXIV-LXV.

sa vieille amie (1). Lorsque, après le retour de Varennes, la famille royale parut directement menacée, Cazotte envoya à Paris son fils Scévole pour faire partie du corps de volontaires qui remplacèrent la Garde Constitutionnelle, dissoute depuis le 31 mai 1792, et participèrent à la défense des Tuileries dans la journée du 10 août. Mais le jeune homme devait aussi employer pour la sécurité du souverain et des siens d'autres armes que l'épée. Lorsqu'il fut sur son départ Mme de la Croix se joignit à Cazotte pour lui donner ce qu'ils appelaient leurs « pouvoirs mystiques ». Elle fit sur le front, les lèvres et le cœur du jeune homme trois signes mystérieux, accompagnés d'une invocation secrète, et consacra ainsi celui qu'elle nommait le « fils de son intelligence » (2).

Après la fête anniversaire de la Fédération, Scévole rendit compte à son père de la façon dont il avait exécuté ses ordres : « Mon cher papa, le 14 juillet est passé, le roi est rentré chez lui sain et sauf. Je me suis acquitté de mon mieux de la mission dont vous m'aviez chargé... Vendredi je me suis approché de la sainte table et, en sortant de l'église, je me suis rendu à l'autel de la patrie où j'ai fait, vers les quatre côtés, les commandements nécessaires pour mettre le Champ de Mars entier sous la protection des anges du Seigneur. J'ai gagné la voiture contre laquelle j'étais appuyé quand le roi est remonté... Le champ de Mars était couvert d'hommes. Si j'étais digne que mes commandements et mes prières fussent exécutés, il y aurait furieusement de pervers de liés. Au retour tous criaient : Vive le Roi ! sur le passage » (3).

Malheureusement pour lui, Cazotte ne s'était pas borné à lancer ou à faire lancer des commandements contre les mauvais Esprits et à lier les ennemis du Roi. Conformément à son principe que « l'homme doit agir ici-bas, puis-

(1) G. de Nerval, op. cit., p. LIV.
(2) *Ibid.*, p. LVII-LVIII.
(3) *Ibid.*, p. LVIII-LIX.

que c'est le lieu de son action, et que le bien et le mal ne peuvent y être faits que par lui » (1), il avait, dans un mémoire, conseillé à Louis XVI de montrer plus de décision et d'énergie, notamment « de se porter rapidement avec vingt-cinq gardes, à cheval comme lui, au lieu de la fermentation ». Il avait, après le 10 août, tracé un plan pour faire évader le roi et offert sa maison comme étape de la fuite en direction de Metz. Enfin, il avait rédigé pour son beau-père, greffier du Conseil de la Martinique, des instructions sur les moyens de résister aux six mille républicains envoyés pour s'emparer de la colonie. Ces écrits compromettants, adressés à Ponteau, qui était secrétaire de la liste civile, furent découverts dans les papiers de Laporte, intendant de ce service, saisis aux Tuileries. Cazotte, arrêté à la fin d'août 1792, se trouvait à l'Abbaye au moment des massacres de septembre. Les supplications de sa fille, emprisonnée avec lui, attendrirent les assassins ; il fut mis en liberté. Mais, ayant refusé de se cacher, il fut arrêté de nouveau le 11 septembre, et condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire. Il fut guillotiné le 25 septembre à 7 heures du soir après avoir dit d'une vois forte, au moment où les exécuteurs s'emparaient de lui : « Je meurs comme j'ai vécu, fidèle à Dieu et à mon roi ».

Sa qualité d'Illuminé fut rappelée, pendant la proclamation du verdict, en des termes qui, au dire d'un témoin, « frappèrent de stupeur l'auditoire par leur caractère étrange, mystérieux et inusité ». Le président du tribunal, nommé Lavau, était « initié, comme Cazotte, aux travaux et doctrines du Martinisme ». Quand il dut annoncer à son Frère la sentence qui l'envoyait à l'échafaud, il lui adressa un petit discours, plein de sensibilité et d'emphase, dans le style du jour, et qui se terminait par cette phrase, assez remarquable en effet si elle fut

(1) G. de Nerval, op. cit., p. LXV.

vraiment prononcée et exactement rapportée : « Tu fus homme, chrétien, philosophe, initié ; sache mourir en homme ; sache mourir en chrétien ; c'est tout ce que ton pays peut encore attendre de toi » (1).

---

(1) Nous ne rapportons cette anecdote qu'à titre de curiosité. Elle semble en effet aussi peu authentique que la fameuse prophétie de Cazotte, inventée après coup par La Harpe, car elle énonce des faits et des dates d'une fausseté manifeste : le Tribunal Révolutionnaire a tenu sa première séance le 6 avril 1793 ; Cazotte n'a donc pu comparaître en septembre 1792 que devant le Tribunal *Criminel*, institué le 17 août précédent par la Législative, qui ne prononça en huit jours que trois condamnations à mort et dont l'indulgence parut dérisoire. Pour qu'il ait été condamné par le Tribunal Révolutionnaire il faudrait lire 25 septembre 1793, c'est-à-dire qu'il aurait vécu à Paris un an sans être inquiété, tandis que le récit représente sa seconde arrestation comme suivant de quelques jours sa sortie de l'Abbaye. Cette anecdote fort suspecte a donné lieu à des conjectures très hasardées ; on en a déduit que les Illuminés Martinistes avaient joué un rôle, secret mais décisif, dans la préparation et l'explosion de la Révolution. G. de Nerval se fait le défenseur de cette thèse à la page LX de sa notice sur Cazotte. L'auteur de la présente étude ne peut traiter ici la question très controversée de l'influence attribuée à la Franc-Maçonnerie, prise dans son ensemble, sur les événements révolutionnaires ; il doit se contenter de renvoyer le lecteur à un précédent ouvrage où il conclut pour la négative et de signaler un livre récent (*la Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution*, par G. Martin) qui soutient l'opinion contraire. En tout état de cause la participation des Maçons occultistes, notamment des Elus Coens et des Chevaliers Bienfaisants, au renversement de l'ancien régime reste encore à démontrer ; quelques-uns d'entre eux ont pu devenir d'ardents révolutionnaires, tels que ceux cités plus haut par J.-J. Mounier, mais l'esprit qui animait les deux associations était tout à fait indifférent aux questions politiques ou sociales.

TABLE DES CHAPITRES

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE I

DOCTRINES ET PRATIQUES DES ÉLUS COENS

AVERTISSEMENT

Chapitre I. — La « Réintégration » : Cosmologie et anthropologie.

Obscurité du traité. — Version ésotérique de la Genèse et de l'Exode. — Cosmologie pneumatologique. — Révolte des Esprits et création du monde matériel. — Emanation du Mineur Spirituel. — Hiérarchie des Esprits. — Faute de l'Homme-Dieu et ses conséquences. — Réconciliation d'Adam. — Nouvelles fautes. — Descendants de Caïn et descendants de Seth. — Les Mineurs Elus..... 15

Chapitre II. — La « Réintégration » : Typologie, arithmosophie, géométrie ésotérique.

Interprétation symbolique des récits bibliques: Arche d'Alliance, Sinaï, Passage de la Mer Rouge, Tabernacle. — Signification des « types » : Créateur, Esprit Majeur, Abraham et Ismaël, Jacob et Esaü, Mineur Elu ; actes « typiques ».

Signification mystique des douze premiers nombres. — Décomposition des nombres. — Addition et multiplication des signes numériques.

Figures mystiques: tableau de l'univers avant la chute d'Adam. — Les trois cercles. — Les quatre cercles. — Le triangle. — Le triangle ponctué. — Le thème fondamental du traité. — Les dogmes et le rituel..... 37

Chapitre III. — Les « Opérations ».

Inachèvement du rituel. — L'Invocation Journalière. — L'Invocation des Trois Jours. — Costume de l'Opérant. — Tracé de la Chambre d'Opération. — Prosternations et encensements. — Le Travail d'Equinoxe : « exconjurations ». — Tracé, Cercles de Correspondance, hiéroglyphes. — Vertu mystique : règle de vie ; ordination ; coopération sympathique. — Influence astrale. — Grâce divine. — But des Opérations ; clef du système théosophique des Elus Coens..... 72

Chapitre IV. — Nature et signification des « passes ».

La « Chose ».— Nature des Passes.— Leur interprétation. — Les deux formes « glorieuses ». — Les Elus Spirituels. — Réconciliation et Réintégration. — Réconciliateurs. — Sceaux. — Importance doctrinale des Passes. — Voie interne et voie externe. — Les degrés de la connaissance mystique : extase et manifestations..... 98

Chapitre V. — Les Opérations et le Culte divin.

Esquisse d'une histoire religieuse. — Identité des Opérations et du vrai culte divin. — Révélation et tradition du vrai culte par Abel, Seth, Enoch, la deuxième postérité de Noé, Jacob, Moïse, Salomon.— Cérémonial des Elus Coens observé par les Patriarches et les Prophètes.— Sens mystique des prosternations et holocaustes. — Traces dans la Bible de coopération sympathique et de « traction ».

« Année mystérieuse » et « jours spirituels ».— Calcul du temps enseigné aux différents peuples par les « professeurs spirituels ». — Incertitude du comput secret des Elus Coens.

Doctrines astrologiques: hiérarchie des cercles planétaires ; axe central et corps solaire ; comètes ; influence favorable ou néfaste des planètes d'après les conjonctures ; Esprits planétaires bons et mauvais ; importance des équinoxes et des phases de la lune..... 116

LIVRE II

LES ÉLUS COENS ET LA TRADITION OCCULTISTE

Chapitre I. — L'Esotérisme juif, des origines au XVIIIe siècle.

Pasqually «grand kabbaliste».— Commentaires de la Bible justifiés par une tradition secrète et par l'illumination. — Tanaïm et Amoraïm. — Les deux Talmuds. Halachah et Haggadah. — Influences chaldéennes et perses. — La Gnose juive et ses médiateurs. — Œuvre du Char et Œuvre de la Création. — Gematria, Notaricon, Themurah, Zeruph. — Philon et l'interprétation symbolique. — Le Sepher Jeçira. — La Kabbale et ses principaux thèmes. — Le Zohar..... 145

Chapitre II. — Les Sources de la Réintégration : Bible et Talmud.

Signification du titre de Coens. — Distinction fondamentale entre les Hébreux et les Juifs. — Pasqually et l'hébreu. — Motifs empruntés à la Bible : le « el » ;

régime des adeptes ; inspiration prophétique ; « l'homme de désir » ; la « forme glorieuse » ; la « traction » ; le comput sacré ; formules bibliques ; rituel des Opérations ; costume de l'Opérant ; les holocaustes ; les néoménies ; proscription des boiteux ; signification du nombre 40 ; sang ressort de la vie organique ; « baptême du sang » ; millénarisme.

Thèmes talmudiques : tradition orale et secrète ; interprétation mystique des noms propres et géographiques ; exégèse allégorique des récits bibliques ; éléments haggadiques de la Réintégration ; rôle éminent de Seth, Enoch et Elie ; bon et mauvais principe ; suprématie de l'homme sur les anges ; bougies de représentation 167

Chapitre III. — Les Sources de la Réintégration : Kabbale et traditions orientales.

Thèmes kabbalistiques : Dénaire et Sephirôth ; Domination et Malkuth ; Adam Kadmon ; Anima Mundi ; composition ternaire des êtres ; Esprit Majeur et Metratron ; le Réconciliateur des Kabbalistes ; puissance quaternaire devenant octonaire ; postérité spirituelle d'Adam ; rôle de la lune et Balance ; mystique des nombres 3, 4 et 6.

Astrologie et démonologie chaldéennes. — Physique ionienne : Héraclite ; feu central créateur et destructeur ; Livres Sibyllins. — Cosmologie, anthropologie et eschatologie mazdéennes. — Concordances avec le manichéisme, le sabéisme et le mithracisme. — Importance secondaire de ces concordances. — L'arithmétique pythagoricienne. — Les Néopythagoriciens du Ier au IIIe siècle. — L'arithmosophie au Moyen Age. — Les Humanistes : Nicolas de Cusa, Reuchlin, Georgio de Venise, C. Agrippa, G. Bruno, Van Helmont. — L'arithmosophie devenue science secrète au XVIIe siècle. — Son influence sur les symboles maçonniques. Originalité relative de l'arithmosophie de la Réintégration : conception théosophique du Un, du Dix et du Quatre. — La Dyade platonicienne. — Le Sénaire et le Septénaire kabbalistiques. — Le Quinaire juif. — L'Octonaire égyptien. — Conception originale du Ternaire et du Nonaire. — Combinaisons arithmétiques des Pythagoriciens et de leurs disciples. — Indigence de la géométrie mystique de Pasqually comparée à celle des Pythagoriciens et des Néopythagoriciens. — Le cercle et le triangle 195

Chapitre IV. — La Magie des Elus Coens.

Kabbale Pratique. — Magie juive du XVIe au XVIIIe siècles. — Le Schem-ha-mephorasch et les « noms spirituels ». — La « Parole ». — Les hiéroglyphes de la Chambre d'Opération. — Le « Bouclier de David ». — Le Livre de l'Ange Rasiel. — Le IVe Livre de la Philo-

sophie Occulte de C. Agrippa. — Les semelles de liège. — Le « feu nouveau ».

Pasqually magicien. — Ses connaissances transcendantes et ses pouvoirs surnaturels : action mystique ; seconde vue ; connaissances biologiques ; dons d'interprétation ; science astrologique ; guérison par exorcisme.

Les caractères de la magie des Elus Coens: horreur de la sorcellerie ; réprobation de l'astrolâtrie, de la divination vulgaire, de l'alchimie. — Magie religieuse.. 228

Chapitre V. — Christianisme ésotérique.

La « catholicité » de Pasqually. — Insuffisance apparente de la documentation sur la christologie de la Réintégration. — Obscurité de ses déclarations sur cette question. — Décor chrétien. — Sens générique du « type ». — Confusion voulue entre Jésus-Christ et le Christ transcendant. — Les manifestations successives du Réconciliateur. — Les dix Mineurs Elus et Jésus-Christ. — Le Premier Adam et le Christ. — L'Homme-Dieu de la terre. — Sens ésotérique donné aux dogmes chrétiens et aux récits évangéliques. — Triple signification de la descente du Christ aux Enfers. — Inversion des procédés de l'apologétique chrétienne... 264

Chapitre VI. — Gnosticisme et mysticisme rationaliste.

Traits gnostiques: émanation; cause de la formation du monde ; antagonisme du bon et du mauvais principe ; les trois classes d'hommes ; « sceau » ou « caractère » ; réincarnations du Sauveur ; théories identiques chez Héracléon, Marcion, les Barbélo-Gnostiques, les Séthiens et les Archontites ; astrologie, exégèse allégorique et arithmosophie. — Gnosticisme kabbalistique. — Emanation et création. — Irréalité de la matière. — Eternité des Esprits. — Réfutation du gnosticisme antibiblique. — Arguments en faveur du libre arbitre des Esprits et du Mineur. — Traces de docétisme, de montanisme et de manichéisme. — Dieu-Homme de la religion et de la magie.

Raisons de l'attrait exercé par l'Ordre sur les mystiques chrétiens : « vue du Christ » ; identité du Mineur Spirituel et du Réconciliateur ; conception mystico-rationaliste du miracle.

Besoin de preuves éprouvé par les mystiques au XVIIIe siècle. — Parti qu'en tirent les thaumaturges. — Lavater et Pasqually. — Les Elus Coens et l'esprit du temps..... 294

LIVRE III

ORGANISATION ET HISTOIRE DE L'ORDRE

Chapitre I. — Le Rite maçonnique: la Classe du Porche.

Franc-Maçonnerie Symbolique et Franc-Maçonnerie Ecossaise. — Tendances occultistes des grades écossais. — Le Rite Ecossais des Elus Coens.

Imitation et adaptation des motifs maçonniques: titres, formules ; Elu des Neuf et Elu des Quinze ; grade de Maître et signes de reconnaissance ; costume de l'Opérant ; les Noachites ou Chinois.

Historique des grades. — Organisation provisoire du rite. — Les grades bleus.

Classe du Porche : *Apprenti Elu Coen* : cérémonie de réception et catéchisme; *Compagnon Elu Coen*; *Maître Particulier*. — Rôle initiatique des grades du Porche.. 333

Chapitre II. — Le Rite maçonnique : les Hauts Grades Coens.

Maître Elu Coen: Christianisme ésotérique; Hélie, incarnation du Christ ; identité du Mineur Spirituel et du Réconciliateur.

Grands Maîtres Coens: Disparition des emblèmes maçonniques ; la « simple ordination » ; « Paroles de Puissance » ; le « grand cérémonial » ; Cercles de Correspondance ; Moïse, patron du grade ; signification symbolique du mobilier du Temple de Jérusalem ; fonctions des Grands Maîtres Coens : exorcistes, acolytes et catéchistes.

Grands Elus de Zorobabel : arrêt dans l'initiation et retour apparent à la Maçonnerie Ecossaise ; le personnage de Zorobabel et le grade chevaleresque du Chevalier d'Orient ou de l'Epée ; interprétation mystique du grade écossais : Zorobabel et le Christ ; spiritualisation du symbole du second Temple ; théorie de la transmission secrète du vrai culte divin enlevé aux Hébreux ; travaux des Grands Elus.

Le *Réau-Croix* : abandon presque complet de sformes maçonniques; termes et emblèmes occultistes de la circulaire annonçant officiellement l'ordination d'un Réau-Croix..... 371

Chapitre III. — Maçonnerie mystique et Maçonnerie d'adoption

Concordances entre les rituels coens et les grades écossais mystiques. — Le Chevalier de Rose-Croix : origine et interprétations diverses du titre ; caractère spécifiquement chrétien du grade ; le Troisième Point de Rose-Croix ; confusion préméditée entre le titre de

Réau-Croix et celui de Rose-Croix ; la Cène mystique et la communion du Réau-Croix.

La « Maçonnerie Mystique » : légende du Royal Arch; Hiram, émissaire divin ; Quarts de Cercle ; escalier à trois paliers ; Esprits invoqués ; incarnations successives du Christ.

La « Maçonnerie d'Adoption » : sa raison d'être et ses caractères particuliers. — Répugnance de Pasqually à admettre les femmes, ses motifs ; autorisation conditionnelle donnée par les Statuts de l'Ordre ; l'initiation de Mlle Willermoz ; les trois Elues Coens 399

Chapitre IV. — Martinès de Pasqually et la Française Élue Écossaise (1760-1765).

Nationalité incertaine de Pasqually ; arguments en faveur de son ascendance juive. — Son portrait moral. Débuts malheureux à Toulouse. — Succès à Foix. — Affiliation à la Française de Bordeaux. — Réaction des Maçons rationalistes bordelais contre la propagande occultiste. — Déclaration de guerre de l'Anglaise de Bordeaux. — Reconnaissance de la Française Elue Ecossaise par la Grande Loge de France..... 420

Chapitre V. — Le Tribunal Souverain et le recrutement de 1766-1770.

Lutte de la Grande Loge contre les Chapitres et Rites Ecossais. — Rivalité des Chevaliers d'Orient et des Empereurs d'Orient et d'Occident. — Arrêté de la Grande Loge interdisant les Hauts Grades (14 août 1766)

Premier voyage de Pasqually à Paris; condamnation portée contre lui par la Grande Loge ; dissolution de la Grande Loge le 21 février 1767 en vertu d'un édit royal ; fondation et composition du Tribunal Souverain ; ouverture du Temple de Versailles. — Visites rendues par Pasqually aux Loges rencontrées sur le chemin du retour. — Affaire Bonnichon-du Guers. — Progrès de l'Ordre. — Conversion des « antagonistes » de Bordeaux. — Liste des Loges affiliées. 438

Chapitre VI. — Paris et Lyon contre Bordeaux.

Griefs du Tribunal Souverain. — J. B. Willermoz : sa situation importante dans l'Ordre ; sa réception au grade suprême ; ses déceptions. — La fausse manœuvre de Grainville. — Réquisitoire de Willermoz. — Mémoire justificatif et riposte de Pasqually. — Propositions sous conditions du Tribunal Souverain et réplique du Maître. — Victoire provisoire remportée par la ténacité de Pasqually 455

Chapitre VII — La fin du règne du Grand Souverain (1771-5 mai 1772).

Rédaction hâtive des cahiers de grades. — Envois

fréquents de documents à Lyon. — Doléances continuelles de Willermoz. — La robe de soie de Mme Pasqually.

Deuxième séjour de Pasqually à Paris (février à mai 1771) ; recrutement de l'abbé Rozier. — Troisième séjour (août à octobre 1771) ; mystérieux et grandiose projet de Pasqually ; installation définitive du Temple de Versailles. — Dissentiments entre Rozier et Willermoz.

Rédaction de la Réintégration; extraits communiqués à Willermoz.— Nouveaux envois de documents à Lyon. — L'Opération d'Equinoxe de mars 1772.

Départ de Pasqually pour Saint-Domingue (5 mai 1772). 477

Chapitre VIII. — L'agonie et la mort de l'Ordre.

Efforts de Pasqually pour maintenir le contact avec ses disciples. — Campagne schismatique de d'Hauterive. — Intrigues fusionnistes de Bacon reprises par Willermoz. —Négociations des Elus Coens de Lyon avec la Stricte. Observance allemande. — Les Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte. — Découragement de Pasqually. — Sa mort (20 septembre 1774).

Désertion générale au sud de la Loire. — Refroidissement du zèle chez les principaux disciples du Maître. — L'évolution mystique de Saint-Martin ; ses oscillations entre la « voie externe » et la « voie interne » ; sa propagande dissidente auprès des Elus Coens d'Eu et de Versailles. — Plans de réforme de Grainville et de Champoléon.

Le Convent des Gaules. — Désarroi des Elus Coens orthodoxes. — Pétition des huit Orients au Grand Souverain de Las Casas (16 août 1780). — Abdication maçonnique du Grand Souverain. — Dépôt des papiers des Temples dans les archives du Régime des Philalèthes (1781). — Décès de l'Ordre..... 494

Chapitre IX. — Légendes et statistiques.

Voyages de Pasqually en Orient. — Interprétations données au mot « Coen ». — Doctrines faussement attribuées à l'Ordre par Thory et par Gleichen.

Les Martinistes: confusion faite entre l'Ordre des Elus Coens, les Chevaliers Bienfaisants et les lecteurs de Saint-Martin. — Jugement en partie erroné de J. de Maistre.— Les Martinistes d'après Barruel, J.-J. Mounier et Thory.

Effectif réel de l'Ordre : incertitude et lacunes de la documentation ; chiffre approximatif des adeptes, des Réau-Croix et des Temples. — Intérêt secondaire de la question.... 520

Chapitre X. — Profils d'émules.

L'abbé Fournié: ses doutes, ses visions et son traité.— Les extases de Duroy d'Hauterive. — Bacon de la

Chevalerie : sa carrière militaire et maçonnique ; dilettantisme de son occultisme. — Le chanoine Rozier : son double caractère de Maçon ambitieux et d'occultiste convaincu ; sa mort sacrificielle. — La marquise de la Croix : sa jeunesse dissolue et sa conversion ; ses guérisons d'obsédés et de possédés ; ses relations avec les Esprits. — Jacques Cazotte : sa qualité de Martiniste ; conséquences de la publication du Diable Amoureux ; influence des théories des Elus Coens ; ses pratiques exorcistes ; sa « clairvoyance » ; ses opérations magiques en faveur de Louis XVI ; son mariage mystique avec Mme de la Croix ; le discours du président du Tribunal Révolutionnaire..... 536

ILLUSTRATIONS

Tableau de l'Univers avant la chute d'Adam..... 63
Premier Tracé d'Opération..... 77
Deuxième — — 83
Troisième — — 87

4732. Étampes. Imp. La Semeuse. — 1928